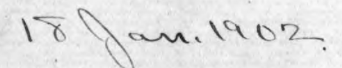



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS


18 Jan. 1902



LA SUÈDE

ET

LE SAINT-SIÉGE.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

LA SUÈDE

ET

LE SAINT-SIÉGE

SOUS LES ROIS

JEAN III, SIGISMOND III ET CHARLES IX,

d'après des documens trouvés dans les archives du Vatican,

PAR AUGUSTIN THEINER.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR JEAN COHEN,

Bibliothécaire à Sainte-Geneviève.

Duo tantum quærunt, censum et uxorem. Cætera præstat eis evangelium, hoc est, potestatem vivendi ut volunt. ÉRASME.

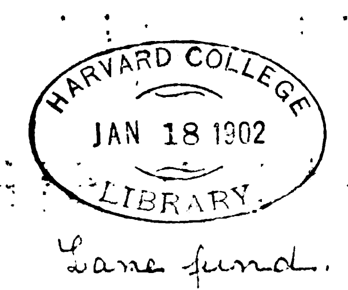
TOME TROISIÈME.

PARIS.

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-EDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1842.


HARVARD COLLEGE
JAN 18 1902
LIBRARY

LA SUÈDE

ET SA POSITION A L'ÉGARD

DU SAINT-SIÉGE,

SOUS LES RÈGNES DE JEAN III, DE SIGISMOND III ET DE CHARLES IX.

SUITE DU

LIVRE SECOND.

CHAPITRE XII.

Jean ayant appris de Possevin lui-même, par une lettre qu'il lui adressa de Braunsberg, qu'il se disposait à revenir en Suède, lui envoya sans retard une frégate royale, dans laquelle il fit partir son secrétaire Jean, qu'il chargea en même temps de plusieurs lettres gracieuses pour le nonce, de sa part et de celle de la reine.

Possevin courut de nouveau de grands dangers dans cette traversée. La tempête et la foudre manacèrent plusieurs fois d'engloutir son navire. Le 21 juillet, quatorze jours après son

départ de Dantzick, ils furent jetés dans des parages remplis d'écueils, à quatre-vingt-dix milles italiens environ de Stockholm, où ils furent obligés de rester un jour et une nuit. Possevin, enflammé du désir de rendre grâces au Seigneur, qui lui avait sauvé la vie, s'embarqua avec ses sept compagnons dans une petite chaloupe, et traversant les flots agités, il mit pied à terre sur une pointe de rocher, y éleva à la hâte un autel, y célébra la sainte messe et raffermit le courage de ses compagnons de voyage en leur administrant la communion. Quelques pauvres pêcheurs, seuls habitans de ce lieu sauvage et solitaire, assistèrent dévotement à la cérémonie de ces étrangers inconnus, et les forcèrent d'accepter quelques légers dons en poisson, lait, hydromel et pain, afin de restaurer leurs forces épuisées. Mais à peine furent-ils remontés à bord du navire, par un temps et un vent favorable, qu'ils furent de nouveau assaillis par un orage terrible et lancés au milieu d'autres écueils, quoique moins dangereux, situés dans les environs de Stockholm. Ils y demeurèrent trois jours.

Sur ces entrefaites, le secrétaire du roi était descendu à terre pour annoncer à Sa Majesté l'arrivée de Possevin.

Possevin avait profité de sa traversée, toute courte qu'elle avait été, pour jeter dans l'âme des voyageurs quelques semences de religion catholique. Tout le jour on récitait le rosaire et l'on chantait les litanies de la Vierge et des saints. Il donna à plusieurs d'entre eux des livres de prières en allemand. Tous parurent prendre un vif intérêt à ses enseignemens et lui promirent, aussitôt après leur débarquement, de rentrer dans la foi de la mère Eglise. Tous exprimèrent aussi le désir le plus sincère de voir le roi achever l'œuvre qu'il avait commencée, et adressèrent au ciel de ferventes prières pour qu'il lui donnât le courage de déclarer ouvertement son retour à l'Église catholique, dans laquelle il était déjà rentré en secret.

André Lorichius, depuis sept ans ambassadeur de Suède à la cour de Pologne, qui revenait, par la voie de Rome, d'une mission secrète qu'il avait remplie en Belgique, et qui avait rapporté à Possevin des lettres du cardinal de Côme avec diverses commissions, se trouvait aussi au nombre des voyageurs (1). Il se sentit si touché de l'ardente piété de Possevin et de son éloquence, qu'il prit hautement, en présence du roi et des grands du royaume, la défense de la religion catholique, à laquelle il était depuis peu retourné.

D'après le désir particulier du roi, Possevin devait faire une entrée solennelle à Stockholm, afin que Sa Majesté pût avoir, telles furent ses propres paroles, la satisfaction de rendre au moins à l'envoyé du lieutenant de Jésus-Christ les honneurs qu'il ne pouvait lui rendre en personne. Cependant Possevin avait prié le roi, à plusieurs reprises dans ses lettres, de vouloir bien le recevoir sans aucune pompe. A force de représentations, il obtint enfin la permission de faire son entrée à Stockholm, à pied et dans l'habit de son ordre, afin, disait-il, d'ôter aux méchans, aux ennemis et aux persécuteurs de la religion, tout prétexte de soupçon, attendu que sa personne et sa mission leur étaient déjà connues, tandis que les bons, les amis et les défenseurs de l'Église catholique, y puiseraient des motifs de courage et de confiance.

Ce conseil noble et généreux de Possevin plut au roi et à ses ministres.

Ce fut le 26 juillet, jour de sainte Anne, mère de la sainte Vierge, qu'il fit son entrée à Stockholm.

Le commissaire général du royaume et le commandant de Stockholm allèrent au-devant de lui dans un navire richement décoré, et l'accompagnèrent à terre.

---

(1) Voyez la lettre du cardinal à Possevin, du 1er mai 1579; Appendice, n. 112.



Les habitans de Stockholm, étonnés de cet étrange spectacle, attendaient le nonce sur le port; les uns pleins de joie, les autres de colère. Les ecclésiastiques luthériens qui se trouvaient aussi au nombre des spectateurs, éclatèrent de courroux; ils ne pouvaient supporter l'aspect de Possevin : ils exprimèrent hautement leur dépit.

Possevin, vêtu de l'habit de son ordre, traversa les flots pressés du peuple, accompagné des hauts fonctionnaires de l'État, et se rendit ainsi à pied à la demeure que le roi lui avait assignée. Tous admiraient son air noble et majestueux, la modestie avec laquelle il recevait les honneurs qui lui étaient rendus. Son costume simple, mais digne, contrastait avec les habits coûteux, brillans et efféminés des ecclésiastiques luthériens; il plut beaucoup au peuple.

Jean, qui était alors à son château d'Upsal, avait pourvu avec une libéralité toute royale, aux besoins de Possevin et de ceux qui l'accompagnaient.

L'intérieur de sa maison était décoré avec une grande magnificence. Au rez-de-chaussée, et dans une partie retirée de l'édifice, une chambre avait été disposée pour une chapelle; elle était tendue en drap vert d'une grande finesse et pourvue de riches soieries pour l'autel. Possevin s'empressa d'en ériger un, sur lequel il plaça le Saint-Sacrement, après en avoir donné aux siens la bénédiction.

La messe y fut après cela célébrée tous les jours.

Le pape, le duc de Bavière et la pieuse archiduchesse Éléonore d'Autriche, avaient donné à Possevin les plus riches habits et ornemens d'église, qu'il déposa dans cette chapelle, pour les y conserver avec un soin tout particulier.

Quatorze jours s'écoulèrent avant que Possevin pût voir le roi. Il passa ce temps dans des exercices de piété non interrompus, s'encourageant lui et les siens, par les consolations de la religion, et priant sans cesse pour la conversion de la Suède.

Cependant l'ennemi du genre humain, Satan, n'était pas resté oisif; il avait essayé mille moyens d'entraver et de détruire l'œuvre de la grâce et du salut, commencée sous de si heureux auspices.

Jean s'était laissé entourer de luthériens et de catholiques faux et hypocrites; il avait prêté l'oreille à leurs perfides insinuations. Adroits comme le sont les enfans des ténèbres et du siècle, ils n'avaient cessé de lui persuader qu'il courait risque de perdre le trône, pour lui et pour son fils, s'il avait réellement le projet de rétablir la religion catholique en Suède, ajoutant qu'il fallait surtout qu'il se méfiât des jésuites, tels que Nicolaï et Possevin, qui étaient de secrets et trompeurs ministres du pape et des princes catholiques, ses ennemis.

Des accusations de ce genre ne pouvaient manquer de faire une grande impression sur l'esprit du roi, qui d'ailleurs était naturellement fort accessible au soupçon et qui, au moindre danger, voyait, dans son imagination, les obstacles se grossir à l'infini.

Examinons la tactique rusée des ennemis de la religion catholique, et voyons comment Jean, par sa faiblesse, que sa bonté avait fait dégénérer en la plus complète irrésolution, eut le malheur de devenir leur victime.

Les partisans de l'Eglise luthérienne voyaient depuis longtemps, d'un œil d'envie, le crédit dont Nicolaï jouissait auprès du roi, et ils n'avaient négligé aucun moyen, aucune ruse pour le rendre suspect et le renverser.

Jean lui-même, par son imprudence et par son amitié pour Jean Heinrichssohn, son secrétaire, donnna lieu à la haine qu'inspirait Nicolaï.

Celui-ci, d'après la lettre détaillée qu'il écrivit le 13 juillet 1577, au général de son ordre (2), avait reçu la commis-

(2) Interest adhuc aliud quod dispensatione opus habet. *In rebus*

sion de solliciter du pape une dispense de mariage pour son favori Jean Heinrichssohn.

---

matrimonialibus, propter Lutheranorum doctrinam et praxin, regnum hoc innumeris difficultatibus implicitum est. Nec video quo modo mare hoc transnavigari possit. *Nam hic agunt viri de uxoribus, et uxores de viris, non aliter atque de villis; rejiciunt, transigunt, mutant fere pro arbitrio.* Quidam hic existit, qui in legatione regia transmarina versabatur. Hic cum, litteris ad uxorem datis, ad dimidium circiter annum mortuus nunciaretur : alius quidam regis primus secretarius, hujus uxori fidem dedit, utrinque gravi interposito juramento. Post etiam secuta est copula. Interea rediit maritus verus : sed alio quodam prætextu ab uxore rejicitur. Res ad archiepiscopum vel potius archiepiscopi umbram defertur hic prius matrimonium ratum futurum pronunciat, si intra certum tempus maritus ad regium servitium aliamve honestam functionem se contulerit, vitæque necessaria uxori præstiterit : alias vero liberum. Hæc maritus cum negligit, uxor cum secretario perseverat, gravisque inter viros oritur contentio, eaque periculosa admodum. Interea eidem quoque cum famulo secretarii accidit controversia, tum quod famulus tueretur partes domini, tum quod ejusdem puellæ conjugium ambirent. Secretarius quoque servum hortabatur, ut se defenderet, hostem verberibus exciperet, nolens tamen eum suo jussu occidi. Famulus diu post occasionem nactus, adversarium lapide petit, tactoque latere præter opinionem subito occidit. Uterque itaque captus, dominus dico, et servus, servus quidem morti adjudicatur : dominus vero quum non probaretur jussisse adversarium occidi, pecunia se redimit. Jam ferme annus est quod hæc contigerint, et secretarius eamdem mulierem sibi legitimo matrimonio conjungi petit, nec inde ulla ratione abduci se patitur, tum propter juramentum, tum propter proles quas ex ea cœperat. Rex, licet hominem supra omnes suos amet propter insignem fidelitatem, ab hoc tamen conjugio abhorret, nisi legitima dispensatione probetur. Mihi itaque rex commisit, ut de hac re cum sanctissimo Domino nostro communicem, idemque summis precibus petit ipse secretarius, qui, antequam hujus mentio fieret, noster esse cœpit. Vir hic maximæ auctoritatis est, et flagellum ministrorum horum, eoque nomine ipsis exosus. Mei quoque semper amantissimus fuit, nostrarumque rerum studiosissimus. Si itaque ef-

Le secrétaire, qui était probablement la même personne qui, lors de son premier départ de Stockholm, avait accompagné Possevin jusqu'à Braunsberg, et qui, à son second voyage, était allé à sa rencontre, avait été un des premiers qui avaient embrassé la religion catholique, et il s'en montrait depuis ce temps le partisan le plus zélé, le plus ardent défenseur. Par une circonstance extraordinaire, il avait épousé la femme d'un autre homme, dans la ferme conviction que le premier mari avait péri sur mer, au service du roi : le bruit en avait couru et plusieurs lettres semblaient en confirmer la nouvelle. Aussi le mariage avait-il été célébré avec toutes les cérémonies de l'Église. Cependant le mari que l'on avait cru mort revint, mais la femme refusa de le reconnaître. La cause fut portée devant l'archevêque qui, dans le commencement, fut d'avis de confirmer le mariage, mais qui, plus tard, ajouta la condition que le premier mari devait obtenir une place honorable auprès du roi, et faire une pension alimentaire à la femme. La place lui fut en effet accordée, mais il refusa de se soumettre à la seconde condition, aussi étrange qu'injuste. Heinrichssohn continua, malgré l'archevêque, à vivre maritalement avec Anne Magnussohn. Le premier mari voulut se venger ; il entama une très vive dispute avec un domestique de Heinrichssohn et le maltraita à cause de son maître. Celui-ci ordonna à son domestique, si la chose se renouvelait, de se défendre et de

---

ficiatur, ut contrahere possit, regi gratissimum erit, quod supra modum eum diligat. Causæ quoque religionis conferet plurimum : quod plurimum possit auctoritate, praxi et insigni constantia : nobis denique eundem summo benificio devinciemus in perpetuum. Obsecro itaque, mi Pater, ut rem tanti momenti quantum possit sanctissimo Domino nostro commendare dignetur, definitionemque primo quoque tempore, etiam hoc autumno ad nos per inferiorem Germaniam (unde etiam hyberno tempore ad nos proficiscuntur) transmitti curet.

châtier son adversaire, sans toutefois le maltraiter. Une seconde querelle ayant eu lieu, le domestique jeta une pierre à la tête du mari, qui resta mort sur la place. Heinrichssohn et son domestique furent tous deux arrêtés; le domestique fut condamné à mort, mais quant au maître, comme il n'y avait pas de preuves qu'il eût donné l'ordre d'agir ainsi, il en fut quitte pour une amende considérable. En attendant il sollicita du roi la confirmation authentique de son mariage, tant parce qu'il avait promis sous serment à Anne de l'épouser, que parce qu'il en avait déjà eu des enfans. Quoique Jean aimât tendrement Heinrichssohn, le mariage que celui-ci avait contracté lui était odieux, tant qu'il n'était pas confirmé par une dispense en règle. En conséquence le roi et le secrétaire s'adressèrent, chacun de leur côté, à Nicolaï, et par son entremise au Saint-Père.

Nous ne savons si Nicolaï reçut ou non de Rome l'autorisation de délivrer la dispense nécessaire, car il n'en dit rien dans ses lettres; mais, assailli sans relâche par le roi et par le secrétaire, il la leur remit et, à ce qu'il paraît, avec la connaissance de Possevin, le 6 février 1578.

Heinrichssohn, enchanté de la tournure que cette affaire avait prise et de la victoire qu'il avait remportée sur l'archevêque, montra ce document à ses amis, et il parvint ainsi dans les mains de l'archevêque.

Le bonheur du prélat fut au comble, d'avoir enfin trouvé l'occasion d'attaquer Nicolaï et l'Église catholique en sa personne. Il jeta les hauts cris à l'occasion de cette dispense qu'il traita d'impie, de contraire à toutes les lois divines et humaines, et qu'il dépeignit comme de nature à amener le renversement de l'Évangile. Il alla si loin dans son zèle pour le luthéranisme, dont le fondateur avait approuvé la polygamie et toutes sortes de mariages sacriléges, qui avait détruit toute la sainteté de ce lien qu'il avait ravalé au rang d'une union purement épicurienne; il alla, disons-nous, si loin que, le 20 mars de cette même année, il fulmina contre Ni-

colaï une excommunication et le déclara déchu de ses fonctions (3)

Jean et Possevin, qui à cette époque était encore en Suède, eurent toutefois le bonheur de détourner le mauvais effet que cette mesure violente et insensée de l'archevêque aurait pu faire sur le clergé et sur le bas peuple. Le roi ayant lui-même sollicité la dispense, crut devoir la soutenir, et reconnut publiquement le mariage de Heinrichsson : mais l'archevêque n'en conserva pas moins dans son cœur son ancienne haine contre Nicolaï et l'Église catholique.

Nicolaï devint alors l'objet d'une persécution universelle. Le roi, pour ne pas augmenter l'irritation du clergé et de l'archevêque, l'abandonna à sa destinée, et quoiqu'il l'aimât sincèrement, il évita pour le moment toutes relations avec lui. Il crut même devoir, par prudence, lui retirer la direction du collége de Stockholm et lui fit redemander par Possevin le sceau du rectorat.

« Ce qui me console, écrivait, le 20 mai, Nicolaï au général de son ordre, ce qui me console au milieu des persécutions que j'éprouve, c'est l'espoir d'une mort bienheureuse; car j'ai ici beaucoup et de puissans ennemis, qui, d'après ce que le roi lui-même m'a fait plus d'une fois observer, en veulent à ma vie. Je désire seulement une chose de la grâce de Dieu, c'est qu'il me permette d'embrasser celui par qui ce bonheur doit m'arriver. »

Quoi qu'il en soit du fait même, que l'esprit de parti du clergé luthérien présentait sous les couleurs les plus odieuses, comme s'il eût annoncé infailliblement l'approche du jugement dernier, on ne sait ce qu'il faut regarder comme plus ridicule, l'aveuglement de l'archevêque ou le pouvoir qu'il s'arrogeait.

---

(3) Voyez les actes de Possevin et de l'archevêque, chez Baazius, III, 36, n. 418.

Oh! que le clergé luthérien est un juge impie et cruel! Il possède un talent tout particulier pour distinguer la paille dans l'œil du clergé catholique et pour ne pas voir la poutre dans le sien.

L'archevêque avait-il donc déjà oublié que son prédécesseur, Laurent Peterssohn, le Nestor de la réforme suédoise, d'accord avec tout l'épiscopat luthérien de la Suède, avait commis, en 1572, un sacrilége sans exemple, en déclarant que le roi, perpétuellement inquiété par les complots tramés contre sa vie par les partisans d'Eric XIV, avait le droit d'empoisonner son frère pour assurer la tranquillité du royaume? Avait-il encore oublié qu'en 1575, lui-même avec les autres évêques et les grands du royaume avaient déclaré que le roi était *en conscience obligé de se défaire d'Eric par le poison*, pour mettre fin aux tentatives que ses amis faisaient pour le tirer de sa prison et le remettre sur le trône (4)?

Mais Jean montra plus de conscience et d'humanité que cet archevêque, les évêques et les grands du royaume. Il hésita deux ans encore à commettre un acte si horrible, toujours dans l'espoir qu'Éric mourrait d'une mort naturelle. Il paraît pourtant qu'à la fin le poison lui fut effectivement donné le 25 février 1577.

L'épiscopat luthérien de Suède avait donc approuvé solennellement le régicide et le fratricide, trois quarts de siècle avant qu'Olivier Cromwel n'offrît en Angleterre le second exemple du premier de ces crimes seulement.

Ce n'est donc point la compagnie de Jésus, que ces ennemis ne cessent d'accuser d'un si grand sacrilége, mais les sociétés religieuses de Luther et de Calvin qui seules ont publiquement autorisé l'assassinat du chef de l'État.

---

(4) F. J. Tegel : Kon. Eric XIV des historie utgifwen af A. A. Stiernemann, Stockholm 1754, in-4°, p. 302, Observation c. — Rühs, Histoire de Suède, t. III, p. 346 et 377.



D'honnêtes protestans ont démontré eux-mêmes, d'une manière satisfaisante, l'innocence des jésuites, quant à la mort de Henri III et de Henri IV.

Le meurtre de Louis XVI ne doit pas non plus être imputé à l'Eglise catholique, et bien moins encore aux jésuites, puisqu'il a été commis par ceux-là même qui avaient chassé les jésuites pour le bonheur des peuples et des rois. Cet attentat est l'œuvre infernale de l'impiété triomphante, de cette impiété, couronne civique du protestantisme, dont elle a été et sera plus d'une fois encore l'inévitable résultat.

Qu'il y a de vérité, d'après cela, dans les paroles du grand et pieux Possevin, l'ornement de la compagnie de Jésus, qui dit en parlant au roi de Suède du clergé luthérien et protestant : « Ceux qui ne sentent pas un remords de conscience en usurpant les fonctions ecclésiastiques, en sentiront bien moins encore, quand il s'agira de renverser les états et les trônes, à chasser et à assassiner les rois (5). »

Et ce même archevêque, à qui sa conscience ne reprochait point un acte si abominable, s'émouvait à l'occasion d'une dispense de mariage, prétendant qu'elle violait toutes les lois divines et humaines.

La morale si hautement vantée de l'Église luthérienne ne pouvait pas se démasquer plus complètement qu'elle ne l'a fait dans cette occasion !

Faut-il s'étonner après cela que cet archevêque qui avait juré si solennellement au roi d'accepter la liturgie, et de le soutenir dans toutes les réformes qu'il entreprendrait dans l'Eglise, viole impudemment son serment, repousse la liturgie et excite la colère du peuple et du clergé contre le roi, dans les plus infâmes pamphlets ?

---

(5) Voyez ci-dessus, liv. II, chap. VII, la réponse à la troisième demande de Jean.

Vers le commencement de novembre il fit parvenir à ses amis un écrit anonyme, intitulé (6) : « *Courte réponse aux machinations tramées par les papistes en Suède.* » Il y expose tous les projets du roi avec une audace incroyable. Les machinations des papistes consistaient, selon lui, d'abord à vouloir persuader aux Suédois d'ajouter foi de préférence aux anciens Pères de l'Eglise et à leurs interprétations de l'Ecriture-Sainte, plutôt qu'aux doctrines et aux explications des Évangélistes, et puis à leur faire accroire que les nouveaux évêques et prêtres ne sont pas de véritables prêtres et évêques, et ne peuvent pas légalement administrer les sacremens.

Le clergé luthérien se servit encore des idées superstitieuses du bas peuple pour l'armer contre le roi et contre l'Eglise catholique.

On répandit le bruit d'étranges phénomènes célestes que l'on essaya d'expliquer à l'aide d'une abominable astrologie. Ainsi l'on prétendit avoir vu à Stockholm, en 1570, dans les nuages, un chien de chasse courant après du gibier; et en 1574, il s'y était montré, disait-on, un dragon, qui semblait vouloir tirer le soleil à lui avec sa queue, et Baazius (7), évêque luthérien de Lincœping, ne rougit pas de soutenir que cette apparition était un avertissement aux Suédois de prendre garde que le dragon infernal n'obscurcît pas seulement le soleil de la justification de Jésus-Christ, mais ne l'expulsât même du pays, pour y introduire à sa place l'Antechrist romain. Plus tard et pendant que Jean négociait avec Possevin, on assurait qu'au mois d'août, un ours enflammé s'était montré sous les étoiles, au-dessus du château, et avait jeté un tel éclat, avec tant de bruit et de

(6) Messenius Scond. illust., t. VII, p. 52 sq.

(7) Baazius, II, 22, p. 374 sq.

feu, que les gardes dans les tours en avaient été réveillés, et que toutes les maisons de Stockholm en avaient paru dévorées par un vaste incendie.

Jean Klint, pasteur à Stenn en Ostrogothie, montra un talent particulier pour expliquer ces météores d'une manière évangélique et apocalyptique. Il répandit en foule dans le peuple des campagnes ses interprétations, qui toutes se rapportaient aux projets du roi pour ramener le papisme.

Le clergé de Suède avait reçu vers cette époque de nouvelles forces par le secours des théologiens de l'Allemagne luthérienne.

L'affaire de la liturgie prenait de jour en jour une tournure plus menaçante; elle devint une affaire de parti, et l'on combattit pour et contre avec acharnement. Les ecclésiastiques se divisèrent en deux camps, celui des philoliturges et celui des misoliturges.

Les misoliturges s'étaient adressés aux professeurs en théologie des plus célèbres académies de l'Allemagne, telles que celles de Wittemberg, de Leipzick, de Francfort-sur-l'Oder et de Hemlstadt, et leur avaient envoyé la liturgie pour qu'ils l'examinassent. Tous la rejetèrent comme une œuvre du diable, forgée dans le seul but de faciliter l'entrée en Suède du papisme et de l'Antechrist romain. Ils mirent leur opinion par écrit et l'envoyèrent en Suède. En attendant, ces consultations sont rédigées dans un style si obscène qu'en les lisant on ne peut s'empêcher de rougir de la grossièreté de ces théologiens si charnels et si aveugles, et l'on s'étonne de ce que ces monumens frappans du fanatisme et de l'intolérance du clergé luthérien aient pu de nos jours encore trouver un éditeur dans l'évêque luthérien Munter (8).

---

(8) Magazin, t. II, p. III, p. 55 sq.

Jacques Stunge (9), surintendant de Poméranie, avait de son côté, dans une lettre écrite avec toute la rudesse luthérienne, fait parvenir, dès le 8 août 1577, son avis sur la liturgie aux professeurs d'Upsal.

Les misoliturges acquirent, par ces opinions des professeurs étrangers publiquement énoncées, une grande considération auprès du peuple et du clergé, et ils ne manquèrent pas de les répandre, traduites en suédois, parmi les personnages les plus distingués de la nation. Leur opposition aux réformes projetées par le roi devint alors de jour en jour plus franche, plus décidée et plus hardie.

L'arrivée du duc Charles de Sudermannie en Suède, dans l'été de l'an 1579, donna de nouvelles forces aux misoliturges.

Charles revenait de célébrer son mariage en Allemagne. Il y avait excité les princes protestans contre son frère, et les avait engagés à former une ligue contre lui; il remit au roi des lettres menaçantes de ces princes. On l'y exhortait fortement à se désister de ses dangereuses innovations en fait de religion, et à demeurer fermement attaché au luthéranisme.

Charles avait amené aussi avec lui en Suède plusieurs Allemands des plus illustres familles, chauds partisans du luthéranisme, qui vinrent renforcer le crédit des seigneurs luthériens du royaume et entraver les efforts du roi Jean.

Tandis que Catherine, l'épouse du roi, était l'organe, le chef et la protectrice des catholiques, la petite et pauvre princesse allemande, Marie, femme de Charles, se posa en reine du luthéranisme orthodoxe, et en appui de tous les prédicateurs rebelles et fanatiques, ennemis de la liturgie et du roi.

---

(9) Baazius, III, 25, p. 383 sq.

Marie et Charles étaient, au fond du cœur, attachés aux doctrines des réformateurs de Genève; mais les défenseurs despotiques du luthéranisme orthodoxe pouvaient disposer d'une couronne, et Charles, depuis long-temps, aspirait après elle. Il plia donc sous leur caprice, mais il demeura en secret calviniste, jusqu'au moment où il ceignit le diadème, prix de sa lutte sanglante, injuste et cruelle contre son frère Jean et contre son neveu le noble et infortuné Sigismond.

Les partisans du luthéranisme en Allemagne firent les plus grands efforts pour conserver Jean dans leur Eglise.

L'adroit et rusé David Chytræus, professeur à Rostock, qui cherchait à empoisonner l'empereur Maximilien lui-même de son souffle empesté, gagna la faveur de Jean par de basses et viles flatteries. Il lui demandait conseil pour l'ouvrage historique qu'il composait sur les chroniques de Saxe; il sollicitait son avis sur divers événemens de l'histoire ancienne et moderne de la Suède, et promettait de lui faire jouer dans l'histoire un rôle qui lui assurerait une renommée glorieuse auprès de la postérité (10).

Le bon roi fut assez faible pour prêter l'oreille à cette fade adulation.

Chytræus ne réussit pas moins bien auprès de plusieurs grands du royaume, amis du roi; il ne négligea rien pour les détacher de l'Eglise catholique et le roi lui-même par leur entremise. Il s'adressa pour cela principalement à Nicolas Braske, à Eric Sparre et à Hogenschild Bjelke; mais ils étaient d'un caractère plus ferme que le roi, et ils comprirent sur-le-champ les artifices de cet escamoteur (11).

---

(10) Voyez ses lettres à Jean, de l'an 1579, dans sa correspondance, p. 78 sq.

(11) Idem, p. 352.

Afin d'attirer plus sûrement encore le roi vers le luthéranisme, Chytræus lui dédia l'histoire de la confession d'Augsbourg qu'il venait de publier. Jean devait y lire, étudier et méditer les exploits de l'Église luthérienne, rafraîchir par ce moyen son attachement pour cette Eglise, et apprendre à détester les ténèbres du papisme.

Chytræus avait eu recours à une autre ruse encore pour égarer le roi dans son penchant pour l'Eglise catholique.

Il lui avait envoyé son discours sur l'état actuel des Eglises de Grèce, d'Asie, et des autres contrées de l'Orient, qu'il avait compilé dans l'année 1569, d'après des ouï-dire et d'absurdes rapports de quelques Grecs et de quelques Européens qui avaient voyagé en Grèce. Dans cet ouvrage Chytræus rassemble avec une légèreté et une passion incroyables, les plus ridicules absurdités contre l'Eglise catholique d'Occident, et invente les choses les plus extraordinaires au sujet de l'Eglise grecque qu'il prétend être d'accord avec l'Eglise luthérienne sur les principaux articles de foi.

Il avait déjà précédemment, dans ses lettres, essayé de persuader au roi de semblables impertinences : c'est ce qui explique la singulière question que Jean fit à Possevin dans leur entretien du mois de mars de l'année précédente, et qu'il réitéra même souvent depuis, si l'on pouvait recevoir de l'Eglise d'Orient le véritable symbole et la véritable consécration sacerdotale (12).

C'était aussi par suite de mensonges répandus par Chytræus au sujet de l'Eglise grecque que les théologiens de Tubingue et de Wittemberg s'étaient adressés en l'an 1574 au patriarche de Constantinople, et lui avaient envoyé, pour l'examiner, la confession d'Augsbourg que Paul Dolscius,

---

(12) Voyez ci-dessus, liv. II, chap. VII.

d'après le conseil de Mélanchton, avait traduite en grec dès l'an 1559 (13).

On peut juger par là de la profonde connaissance que ces orgueilleux théologiens possédaient des dogmes de l'Eglise grecque, puisqu'ils se flattaient que leur confession s'accordait en grande partie avec ces dogmes, et qu'ils espéraient pouvoir gagner le patriarche et préparer dans l'avenir la réunion des deux Eglises luthérienne et grecque.

On sait quelle fut l'issue de l'aventureuse démarche de ces théologiens (14).

Après avoir, dans cet ouvrage, représenté sous les couleurs les plus odieuses la doctrine de l'Eglise catholique sur les messes privées, sur le saint sacrifice de la messe, sur l'aumône, sur la communion sous les deux espèces, sur le mariage des prêtres, sur les messes pour les morts, sur le purgatoire, sur l'invocation des saints, sur l'adoration de la sainte Vierge et sur le culte des images, il exhorte Jean à retourner à la doctrine pure et sainte que son père, par une inspiration divine, a laissé enseigner et répandre en Suède, et à ne pas permettre que les calomnies d'hommes hypo-

---

(13) Acta et Scripta theologorum Wittenbergensium et patriarchæ Constantinopolitani D. Hieremiæ, quæ utrique ab a. 1576 usque ad an. 1581 de Augustana Confessione inter se miserunt; græce et latine ab iisdem theologis edita. Wittebergæ 1584, in-fol.

(14) Voy. Emmanuel de Schelstrate : *Acta Orientalis Ecclesiæ contra Lutheri hæresin, monumentis, notis ac dissertationibus illustrata.* Romæ 1739, 2 vol. in-fol. C'est un ouvrage très important, riche en documens du plus grand intérêt et qui mettent dans tout son jour la ruse de ces théologiens luthériens. Si Schrœckh, dans son histoire de l'Eglise depuis la réforme, t. V, p. 385-394, avait voulu consulter cet ouvrage, il n'aurait pas débité tant d'absurdités sur ce fait. Le travail de Schelstrate renferme la critique la plus complète des *Acta Wittenbergensium* cités ci-dessus.

crites l'en détachent. Il trouve moyen d'appuyer ses opinions hérétiques sur les paroles de Pères grecs dont il pervertit le sens avec une incroyable audace, se flattant de tromper par là le roi qu'il savait aimer des études de ce genre, d'ébranler ses convictions religieuses et de l'éloigner de l'Eglise catholique.

Possevin ayant trouvé, à sa seconde arrivée en Suède, cet ouvrage dans les mains du roi et des grands du royaume, ne manqua pas, ainsi que nous l'apprenons par sa lettre du 28 août au cardinal de Côme (15), d'en envoyer sur-le-champ un exemplaire à Rome, avec la prière d'en faire faire une réfutation sévère et savante, attendu que les ennemis de l'Eglise catholique, et surtout les faux catholiques de la cour, tels que Pontus de la Gardie et Typotius, s'en servaient avec beaucoup d'adresse pour exciter des doutes dans l'esprit du roi, et l'arrêter dans ses efforts pour la réunion des deux Eglises.

Ce fut au milieu de cet étrange assemblage de circonstances malheureuses que Jean reçut les réponses de Grégoire XIII à ses demandes de dispenses.

Cagnoli, qui en était porteur, arriva le 26 octobre à Stockholm, et les remit sans retard aux vénérables Pères Good et Warsewicz.

Jean brûlait d'impatience de savoir quelle était la décision du Saint-Père, et il fit appeler immédiatement ces deux Pères en sa présence (16).

Warsewicz, ne voulant pas tout d'abord effrayer la conscience timorée du roi par le renversement des espérances qu'il avait conçues au sujet des demandes qu'il avait adres-

(15) Voyez la lettre du cardinal de Côme à Possevin, du 7 novembre 1579. Appendice, n. 113.

(16) Rapport de Good au général de l'ordre, le 14 novembre 1578.

sées à Rome, commença par lui faire part verbalement des décisions du pape, en prenant les plus grands ménagemens pour ne pas blesser sa susceptibilité. Jean, qui avait été persuadé que ses demandes n'éprouveraient aucune opposition, fut singulièrement étonné de l'accueil qu'elles avaient reçu. Il dit à Warsewicz, tantôt en riant, tantôt d'un ton plus sérieux, que sans doute il ne voulait pas lui dire quelle était la véritable réponse du pape, parce qu'elle lui paraissait trop favorable. Il le pria en conséquence de lui communiquer un extrait des lettres et des pièces constatant les motifs que le Saint-Père avait eus pour refuser précisément les points les plus importans, tels que la messe dans la langue du pays, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres et la permission d'assister aux cérémonies religieuses des luthériens. Tout dépendait, disait-il, de cela; c'était le pivot sur *lequel* roulait l'œuvre de la réunion des deux Eglises.

Warsewicz remit alors au roi une traduction de la fameuse lettre du cardinal de Côme, et appuya les motifs qu'il y donnait, par les deux avis de Montalcini et de Toledo, en y ajoutant des observations qu'il tira de son propre fonds de vastes connaissances théologiques. Mais le roi, espérant toujours de recevoir des décisions plus favorables, ne fut pas encore satisfait de cela, et répéta à plusieurs reprises : « Si je n'obtiens pas tout, je ne pourrai plus rien faire; tout sera fini. » Aussi quand on lui fit la demande d'une Eglise pour les catholiques, il la refusa à son tour, en disant que puisqu'il n'avait rien obtenu de ce qu'il avait demandé, il était obligé de prendre le temps de la réflexion, pour ne pas compromettre la paix du royaume.

Toutefois, quand la première impression fut effacée, Jean se calma; il lut avec attention les motifs de refus exposés avec tant de sagesse, et il chargea Warsewicz de mander au Saint-Père qu'il lui écrirait sous peu au sujet de cette affaire, soit directement, soit par l'entremise du cardinal de Côme,

le priant en même temps d'assurer le pape de son profond respect et de son entière soumission, et de lui faire observer qu'il n'en demeurait pas moins ferme dans sa résolution de rétablir, aussitôt que l'occasion favorable s'en présenterait, toutes les églises et tous les couvens qui avaient été détruits du temps de son père, et de rendre ces derniers à leurs anciens possesseurs. Les moines obtiendraient alors la liberté de vivre conformément aux règles de leurs institutions. Mais le moment actuel n'était pas propice pour cela : il désirait recevoir du Saint-Père, par un bref, l'autorisation de disposer des églises et des couvens, pour des établissemens pieux que le bien de l'État réclamait, tels que des écoles, des hôpitaux, etc.

Warsewicz écrivit à ce sujet au cardinal de Côme une lettre en date du 24 novembre 1578 (17).

Ainsi que nous venons de le remarquer, il y avait surtout deux hommes qui, dans cette occasion, exerçaient la plus grande influence sur la conscience timorée du monarque : Pontus de La Gardie et Jacques Typotius; l'un et l'autre jouissaient de la confiance de Jean, et quoiqu'ils fussent rentrés dans le sein de l'Église, ils s'en montraient des fils indignes. Dans les efforts du roi, ils ne cherchaient que leur

---

(17) Voici quelques passages de cette lettre : Præterea voluit, ut hoc etiam illustrissimæ dominationi vestræ perscriberem, quod sua majestas habuit in animo, ut suo tempore reædificarentur omnes ecclesiæ et monasteria, quæ his quadraginta annis fuerunt diruta et distructa. Sed quoniam videt singularem ea in difficultatem petere suam majestatem, ut sua sanctitas concedat suæ majestati potestatem eadem loca aliis usibus piis applicandi : nimirum ut sint sub titulo scholarum aut hospitalium aut sub alio quopiam pio titulo sicut ejus majestati et regno suo et paci populi magis expedire videretur, donec tandem tempus pateretur religiosos eorumdem ordinum quorum ante fuerunt, restitui suoquehabitu et instituto liberius uti, etc.

propre avantage temporel, et ne les favorisaient en conséquence qu'autant qu'ils ne contrariaient pas leurs vues. Dès que leurs intérêts paraissaient le moins du monde compromis, ils étaient les premiers à détourner le roi de sa sainte entreprise.

Pontus de La Gardie, qui devait épouser la belle Sophie, fille naturelle de Jean, et qui se flattait de recevoir avec elle une dot considérable en biens de l'Eglise, ne manquait pas de peindre au roi sous les couleurs les plus fortes toutes les difficultés qu'il éprouverait dans son projet de réunion des deux Eglises, s'il ne persistait pas dans ses demandes, et s'il cédait trop facilement aux vœux du Saint-Siége. Pontus craignait que le roi, dans l'excès de sa bonté, ne consentît à restituer les biens de l'Eglise, ce qui aurait renversé ses espérances de recevoir, avec sa femme, des richesses considérables. Il lui exposa les dangers qu'une démarche aussi imprudente lui ferait courir de la part des grands du royaume, dont il perdrait la faveur, tandis qu'elle préparerait infailliblement la perte de son trône et la ruine de sa famille. Il lui fit remarquer en outre que le peuple ne se soumettrait jamais au culte latin, ni le clergé au célibat, ajoutant que le duc Charles, son frère, qui déjà ne l'aimait pas, et qui était pour lui un rival dangereux, ne manquerait pas de profiter de ce mécontentement du peuple, du clergé et des grands, qu'il s'efforcerait d'attiser et d'augmenter encore, pour le renverser lui et sa famille, but qu'il avait depuis si long-temps en vue.

Ce furent ces perfides conseils et ces insinuations peu honorables qui engagèrent dans l'origine le roi à adresser, par Warsewicz, ces demandes au pape.

Mais Pontus de La Gardie n'en demeura pas là. Il prit pour confident de ses projets l'adroit et rusé Jacques Typotius, secrétaire du roi; il l'enlaça complètement dans ses filets, et par son secours il travailla l'esprit du monarque.

Typotius tint à Jean le même langage que La Gardie, et tâcha de le convaincre des difficultés insurmontables qu'il rencontrerait dans son projet de réunion des deux Eglises, s'il n'insistait pas avec force sur les demandes qu'il avait adressées à Rome. Typotius s'oublia au point de s'entendre en secret avec La Gardie pour écrire à Rome sous le nom du roi, mais à son insu, des lettres menaçantes dans lesquelles il réitérait les demandes déjà refusées une fois, et ajoutait même que si l'on persistait dans le refus, on courait risque de faire manquer totalement l'affaire de la réunion de l'Eglise de Suède avec l'Eglise catholique (18).

Plus tard, Pontus de La Gardie et Typotius forcèrent le roi d'écrire à Rome des lettres de la même teneur.

Il parait que leur intention était d'intimider le Saint-Siége et de le brouiller avec Jean.

Typotius écrivit le 30 novembre 1578, au nom du roi, la lettre suivante au cardinal de Côme (19).

« Très éminent Seigneur,

« Sa majesté le roi de Suède, mon très gracieux maître, a montré, non seulement par ses lettres mais encore par l'entremise de Possevin, les sentimens d'une sincère piété chrétienne et d'un grand dévouement pour l'Eglise catholique. Mais comme ce sont deux choses fort différentes de maintenir une religion ou d'en rétablir une, il a cru devoir faire des demandes sans lesquelles il est absolument impossible de rétablir la religion dans nos contrées, sans un renversement total de toutes choses; et même quand ce renversement aurait lieu, la religion ne serait pas pour cela

(18) Voyez les lettres du cardinal de Côme à Possevin, du 14 mars 1579, et à Typotius, du 4 avril, Appendice, n. 61 et 114.

(19) Voyez Appendice, n. 115.

rétablie, mais l'œuvre heureusement commencée serait anéantie. Or, ce sont surtout trois choses qui remplissent l'âme du roi des plus vives inquiétudes et qui lui ont déjà souvent été demandées, mais en vain : ce sont la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres et la célébration du culte dans la langue du pays. Il soutient d'ailleurs, et il l'a prouvé au Père Possevin, que ces trois demandes sont fondées sur l'autorité de l'Evangile, sur les dispositions des apôtres, sur les décisions du pape et sur les décrets des conciles. Quant au calice des laïcs, un décret du concile de Trente autorise le pape à l'accorder. En conséquence, le roi ayant fermement résolu de ne servir à l'avenir que le Seigneur, selon ce que sa raison et sa conscience le lui dicteront, sans égard aux circonstances du temps, et en passant sous silence les preuves, qu'il n'est plus nécessaire, selon lui, de déduire, il attend une réponse définitive de Sa Sainteté, et il exhorte en même temps Votre Eminence et tout le collége des cardinaux de peser mûrement cette affaire, et de faire en sorte que le Saint-Père prête son secours au rétablissement de la religion catholique dans ces contrées. »

Le cardinal de Côme devina sur-le-champ l'intrigue secrète de Typotius, et lui répondit en termes mesurés et dignes, le 4 avril 1579 (20). Le cardinal lui fait observer dans cette lettre que le Saint-Père s'était déjà prononcé clairement sur les trois demandes, et qu'il se croyait obligé, par des motifs que le roi lui-même avait déjà approuvés, et que Possevin lui soumettrait encore une fois, de persévérer dans sa première décision et de refuser toute autre concession. Du reste, Sa Majesté pouvait être fermement convaincue que

(20) Voyez Appendice, n. 114.

Sa Sainteté entretenait un désir si ardent du salut des Suédois et du rétablissement de la sainte Eglise dans ce royaume, qu'elle n'épargnerait pas son propre sang pour y parvenir, et que sa conscience seule pouvait l'engager à refuser quelque chose. Mais d'un côté il était convenable que des enfans pieux écoutassent les conseils et les exhortations de leurs parens, et se soumissent aux arrêts de ceux à qui Dieu avait confié le gouvernement de son Eglise.

Le cardinal de Côme écrivit des lettres de la même teneur au roi (21) et à Typotius (22), le 4 mai de la même année ; il les fit parvenir par l'entremise de l'ambassadeur de Suède, André Lorichius, qui, vers le milieu d'avril, était allé à Rome par la Belgique, de son propre mouvement et animé par sa seule piété, afin d'entretenir le Saint-Père des affaires ecclésiastiques de la Suède.

Le pape fut naturellement fort affligé de la tournure défavorable qu'avait prise l'affaire suédoise et d'un changement qui n'était dû qu'à l'avidité, à la trahison et à l'intérêt personnel de quelques individus ; son cœur apostolique en fut profondément blessé.

Les lettres de Typotius doivent être regardées comme les avant-coureurs de la guerre sanglante et perfide que Satan, dans le dépit que lui inspirait la perte d'un si bel héritage, excita contre la vigne nouvelle du Seigneur en Suède, vigne faible encore et qui venait à peine d'être plantée et arrosée.

Le crime que Pontus de La Gardie et Jacques Typotius commirent dans cette occasion contre le Seigneur et son Eglise fut d'autant plus grand et plus abominable, qu'ils

---

(21) Voyez Appendice, n. 116.

(22) Voyez Appendice, n. 117.

étaient l'un et l'autre de pauvres mais audacieux aventuriers étrangers, qui, en reconnaissance de l'hospitalité et des bienfaits dont ils avaient joui en Suède, trafiquaient alors de son salut éternel.

Grégoire XIII, instruit par la pieuse reine, qui déjà, dans ses alarmes, croyait voir le renversement de l'Eglise en Suède, de tous les détails des intrigues de ces deux ennemis du catholicisme, qui n'en jouaient pas moins le rôle de bons catholiques (23), Grégoire, disons-nous, ordonna à Possevin de suspendre provisoirement les négociations avec le roi de Pologne, et de retourner le plus promptement possible en Suède, pour relever et eucourager l'esprit craintif et irrésolu du roi.

La lettre que le cardinal écrivit à ce sujet le 4 avril à Possevin, en lui envoyant une copie de celle de Typotius, est un chef-d'œuvre et le plus beau monument des sentimens dont le Saint-Siége était animé dans ses négociations avec la Suède.

« J'envoie à Votre Révérence, disait le cardinal, une autre lettre de Typotius, par laquelle elle verra combien nos espérances s'affaiblissent et combien il est nécessaire par conséquent que vous vous hâtiez de retourner dans ce royaume pour faire, s'il est possible, que le roi renonce à ces trois prétentions, qu'ainsi que vous l'avez vu et entendu, il est impossible qu'on lui accorde; ce serait donc du temps perdu que d'en parler davantage. Nous aiderons Votre Révérence par nos oraisons; quant à elle, qu'elle appelle à son secours à la fois la prière, ses talens et sa prudence; qu'elle ne désespère pas, quelque difficile que lui paraisse l'entreprise, et quand même l'avis de la reine se trouverait être exact,

---

(23) Voyez la lettre du cardinal de Côme à Typotius, du 4 décembre 1578. Appendice, n. 118.

bien que nous n'y croyions pas et que nous priions Dieu qu'il n'en soit rien. Puis quand nous aurons fait tout ce qui dépendra de nous, si Dieu ne veut pas que ce royaume ressuscite, nous serons excusés devant sa divine majesté, et nous continuerons à vivre sans lui, comme nous le faisons depuis plus de quarante ans. Sur quoi, je me recommande à Votre Révérence et lui souhaite toute sorte de véritable contentement.

« De Rome, ce 4 avril 1579, de Votre Révérence, etc.

« Le cardinal DE CÔME. »

Quel langage noble et plein de dignité! C'est celui du Seigneur parlant aux apôtres, alors qu'il les envoya travailler à la conversion du monde, et qu'il adresse en ce moment à Possevin, par la bouche de son lieutenant. « Entrant dans la maison, saluez-la, en disant : Que la paix soit dans cette maison !... Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir ni écouter vos paroles, secouez, en sortant de cette maison ou de cette ville, la poussière de vos pieds. » (*Matth.*, IX, 12-14.)

Le Saint-Siége ne pouvait pas exprimer d'une manière plus digne la pureté et la sainteté des sentimens qui l'animaient en s'efforçant de ramener la Suède au sein de l'Église, que par la lettre si courte, mais à jamais remarquable, du cardinal de Côme. Qu'il se montre grand et noble en présence des intrigues auxquelles on se livrait en Suède, pour empêcher le roi si bon, mais si indignement trompé, de compléter sa réunion à l'Église catholique!

On ne négligeait rien pour exciter la mésintelligence non seulement entre le roi et le Saint-Siége, mais encore entre ce monarque et tous les princes qui tenaient pour l'Eglise de Rome, dans l'espoir de le détacher de plus en plus de cette Eglise. Philippe II, roi d'Espagne, avait, à la prière particulière de Jean, envoyé en 1578 un ambassadeur pour

le représenter à Stockholm. Laurent Erasso, guerrier et homme d'Etat distingué, était venu en conséquence chargé de maintenir le roi dans ses bonnes dispositions en faveur de l'Église catholique, et de lui offrir l'appui et l'amitié de Philippe pour l'aider dans cette œuvre.

La maison de l'ambassadeur devint le centre de réunion de tous les catholiques, tant Suédois qu'étrangers; il soutenait les uns et les autres et les assistait par ses conseils comme par ses actes. Quiconque s'adressait à lui était sûr d'obtenir en abondance les dons de la charité. Il accorda des secours considérables en argent au collége de Stockholm, dont Laurent Nicolaï était recteur. Mais ce furent les pauvres religieuses de Wadstena qui reçurent le plus de marques de sa libéralité.

Erasso avait fait disposer aussi dans son hôtel une magnifique chapelle, principalement pour son usage particulier, mais dans lequel il admettait le petit troupeau de catholiques de Stockholm, Jean n'ayant pas pu encore, par la crainte que lui inspiraient le clergé luthérien et son père, prendre sur lui d'accorder aux catholiques une église.

Cette chapelle était desservie par un prêtre séculier espagnol, vertueux, éclairé, et surtout versé dans les langues vivantes. Il satisfaisait aux besoins des fidèles; il les confessait et les réconfortait en leur administrant la sainte communion.

Les hommes les plus distingués du royaume et plusieurs grands seigneurs, tels qu'Eric Sparre, Hogenschild Bjelke, Eric Mathai, Nicolas Brask, Nicolas Gyldenstern, le baron de Luentholm et de Follewick, chancelier du royaume, ainsi que plusieurs autres, se réunissaient en secret chez Erasso, pour y écouter des enseignemens sur des sujets religieux, y recevoir les consolations de la religion et s'affermir de plus en plus dans la piété.

Cependant le clergé luthérien ne tarda à être instruit par ses espions de ce qui se passait au sein de ce petit troupeau consacré à Dieu, où ils avaient trouvé moyen de s'introduire par d'infernales ruses. Dès lors il ne songea plus qu'aux moyens de se venger. Comme partout ailleurs, la calomnie devait être son arme de prédilection.

Peu de mois après son arrivée à Stockholm, Erasso fut accusé par le clergé luthérien d'être un séditieux, un perturbateur du repos public, un ennemi du pays. Les nombreuses aumônes qu'il avait répandues parmi de pauvres catholiques avaient eu, disait-on, pour but de créer, pour son roi, un parti dans le peuple de Suède; car Philippe voulait, à l'imitation de Christiern II, soumettre la Suède à son joug tyrannique et faire souffrir à ses habitans tous les maux qu'il avait infligés aux malheureux Belges: en un mot, Erasso n'était autre chose qu'un diplomate espagnol qui était venu pour trahir la Suède et la vendre à l'Espagne.

Soit prudence, soit faiblesse, nous ne voulons pas juger sa conduite avec trop de rigueur, Jean crut devoir, à compter du mois de juin 1579, rompre toutes liaisons avec Erasso: il ne l'appelait point à la cour, et ne répondait point aux lettres qu'il lui adressait pour se plaindre des calomnies que ses ennemis répandaient contre lui. Le roi, excité par les partisans du clergé luthérien, alla plus loin encore. S'abandonnant à son caractère naturellement timide et soupçonneux, il fit jeter en prison plusieurs catholiques, tant Suédois qu'étrangers, qui fréquentaient la maison de l'ambassadeur d'Espagne, parce que c'était le seul lieu où ils pussent exercer leur culte et remplir leurs devoirs de religion.

Mais la perfidie du clergé luthérien se montra surtout dans la calomnieuse imputation qu'il fit peser sur Possevin, qui, en ce moment, était à Braunsberg où il se préparait à

passer en Suède. On prétendit qu'il avait de secrètes intelligences avec Erasso, et qu'il était le complice de ses projets criminels.

L'esprit soupçonneux du roi était d'avance disposé à tout croire ; mais ceci passait la mesure : il connaissait trop bien la noblesse du caractère de Possevin et son éminente sainteté. En dépit des calomniateurs, il lui écrivit, ainsi que nous l'avons vu, les lettres les plus bienveillantes pour l'engager à venir sans retard en Suède, où il lui fit l'accueil le plus brillant.

CHAPITRE XIII.

Possevin, averti par ses amis des grands changemens qui avaient eu lieu pendant son absence, crut devoir commencer par effacer dans l'esprit du roi les fâcheuses impressions qu'il avait reçues, soit contre le Saint-Siége, soit contre Philippe II, roi d'Espagne, et par le dégager des liens où le retenaient les intrigues et la perfidie de quelques uns de ses secrétaires. Ce n'était pas chose facile, et pour y parvenir le nonce s'engagea dans un océan d'embarras.

Nicolas Braske et Pierre Brahe, deux hommes généreux et dévoués de cœur au roi et à l'Église catholique, dirigèrent dans cette occasion les démarches du nonce. D'après leur conseil, il envoya de Stockholm au roi la lettre par laquelle Philippe II félicitait encore une fois ce prince de son retour à l'Eglise catholique, l'exhortait à ne rien négliger pour assurer ce même bonheur à son peuple, l'engageait à y travailler avec toute confiance dans les bénédictions et les secours de Dieu, et lui envoyait à cet effet une traite de 200,000 sequins sur les Fugger d'Augsbourg.

Avec cette lettre de Philippe, Possevin en fit passer au roi

de semblables de l'empereur, de l'impératrice, du duc de Bavière et du roi de Pologne.

Jean reconnut alors le pieux motif pour lequel Philippe avait envoyé son ambassadeur en Suède, ainsi que les indignes intrigues et les desseins malveillans des faux catholiques qui l'entouraient. Il mit sur-le-champ en liberté tous ceux qu'il avait fait arrêter injustement sur le soupçon d'avoir conspiré contre le pays avec l'envoyé d'Espagne; il rendit ses bonnes grâces à Erasso, et sa générosité naturelle reprit complètement le dessus dans son âme : il refusa la somme considérable que Philippe lui offrait et pria Possevin d'assurer de nouveau ce monarque de toute son amitié. Le nonce reçut en même temps du roi l'ordre de se rendre immédiatement auprès de lui à Upsal. Un magnifique vaisseau fut équipé pour l'y conduire, et les personnages les plus distingués du royaume furent chargés de l'accompagner.

Possevin se mit en route avec les deux élèves du collége germanique, qu'il avait amenés avec lui de Rome, Nicolas Mylonius et Jean Ardulphe, et avec Laurent Magnus Gothus.

Laurent Magnus, né à Schoninge, dans le diocèse de Lincœping, était le rejeton d'une famille illustre, mais que Gustave Wasa avait dépouillée de tous ses biens, à cause de son attachement à l'Eglise catholique; il était fils du frère des deux archevêques catholiques d'Upsal, de ces confesseurs immortels de l'Église de Suède. Il avait été envoyé en 1578 avec Botwid à Rome, chargé par le roi d'une mission secrète, et dans l'automne de cette même année il était revenu à Braunsberg. Quoique d'un âge déjà avancé, il y fut ordonné prêtre par Martin Cromer, évêque de Warmie, et il attendait Possevin pour retourner avec lui en Suède.

Jean désirait le placer sur le siége d'Upsal, qui allait bien-

tôt vaquer. Il n'aurait pu trouver en effet de meilleur moyen pour réparer le tort que son père avait fait au dernier archevêque catholique, parent de Laurent, mais il fallait pour cela qu'il eût eu le courage de remplir sa promesse quand le moment arriva.

Possevin mit quatre jours à se rendre de Stockholm à Upsal, car un calme plat régnait sur la mer.

Il passa la nuit dans un petit endroit à deux milles d'Upsal, probablement à Sko, jadis célèbre abbaye de Bénédictines, et qui, du temps de Gustave, par qui elle avait été détruite, comptait encore soixante-dix religieuses (24). Il ne restait plus vestige du couvent, dont la belle église avait seule été épargnée. Ses pieuses habitantes avaient été dispersées ou tuées. Deux d'entre elles, dont l'une s'appelait Brigitte et l'autre Justine, la première âgée de soixante-dix ans et l'autre de soixante, vivaient encore et avaient conservé, au milieu de ces cruelles persécutions, leur foi et leurs sermens purs et intacts; quoique privées depuis près d'un demi-siècle de toute consolation, de tout secours spirituel, elles adressaient en secret leurs prières à Dieu, pleuraient sur les malheurs de l'Église et sur ceux de la sainte maison dans laquelle elles avaient passé leurs premières années, et n'assistaient que de loin à loin, pour que l'on consentît à les laisser tranquilles, aux prédications des novateurs. Aussitôt qu'elles eurent appris l'arrivée du nonce, elles s'empressèrent d'accourir à lui pour se jeter à ses pieds, et recevoir de lui, après un si long jeûne, les douces consolations de la religion. Elles lui montrèrent, en les baignant de larmes, leurs anciens habits de religieuses, le voile, emblème de leur profession, qu'elles avaient conservé avec un saint respect, et un vieux bréviaire tout usé, qu'elles ne manquaient

(24) A. F. Busching, Géographie, t. I, p. 580. Hambourg, 1787.

pas de réciter encore ensemble tous les jours, avec une exactitude scrupuleuse. Possevin les raffermit dans leur foi par les discours les plus instructifs, leur défendit strictement d'assister au culte des luthériens, et promit de leur envoyer au plus tôt un confesseur, qui leur ferait faire une confession générale, les ramènerait dans le giron de l'Eglise, et leur administrerait la sainte communion ; il leur laissa en les quittant des secours considérables en argent.

Possevin profita de sa touchante rencontre avec ces pieuses héroïnes de l'abnégation chrétienne, pour faire sentir à ses compagnons toute la grandeur et la sublimité de la religion catholique. A la vue de ces rameaux ployant sans se briser sous le vent de la persécution, il prononça un discours aux grands du royaume qui se trouvaient avec lui ; il compara le pieux héroïsme de ces vierges à la vie impie et dissolue des membres du clergé luthérien, qui par amour pour les jouissances temporelles trahissaient leur religion et leur patrie, se trahissaient eux-mêmes ainsi que leurs infortunés partisans ; puis jetant les yeux sur les monceaux de pierres, seuls débris du couvent, qui entouraient l'antique et belle église, comme une robe de deuil, et remplissaient d'un sentiment de douleur et de pitié le cœur de tous les assistans, il fit un tableau si touchant des ruines accumulées par l'Evangile impie et destructeur de la nouvelle Eglise, que tous ceux qui l'entendirent fondirent en larmes.

A peine Possevin eut-il dépassé d'un mille le couvent, que deux cents chevaliers vinrent à sa rencontre. Ils avaient à leur tête le commissaire général du royaume, qui amenait un magnifique carrosse de parade, dans lequel le roi voulait que le nonce fît son entrée à Upsal.

Mais Possevin refusa cet honneur ; il monta sur un cheval richement enharnaché, et entra à Upsal, le jour de Saint-Laurent, 10 août, ayant à ses côtés le commissaire général et suivi d'un brillant cortége.

Il fut conduit immédiatement au logement qui lui était destiné. Le roi l'avait visité la veille en personne, afin de s'assurer qu'il avait été disposé avec magnificence, conformément à ses ordres.

Le troisième jour, le nonce fut reçu en grande cérémonie par le roi. Toute la cour assista à cette solennité. Le nonce prononça un discours bref, mais plein de dignité, pour exposer le motif de sa mission, disant, ainsi qu'il en était convenu en secret avec Jean, que son principal but était de resserrer et de raffermir les liens d'amitié entre la Suède et les princes catholiques de l'Europe. Possevin et ses six compagnons, au nombre desquels se trouvait Nicolas Mylonius, qui remplissait les fonctions d'aumônier de l'ambassade, furent admis après cela à baiser la main du roi, à qui le nonce remit les lettres de créance de l'empereur, de l'impératrice, du roi de Pologne, du duc de Bavière, et de quelques autres princes catholiques de l'Allemagne. Jean se retira avec Possevin et Sigismond, dans un appartement écarté, où Possevin lui remit la lettre du pape, qu'il lut avec la plus grande attention. Il entama ensuite avec le nonce une conversation très animée sur les affaires religieuses de la Suède, et laissa à peine à celui-ci le temps de placer un mot. Le hasard seul mit fin à cet entretien. Il s'éleva tout-à-coup un vent si violent que les fenêtres s'en ouvrirent d'elles-mêmes, et furent brisées. Le nonce qui parlait avec tant de vivacité que de grosses gouttes de sueur lui découlaient du front, fut tellement saisi de frayeur qu'il fut pris sur-le-champ d'une fièvre violente et dangereuse. Jean, de qui la bonté allait jusqu'à la magnanimité, fit mille excuses au nonce de ce qui venait d'arriver, lui en exprima sa profonde douleur, et le fit reconduire par toute la cour à sa demeure, où tous les secours de la médecine lui furent immédiatement prodigués.

La lettre de Grégoire au roi de Suède respire une affec-

tion toute paternelle. Nous croyons devoir la donner ici textuellement :

« A notre très cher fils en Jésus-Christ, Jean, auguste roi de Suède.

GRÉGOIRE XIII, PAPE,

« A notre très cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Notre très cher fils Antoine Possevin est revenu auprès de nous avec des lettres et des commissions de Votre Majesté; ces lettres respirent une piété, montrent un zèle pour la gloire de Dieu, tels qu'on devait l'attendre d'un roi magnanime comme vous, et qui se rappelle les bienfaits qu'il a reçus de Dieu. Par les communications de Possevin lui-même, nous avons su que le Seigneur nous avait accordé ce que nous lui demandions avec instance depuis si long-temps et sans relâche. Nous sommes d'après cela fermement convaincu que les plus grandes récompenses du Seigneur vous sont réservées dans toute l'éternité, pour la noble résolution que vous avez prise et que vous avez attestée et confirmée par la réception du saint sacrement de la Pénitence, et pour votre promesse de rester toujours uni à l'Eglise catholique. Maintenant votre zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de l'âme de votre fils bien aimé Sigismond, exige que vous fassiez en sorte que lui aussi professe ouvertement la religion catholique, chose que nous désirons avec une vive ardeur, et qu'il ne se contente pas d'une conviction intérieure. Il faudra aussi que personne, dans vos Etats, n'éprouve d'obstacle pour embrasser ouvertement la religion catholique, ou que cela lui soit défendu; car le salut d'une seule âme est plus agréable au Seigneur que la possession de toute la terre. Nous ne perdons pas de vue non plus quelle est la véritable situation de vos Etats et combien de projets utiles la prudence humaine, trop souvent l'ennemie de Dieu, pourrait encore inspirer à Votre Majesté; mais il faut

placer toutes ses espérances en Dieu seul, dont la main invincible n'abandonne jamais ceux qui mettent leur confiance en lui. Votre Majesté a aussi la plus grande récompense à attendre : car, dit saint Augustin, on peut appeler heureux les princes qui emploient l'autorité qui leur a été confiée à glorifier Dieu et à servir la majesté divine. Les autres princes catholiques éprouveront de leur côté une joie inexprimable quand ils apprendront que vous en agissez désormais ouvertement et que vous ne préférez rien à la gloire de Dieu. Ainsi encore vous marierez plus heureusement l'héritier de votre couronne. Loin de vous donc toute pensée et tout respect humain, qui pourrait retarder votre entreprise, si louable et si agréable au Seigneur; et ne croyez pas que dans la sainte cause de Dieu, le secours des hommes vous manque. Pour ce qui nous regarde, nous ne vous manquerons certainement en aucune chose, et vous pouvez compter de même sur l'appui de tous les princes catholiques. Nous nous occuperons aussi avec zèle de l'affaire de Naples; Possevin y est déjà parti avec des lettres de nous et ne reposera pas qu'elle ne soit terminée. Il ne faut pas vous inquiéter non plus des bruits que quelques malveillans font courir; car nous savons fort bien que, quant à vous, l'intérêt de la religion catholique vous tient à cœur, que vous le soignez avec sincérité; tous ceux qui sont ici sont prêts à l'attester. Allez donc en avant, sans inquiétude, et ajoutez à vos trois couronnes celle d'avoir ramené votre royaume à Dieu; cette couronne sera d'autant plus belle et plus brillante que les autres, que les choses de Dieu sont préférables à celles des hommes. Il nous a été fort agréable de voir que vous avez de l'attachement pour Possevin, que vous l'avez comblé de bienfaits et que vous aimez sa sagesse, son érudition et son zèle pour la gloire de Dieu. Nous aussi l'avons toujours hautement estimé pour ces mêmes qualités et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de le recommander encore

une fois à Votre Majesté; nous vous le recommandons toutefois aussi fortement qu'il nous est possible, lui et tous ceux qu'il emmène avec lui. Veuillez donc accorder toute croyance à ses paroles et à ses lettres. Puisse Dieu vous combler, vous et les vôtres, de sa grâce et vous accorder toute joie et toute félicité !

« Donné à Rome, près de saint Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 1er novembre 1578, la septième année de notre pontificat. »

Par une autre lettre de la même date, le pape recommande au roi ce Laurent Magnus Gothus, dont nous avons parlé plus haut (25).

Le nonce fut obligé de garder le lit pendant douze jours. Les Pères Warsewicz, Visowski et Good, qui étaient restés à Stockholm, s'empressèrent d'accourir à Upsal pour lui prodiguer tous les soins que commande l'amour du prochain. Le médecin et le pharmacien du roi ne le quittèrent pas d'un instant dans les premiers jours de sa maladie. Le roi et la reine demandaient plusieurs fois par jour de ses nouvelles. Cécile, margrave de Bade, sœur du roi, le visitait souvent, et comme elle se préparait à partir pour le continent, elle lui demanda, ainsi que nous l'avons vu plus haut, des lettres de recommandation au pape et au roi d'Espagne, en faveur de ses cinq fils, qu'elle désirait faire élever dans la religion catholique, à Vienne ou dans les colléges de Trèves et de Rome.

A peine Possevin commença-t-il à reprendre des forces, qu'il s'occupa de nouveau des affaires religieuses de la Suède. Il envoya sur-le-champ un digne prêtre à Wadstena, pour annoncer son arrivée aux religieuses et les assurer des dispositions bienveillantes du Saint-Père envers elles. Il chargea les Pères

---

(25) Voyez Appendice, n. 119.

Warsewicz et Nicolaï de chercher sans retard un certain nombre de jeunes gens capables, pour être envoyés avant la fin de l'année aux séminaires d'Olmutz et de Braunsberg.

Le roi attendait avec impatience la guérison du nonce, et aussitôt que l'on n'eut plus à craindre le retour de la fièvre, il le fit venir en sa présence. Quoique encore très faible, Possevin s'empressa de se rendre à la cour. L'entretien qu'il eut avec le roi se prolongea pendant deux heures entières; il fut extrêmement pénible pour lui. Le nonce expliqua encore une fois au roi les motifs qui avaient engagé le Saint-Père à refuser ses demandes pour la restitution du calice aux laïcs, pour le mariage des prêtres et pour la célébration de la messe dans la langue du pays, mais en l'assurant en même temps que si le gouvernement de l'Église confié au Saint-Père ne lui permettait pas de se rendre, à cet égard, aux désirs du roi, il se joindrait pour tout le reste aux autres princes catholiques, afin de contribuer en tout ce qui dépendrait de lui à augmenter la prospérité temporelle et spirituelle de ses Etats et le bonheur de sa personne et de sa royale famille. Il fit observer en outre à Jean que les motifs qu'il alléguait à l'appui de ses demandes, n'avaient servi nulle part à l'extension de la religion chrétienne : il n'avait qu'à jeter les yeux sur ses propres Etats et considérer combien ils avaient été heureux et florissans sous l'ancienne foi, et combien, au contraire, ils avaient éprouvé de troubles et de malheurs sous l'empire du nouvel Evangile. Jadis il n'y avait qu'une âme et un corps, qu'un sentiment et une foi, tandis qu'alors on ne voyait parmi les fidèles que querelles et discussions. A la place de l'ancienne Eglise, si sainte et si majestueuse, apparaissaient une foule de sectes, divisées entre elles et ennemies l'une de l'autre. Il termina en faisant sentir au roi tous les malheurs qui résulteraient pour lui de l'abandon de l'œuvre commencée.

Jean témoigna de l'impatience à ces paroles sévères du

nonce, et toujours tourmenté de la malheureuse pensée de perdre le trône, il lui répondit qu'il lui était impossible de rien faire si ses demandes ne lui étaient pas avant tout accordées : « J'espère pourtant, reprit Possevin avec fermeté, que Votre Majesté ne tardera pas à prendre des sentimens plus favorables. » Il lui rappela en même temps, pour calmer son irritation, les grandes faveurs que Dieu avait répandues sur lui; comment il l'avait protégé contre les projets d'assassinat de son frère, comment il l'avait tiré de prison pour le faire monter sur le trône, avait déjoué tant de complots contre sa vie et l'avait délivré de si nombreux et si imminens dangers. « Tout cela, auguste prince, dit le nonce en terminant, est l'œuvre du Seigneur seul, de qui la main ne s'est pas encore desséchée sur vous, et qui saura accomplir en vous ce que vous ne soupçonnez pas même, pourvu que vous soyez pauvre d'esprit et que vous consentiez à vous abandonner complètement à son lieutenant sur la terre. »

Le nonce lui remit alors un petit écrit qu'il avait rédigé à la hâte pour réfuter la lettre hautaine de Typotius au cardinal de Côme, en date du 30 novembre 1578 (26).

Dans cet écrit, Possevin répondait l'un après l'autre à tous les points en question et d'une manière si triomphante, que le roi reconnut lui-même les perfides intrigues auxquelles ses secrétaires s'étaient livrés et en rougit.

On trouve dans ce petit écrit une profonde gravité et une sagesse parfaite, jointes à une satire gaie à la fois et mordante : ces rares avantages lui donnent un charme et un prix tout particuliers.

En réponse à l'observation de Typotius, flatteuse à la vérité, mais assez triviale, savoir, que le roi était tout dévoüé à la religion catholique, Possevin rappelle que Sa Sain-

(26) Voyez Appendice, n. 111.

teté, l'empereur et les autres princes catholiques ont dû naturellement supposer qu'il en était ainsi, S. M. ayant déclaré qu'elle vénérait l'ancienne discipline de l'Église et la doctrine des Pères, et qui plus est, ayant affirmé et confessé la vérité et la sainteté de l'ancienne foi, dans une assemblée publique et en présence de ses faux évêques et pasteurs. D'ailleurs les lettres qu'elle avait fait remettre au pape par Pontus de la Gardie et par plusieurs autres personnes, dans le nombre desquels il se trouvait, lui, Possevin, attestaient tous les efforts que le roi faisait pour parvenir à l'union de l'Eglise de Suède avec celle de Rome, donnant ainsi, à la grande joie de l'Église, des preuves non équivoques d'un esprit éclairé par la vérité divine. Sa Sainteté ne doutait point d'après cela que le roi, dût-il perdre le monde entier, ne s'y soumît plutôt qu'à la perte de son salut éternel et de la vérité qu'il avait confessée; par la même raison, il leur était impossible de se persuader que Sa Majesté eût réellement, de son plein gré et d'un esprit tranquille, ordonné à Typotius d'écrire comme il l'avait fait.

Quant à la remarque à laquelle Typotius paraissait mettre tant d'importance, savoir, que c'étaient deux choses différentes de rétablir la religion catholique ou de la répandre primitivement, Possevin répond avec une grande justesse que l'Église n'a jamais fait à cet égard de différence, et que dans aucun temps, quand il s'est élevé des hérésies ou d'autres erreurs, elle n'a accordé à ses adversaires des concessions semblables à celles que l'on se flattait d'obtenir alors. Ainsi, du temps des ariens, les empereurs et les rois catholiques n'ont rétabli la religion qu'en adoptant et en conservant les anciennes traditions consacrées par des conciles œcuméniques, et en se soumettant, quant aux choses douteuses, à la décision de l'Eglise. Ce fut ainsi qu'agirent Constantin, Théodose, Marcien et les autres souverains catholiques, dans les circonstances difficiles où leurs états se trouvèrent par suite des dissensions religieuses. Clovis,

Charlemagne, firent de même, et saint Louis aussi, à l'égard des Albigeois; et dans le siècle même où l'on se trouvait, le concile de Trente s'était assemblé; l'empereur et tous les monarques y avaient assisté, dans la personne de leurs ambassadeurs et des théologiens de leurs États. En conséquence, ceux qui soutiennent qu'il faut se conduire autrement pour rétablir la religion catholique qu'on ne l'a fait pour la fonder, paraissent n'avoir pas même examiné les premiers commencemens et les périodes de développement de l'ancienne Eglise, attendu que la primitive Eglise de Dieu faisait de même, quand il s'élevait des doutes, consultant les apôtres, ainsi qu'on le voit par les Actes des apôtres. A ceux qui auraient voulu opposer une opinion ou une volonté individuelle, les apôtres auraient certainement répondu : « Ce n'est pas notre usage ni celui de l'Eglise de Dieu. »

« Or, comme Sa Majesté le roi sait cela lui-même, dit Possevin en terminant sa réponse aux observations de Typotius, et comme il est connu non seulement pour aimer la vérité et l'antiquité, qui doivent être cherchées l'une et l'autre dans les vrais écrivains et dans les légitimes conciles, mais encore pour être un connaisseur profondément versé dans ces parties, Sa Sainteté ne pourra jamais croire que les paroles que nous venons de citer ou d'autres du même sens, aient pu trouver place dans l'esprit du roi. »

A l'assertion que la piété ne saurait en aucune manière rentrer dans le royaume, à moins que l'on n'accorde d'avance la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres et la célébration du culte dans la langue du pays, que les anciens décrets de l'Église, l'Écriture sainte et plusieurs autres motifs encore permettraient, dit-on, au pape d'accorder, Possevin observe non seulement que la piété pourra y être introduite sans cela, mais encore qu'elle devra l'être, et cela de la même manière que l'esprit de Dieu l'a de tout temps enseigné et que

les empereurs et rois chrétiens l'ont toujours fait en fils obéissans et en légitimes défenseurs de l'Eglise. D'ailleurs l'expérience a prouvé que ces trois conditions ne sont nullement nécessaires, ni même utiles au rétablissement de la religion affaiblie. Ceci une fois prouvé, l'assertion tombe tout entière; mais elle tombera plus sûrement encore si l'esprit du roi, appuyé sur les conseils de l'Église et sur la main puissante de Dieu, daignait se rappeler ce que c'est que d'être conduit par l'Esprit de Dieu et songer aux folies sans exemple de ceux qui, lui prédisant il y a quelques années les plus grands malheurs, vinrent lui proposer des choses qui pouvaient compromettre le bonheur, le repos et jusqu'à l'existence du royaume, tandis qu'ils ne savaient pas ce qu'ils disaient, qu'ils n'étaient pas théologiens et n'avaient point étudié ces matières, si souvent traitées par les hommes les plus saints et les plus érudits.

Possevin examine en détail les trois points réclamés et démontre qu'il est absurde de soutenir qu'ils puissent être justifiés par les décrets des apôtres, par l'Écriture sainte et par d'autres motifs encore, puisque l'on prouverait au contraire par là tout l'opposé, ainsi que le roi en est convenu dans la demande de dispense qu'il a adressée à Rome.

Pour ce qui regarde la célébration du culte dans la langue du pays, le roi a compris lui-même toute l'inconvenance de cette demande, puisqu'il a exprimé le désir, qu'au moins les jours de fêtes, la messe fût chantée et dite en latin, afin que par ce moyen il fût plus facile de rétablir un jour l'ancien rit catholique. Ce que l'on demande, continue Possevin, est en opposition avec la coutume de toutes les Eglises qui ont persévéré dans la véritable foi antique et orthodoxe. Il est contraire à la raison, car on sait que partout où cet usage a été introduit, le rit catholique a été sur-le-champ anéanti; que tout changement dans le rit lui a fait perdre sa forme sublime et l'a remplacée par le schisme ou par une confusion immense. Il s'agirait ensuite de faire voir dans quel

concile, par quel Père de l'Eglise, par quels décrets des papes il a jamais été ordonné à l'Eglise universelle de célébrer la messe dans la langue du pays ; car la messe des Grecs se dit dans une langue fort différente de celle dont se sert le peuple. D'ailleurs les peuples de l'Occident, chez qui la messe se dit partout en latin, se sont servis long-temps de la langue latine dans le commerce ordinaire de la vie, et ils pouvaient alors la comprendre. Aujourd'hui encore, les habitans de l'Italie parlent des idiomes qui diffèrent considérablement les uns des autres, et le peuple, qui s'exprime en général fort incorrectement, n'a jamais pu apprendre la langue des personnes bien élevées.

Quant au mariage des prêtres, je sais fort bien que le roi lui-même y est opposé par plus d'un motif : d'abord, parce que dans les demandes de dispenses qu'il a adressées au Saint-Siége, il a exprimé clairement et franchement le désir que les prêtres ne se mariassent pas, en observant qu'il était surtout nécessaire que ceux qui devaient administrer le très saint Sacrement possédassent au plus haut degré la vertu de chasteté, ce qui avait déjà lieu dans le sacerdoce-modèle de l'ancienne alliance. Si Sa Majesté paraissait demander le mariage en faveur d'un petit nombre d'ecclésiastiques, c'était seulement par la crainte de manquer de prêtres. Mais les prêtres ne manqueront jamais, même en gardant le célibat, soit que l'on prenne des étrangers, qui en peu de mois apprendront la langue suédoise, soit que l'on en cherche parmi les natifs de la Suède, pourvu qu'on ne les empêche pas, par la terreur et les menaces, de se faire catholiques.

Secondement, il est impossible que ces sentimens soient réellement ceux du roi, quand on considère le soin avec lequel Sa Majesté conserva la chasteté, même dans le mariage. Aussi Sa Sainteté ne saurait croire que le roi ait pu changer si subitement d'avis et penser que ceux qui doivent toucher le corps du Seigneur, puissent passer immédiatement des

embrassemens charnels à l'offrande du sacrifice spirituel et à ce mystère vivifiant et terrible, dont nous avons journellement si grand besoin.

Il est certainement impossible de démontrer cela soit par l'Evangile, soit par les apôtres, soit par un Père de l'Eglise quelconque. Je demanderai d'abord si ceux qui, les premiers, ont porté l'Evangile en Suède, ont adopté cette conduite en fondant et en affermissant la religion; et le Saint-Esprit, qui a prévu toutes les hérésies à venir, n'aurait certainement pas manqué d'indiquer ce moyen de conserver la paix de l'Eglise, s'il avait jugé que ce fût le plus convenable.

Le mariage des prêtres n'a jamais été permis, bien moins établi par les décrets des papes.

Pour ce qui regarde les Grecs, comme les Suédois n'ont jamais adopté les coutumes grecques, leur exemple ne saurait s'appliquer aux peuples qui n'ont reçu la foi catholique que de ceux qui avaient été envoyés par le Saint-Siége apostolique. D'ailleurs nous avons bien souvent été témoins du mépris avec lequel le peuple de Suède et même la noblesse traitent ses faux prêtres, parce qu'ils savent à quel point leur vie est charnelle et déréglée ; nous savons que ce peuple est très porté pour l'ancienne foi, qu'il désire ardemment avoir des prêtres non mariés, afin que tout ce qui se dépense aujourd'hui pour l'entretien du pasteur et de sa famille et pour les dots de ses filles, et qui se prend sur l'argent que les donataires voulaient consacrer à l'honneur et à l'éclat du culte, afin, dis-je, que ces sommes servent désormais à soutenir les veuves et à instruire la jeunesse.

Mais pour en revenir aux Grecs, ils ont chèrement payé l'impiété de leur schisme; séparés de l'Eglise, ils ont nié aussi que le Saint-Esprit procédât du Fils; ils sont tombés d'une erreur dans l'autre, et ont fini par être subjugués par les armes impitoyables des Turcs. Réduits en esclavage, ils n'ont à espérer, après une vie de souffrances, qu'une mort

éternelle, tandis que sous l'empire doux et pastoral de saint Pierre, ils auraient pu, enfans fidèles et soumis, gagner le salut éternel. Mais ces malheureux Grecs eux-mêmes, au milieu de leur licence effrénée, n'ont pas pu anéantir complètement toutes traces de l'ancienne et sublime chasteté sacerdotale : aujourd'hui encore leurs évêques vivent dans le célibat ; car ils sont choisis dans les ordres religieux, auxquels il est défendu d'avoir des femmes, et ils continuent d'ordinaire à vivre comme ils faisaient dans le cloître.

En réponse à l'observation du roi qu'il serait à craindre que, faute de femmes, les prêtres ne commissent beaucoup de péchés, on a démontré depuis long-temps que cette crainte n'était nullement fondée ; aussi le roi paraît-il vouloir se désister de cette demande.

Il est inutile de remarquer que la chasteté ne se conserve point par l'approche des tisons de la chair ; et sans parler du grand nombre d'assassinats, commis par ces ministres de la parole de Dieu, pour s'emparer de la femme de leur prochain, ne voyons-nous pas les presbytères qu'ils habitent remplis de femmes de toute espèce, servantes et cuisinières, tandis que l'oisiveté s'est tellement emparée d'eux à la suite de l'hérésie luthérienne, qu'ils ne s'occupent plus ni du culte, ni de l'administration des sacremens, ni d'aucune œuvre de piété ? Nous avons vu nous-mêmes les fruits qui sortent de leurs harems. Mais puisque l'on pense que pour leur éviter des péchés, il faille les dispenser du célibat, il serait bien plus simple de solliciter pour eux la dispense du commandement de Dieu qui défend la fornication, puisque alors ils pourraient entretenir à côté de leur femme encore plusieurs concubines, et suivraient à la lettre le précepte de leur Luther, qui disait : « Quand la femme ne veut pas, appelez la servante. »

Le pape s'est expliqué non moins clairement au sujet de la communion sous les deux espèces. Mais si sur ce point on

en appelle à l'autorité du concile de Trente, pourquoi ne le fait-on pas également sur celui du mariage des prêtres? D'un autre côté, on croit ce concile inspiré par le Saint-Esprit, quand il permet à quelques personnes la communion sous les deux espèces, et de l'autre on lui refuse cette inspiration quand il décide sur d'autres points, comme, par exemple, le célibat des prêtres.

Mais les motifs les plus légitimes ayant engagé le concile de Trente à rendre ce décret, par l'inspiration divine, c'est-à-dire à laisser au pape le soin de décider quand il faudrait accorder des dispenses ou non, si jamais il s'est présenté un cas où cette dispense ne devait pas l'être, c'est sans contredit celui de ce royaume, puisque nous savons, et qu'il est du reste de notoriété publique, que ses soi-disant prêtres, tantôt ne font pas communier le peuple du tout, faute de vin, tantôt se servent de bière pour ce sacrement.

Les peuples à qui la communion sous les deux espèces a été accordée pendant quelque temps savent, mieux que personne, combien de fraudes se commettent sous ce masque. Je passe sous silence la désunion que cette question met dans l'Église, dont le lien devrait être si fortement serré, désunion qui est l'ouvrage de Satan, et par laquelle il s'efforce de détruire ce corps mystique.

Possevin termine en remarquant d'abord que quiconque ne veut point passer pour hérétique, mais pour catholique, ne peut manquer d'être convaincu par les argumens des théologiens du pape, et puis en rappelant que quel que soit le désir de Sa Sainteté d'assurer le salut des peuples de ce royaume, il n'est guidé en cela par aucun intérêt temporel, et que si ces peuples lui manquent, s'il doit avoir la douleur de les voir refuser le bienfait de la grâce de Jésus-Christ, il se consolera par la pensée des conquêtes que ses vicaires apostoliques font dans toutes les parties du monde où il les envoie.

Après la lecture de cet exposé, Jean se calma; ses inquié-

tudes s'apaisèrent, et quand le nonce lui eut positivement déclaré qu'il était prêt à quitter sur-le-champ la Suède avec ceux qu'il y avait amenés, si leur présence y causait les plus légères alarmes, ou pouvait avoir des suites dangereuses, il répondit sans hésiter : « Le moment du départ n'est pas encore arrivé, » ajoutant qu'il n'insisterait pas sur le mariage des prêtres pourvu que le calice lui fût accordé pour lui et pour ses sujets.

Possevin, en sortant de chez le roi, passa chez la reine et chez ses deux enfans, qui l'attendaient avec la plus vive impatience; il eut avec Catherine un long entretien sur les affaires ecclésiastiques de la Suède, et il lui présenta, ainsi qu'à l'héritier de la couronne, les lettres du pape.

De même que dans ses précédentes lettres, Sa Sainteté faisait l'éloge du zèle que la reine avait montré dès les premiers temps de son mariage pour la conversion de son auguste époux; le Saint-Père lui promettait son appui en tout ce qui pouvait contribuer au bonheur temporel et spirituel de la Suède, et l'engageait à donner une éducation véritablement pieuse et catholique à ses enfans, et particulièrement à l'héritier du trône.

« Il est impossible d'exprimer, dit entre autres choses Grégoire (27), toute la joie que notre cœur a ressentie des soins et des efforts que vous ne cessez d'employer pour l'extension de la religion catholique et pour la pieuse et sainte éducation de vos enfans. Nous supplions le Seigneur de vous accorder toutes ses bénédictions, et nous vous les donnons par le présent écrit, en vertu du pouvoir que la bonté divine a bien voulu nous accorder. Ce sera à vous à veiller à ce que plus ils avanceront en âge, plus on écarte d'eux toutes occasions de chute et d'erreur, ce qui se fera surtout en

(27) Voyez Appendice, n. 121.

défendant tout accès auprès d'eux à ceux dont les discours rongent comme un cancer, et qui n'ont d'autre pensée que d'insinuer leurs doctrines et leurs mœurs dépravées à tous les catholiques qui en sont susceptibles, afin de les éloigner du sentier du salut et de les entraîner avec eux dans la damnation éternelle. »

Grégoire recommandait aussi à la reine le pieux Laurent Magnus Gothus (28).

Mais c'est surtout la lettre qu'il adressait à Sigismond, prince héréditaire de Suède, qui respire les sentimens les plus tendres.

« Nous n'avons jamais encore, disait Grégoire, lu de lettre qui nous ait causé une aussi grande joie que celle que notre cher fils Antoine Possevin nous a remise de la part de Votre Altesse. Que pouvons-nous en effet espérer de plus heureux que de voir, dans d'illustres princes, la piété unie à la puissance; la piété par laquelle l'auteur de cette puissance désire que tous leurs conseils et toutes leurs actions soient dirigés? Le fruit ne s'en répand pas seulement sur le prince lui-même, mais s'étend encore au loin, pour le salut de ceux qu'il gouverne, ainsi que vous le dites si bien dans votre lettre. En la lisant nous n'avons pu nous empêcher de remercier le Seigneur du fond de notre cœur, et nous vous avons embrassé en esprit, comme le plus cher de nos enfans, en priant la bonté divine de vous combler toujours de plus en plus de sa grâce et de cette félicité, et c'est ce que nous ne cesserons de faire, selon votre désir, toutes les fois que nous célébrerons le saint sacrifice de la messe. Nous sommes fermement convaincu que le Seigneur que vous servez avec tant de piété et qui vous a inspiré cette sainte résolution, accordera aussi à Votre Altesse d'exécuter tout

(28) Voyez Appendice, n. 122.

ce qui pourra contribuer à la gloire de son nom, au salut de votre royaume et à l'extension de la religion. Nous aimons et nous aimerons toujours vos parens comme nos plus chers enfans en Jésus-Christ. »

Les dispositions de Jean à l'égard de l'Eglise catholique s'adoucirent beaucoup après cela. Nicolas Mylonius obtint la permission de prêcher en allemand les jours de fête. La maison que le nonce occupait à Upsal était décorée avec autant de magnificence que celle qu'on lui avait précédemment donnée à Stockholm. Il disait, ainsi que les prêtres qui l'accompagnaient, tous les jours la messe, à la grande consolation de beaucoup de fidèles.

Un jour ils furent agréablement surpris en voyant venir à eux un vieux paysan qui, sur la nouvelle de l'arrivée de prêtres catholiques, était sorti en secret des profondeurs de la forêt où il s'était depuis retiré depuis quarante ans pour être plus sûr de demeurer fidèle à la foi de ses pères. Il se jeta en pleurant aux pieds de Possevin, tira de sa poche les débris d'un vieux chapelet, les baisa, se plaignit des persécutions auxquelles il avait été en butte de la part des nouveaux ministres de l'Évangile, qui plus d'une fois avaient voulu lui arracher violemment des mains, pour l'anéantir, ce précieux bijou, son chapelet; raconta comment il avait eu le bonheur de le conserver, afin de pouvoir au moins réciter tous les jours quelques prières dans le véritable sens de l'Église catholique. Possevin confia ce vénérable vieillard aux soins de Laurent Magnus Gothus, qui lui donna sur-le-champ l'instruction religieuse dont il avait besoin, reçut sa confession et le fit communier. Il retourna heureux dans sa forêt, qu'il ne quittait que lorsqu'il voulait se restaurer par la nourriture céleste.

Les professeurs de l'université d'Upsal ne pouvaient pas demeurer indifférens aux progrès que faisait la religion catholique, et ils élevèrent la voix pour les entraver. La

chaire vint au secours de leur aveugle haine. Du haut de cette tribune ils lancèrent parmi le peuple, comme autant de brandons de discorde, les mensonges les plus éhontés, les calomnies les plus atroces contre l'Église catholique.

Le roi se sentit alors saisi d'une terreur nouvelle, et dans son irrésolution qui touchait presque à la folie, il fit demander à plusieurs reprises au nonce s'il n'avait réellement pas apporté de Rome des réponses plus favorables, et quelque absurde qu'en fût la supposition, s'il ne tenait pas caché les véritables résolutions. Possevin lui répondit qu'il lui avait été déjà beaucoup accordé, et que lui, Possevin, avait reçu des pouvoirs plus amples encore, en matières spirituelles, afin de gagner les âmes des fidèles, et ramener d'autant plus facilement ses peuples dans le sein de l'Église. Mais cette assurance ne satisfit pas l'esprit inquiet du roi; il pria Possevin d'écrire encore une fois au pape au sujet des demandes rejetées, en lui faisant entendre clairement que si l'on continuait à les lui refuser, il serait obligé de renoncer entièrement à son entreprise, et de rompre toutes négociations et tous rapports avec Rome, attendu qu'il lui deviendrait impossible de gouverner plus long-temps le royaume.

Possevin, surpris du langage décidé que tenait le roi, et soupçonnant qu'il avait peut-être sa source dans des motifs tout-à-fait indépendans de ses convictions religieuses, désirant en même temps faire connaître au pape la véritable situation des choses, fit demander à Jean, par ses amis, si par hasard il avait été forcé de s'engager sous serment à procurer à ses sujets la communion sous les deux espèces. Le roi lui ayant fait répondre par ses quatre premiers secrétaires que la chose était en effet comme il le pensait, Possevin répliqua qu'il écrirait volontiers à Rome à ce sujet, mais que le roi ne devait pas s'étonner s'il recevait toujours la même réponse du Saint-Père. Il donna les raisons les plus péremptoires pour lui faire comprendre qu'il n'avait rien à

espérer à cet égard, et ajouta que le roi serait bientôt convaincu, s'il daignait l'écouter avec autant de calme et d'attention qu'il en avait accordés aux prédicateurs luthériens.

Le roi accepta la proposition avec joie, et comme s'il avait eu honte de l'excès de son inquiétude, il pria le nonce de le précéder à Stockholm, où il ne tarderait pas à se rendre aussi avec la famille royale. Possevin partit donc pour la capitale, avec un nombreux cortége de gentilshommes et de chevaliers.

Possevin profita du temps qui s'écoula jusqu'à l'arrivée du roi, pour envoyer aux séminaires d'Olmutz et de Braunsberg, une vingtaine de jeunes Suédois, la plupart enfans de familles distinguées, que Warsewicz et Nicolaï étaient parvenus à rassembler non sans peine. Ils étaient pour la plupart originaires de la Suède propre, de la Bothnie septentrionale et de la Finlande, et avaient été depuis peu ramenés dans le giron de l'Église par les soins de Laurent Nicolaï. Dans le nombre se trouvait le fils d'un des premiers fonctionnaires de la cour. Jean craignant d'offenser la haute noblesse, mit beaucoup d'obstacles à son départ, attendu qu'il était déjà entré au service du prince Sigismond; mais la pieuse reine triompha, et ce jeune homme se mit en route avec cinq autres pour Olmutz.

La Providence procura bientôt après à Possevin de nouvelles occasions d'être utile à l'Eglise du Seigneur.

Vers la fin du mois d'août de cette année, deux envoyés du czar des Tartares, Zacharie Antonowicz et Antoine Dzezieniewicz, accompagnés de six domestiques et d'un comte Polonais, étaient arrivés à Stockholm, pour offrir au roi l'amitié de leur maître et des secours contre la fureur du cruel czar des Moscovites. Ils portaient, selon l'usage du pays, leurs lettres de créance avec eux, ainsi qu'une lettre de recommandation du roi de Pologne pour Possevin, qui les avait déjà rencontrés à Wilna, où ils étaient venus

pour la huitième fois, chargés de la même mission (29). Jean surpris en apprenant une si singulière ambassade, ordonna de les surveiller strictement. Ils s'adressèrent alors à Possevin, en réclamant n intervention auprès du roi. Ce prince les reçut après cela avec une grande bienveillance, et les renvoya, vers la fin de septembre, dans leur pays, chargés de riches présens.

Le nonce fut chargé de les recommander au roi de Pologne (30).

Ces envoyés, dont la famille était originaire de Gênes et plus tard de Jaffa, étaient chrétiens, mais Grecs schismatiques. Grâce à leurs relations avec Possevin, ils furent saisis d'un si grand amour pour la religion catholique, que non seulement ils l'embrassèrent eux et toutes les personnes de leur suite, mais encore que, de retour dans leur patrie, ils en devinrent de grands protecteurs et propagateurs. Ils assistaient tous les jours, avec une piété admirable, à la messe qui se célébrait chez Possevin. En partant de Stockholm, ils signèrent, le 25 septembre, un acte, revêtu de toutes les formalités diplomatiques, par lequel ils s'engageaient à envoyer vingt jeunes gens de leur pays à Rome, pour y être formés, dans les séminaires, aux fonctions de missionnaires, afin d'aller dans la Chersonèse taurique et les pays situés autour du Pont-Euxin, rétablir l'Église catholique presque anéantie dans ces contrées. Ils prièrent en même temps Possevin de demander au pape d'envoyer des missionnaires dans ces régions délaissées (31). Arrivés chez eux, ils rendirent aux catholiques plusieurs églises que les Grecs leur avaient enlevées.

---

(29) Voyez Appendice, n. 67.

(30) Voyez Appendice, n. 123.

(31) Voyez Appendice, n. 124.

Le nonce fut encore assez heureux pour arranger l'affaire du ministre d'Espagne, François Érasso.

A peine Jean fut-il arrivé à Stockholm, qu'il lui accorda de nouveau ses entrées auprès de lui comme autrefois. Il l'invita même deux fois à dîner, marque de distinction plus rare encore à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui. A son départ de Stockholm, qui eut lieu peu de temps après, il fut chargé des lettres les plus amicales pour Philippe II. Jean accepta, avec les assurances les plus flatteuses, l'amitié que lui offrait ce monarque (32).

La main de Dieu se montra donc encore, dans cette occasion, le soutien de l'innocence accusée.

François d'Erasso était rentré en pleine faveur auprès du roi, tandis que vers le commencement du mois d'octobre de la même année, le perfide et mercenaire Typotius fut jeté en prison, convaincu d'intrigues politiques, en écrivant au nom du roi, sans en avoir reçu l'ordre, au cardinal de Granvelle, comme il l'avait fait précédemment au cardinal de Côme (33).

D'après cela, l'intervention de Grégoire XIII en faveur

---

(32) Voyez la lettre de Possevin au roi Philippe II, de Stockholm, 14 novembre 1579; Appendice, n. 125.

(33) « Quant à Typotius, il y a déjà près de quinze jours qu'il est gardé dans une étroite prison au château de Stochkolm... Et ce même Typotius, prévoyant le coup, et feignant de se repentir, m'écrivit plusieurs lettres, dont j'en garde quelques unes, pour me demander pardon d'avoir *par l'ordre d'autrui*, à ce qu'il prétend, écrit comme il l'a fait à Votre Seigneurie Illustrissime et rendu de mauvais services à la cause de Dieu, comme aussi d'avoir écrit au cardinal de Granvelle, autrement qu'il n'aurait dû le faire, sur des sujets concernant le service de Dieu et de ce royaume; il s'est même confessé deux fois à l'un de nous, et tout annonce qu'il sent les torts qu'il a eus. Puisse Notre-Seigneur se servir de son malheur actuel pour le faire rentrer complètement en lui-même. » (Lettre de Possevin au cardinal de Côme, de Stockholm, 14 octobre 1579.)

d'Erasso, par sa lettre du 7 novembre 1579, était devenue inutile (34). Le pape y exposait avec beaucoup de force les indignes manœuvres de ces hommes sans pudeur contre cet honorable diplomate espagnol.

Typotius confessa son action impie dans plusieurs lettres à Possevin, en exprima son repentir et en implora le pardon.

Mais à peine cet orage se fut-il dissipé qu'il s'en éleva deux autres, non moins menaçans, contre le nonce et ses compagnons.

Jean, tout tranquillisé qu'il paraissait être sur l'avenir, retomba néanmoins bientôt dans sa crainte et son irrésolution ordinaire, de sorte que sa position à l'égard de l'Église catholique devint de plus en plus contrainte.

Le duc Charles de Sudermanie venait d'arriver en Suède, avec sa femme et plusieurs jeunes princes allemands luthériens, et il ne manqua pas, comme nous l'avons déjà vu, de faire au roi des reproches amers de la tendance religieuse qu'il manifestait, l'engageant en même temps fortement, au nom des autres princes allemands, partisans zélés de Luther, à ne point y persévérer. Afin d'augmenter son parti dans le peuple, et de s'assurer l'appui du clergé, il avait amené à sa suite, déguisés, quelques uns des plus fameux prédicateurs calvinistes du Palatinat, et dans le nombre, le fougueux et fanatique Jean Bovollan, moine défroqué, et qui, à l'exemple de Luther, avait épousé une religieuse sortie de son couvent et de mœurs dissolues. Quoique leurs opinions fussent diamétralement opposées à celles du clergé national, ils n'en firent pas moins cause commune avec lui, et lancèrent les brandons de la discorde dans tout le royaume, afin d'entraver les efforts du roi, et d'anéantir dans son germe l'Eglise catholique qui renaissait si heureusement en Suède.

(34) Voyez Appendice, n. 126.

Mais ce qui augmenta encore les inquiétudes du roi, ce fut l'arrivée inopinée d'envoyés de Lubeck, qui débarquèrent à Stockholm à peu près en même temps que Charles et dans le même but que ce prince. Eux aussi exprimèrent avec force au roi, comme organes des princes allemands, réunis par une alliance offensive et défensive en faveur du nouvel Evangile, les craintes que leur inspiraient les mesures qu'il prenait contre la nouvelle doctrine, et l'engagèrent avec des menaces à y rester fidèle.

Jean renouvela alors ses instances auprès de Possevin pour qu'il lui procurât les dispenses demandées.

Depuis la fin de septembre de cette année, jusque dans les derniers jours de novembre, la peste fit de grands ravages à Stockholm. Possevin fit des conversions nombreuses et importantes. Dans ces temps de terribles épreuves, on aimait mieux s'adresser aux prêtres catholiques qu'aux ministres luthériens de la parole de Dieu, lâches, craintifs, et qui ne songeaient qu'à la conservation de leurs femmes et de leurs enfans. Possevin qui se montrait infatigable, qui ne se refusait à aucun sacrifice, et ne craignait aucun danger, du moment où il s'agissait du salut des âmes, assistait les pestiférés avec un rare héroïsme, et les réconciliait au lit de la mort avec Dieu et sa sainte Église. L'affluence des fidèles dans la petite chapelle des jésuites et la piété qu'ils y montraient étaient extraordinaires. Possevin leur administrait publiquement la communion sous une seule espèce, mais en y joignant l'ancienne et louable coutume de l'ablution. Elle consistait à donner aux fidèles, immédiatement après qu'ils avaient pris le saint corps du Seigneur, un peu de vin mêlé d'eau, afin qu'ils pussent plus facilement avaler les particules de l'hostie qui seraient restées sur les lèvres ou la langue. Cette oblation se faisait avec un vase particulièrement destiné à cet usage, et qui avait la forme d'un calice.

Jean, qui n'avait jamais pu se défaire de la malheureuse pensée que la communion sous les deux espèces était indispensable pour qu'il pût conserver la couronne, avait ordonné au nonce de faire cette oblation avec le même calice dont il s'était servi pour célébrer la sainte messe. L'intention du roi était bonne et bien raisonnée. Il espérait avec le temps et moyennant des détours adroits, persuader à ses sujets qu'ils recevaient la communion sous les deux espèces, de même que le prêtre. Mais Possevin n'était pas homme à se laisser tromper par une pareille demande ou intimider par un tel ordre. Il s'y refusa avec courage, fermeté et dignité, en faisant remarquer aussi que sa condescendance pourrait donner lieu aux opinions les plus dangereuses, et qu'en conséquence non seulement elle ne lui était pas permise, mais qu'elle serait encore coupable et même impie.

Jean fut très affecté de ce refus et de cette leçon, et eut de la peine à se remettre du chagrin qu'ils lui avaient causé.

Après avoir échoué auprès de Possevin, il essaya d'entraîner l'honnête et pieux Laurent Nicolaï, à devenir l'instrument de ses vues petites, bornées, et que l'on pourrait même appeler ridicules, si la crainte excessive qu'il ressentait et le but qu'il se proposait ne devaient pas servir jusqu'à un certain point à l'excuser.

Jean désirait obtenir de Nicolaï un engagement semblable à ceux qu'il avait précédemment imposés à l'archevêque d'Upsal et à l'évêque de Strengnæs le 11 janvier et le 16 mars 1575, et à diverses reprises, aux professeurs de l'université et aux principaux pasteurs du royaume. C'est-à-dire qu'il voulait que Nicolaï promît avec serment d'obéir en toutes choses au roi, d'adopter toutes les réformes qu'il proposerait dans l'Eglise, de les appuyer et de les répandre tant qu'il lui serait possible, surtout en ce qui regardait la célébration du culte dans la langue du pays et l'administration de la communion sous les deux espèces.

Le président des conseillers du royaume et Nicolas Braske, deuxième secrétaire du roi, furent chargés de faire à Nicolaï cette propostion insidieuse ; mais l'un et l'autre connaissaient bien la fermeté de ce Père et son zèle pour l'Église ; ils répondirent qu'ils étaient sûrs que Nicolaï n'y consentirait jamais, et qu'il aimerait mieux mourir que de s'y prêter.

Jean donna donc cette commission peu honorable à l'un de ses secrétaires inférieurs. Celui-ci, hardi, entreprenant et peu consciencieux, aborda Nicolaï avec tous les artifices de la flatterie et de la séduction, et lui exposa tantôt avec douceur, tantôt avec des menaces, la nécessité de prendre cet engagement si les intérêts de son collége lui tenaient au cœur, puisque sans cela, le roi, qui jusqu'à ce moment n'avait rien pu obtenir, lui refuserait désormais tout secours et toute protection, et lui ordonnerait de quitter le pays. Le négociateur ajouta que Sa Majesté, d'accord avec le sénat du royaume, avait résolu de rompre à l'avenir toutes relations avec le pape; puis comme il tirait de sa poche la formule d'engagement qu'il voulait faire signer à Nicolaï, ce Père lui répondit avec dignité qu'il n'était pas à cet égard le maître de ses actions, et que cette affaire devait être traitée avec son chef Possevin.

Le secrétaire du roi l'ayant prié, afin de mettre sa responsabilité à couvert, de vouloir bien écrire cette réponse, Nicolaï adressa au roi une lettre dans laquelle il lui disait qu'il remerciait Sa Majesté de la bienveillance qu'elle avait daigné lui témoigner jusqu'alors, et qu'il serait toujours prêt, comme il le devait, à lui venir en aide en toutes choses, pourvu que le roi lui permît de faire librement et ouvertement tout ce qu'exigeait le salut des fidèles. Le roi ne pouvait pas ignorer en effet de la part de qui et auprès de qui il était venu. Quant au serment que l'on exigeait de lui, il ne le prêterait jamais, la parole de Dieu n'étant point liée, et jamais non plus il ne donnerait volontairement, par ses ser-

mons, des sujets de scandale ou des motifs de blâme; partout et en tout temps, il se conduirait en bon catholique. Si cela ne suffisait pas au roi, il n'en continuerait pas moins à adresser au ciel les prières les plus ferventes pour la prospérité de Sa Majesté, mais il irait chercher une autre vigne où il pourrait servir Dieu et travailler au salut des hommes avec une conscience pure.

Quand le roi apprit cette opposition décidée et se vit si cruellement trompé dans ses espérances, il garda un profond silence, et au lieu de persécuter Nicolaï et le nonce, comme un prince moins généreux l'eût fait, il les fit appeler tous deux et leur dit en souriant : « On voit bien que vous êtes des jésuites, on ne peut rien obtenir de vous; mais aussi vous n'obtiendrez rien de moi. »

Cependant la peste sévissait de plus en plus. Le nombre des victimes augmentait chaque jour. Jean résolut en conséquence de sortir de Stockholm et de se retirer à la campagne. Il laissa en partant des ordres précis de ne laisser manquer de rien le nonce et ses compagnons, et de leur donner en abondance tout ce qu'ils pouvaient désirer.

Possevin crut devoir profiter de cette circonstance, où la main de la Providence s'appesantissait si cruellement sur la Suède, pour rappeler, avec un courage apostolique, au roi la promesse qu'il lui avait faite de rendre une église aux catholiques, et peu de temps avant son départ de Stockholm, il lui fit remettre par un secrétaire de confiance, probablement Braske, la requête suivante.

« Très auguste monarque!

« Il ne se passe pas de jour qu'une foule de personnes ne meurent ici de la peste, et il n'y a point d'ecclésiastiques pour administrer à tant d'âmes les sacremens de l'Église, ni pour leur donner de véritables consolations, tandis que s'ils pouvaient recevoir des secours des catholiques, elles ne seraient

pas damnées pour l'éternité, et nous n'aurions pas un compte si sévère à rendre de tant d'âmes au Seigneur à qui la possession d'une seule est plus précieuse que tous les royaumes du monde. Je vous conjure donc, par la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la mort douloureuse qu'il a soufferte pour nous, de vouloir bien permettre que l'on vienne au secours de ces pauvres âmes, menacées d'une double mort, temporelle et éternelle, et cela de la manière qu'on l'a fait dans l'Église catholique, depuis le moment de l'Ascension de Notre-Seigneur au ciel jusqu'aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire de rapporter à Votre Majesté les témoignages des Pères de l'Église et notamment de saint Augustin, car elle les connaît, pour la convaincre qu'en vertu de l'institution divine de Jésus-Christ, le sacrement de la pénitence, administré par un prêtre légitime, procure la rémission des péchés, au nom de la très sainte Trinité, tandis que par le véritable sacrifice et la consécration du vrai corps de Jésus, on écarte les plus grands châtimens de Dieu, tels que les maladies contagieuses, la guerre et la famine. D'après cela j'adresse encore une fois à Votre Majesté ma prière la plus instante et la plus respectueuse, poussé que je suis par cet amour du prochain qui, en vertu de ma profession, m'anime pour le bonheur de ces âmes non moins que pour celui de Votre Majesté; et j'ose espérer qu'elle ne me refusera pas ce que je lui demande, quand ce ne serait que pour le temps où la colère de Dieu se fait si cruellement sentir parmi nous. Si moi et les miens nous pouvions, grâce à la bonté de Votre Majesté, nous servir à cet effet de l'église de Saint-François ou de quelque autre, et remplir les actes de charité que l'on ne peut refuser aux mourans, le Seigneur, en l'honneur de qui toutes les églises de Suède ont été bâties par les seuls catholiques, vous en récompenserait, et cela serait en outre fort agréable au pape et à tous les autres princes catholiques; la haute renommée que Votre Ma-

jesté s'est acquise par sa piété n'en serait point diminuée; mais elle s'assurerait au contraire à elle-même, à ses augustes enfans et à la reine la sainte protection de Dieu. Puisse le Seigneur, qui tient dans sa main le cœur des rois, diriger celui de Votre Majesté vers une si bonne œuvre! »

Sur ces entrefaites, le roi partit avec la reine et toute la cour pour Westeræs. Catherine prit avec elle les Pères Warsewicz et Visowski.

Possevin, qui était resté à Stockholm avec Laurent Nicolaï et les autres, afin de secourir les pestiférés, dirigea toute son attention sur la reine et les jeunes princes, ne négligeant rien pour les affermir de plus en plus dans les vérités de la religion catholique. Il adressa plusieurs lettres touchantes aux Pères qui avaient accompagné la cour, pour leur recommander cette affaire. L'un et l'autre ne négligèrent rien pour se conformer à ses instructions, et leurs efforts ne demeurèrent pas sans résultat. La pieuse reine, Sigismond et la jeune Catherine se préparèrent à gagner le jubilé accordé par le pape; ils firent à cet effet une confession générale, et communièrent. Leur exemple fut suivi par Braske, par Pierre, comte de Brahe, et par plusieurs des personnes les plus distinguées de la cour, qui formaient la société intime de la reine. Ils gagnèrent aussi le jubilé, mais en secret et à l'insu du roi.

Sigismond se faisait surtout remarquer par sa fervente piété : elle semblait être innée en lui. Affermi par ces exercices, il défendait la vérité et la sainteté de l'Église catholique, en présence du roi et des courtisans, avec une intrépidité presque miraculeuse, quand on considère qu'il était à peine âgé de treize ans. Avec une constance toute virile il refusa de complaire à son père, en recevant la communion sous les deux espèces et en assistant au culte des luthériens. Un jour que le roi le pressait à ce sujet avec plus

de vivacité que de coutume, il répondit avec courage qu'il préférait perdre le royaume et la vie plutôt que d'assister au culte luthérien. Son père fut tellement irrité de sa persévérance, qu'il s'oublia au point de lui donner huit grands soufflets.

Cette scène se passa à Westeræs vers le milieu d'octobre.

Le roi, excité par les ennemis de la cause catholique, et regardant les jésuites comme la cause de la fermeté que déployait le jeune prince, les menaça de l'exil, de la prison et de toutes sortes de maux, et leur défendit sévèrement de donner la communion sous une seule espèce et d'éloigner les fidèles des églises luthériennes, prenant pour prétexte que cela lui ferait perdre la couronne.

Connaissant le zèle du nonce, et pénétré pour lui d'une sorte de vénération religieuse, Jean adressa principalement ces menaces à Warsewicz, confesseur de la reine. Mais celui-ci ne montra pas moins d'intrépidité que son chef, et prit la défense de ses frères et de lui-même. « Ils ne répandent pas la discorde, dit-il au roi, mais ils se réjouissent plutôt de l'union qui règne entre Votre Majesté et son auguste épouse; ils ne cessent d'adresser leurs prières au Seigneur pour que cette union se maintienne et augmente toujours. Ils n'excitent pas non plus le prince, fils de Votre Majesté, à la désobéissance, et l'engagent au contraire à lui témoigner en toute occasion le respect et la soumission qui lui sont dus. Mais lorsque la majesté de Dieu est offensée, ils ne peuvent point garder le silence, et il devient alors pour eux un devoir sacré d'y attirer l'attention de la reine et des princes, attendu qu'il faut obéir à la majesté de Dieu, qui règne sur tout le monde, plutôt qu'à celle des hommes. Or, ils regardent comme une grande et grave offense envers Dieu, de forcer les princes d'assister au culte des luthériens; car ce culte ne saurait être compté parmi les exercices divins, et il n'a rien de commun avec la tradition de l'an-

cienne Eglise : il ne contient point de sacrifice qui soit agréable à Dieu et qui le réconcilie avec les hommes, ni de vrai sacrement quelconque. Le culte des luthériens ne glorifie point le Seigneur ; il l'offense au contraire. Nous prions et conjurons d'après cela Votre Majesté de ne pas précipiter l'âme de son fils innocent dans l'abîme de la damnation éternelle, en l'éloignant à jamais de la grâce. »

Cette généreuse opposition tranquillisa le roi pour quelque temps. Mais toujours poursuivi par le fantôme que sa malheureuse frayeur avait créé, il ne tarda pas à renouveler ses premiers reproches, auxquels Warsewicz répondit encore avec la même franchise.

« Nous prions Votre Majesté de ne pas regarder l'affaire que nous traitons avec elle comme peu importante, mais de songer qu'elle intéresse la majesté divine, et que tout ce qu'on lui demande, n'est pas demandé par les hommes, mais par Dieu même. Car si le Seigneur a dit que sans la volonté du Père éternel, pas un moineau ne tomberait à terre, ni un cheveu de notre tête, à combien plus forte raison le roi doit-il croire que ses négociations avec le Saint-Siége, pour le rétablissement de la religion catholique en Suède, n'ont point été entamées par hasard ou sans but, et qu'elles n'ont pas eu non plus leur origine dans l'esprit de l'homme ! Aussi Dieu a-t-il décidé de toute éternité, dans sa miséricorde infinie, que ces négociations auraient lieu avec Jean, et non avec Gustave ou avec Eric XIV, son frère. C'est donc le Seigneur qui a inspiré à Votre Majesté la résolution d'entamer des négociations avec le Saint-Père et qui lui a donné sur la foi catholique, plus de lumières que n'en ont eues ses prédécesseurs. Le Seigneur a ensuite envoyé à Votre Majesté les hommes les plus sages et les plus dignes, pour l'aider à accomplir cette sainte entreprise, et il a mis en mouvement toute la chrétienté dans l'attente du succès ; ce qui prouve évidemment que c'est la Providence qui dirige

cette affaire. Or, comme Dieu ne parle plus directement à l'homme et ne lui envoie plus ses anges, il ne pouvait pas choisir entre lui et le roi de plus auguste intermédiaire que le pasteur suprême de son Église. C'est donc maintenant à Votre Majesté à ne point s'opposer à la volonté et à la grâce de Dieu qui s'exprime si clairement, à accepter cette mission avec humilité et reconnaissance, et à faire à cet égard tout ce qui dépendra d'elle; sans cela je crains, quoique je ne sois pas prophète, que, pour le dire franchement, le Seigneur ne la bénisse ni dans l'administration de son royaume, ni dans sa postérité pour laquelle elle se montre si inquiète. Il est en outre certain qu'elle aura un compte terrible à rendre à Dieu après sa mort. »

Le roi fut étonné et saisi d'une réponse si franche. Il en exprima hautement son admiration dans une occasion solennelle où il était entouré de ceux de ses ministres qui étaient dévoués à l'Église catholique; loin d'en être offensé et de haïr Warsewicz, pour l'avoir faite, il sentit augmenter de jour en jour son attachement et son estime pour ce Père.

Aussi, à compter de ce moment, il reprit ses anciennes dispositions bienveillantes pour le Saint-Siége et pour l'Église catholique et il ne mit plus d'obstacles aux travaux des missionnaires. Toute crainte paraissait soudain bannie de son âme.

Le nonce s'empressa de faire part au Saint-Père, par sa lettre du 14 octobre, de cet heureux changement (35). Il lui expose sans réserve les difficultés contre lesquelles il avait eu à lutter à son second débarquement en Suède, ainsi que les motifs qui rendaient Jean si inquiet et si découragé dans l'exécution de sa sainte œuvre. Il décrit les coupables intrigues du duc Charles de Sudermanie et rapporte que Jean

(35) Voyez Appendice, n. 127.

avait été de nouveau forcé depuis peu, par un serment solennel, à ne rien changer à la religion établie, et surtout à maintenir la communion sous les deux espèces, circonstances qui, sans l'excuser, expliquaient du moins la conduite incertaine et flottante du roi. Il dit l'ardeur avec laquelle le roi désire obtenir la dispense pour le calice, soutenant que tant qu'il ne l'aura pas reçue, il lui sera impossible de prendre aucune mesure décisive dans cette affaire. Possevin fait connaître ensuite au pape toute la vénération que le roi ressent pour sa personne et pour le Saint-Siége, et lui recommande encore l'affaire de la succession napolitaine.

Jean écrivit aussi à Grégoire XIII, dans le même sens à peu près que Possevin.

Le nonce, instruit des dangers que les intrigues toujours actives du clergé luthérien faisaient courir aux saintes dames de Wadstena, crut devoir leur en donner connaissance et les exhorter à demeurer fermes dans la foi. Immédiatement après son arrivée en Suède, il leur avait fait parvenir, par une personne de confiance, une courte lettre pour les assurer des dispositions bienveillantes du Saint-Père pour elles et des résolutions du Saint-Siége, qu'il était chargé de leur communiquer. Catherine, abbesse de cette illustre maison, femme aussi distinguée par ses connaissances que par sa piété, lui répondit le 28 août, pour le remercier, au nom de ses sœurs, des faveurs que le Saint-Siége leur promettait.

Possevin envoya à Wadstena, Jean Adolphe, Bavarois de naissance, élève du collége germanique et prêtre, pour faire connaître à l'abbesse les décisions et les désirs du Saint-Père, au sujet de la direction de l'abbaye. Adolphe lui remit en même temps une lettre d'encouragement des pieux ducs Albert et de sa femme, accompagnée de quelques présens que cette auguste famille lui avait remis pour elle, à son passage à Munich.

Possevin adressa à cette occasion à Catherine une lettre pleine d'onction, dont nous allons donner quelques extraits en renvoyant pour le texte aux pièces justificatives (36).

Il commence par la remercier de sa dernière lettre; il lui annonce ensuite la mission d'Adolphe et son but, et l'engage à lire souvent et avec attention le présent écrit.

« Avant tout, continue Possevin, le Saint-Père vous envoie, ainsi qu'à toutes les sœurs, au nom du Dieu tout-puissant, la bénédiction de son cœur paternel, et il implore pour vous, de celui de qui tout bien découle, le salut et l'augmentation de toutes les grâces célestes. Persuadé que c'est par l'œuvre de Dieu seul que votre couvent a pu rester debout, au milieu des orages et des dévastations de l'hérésie, il en remercie sincèrement Notre-Seigneur Jésus-Christ et vous exhorte à reconnaître la grande grâce que Dieu vous a faite, et à l'en louer fidèlement dans vos prières. Car, en effet, tous les chrétiens doivent se réjouir avec vous en voyant qu'au milieu de ces peuples égarés, un petit troupeau du sexe le plus faible apparaît comme un flambeau au milieu des plus profondes ténèbres et conserve sans tache les vestiges de l'ancienne piété et de la seule vraie religion catholique.

« Cependant, comme le Saint-Père sait aussi que le démon ne néglige rien et s'occupe sans cesse des moyens de renverser ce saint boulevard de la virginité et de la foi, il vous exhorte à ne souffrir dans votre couvent aucun enseignement, aucun acte qui puisse porter atteinte à la religion catholique ou violer les règles posées par sainte Brigitte. Ce n'est pas sans une grande et profonde douleur que l'Église de Dieu a appris que des hommes coupables ont voulu, à l'aide de ruses perfides, engager ces âmes simples, tantôt à adopter

---

(36) Voyez Appendice, n. 128.

la communion sous les deux espèces, tantôt à regarder leurs vœux comme suspendus, ou même tout-à-fait anéantis, ou autres choses de ce genre.

« Or, comme la distribution et l'administration des mystères de Dieu ne sont confiés ni aux hérétiques, ni aux princes temporels, et que c'est à Pierre seul qu'il a été dit : Paissez mes brebis, il sera digne de la prudence et de la fermeté dont le Seigneur a muni votre cœur, de repousser loin de vous et des vôtres ces illusions, qui n'ont été imaginées que par des hérétiques, des hussites et autres orgueilleux sectaires du même genre, et de sacrifier plutôt mille fois votre vie que de donner lieu de penser, par le moindre signe d'approbation, que les catholiques puissent s'abaisser jusqu'à penser comme eux. Si jamais un prêtre ou bien une religieuse de votre couvent, commettait un péché de ce genre, il faudra que vous l'effaciez par une pénitence convenable. Il faudra d'ailleurs implorer du Seigneur la grâce de vous en préserver par le fréquent renouvellement d'une sincère pénitence, afin que ce couvent soit un boulevard de la foi catholique, fortifié contre les traits et les assauts de Satan. Ni la crainte de la famine, ni des menaces d'aucun genre, ne doivent vous détourner de l'amour de Jésus-Christ; afin que l'on ne puisse pas dire de quelques unes de vos sœurs ce que l'Apôtre dit de ceux qui ont rendu vaine leur première foi. Le Seigneur est assez puissant pour vous donner amplement sa grâce et votre subsistance, et vous ne manquerez jamais de rien si vous conservez votre zèle pour la gloire de Dieu.

« Quant aux règles qui exigent que les sœurs demeurent toujours dans le cloître et que l'entrée en soit prohibée à tous les hommes, comme aussi que les sœurs doivent se confesser souvent avec une piété fervente, il faut qu'elles soient observées sévèrement et consciencieusement ; car c'est ainsi que l'ordonne le Seigneur, et ces règles ont été approuvées

et confirmées par le lieutenant de Jésus-Christ et adoptées par Votre Révérence.

« Or, afin que tout cela s'exécute le plus exactement possible, sans éprouver aucun obstacle, et afin que les prêtres qui sont chez vous ou quelques unes de vos sœurs soient enfin délivrés du poids de leurs anciens péchés, le Seigneur vous envoie le vénérable Père Jean Ardulphe, prêtre d'une haute piété et porteur de la présente lettre. Il a reçu de moi tous les pouvoirs que j'ai obtenus à cet effet moi-même, tout indigne que j'en suis, du Saint-Père Grégoire XIII. Puisse Votre Révérence, ainsi que vos sœurs et confesseurs, faire charitablement usage de ces pouvoirs en cas de nécessité, car il restera pendant quelques jours chez vous; il vous laissera aussi, à son départ, en mon nom, tous les pouvoirs dont vous pourrez avoir besoin.

« Dans le cas, toutefois, où l'une d'entre vous, soit par la crainte, soit par l'effet de la ruse, ait été trompée au point de s'être laissé engager par un serment, et croirait qu'il ne lui est plus permis d'user de son ancienne liberté chrétienne et conventuelle, conformément à l'esprit de son institut, cela ne doit vous causer ni doute ni remords de conscience; car nous ne sommes nullement obligés de faire des choses défendues, quel que soit le serment ou la promesse qui semble nous lier. Hérode n'aurait point accumulé péché sur péché, s'il n'avait pas, par respect pour sa promesse, fait mourir saint Jean-Baptiste. Il faut en vérité que nous plaisions plus à Dieu qu'aux hommes. Si pour plaire aux homme nous offensions Dieu, nous mettrions Dieu au-dessous des hommes, ce qui ne pourrait se faire sans entraîner notre damnation éternelle. »

Possevin exhorte après cela l'abbesse et les religieuses à faire une confession générale de toute leur vie, afin de se préparer à renouveler plus dignement leurs vœux et leur profession. Il faut surtout qu'elles maintiennent rigoureuse-

ment les règles de leur institut, qu'elles conservent la discipline, l'ordre et la piété, afin que leur couvent, souche de tous ceux de l'ordre de sainte Brigitte, en demeure le modèle, et qu'il se montre le boulevard de la virginité conventuelle et de la pureté des croyances de la sainte Église catholique, de cette Église dont saint Cyprien a dit que celui qui ne l'a pas pour mère, n'a pas non plus Dieu pour père.

Le nonce fait sentir aux religieuses l'importance de donner à la jeunesse une éducation solide et chrétienne, et recommande à l'abbesse de consulter le porteur de sa lettre sur le meilleur moyen d'y parvenir. Il prie les religieuses d'engager quelques jeunes gens capables, parmi leurs parens et connaissances, à se rendre le plus tôt possible au séminaire de Braunsberg, où ils recevront l'instruction gratuitement; il désire surtout que, dans le nombre, il s'en trouve quelques uns d'une haute naissance, afin que leur influence en faveur de la religion soit plus grande sur la société. Possevin promet à l'abbesse de recommander en particulier au Saint-Père, non seulement le couvent de Wadstena, mais encore celui du même ordre qui se trouvait à Rome, et lui envoie trois brefs, l'un pour l'érection d'un autel privilégié, l'autre concernant le jubilé, et le troisième pour régler le mode d'élection des abbesses (37).

Enfin, après lui avoir recommandé de se consacrer avec tout le zèle de la piété et de la charité au service du Seigneur, il lui annonce, parmi quelques autres présens pieux, l'envoi de la tête d'une des onze mille vierges qui avaient souffert le martyre à Cologne, avec sainte Ursule; elle devait la joindre aux reliques de sainte Brigitte et se remettre souvent devant les yeux l'exemple de ces vierges, afin de parvenir par ce moyen à une égale sainteté de vie, à la même

---

(37) Voyez Appendice, n. 120.

fermeté et au même courage pour la foi. En retour, Possevin prie l'abesse de lui faire parvenir quelque relique de sainte Brigitte et de sainte Catherine, et recommande encore une fois à ses prières le royaume, et en particulier Stockholm, que désolait encore la peste, le roi, la reine, les jeunes princes, enfin lui-même et les compagnons de ses travaux.

CHAPITRE XIV.

La peste continuait ses ravages à Stockholm et finit par pénétrer dans l'hôtel habité par le nonce. Plusieurs de ses compagnons en furent les victimes : Gabriel Paulssohn, néophyte et élève du collége de Saint-François, en fut une des premières. En mourant, muni de tous les sacremens de l'Église, il conjura les Pères, les larmes aux yeux, de ne pas l'enterrer au milieu des luthériens. Il fut déposé dans le cimetière de Saint-François, mais à une place où aucun luthérien n'avait encore été mis. Possevin et Laurent Nicolaï rendirent les honneurs funèbres à ce pieux jeune homme, avec toutes les cérémonies de l'Eglise, à minuit, pour ne pas être reconnus et empêchés. Deux autres jeunes gens de cet institut, néophytes comme lui, suivirent bientôt Gabriel. Eux aussi furent enterrés selon le rit catholique, au milieu des ténèbres de la nuit et des horreurs de la peste.

Possevin se montra infatigable en ce temps d'épreuves. Pendant qu'il prodiguait aux moribonds les consolations de l'Eglise, il ne négligeait pas de verser la parole du Seigneur dans les âmes pieuses et disposées à la recevoir. Dans ces momens terribles, il ramena plus de vingt familles dans le giron de l'Eglise.

Mais le Seigneur avait résolu d'appesantir encore sa main sur ce grand serviteur de Dieu, sur ce héros de la charité.

Possevin fut aussi attaqué de la peste, dont il guérit bientôt par le talent du médecin du roi. Comme ce docteur lui ouvrait la veine pour le saigner, Possevin lui adressa ces paroles d'une voix grave quoique tremblante : « Entouré comme tu l'es des horreurs de la mort, pourquoi ne t'administres-tu pas à toi-même un remède, qui puisse sauver à la fois ton âme et ton corps ? » Le médecin fut tellement saisi à ce discours, qu'il lui prit la main et lui promit de rentrer immédiatement dans l'Église catholique ; il se fit en effet instruire par Laurent Nicolaï, abjura l'hérésie et reçut la communion des mains de Possevin.

Le Père Guillaume Good fut aussi attaqué de la peste. Possevin et lui se rendirent avec les élèves du collége, à la demande particulière du roi, dans une petite île, non loin de Stockholm, qui appartient à cette institution, afin d'y être mieux à l'abri de la contagion. On y construisit plusieurs petites cabanes de bois, mais si étroites qu'elles offraient à peine l'espace nécessaire à ceux qui devaient les habiter. La chambre de Possevin n'avait guère que quatre aunes en carré et renfermait son lit, une petite table, et jusqu'à l'autel sur lequel il célébrait journellement la messe et faisait communier ses compagnons.

Possevin ne perdit pas non plus le temps qu'il passa dans cette île. Il rassembla les paysans qui l'habitaient, les instruisit des vérités de la religion, par l'entremise d'un élève du collége qui lui tint lieu d'interprète. Il se servit pour cela du petit catéchisme de Canisius, qu'il avait fait traduire en suédois pendant son séjour à Rome et qu'il fit imprimer en secret à Stockholm. Ces braves gens écoutaient avec joie et reconnaissance la parole du Seigneur. Beaucoup d'entre eux abjurèrent leurs erreurs et retournèrent à l'ancienne croyance de l'Église.

Laurent Nicolaï, qui jouissait de la santé la plus vigou-

reuse, était seul à Stockholm, où il continuait à prêcher avec succès en suédois, exhortant les fidèles à changer de vie et à faire pénitence. Plusieurs conversions brillantes couronnèrent ses efforts.

Dans la première moitié de novembre, le nonce reçut du roi l'ordre de se rendre avec les siens à Torvesund, maison de plaisance de la reine, située à environ un demi-mille d'Allemagne de Stockholm, tant pour être plus à portée d'assister les pestiférés de la capitale que pour s'y trouver mieux protégés contre les intempéries de l'air, que dans son île déserte, où ils avaient à lutter à la fois contre la rigueur du climat et contre le manque de provisions. Le 14 novembre, ils prirent possession de cette maison où ils restèrent deux mois entiers. Nicolaï les visitait plusieurs fois par semaine, et passait souvent des journées entières avec eux.

Nicolaï et Possevin redoublèrent d'efforts pour le salut éternel des malheureux habitans de Stockholm.

La plus grande partie du clergé luthérien, saisi d'effroi, avait abandonné la ville; un petit nombre de ministres y étaient restés pour tirer les derniers deniers de la poche des victimes de la peste. Pour enterrer un mort, quelque pauvre qu'il fût, ils prenaient depuis deux jusqu'à huit écus, et un écu de plus si le service devait être accompagné d'une froide exhortation.

L'absence du clergé procura à Possevin plus de liberté pour faire du bien. Leurs démarches étaient moins observées, et même favorisées en secret par la magistrature de la ville, à la tête de laquelle se trouvait Brask. Les plus pieux et les plus éclairés d'entre les Suédois, qui voyaient de leurs propres yeux les héroïques efforts et les sacrifices des jésuites qu'ils admiraient, tandis que la fuite ignominieuse de leurs propres ministres, dont la frayeur ne cédait qu'à l'appât de l'or, leur inspirait un profond mépris, s'adressaient

en foule à Possevin et à Nicolaï, pour rentrer dans l'Eglise catholique et demander en secret les sacremens que cette Église distribue à l'article de la mort.

On peut juger des progrès que la vraie parole de Dieu fit à cette occasion parmi les Suédois, quand on saura que, dans le court espace de quatre mois, quinze cents exemplaires du petit catéchisme de Canisius furent distribués parmi eux, sans compter les livres de prières en allemand. Si Jean avait montré dans cette occurrence plus de courage et de résolution, et s'il avait accordé plus de liberté aux missionnaires catholiques, que le peuple aimait, respectait et admirait, la réunion des deux Églises, à laquelle il tendait, n'aurait pas tardé à s'effectuer.

A la mi-novembre, la peste avait déjà enlevé cent cinquante étudians et quinze cents petits enfans; plus de soixante-dix personnes mouraient chaque jour.

La cour résidait toujours à Westeræs.

Au milieu des secours qu'il prodiguait aux pestiférés, Possevin ne perdait pas de vue le roi et la famille royale. Le salut de leurs âmes lui tenait fortement au cœur. Il était surtout inquiet du bon et pieux Sigismond. Son plus ardent désir était de lui faire faire la première communion à la prochaine fête de la Nativité, et de lui faire gagner en même temps l'indulgence attachée au jubilé du pape.

Possevin s'en exprima dans sa longue et intéressante lettre à Warsewicz, du 14 novembre (38).

Afin de bien faire comprendre au roi à quel point était sacrée l'obligation qu'il s'était imposée de rétablir la religion catholique, et en pénétrer son âme, Possevin conseille de remettre sous ses yeux toutes les mesures qu'il avait prises à cet effet depuis le commencement jusqu'alors, et surtout ses

---

(38) Voyez l'Appendice, n. 130.

négociations avec le Saint-Siége. En conséquence, il trace à Warsewicz le plan d'une conversation qu'il devait avoir avec le roi. Cette conversation est du plus haut intérêt. Elle est rédigée de main de maître. Jean devait nécessairement y reconnaître ses traits comme dans un fidèle miroir, et elle était bien calculée pour bannir ses craintes, pour faire cesser son irrésolution et pour l'encourager à achever son ouvrage.

Afin de guérir le roi de la crainte exagérée que lui inspiraient les princes luthériens, Warsewicz devait saisir une occasion favorable pour lui faire remarquer qu'elle ne servirait qu'à faire rire ces princes eux-mêmes, en voyant qu'il se laissait si facilement détourner de son projet. Puis il devait lui demander, puisque les hommes lui inspiraient un si grand effroi, ce qu'il ferait quand il se trouverait devant le tribunal du juge éternel, où il serait obligé de rendre compte des âmes sans nombre qui, séduites par de faux pasteurs, se perdaient chaque jour, et qui, d'après une vision de sainte Brigitte, de qui il descendait par sa mère, tombaient dans l'enfer comme des flocons de neige, et cela par sa faute, parce qu'il hésitait à accomplir l'œuvre sainte qui devait immortaliser son nom parmi les hommes et lui procurer une couronne éternelle auprès de Dieu, et parce qu'il ne voulait pas se fier à la main puissante que Dieu lui tendait pour l'aider.

Possevin exhortait ensuite Warsewicz et son compagnon, le Père Visowski, à encourager et à raffermir le prince Sigismond et sa sœur, ainsi que la reine, dans le zèle qu'ils montraient pour la religion catholique ; il lui donnait quelques détails sur ses travaux à Torvesund et à Stockholm et sur les progrès que faisait la religion catholique, grâce surtout aux sermons pleins d'onction du Père Laurent Nicolaï.

Dans une autre lettre, non moins intéressante ni moins

détaillée que la précédente (39), il exhorte encore une fois les Pères Warsewicz et Visowski à défendre courageusement la religion catholique en présence du roi, et à engager ce prince par des motifs du même genre à achever enfin son ouvrage, dont le pape, les souverains catholiques et toute la chrétienté attendent avec impatience l'issue : il loue la constance de leur zèle; il s'exprime avec quelque amertume sur la nouvelle demande de dispenses faite par le roi, et indique à Warsewicz quels moyens il doit employer pour l'en détourner.

« Quant à l'affaire des dispenses dont Sa Majesté ne cesse de s'occuper, dit Possevin, et au sujet de laquelle elle presse toujours Votre Révérence d'écrire à Rome, on y a déjà suffisamment répondu. Le Saint-Esprit, qui gouverne l'Église par son lieutenant, sait ce qui est nécessaire pour resserrer le lien qui l'unit, objet des constantes pensées de Jésus-Christ peu de temps avant sa Passion. Si le Fils de Dieu avait dit au roi de Suède : Paissez mes brebis, il y aurait de l'impiété d'en appeler de lui à Grégoire XIII, ou de préférer notre avis à celui du roi. Mais comme cela n'a été dit qu'à Pierre et à ses successeurs, il faut que l'opinion particulière cède à la vérité, et que les décrets du Fils de Dieu ne soient pas renversés. Le roi ayant dit souvent que toutes les choses qu'il demandait au pape étaient peu importantes, que par conséquent elles pouvaient lui être accordées, et que si elles l'étaient, il engagerait sur-le-champ ses peuples à embrasser la foi catholique, pourquoi refuse-t-il en attendant pour des choses de peu d'importance, tout le reste, la discipline de l'Église, la véritable interprétation de la parole de Dieu, l'usage des vrais sacremens? Si chaque personne qui man-

(39) Du 20 novembre, de Torvesund; étant semblable à la précédente sur presque tous les points, il suffit d'en donner un extrait.

que en un point devient responsable dans tous les autres, les peuples qui sont hors de la vérité peuvent-ils être sauvés? Si l'on voulait réellement considérer la réunion de l'Église de Suède avec l'Église catholique comme étant d'un intérêt divin, et non point comme une affaire humaine ou même politique, Satan ne s'y cacherait point, et l'on n'en agirait point ainsi avec Dieu, qui ne souffre pas qu'on le raille. A cela il faut ajouter que le roi a dit souvent qu'il savait fort bien que dans la plus petite particule de l'hostie consacrée, de même que dans l'hostie tout entière, tout Jésus-Christ était contenu, et que pour cette raison il avait fait apprendre par cœur à son fils naturel, Jules, la célèbre hymne de saint Thomas-d'Aquin, *Lauda Sion Salvatorem*, dans laquelle ce saint docteur enseigne que l'Eucharistie tout entière, c'est-à-dire tout Jésus-Christ, est contenu, non seulement dans le pain aussi bien que dans le vin, mais encore dans chaque particule de l'hostie. Il faut, d'après cela, s'étonner et déplorer que Sa Majesté veuille se priver, elle et ses augustes enfans, de cet aliment divin, pour des points qu'elle regarde elle-même comme de peu d'importance. Un homme qui mourrait de faim, et qui aurait à sa disposition une nourriture abondante et salubre, y renoncerait-il pour des motifs peu importans?

Possevin fait sentir encore une fois à Warsewicz, et avec plus de force encore que dans sa première lettre, la nécessité de bien affermir la reine dans la foi catholique, de l'encourager à une opposition héroïque contre Jean, et enfin de ne pas permettre que le prince Sigismond assiste au culte des luthériens, quoi que son père en puisse dire. Warsewicz, afin de relever le courage de la reine malade, devait lui présenter l'exemple de tant d'héroïnes royales qui, pour ne pas déplaire au roi des rois en matière de foi, ont résisté avec tant de force à leurs époux, qu'elles ont non seulement perdu leur amour et la couronne, mais ont encore souffert

le martyre sans se plaindre. « Par ces exemples, continuait Possevin, la reine verra combien elle a encore à demander au Seigneur, puisque les apôtres eux-mêmes disaient : « Seigneur, augmentez notre foi. » Sa Majesté doit en outre se rappeler souvent les saintes paroles adressées par la pieuse reine Blanche à son fils saint Louis : « J'aimerais mieux que « la mort vous enlevât, que si vous commettiez dans votre vie « un seul péché mortel. » C'est là ce qui s'appelle être reine et reine catholique ; elle préfère Dieu aux hommes. »

Possevin lui envoie par la même occasion les dernières nouvelles des missionnaires du Brésil, par lesquelles il verra que dans une seule année les jésuites y ont converti cinq mille païens. « Et nous, s'écria-t-il dans l'excès de sa douleur, nous, que faisons-nous ici? Nous sommes leurs antipodes, pour ne pas dire leurs ἀντίχειρες. »

Afin d'exciter davantage la piété du roi, il conseille à Warsewicz, dans une lettre de Torvesund du 30 novembre, de traduire en latin la vie des saints que Pierre Scarga venait de publier en polonais, et de la dédier au roi ou au prince Sigismond. Il l'engage en outre à faire chercher dans la bibliothèque du chapitre de Westeræs les vies de quelques saints suédois, et de la joindre au recueil de Scarga, attendu que le roi prend beaucoup de plaisir à des lectures de ce genre.

La correspondance de Possevin avec Warsewicz ne demeura pas sans résultat. Par les soins de ce dernier, Jean renonça à plusieurs des préjugés que quelques courtisans lui avaient inspirés contre l'Église catholique, et quoique le refus des dispenses qu'il avait demandées le chagrinât encore, il déclara franchement qu'il ne deviendrait jamais ni luthérien ni calviniste, et n'adopterait jamais d'hérésie d'aucun genre, mais qu'il emploierait au contraire tous ses efforts pour que personne, dans ses États, n'outrageât le pape et le Saint-Siége. Possevin instruit par Warsewicz des

dispositions favorables du roi, lui envoya, pour l'y raffermir encore davantage et pour l'encourager dans l'exécution de son œuvre, un avis théologique que le Saint-Siége avait fait parvenir à un pieux évêque, à l'époque où Gustave Wasa renversait la religion catholique en Suède (40).

Cet écrit très savant, qui s'appuie uniquement sur l'Évangile, sur les enseignemens des Pères de l'Eglise et sur les décrets des conciles, contient une réfutation pleine de force

---

(40) Peroptatas V. R. litteras accepi, quæ scriptæ kal. et postridie ejus diei fuerant. Aliæ item priores mihi redditæ fuerant, in quibus mihi significabat, *serenissimum regem, et si nonnihil Romanis responsionibus videbatur commotus, candido tamen, id est, regio animo dixisse, se neque Lutheranum, nec Calvinistam neque adeo hæresi alicui unquam addictum fore, quin vero operam omnem daturum, ne quid Pontificis Maximi, et S. Sedis apostolicæ nomini in suis regnis injuriæ aut notæ inureretur.* Quæ me res in eo semper proposito confirmant, fore ut tanta lux, quanta ipsius majestatis animo divinitus illuxit, non facile a malevolis (quidquid conetur Satanas) extinguatur. . . . *Romæ sane* (ut solent omnia in regestis servare) *accepi responsum, quod inde Gostavi serenissimi tempore missum est ad episcopum, qui ex his regnis consilium petierat, tum cum religio catholica ejiceretur.* Quod certe responsum ut totum Dei verbo, Patrumque decretis nititur, jurarem placiturum serenissimo regi, si ociose et solus coram Deo perpenderet. Verumtamen cum fortassis neque hujus rei tentandæ venerit adhuc hora, V. R. id tenebit apud se. Nolim enim si quid divina bonitas de vita mea disponeret, priusquam istuc pervenerim, non saltem alicui reliquisse ea quæ ad D. gloriam et salutem horum regnorum quacumque ratione spectant. Itaque illud scriptum una cum his litteris per certum hominem mitto, quem obsecro quam primum ad me remitti curet R. V. et quidem cum responso regiæ majestatis. Propterea enim illum mitto. *Libri qui Antwerpia missi erant ad R. V. jam sunt apud nos;* feram cum Deo dante, isthuc venero. Valemus Deo miserante, vestrisque omnium orationibus et sanctis sacrificiis etiam nos commendamus.

Ex Torvesundio die XIV. Decembris 1579.

des réformes ecclésiastiques de Gustave Wasa, et indique aux évêques la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de ce tyran furieux et inhumain, de ce persécuteur de l'Église. Possevin s'était procuré, par l'archevêque de Côme, une copie exacte de cette pièce, déposée dans les archives du Vatican, afin de la faire voir au roi quand l'occasion s'en présenterait. Il l'envoyait donc en ce moment à Warsewicz. Sa lecture devait servir à faire connaître à Jean toute la cruauté avec laquelle son père s'était conduit à l'égard de l'Église catholique, et le convaincre d'autant plus fortement de l'indispensable nécessité de rétablir ce que Gustave avait détruit (41).

La reine et ses enfans furent si touchés des discours de Warsewicz qu'ils s'apprêtèrent immédiatement à gagner le jubilé. Catherine reçut, à la messe de minuit, que le père Visowski célébra selon l'ancien usage dans la magnifique chapelle du château à Westeræs, et avec une profonde dévotion, la communion sous une seule espèce. Warsewicz prononça à cette occasion un discours en langue polonaise.

Visowski, après avoir fait communier la reine, remit une hostie dans le calice, qu'il recouvrit du corporal, et qu'enveloppé d'un voile d'or il porta en secret dans sa poitrine, au prince qui ne savait pas encore quelle était la cérémonie qui allait avoir lieu. Il plaça le calice sur une petite table qui se trouvait au milieu de la salle et que la pieuse reine avait, à l'insu de Sigismond, transformée en un élégant autel, afin que l'acte religieux que l'on allait célébrer frap-

(41) Nous regrettons beaucoup de n'avoir jamais pu nous procurer cet important document; on ignore aussi quel était l'évêque en question; mais c'était apparemment Jean Brask, évêque de Lincœping, ou bien Magnus Samnar, évêque de Westeræs, précédemment directeur du couvent de Sainte-Brigitte à Rome.



pât davantage son jeune esprit. Visowski entendit alors la confession de Sigismond, après quoi il lui donna l'absolution, et lui demanda, sans qu'il se doutât encore de rien, si après s'être réconcilié avec Dieu par une salutaire pénitence, il ne désirait pas s'unir encore plus intimement avec la majesté divine, par le très saint corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sigismond en exprima le désir par les marques de la plus fervente piété. Des soupirs s'échappèrent de sa poitrine, et Visowski, pour enflammer de plus en plus en lui cette ardente dévotion, lui adressa ces paroles consolantes : « Que diriez-vous, si la bonté divine avait décidé que cette nourriture céleste fût en ce moment préparée pour vous? » Puis voyant que le jeune prince était dans les dispositions qu'il pouvait désirer, Visowski tomba à genoux, et lui cria d'une voix étouffée par les larmes : « Voyez, voici le Seigneur Jésus-Christ! Voyez, voici le très saint Sacrement que l'inépuisable bonté de Dieu vous présente aujourd'hui! » Le jeune prince fut tellement saisi par cette auguste cérémonie qu'il fondit en larmes à son tour. Lorsqu'il se fut un peu calmé, Visowski lui adressa encore quelques paroles touchantes. « Puisque vous allez bientôt, lui dit-il, recevoir une si grande grâce, il faut en retour que vous conserviez toujours la foi catholique et que vous me promettiez, comme si c'était à Dieu, de ne jamais recevoir le saint Sacrement sous deux espèces, de la main de prêtres hérétiques. » Sigismond fit cette promesse avec une conviction si ferme, que Visowski lui-même en fut touché, et lui donna sur-le-champ le saint corps du Seigneur. Par hasard le vin manqua pour l'ablution. Visowski en parut embarrassé; mais Sigismond se leva tout joyeux, et dit d'un air de contentement à ce Père : « Eh bien! voici un petit flacon d'eau de canelle, dont ma mère a coutume de se servir; prenez-la et je me rincerai la bouche avec elle. » Sigismond la but

en effet avec respect. Tous deux demeurèrent pendant quelque temps encore à genoux, et remercièrent à l'envi le Seigneur de la grâce qu'il leur avait faite.

Visowski rentra alors dans la chapelle, où plusieurs autres personnes de la maison du roi et de celle de la reine l'attendaient et communièrent à leur tour. Vingt des principaux personnages du royaume, et èntre autres les deux conseillers d'État, Eric Sparre et Eric Mathiæ, se nourrirent du pain des anges et gagnèrent l'indulgence du jubilé.

CHAPITRE XV.

A la fin de janvier de l'année suivante 1580, Jean se rendit à Wadstena pour y ouvrir la diète. Le nonce avait aussi reçu l'ordre d'y aller avec ses compagnons.

Plusieurs conseillers du royaume du premier rang, ayant à leur tête Nicolas Braske, s'étaient rendus à cet effet dans les premiers jours de février avec de riches équipages à Torvesund, pour y prendre le nonce et le conduire en cérémonie à Wadstena. Ils mirent dix jours à faire ce voyage, tout court qu'il était, parce que Possevin était complètement épuisé par les grands travaux auxquels il s'était livré. A un demi-mille de Wadstena, il trouva un nombreux cortége de chevaliers et de gentilshommes qui le complimentèrent au nom du roi, et l'ayant mené dans la ville, l'installèrent dans un magnifique hôtel que Jean avait fait préparer pour lui. Cet hôtel touchait au couvent de Sainte-Brigitte.

Le nonce avait laissé à Torvesund les Pères, compagnons de ses travaux, et n'avait amené avec lui que ses deux fidèles, Nicolas Mylonius et Jean Ardulphe, élèves du collége germanique.

Laurent Nicolaï était aussi resté à Stockholm où il avait à

lutter contre de vives contrariétés. A peine les ravages de la peste eurent-ils un peu diminué, que le clergé et la lie du peuple, que ce clergé excitait, commencèrent leur ancien combat contre Nicolaï et son institut. On mit le feu à la maison, dans les premiers jours de février, mais par bonheur il fut bientôt éteint.

La session de la diète s'ouvrit le 19 février : elle fut extraordinairement orageuse.

Les affaires ecclésiastiques furent les premières que l'on traita.

Le sénat, qui avait été travaillé par le duc Charles de Sudermanie, présenta au roi une requête contre ses innovations en matière de religion. Il y disait que le nom du roi était déjà méprisé non seulement en Suède, mais encore chez l'étranger, et que le roi lui-même était soupçonné de vouloir imposer aux Suédois les dogmes de l'ancienne Église renversée par Gustave. En conséquence, afin de prévenir les suites nuisibles et dangereuses qui pourraient en résulter pour le royaume, et qui en résulteraient infailliblement, si le roi persistait dans son projet, il était prié de se laver de ce soupçon, le plus tôt possible, en présence de tout le clergé du royaume, au sein des États, et d'y déclarer que si l'Église de Suède, pour éviter les nombreuses et terribles querelles religieuses qui désolaient si cruellement la chrétienté, s'était rapprochée sous divers points de l'Église primitive, qui était la plus pure et la plus infaillible, néanmoins elle n'était pas assez dégénérée pour qu'il fallût y rétablir les doctrines de l'ancienne Église, comme le roi semblait en avoir l'intention.

On priait ensuite le roi de rendre un édit sévère contre l'introduction et la distribution de livres catholiques, de n'appeler aux chaires des académies et aux institutions que des partisans des nouvelles doctrines évangéliques, et enfin de ne pas faire élever son fils, l'héritier du trône, dans la

religion romaine, mais dans la seule confession d'Augsbourg (42).

On passa après cela aux affaires politiques, au sujet desquelles on fit aussi d'amers reproches au roi, prétendant que, préoccupé de ses innovations religieuses, il oubliait et négligeait le gouvernement de l'État. Les États l'exhortèrent en conséquence à mettre un frein à la piraterie, à protéger le pays contre les attaques de ses ennemis, et pour cela à construire plutôt des forteresses que des églises; à former des relations amicales avec la Russie, et à tenir un œil attentif sur la Pologne, afin qu'Étienne Bathory ne se montrât pas plus fin et plus rusé que lui dans les affaires russes; enfin et par dessus tout à s'allier plus intimement avec les princes protestans de l'Allemagne.

La diète se termina d'une manière tragique.

Le roi y fit conclure et ratifier le mariage de Pontus de La Gardie avec sa fille naturelle Sophie. La cérémonie fut célébrée dans la belle église du couvent et avec la plus grande pompe; il avait été même décidé, pour plaire au clergé et aux Etats, qu'elle se célébrerait d'après le rit luthérien. La messe fut donc chantée d'après la nouvelle liturgie. Mais comme on entonnait le *Gloria in excelsis*, la tribune, magnifiquement décorée, qui avait été élevée au milieu de l'église et à gauche du maître-autel, pour les grands dignitaires du royaume et pour les parens du roi, s'écroula tout-à-coup. Plus de trente personnes furent grièvement blessées par cet accident; la plupart eurent des membres fracturés; quelques unes perdirent la vie. Neuf furent portées dans un état déplorable à l'hôpital, où Possevin, à son départ, les laissa mourantes.

Cet événement causa un si grand effroi à Jean qu'il s'é-

(42) Messenius Scond. illust., t. VII, p. 87.

lança hors de l'église comme saisi d'un accès de démence subite. Ses conseillers le rejoignirent à la porte et le ramenèrent à la cérémonie.

On eût dit que le ciel voulût faire connaître au roi et aux nobles spectateurs de cette solennité, combien il désapprouvait la manière dont ce mariage se célébrait, et que sainte Brigitte se sentît offensée de la profanation de son sanctuaire. Pour que les bruyans plaisirs du monde ne vinssent jamais troubler la chaste union de ces célestes fiancées avec leur époux Jésus-Christ, elle avait particulièrement défendu qu'aucun mariage, fût-ce même ceux des princes du sang royal, se célébrât dans son église. Les rois de Suède avaient de tout temps respecté la sainteté de ce lieu, et avaient confirmé par leurs lois la volonté de la fondatrice.

Mais Pontus de La Gardie, ce Gascon incrédule, qui voulait établir sa fortune sur le renversement de l'Église catholique, à peine relevée en Suède, ne devait pas jouir longtemps de ses grandeurs. La main de la justice divine ne tarda pas à mettre des bornes à ses désirs. Envoyé en Russie pour y négocier la paix entre les deux Etats, il mourut en revenant de Nerva le 5 novembre 1585, l'anniversaire du jour où il avait conclu un traité avec Féodor, fils et successeur du puissant Iwan Wasiliewitsch.

Et il mourut de la même mort que Pierre Fechten, avec qui il s'était autrefois mis en route pour Rome, pour y être l'interprète et le médiateur des efforts religieux de Jean auprès du Saint-Siége.

Qui ne reconnaîtrait le doigt de Dieu dans la destinée semblable de ces deux hommes, l'un et l'autre ami intime de ce généreux prince, et dont chacun à sa manière feignait, sans en avoir l'intention sincère, de vouloir favoriser l'œuvre qui formait le seul but de sa vie : le rétablissement de la religion en Suède ?

La diète avait su, par une tactique toute particulière, in-

timider le bon roi, en le prenant par son côté faible. Par les armes grossières de la peur et de l'effroi, elle était sûre de triompher de son âme généreuse, délicate, et qui se laissait arrêter par la moindre difficulté, qui lui paraissait toujours une montagne à soulever.

Jean écrivit sur-le-champ plusieurs lettres au père Laurent Nicolaï pour l'engager sérieusement à agir avec plus de modération et de prudence, dans l'affaire de la religion catholique. Ces lettres portaient l'empreinte d'une terreur qui ne cherchait pas même à se déguiser. Il exprima le même désir au nonce qui se trouvait auprès de lui à Wadstena, en le priant aussi de recommander de son côté la prudence au père Nicolaï.

Le roi n'en resta pas là. Toujours tourmenté par la crainte de perdre la couronne, mais pressé en même temps, par sa conscience, de terminer enfin courageusement son œuvre, il eut de longs et nombreux entretiens avec le nonce, dans le sein duquel il épancha son cœur tout entier. Rien de plus intéressant que ces entretiens qui font connaître parfaitement la véritable situation d'esprit de ce noble et malheureux roi.

Possevin nous a conservé une de ces conversations qu'il eut avec Jean, après la clôture de la diète. Nous n'avons pu nous refuser de la donner ici dans son intégrité (43).

Cet entretien diffère considérablement de celui du mois de mars 1578. A cette époque, il s'agissait de quatorze

(43) L'entretien est naturellement en langue latine. Nous supprimons le texte pour épargner la place. Une copie de cette pièce remarquable est dans nos mains ; elle fut rédigée par Possevin en sortant de chez le roi et aussitôt qu'il fut rentré chez lui. A son départ de la Suède, il en fit faire plusieurs copies, ainsi que des réponses aux quatorze questions, et les envoya au roi, aux principaux conseillers d'État et aux grands du royaume.

questions scientifiques et théologiques que le roi, qui était sur le point de rentrer dans le giron de l'Église, mais qui conservait encore quelques doutes sur la religion catholique, désirait voir résoudre, avant de faire une abjuration solennelle (44). Cette fois au contraire ce sont de courtes difficultés, soulevées au moment, et que lui inspirait l'inquiétude dont il était agité : car bien que Jean eût déjà embrassé la religion catholique par la conviction de sa vérité et de sa sainteté, il pensait néanmoins que des obstacles sans nombre et insurmontables s'opposaient à son introduction en Suède. Les questions adressées à Possevin avaient donc pour objet ces obstacles mêmes.

Nous verrons par cet entretien combien l'un et l'autre mettait de vivacité à soutenir ses idées, et avec quelle noble intrépidité, quelle force d'esprit, Possevin réfutait les objections du roi, et trouvait moyen de tranquilliser son âme obsédée de mille fantômes effrayans.

---

(44) « Il y a quatre jours que le roi de Suède m'envoya plusieurs lettres qui m'étaient adressées de divers pays et qui étaient tombées dans ses mains. Au nombre de ces lettres s'est trouvée celle de V. S. Ill., du 7 novembre, contenant le bref de S. S. dans l'affaire d'Erasso et de S. M. catholique. Mais, ainsi que V. S. Ill. l'aura appris par mes précédentes, j'avais déjà obtenu tout ce qui était à désirer pour la dignité de S. M. C. et pour le maintien des choses, conformément aux intentions de S. S. En conséquence, ce bref n'est plus aussi nécessaire, mais il n'en sera pas moins utile, pour prévenir les vicissitudes qui ont coutume d'arriver en de semblables affaires, d'autant que j'ai reçu de la cour impériale des lettres de la même teneur, et que je m'en suis plus d'une fois servi d'une manière efficace, comme je l'ai écrit dernièrement à Mgr. le vice-roi de Naples et à Mgr. Cepilupo... Depuis lors le roi m'a appelé, et ayant lu le bref que S. S. lui a adressé le 7 novembre, il a rejeté toute la faute sur Typotius, disant que pour de l'argent reçu il voulait causer une en faveur des Flamands rupture entre S. M. Catholique et lui, etc. » (Extrait d'une lettre de Possevin au cardinal de Côme, du 28 février 1580.)

Le roi. Je ne veux pas troubler le repos de mes États en y introduisant la religion catholique.

Le nonce. Jamais la religion catholique n'a troublé le repos des Etats, car Jésus-Christ est le Dieu de la paix.

Le roi. Le pape ne connaît pas la situation de mon royaume; s'il la connaissait, il m'accorderait les dispenses que je demande.

Le nonce. Le Saint-Esprit qui gouverne l'Église, et avec elle l'âme du pape, sait toutes choses.

Le roi. Si la tranquillité de mes États était compromise, où trouverais-je du secours?

Le nonce. Celui qui a donné le trône à Votre Majesté, Dieu, vous secourra: car il veille sur tous; jamais sa parole n'a été démentie, et il a dit: « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné ensuite. »

Le roi. Voyez seulement ce qui se passe en Belgique.

Le nonce. Ce qui se passe en Belgique n'est point l'effet de la violence qui veut imposer la religion catholique, mais plutôt celui de l'hérésie qui a entraîné ces peuples dans la trahison et la révolte. Car le Seigneur, dans sa grande justice, a permis que ceux qui avaient follement renoncé à la foi catholique, ce flambeau de la vérité, ce fruit de la paix, ce salut des âmes, ainsi qu'à leur obéissance au roi légitime, fussent affligés par l'hérésie, l'erreur, la guerre et la peste..

Le roi. Qu'est-ce qui vous fait penser que le Seigneur viendra à mon secours?

Le nonce. La promesse de Dieu qui n'a jamais trompé personne; et si l'on n'y croyait pas, à qui faudrait-il croire?

Le roi. N'avez-vous pas d'autre motif pour votre conviction?

Le nonce. Je me le persuade encore, quand je songe aux nombreux dangers d'où la protection évidemment miraculeuse de Dieu a tiré Votre Majesté, en la sauvant des mains de son tyrannique frère, pour l'élever sur le trône de ce

royaume, et en déjouant tant de complots tramés contre les jours de Votre Majesté; je me rappelle ensuite que ce n'est certainement pas en vain que le Seigneur a fait naître dans le cœur de Votre Majesté le désir de rétablir la religion catholique, et en a inspiré l'espérance à toute la chrétienté. Je vois que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, a fait cela par l'entremise de son lieutenant; j'admire la grande disposition de vos peuples à la piété, et enfin je ne puis me dissimuler que la plénitude des temps est arrivée, où cette même espérance a commencé à éclairer, non seulement les deux Indes, mais encore ces contrées septentrionales où les sectes innombrables, sorties de la contagion luthérienne, inspirent déjà le dégoût à tous les hommes honnêtes.

Le roi. Mais s'il fallait que j'implorasse le secours des princes, je crois que ce serait en vain que j'y compterais.

Le nonce. Je supplie Votre Majesté de considérer si ceux qui vous ont eux-mêmes offert du secours, ne pourraient pas en dire autant de vous; car si Votre Majesté travaille sérieusement à exécuter la mesure qu'elle s'est proposée pour la gloire de Dieu, et si elle continue à mettre sa confiance en Dieu, elle ne sera pas trompée dans les promesses que tant d'augustes souverains lui ont faites par leurs lettres.

Le roi. Je ne veux pourtant pas que vos prêtres persuadent au prince, mon fils, de renoncer au culte, de nos luthériens et de s'éloigner de leurs prédications.

Le nonce. Il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, Sire, et il est dit: Vous ne labourerez point avec le bœuf et l'âne.

Le roi. Mais dans le commencement il faut user d'artifice.

Le nonce. C'est bien plutôt la piété et une foi sincère en Dieu qu'il faut employer: car ce qui paraît être une folie aux yeux du monde, est aux siens plus sage que la sagesse de tous les hommes. D'ailleurs, il ne faut point faire le mal pour qu'il en arrive du bien.

Le roi. Quel est ce mal?

Le nonce. Celui d'avoir l'air de permettre l'idolâtrie, quand on fléchit le genou et qu'on adore le pain luthérien dans la communion, et d'appartenir à ceux qui prêchent l'hérésie, véritable ulcère rongeur; celui de persuader au peuple que le prince destiné à régner est luthérien, et en outre d'exposer ce même prince dans au danger de tomber dans les embûches que l'enfer lui tend; de sorte que Votre Majesté à qui il doit la vie, deviendrait par là l'instrument de sa mort éternelle.

Le roi. C'est à quoi je n'avais jamais pensé.

Le nonce. Je conjure cependant Votre Majesté de garder toujours présent à sa mémoire ce qu'elle m'a avoué, il y a maintenant près de deux ans, avec des larmes et des soupirs, dignes d'un roi et d'un chrétien.

Le roi. Quels étaient ces aveux?

Le nonce. Que Votre Majesté, tels étaient alors vos propres paroles, que Votre Majesté se laisserait volontiers couper tous les doigts des pieds, si elle pouvait par là diminuer et alléger les douleurs que Gustave, son père, souffrait dans l'enfer, et que si, à cette époque, Votre Majesté avait été plus avancée en âge, elle aurait espéré pouvoir persuader à son père de ne pas se précipiter dans l'abîme du luthéranisme. Or, pourquoi Votre Majesté voudrait-elle préparer à son fils les souffrances qu'elle eût désiré, à si grand prix, épargner à son père?

Le roi. Je ne permettrai jamais que les erreurs luthériennes soient prêchées en ma présence.

Le nonce. Et pourtant ce sont des luthériens qui prêchent et qui accomplissent les cérémonies du culte, si l'on peut appeler ce qu'ils font un culte. Ceux qui prêchent ne peuvent prouver leur mission. Aussi leurs sermons sont-ils trompeurs, car ils les composent de quelques lambeaux tirés des Pères de l'Église dont ils ont détruit l'autorité, qu'ils

méprisent, qu'ils défigurent, et qu'ils font servir à obscurcir la vérité plutôt qu'à la faire briller aux yeux de leurs auditeurs ignorans.

Le roi. Les ouvrages de Luther sont à mes yeux du fumier et de la boue.

Le nonce. Que Votre Majesté prenne garde d'après cela de former elle-même une nouvelle secte. Car, puisque vous n'êtes ni calviniste ni luthérien, que vous vous dites catholique, quoique vous ne vouliez pas suivre en toutes choses l'esprit de l'Église catholique, veuillez réfléchir à cette nouvelle espèce de foi catholique que vous créez par là. Voyez, Sire, comme votre frère Charles a déjà inventé une troisième secte qui n'est ni luthérienne ni calviniste, et qui ne ressemble pas non plus à celle que Votre Majesté voudrait faire, et craignez que les terribles paroles de l'Écriture-Sainte ne s'accomplissent : « Leur cœur est séparé et ils seront ruinés. »

Le roi. Je crois aux sept sacremens.

Le nonce. Ordonnez donc qu'ils soient administrés par de véritables prêtres.

Le roi. Je n'ignore pas que vos prêtres polonais ne cherchent qu'à favoriser leurs compatriotes, et qu'ils veulent me ruiner, moi et mes États.

Le nonce. Comment cela? Nous souhaitons tous le bonheur de Votre Majesté. En vérité ce n'est pas par haine, mais par amitié et pitié, que Nathan avertit David, que saint Ambroise refusa la communion à l'empereur Théodose, et lui défendit d'entrer dans l'Église. Je ne crains pas de dire que le prince votre fils nous est plus cher qu'il ne l'est à Votre Majesté elle-même, qui ne cesse de l'entraîner de la véritable foi catholique dans l'hérésie.

Le roi. Malgré ce que vous en dites, j'agirai très sévèrement contre tous ceux qui persisteront dans ces erreurs et je les chasserai de mon royaume.

Le nonce. Ce roi est sage qui reconnaît sur la tête de qui retomberait une semblable persécution contre les ministres du Seigneur ; car il dit : « Gardez-vous bien de toucher à mes oints. »

Le roi. Et vous aussi, d'après le conseil et à l'instigation de qui tout cela se fait, je vous punirai sévèrement si vous ne cessez pas.

Le nonce. Votre Majesté pourra faire à cet égard tout ce qui lui plaira ; mais qu'elle prenne garde que Dieu ne s'en venge plus tard. Avec l'aide de Dieu je ne me montrerai pas indigne de souffrir pour Jésus-Christ.

Le roi. Je foulerai ces prêtres aux pieds, car il est écrit aussi : « Les rois des nations les traitent avec mépris. »

Le nonce. Si Votre Majesté était idolâtre, elle pourrait le faire ; mais comme au même endroit il est encore écrit : « Qu'il n'en soit pas de même parmi vous, » je ne doute pas qu'un roi chrétien, qui veut régner par Dieu, ne prenne plutôt pour règle ce qu'on lit dans un autre endroit de l'Écriture sainte : « Et les rois sont leurs protecteurs. » D'après cela, Votre Majesté ne foulera pas l'Église aux pieds, mais elle la portera plutôt dans ses bras, comme le prophète l'a prédit.

Le roi. Vous êtes retourné à Rome et vous ne m'avez rien apporté de ce que je désirais.

Le nonce. J'ai beaucoup rapporté, puisque j'ai rapporté la vérité. Puisse seulement Votre Majesté accepter les grâces que le Saint-Père lui a envoyées par moi, et les appliquer et les utiliser, au lieu de les dédaigner et de les repousser !

Le roi. Sans les dispenses, je ne ferai rien ; si on me les accorde, vous pouvez tout espérer de moi : des séminaires, des écoles, des églises et tout ce qui sera nécessaire pour le rétablissement de la foi catholique.

Le nonce. En ce cas, Votre Majesté se montrera donc

ouvertement catholique et conduira d'autres à la foi catholique.

Le roi. Certainement.

Le nonce. Votre Majesté pense donc que ces dispenses peuvent être accordées, parce que ce sont des choses sans importance ?

Le roi. Sans aucun doute.

Le nonce. Quant aux autres points qui concernent la foi catholique, c'est-à-dire, les sept sacremens, tous les articles du symbole des apôtres, la primatie de saint Pierre et de ses successeurs, et les autres articles de foi que Votre Majesté m'a, à plusieurs reprises, confessés, elle les croit donc à présent?

Le roi. Je les crois tous.

Le nonce. Or, puisque ce ne sont point là des choses de peu d'importance, et que celui qui ne les croit pas ne peut être sauvé, pourquoi Votre Majesté ne les professe-t-elle pas ouvertement dès à présent? Pourquoi laisser tous ses sujets se perdre pour des choses de peu d'importance? Pourquoi souffre-t-elle que la majesté divine continue à être outragée par de faux pasteurs, qui ne paissent qu'un troupeau d'enfans infidèles? Pourquoi force-t-elle ses peuples et jusqu'à son fils unique, à abandonner la route du salut éternel?

Le roi. Je vous l'ai déjà dit et je le répète : je ne veux pas discuter avec vous là-dessus. Si vous avez quelque chose à me dire à ce sujet, mettez-le par écrit.

Le nonce. Votre Majesté fait très sagement de ne pas souffrir que l'on mette en question la vérité une fois reconnue par l'Église; mais elle ne devrait pas défendre que l'on proclamât ce qui se fait par le conseil et la mission de Dieu.

Le roi. Je vous l'ai déjà dit; si vous avez quelques observations à me faire là-dessus, faites-les par écrit.

Le nonce. Votre Majesté peut donc considérer comme remis en écrit par moi tout ce que le concile de Trente et

les autres conciles légalement convoqués, ont laissé par écrit, de conforme à la doctrine des Pères de l'Église.

Le roi. Je connais tout cela déjà.

Le nonce. Si vous le connaissez, croyez-le aussi et faites en sorte que d'autres le croient; de cette manière tout sera terminé. Si vous ne le croyez pas, comment puis-je croire que ce que j'écrirai, moi, sera cru?

Le roi. Il y a beaucoup à dire là-dessus.

Le nonce. On trouve beaucoup à dire sur toutes choses quand on le veut; mais je ne conçois pas que dans ce cas on puisse le faire avec justesse et convenance. J'en appelle à cet égard à Votre Majesté elle-même, qui a ordonné que la doctrine des Pères de l'Église fût seule étudiée et enseignée, et celle des luthériens, au contraire, rejetée.

Le roi. Je ne serai ni luthérien ni calviniste, quand même les dispenses ne me seraient pas accordées.

Le nonce. Qu'est-ce que Votre Majesté veut donc être?

Le roi. Si les dispenses ne me sont point accordées et si je ne puis avoir de véritables prêtres, je me réunirai aux Grecs et j'enverrai à Constantinople, car eux aussi ont la succession des apôtres.

Le nonce. Il n'est pas certain qu'ils l'aient; et quand ils l'auraient, ils n'en seraient pas moins schismatiques. Votre Majesté veut donc se réunir à des schismatiques? Celui qui touche à la poix en est nécessairement sali.

Le roi. Je n'approuve pas leurs erreurs; mais je veux seulement, par là, chercher le moyen de me procurer de véritables prêtres, à moi et à mon peuple.

Le nonce. Mais les Grecs, après avoir refusé d'obéir au Saint-Siége, ont maintenant le Grand-Turc pour monarque et pour pape, et gémissent sous son despotisme, comme une juste punition de leur sacrilége. Le Moscovite, qui est l'ennemi mortel de Votre Majesté, sera bien content de la voir

pratiquer son schisme. Il se flattera, avec raison, que cette circonstance lui facilitera l'entrée de vos États.

Le roi. Vous m'y forcez en ne me laissant aucune autre ressource; mais cela ne m'empêchera pas de poursuivre le Moscovite.

Le nonce. Il est incontestablement plus facile et plus convenable de correspondre avec Rome, résidence du chef de la religion chrétienne, qu'avec Constantinople, où l'ennemi mortel du nom chrétien exerce sa tyrannie. Pourquoi Votre Majesté ne se soumet-elle pas de préférence à la sainte Église romaine, qui, d'après le témoignage unanime de tous les anciens et saints docteurs, est la mère et l'institutrice de toutes les Eglises de la terre?

Le roi. Je n'ai pu encore rien obtenir d'elle, de tout ce que je lui ai demandé. Je suivrai donc l'Eglise triomphante.

Le nonce. Mais pour cela il faut commencer par croire à l'Eglise militante et y vivre, et faire ce qu'ont fait et cru ceux qui, aujourd'hui, font partie de l'Eglise triomphante. Sans cela ce serait chanter victoire avant le combat. D'ailleurs le Seigneur veut que les hommes de qui la vie n'est qu'un combat sur cette terre, soient d'abord conduits et gouvernés par l'Eglise militante, en sorte que celui qui veut suivre l'Eglise triomphante écoute d'abord la voix de l'Eglise militante et fasse ce que feraient les heureux habitans de cette ville, avant d'être parvenue au triomphe éternel. Car tous ces saints Pères que Votre Majesté croit appartenir à l'Eglise triomphante et dont elle veut suivre la doctrine, ont soumis en toute humilité leurs personnes, leurs opinions, leurs jugemens et leurs écrits à l'Église catholique et au pape, son pasteur suprême.

Le roi. Mais ne parlons plus de cela. Vous m'avez demandé, et je ne sais sous quel prétexte, une église pour l'usage des catholiques.

Le nonce. Je n'ai demandé pour eux que ce que les Turcs et les Tartares ne leur refusent point.

Le roi. Ceux-là le font à cause du commerce.

Le nonce. Si j'étais assuré des bontés de Votre Majesté, je pourrais lui prouver le contraire. Mais j'ai eu bien d'autres motifs encore pour lui faire cette prière.

Le roi. Lesquels?

Le nonce. D'abord le salut de Votre Majesté. Elle doit se rappeler que poussée par sa conscience, c'est elle-même qui a la première désiré que le Saint-Père assignât une église aux catholiques de Suède; que le pape y a accédé et a désigné pour cet usage le couvent de Saint-François à Stockholm.

Le roi. Ne pouvez-vous pas donner d'autres motifs encore?

Le nonce. Oui, parce que le grand roi Magnus Birgerssohn, surnommé Ladulæs, protecteur et défenseur du royaume, qui mourut en 1290 et fut enterré dans ce même couvent des Franciscains, qu'il avait fondé avec un grand nombre d'autres églises et couvens, l'avait destiné particulièrement pour l'usage des catholiques, et parce que Votre Majesté, lors de son mariage, a promis sous serment de donner cette église à son auguste épouse, la reine, et de permettre qu'elle possédât un lieu où la religion catholique pût être exercée librement et sans obstacles. Puis enfin, les circonstances m'ont obligé d'adresser cette prière à Votre Majesté.

Le roi. Quelles circonstances?

Le nonce. Celles de la dernière peste, pendant laquelle il n'existait pas le plus petit coin de terre où les catholiques, et même ceux de notre compagnie, pussent se faire enterrer conformément au rit catholique.

Le roi. Que l'on commence par donner à Rome une église aux nôtres, et l'on en donnera après cela une aux vôtres ici.

Le nonce. Si, par les siens, Votre Majesté entend ses su-

jets catholiques, toutes les églises de Rome, sans compter celle de Sainte-Brigitte, qui est demeurée intacte jusqu'à présent, leur sont ouvertes. Si ce sont les luthériens et autres sectaires qui font cette demande, on est tout prêt à Rome à leur rendre toutes les églises qu'ils y ont construites.

Le roi. Ils ne demandent point à ôter des églises aux catholiques; ils en bâtiront de neuves.

Le nonce. Qu'ils commencent par rendre toutes les églises dont ils se sont si indignement emparés dans tant de pays différens; car il est écrit : « Vous ne déroberez point. »

Le roi. Quand même je consentirais à vous donner une église, mes sujets ne le souffriraient pas.

Le nonce. Et pourtant il y a déjà trois ans qu'ils ont vu le couvent des Franciscains à Stockholm converti en collége, sans oser rien dire contre cette mesure. Il y a de même quatorze ans que Votre Majesté est mariée, et ils n'ont pas fait de révolution; le frère même de Votre Majesté, son plus mortel ennemi, n'a point murmuré contre la religion de la reine et de ses alentours. N'avons-nous pas vu aussi un petit nombre de vierges défendre, avec l'aide de Dieu, dans la petite ville de Wadstena, la religion catholique et leur couvent, contre les Danois, contre Gustave et contre tous les assauts de la persécution, et cela pendant cinquante années consécutives?

Le roi. Les temps sont bien changés aujourd'hui. Mes peuples sont bien plus hostiles à présent à la religion catholique qu'ils ne l'étaient autrefois.

Le nonce. Et pourtant c'est toujours le même Dieu, qui peut guérir les blessures et qui est plus puissant que tous les hommes.

Le roi. Mes conseillers se feront luthériens, calvinistes, athées même, plutôt que de restituer les biens de l'Eglise.

Le nonce. Votre Majesté peut juger d'après cela sur quels

fondemens repose leur religion. Or, comme il est écrit et qu'il a été ordonné par Dieu de ne point dérober; qu'il est dit que les voleurs n'obtiendront pas le royaume de Dieu, je laisse à penser à Votre Majesté si de pareilles gens sont capables de lui donner un bon conseil dans une aussi sainte affaire que celle de la religion.

Le roi. Et pourtant il faudrait trouver un moyen pour que le pape leur fît présent de ces biens.

Le nonce. Si les biens qui ont été donnés à l'Église appartenaient au pape, en sa qualité d'homme et non comme lieutenant de Jésus-Christ, cela serait facile à arranger, pourvu que les possesseurs retournassent sincèrement à la religion catholique. Mais comme Votre Majesté veut mettre en vente ces biens qui ont été destinés à des œuvres pies, s'en emparer et les distribuer à des brigands, je ne sais si elle s'y croira autorisée, quand elle y réfléchira dans sa sagesse.

Le roi. Et s'ils se faisaient réellement catholiques, n'y aurait-il pas à craindre que ces biens ne leur fussent malgré cela repris avec le temps?

Le nonce. C'est un point sur lequel il faudrait consulter le pape. En attendant, sans me permettre de prévoir le jugement du Saint-Siége, je crois pouvoir remarquer que si les parens consentaient à faire élever quelques uns de leurs enfans pour l'état ecclésiastique, on pourrait leur accorder l'usufruit des biens de l'Église. Si les principaux conseillers de Votre Majesté se mettaient en avant et se distinguaient dans l'affaire du rétablissement de l'Église catholique, je ne doute pas que ces biens de l'Église, du moins en grande partie, ne fussent assurés en perpétuité à leurs familles, soit sous le titre de droit de patronage ou autrement, et sous la condition que quand même l'Église catholique viendrait à être complètement rétablie en Suède, ces propriétés ne pourraient jamais leur être enlevées.

Le roi. C'est ce que mes conseillers ne feront jamais; car

ils craindraient que les peuples convertis ne leur redemandassent les biens qu'eux-mêmes ou les anciens rois ont donnés à l'Église.

Le nonce. Votre Majesté peut donc voir combien est fort et puissant l'aiguillon de la conscience qui devrait les pousser à restituer ces biens si indignement volés. Mais quand même ils ne voudraient pas le faire, je pense que par les mesures que je viens d'indiquer, il serait facile de leur ôter cette crainte.

Le roi. Mais cela ne suffirait pas. Il resterait encore beaucoup de choses et fort difficiles à faire.

Le nonce. Quelles sont ces choses ?

Le roi. Les voici. Il faudrait assurer une existence aux curés luthériens ; car leur ôter leurs cures équivaudrait, à quelques égards, à révolutionner tout le royaume, qui, à cause de son immense étendue, dépend entièrement d'eux sous certains rapports.

Le nonce. Il ne serait pas difficile d'arranger cette affaire, pourvu que Votre Majesté voulût s'occuper sérieusement, et avec suite, du rétablissement de l'ancienne foi.

Le roi. Comment faudrait-il s'y prendre ?

Le nonce. Si ces curés étaient bien assurés que, tant qu'ils vivraient, on ne leur ôterait ni leurs cures, c'est-à-dire le revenu de ces cures, ni leurs femmes, la plus grande partie n'en demanderait certainement pas davantage et ne mettrait aucun obstacle au rétablissement du culte catholique.

Le roi. Mais comment cela pourra-t-il se faire, puisque je ne puis obtenir du Saint-Père la dispense du célibat ?

Le nonce. Nous savons que ces curés, pendant la semaine entière, ne visitent jamais leurs églises, ne s'occupent que des affaires de leur ménage et du soin d'économiser pour leurs enfans. Ils ont en conséquence, auprès d'eux, certaines gens qu'ils appellent des vicaires, qu'ils nourrissent et dont ils se servent pour les cérémonies de leur étrange

culte, que chacun d'eux arrange à sa manière. Maintenant, lors d'une réunion avec l'Église catholique, ces curés pourraient obtenir l'assurance de ne perdre ni le revenu de leurs cures, ni leurs femmes, sous la seule condition d'admettre de bonne grâce, parmi leurs nombreux domestiques, un véritable vicaire, un chapelain catholique, de le nourrir et de permettre que ce soit lui qui remplisse les fonctions sacerdotales et administre au peuple les vrais sacremens. On pourrait essayer cela d'abord dans les provinces les plus éloignées, sur les frontières de la Laponie et de la Finlande, et il n'est pas probable que cette expérience échoue, surtout depuis que l'archevêque est mort et que les curés, au dernier concile de Stockholm, ont promis, de si bon cœur, de soutenir Votre Majesté en tout ce qu'elle ferait pour l'amélioration du culte.

Le roi. Ne voyez-vous pas que je fais tout ce qui dépend de moi. Je relève les églises; j'ai fait rétablir, il n'y a pas longtemps, à Upsal, la châsse d'argent de saint Eric, et maintenant je m'occupe de faire refaire la châsse enlevée de sainte Brigitte.

Le nonce. Tout cela est bien, mais aux pierres des murs il faut ajouter des pierres vivantes.

Le roi. Il n'y a personne qui entende le suédois.

Le nonce. Nous en avons et tous des prêtres, qui non seulement entendent le suédois, mais qui sont encore en état de prêcher dans cette langue; d'autres savent le latin, quelques uns l'allemand. Nous pourrions d'ailleurs agir et enseigner par l'entremise d'interprètes, comme on fait aux Indes.

Le roi. Mais avant que je ne possède un certain nombre de véritables prêtres qui consentent à passer pour hérétiques, il n'y aura pas moyen de rien faire.

Le nonce. Et c'est là précisément ce qui inquiète si fort le Saint-Père; car, bien qu'il souhaite par-dessus toutes choses

le bonheur de Votre Majesté, il ne saurait se persuader que Dieu se soit jamais servi d'un semblable moyen pour convertir les peuples, et Votre Majesté se convaincra aussi sans peine que ni les apôtres, ni les missionnaires, ni même ceux qui annonçaient la volonté divine dans l'ancien Testament, n'ont jamais rien fait de pareil.

Le roi. Mais je veux que cela soit ainsi.

Le nonce. Mais ce n'est pas la volonté de Dieu qu'il se fasse rien dans l'Église qui soit contraire à l'ordre qu'il y a établi.

Le roi. Je ne dépends de personne, ni du pape, ni de l'empereur, et je suis assez puissant.

Le nonce. La vérité est plus puissante que les rois, et il est bien de se laisser vaincre par la vérité. Celui qui s'abaisse sera élevé.

Le roi. Le pape n'a rien à faire chez moi.

Le nonce. Jésus-Christ n'y a donc rien à faire non plus; car le pape tient sa place sur la terre.

Le roi. Nous croyons en Jésus-Christ.

Le nonce. Que penserait Votre Majesté d'une personne qui lui rendrait à la vérité tous les honneurs royaux, mais qui repousserait ses lois, mépriserait ses conseillers et qui voudrait encore lui enlever la couronne? Votre Majesté croirait-elle que cette personne, avec toutes ses protestations hypocrites, la regarde encore comme roi?

Le roi. Passons là-dessus. Mais nous aussi nous avons des prêtres et des évêques.

Le nonce. Qui les a faits ce qu'ils sont?

Le roi. Les rois sont, dans leurs Etats, les chefs de la religion.

Le nonce. Si dans l'Évangile on lisait: « C'est à vous, Jean, roi de Suède, que je remets les clefs du royaume des cieux et non point à Pierre, » alors je serais hautement de votre avis et je dirais: c'est le pape qui doit s'adresser au

roi et non le roi au pape. Mais je suis convaincu que Votre Majesté ne parle pas sérieusement en s'exprimant ainsi; car alors, pourquoi aurait-elle envoyé un ambassadeur à Rome? pourquoi aurait-elle demandé au pape un ecclésiastique, afin de conférer avec lui sur la vraie religion? pourquoi avoir souhaité des dispenses? Je n'oublierai jamais la sage observation que Votre Majesté me fit un jour; savoir, que les évêques qui recevaient leur dignité des chancelleries et des princes temporels n'étaient des évêques que sur le papier, et non pas de véritables prélats.

Le roi. Mes conseillers d'Etat et mon frère m'ont écrit qu'ils ne voulaient absolument pas que j'entreprisse rien en faveur de la religion catholique, et que si le pape les excommuniait pour elle, ils le laisseraient faire et ne s'en inquièteraient pas.

Le nonce. En écrivant ainsi, leur seul but a été d'intimider Votre Majesté et de lui fournir le prétexte de rejeter sur eux l'abandon de son projet de rétablissement de la religion catholique. Mais je sais que les plus sages d'entre les conseillers sont d'avis que Votre Majesté accorde enfin une église aux catholiques.

Le roi. Eh bien donc, parlez-en directement avec mes conseillers.

Le nonce. Je sais d'avance qu'ils me répondront ce que Votre Majesté leur suggèrera; et pourtant entre quatre yeux ils m'ont parlé tout différemment. Comme ce n'est pas auprès d'eux que je suis envoyé, ce n'est pas avec eux que je dois entamer ouvertement un colloque sur la religion; cela ne servirait à rien qu'à créer de plus grands obstacles à la vérité et à rendre le projet de Votre Majesté d'une exécution plus difficile. Cela pourrait même avoir de graves inconvéniens pour Votre Majesté elle-même; car par amour pour la vérité, par respect pour la dignité de Jésus-Christ, et par égard pour les princes avec lesquels Votre Majesté a corres-

pondu sur son projet, je me verrais forcé d'établir ouvertement la chose comme elle est, ce qui ne plairait peut-être pas à Votre Majesté.

Le roi. Indépendamment des conseillers, il y a encore quelques nobles et d'autres personnes qu'il ne serait pas facile de gagner.

Le nonce. Ni les nobles, ni les gouverneurs des provinces, ni les landamans (*lancemanni*), ne donnent, que je sache, d'autre raison pour rester soumis aux pasteurs luthériens que parce qu'ils y sont forcés; ils attendent même avec impatience le moment où Votre Majesté les délivrera de ce joug.

Le roi. Je vois bien que vous êtes un jésuite. Je n'ai jamais pu rien obtenir d'un membre de votre compagnie, tant vous êtes tous d'accord et conjurés ensemble.

Le nonce. C'est une noble conjuration qui fait penser et parler de même dans les choses de la foi; et je me rappelle encore fort bien les éloges que Votre Majesté a donnés à notre fermeté, en remarquant que les luthériens ne pensent pas de même deux années de suite, et que leurs doctrines ne sont qu'illusions et supercheries.

Le roi. Et je le dis encore; je soutiens et je soutiendrai toujours qu'ils ont fait le malheur du monde et des États.

Le nonce. Cela est vrai, Sire, et vous l'avez éprouvé, non seulement dans vos États, mais au sein même de votre famille, dans la personne de vos frères.

Le roi. Comment cela?

Le nonce. Votre Majesté se rappellera encore ce qui est arrivé à son frère Magnus, duc d'Ostrogothie, qui, à l'instigation et avec le secours des luthériens, enleva de force de leur couvent trois dames chanoinesses de Sainte-Brigitte, les mit à mort, et arracha de l'église les deux statues de sainte Brigitte et de sainte Catherine, les profana, leur mit des chapeaux et finit par leur couper la tête.

Le roi. Eh bien ! que lui est-il arrivé après cela ?

Le nonce. Je vais vous le dire. Après avoir perdu la grâce de la foi, il perdit aussi la santé du corps, et voici déjà dix-sept ans que, par un châtiment divin, il languit dans le plus déplorable état. Votre Majesté n'ignore pas non plus que son frère Gustave, aux applaudissemens unanimes de tous les luthériens, avait fondé ce même duché d'Ostrogothie des revenus, disait-il, de deux vieilles mendiantes prostituées, sainte Brigitte et sainte Ingride, et que ce duché a porté malheur à celui qui en a été investi. Le duc ayant fait enlever les poutres sur lesquelles reposait le magnifique chœur des religieux, dans le couvent de Sainte-Brigitte à Wadstena, pour les employer à la construction de son château, il perdit bientôt après la raison et tomba un jour, avec toute sa suite, du haut d'un pont dans le lac de Wadstena, d'où on eut bien de la peine à le retirer et où quelques uns de ses gens se noyèrent. Je ne parle pas des nombreux actes de violence commis par votre frère Gustave et votre frère Eric. Je me tais également sur ce qui s'est passé en dernier lieu dans l'église de Wadstena, au mariage de Pontus de la Gardie. Votre Majesté a vu de ses propres yeux comment en un instant trente personnes y furent tuées ou blessées. La justice de Dieu, Sire, est donc à craindre, et pour la détourner, il faudrait que vous raffermissiez votre royaume par la religion catholique.

Le roi se montra plus rassuré que jamais, après cette conversation avec le nonce.

Vers cette époque, Possevin reçut plusieurs lettres de Rome et, entre autres, celle dont nous avons déjà parlé, de Grégoire XIII à Jean, du 7 novembre 1579, au sujet de l'ambassadeur d'Espagne, plus une lettre du cardinal de Côme, adressée à lui-même et de la même date. Ces lettres étaient tombées par hasard dans les mains du roi. Ce prince fit appeler sur-le-champ le nonce, les lui remit et s'excusa de la con-

duite qu'il avait tenue envers l'ambassadeur, disant qu'il y avait été entraîné par Typotius.

CHAPITRE XVI.

Le nonce consacra le reste du temps à l'arrangement des affaires du couvent de Wadstena.

Ce couvent, l'édifice le plus beau et le plus majestueux de toute la Scandinavie, n'avait pas été épargné par Gustave pendant sa guerre de destruction. Il perdit tous ses vastes revenus, ses biens et ses vases sacrés d'or et d'argent.

Le duc Magnus d'Ostrogothie, fils de Gustave, à qui Wadstena était tombé en partage, avait cruellement maltraité et le bâtiment et celles qui l'habitaient. Excité par les sanguinaires prédicateurs du nouvel évangile, il tomba une nuit sur le couvent, en enleva trois des plus jeunes religieuses, et après leur avoir fait subir les traitemens les plus barbares, il leur fit couper la tête pour mettre un terme à leurs souffrances. Il fit traîner ensuite hors de l'église les deux statues de sainte Brigitte et de sainte Catherine, l'une et l'autre de marbre et des chefs-d'œuvre de l'art, et les fit mutiler et profaner; puis leur ayant fait couper la tête, il plaça sur le tronc des têtes de bacchantes.

Ce malheureux prince n'avait que dix-sept ans quand il commit tant d'horreurs; et, à compter de ce moment, son esprit s'affaiblit visiblement. Mais quoi qu'il eût la conscience de son état, ce châtiment de Dieu ne lui fit pas changer de conduite; il accumula impiété sur impiété. Il détruisit le beau chœur des religieux, chef-d'œuvre de menuiserie, et enleva les poutres de l'autel de Sainte-Brigitte pour les employer à la construction, tant de son château que du pont

qui conduisait par-dessus le lac Vetter à Wadstena. Cependant, plus Magnus augmentait en impiété, plus le Seigneur lui faisait sentir le poids de sa sainte colère. Sa démence devint complète. Un jour il tomba du haut de ce même pont dans le lac, avec trois de ses amis, qui tous trois y perdirent la vie ; le prince seul fut sauvé à grand'peine. Magnus mourut renfermé à Wadstena, en proie à une folie furieuse. Ce couvent qu'il avait profané lui servit de prison. Ainsi périt cet infortuné, qui, trompé par les prêtres dissolus du nouvel Évangile, avait coutume de traiter de mendiantes et de prostituées sainte Brigitte et sainte Ingride, dont les dépouilles avaient formé son apanage.

Jean ne négligea rien pour rétablir ce sanctuaire de la piété suédoise, pour réparer les maux que son père et son frère lui avaient fait souffrir et pour lui rendre son ancien éclat. Une partie de ses grands biens fut rendue au couvent, et des pensions considérables furent accordées aux religieuses.

Il rendit aussi au couvent, pour renfermer les têtes des deux saintes, Brigitte et Catherine, des châsses d'argent, en tout semblables à celles que Gustave avait enlevées pour les faire fondre. La tête du saint roi Éric, montée en or et argent, fut solennellement replacée dans la cathédrale d'Upsal, au milieu d'un grand concours de peuple.

Le roi Jean avait une grande prédilection pour le couvent de Wadstena. Il le préférait à tout autre lieu en Suède. Il vénérait particulièrement Catherine, fille de Benoît, abbesse de ce couvent, l'une des plus vertueuses et des plus savantes dames du pays, et issue en outre de l'ancienne et illustre maison de Gylta. Elle parlait avec une facilité admirable les langues latine et suédoise. Elle était célèbre aussi par sa noble et mâle éloquence, et non moins vénérée par une prévoyance que l'on pouvait presque appeler prophétique. Le roi et les grands du royaume qui lui étaient

attachés la consultaient dans les affaires les plus épineuses du gouvernement.

Dès que le soin du royaume laissait au roi quelques momens de loisir, il aimait à les passer avec Catherine dans les allées solitaires du beau jardin de Wadstena, et alors cette vénérable dame, déjà septuagénaire et qui avait vu passer devant ses yeux les cruelles persécutions de Gustave, lui décrivait les beaux jours de la foi et de la piété de la Suède, dont elle avait été le témoin dans sa jeunesse. Un jour le roi lui demanda en plaisantant si elle et ses religieuses n'éprouvaient pas par momens le désir de rentrer dans le monde et de se marier. Elle lui répondit sur le même ton en lui demandant à son tour ce qu'il était plus facile d'empêcher, que les oiseaux du ciel fissent leurs nids dans un jardin, ou qu'ils le traversassent en volant? Jean ayant répliqué que l'un était possible, et que l'autre ne l'était pas, l'abbesse lui dit en souriant : « Par la même raison mes sœurs et moi ne pouvons empêcher que de telles pensées ne traversent notre imagination comme au vol; mais nous sommes toujours maîtresses de faire en sorte qu'elles ne s'y fixent pas en y donnant notre consentement. »

Wadstena devint ainsi le séjour favori du roi. Il augmenta les revenus du couvent, fit réparer et embellir les bâtimens, menaça de peines sévères les religieuses qui le quitteraient, et promit au contraire de grandes récompenses à celles qui y resteraient ou qui y entreraient. Il comblait ces dernières de présens et de marques de respect et de considération.

Ce fut aussi à Wadstena que le nonce imposa au roi une pénitence fort dure pour avoir faire mourir son frère Éric. Le poison ayant été donné à ce malheureux prince un mercredi, Possevin exigea du roi qu'en réparation de ce crime, il passât tous les mercredis, pendant sa vie entière, dans un jeûne sévère et de longues prières.

Voici comment Messenius s'exprime à ce sujet : « Le roi observa ce jeûne de la manière la plus scrupuleuse ; mais je laisse au Seigneur à juger s'il se montra également scrupuleux à remplir les autres promesses qu'il avait faites au nonce. » (*Messenius,* Scond. illust., tom. VII, p. 39 *sq.*)

Wadstena jouit aussi de l'auguste protection du duc Albert de Bavière et de sa femme Éléonore, de l'empereur Rodolphe II, de la grande impératrice douairière Marie d'Autriche, de Philippe II et du roi Étienne Bathory de Pologne. Tous ces princes contribuèrent par des sommes considérables à l'entretien de cette maison.

Indépendamment du couvent, il y avait encore à Wadstena une école célèbre qui renfermait cent élèves et un hôpital pour les aliénés, qui s'y trouvaient au nombre de soixante. Ils étaient soignés par le vieux père Abrahamssohn, de qui la femme, fort âgée aussi, était toujours demeurée, grâce aux soins des religieuses, fidèle en secret à l'ancienne foi de l'Église. Abrahamssohn et Éric Olai, qui dirigeait l'école, avaient été ramenés par Nicolaï dans le giron de l'Église catholique.

Il avait fallu la puissante protection de Dieu et le courage invincible de ses héroïques habitantes, pour conserver le couvent. Les faux évêques de Lincœping n'avaient rien négligé, à l'aide de l'épée sanguinaire de Gustave, pour leur faire trahir les règles de leur ordre, employant pour cela alternativement la ruse et la violence ; mais elles soutinrent avec bravoure la sainte lutte sous la conduite de la noble Catherine qui les gouvernait depuis un demi-siècle, et elles triomphèrent des puissances de l'enfer liguées contre elles.

Le nonce trouva dans la maison dix-sept religieuses, sans compter l'abbesse et la prieure ; il y en avait encore une, mais qui, n'ayant pas atteint sa seizième année, n'avait pu encore prononcer ses vœux. Toutes étaient enflammées d'un

zèle ardent pour la gloire du Seigneur. Huit religieuses étaient restées, pendant la triste époque de la persécution de Gustave, privées de tous les secours spirituels, mais d'autant plus remplies de l'amour du Seigneur. En mourant elles se confessèrent à l'abbesse, et la chargèrent de faire part de leurs péchés à un prêtre catholique, si jamais il en revenait dans le pays, et de le prier de leur donner l'absolution. Par une providence spéciale de Dieu, il ne restait plus à Wadstena et dans tout le royaume de Suède que deux des anciens prêtres catholiques, tous deux appelés Jean. Le dernier, prêtre séculier, âgé de près de soixante-dix ans, était tellement affaibli par l'âge, qu'il ne marchait qu'avec des béquilles et était rarement en état de dire la messe. Le premier qui comptait alors soixante-treize ans, avait été religieux dans le couvent de Wadstena, et avait d'abord courageusement confessé la foi; mais plus tard cédant aux séductions, il avait apostasié et s'était marié. Toutefois, ayant perdu sa femme, il rentra en lui-même et se réconcilia avec l'Eglise. En conséquence Gustave le condamna à mort; mais il échappa au supplice par la fuite. Sous le règne plus équitable et plus doux de Jean, il rentra dans son couvent, où il mena jusqu'à sa mort une vie de pénitence et d'édification.

Nicolas Ericssohn, originaire de Sudercœping, moine de Wadstena, comme le précédent, et comme lui prêtre et apostat, ne fut pas aussi heureux. S'étant marié, d'après les conseils de Gustave, il fut nommé curé luthérien de Wadstena; mais le Seigneur punit son crime.

Afin de bien faire connaître au peuple la haine qu'il portait à sainte Brigitte, dont il était le fils indigne, et pour l'animer contre le couvent, il prononça une fois, le jour de la Saint-Martin, un sermon dans lequel il prodigua les outrages à cette illustre sainte. « Je sais fort bien, s'écria-t-il, que l'opinion générale est que sainte Brigitte reçut des ré-

vélations d'un ange ; il n'en est rien. Celles qui lui furent faites provenaient d'un démon de l'enfer. » A peine eut-il prononcé ce blasphème qu'il perdit sur-le-champ la parole en présence de tous les auditeurs, et, à leur grand effroi, l'esprit infernal s'empara de lui. Il tomba dans la démence, et périt dans une attaque des Danois contre Wadstena. Enterré dans le jardin du couvent, la terre qui couvrit sa tombe ne produisit ni fleurs ni gazon. L'abbesse se décida à la fin à faire déterrer le corps et à faire bénir de nouveau la place par le nonce. Immédiatement après une herbe fraîche couvrit cette terre auparavant maudite.

Possevin fit faire après cela, pendant plusieurs jours, aux religieuses, les exercices de saint Ignace, et prononça, par l'intermédiaire d'un interprète, des sermons instructifs sur les devoirs de leur sainte profession, afin d'augmenter en elles l'ardeur de la piété. Il traça à cette occasion un tableau si touchant des persécutions qu'elles avaient souffertes jusqu'alors et de la protection divine qui les avait si miraculeusement conservées, que tous les assistans fondirent en larmes. Se tournant vers l'abbesse, il adressa ces paroles aux religieuses : « Voyez et admirez le fruit de la patience. Sans le secours de Dieu et sans la persévérance de votre mère qui, dans la guerre contre les Danois, préféra courir le risque de périr dans les flammes plutôt que d'abandonner le couvent, vous ne jouiriez pas de ce bonheur. Rappelez-vous donc de qui vous êtes les épouses, et ne souffrez pas que des menaces vous éloignent jamais de votre profession. Vous qui avez déjà si souvent reconnu la main puissante du Seigneur, vous pouvez toujours compter sur elle ; elle ne vous abandonnera jamais. »

L'abbesse qui avait été déjà élue depuis treize ans par les religieuses, mais qui, faute d'évêques catholiques, n'avait pas encore été confirmée, le fut cette fois solennellement par le nonce, en vertu du bref pontifical du 25 novembre

1578 ; la prieure fut confirmée par la même occasion. Trois des plus anciennes religieuses, n'étant pas parfaitement sûres que leur profession eût été régulièrement faite, la renouvelèrent dans les mains du nonce, qui reçut aussi les vœux de sept jeunes novices. L'abbesse et la prieure jurèrent la profession de foi de Pie IV, après quoi le nonce les fit communier avec les dix-huit autres religieuses.

Cette auguste cérémonie eut lieu le dimanche de la Quinquagésime.

Le nonce la termina par l'institution salutaire des prières de Quarante-Heures qui devaient se dire à différentes époques de l'année.

Bientôt après la religieuse encore mineure fut admise à faire profession. Toutes gagnèrent les indulgences du jubilé, et communièrent encore trois fois pendant le court séjour de Possevin à Wadstena. Le nonce laissa même, en partant, aux religieuses quelques dispositions salutaires, tant pour maintenir leur piété que pour affermir leur attachement à l'Église catholique et au Saint-Siége. Les voici (45).

1° Conserver toujours respectueusement le très saint Sacrement dans l'intérieur des couvens avec la lampe perpétuelle.

2° Le renouveler de temps en temps et garder toujours dans le ciboire quelques hosties consacrées, afin que dans les cas pressans, les religieuses puissent communier sur-le-champ.

3° Tenir renfermé avec grand soin le saint chrême, pour l'extrême-onction, le baptême et la confirmation.

4° Garder avec soin les saintes reliques et les montrer quelquefois, mais rarement et sur de vives instances ; tenir alors devant elles deux cierges allumés.

---

(45) Voyez Appendice, n. 131.

5° Suivre ponctuellement les règles de l'institution avec les nouvelles additions.

6° Lire au moins deux fois par an, dans le réfectoire, le petit catéchisme de Canisius traduit en suédois. Celles d'entre les religieuses qui savent écrire devront le copier pour l'enseigner aux femmes qui les liront.

7° Faire de même à l'égard du petit livre des exercices spirituels.

8° Lire au moins une fois par mois, pendant le repas, les règles de sainte Brigitte.

9° S'efforcer de gagner aussi souvent que possible le jubilé proclamé par Grégoire XIII.

10° Engager d'autres à en faire autant.

11° N'admettre pour confesseurs que les prêtres qui consentiront à jurer la profession de foi de Pie IV.

12° Les confesseurs sont munis du pouvoir d'absoudre, et le conserveront jusqu'à ce qu'il ait été révoqué, même dans les cas réservés, tant les religieuses que tous ceux qui passent à la religion catholique. Toutefois, ils perdront ces pouvoirs du moment où ils auront donné la communion sous les deux espèces, ou qu'ils auront célébré le culte en langue suédoise.

13° Les chanoinesses ne devront plus jamais servir la messe, faute d'enfans de chœur, comme cela s'est fait jusqu'ici. Le prêtre choisira pour cela un jeune écolier catholique ou du moins néophyte.

14° Les prêtres diront la messe aussi souvent qu'ils le pourront.

15° Les veuves et les jeunes filles qui auront accompli leur seizième année et qui auront achevé comme il faut leur noviciat et subi leur épreuve, pourront faire leurs vœux dans les mains des confesseurs des religieuses, quand même ceux-ci ne seraient pas moines.

16° Après la mort d'une abbesse, celle qui aura été élue

conformément aux statuts, pourra être confirmée en vertu du bref pontifical du 25 novembre 1578; mais il faudra auparavant qu'elle jure la confession de foi de Pie IV. La même chose aura lieu à l'élection d'une prieure.

17. Tant que le maître-autel de l'Eglise n'aura pas été rétabli, le culte s'exercera dans la chapelle ordinaire de la maison, laquelle devra être munie d'une grille pour que les religieuses ne soient pas vues par les prêtres.

18° Les papiers et les livres qui jusqu'à présent avaient été placés dans la sacristie, à la portée de tous les étrangers, et qui en conséquence étaient souvent détournés, devront être désormais déposés par l'abbesse en un lieu sûr dans l'intérieur du couvent.

19° La liste des biens du couvent sera inscrite sur un registre avec l'indication de leur valeur, et chaque fois qu'il en sera acquis de nouveaux, avis en sera donné au Saint-Père.

20° Tous les ans un rapport détaillé sur la situation du couvent sera adressé au pape.

21° L'adoration du très saint Sacrement aura lieu le plus souvent possible dans ces temps malheureux. Les prières qu'on récitera dans ces occasions auront principalement pour but la prospérité du royaume et l'obtention de missionnaires.

22° Enfin les religieuses prieront pour le Saint-Père, pour le cardinal de Côme, pour le général de la Compagnie de Jésus et pour le nonce.

Catherine ne manqua pas de faire au Saint-Père les plus sincères remercîmens non seulement de la sollicitude paternelle qu'il montrait pour le rétablissement de la religion et de la discipline du couvent, mais encore de la protection qu'il lui avait accordée. Sa lettre est du 14 mars (46).

(46) Voyez Appendice, n. 132.

Elle y fait un tableau touchant des persécutions que le couvent a souffertes, et ne peut assez se louer des efforts du nonce.

« Trente années se sont déjà écoulées, dit cette pieuse abbesse, depuis que les évêques, les prêtres et les moines ont été chassés d'auprès de nous, et que nous avons été cruellement maltraitées, tantôt par les Danois, nos ennemis, tantôt par les hérétiques, qui nous ont fait souffrir d'innombrables persécutions, sans parler de la perte de nos biens, des ravages, des incendies et de l'introduction violente du culte luthérien dans notre église. Il a plu enfin à l'inépuisable bonté de notre Seigneur et Sauveur, de nous envoyer le secours du Saint-Siége et de Votre Sainteté par l'entremise du vénérable Père Antoine Possevin, et de nous redonner, à nous, pauvres brebis errantes dans le désert, de nouvelles forces pour lutter contre les loups ravissans. En conséquence je remercie sincèrement, en mon nom, comme en celui de mes sœurs, le Seigneur et Votre Sainteté, à la fois, pour la salutaire visite que le Père Possevin nous a faite, et pour les précieux dons que vous nous avez fait remettre par le même Père. Je prierai sans cesse, avec mes sœurs, la miséricorde de Dieu, pour que cette miséricorde, qui sait récompenser les actes de charité, répande tous les trésors de sa grâce sur Votre Sainteté et sur le Saint-Siége; même après la mort, qui, à l'âge avancé auquel je suis parvenue, ne tardera pas à m'atteindre, je me rappellerai encore les grands bienfaits dont Votre Sainteté a daigné réjouir mon âme. Le peu de temps qui me reste à vivre sera consacré exclusivement à adresser, avec mes sœurs, des prières à sainte Brigitte et à sa fille, dont les restes reposent chez nous, afin qu'elles intercèdent auprès du Très-Haut pour la prospérité de Votre Sainteté et la gloire du Saint-Siége apostolique. »

Catherine prie ensuite le pape de faire en sorte que les

deux vieux prêtres, qui sont près de mourir, soient bientôt remplacés par des élèves du collége germanique, et de convertir le couvent de Sainte-Brigitte à Rome en séminaire, pour que la Suède puisse obtenir un plus grand nombre de prêtres nationaux. Les élèves de ce séminaire, naturellement Suédois, suivraient la règle de Sainte-Brigitte.

Sur ces entrefaites, le roi avait quitté Wadstena, dans le courant du mois de mars, pour se rendre à Lincœping, où il voulait s'occuper avec plus de tranquillité des affaires de la religion, et il fit en conséquence appeler le nonce.

Peu de temps avant son départ de Wadstena, Possevin écrivit à l'abbesse du couvent une longue lettre dans laquelle il l'exhorta, ainsi que ses sœurs, à persévérer dans la religion catholique, à repousser courageusement toutes les séductions de l'ennemi, et à suivre avec exactitude les réglemens qu'il lui avait transmis. Cette lettre respire un esprit si pieux et si plein d'enthousiasme divin qu'elle peut se placer à côté des Épîtres apostoliques; c'est un vrai modèle, et qui mérite d'être lu dans toutes les institutions religieuses.

En la commençant, le nonce console les religieuses de son départ qu'elles déploraient si vivement, et les recommande au Saint-Esprit qui les a déjà sauvées en tant de dangers et de tempêtes, et qui ne les abandonnera jamais.

« Si vous n'aviez pas, mes chères sœurs, continua-t-il (47), éprouvé cela vous-mêmes, pendant plus de deux siècles, au milieu de tant de révolutions qui ont agité ce royaume, mais surtout dans les cinquante dernières années, alors que les hérésies ont détruit jusqu'aux derniers vestiges de piété, je m'arrêterais plus long-temps à vous retracer les secours que vous avez reçus du bras de Dieu. Conservez donc dans votre sein un courage viril, qui puisse aller au

(47) Voyez Appendice, n. 138.

devant des flèches ennemies, et sachez que rien ne saurait blesser la nature humaine, à moins que nous ne mettions nous-mêmes ces flèches dans les mains de nos ennemis. La volonté est un fort inexpugnable que le Seigneur a placé dans notre sein. Si l'homme ne se trahit lui-même et s'il ne se sert de son libre arbitre comme de sa propre épée qu'il placerait dans la main de son assassin, il ne périra point et ne perdra jamais les fruits abondans de sa bonne volonté. Quand même les flammes consumeraient le corps, ainsi qu'il est arrivé à sainte Apollonie; quand une vierge délicate serait écrasée par des roues, comme sainte Catherine, ou comme sainte Agnès traînée dans d'abominables lieux de débauche, ou quand on lui couperait les seins comme à sainte Lucie, ou quand d'autres seraient abandonnées à la fureur des flots, dans des vaisseaux sans gouvernail et sans voiles, comme sainte Madeleine et ses compagnes; pourvu que la volonté soit sauve, elles ne perdront point le ciel. Votre croix embellira encore la palme de la victoire, pourvu que, comme je le souhaite, vous gardiez fidèlement et courageusement la foi que vous avez promise à votre époux. »

Possevin leur rappelle ensuite la manière miraculeuse dont la Providence a veillé sur la conservation de leur couvent et le châtiment divin qui a frappé l'impie duc Magnus d'Ostrogothie, et celui, non moins remarquable qui s'est manifesté pendant le sermon sacrilége d'Ericssohn de Sudercœping et le mariage de Pontus de la Gardie.

« En considérant non seulement tant de promesses d'assistance divine, mais encore tant de grâces déjà obtenues, poursuit Possevin, prenez courage et ne tremblez pas à l'aspect de vos ennemis; car Jésus-Christ est notre sagesse, notre justice et notre force. Et puisque nous pouvons tout en lui qui nous fortifie, nous vaincrons toujours à l'avenir par la miséricorde de Dieu. Si les sujets de Satan, les prédicateurs luthériens qui répandent leurs hérésies et leur venin contre

tout ce qui est honorable, saint et pur, voulaient vous forcer à écouter leurs erreurs et à lire leurs écrits, mettez votre confiance en Dieu et opposez-leur le bouclier de la foi; fermez l'oreille de votre cœur et de votre corps contre le chant de syrène de ces escamoteurs qui n'aspirent qu'aux plaisirs de la chair. S'ils vous menacent, comme ils l'ont déjà fait, lorsque vous refuserez de les écouter, de vous couper les vivres, sachez que ce n'est là qu'une des ruses de Satan, qui disparaîtra bientôt. Vous pourrez leur répondre gaîment avec celui qui parlera toujours par votre bouche : « L'homme « ne vit pas seulement de pain. » Mais en supposant même que la terre vous refusât des alimens, le ciel aurait encore pour vous de la manne; car toutes les fois que les hérétiques enlèvent violemment aux fidèles les biens de la terre, le Seigneur les remplace infailliblement par les trésors du ciel. O trop heureuses vierges, ce sera au grand jour de la justice du Seigneur que vous connaîtrez la plénitude des trésors qui vous sont réservés. Alors votre conscience rendra témoignage de vos actions; elles seront pour vous autant d'avocats qui plaideront votre bonne cause. Vous saurez alors, à votre grande joie, combien votre vertu que vous avez conservée avec tant de fermeté, et les généreux sacrifices que vous avez faits en combattant contre le démon, votre accusateur, vous mettront en sûreté. Persévérant dans la foi, vous éteindrez le feu de l'artillerie ennemie et vous ne vous laisserez point égarer par la ruse ni par une fausse interprétation de la parole de Dieu; vous ne recevrez la communion ni sous les deux espèces, ni de la main des prêtres excommuniés, qui voulaient commencer à la vérité en esprit, mais finir avec la chair, et qui, pour voiler leur orgueil ou leur crainte, osent violer avec la plus ridicule opiniâtreté les décrets du Saint-Esprit qui gouvernera l'Eglise jusqu'à la consommation des temps.

« Mais peut-être désirez-vous savoir de quelle manière,

entourées d'un monde si pervers, vous pourrez mieux encore exécuter tout cela avec l'aide du Saint-Esprit. Apprenez-le donc. Créés par Dieu pour le glorifier et pour le servir de tout notre cœur, de préférence à toute autre chose, rachetés par le précieux sang de son Fils, sa bonté ne demande de nous que notre sanctification, afin que quand le juge suprême viendra, nous puissions être trouvés sans tache devant lui, le servant en attendant sur cette terre, en sainteté et en justice pendant tout le cours de notre vie. Or, comme rien ne peut nous arriver sans la permission de la Providence de Dieu, il faut que nous soyons fermement convaincus que tout ce qui nous arrive est pour notre plus grand bien, pourvu que nous aimions Dieu et que nous travaillions sincèrement à sa gloire. Une fois que vous aurez conçu cette divine vérité, vos âmes seront de plus en plus éclairées et s'enflammeront aux rayons de la grâce divine. Vous reconnaîtrez dès lors qu'il n'y a dans le monde d'autre mal que le péché et le crime, et que si on les ôte, ni les maladies, ni les persécutions, ni les humiliations, ni les contrariétés d'aucune espèce, ni même la mort, ne sont des maux ; ce sont au contraire les plus fertiles pépinières et les gages les plus précieux, non seulement de la paix et de la joie intérieure, qui fait en quelque sorte contempler Dieu dans tout son éclat, mais encore de l'héritage céleste et éternel. »

Possevin rappelle aux religieuses le Seigneur, qui, par amour pour les hommes et afin de sauver nos âmes, s'est soumis à la mort de la croix, et il les exhorte à suivre en toutes choses son exemple.

« Vu que le Seigneur, continue le Père, ne désire que notre bien, notre sanctification, et le chemin de la croix et des humiliations étant précisément celui qu'il a choisi lui-même et par conséquent le seul véritable, qu'avons-nous à craindre, mes chères sœurs, quand même le ciel tomberait sur nous ? Si la chair, avec ses aiguillons ; si le monde, avec

le souvenir de votre ancienne liberté, qui n'était en réalité qu'un esclavage; ou enfin, si le démon voulait par l'orgueil vous dégoûter du joug de Jésus-Christ, pourvu que vous conserviez en tout temps Jésus-Christ devant les yeux, vous irez au-devant de toutes ces tentations; vous fixerez sans crainte votre regard sur elles, en sorte que vous finirez par reconnaître qu'elles ont toutes été permises par Dieu dans son infinie miséricorde, pour augmenter votre vigilance, votre tempérance, votre chasteté et votre force, pour vous armer de haine et de mépris pour la concupiscence qui couve dans nos membres, et pour vous mettre en état de comprendre toute l'immense bonté de sa majesté divine. Personne ne vous arrachera le ciel, pourvu que vous vous serviez de votre libre arbitre, comme d'une gloire, non seulement pour mortifier, mais encore pour déraciner complètement votre amour-propre et pour glorifier Dieu. C'est ainsi que vous vaincrez dans votre combat et que le Seigneur vous accordera dans cette courte vie, de laquelle toutefois l'éternité dépend, un grand et magnifique trésor d'impérissable gloire. »

Afin que les religieuses obtiennent la couronne des récompenses éternelles, il faut surtout qu'elles s'appliquent à la prière, et cette prière doit être humble, non interrompue et pure. Possevin leur explique, à cette occasion, la nature de la prière, leur rappelle la nécessité d'observer avec zèle tous ces salutaires exercices de piété et de se conformer aux réglemens qu'il leur a laissés; il les exhorte à la pauvreté et à la chasteté, véritables fondemens de leur institut et la source de leur salut; il termine sa lettre en leur adressant encore quelques paroles de consolation.

« Afin de revenir, dit-il, à ce que je vous disais au commencement de ma lettre, ne croyez pas que vous soyez délaissées. Le Seigneur est là qui maintient tout par sa présence et qui vous remplit en outre des trésors célestes de sa

grâce. Je vous laisse votre époux, Notre Seigneur Jésus-Christ, dans le très saint Sacrement, que vous conserverez ainsi qu'il convient, si avec l'adoration extérieure vous conservez aussi un esprit pur et sans tache, et si vous vous livrez à de fréquentes prières, selon ce que vous prescrira votre abesse. Vous avez en outre pour protecteurs tous les saints et surtout la très sainte Vierge Marie, avec toute la troupe céleste des saintes vierges; ils adressent sans relâche, en union avec toute l'Église militante, des prières à Dieu pour vous. Vous savez combien vous êtes chères au Saint-Siége apostolique et au pasteur suprême de l'Église, Grégoire XIII, qui vous a envoyé plus d'une fois quelques uns de nous. Il n'a rien négligé pour vous donner des preuves de son amour et de sa sollicitude, et vous pouvez espérer de lui de plus grandes grâces encore. S'il avait été permis au Saint-Siége apostolique d'envoyer plus tôt auprès de vous, vous auriez ressenti avant ce moment les effets de ce vieil et saint amour des papes que la Suède et la Scandinavie ont éprouvé à différentes époques par leurs nonces. »

CHAPITRE XVII.

Le nonce arriva avec ses compagnons à Lincœping, le dimanche de la Passion, 19 mars. Le roi s'y trouvait déjà depuis plusieurs jours; il voulait, éloigné des affaires de l'Etat, se préparer par la prière et le jeûne à la célébration de la prochaine fête de Pâques. Il accueillit Possevin avec les plus grandes marques de distinction. Sa demeure était située dans le voisinage du château royal.

Dès les premiers momens de son séjour à Lincœping, Jean donna des marques de sa sollicitude paternelle pour l'Église. Il trouva la cathédrale dans l'état le plus déplorable, par suite

de la négligence de l'évêque, qui songeait moins à l'entretien des églises et à l'exercice du culte, qu'au soin d'établir ses deux enfans et de susciter au roi des embarras en politique et en religion. En conséquence, Jean y appela sur-le-champ de nombreux ouvriers, pour la rétablir dans son premier éclat. Lors de la dernière guerre contre les Danois, elle avait été dépouillée de sa toiture de cuivre, de sorte qu'elle était exposée à toutes les intempéries de l'air et privée d'ailleurs de fenêtres et de portes. Le roi montra la même sollicitude pour la reconstruction de l'église d'un couvent de femmes, situé à un mille suédois environ de Lincœping, et qui avait été réduite en cendres. Elle fut bientôt rebâtie avec le couvent dont elle dépendait et dans lequel le roi comptait rappeler ses pieuses habitantes.

L'ancienne église des Dominicains, qui avait servi et qui servait encore d'église paroissiale, mais que la négligence des nouveaux ministres de Dieu laissait tomber en ruines, fut restaurée par Jean. Le pasteur de cette église se distinguait par sa coupable négligence des affaires du culte, et par les calomnies non moins coupables qu'il se plaisait à répandre contre les doctrines et les coutumes de l'Église catholique. Il suivait en ceci l'exemple de son évêque.

Le roi ne put cacher la colère qu'il ressentait à l'aspect de tant d'horreurs. Ayant rencontré un jour cet ecclésiastique sur la place du marché, il lui adressa les paroles suivantes, en présence des personnes qui l'accompagnaient, des magistrats et des consuls de la ville : « Approche-toi ! J'apprends que tu calomnies le jeûne quarantenaire et que tu voudrais abolir cette sainte coutume, qui nous a été transmise par les apôtres. Je veux donc te traiter comme tu le mérites, et au lieu de quarante jours, t'en faire jeûner quatre-vingts, que tu le veuilles ou non. Tu prêches toujours : *Jagh troo, jagh troo* (je crois, je crois), et tu nies les bonnes œuvres. Ignores-tu que les démons croient aussi et frémis-

sent en croyant? Et toi, quoique tu ne croies pas, je veux te faire frémir. » A un discours si sévère, le malheureux se jeta aux pieds du roi, lui demanda pardon, à plusieurs reprises, de sa négligence et de ses torts, et lui promit de prêcher plus chrétiennement à l'avenir. Jean, dont la colère était calmée, donna ordre sur-le-champ au ministre d'état qui l'accompagnait d'ordonnancer les sommes nécessaires pour la restauration de cette église.

Possevin et les siens s'occupaient à s'affermir par des exercices de piété, afin de pouvoir, munis d'armes célestes, combattre avec d'autant plus de courage les ennemis de l'Église catholique.

La piété du petit nombre de fidèles qui se trouvaient à Lincœping se ranima par l'arrivée du nonce, comme elle l'avait fait précédemment à Wadstena. Il avait immédiatement exposé le très saint Sacrement à leur vénération, dans sa chapelle privée, que le roi avait fait décorer avec le goût le plus parfait. Là se réunissaient les fidèles de la ville, ainsi que plusieurs personnages distingués de la cour, qui professaient la religion catholique, les uns ouvertement, les autres en secret. Possevin et Warsewicz prononçaient alternativement des discours laconiques, mais instructifs et pleins d'onction, sur les principaux dogmes de la religion catholique, et s'efforçaient surtout de préparer leurs auditeurs à recevoir dignement à Pâques le corps de Notre Seigneur, et à gagner le jubilé.

Tous les catholiques de Wadstena et de Lincœping, ainsi que la reine et ses deux enfans, communièrent à Pâques et à la Pentecôte. Plusieurs d'entre eux en firent autant le jour de l'Ascension. A Wadstena seul, le nombre des communians fut de quatre-vingts.

Les travaux de nos infatigables missionnaires furent couronnés à Lincœping par plusieurs heureuses et brillantes conversions.

Le fils d'un jurisconsulte anglais, jeune homme instruit, très versé dans les langues modernes, qui se trouvait momentanément dans cette ville, d'où il comptait se rendre à Moscou pour un voyage scientifique, rentra dans le giron de l'Église. Nicolas Mylonius lui enseigna en allemand les vérités de la religion. Ce même Mylonius eut encore le bonheur de réconcilier avec l'Église un jeune Allemand de la Poméranie, qui était écrivain à la cour du roi. La conversion d'un vieillard de Schœninge offrit des circonstances touchantes. Il se fit catholique avec ses trois fils. Possevin envoya ces derniers dans les séminaires de Braunsberg et d'Olmutz où ils se consacrèrent à l'état ecclésiastique.

Les dames d'une classe élevée montrèrent une ardeur toute particulière à rentrer dans l'Église. A peine eurent-elles appris l'arrivée du nonce, qu'elles prirent entre elles l'engagement solennel de ne plus jamais demander l'absolution à leurs prédicateurs, ni prendre la communion de leurs mains. Une d'elles surtout témoigna un enthousiasme remarquable pour l'Église du Seigneur. « Pourquoi, dit-elle à ses amies, continuerions-nous à nous confesser à ces faux prêtres qui n'ont aucune autorité pour cela? J'aime mieux aller dans ces ruines sacrées d'édifices, jadis élevées par des catholiques, maintenant renversées, m'y prosterner et prendre leurs murs à témoin devant Dieu, que je préfère confesser mes péchés à lui-même qu'à ces ministres de la parole de Dieu. »

Une autre dame, non moins distinguée par sa piété et sa vertu, se sentit tellement convaincue de la vérité et de la sainteté de l'Église catholique, que ne pouvant faire appeler un prêtre catholique, à cause de l'opposition qu'y mettait sa famille et principalement la femme de l'évêque, elle préféra mourir sans sacremens que de les recevoir de la main d'un prédicateur luthérien, bien assurée que Dieu ne lui refuserait point sa miséricorde.

Le roi admirait les progrès que faisaient la piété et la

vertu parmi ses sujets, et fit dire plusieurs fois au nonce, par ses secrétaires, combien sa joie et sa satisfaction étaient grandes. Possevin ne manqua pas d'agir sur les secrétaires du roi que, dans des lettres pleines d'onction, il exhorta à rentrer dans l'Église et à porter au roi une main secourable dans son projet d'unir de nouveau la Suède avec l'Église. Il écrivit entre autres, le 2 août, au célèbre Éric Mathæi, secrétaire du roi, pour lui développer les vérités et la sainteté de la religion catholique et les résultats de la malheureuse division des croyances, exposant d'abord comment et par quels moyens elle s'était faite. « Votre Seigneurie, disait Possevin, aura sans doute remarqué combien de centaines d'hérésies sont nées des innovations de Luther, combien de sectes erronées, combien d'opinions contradictoires se sont montrées au jour. Je ne m'arrêterai donc pas plus longtemps à énumérer tous ces horribles blasphèmes contre l'antique piété, l'abolition et la destruction des écrits des saints martyrs et Pères de l'Eglise, qui ont suivi le sentier des apôtres, quant aux mœurs et à la doctrine, et cela jusqu'au sacrifice de leur vie; je ne rappellerai pas la destruction des églises, le pillage de leurs biens, les calomnies contre les bonnes œuvres et tant d'autres scélératesses. Comme nous avons vu cela de nos propres yeux, il n'est pas difficile de reconnaître qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu et une seule foi, et que personne ne peut avoir part à l'héritage éternel, s'il vit hors de cette Église, où se trouve cette seule foi, qui s'est toujours maintenue en elle dans son unité, et y sera éternellement maintenue. »

Possevin lui envoie plusieurs livres catholiques en latin et en allemand, l'engageant à les étudier à fond, afin de l'affermir de plus en plus dans sa conviction, que la religion catholique est seule sainte et seule en état de conduire au salut. « Du reste, continue-t-il, s'il arrivait que quelqu'un de ces fantômes qui se disent pasteurs et ministres de la pa-

role de Dieu, voulût éloigner Votre Seigneurie de l'étude de ces ouvrages, elle n'aura qu'à se rappeler que ces hommes ne sont point de vrais prêtres et ne peuvent point offrir de véritable sacrifice, n'ayant point été consacrés par de véritables évêques, de sorte qu'ils n'ont pas reçu le pouvoir des clefs ni le droit de proclamer la parole de Dieu. Il ne faut pas croire que parce qu'ils portent des robes longues et se disent prêtres, ils soient vraiment prêtres; car dans ce cas je pourrais aussi prétendre que je suis un conseiller d'état du roi, du moment où j'en produirais le titre et où j'endosserais le costume affecté à ces fonctions. Or, comme c'est là dépasser les dernières limites de l'impudence, c'est aussi porter au comble l'audace et l'usurpation, que de chasser la vérité de son siége et de ses domaines, d'anéantir d'un seul coup les saints efforts et travaux des martyrs et des Pères de l'Église qui ont de tout temps enseigné la même doctrine, et de remplacer tous ces saints hommes par un seul apostat, Luther, et par quelques autres encore, ennemis mortels les uns des autres, rebelles désunis entre eux, pour les honorer comme des idoles et suivre leurs décrets comme autant d'oracles, renfermant les lois de la morale, de l'honneur et de la doctrine. C'est pourquoi je prie encore une fois Votre Seigneurie, par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, de réfléchir à tout ceci avec la sincérité qui vous est naturelle, afin de vous trouver par là en état d'aider dans l'occasion d'autres personnes à obtenir le salut éternel et de soutenir les efforts de pieux ouvriers, par vos prières et vos conseils. Le Seigneur n'oubliera jamais une action si belle et si chrétienne; et je ne doute pas non plus que lorsque le Seigneur, dans ses décrets impénétrables et dans sa grande miséricorde, daignera ouvrir tant soit peu la porte au rétablissement de la vraie religion, Votre Seigneurie ne prête tout le secours possible à une œuvre si sainte. Le Seigneur répandra alors sur vous ses bénédictions. Je me suis pénétré de cette con-

viction surtout par la piété de tant de personnes qui dans leurs entretiens religieux avec nos prêtres n'ont exprimé qu'un seul désir, celui de voir la religion catholique rétablie le plus tôt possible en Suède ; j'y suis encore confirmé par le jugement impartial de tant d'hommes honorables, qui ayant remarqué que jamais des ministres hérétiques n'ont pu construire une église, mais bien les piller et les détruire, désirent tous voir revivre l'ancienne piété des vierges et des hommes, des moines et des religieuses, qui représentaient la vie évangélique par leurs œuvres, et relever les couvens où les louanges du Seigneur étaient chantées sans interruption ; enfin, ce qui me confirme encore dans cette conviction, c'est la piété de notre auguste monarque qui, avec sa grande perspicacité, a su reconnaître et pénétrer tous ces artisans de Satan. C'est aussi pour cette raison qu'il a ordonné d'honorer les anciens Pères de l'Église et d'interpréter d'après eux le sens de l'Écriture sainte ; car il a senti que rien n'est plus facile que de donner un faux sens à la parole de Dieu. Il en a conclu qu'il fallait absolument s'adresser là où Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu que la vérité fût seule connue et interprétée, c'est-à-dire à l'Église romaine, une, sainte, catholique et apostolique, et non à l'Eglise luthérienne, ou calviniste, ou anabaptiste, ou à telle autre que ce soit, si l'on peut donner le nom d'Église à ces sociétés chrétiennes qui ne sont autre chose que des synagogues de Satan. »

De si grands progrès dans les sentimens religieux des Suédois ne pouvaient manquer d'exciter l'envie du clergé luthérien. Le plus violent adversaire de Possevin et des siens fut Martin, évêque de Lincœping. Il eut recours à tous les moyens possibles pour nuire aux jésuites dans l'opinion du peuple, qui les aimait beaucoup ; il força même ses filles à jouer un rôle dans ses intrigues. Elles eurent l'impudence de se glisser dans la demeure des jésuites, qui malheureusement touchait au palais de l'évêque, pour épier toutes leurs

démarches et pour les dénoncer. Une d'elles eut même la bassesse de s'offrir pour garde-malade d'un des domestiques des jésuites. Dès que Possevin apprit ces indignes menées, il en fit part à l'évêque, en le priant d'y mettre un terme, sans quoi il serait obligé de s'adresser au roi. « Déjà plus d'une fois, disait Possevin dans sa lettre à l'évêque, j'ai voulu vous engager à exhorter mesdemoiselles vos filles à ne plus s'introduire avec tant de liberté dans les maisons étrangères et surtout dans la mienne. Long-temps j'ai balancé à remplir un devoir aussi pénible, dans l'espoir que leur père serait assez ami des bonnes mœurs et tiendrait assez à sa réputation, pour maintenir de lui-même ses filles dans les bornes des convenances et de l'honneur. Mais comme ces demoiselles ont en dernier lieu de nouveau tenté de se glisser dans ma demeure, au point que mes domestiques eux-mêmes ne purent s'empêcher d'en témoigner leur mécontentement, je me vois dans la nécessité de vous prier de leur défendre à l'avenir de semblables excursions. J'espère que vous ne prendrez pas ma démarche en mauvaise part, puisque l'Évangle enseigne à conserver l'humilité. L'Apôtre dit : « Celui qui garde ses « filles dans sa maison fait bien ; » et dans un autre endroit : « Les vierges doivent se couvrir d'un voile, même devant « les anges. » D'ailleurs, vous devez savoir que celui qui ne prend pas soin des personnes qui lui sont subordonnées dans sa maison est pis qu'un infidèle et qu'un païen. Si de pareilles choses se renouvellent, j'en avertirai sur-le-champ le roi, qui, vous le savez, a fort à cœur tout ce qui tient à l'honneur et à la chasteté. »

Nicolas Mylonius fut chargé par Possevin de remettre cette lettre à l'évêque, qui la lut avec colère et forma sur-le-champ le projet de s'en venger. Il commença par attaquer ouvertement le pape dans ses sermons et dans des libelles, l'appelant l'antechrist, attaquant sa primatie sur l'Église et déversant toute sa bile, que les représentations de Possevin sur la

conduite peu séante de ses filles avaient émue, sur le célibat des prêtres qu'il regardait comme la source de tous les maux que l'Église avait soufferts.

Cette conduite inconvenante de l'évêque ne tarda pas à parvenir aux oreilles du roi. On lui remit en même temps la lettre de Possevin. Jean fit immédiatement appeler l'évêque, avec qui il eut un entretien de plus de trois heures en présence des quatre premiers conseillers du royaume et du vice-chancelier; il lui reprocha sévèrement la manière indigne dont il agissait envers le nonce et envers les catholiques, disant qu'il voyait avec peine que l'évêque ne tenait pas la parole qu'il lui avait solennellement donnée, il y avait moins de trois ans, au sujet de la religion; qu'il poursuivait par ses injures le pape et ses autres amis catholiques, et donnait le nom d'antechrist à ce pape que les Pères de l'Église, et notamment saint Irénée et saint Augustin, dans leurs catalogues des évêques de Rome, reconnaissent unanimement pour le souverain pontife et le chef de l'Église. Jean démontra à l'évêque par les argumens les plus convaincans tirés de l'Écriture-Sainte, des saints Pères et de l'histoire, la primatie de saint Pierre et de ses successeurs; et quand l'évêque lui demanda la permission de se défendre, le roi reprit d'un ton vif et irrité: « Très volontiers, pourvu que tu m'apportes des preuves tirées de l'Écriture et des anciens docteurs de l'Église; sans cela tu feras mieux de te taire. Je ne veux point entendre parler de tes faux théologiens du jour. » L'évêque Martin, qui ne possédait pour toute science que les blasphèmes de Luther contre l'Église catholique et son chef, n'osa rien dire pour sa défense et se tut. Le roi continua alors à lui reprocher amèrement sa conduite peu honorable à l'égard du nonce, et lui dit entre autres choses qu'il savait fort bien que le faux évêque croyait et faisait accroire au peuple que Possevin n'avait été envoyé par le pape en Suède que pour le convertir et pour le dépouiller

ensuite de son évêché, mais que sa crainte était vaine, et ce serait d'ailleurs lui faire trop d'honneur. Possevin n'était pas seulement envoyé par le pape, mais encore par l'empereur et par d'autres souverains catholiques et dans des vues bien différentes à celles qu'il lui supposait. Jean renvoya après cela l'évêque, en le menaçant de lui ôter ses dignités et ses revenus, et de le punir en outre sévèrement, s'il ne mettait un terme à ses calomnies.

La malheureuse querelle concernant la liturgie se ranima par les tristes discussions avec Martin. Les opposans devenaient de plus en plus nombreux. Le roi eut aussi recours à des mesures sevères, et menaça les évêques et les prêtres de les déposer et de les priver de leurs bénéfices, s'ils continuaient à dédaigner la liturgie. Il adressa, le 19 mai, une circulaire à tous les évêques du royaume et aux principaux prélats, pour les engager à observer consciencieusement cette liturgie. Les sentimens de Jean sont clairement exprimés dans la lettre suivante à l'évêque de Wexiœ. (*Baazius*, III, 43, p. 451 *sq.*)

« Nous Jean III, par la grâce de Dieu, roi des Suédois, des Goths et des Vandales, etc.

« Salut et bienveillance,

« Notre amé évêque de Wexiœ! Nous ne croyons pas que vous ayez oublié que les évêques et les principaux membres du clergé de notre royaume ont examiné et approuvé la nouvelle ordonnance de la messe, dite liturgie, et se sont obligés sous la foi du serment, sous leur signature et leur sceau, de l'observer dans toutes les églises de nos États, en célébrant le culte. Or, nous avons appris que plusieurs d'entre vous ont trahi à cet égard leur parole et leur signature, leur conscience et leur fidélité, quoique ce soient des hommes qui devraient servir d'exemple aux autres et

se montrer des modèles de foi. Sachez d'après cela que cette inconstance nous déplaît fort. Nous voulons donc que Messieurs les évêques fassent connaître nos ordres aux ecclésiastiques de leurs diocèses, afin que lesdits ecclésiastiques soient tenus d'observer cette liturgie dans toutes et chacune de ses parties. En conséquence, quiconque se bornera pour l'apparence à chanter une préface après l'offrande et supprimera tout le reste, ne sera pas seulement dépouillé de sa dignité et de ses bénéfices, mais il sera en outre puni comme parjure. Les prévôts devront tenir l'œil à ceci tous les ans, c'est-à-dire à l'époque où ils perçoivent les dîmes dans les diverses paroisses. Dans ces occasions, il faudra que chaque curé qui se trouvera dans le district d'un prévôt, paraisse devant lui et déclare sous serment que, dans toutes les cérémonies du culte, il a observé la liturgie strictement et dans tous ses points. Si quelques uns d'entre eux cherchaient à s'excuser en disant que dans tous les ouvrages de maître Laurent Nicolaï, professeur au collége de Stockholm, quelques points de la liturgie ont été attaqués et déclarés de nature à devoir être abolis, nous voulons que nos sujets sachent que nous avons absolument rejeté ces ouvrages. De même encore maître Abraham, maintenant curé de Salawijk en Oeland, a publié un écrit contre la liturgie, mais qui ne repose sur aucun fondement solide. Nos savans théologiens ne doivent donc pas se laisser entraîner par de semblables folies, au point de renoncer à la foi qu'ils ont confirmée par leurs cachets et leur signature; ils doivent au contraire rechercher tous ces livres séditieux et ces écrits sophistiques, les saisir partout où ils les trouveront et les livrer à notre chancellerie d'État. Nous défendons à tous et à chacun de nos sujets de lire de pareils livres, de les garder chez eux, bien plus encore de les imprimer et distribuer parmi le peuple sans notre permission spéciale. Celui qui contreviendra à cette défense encourra la peine d'un séditieux et d'un traître.

Nous faisons ceci par pur zèle pour la religion, et afin que personne ne nous accuse de protéger une hérésie quelconque, qu'elle soit ancienne ou nouvelle. L'évêque devra communiquer notre présent édit à ses ecclésiastiques, afin qu'ils ne tombent pas sans le savoir dans notre disgrâce. Adieu, et obéissez à nos ordres.

« Donné à Lincœping le 19 mai 1580, et de notre règne le douzième. »

L'évêque de Wexiœ et son chapitre adoptèrent sans hésiter la liturgie, et jurèrent fidélité et obéissance au roi, dans les mains de ses deux conseillers d'État Knut Knutssohn et Eric Matthæi, qui s'étaient rendus exprès à Wexiœ peu de temps après l'envoi de cette lettre.

Cependant les ennemis de la liturgie ne cessèrent pas pour cela leurs persécutions. Le duc Charles de Sudermanie se montrait de plus en plus disposé à les protéger. Son duché devenait pour eux un asile. Ils y établirent une imprimerie à Iungkœping, de laquelle sortirent les libelles les plus atroces contre le roi et ses projets religieux, contre la liturgie et les catholiques, libelles qui furent répandus en profusion dans toutes les provinces du royaume.

Indépendamment de ces armes infâmes de l'esprit de parti, on ne dédaigna pas d'avoir encore recours à tous les artifices de la séduction.

Laurent Ericssohn Montanus, de Westeræs, l'un des six jeunes Suédois que le Père Laurent Nicolaï avait envoyés au mois de juillet 1577 au collége germanique à Rome, où ils étaient entrés le 24 janvier 1578, était retourné dans sa patrie au bout de deux ans, pour cause de santé. Il avait quitté Rome le 6 mai 1579, et il arriva en Suède vers la fin de l'année, après avoir passé par Vienne, route que le recteur du collége germanique lui avait fait prendre, de peur qu'en traversant l'Allemagne protestante il ne vînt à chanceler

dans la foi de l'Église. La mesure prise par le recteur était d'autant plus sage que, dans les derniers temps de son séjour au collége, Éricssohn avait déjà donné quelques marques d'hésitation quant à la religion, mais avait néanmoins pu porter avec adresse le masque de l'hypocrisie.

A peine fut-il arrivé en Suède que les ennemis de la liturgie cherchèrent à s'emparer de lui et à le gagner par les promesses les plus brillantes, tout en lui faisant sentir, par les discours les plus séduisans, que la conduite qu'il tenait lui fermerait auprès des catholiques toutes les routes des honneurs et de l'avancement. De semblables discours ne pouvaient manquer leur effet sur l'esprit ambitieux de cet orgueilleux jeune homme. Oubliant les innombrables bienfaits dont il avait été comblé à Rome par ses supérieurs et par le pape, il se jeta sans réserve dans les bras des ennemis du roi et de la religion catholique, et devint leur aveugle instrument. Il leur aida à assouvir leur haine contre les catholiques. Montanus apostasia et s'oublia à tel point que, poussé par le clergé luthérien, il calomnia dans les plus infâmes libelles, non seulement le collége germanique, les jésuites, leur méthode d'instruction, mais encore Rome, ses églises et la piété du peuple romain. Ces écrits furent lancés, comme autant de tisons enflammés contre les catholiques du royaume.

Mais le roi se montra plus juste que ces furieux ministres de la parole de Dieu et que le malheureux apostat, victime de leur séduction. Il déploya dans cette occasion toute la noblesse de sa grande âme.

Vers cette époque, un autre jeune Suédois, Eric Falke, qui était entré le 26 août 1578 dans le collége germanique, et qui l'avait quitté le 6 mai 1579, en même temps que Laurent Montanus, était aussi arrivé en Suède. Jean le fit appeler sur-le-champ, et lui ordonna, au nom de Dieu et de sa conscience, de déclarer sans inquiétude ou crainte, si ce

que Montanus rapportait du collége germanique était ou non conforme à la vérité. Le roi avait réuni, pour assister à cet acte solennel, ses principaux conseillers et les personnages les plus distingués de sa cour. Il fallait qu'en présence de cette auguste assemblée, Falke rendît témoignage de la vérité ou de la fausseté des assertions de Montanus. Il déclara sans hésiter qu'elles étaient fausses et calomnieuses. « Le collége germanique, dit-il, est un lieu où ne règnent que la sainteté, la paix et le plus parfait esprit de charité envers et parmi les élèves; toutes les sciences y sont cultivées; personne n'y manque de rien. » — « Pourquoi donc l'as-tu quitté? » reprit le roi. — « J'avouerai franchement que n'étant pas accoutumé à la discipline qui règne dans ce collége, et la regardant comme un joug insupportable, j'ai pensé que je ne pourrais jamais m'y habituer; mais à peine eus-je quitté le collége, que je sentis vivement tout le bonheur auquel j'avais renoncé. » Interrogé sur la nourriture que les élèves recevaient au collége, il répondit qu'il ne leur manquait rien, et que toutes choses leur étaient données au contraire dans la plus grande abondance. « Puisqu'il en est ainsi, s'écria le roi plein de joie, je veux me montrer reconnaissant envers cet institut. » Jean lui demanda ensuite de quelle religion il était, et Falke ayant répondu qu'il était catholique, le roi lui dit : « En ce cas, je te servirai de père; reste seulement honnête et pieux. J'aime les catholiques. » Falke ayant exprimé le désir de poursuivre ses études chez les jésuites de Braunsberg, le roi lui assura sur-le-champ la pension nécessaire pour cela. Falke emmena avec lui à Braunsberg ses deux jeunes frères, qui se consacrèrent aussi à l'état ecclésiastique.

L'imprudence sans exemple du malheureux apostat trouva bientôt un juge et un vengeur dans le célèbre Jean Ardulfe, prêtre et élève du collége germanique. Ardulfe, originaire de Ratisbonne en Bavière, coopérateur infatigable de Possevin,

avait passé six ans dans le collége germanique, et les derniers six mois avec Montanus. Il démasqua son impiété comme Falke l'avait fait, et lui adressa de Lincœping, sous la date du 23 mai, une lettre touchante, dans laquelle il lui dépeignit dans toute son horreur sa méchante action, et s'efforça de le retirer du sentier de malheur dans lequel il s'était engagé, par les conseils des ennemis de la religion catholique. Afin de le convaincre de son ingratitude, il lui rappela d'abord les bienfaits dont il avait joui à Rome.

« Tous les honnêtes gens, lui écrit Ardulfe (48), s'étonnent en vérité de ce que tu peux t'abandonner ainsi à la haine contre des gens qui t'ont toujours traité avec tant de bonté, d'amour et de prévénance, contre des gens qui t'ont donné avec tant de générosité l'hospitalité, la nourriture, les vêtemens, les livres et l'enseignement; qui t'ont traité comme un fils dans toutes tes souffrances corporelles et spirituelles; qui, lors de ton départ de Rome, t'ont fourni les lettres de recommandation les plus pressantes et tout l'argent dont tu avais besoin pour ton voyage. Si tu peux calomnier de pareils hommes, il faut que dans ton cœur se soit éteint, non seulement tout sentiment chrétien, mais encore tout sentiment d'humanité. Eh bien! examinons ensemble ce qui se fait à Rome. Tu ne peux ignorer combien cette ville renferme de temples et d'églises magnifiques, et ces églises ne sont pas des amas de ruines et de décombres, comme celles que l'on ne rencontre que trop souvent dans ce royaume, où elles marquent le passage du luthéranisme, et qui y seraient bien plus nombreuses encore, si la piété éclairée du roi ne s'efforçait sans cesse de les relever. Rome possède plus de deux cents grandes églises, parmi lesquelles il y a plusieurs basiliques, où de pieux fidèles chantent sans dis-

(48) Voyez Appendice, n. 134.

continuer des cantiques édifians, et adressent de touchantes prières au Seigneur, même pour toi et pour ceux qui te ressemblent. Sans compter les tombeaux de plusieurs milliers de martyrs et les vases remplis de leur sang sacré, les corps de plusieurs apôtres reposent à Rome, avec ceux d'une foule de saints et de docteurs de l'Église ; ils sont les garans les plus sacrés de la vraie foi qu'ils ont scellée de leur vie, de leurs écrits et de leur sang. Cette seule circonstance, quand même tu n'aurais pas conservé une seule étincelle d'honneur, prouve clairement que cette ville est vraiment sainte et pieuse, et mérite en cette qualité d'être honorée. Ne sais-tu pas encore que dans cette ville, indépendamment de tant de couvens de religieux et de vierges, et de tant de colléges où règnent une piété et une chasteté si parfaite, il y a une foule d'établissemens de charité où les pauvres et les malades de tout genre sont soignés ? qu'elle compte une infinité de congrégations de nobles, d'artistes, d'ouvriers et de fidèles de toutes les professions, qui s'occupent, l'une de l'éducation des orphelins, l'autre de celle des prisonniers, la troisième de secourir les pauvres, la quatrième d'autres œuvres de charité, et ainsi de suite ? Les mœurs, la vertu, la piété, l'ardent amour du prochain qui animent chacun des membres de ces pieuses congrégations sont telles, que si tu les compares avec les adversaires de la religion catholique en Allemagne ou en d'autres lieux, tu seras forcé d'avouer que les Romains, dont la foi pure et sainte faisait le sujet de la joie de l'apôtre saint Paul, et dont la renommée s'était déjà étendue par toute la terre, suivent la véritable voie chrétienne, tandis que les ministres luthériens de la parole de Dieu vivent d'une vie purement animale. Je ne parle pas des nombreux colléges pour l'instruction de la jeunesse, au sujet desquels tu devras, malgré toi, témoigner que tu y as trouvé des vertus plus grandes que tu n'en avais jamais rencontré auparavant dans tout l'univers chrétien. Qu'est-ce qui a donc a pu,

je te le demande au nom du Dieu de justice, te porter à calomnier Rome? »

Ardulfe trace ensuite un tableau touchant de la probité et de la piété du peuple romain et du zèle infatigable et éclairé du clergé de Rome pour le salut éternel des fidèles; puis il passe au collége germanique, et réfute encore ici les calomnies de Montanus contre cette institution.

« Quant à ce qui regarde le collége germanique, continue-t-il, tu n'as pas le plus léger motif de le persécuter : la médisance la plus effrontée ne pourrait rien alléguer contre lui : car moi et tous les élèves qui en sont sortis pourront attester, devant Dieu et le monde et devant les saints anges, que dans tout le cours de six années que nous y avons vécu, dans le temps même où tu y étais, nous n'y avons rien vu ni rien entendu qui pût porter la moindre atteinte à la pudeur chrétienne, à la discipline, à la paix et à la concorde. D'après cela, quand tu dis que l'on y souffre plusieurs grands péchés, c'est là une pure calomnie; car quiconque prononce, dans cette demeure de la vertu et de la piété, un seul mot inconvenant, est sur-le-champ blâmé, et s'il ne se corrige point, il est renvoyé sans retour, et c'est ce dont tu dois convenir toi-même, si tu n'es pas devenu sourd et insensible à tout bon procédé. Et pourvu qu'il te reste une étincelle de conscience, tu devras dire combien est grande la piété et la modestie qui règnent dans cet institut, comme l'usage des sacremens y est fréquent, comme les heures de la journée y sont sagement distribuées pour l'étude, les répétitions et les examens de conscience.

« Ainsi donc, mon cher Laurent, je te conjure, par les plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par son sacré sang, de rentrer dans le fond de ton cœur et de réfléchir à ce que tu fais. Songe que Dieu t'attend sur son tribunal, et qu'avant peu il faudra que tu lui rendes compte de tes actions; tu devras dire si tes assertions sont vraies ou fausses, si tu as

rendu justice à ceux que tu avais calomniés, et si tu as racheté tes fautes par les bons fruits de la pénitence. Songe après cela s'il est possible que tu évites la main toute-puissante de Dieu, quand l'heure de la mort sonnera pour toi, heure qui peut sonner d'un moment à l'autre. Marche donc, je t'en prie, dans la lumière, tandis qu'il en est encore temps, afin que les ténèbres ne te dévorent pas complètement. Si jamais tu recouvres la lumière, et si tu reconnais de nouveau que la religion catholique est la seule véritable, persévère dans cette religion et déteste l'hydre monstrueuse et à mille têtes de la Confession, ou pour mieux dire de la *Confusion* d'Augsbourg. Si tu y manques, sache que, puisque tu n'auras vécu que d'après cette liberté de la chair qu'enseigne ce nouvel *Evangile évangélique*, tu ne contempleras jamais le visage de Dieu. Parcours l'ancienne et authentique histoire des ennemis de l'Église catholique; étudie l'Écriture-Sainte, et tu verras si jamais personne est arrivé au ciel par des blasphèmes et par une vie de gourmandise et de dissolution, et si au contraire il n'a pas été de tout temps nécessaire, pour gagner le saint royaume de Dieu, d'une foi vive au milieu des difficultés, accompagnée de jeûnes, de mortifications de la chair et d'une vie sainte et irréprochable. »

Ardulff prie Montanus de recevoir sa lettre en esprit de charité chrétienne, ainsi qu'elle a été écrite, et déclare que lui et les siens sont prêts à tout sacrifier, même la vie, pour défendre la vérité contre ses mensonges et ses calomnies. « En attendant, ajoute-t-il pour terminer, si tu ne te sers contre la religion catholique d'armes si peu courtoises que dans le but vil et mercenaire de gagner quelques écus, et d'obtenir une place, comme bien des gens sensés le pensent, aie recours, si tu le veux, à de semblables artifices, mais rappelle-toi le proverbe qui dit que l'on aime la trahison mais que l'on hait le traître; et que si à cette cour tu

n'obtiens pas une obole en récompense de tous tes blasphèmes, tu ne seras pas plus heureux ailleurs. Tu aurais pu vivre honoré parmi les bons, si tu t'étais adonné à la piété et à la science, tandis qu'aujourd'hui tu erres çà et là comme un fratricide, sans avoir même l'air de soupçonner la fin que Dieu te réserve dans sa justice. »

Enfin ce grand coupable ne tarda pas à recevoir la peine qui lui était due. Le duc de Sudermanie l'accueillit à bras ouverts, comme il l'avait fait pour tant d'autres traîtres, et lui donna dans ses États une place lucrative. Mais il ne jouit pas long-temps de son bonheur ; il fut frappé de démence, et mourut dans cet état méprisable. (*Messenius*, Scond. illust., t. VII, p. 57, *sq.*)

Si le roi Jean fit connaître ses sentimens à l'égard de la religion catholique d'une manière si belle et si touchante, à l'occasion de l'apostasie de Laurent Ericssohn, il les publia d'une manière plus touchante et plus incontestable encore dans les circonstances suivantes.

Parmi les dames attachées à la princesse Elisabeth, sœur cadette du roi et zélée luthérienne, se trouvait une jeune personne nommée Catherine, d'une naissance très distinguée. Elisabeth habitait à cette époque un château royal dans les environs de Stockholm, et avait confié Catherine à une comtesse polonaise, son amie, qui demeurait dans une autre maison de campagne des environs, pour qu'elle apprît chez cette dame les ouvrages de femme les plus délicats. La maison de la comtesse était le rendez-vous de tous les Suédois pieux et bien pensans. Ardulfe et Mylonius y allaient souvent pour porter à la comtesse et à son mari, qui était Italien, les consolations de la religion. Là, ils réussirent à ramener dans le giron de l'Eglise neuf jeunes personnes nobles, convives habituelles de la comtesse ; dans le nombre se trouvait Catherine. Elle se distinguait parmi toutes ces nouvelles converties par son ardeur pour les exercices de piété, et ne tarda pas à se résoudre à prendre le voile à

Wadstena. Personne cependant n'osait prendre sur lui d'aider à l'exécution du projet de cette héroïne de l'abnégation chrétienne, par la crainte d'offenser la sœur du roi, une des plus zélées protectrices du clergé, et de l'exciter ainsi à la vengeance contre l'Église catholique.

La comtesse s'empressa cependant de faire part à la pieuse reine de la conversion de Catherine, et de l'héroïque résolution qu'elle avait prise. Ces deux dames prirent en commun des mesures pour l'enlever sous un prétexte spécieux, et la conduire à Lincœping. Il fallut que Catherine fît plusieurs détours pour ne pas être reconnue. Elle arriva enfin heureusement à Lincœping, après un voyage de quatorze jours. La reine la fit appeler sur-le-champ, pour sonder la sincérité de sa résolution, et savoir si elle l'avait réellement prise de son propre mouvement ou seulement à la persuasion de son confesseur. Catherine ayant répondu qu'elle agsisait avec une entière liberté d'esprit, la reine lui demanda si elle était prête à déclarer cela publiquement. Catherine répondit d'un air joyeux : « Quand il y aurait mille personnes rassemblées ici, je dirais la même chose. » La reine assembla donc toute la cour, et devant cette réunion nombreuse et brillante, elle engagea Catherine à raconter les détails de sa conversion et de sa sainte résolution. Le roi fut si fort touché de ce récit, plein à la fois de simplicité et d'enthousiasme, qu'il la fit conduire à Wadstena dans une magnifique voiture royale à quatre chevaux. Elle prit immédiatement le voile, et devint le modèle des religieuses de ce couvent.

Sur ces entrefaites, Élisabeth, excitée par le clergé luthérien, accabla le roi de reproches de ce qu'il avait permis à Catherine d'embrasser la religion catholique et d'entrer dans le couvent. Jean n'ayant pas voulu écouter ses représentations importunes et malveillantes, elle accourut elle-même à Lincœping pour obtenir que l'on fît sortir du couvent Catherine, qu'elle avait déjà cherché à faire enlever par des gens apostés; mais le roi ne se laissa pas induire en erreur.

Alors la princesse voulut employer la ruse. Le frère de Catherine était page de Sigismond : ce fut par son moyen qu'Elisabeth essaya de parvenir à ses fins. Un jour que le roi donnait un grand repas, auquel toute la famille royale, et par conséquent Elisabeth aussi, assistait, ainsi que plusieurs conseillers d'État et grands du royaume, le frère de Catherine entra dans la salle, et se jetant tout en larmes aux genoux du roi, le conjura de lui rendre sa sœur. Il employa toutes les faussetés imaginables pour obtenir du roi ce qu'il lui demandait : il prétendait que la perte de sa sœur, seul reste d'une nombreuse famille et son unique appui sur la terre, serait pour lui le plus grand des malheurs. Élisabeth appuya avec force les sollicitations hypocrites du frère ; elle chercha même à prouver au roi, par des passages de l'Ecriture-Sainte, que la conduite de Catherine était contraire à la charité chrétienne, et qu'en conséquence il était tenu de la faire sortir du couvent. Mais Jean lui répondit avec la plus grande douceur : « Je vous réponds, ma chère sœur, que je m'entends mieux à ces choses que vous. Ce que la reine a fait, elle l'a bien fait et après mûre réflexion ; elle pouvait et devait le faire. Celui qui consacre sa fille au service du Seigneur fait mieux que s'il la mariait. Il faut que vous vous taisiez quand il s'agit d'interpréter l'Ecriture-Sainte, car il est écrit : « Les femmes doivent se taire dans l'Eglise. » Cette réponse n'ayant pas satisfait Elisabeth qui insistait toujours auprès du roi, celui-ci se leva de la table, et prit congé de ses nobles convives, mais sans adresser la parole à sa sœur.

Il eût certes été difficile de prendre d'une manière plus solennelle la défense de la vie religieuse et de l'Eglise, que Jean ne le fit dans cette occasion : mais plus le roi montrait les bonnes dispositions qui l'animaient en faveur de la religion catholique, plus la haine et l'esprit de persécution du clergé luthérien contre les catholiques augmentaient.

Afin de doubler leurs forces dans la guerre qu'ils faisaient au roi et à l'Eglise catholique, on vit cette année-là une chose unique peut-être dans les fastes de l'Eglise protestante : les sectateurs de Calvin et ceux de Luther se réunirent à Stockholm, et communièrent ensemble à Pâques. Cette union apparente et hypocrite avait d'autres motifs encore, mais celui-là était le principal. Les calvinistes assez nombreux, la plupart étrangers, et qui tous étaient des hommes influens et riches, avaient tenu jusqu'alors leurs sentimens cachés à Stockholm ; mais en ce moment ils se laissèrent, en apparence, diriger par des ecclésiastiques luthériens, afin de se dérober à l'esprit de persécution qui animait le luthéranisme orthodoxe, et de pouvoir, après leur mort, se faire enterrer honorablement et solennellement dans les églises et les cimetières, ce que sans cela les lois du pays n'auraient pas permis.

Possevin compare spirituellement cette réunion de deux confessions si différentes à la ruse de Samson, lorsqu'il attacha trois cents renards par la queue, et qu'il les lança dans les champs des Philistins.

Et en effet, les résultats de cette alliance ne tardèrent pas à paraître. Vers la Pentecôte de cette année, il s'éleva à Stockholm une terrible persécution contre les catholiques ; elle était dirigée d'abord contre les jésuites. On tomba pendant la nuit sur le collége de Saint-François, et on y mit le feu. On criait de toutes parts vengeance, et le Père Laurent Nicolaï fut sur le point de périr ; il y eut un combat très vif : les jeunes gens furent chassés de l'institut ; ceux qui voulurent se défendre furent emmenés en prison ; quelques uns même furent tués à coups de pierres ou de bâtons. Tous persévérèrent néanmoins dans la religion catholique, et la défendirent à la face d'un peuple enflammé de colère et de rage, conduit et excité par un ministre luthérien, qui proférait les plus horribles malédictions contre les

croyances catholiques, contre la messe et la confession auriculaire, contre le célibat et le purgatoire, afin d'irriter de plus en plus la fureur de la populace. Courroucé par les discours de cet insolent ministre de l'Evangile, le maître de chant du collége, zélé catholique, rentré depuis peu dans le giron de l'Eglise, se leva et démasqua ses mensonges en présence de la foule. Il faillit devenir sur-le-champ la victime de la fureur populaire. Couvert de blessures et de contusions, il fut jeté à demi mort dans un sombre cachot.

Jean, instruit par le nonce de ce douloureux événement, fut assez généreux pour punir les séditieux, et pour faire mettre sur-le-champ en liberté les malheureuses victimes du fanatisme luthérien.

Pour ôter aux luthériens tout prétexte de se plaindre, et pour satisfaire leur rage par une victime, il défendit au Père Laurent Nicolaï de prêcher et d'enseigner. Il fut remplacé comme recteur du collége par un luthérien, mais qui était en secret fort bien disposé pour la religion catholique.

CHAPITRE XVIII.

Martin Olof, évêque de Lincœping et le chef des adversaires de la liturgie, blessé par les humiliations qu'il avait souffertes depuis peu, devenait de plus en plus ardent à persécuter l'Eglise catholique; il armait le peuple et le clergé contre elle et contre le roi, son principal protecteur. Il prit dès lors ouvertement le caractère d'un perturbateur politique et fanatique de la paix du royaume. Il répandait de toutes parts et jusque dans les lieux les plus écartés des lettres incendiaires dans lesquelles il sommait les prédicateurs de repousser la liturgie royale comme une œuvre du diable et du papisme. Afin de travailler plus librement à fomenter

des troubles, il avait quitté son diocèse, et s'était retiré auprès du duc Charles à Nycœping, rendez-vous de tous ceux qui pensaient comme lui.

Jean se décida alors à prendre la mesure dont il avait menacé l'évêque. Le jour de la Fête-Dieu, qui tombait cette année le 2 juillet (*sic*), il convoqua tous les curés du diocèse à Lincœping, pour y prononcer en assemblée solennelle la condamnation de l'évêque. Les séances de ce concile se tinrent dans le palais du roi. Soixante-dix curés y assistèrent, et les délibérations eurent lieu en présence des personnages les plus distingués de la noblesse, des grands du royaume, de Hogenskjœld Bjelke, grand-chancelier du royaume et gouverneur d'Ostrogothie; de Gustave Banner, maréchal et conseiller du royaume; d'Eric, comte de Brahé, fils aîné du célèbre Pierre, comte de Brahé, maréchal de la cour du prince royal Sigismond; et enfin de Nicolas Braske, de Jean Erici, d'Eric Mathæi, d'Olof Swerkerssohn et de Pierre Erasmi.

Le roi ouvrit cette assemblée ecclésiastique par une harangue solennelle dans laquelle il exposa aux curés le motif de leur réunion, et décrivit avec éloquence les actes de violence que l'évêque avait commis. « Je vous ai appelés, dit-il, afin que vous sachiez que Martin n'est plus votre évêque, et je vous délie d'après cela de l'obéissance que vous lui deviez. Les motifs qui m'ont poussé à cette mesure sont nombreux, mais le principal est que Martin est un perturbateur du repos public, qu'il ne cesse d'animer le peuple contre le roi, et qu'il s'est rendu coupable de parjure, en violant le serment solennel qu'il m'a prêté il y a trois ans sur certains points de religion, et notamment sur l'adoption de la liturgie. »

Jean prononça l'arrêt de condamnation contre Olof, le déclara déchu de sa dignité et de ses revenus, et nomma à sa place Pierre Michaelssohn, prévôt de la cathédrale de Lincœping, à qui il fit prêter le serment de fidélité et d'a-

doption de la liturgie. Jean défendit à tous les ecclésiastiques d'insulter l'Eglise catholique, et destitua le curé Olof Peterssohn, parce que, dans ses sermons, il avait dit que le pape était la bête de l'Apocalypse et l'Antechrist, et avait soutenu que l'Eglise n'avait pas besoin d'autre représentant sur la terre que le Saint-Esprit qui seul la gouvernait.

Il confirma aussi l'arrêt qu'il avait rendu en dernier lieu contre le Père Laurent Nicolaï, en observant toutefois que s'il lui ôtait la direction du collége, et s'il lui avait défendu la prédication, ce n'était pas pour complaire aux curés, mais parce que, selon lui, il s'était conduit parfois avec imprudence et avait outrepassé ses intentions. Le roi se flattait de se concilier le clergé par cette mesure, qu'il poussa au point de menacer d'emprisonnement et de perte de leurs emplois et traitemens tous ceux qui liraient ou garderaient chez eux les écrits de Nicolaï contre la liturgie; mais son espérance fut cruellement trompée, et il reconnut trop tard qu'il avait fait par là un sacrifice imprudent à un aveugle fanatisme, aux dépens de la vérité et peut-être aussi de sa conscience. Les écrits de Nicolaï n'avaient aucun rapport avec ceux d'Abraham; ils avaient en quelque façon pour but la défense de la liturgie, puisqu'ils relevaient tout ce que les prières et les cérémonies qu'elle contenait avaient de commun avec la vénérable antiquité et le catholicisme, et qu'ils les défendaient sous ce point de vue contre les novateurs. D'ailleurs, Nicolaï avait composé ses ouvrages avec la connaissance du roi et par ses ordres. A la vérité, dans l'exposition des dogmes, il faisait voir combien cette liturgie s'écartait de la véritable liturgie. Cette circonstance seule, que confirmait d'ailleurs la lettre du roi à l'évêque de Wexiœ que nous avons rapportée plus haut, aurait bien dû suffire pour convaincre les ennemis des jésuites que ceux-ci n'avaient pas eu la moindre part à la rédaction de la liturgie.

Le roi donna ensuite aux curés quelques sages règles de

conduite auxquelles ils devaient se conformer dans leurs sermons. « Vous devez, dit-il, penser et croire que le Saint-Esprit n'est pas confiné à Wittemberg, à Genève, à Leipsick, ni à quelque lieu que ce soit, pas même à Rome. Si d'après cela nous voulions suivre l'opinion d'un seul homme, ou recevoir de chacun des hommes qui sont assemblés ici l'interprétation de la parole de Dieu, il y aurait autant d'interprétations différentes que d'individus. Or, comme il ne peut y avoir qu'une seule vérité, il faut que nous suivions l'avis unanime des anciens docteurs de l'Église et mépriser les doctrines de Luther, de Zwingle, de Calvin et d'autres novateurs. Mais puisque vous voulez absolument avoir une religion différente de celle de tous les autres Etats catholiques, vous vous trompez comme des bœufs. Attendu que nous ne possédons encore aucune traduction exacte, si ce n'est la Vulgate, la grecque et l'hébraïque, et que notre traduction de la Bible est pleine d'erreurs et horriblement falsifiée, j'aurai soin que toutes ces erreurs et toutes ces altérations vous soient désignées dans un petit ouvrage. Si vous pensiez, ainsi que certaines personnes me l'ont déjà dit, que les affaires de la religion ne me regardent pas, sachez au contraire qu'elles me regardent beaucoup, d'abord parce que je suis chrétien, et puis parce que je ne dois pas permettre que l'erreur prenne le dessus dans mes Etats. »

Quelques curés ayant répondu au roi qu'ils désiraient tous suivre la religion de leur pieux père Gustave, Jean leur répliqua ces peu de mots très significatifs : « Ne dites pas celle de notre pieux père, mais de nos pieux pères ; car celui-là n'étant qu'un seul homme, pouvait s'égarer. »

Le roi leur défendit sévèrement la lecture des ouvrages de Luther et de Mélanchton, et leur recommanda de lire les écrits des Pères de l'Église. On murmura de cette défense ; un des membres de l'assemblée se leva même et voulut se justifier, lui et ses collègues, au sujet des doctrines des réfor-

mateurs. « Il ne nous a jamais été permis, dit-il au roi, de lire les écrits des Pères de l'Église ; depuis notre jeunesse, nous n'avons puisé nos connaissances que dans les ouvrages de Luther et des réformateurs de notre Église. Votre Majesté ne doit donc pas s'étonner si nous ne connaissons pas d'autres doctrines (49). »

Le roi fit la clôture de l'assemblée en publiant un décret général qui ordonnait à tous les curés de suivre exactement et scrupuleusement la liturgie, sous peine de perdre leur bénéfice et le revenu qui y était attaché.

Le lendemain 3 juillet, de grand matin, le roi se rendit avec tous les membres du concile, tant ecclésiastiques que laïques, à la cathédrale et y confirma encore une fois les résolutions prises dans l'assemblée de la veille et dont voici le résumé. La liturgie devait être adoptée partout, sans réserve et sans le moindre changement ; il fallait expliquer partout, tant en chaire que dans les écoles, non seulement l'Épître de saint Paul, mais encore celle de saint Jacques sur la justification, la foi et les bonnes œuvres ; il fallait s'abstenir de toutes les attaques furieuses qu'au grand scandale de tous les vrais chrétiens, on s'était permis jusqu'alors contre le pape et l'Église catholique, attendu que par là on donnait lieu à des dissensions entre des princes alliés et à des troubles dans le royaume ; il fallait exhorter le peuple à prier fré-

(49) C'est avec raison que le nonce reprocha dans cette occasion au roi de n'avoir pas usé de tout le zèle et de tout le courage qu'il aurait dû montrer et qui étaient nécessaires. « Videbatur tum esse opportunum, ut rex multos catholicos libros parasset, quos ejus nomine distributos, et legissent libentius, et majore cum auctoritate idem aliis insinuassent. Sed rex, *qui hæc omnia per se ipse nulli nostrum communicata re fecerat*, minus item assecutus est eorum, quæ optare videbatur. » (Rapport de Possevin sur ce concile au cardinal de Côme, du 16 juin 1580, dans les Annalium Decade, I, lib. X, cap. I.)



quemment, à donner des aumônes, à jeûner pendant le carême, à observer les autres jours de fêtes et à s'abstenir de manger de la viande le vendredi et le samedi.

Quiconque négligerait de faire observer ces lois par les autres ou de les observer lui-même, devait être destitué et perdre ses bénéfices.

Tous les ecclésiastiques présens se soumirent à ces dispositions.

Le roi, heureux de la victoire qu'il venait de remporter, mais qui fut, hélas! de peu de durée, ne put s'empêcher, pendant le repas auquel assistaient toute la famille royale et les grands du royame, de se livrer à toute la joie qu'il en ressentait au fond du cœur. Se tournant vers Hogenskjeld Bielke et Eric Banner, il dit : « Si dans beaucoup de choses je n'ai pas encore voulu me montrer à découvert, c'était à cause de vous ; mais à présent je sens mon cœur et ma conscience tellement poussés et pleins d'enthousiasme que, dussé-je perdre dix royaumes, je ne veux plus me retirer désormais. Je punirai sévèrement quiconque d'entre vous se séparera de moi. »

A ces mots, des larmes mouillèrent les yeux du roi; et fixant son regard sur Sigismond, il semblait vouloir lui demander pardon de l'injustice qu'il avait autrefois commise envers lui, à l'occasion d'une déclaration semblable que le jeune prince avait faite.

Ce fut ainsi que se termina cette assemblée remarquable.

Le jour même, Jean fit appeler le nonce et lui raconta en détail tout ce qu'il avait fait pendant ces deux jours contre l'évêque et les curés, par rapport à la réunion de l'Église de Suède avec l'Église catholique, en le priant d'en donner connaissance au Saint-Père. Après un long entretien qui roula sur les difficultés qu'il rencontrait encore sur sa route et sur le moyen de les surmonter, il adressa ces paroles remarquables au nonce : « Vous voyez qu'il n'y a rien à faire si le

pape ne nous envoie pas au moins un seul véritable prêtre catholique, mais qui ne se fasse pas connaître comme tel, et puis que l'on nous accorde quelques unes des dispenses, afin que de cette manière la cour puisse être peu à peu attirée vers la religion catholique. » Le nonce répondit avec une noble fermeté : « C'est là précisément ce qui inquiète le Saint-Père, parce qu'avec l'amour qu'il vous porte, amour qui lui fera accorder tout ce qui vous sera véritablement utile, il est néanmoins forcé dans cette occasion de préférer la vérité à cet amour ; car on ne sait que trop bien, et par la parole positive de Dieu, et par l'expérience de l'histoire, que dans aucun temps et dans aucun pays, la religion catholique ne s'est introduite de la manière que Votre Majesté voudrait employer. » Jean n'ayant rien à répliquer à une réponse si claire, renvoya le nonce avec les marques de la plus haute estime.

Déjà depuis long-temps le roi se livrait à la malheureuse pensée d'avoir à sa disposition un prêtre catholique qui se dirait partout luthérien et en garderait toutes les apparences. Jean se flattait que par là il se concilierait les luthériens. C'est ainsi que depuis deux ans il avait pris pour son chapelain un certain Martin, jadis prêtre catholique, puis apostat, rentré dans l'Église depuis l'arrivée des jésuites, mais que ceux-ci, malgré le désir du roi, n'avaient pas encore complètement réconcilié, parce qu'ils ne trouvaient pas en lui les qualités nécessaires. Ce Martin se conformait en toutes choses aux sentimens religieux du roi.

Jean ne communiait que de sa main et suivait parfaitement en cela les rits de l'Eglise catholique. Le mariage des prêtres et des évêques lui étant en horreur, il avait imposé à Martin l'obligation de s'abstenir de toutes relations nuptiales avec sa femme et de la renvoyer en Finlande, sa patrie, avec une pension honorable.

Les événemens qui venaient de se passer à Lincœping fu-

rent un coup de foudre pour le clergé luthérien. Les dispositions prises par le roi parcoururent les provinces avec la rapidité de l'éclair, et le clergé toujours actif, que ces dispositions menaçaient, ne manqua pas d'exciter contre elles l'esprit du peuple. En conséquence, quelques conseillers, qui se trouvaient dans la même position que le clergé, trouvèrent moyen d'empêcher que le roi n'exécutât son entreprise; ils craignaient d'être obligés de restituer quelque jour les riches propriétés de l'Église qu'ils possédaient. Le roi envoya sans retard deux nobles de distinction dans les provinces d'Ostrogothie et de Smaland, pour veiller à l'exécution des décrets de Lincœping. Knut Knutssohn reçut la mission d'Ostrogothie, et Eric Mathæi celle de Smaland. Knutssohn, jadis grand-maître de la cour d'Eric XIV, était l'ami intime de Possevin et dévoué de cœur et d'âme à l'Église catholique. Possevin lui avait en conséquence donné, avant son départ, plusieurs sages instructions, sur la manière dont il devait s'y prendre pour inspirer aux curés et au peuple de meilleurs sentimens à l'égard de la religion catholique. Le premier désir de Knutssohn était de se dérober le plus tôt possible à toutes les intrigues de cour, de faire le voyage d'Italie et, loin du tumulte d'un monde trompeur, de terminer ses jours au sein de l'Église catholique. Il exécuta peu de temps après son projet, et partit, muni de lettres de recommandation de Possevin pour le cardinal de Côme.

Après la clôture du concile, le roi quitta Lincœping pour se rendre à Stegeborg, port de mer et maison de plaisance royale, située près de Norkœping, où il comptait s'embarquer pour Stockholm. Stegeborg possédait autrefois un très célèbre couvent de religieuses, qui avait été démoli par Gustave pour construire un beau château avec ses matériaux.

Le nonce reçut une invitation du roi pour se rendre à Stegeborg, où il arriva le 19 juin. Warsewicz y était arrivé

avec la reine quelques jours auparavant. Possevin, découragé par le peu de progrès que faisait la religion catholique, nonobstant les bonnes dispositions du roi, profita de cette occasion favorable pour prier le monarque de permettre qu'il retournât en Italie et qu'il emmenât avec lui un certain nombre de jeunes Suédois qu'il ferait entrer dans les séminaires de Braunsberg et d'Olmutz. Jean ayant appris ses intentions, le reçut avec de grands honneurs, mais d'une manière toute nouvelle et inusitée. Il fit transformer la grande salle d'audience en chapelle. Les lambris, le plafond et le parquet étaient couverts des plus riches tapis. Au milieu de la salle s'élevait un autel, décoré aussi avec une grande magnificence et tout-à-fait semblable à celui que le nonce avait érigé à Stockholm dans la chapelle du palais. Au milieu de l'autel était placé un grand crucifix d'argent massif, entouré de six chandeliers de vermeil, portant des cierges allumés. Aux deux côtés de l'autel, on voyait deux anges qui avaient l'air de le porter sur leurs ailes.

La cour tout entière était invitée pour recevoir le nonce. Tout le monde admirait l'éclat de cette solennité. Possevin seul n'en fut point ému, bien moins déconcerté ; car il voyait qu'à cette brillante représentation du culte catholique manquait le véritable éclat qui ne consiste pas dans les formes extérieures. Le roi le prit donc à part dans une autre pièce plus retirée, et là il épancha tout entière son âme généreuse, mais glacée par la crainte.

« Une année est maintenant révolue, lui dit-il, depuis que vous êtes venu chez nous pour la seconde fois, et vous avez vu, de vos propres yeux, quelle est la situation de notre royaume et ce qui s'y fait dans l'intérêt de la religion. Il n'est donc pas nécessaire que je vous décrive encore ces choses, ni que j'en donne aucun détail au pape. Indépendamment de la lettre que je vous remettrai pour lui, vous lui communiquerez ce que vous savez. J'espère qu'un jour du

jugement, je trouverai grâce devant Dieu, car je fais ce que je puis. Mes conseillers, qui sont presque exclusivement chargés du gouvernement du royaume, jetteront le prince royal, mon fils, dans les plus grands embarras, si Sa Sainteté ne veut pas accorder au prince et à la princesse la communion sous les deux espèces, au moins pour dix ans. Je m'étonne que l'on me refuse ce que l'on a permis à tant de milliers d'habitans de la Bohême. Si je n'avais pas eu sincèrement l'intention de rétablir l'Église catholique en Suède, qui aurait pu me forcer à m'adresser à Sa Sainteté ? Il est inutile d'espérer que je puisse jamais fonder dans mon royaume un collége ou un séminaire pour les catholiques, si je n'obtiens pas cette dispense. Je n'en serai pas moins toujours véritablement attaché au Saint-Siége. Je ferai aussi observer, autant qu'il me sera possible, les jeûnes, les cérémonies, les prédications sur les bonnes œuvres, et autres louables usages, afin que mes sujets ne retombent pas dans le paganisme. Les Danois me traitent déjà pour cela de papiste, et ont introduit dans leurs litanies la prière : « Des erreurs des Suédois, délivre-nous, Seigneur ! » Nul n'est tenu à l'impossible. Les affaires ne sont pas non plus dans une situation très favorables dans les Pays-Bas et en Bohême, où il y a pourtant beaucoup de catholiques, dont je manque totalement. J'ai aussi entendu dire que les cardinaux, en recevant le chapeau, jurent de parcourir le monde pour convertir les païens, et que quand on leur demande pourquoi ils ne le font pas, ils répondent que les Turcs ne le leur permettent pas ; je puis offrir la même excuse qu'eux, puisque l'on m'empêche d'exécuter ce que je désire du fond de mon cœur et par-dessus toutes choses. »

Quoique le nonce eût pris la résolution de parler cette fois au roi un langage plus sévère, il fut tellement touché de la franchise avec laquelle ce prince s'était exprimé, qu'il ne put lui répondre que par ce peu de mots : « J'espère que

Votre Majesté continuera à traiter les affaires de la religion catholique avec le même zèle qu'elle a montré jusqu'ici. Peut-être sera-t-elle plus heureuse en notre absence. »

Jean fut ému jusqu'aux larmes à ce discours inattendu. Possevin entama sur-le-champ la conversation en disant au roi : « Combien j'ai été heureux, lorsque j'ai appris qu'à Wadstena, Votre Majesté avait déjà dit à ses conseillers et à ses secrétaires, que les prêtres à qui l'on donne ce nom dans ses États ne sont pas de véritables prêtres ! » — « Ecoutez, reprit le roi avec un grand calme, comment je me suis exprimé dans cette occasion. J'ai fait voir à mes conseillers qu'il y a chez nous deux espèces de prêtres; les uns qui ont été ordonnés légalement et solennellement par les anciens évêques catholiques, et qui sont seuls de vrais prêtres; malheureusement il n'en reste plus dans le royaume qu'un nombre infiniment petit; les autres, ordonnés par nos évêques, qui ne sont point de véritables prêtres, ne peuvent pas être non plus de véritables prêtres eux-mêmes; car ces évêques n'ont point été canoniquement sacrés par trois évêques, ainsi qu'il a toujours été d'usage dans l'Église; mais après avoir reçu un diplôme de notre chancellerie d'Etat, ils ont occupé illégalement les fonctions épiscopales. » — « Votre Majesté, dit le nonce, doit comprendre, d'après cela, combien est grand le malheur qui pèse sur ses sujets; car ils sont privés par là, non seulement de tous les autres sacremens, mais encore de toute la grâce et de tout le fruit de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Jean saisi par ces paroles, réfléchit pendant quelques momens et puis il dit : « J'espère pourtant que mes sujets obtiendront le salut éternel, tant à cause de leur simplicité que parce qu'ils sont entrés par le baptême dans la véritable Eglise. » — « Mais, répliqua Possevin, là où il n'y a point de véritables évêques, ni de véritables prêtres, là où les

sacremens ne sont point légalement administrés, l'espérance du salut éternel est bien compromise. »

Le roi s'entretint après cela avec le nonce, au sujet des commissions qu'il avait à lui donner pour le pape, pour l'empereur et l'impératrice, pour le roi de Pologne et pour le roi de Naples. Elles étaient à peu près de la même nature que les précédentes et avaient pour but, d'une part, la conclusion d'un traité d'alliance avec les souverains catholiques, puis le mariage de ses enfans, et enfin le réglement de la succession napolitaine. Le roi termina cet entretien, qui se prolongea pendant près de trois heures, par ces mots : « Si vous revenez chez nous dans dix ans, vous nous trouverez toujours ferme dans la foi catholique. » — « Et moi, Sire, répondit le nonce, je désire, puisque Votre Majesté se montre si dévouée à la religion catholique, pouvoir porter à Sa Sainteté la nouvelle d'une œuvre plus parfaite qu'elle ne l'est à présent ; car Dieu n'aime que les œuvres parfaites. Le Seigneur qui a abandonné l'Afrique, qui forme à peu près le tiers du monde, à cause de ses hérésies et de ses divisions, n'aimera vraiment plus ces royaumes du Nord, s'ils continuent à demeurer sourds aux invitations du représentant de Jésus-Christ sur la terre. » Jean ayant demandé le sens de ces paroles, fut saisi d'effroi quand on lui en donna l'explication.

Le nonce prit congé ensuite de la reine et des princes qui le chargèrent des mêmes commissions que le roi. La reine recommanda particulièrement le prince royal à la bienveillance et aux prières du Saint-Père.

Peu de temps après cet entretien, dans les premiers jours de juillet, le roi se mit en route pour Stockholm avec toute la famille royale. Il pria le nonce de rester encore pendant quelques semaines à Stegeborg, pour lui laisser le temps de faire tous les préparatifs nécessaires à son voyage. La famille royale se rendit avec le Père Warsewicz au château de

Waxholm, port de mer, à deux milles suédois environ de Stockholm.

Ce n'était pas sans motif que Jean avait laissé le nonce à Stegeborg. Son intention était, comme nous le verrons bientôt, de mettre les conseillers et les hauts fonctionnaires du royaume en relation plus directe avec lui, afin que la conversation instructive de ce grand homme les rendît de plus en plus favorables au catholicisme. Possevin, instruit du projet du roi, profita de cette occasion pour les convaincre de la vérité et de la sainteté de la religion catholique, et pour les y affermir, leur exposant en même temps, dans toute leur nudité, les fausses doctrines des luthériens.

Le célèbre Nils Gyllenstjerna, grand chancelier du royaume, gouverneur de Smaland et proche parent du roi, l'un des plus grands partisans et des plus ardens défenseurs de l'Église catholique, fut le premier qui alla trouver le nonce, par l'ordre du roi; il resta plusieurs jours avec lui. Leurs conversations ne roulèrent que sur des sujets religieux, et notamment sur les moyens les plus convenables à employer pour assurer la durée de la religion catholique en Suède. Gyllenstjerna était en outre chargé par le roi de remercier encore une fois Possevin de tous les services qu'il lui avait rendus, et de faire en sorte que les préparatifs de son voyage se fissent avec toute la distinction et les honneurs dus au nonce du représentant de Jésus-Christ sur la terre.

Hogenskjeld Bjelke, conseiller d'État et gouverneur d'Ostrogothie, suivit l'exemple de Gyllenstjerna; il resta aussi trois jours entiers avec le nonce, ne parlant que de religion. Depuis long-temps Possevin désirait faire sa connaissance particulière, mais il en avait toujours été empêché par Pontus de la Gardie. Bjelke était l'homme qui jouissait du plus grand crédit auprès du roi, le plus habile et le plus versé dans la direction des affaires du gouvernement. L'impie Pontus craignait d'après cela que la conversion de Bjelke ne

renversât les projets intéressés qu'il avait formés, c'est-à-dire l'enrichissement de sa famille par le pillage des églises. Bjelke se montrait avide de connaître les dogmes de l'Église catholique et passa une nuit tout entière à lire plusieurs traités allemands sur la sainteté de la religion catholique, que Possevin lui avait donnés. Le nonce lui fournit encore plusieurs autres livres catholiques, et dans le nombre, le petit Catéchisme de Canisius, ainsi que la traduction allemande de l'Écriture-Sainte par Henri Dietenberg, lui enseignant en même temps comment et dans quel esprit il devait la lire, pour ne pas y puiser des hérésies en place de vérités. Possevin lui fit sentir la nécessité de lire la Bible de cette manière, en lui faisant remarquer que toutes les sectes et toutes les confessions, quelque fausses et impies qu'elles puissent être, en appellent toujours à la Bible pour défendre leurs hérésies. Bjelke fut tellement convaincu de la vérité et de la sainteté de la religion catholique, ainsi que de la fausseté du luthéranisme, qu'il fondit en larmes en quittant le nonce et lui dit : « Je soutiendrai toujours le roi, quand il voudra rétablir la religion catholique, pourvu toutefois qu'il ne prétende pas le faire seul et par lui-même, et qu'il s'y prenne avec plus de prudence et de sagesse. ».

Quelques jours avant Gyllenstjerna, George Gera, conseiller d'état et juge d'Ostrogothie, avait été chez le nonce. Il eut plusieurs entretiens avec lui sur des matières religieuses, et principalement sur les affaires de la religion catholique en Suède, et il se laissa complètement gagner en sa faveur par les discours pleins d'onction de Possevin.

Ces trois hommes, Gyllenstjerna, Gera et Bjelke, les principaux appuis du trône et les plus sages ministres de la Suède, prirent tellement le nonce en amitié qu'ils ne se séparèrent de lui qu'avec peine et avec de sincères regrets. Ils le comblèrent d'attentions et lui envoyèrent, selon l'usage du pays, des provisions abondantes et bien choisies. Chacun

d'eux aspirait après l'honneur de dîner avec lui avant son départ.

Grégoire XIII, qui, lors du premier séjour du nonce en Suède, avait déjà été instruit par lui des sentimens favorables de ces trois hommes distingués pour la religion catholique, leur avait écrit plusieurs lettres pleines de bienveillance pour les engager à persister dans ces sentimens et à prêter au roi une main secourable, dans l'exécution de sa sainte œuvre.

Le généreux Pierre, comte de Brahe, et l'infatigable Nicolas Braske, les ornemens et les plus fermes défenseurs de la religion catholique en Suède, avaient reçu du roi l'ordre de rester auprès du nonce pendant tout son séjour à Stegeborg et de veiller à ce que lui et les personnes de sa suite ne manquassent de rien. Il était traité à tous égards avec une munificence royale. Braske et Brahe, que la Providence avait doués l'un et l'autre des plus nobles qualités et des sentimens de la plus haute piété, profitèrent du long séjour de Possevin à Stegeborg, qui fut de près de cinquante jours, pour se munir de toutes les consolations de la religion. Ils firent même, sous sa direction, les exercices de saint Ignace, et non contens d'y puiser eux-mêmes le rafraîchissement de leur esprit, ils voulurent communiquer ce rafraîchissement à d'autres. Ils mirent par écrit toute l'admirable suite des méditations, qui renferment des trésors inépuisables de consolations célestes, afin d'en faire part à leurs amis à la cour, et même au roi, quand l'occasion s'en présenterait.

Le nonce ne négligea pas non plus de travailler pour le salut des âmes et le progrès de la religion catholique en Suède. Il écrivit, de Stegeborg, plusieurs lettres à des hommes distingués du royaume, et notamment à ceux qui se faisaient remarquer par leur attachement pour l'Église catholique, soit pour les affermir dans les vérités de cette Église, soit pour les encourager à la défendre avec constance. Plusieurs de ces lettres sont de véritables épîtres apostoliques et

nous n'hésitons pas, d'après cela, à donner ici un extrait des principales d'entre elles, dont on trouvera le texte dans l'Appendice.

Le 26 juillet 1580, le nonce écrivait à Nils Gyllenstjerna, qu'il venait d'envoyer à Hogenskjold Bjelke sa réponse aux quatorze fameuses questions que le roi lui avait adressées lors de sa première arrivée en Suède; qu'il lui en fait part aussi, ne doutant pas qu'il ne soit bien aise d'en avoir connaissance, et le priant de les communiquer à Eric Sparre, conseiller d'État et vice-chancelier du royaume; il l'engage à lire cet écrit avec une grande attention. « Je suis persuadé, continue-t-il dans cette lettre (59), qu'un jour, avec le secours des honnêtes gens et surtout de Votre Seigneurie, l'épais nuage d'erreurs sera dissipé par Dieu, et que vous-même, dès que vous aurez saisi la vérité dans toute son étendue, vous comprendrez que Notre Seigneur Jésus-Christ ne pouvait pas vous accorder un plus grand bienfait que de vous laisser travailler au rétablissement de sa sainte religion, de la religion de vos ancêtres. » Les motifs qui doivent l'engager à coopérer à une si grande œuvre sont nombreux, mais un des plus puissans est sa haute position sociale, qui lui impose une si grande responsabilité devant Dieu et devant les hommes, afin qu'au grand jour du jugement, il puisse répondre au Seigneur : « J'ai fait ce que j'ai pu; ni les hommes, ni les dangers ne m'ont retenu quand il s'est agi de travailler au salut éternel des peuples. » Il l'exhorte après cela à donner à ses enfans une éducation vraiment chrétienne et catholique, et lui envoie à cet effet plusieurs livres; il lui donne le conseil de confier l'éducation de ses filles aux pieuses dames de Wadstena, et d'envoyer les fils dans les colléges les plus célèbres des pays étrangers, où lui, le nonce, aura soin qu'ils

(59) Voyez Appendice, n. 138.

soient traités d'une manière convenable à leur haute naissance. En terminant il lui indique les moyens à employer pour rétablir la religion catholique en Suède et lui rappelle, pour l'encourager, l'exemple du grand Thomas Morus, lord chancelier d'Angleterre.

Gyllenstjerna promit au nonce, dans plusieurs lettres très affectueuses, de ne rien négliger, non seulement pour maintenir le roi dans ses dispositions favorables à l'égard de la religion catholique, mais encore de l'animer à achever heureusement l'œuvre commencée. Il nous a laissé dans une lettre du 27 juillet (51), écrite d'Ytterbe, maison de plaisance non loin de Lindholm, un beau monument de son attachement et de son respect pour Possevin. Il était baron de Lindholm, situé entre Norrtelge et Stockholm, lieu devenu célèbre par la naissance de Gustave Ier.

Le nonce fixa aussi son attention sur les jeunes élèves du sacerdoce, l'espérance de l'Église catholique de Suède, afin de les affermir et de les enflammer d'ardeur pour leur sainte profession, dans laquelle ils devaient travailler sans relâche au bonheur des fidèles. Il leur dépeignit avec force la sainteté et les devoirs de leur sublime état. Il écrivit dans ce sens à Pierre Braske, neveu du célèbre conseiller d'État et premier consul de Stockholm, et arrière-petit-fils de l'évêque de Lincœping, de ce nom. Pierre était l'un des sept jeunes gens que le Père Laurent Nicolaï avait envoyés en 1577 à Rome, mais que sa santé avait forcé de quitter le collége germanique au mois d'avril de cette année, et qui étant revenu en Suède au mois de juin, avait sur-le-champ obtenu une place considérable auprès du prince Sigismond. « Vous devez vous trouver heureux, lui disait le nonce, en songeant que le Seigneur vous a accordé la plus grande de toutes les grâces;

(51) Voyez Appendice, n. 136.

puisqu'il vous a choisi pour la mission sainte et angélique, de conduire au port de vérité les âmes que Jésus-Christ a rachetées par son sang. Si vous remplissez cette mission avec zèle et conscience, le Seigneur vous accordera, même sur cette terre, le gage le plus assuré d'une récompense impérissable. » Il l'exhorte à une conduite également sainte et lui envoie plusieurs ouvrages dans lesquels il devra puiser de la consolation et de la force ; « Car je n'ai point d'autre désir, dit-il en terminant, que de partager un jour avec vous la lumière éternelle, après cette courte vie qui se dissipera comme une fumée. Ceignez donc vos reins du glaive de la vertu, comme un homme prêt à combattre, et défendez la vérité avec sagesse et tant que vous pourrez. Et toutes les fois que l'occasion se présentera pour vous de combattre courageusement pour la vérité, en présence de Sa Majesté le roi, ne la laissez point échapper, car ce prince étant doué d'un esprit transcendant, j'espère toujours qu'il exécutera, à sa louange éternelle, ce qu'il a entrepris, pourvu qu'il se voie entouré de beaucoup d'amis sincères de la vérité. »

Le nonce écrivit, le 29 juillet, une lettre non moins belle ni moins consolante, à Jean Billius, que Laurent Nicolai avait depuis peu converti à la foi catholique. Il l'encourage aussi à demeurer fidèle aux croyances de l'Église, de se tenir en garde contre les séductions et les erreurs du siècle, et le renvoie à cet effet aux deux aumôniers de la reine, qu'il devra toujours consulter dans les cas de conscience qui pourront se présenter ; il lui offre de l'emmener avec lui sur le continent, afin qu'il puisse achever ses études dans une des institutions d'éducation pontificales. « Que le Seigneur, lui dit-il, conduise vos pas, qu'il veille sur vous et vous arme contre les embûches de Satan, avec une force telle que vous puissiez ne préférer aucune considération humaine à la vérité. Puisse ces paroles du Sauveur demeurer à jamais gravées dans votre cœur : « Celui qui me confessera devant les

« hommes, je le confesserai devant mon Père, et celui qui « rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui devant « mon Père ! »

Mais le nonce écrivit d'un style plus saisissant encore à un jeune Suédois, qui était également rentré depuis peu dans l'Église catholique, mais qui plus tard, séduit sans doute par l'espérance d'une brillante fortune, avait apostasié de nouveau. « J'ai appris, lui écrivait le nonce (52), que vous avez reçu, de la main d'un ecclésiastique luthérien, du pain en place du très saint corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous auriez pourtant pu recevoir, si vous l'aviez voulu, des mains d'un véritable prêtre catholique. Si vous ne rachetez pas ce péché, qui est impie et indigne d'un chrétien, par des larmes et une pénitence convenable, il est certain que le Seigneur ne le laissera pas impuni ; car Dieu vous ayant accordé la plus grande de toutes les grâces, une grâce dont la sublimité surpasse toute raison humaine, celle d'avoir rejeté la souillure de l'hérésie et d'avoir renié l'apostat Luther, pour suivre Jésus-Christ et son Église, par la même raison, le plus grand de tous les châtimens, un châtiment qui surpassera toute compréhension humaine, sera le partage de l'ingrat qui, pour citer les paroles de saint Pierre, est « comme le chien qui est retourné à ce qu'il avait « vomi, et le pourceau qui, après avoir été lavé, s'est vau- « tré dans la boue. » Malheur à vous, au jour de votre mort, si vous ne rentrez pas en vous-même ! Malheur à vous au terrible jour du Seigneur, parce que vous avez abandonné la vérité que vous aviez reconnue, et que par là vous avez péché contre le Saint-Esprit ! L'apôtre saint Paul nous dit que cette terre est maudite, qui a reçu de la pluie et de bonnes graines et qui ne produit que des ronces et des chardons. Et

(52) Voyez Appendice, n. 137.

vous donc, combien ne devez-vous pas être maudit, vous qui aviez reçu le vrai Jésus-Christ des mains de prêtres catholiques et qui, plus coupable que Judas, l'avez vendu, non pas pour trente pièces d'argent, mais pour un morceau de pain, qui n'était que du pain, que vous avez accepté de la main d'un bouvier qui se disait prêtre, sans avoir jamais été légalement ordonné; car, hors de l'Église catholique, il ne saurait y avoir ni vrai prêtre, ni vrais sacremens! Et ce pain, marque distinctive de l'hérésie, vous l'avez consommé avec une impiété préméditée. Vous avez violé la promesse que vous aviez faite à un prêtre catholique; mais la malédiction éternelle sera le prix de votre parjure. » Après lui avoir ainsi décrit son crime, Possevin l'exhorte, dans le cas où il l'aurait commis par crainte ou dans des vues mondaines, pour obtenir la faveur du roi, de retourner au plus tôt à l'Eglise de ses ancêtres, dans laquelle toute la pieuse antiquité, tous les saints martyrs, confesseurs des doctrines de l'Église, étaient convaincus que l'on pouvait seul se sauver. « Si vous aviez, continue-t-il, interrogé vos ancêtres; si vous aviez jeté les yeux sur la sagesse et la piété de nos grands et bons rois, d'un Magnussohn, d'un Eric et d'autres, qui ont régné par Dieu, leur exemple aurait suffi pour vous maintenir sur la route dans laquelle vous étiez entré. Posez donc la main sur la charrue, regardez en arrière et voyez si vous êtes encore digne du royaume céleste. Toutefois, comme vous êtes encore en vie et qu'il dépend du Seigneur de changer l'esprit du pécheur, pourvu que le pécheur change de conduite, je ne cesserai pas de vous exhorter à rentrer en vous-même, et à retourner à l'Eglise catholique. Revenez, mon très cher frère; rejetez loin de vous toutes considérations humaines; méprisez les séduisantes flatteries d'Ève et les ruses du serpent. Mettez votre confiance en Dieu, qui est assez puissant pour rétablir en leur entier les vases brisés, puisqu'il tient tout en sa main.

Car celui qui vous a créé sans votre coopération, dit saint Augustin, ne vous sauvera pourtant pas sans votre coopération. Voyez comme la mort a dressé ses tentes parmi nous ! Déjà depuis une année entière, la peste ravage tous les lieux et surtout celui où vous vous trouvez. D'après cela si vous êtes sage, vous vous jugerez vous-même, afin que Dieu ne juge pas, mais que ces mots pleins de miséricorde du Seigneur s'acccomplissent en vous : « A quelque heure que le « pécheur m'appelle et se repent de ses crimes, je ne me « rappellerai plus ses péchés ; » plutôt que cet arrêt souverain : « Je t'ai appelé, mais tu as refusé et je rirai de « ta perte. » Ouvrez vos oreilles au Seigneur qui vous appelle de nouveau à lui et revenez. Celui qui a le pouvoir de livrer le corps et l'âme aux flammes éternelles, qui est le roi des rois et le souverain des souverains, vous reprendra et vous embrassera de nouveau dans son amour infini. »

Les lettres du nonce à Hogenskjœld Bjelke et à George Gera offrent surtout des renseignemens précieux sur cette époque d'agitation. C'est en leur écrivant qu'il a développé toute la profonde piété de son âme, et qu'il a tracé le tableau le plus fidèle de l'état religieux de la Suède.

Possevin exprime à Bjelke toute la joie qu'il éprouve (53) de ce que ce seigneur a paru si touché de la lettre de Sa Sainteté, et de ce qu'il s'est si fort empressé d'y répondre pour témoigner sa reconnaissance, ainsi que son attachement pour l'Eglise catholique ; il lui promet de faire parvenir le plus tôt possible cette réponse au pape, qui ne manquera pas d'y puiser de grandes consolations. Afin de mieux l'affermir dans les vérités de l'Eglise catholique, Possevin lui envoie quelques petits écrits, en le priant de les lire avec la plus grande attention ; car ils lui feront connaître ce que

---

(53) Voyez Appendice, n. 138.

le Seigneur exige de lui, c'est-à-dire de faire refleurir de nouveau l'ancienne foi dans le royaume ; il faudra pour cela qu'il use de toute son influence, non seulement sur le roi, mais encore sur ses collègues, afin d'assurer le succès de cette sainte entreprise.

Les lettres de Possevin du 6 août au neveu de Gyllenstjerna, et du 10 août au conseiller d'état Éric Sparre, sont à peu près semblables.

Le premier occupait un poste important à la cour du prince Sigismond, et devait, d'après le désir de son oncle, accompagner le nonce à Rome pour y faire ses études au collége germanique. Quoique ce fût là le désir le plus ardent de la sœur du jeune homme, dame d'honneur de la reine, et de la reine elle-même, le roi ne voulut point y consentir sous le prétexte qu'il était encore d'un âge trop tendre, mais en réalité par la crainte d'indisposer contre lui la haute noblesse. Possevin ne voulut pourtant pas quitter la Suède sans adresser à ce jeune homme quelques paroles de consolation, afin de l'encourager à demeurer ferme dans la religion catholique. « Vous êtes trop heureux, mon très cher fils en Jésus-Christ, lui écrivait-il, si vous pouvez éprouver cette joie infinie et véritable que ressentent les âmes pieuses, éclairées par les rayons de la charité divine, et qui, entrant en possession du bonheur éternel, entendent maintenant ces paroles d'une félicité inexprimable : Allons, mes bons et fidèles serviteurs qui avez été fidèles en peu, je vais vous placer au-dessus de beaucoup. Si dans ce monde, destiné à un saint combat, nous ne voulons pas travailler, au moins par la prière et la parole, au salut de nos frères et de nos compagnons, quelle espérance y aurait-il que nous verserions un jour, s'il le fallait, notre sang pour la foi catholique, ainsi qu'on l'a vu faire, même à des vierges timides, et cela au milieu des plus horribles tortures? Armez-vous donc de courage et d'une foi vive, et rendez à Notre-Seigneur Jésus-

Christ qui a été crucifié par vous et pour vous ce que vous lui devez. Ne vous laissez point retenir par le vain fantôme d'une crainte mondaine, mais soyez plutôt animé par l'éclat de la majesté divine et de ce chœur innombrable des esprits célestes, des anges et des martyrs qui vous appellent à cueillir la palme inflétrissable de la victoire. Oui, mon très cher frère, le moment si désiré arrivera où la vertu vous offrira une protection assurée contre la colère de Satan, et où vous recevrez de l'inépuisable miséricorde de Dieu l'héritage éternel en récompense de vos efforts. »

Quant à Éric Sparre, il lui rappelle les entretiens qu'il a eus naguère avec lui, et l'engage à ne pas laisser passer cette occasion favorable de travailler pour l'Église catholique en Suède, afin de retirer sa patrie du bord de l'abîme où l'adoption des nouvelles doctrines l'a placée. » Si, lui dit-il, à la place de ceux qui se prétendent faussement prêtres, et qui ont horreur de toute vérité, on pouvait introduire peu à peu quelques prêtres catholiques, le Seigneur ne tarderait pas à rentrer dans ces royaumes, et l'on cesserait d'adorer comme une idole un *morceau de pain* que, par une merveilleuse ruse de Satan, ces laïcs, qui ne peuvent faire voir aucune mission légitime, ordonnent de manger et d'adorer. » Afin de l'animer davantage à coopérer à ce saint œuvre, il lui prouva d'une manière convaincante que l'Église catholique peut seule assurer aux États la durée, le repos et la félicité, tandis que le luthéranisme et ses innombrables sectes ne manqueront pas d'amener tôt ou tard le renversement des trônes et celui du Christianisme révélé. Il le prie en conséquence de faire bien instruire ses enfans, dès leur plus tendre jeunesse, dans les principes de la religion catholique.

La lettre du nonce à George Gera, conseiller d'État et juge d'Ostrogothie, est conçue dans des termes semblables. Il l'exhorte, lui aussi, à aider le roi de toutes ses forces dans l'exécution de son projet. Il lui expose que c'est là un

devoir sacré que le Seigneur lui a imposé, tant à cause de sa naissance que par la position influente qu'il occupe dans la société. Il saisit cette occasion pour tracer un beau tableau de la Suède du temps qu'elle était encore catholique, et la compare avec ce qu'elle était alors, dévastée et défigurée par le luthéranisme. « Si vous jetez les yeux sur la situation de la Suède, lui écrit-il (54), vous verrez combien d'horribles divisions et dissensions, combien de destructions et d'incendies de temples, quelle insatiable gourmandise, quel dévergondage de tout genre, quel monstrueux mépris de toutes choses divines et humaines sont sortis du luthéranisme et se sont répandus dans le peuple; les luths ne retentissent plus que de sons de deuil, et les esprits n'ayant conservé d'autre sentiment religieux qu'une crainte servile de Dieu, les mensonges les plus effrontés sont allégués pour excuser le crime. » Cette malheureuse situation qui n'est pas seulement celle de la Suède, mais celle de tout le Nord a vivement ému le pape, lui dit Possevin, du premier moment où Sa Sainteté est montée sur le trône; il a vu avec une profonde douleur que tant de peuples, formés par la nature pour l'innocence et la piété, qui avaient reçu la foi catholique de saint Boniface-Ansgar, et de tant d'autres martyrs, ont pu, après un petit nombre de siècles, se laisser séduire et tromper par quelques apostats, au point que, poussés par tout vent de doctrine, ils ne savent plus ce qu'ils croient, et perdant toute leur lumière, se jettent aveuglément dans l'athéisme, qui est le terme de toutes les hérésies. C'est pour cette raison que le pape a fondé le collége germanique, et qu'instruit des pieux désirs du roi de rentrer dans le sein de l'Église, il l'a déjà envoyé, lui Possevin, deux fois en Suède, et l'y enverra plusieurs fois encore,

(54) Voyez Appendice, n. 130.

pourvu que le monarque demeure ferme dans ses saintes résolutions. Possevin exhorte ensuite Gera à user de toute son influence pour exciter ses collègues et autres conseillers d'État, les secrétaires du roi, et au besoin le roi lui-même, à mener à bien, pour la gloire de Dieu, l'ouvrage une fois commencé. « Si nous qui sommes étrangers à la Suède, continue Possevin, entreprenons de si longs voyages et traversons des mers si périlleuses pour assurer le salut de vos âmes, combien plus sacré ce devoir n'est-il pas pour vous, lorsqu'il vous est demandé pour votre patrie, vos amis, l'éclat de votre famille, vos aïeux qui ont vécu avec honneur et piété dans la religion catholique, et se réjouissent aujourd'hui de la gloire éternelle avec les chœurs de tous les saints, et enfin pour Notre-Seigneur lui-même, qui non seulement le demande, mais l'exige, pour vous en donner la récompense éternelle si vous obéissez, ou pour votre condamnation éternelle si vous vous y refusez? Mais afin de pouvoir vous livrer avec d'autant plus de zèle à cette affaire si sainte, je vous engage à jeter les yeux sur tous les temples qui ont été érigés soit dans ces royaumes, soit sur le reste de la terre, immédiatement après l'introduction du Christianisme. De tous ces temples vous n'en trouverez pas un seul qui ait été construit par des luthériens, des calvinistes, des anabaptistes ou d'autres novateurs quels qu'ils soient. C'est la détérioration et l'impiété du genre humain qui ont produit depuis peu d'années ces monstres. » Possevin dit que ce sont les seuls missionnaires catholiques qui en tout temps et en tous lieux ont annoncé et répandu la vraie foi de Jésus-Christ, qu'en ce moment une poignée de misérables pédagogues et apostats, nés d'hier, s'efforcent de détruire. Il lui expose encore que hors de l'Église catholique, il ne peut y en avoir aucune, qu'elle seule est la veritable, qu'à elle seule le Seigneur a promis son appui, et qu'elle a conservé fidèlement et inviolablement au milieu des orages suscités par des princes

persécuteurs et par des hérésies, et qu'elle conserve encore l'héritage de Jésus-Christ, l'unité, son plus saint caractère, enfin que tous ceux qui veulent jouir du bonheur éternel doivent lui appartenir. A Gera aussi Possevin envoye divers volumes, en le priant de les lire avec attention, et d'en faire remettre un exemplaire à son parent Hogenskjœld Bjielke. Il termine en le conjurant dans les termes les plus touchans de soutenir le roi de toutes ses forces, en mettant de côté tout effroi et toute considération humaine. « On ne doit pas craindre, dit-il; il n'y a pas de motif de crainte, puisque le roi a été déjà élevé par Dieu à un si haut point de piété que le rétablissement de la religion catholique en Suède, avec l'aide de Dieu, par le seul effet de sa puissance, pourvu qu'il soit assuré de l'accord de votre illustre ordre, des conseillers et secrétaires du royaume, pourra avoir lieu sans bruit et sans publicité. Il y aurait sans doute une insigne lâcheté à ne pas se défendre contre les Danois, dans le cas où ils envahiraient le royaume, et combien ne serait-il pas plus honteux, à la face de Dieu et de toute la véritable Église catholique, de ne pas s'opposer avec le même courage à Satan, qui triomphe depuis si long-temps de ces royaumes! Quand vous devriez répandre tout votre sang pour laver une tache si ignominieuse, il ne faudrait pas pour cela renoncer à un si saint œuvre, de faibles femmes et des vierges timides ayant souffert de si grandes tortures pour la gloire de Jésus-Christ. Puisse Votre Seigneurie avoir toujours Dieu devant les yeux, et songer combien son bras est puissant et combien vous honorerez et votre patrie et votre famille, si vous faites réussir ce projet. Songez aussi combien sera terrible cet éternel : Malheur à vous! qui retentira de la bouche du juge impitoyable, contre les sages du siècle qui craignent les hommes plus que Dieu. Qui ne frémirait à cet arrêt irrévocable prononcé par que Jésus-Christ : « Je vous le dis « en vérité, vous avez rougi de moi devant les hommes, par

« crainte et par égard pour des choses périssables, comme si « je n'étais pasie u. Eh bien! le temps est venu où je rou- « girai aussi de vous devant mon Père. Allez, malheureux, « dans le feu éternel. » Ce terrible arrêt, j'ose le croire, ne frappera point Votre Seigneurie, surtout si elle veut toujours conserver devant les yeux et recevoir dans son cœur les paroles que Jésus-Christ dans son amour et sa miséricorde sans bornes vous adresse par la voix de son serviteur et de son représentant sur la terre. »

Peu de jours avant son départ, le nonce adressa aussi une lettre touchante et détaillée au roi, tant pour lui remettre encore une fois devant l'esprit les vérités de la religion catholique que pour l'animer à poursuivre courageusement son ouvrage. Il lui rappelle les derniers entretiens qu'il a eus avec lui à Lincœping et à Stegeborg, et lui fait part des heureux résultats de ses conversations avec les secrétaires et les principaux conseillers du royaume, en lui faisant remarquer qu'ils ont non seulement reconnu les vérités de la religion catholique, mais encore qu'ils se sentent tellement enflammés d'enthousiasme pour elle qu'ils approuvent toutes les démarches du roi pour le rétablissement de la religion catholique en Suède, et qu'ils se sont engagés à appuyer ces démarches de toutes leurs forces. Ils regrettent seulement que, dans cette affaire, le roi ne choisisse pas toujours les conseillers les plus sages, et qu'il permette que d'autres religions encore que la religion catholique soient admises à la cour, surtout dans la maison de son auguste sœur, la princesse Elisabeth, qui est entourée du plus singulier mélange de luthériens et de calvinistes. Ce qui leur déplaît surtout, ce sont les progrès que fait le calvinisme en Sudermanie, en Néricie et en Westmanie. Possevin tire de cette circonstance la preuve de la haute obligation que le roi a contractée de mettre courageusement à exécution l'œuvre une fois commencée du rétablissement de la reli-

gion catholique en Suède, et cela sans retard, attendu que si la reine, dont la santé était très faible, venait à mourir, l'affaire prendrait une tournure moins favorable. Son auguste beau-frère, Étienne Bathori, roi de Pologne, lui avait déjà fait la même observation, en l'engageant à profiter des circonstances dans lesquelles il se trouvait. Du reste, il pouvait être assuré de l'appui de tous les princes et souverains catholiques, et il ne devait rien craindre de la part des protestans. Possevin faisait ensuite remarquer au roi que, de même que parmi les simples individus il s'était formé tant de sectes différentes, de même aussi les princes protestans étaient divisés entre eux; aucun d'eux ne se fiait à l'autre, et chacun ne se soutenait et n'affermissait son pouvoir qu'en forgeant à son usage particulier une secte nouvelle ou une Eglise trompeuse. Cette observation, qui lui était fournie par la situation politique et religieuse de l'Allemagne à cette époque, le mène à la conclusion que, par la même raison, le roi a le droit incontestable de rétablir la religion catholique en Suède. Dans le cas où des princes protestans lui feraient des remontrances à ce sujet, il n'aurait qu'à répondre, qu'il les priait de lui dire sur quelle religion ils étaient d'accord, et de lui communiquer les articles de foi qu'ils adoptaient unanimement. En attendant, la couronne pliait depuis assez long-temps sous le joug des fripons qui n'étaient ni envoyés par Dieu, ni véritables prêtres, qui convenaient beaucoup mieux à la charrue qu'à l'autel, et à qui, loin de confier des brebis chrétiennes, on ne voudrait pas même donner la garde d'un troupeau d'oies. Il était temps enfin de songer au salut de tant d'âmes perdues par les progrès de l'hérésie. « Or, continue Possevin (55), si parmi ces princes, l'un adore comme un Dieu, Schmidelin,

(55) Voyez Appendice, n. 140.

qui a nié la divinité de Jésus-Christ, l'autre Kemnitz, cet effronté menteur, ou bien d'autres hommes encore, on ne saurait faire un crime à Votre Majesté de vouloir suivre cette Église qui est partout regardée comme la plus ancienne, et que tous reconnaissent dans le symbole, je veux dire la sainte Église apostolique et romaine. Car, puisque Gustave, votre auguste père, a osé renverser la religion catholique dans ce royaume, pourquoi Votre Majesté n'oserait-elle pas l'y rétablir, étant si intimement convaincue de sa vérité? » Possevin essaye après cela de nouveau d'ôter au roi toute crainte des princes protestans, lui faisant voir que pourvu qu'il aille en avant dans une sainte confiance en Dieu, il parviendra à triompher de ses ennemis tant intérieurs qu'étrangers, et qu'il acquerra une renommée qu'aucun souverain du Nord n'a encore égalée. « En attendant, ajoute-t-il, si Votre Majesté désirait attendre pour cela la conclusion de la paix avec les Moscovites, ou quelque autre circonstance favorable, je la prierai de considérer s'il ne vaudrait pas mieux commencer par conclure la paix avec Dieu, car il est écrit : « Cherchez le « royaume de Dieu, et tout le reste vous sera donné; » et autre part : « La paix sera l'œuvre de la justification. » Or, où la religion catholique n'est pas, il n'y a pas non plus de justification. Quand cette religion sera rétablie, elle ramènera bientôt une longue et heureuse paix avec la Russie, les lances se changeront en socs de charrue, et les terres des Moscovites que l'épée n'a pas pu soumettre, seront peut-être tenues en bride par la religion. Si vous entreprenez avec courage l'œuvre du rétablissement de la religion catholique, il est certain que non seulement Votre Majesté donnera à ces royaumes une nouvelle vie, mais encore qu'elle purifiera sa race royale de la souillure de l'hérésie, que les plus sages monarques ont de tout temps détestée. Oui, Sire, rétablir dans cette Église les sacremens institués

par le Seigneur, et par conséquent Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, renverser le culte idolâtre de ces faux prêtres, ramener dans les églises les divins cantiques et prières offerts par la bouche de ministres agréables à Dieu; consoler par le saint sacrifice de la Messe les âmes de nos aïeux, soit qu'ils jouissent déjà de la félicité éternelle dans le ciel, ou qu'ils expient encore leurs péchés dans les flammes purifiantes du purgatoire; procurer aux catholiques un lieu où leurs corps puissent reposer en terre consacrée, ce sont là, Sire, des actes qui attireront sur la tête de Votre Majesté tant de bénédictions célestes, que remplie de la joie la plus ineffable, elle ne cessera d'en remercier le Roi des rois. O Sire! que je serais heureux, si je pouvais voir le jour où Votre Majesté serait sacrée roi par les huiles saintes, de la main d'un véritable évêque de l'Église catholique! Car, bien que Votre Majesté soit roi et par le droit de sa naissance et par le choix de ses sujets, et qu'en conséquence elle regarde peut-être la cérémonie solennelle du sacre de l'Église comme un simple rit extérieur, il n'en est pas moins vrai que cette cérémonie a une si haute signification que tous les rois qui ont gouverné par la grâce de Dieu, et qui ont été confirmés par les prières de l'Eglise et par cette huile mystérieuse, ont obtenu tant de dons salutaires du Seigneur, qu'ils ont pu, dans les circonstances les plus difficiles, déployer la plus grande sagesse, et triompher de tous les dangers. Le Seigneur paraît vous avoir destiné à cette brillante cérémonie, et vous en serez convaincu si vous daignez seulement y réfléchir. »

Le nonce rappelle ensuite au roi que la Providence semblait avoir avec intention aplani toutes les difficultés par la mort de l'archevêque d'Upsal et des évêques de Westeræs, d'Abo et de Wiborg, ainsi que par la déposition du séditieux évêque de Lincœping, et il continue ainsi : « Le moment est arrivé où Votre Majesté, semblable à un autre David,

pourra être sacrée par un vrai Samuel. De cette manière vous procurerez aussi à votre auguste fils le moyen de reconstruire le vrai temple, c'est-à-dire l'Eglise catholique, comme un nouveau Salomon pour le service du Seigneur.» Possevin conseille au roi de se faire administrer à lui et à ses enfans le sacrement de la confirmation, et lui expose à cette occasion l'effet de ce sacrement sous le rapport spirituel et temporel. Sous le premier, il procure une espérance bien plus ferme de la vie éternelle, la paix de l'âme et le repos de la conscience, en un mot tous les trésors de la grâce dans la plus grande abondance; sous le rapport temporel, il assure la protection de toute l'Eglise catholique et des plus augustes souverains; il ouvre à son fils la route du trône de Pologne : car les Polonais, par amour et par respect pour la race immortelle des Jagellons qui ne tardera pas à s'éteindre dans Étienne Bathori, l'élèveront certainement de préférence à tout autre prétendant à la couronne, pourvu que Sigismond se montre le fils fidèle et sincère de l'Église catholique. »

Le nonce s'efforce d'inculquer au roi la nécessité de bannir du royaume les ouvrages des réformateurs et leurs traductions falsifiées de la Bible, d'y introduire en revanche les écrits des saints Pères et ceux des auteurs catholiques modernes, d'autant plus qu'il sait que les ecclésiastiques ont avoué franchement, lors des derniers conciles d'Upsal et de Lincœping, qu'ils n'avaient jamais lu d'autres livres que ceux de Luther et des réformateurs, et que c'était chez eux qu'ils avaient puisé leurs doctrines erronées, les ouvrages des Pères de l'Église ne leur étant jamais tombés dans les mains. Il rappelle à Jean combien de fois, depuis sa jeunesse, il a joui de la protection divine qui l'a tiré de prison pour le placer sur le trône, et l'a fait échapper à tant de complots tramés contre sa vie, et lui dit : « Puisque dans ces occasions, où la cause de Jésus-Christ n'était nullement

intéressée, Votre Majesté a senti d'une manière si extraordinaire la puissance de la main de Dieu, à quel point ne sera-t-elle pas assurée de la protection de Dieu, quand ce sera les affaires du Seigneur dont elle s'occupera? » Il rappelle au roi les dédains auxquels Noé fut en butte de la part de ses contemporains, pendant les huit années qu'il consacra à la construction de l'arche, et les dangers que courut Moïse de la part d'un peuple remuant et qui avait oublié Dieu; ce qui ne l'empêcha pas de renverser le culte des idoles et de rétablir l'adoration du vrai Dieu. « Partout, continue Possevin, où les lois de l'Église ont été abolies et où les peuples se sont affranchis de l'empire de l'Église, comme dans les Pays-Bas et dans les autres Etats où les nouvelles doctrines ont pénétré, Votre Majesté a pu voir que de flots de sang ont coulé et quelles terribles révolutions en ont été la suite; quelle affreuse image de l'enfer y a remplacé cet heureux état de bonheur et de repos dont les peuples jouissaient auparavant; aujourd'hui les fils tirent l'épée contre leur père et les pères contre leurs enfans. Ceux qui ont chassé de leurs siéges leurs légitimes évêques, obéissent respectueusement à une troupe d'apostats qui, sous le nom de prédicateurs luthériens, calvinistes, puritains et anabaptistes, sont tous sortis de la lie du peuple. »

Le nonce termine sa lettre avec une franchise tout apostolique pour faire sentir à Jean que l'honneur de son nom royal serait compromis, non seulement auprès des contemporains, mais encore aux yeux de la postérité, s'il renonçait à l'accomplissement de son œuvre. Ce nom demeurerait chargé d'une triple honte, de celle de l'*impuissance*, de la *crainte* et de l'*hypocrisie* : de l'*impuissance*, parce qu'il n'exécutait point les dispositions arrêtées à diverses reprises, et en dernier lieu encore à Lincœping, contre les ennemis de la foi catholique; de la *crainte*, parce que ses ennemis se vanteraient de l'avoir fait céder à leurs menaces; de

l'*hypocrisie*, enfin, parce que ses ennemis feraient croire à tout le monde que ce que le roi avait fait jusqu'alors pour le rétablissement de la foi catholique ne l'avait point été avec sincérité, mais dans des vues artificieuses. Il peint sous les couleurs les plus touchantes la constance et le zèle du petit nombre de catholiques qui restaient encore en Suède; aucun d'eux, soit à Stockholm, soit dans les provinces, n'ayant plié le genou devant les supercheries de Luther, nonobstant les persécutions auxquelles ils ont été en butte; conduite qui rend d'autant plus sacré le devoir imposé au roi de rétablir la religion catholique. « Nous tous qui avons été appelés en Suède, dit Possevin, nous avons trouvé, en voyageant dans le pays, le peuple et la noblesse favorablement disposés pour la foi catholique. Il n'y a pas jusqu'aux pasteurs qui ne nous aient déclaré qu'ils étaient prêts, les uns à quitter leurs femmes, les autres à prendre avec eux et nourrir à leurs frais un prêtre catholique, d'autres encore qu'ils aimeraient mieux renoncer à tout plutôt que de continuer à porter faussement et illégitimement le nom de prêtre, ainsi que d'en remplir les fonctions, pourvu qu'ils fussent bien assurés de la volonté et des intentions de Votre Majesté. Je ne doute pas que Votre Majesté ne réfléchisse mûrement à ces choses, attendu qu'il est bon, comme dit l'Ecriture-Sainte, de se laisser vaincre par la vérité qui est plus puissante que les rois. Une fois que vos sujets auront jeté le masque de la religion, Votre Majesté veillera à ce qu'ils revêtent la robe sublime de la vraie foi; car quiconque, dit saint Augustin, ne se trouve pas dans l'Eglise peut tout avoir, excepté le salut éternel. Il peut avoir de l'honneur; il peut avoir le sacrement; il peut chanter *alleluia;* il peut répondre *amen;* il peut posséder l'Evangile; il peut avoir la foi et la prêcher au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : mais nulle part que dans l'Eglise catholique, il ne trouvera ni ne possédera le salut éternel. »

LIVRE TROISIÈME.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE JEAN III. — LUTTE DE CHARLES, DUC DE SUDERMANIE, AVEC LUI ET AVEC SON FILS SIGISMOND III. — DÉTRÔNEMENT DE SIGISMOND. — AVÉNEMENT DE CHARLES IX.

CHAPITRE I.

Le nonce quitta Stockholm le 19 août 1580, et arriva après une traversée heureuse, le 18 du même mois à Dantzick, où il fut reçu avec les plus grands honneurs par le bourgmestre et les consuls de la ville. Il s'y arrêta fort peu de temps, et y laissa en partant le pieux et actif Nicolas Mylonius, qu'il avait amené avec lui de Stockholm, ainsi que les Pères Laurent Nicolaï, Guillaume Good, et quinze jeunes élèves du sacerdoce. Mylonius devait, d'après le désir du roi, surveiller les missions, ainsi que les affaires ecclésiastiques de la Suède, et remplir les fonctions d'agent du roi et du Saint-Siége. Déjà Possevin se disposait à quit-

ter Dantzick, quand Olof Swerkerssohn y arriva inopinément, apportant, de la part du roi, de riches présens en fourrures pour le Saint-Père et le cardinal de Côme. Le 28 août, le nonce se rendit à Braunsberg, ville située dans les environs de Dantzick, où il resta dix-sept jours, et fit plusieurs réglemens fort utiles pour le séminaire. Il y laissa sept des quinze élèves qu'il avait amenés, et le Père Laurent Nicolaï, qu'il chargea de perfectionner tous les séminaristes, qui étaient déjà au nombre de cinquante, dans l'usage de la langue suédoise, et de leur enseigner l'art de prêcher, de catéchiser et de soutenir la polémique. Possevin envoya provisoirement les huit autres élèves à Olmutz sous la direction du Père Good, afin de pouvoir continuer son voyage pour Varsovie. Là il exécuta les commissions que le roi Jean lui avait données pour le roi Etienne Bathori, avec qui, ainsi qu'avec le nonce apostolique, il eut plusieurs entretiens sur les affaires ecclésiastiques de la Suède, et sur le moyen de terminer ce qui avait été si heureusement commencé dans ce royaume. Peu de jours avant son départ de Varsovie, Possevin adressa le 20 septembre au roi une lettre touchante dans laquelle il l'exhortait encore à s'occuper du rétablissement de la religion catholique en Suède (1). Vers le milieu d'octobre, le nonce arriva par Breslaw à Olmutz, où il resta quatorze jours dans le même but qu'à Braunsberg, s'occupant des affaires du séminaire de cette ville. Cinq élèves, la plupart d'une naissance distinguée, parmi lesquels se trouvait le fils d'un évêque suédois luthérien, qui avait embrassé depuis peu en secret la religion catholique à Lincœping, pendant que sa sœur prenait le voile à Wadstena, entrèrent à cette occasion dans le séminaire d'Olmutz. Cet établissement comptait aussi à cette époque plus de cin-

(1) Voyez Appendice, n. 141.

quante élèves, la plupart Suédois ou autres septentrionaux, qui y étaient élevés et entretenus, pour l'avantage futur de l'Eglise de Suède, en partie au frais du Saint-Siége, et en partie par la libéralité de l'évêque, ainsi que de la noblesse de Bohême et de Moravie. Plusieurs de ces jeunes gens avaient été ramenés dans le sein de l'Eglise par des miracles de la Providence. Parmi les sages réglemens faits par Possevin pour l'éducation de cette jeunesse, il faut compter surtout ceux qui ordonnaient une étude approfondie de sa langue maternelle. Olof, naguère ministre luthérien, et Finne, jadis grand ennemi de la religion catholique, furent chargés de composer une grammaire et un catéchisme en suédois, tandis que Pierre Cuprimontanus eut ordre de revoir la grammaire suédoise déjà faite, et de traduire du latin en suédois les vies des principaux saints de la Suède (2). D'Olmutz le nonce se rendit pour quelques jours à Prague, pour traiter avec l'impératrice douairière du mariage du prince Sigismond avec une archiduchesse d'Autriche. Cette négociation heureusement terminée, Possevin se rendit à Gratz où il eut plusieurs conférences sur le même sujet avec l'archiduc Charles, frère de l'empereur Ferdinand II, et de là il poursuivit, avec le Père Good, trois jeunes gens destinés à entrer au collége germanique à Rome et un gentilhomme d'Ostrogothie, son voyage par les Alpes à Rome, où il arriva au commencement de décembre.

Lors du départ du nonce, cinq prêtres catholiques étaient restés en Suède à la demande du roi : c'étaient les deux Pères de la Compagnie de Jésus, Warsewiez et Wisowski, Laurent Magnus, Jean Ardulfe, et un cinquième dont le nom est demeuré inconnu. Laurent Magnus, dont le frère était

---

(2) Voyez le rapport intéressant de Possevin, sur les séminaires de Braunsberg et d'Olmutz, dans l'Appendice, n. 142 et 143.

capitaine dans la garde noble du roi, et comme lui zélé défenseur de la religion catholique, demeura à la cour. Grégoire XIII lui avait assigné, à l'usage de ses missions, une pension de deux cents ducats sur un doyenné de la cathédrale de Breslaw en Silésie (3). Warsewicz et Ardulfe restèrent auprès de la reine et des princes. Un autre prêtre se tenait en secret à Stockholm, afin de pouvoir donner aux catholiques qui s'y trouvaient les consolations de la religion, et Wisowski se rendit à Wadstena, pour assister les religieuses en tout ce qui avait rapport à l'exercice de leur religion.

Le départ du nonce affligea profondément le roi, mais plus encore la tendre reine si dévouée à Dieu. Jean désirait vivement rappeler le Père Nicolaï, et il punit de la prison plusieurs d'entre ceux qui par leurs calomnies avaient été la première cause de son départ. Le Saint-Siége contemplait avec résignation et avec une magnanimité apostolique le tissu d'intrigues ténébreuses qui entravait l'ouvrage de Sa Sainteté pour le salut de la Suède, et il exprima la douleur paternelle qu'il en ressentait dans des termes aussi dignes que lors des ruses audacieuses de Typotius. Le nonce ayant écrit au cardinal de Côme pour se plaindre des grands obstacles qu'il rencontrait, celui-ci répondit le 14 mai 1580 (4) : « Sa Sainteté éprouve un regret et une affliction profonde de ce que le malheur des temps empêche le succès d'une affaire qui intéresse la gloire de Dieu, et de ce que tous les soins et tous les efforts soient perdus pour ceux qui devaient recevoir un trésor si précieux et si salutaire. Pour ce qui nous regarde, nous nous consolons par l'idée d'avoir employé toute

(3) Lettre du cardinal de Côme à Possevin, du 14 mai 1580. Appendice, n. 144.

(4) Voyez ci-dessus liv. II, cap. XII.

la charité et tout le zèle possibles, et nous abandonnons tout à la Providence et à la miséricorde divine. » Quoi qu'il en soit, les efforts du nonce, bien qu'ils ne fussent pas couronnés du succès désiré, eurent pourtant des résultats avantageux, dont les effets se firent sentir pendant long-temps et ne furent définitivement neutralisés que par la conduite inhumaine de Charles IX. C'est ainsi que Warsewicz écrivait, le 12 juillet, de Maxholm au général de son ordre : « Si Votre Paternité me demande ce que nous devons espérer pour l'avenir, je ne répondrai qu'une chose, c'est que le Seigneur seul le sait, lui qui tient dans ses mains les temps et les événemens. Il ne faut pourtant pas encore renoncer à l'espérance que si le Seigneur a résolu de sauver ce royaume, il ne puisse le faire facilement avec le temps. Les peines que l'on s'est données jusqu'à présent n'ont point été inutiles. Car quand elles n'auraient pas eu d'autre résultat, on en a du moins obtenu celui de réveiller dans tous les esprits le souvenir de l'ancienne religion, et dans beaucoup le désir d'y retourner. Quant au roi, il en a retiré l'avantage d'être tout-à-fait éloigné du luthéranisme, ce qui fait que beaucoup de gens le détestent aussi et rougissent d'y demeurer attachés. Le vénérable Père Possevin est parti en laissant toujours une porte ouverte à la propagation de la foi, et après avoir déposé dans le cœur de quelques sénateurs, sinon les fondemens de la religion catholique, du moins une bonne opinion d'elle et un grand désir de la bien connaître. »

Jean ne faisait en effet point de mystère de son opinion et de son amour pour la religion catholique. Quelques ecclésiastiques luthériens, ayant profité du départ du nonce pour attaquer et calomnier, du haut de la chaire, l'Église catholique et ses ministres, le roi les fit tancer sévèrement et mit même un d'eux en prison. Il accorda aussi à Ardulfe la permission de prêcher publiquement à Stockholm et de porter librement aux catholiques les consolations de la religion. S

la prudence l'avait engagé à retirer aux ecclésiastiques catholiques la direction du collége de Saint-François, il y plaça du moins deux hommes dévoués de cœur et d'âme à l'Église catholique (5).

Immédiatement après son retour à Rome, Possevin présenta au Saint-Père un rapport détaillé de sa seconde mission en Suède. Grégoire XIII fut profondément ému en lisant ce récit, et accusant moins le roi que la méchanceté des hommes du mauvais succès de cette sainte entreprise, il ne s'en montra pas moins infatigable dans son zèle ardent pour le salut de la Suède. Il continua à aimer le roi comme un tendre père, conservant toujours l'espoir de l'accueillir un jour de nouveau avec son peuple dans le sein de l'Église. Possevin ayant entrepris, au printemps de l'année 1581, une mission du Saint-Siége en Russie, Grégoire lui remit plusieurs lettres pour le roi Jean, la reine et divers grands du royaume, lettres qui demeurent autant de monumens touchans de son amour sans bornes pour la nation suédoise. Le Saint-Père loue la sollicitude du roi pour la reconstruction des églises et la noble franchise avec laquelle il combat et réfute les hérésies. « Mais, continue Grégoire (6), ce qui est surtout important, c'est que Votre Majesté reconnaisse clairement que ceux qui, dans vos États, se donnent les noms de prêtres et de pasteurs, ne sont ni de vrais prêtres, ni de légitimes ministres de Dieu. Rien ne saurait être plus véritable, et rien ne sera plus salutaire à votre royaume que d'en être convaincu. Que vous ayez laissé confirmer par Possevin les vierges de Wadstena consacrées à Dieu, que leur nombre soit augmenté, que

---

(5) Voyez le rapport détaillé de Possevin sur sa mission, rédigé probablement pendant son séjour à Varsovie, en septembre 1580, et envoyé par lui au cardinal de Côme. Voyez Appendice, n. 145.

(6) Voyez Appendice, n. 146.

vous ayez orné cette demeure de sainte Brigitte, ce sont là des preuves certaines et non équivoques que la miséricorde de Dieu s'est étendue sur vous ; car en vérité ce couvent de vierges sans cesse ballottées entre la crainte et l'effroi, n'aurait pu résister à tant d'attaques et d'embûches de leurs plus grands ennemis, ni être conservé et embelli par vos soins, sans la protection divine. » Grégoire l'exhorte à montrer le même zèle dans le reste des affaires qui concernent le rétablissement de l'Église catholique, afin de l'amener à une issue favorable, et il lui promet de lui donner toutes les dispenses qu'il désire, en tant que cela se pourra faire, sans porter atteinte à la gloire de Dieu. Pour ce qui regarde la restitution du calice, le pape attire l'attention du roi sur les suites fâcheuses que cette mesure a eues partout où on l'a accordée, et lui rappelle que les souverains qui l'avaient demandée ont été ensuite obligés de la retirer de nouveau eux-mêmes aux fidèles. Il le prie ensuite d'accorder aux prêtres catholiques la liberté de prêcher et d'administrer sans obstacle les sacremens. « De cette manière, continue Grégoire, vos Etats se repaîtront par le Seigneur en esprit et en vérité, et non pas seulement par ce pain que présentent avec une si abominable idolâtrie ces malheureux ministres des autels qui n'ont reçu de Dieu ni misson ni consécration, et qui par cette raison ne peuvent que se précipiter eux-mêmes, et tous ceux qu'ils paissent avec tant d'audace, dans les peines éternelles de l'enfer. » Afin de rétablir en Suède la véritable administration des sacremens, le Saint-Père exhorte le roi à établir un évêque catholique dans son royaume, qui fixerait son siége dans quelque lieu écarté, soit en Finlande, soit dans les environs de la Bothnie septentrionale, où il pourrait ordonner de véritables prêtres et travailler au rétablissement et à la propagation de la religion catholique en Suède. Le pape dit qu'il ne doute pas que le roi ne se prête à cet égard à son désir et n'y épargne

aucun effort, d'autant plus que l'on s'occupe d'introduire en Suède le calvinisme, la plus abominable des hérésies. Il est bien convaincu que pourvu que le roi veuille armer sa poitrine de cette fermeté que le Seigneur accorde infailliblement à tous ceux qui tendent avec sincérité à l'avancement de la gloire de Dieu, toutes les entreprises qui paraissent difficiles à la raison humaine, ne réussissent heureusement et facilement. Le pape rappelle aussi à Jean tous les dangers qu'il a dû surmonter pour parvenir à la couronne, et il lui promet de soutenir ses intérêts temporels auprès des princes chrétiens et surtout auprès de l'empereur Rodolphe II et des rois de France, d'Espagne et de Pologne (7).

---

(7) Voyez les lettres de Grégoire à ces monarques dans l'Appendice, sous les n. 100, 147, 148 et 149. Indépendamment de l'affaire de la succession de Naples, il paraît que Jean s'occupait beaucoup aussi d'obtenir, par l'entremise du pape, des renseignemens au sujet des armes du royaume de Suède, ainsi qu'on peut le voir par le passage suivant :

« Monsieur le vice-chancelier de ce royaume, qui est parent du roi, m'a très fortement prié, à plusieurs reprises, de vouloir bien supplier Votre Seigneurie illustrissime de faire chercher à Rome quelques renseignemens ou documens qui puissent appuyer les prétentions du roi à porter trois couronnes dans ses armes ; attendu que depuis quelques années le roi de Danemarck les a prises aussi dans les siennes; et cette affaire est maintenant soumise à l'arbitrage de l'empereur qui doit, d'ici à quelques mois, prononcer son arrêt. On dit que quand Jean, avant-dernier archevêque d'Upsal, vint à Rome, il emporta ces renseignemens avec lui. On pense aussi qu'il doit en être venu d'Espagne, tels que des chronologies, etc., vu que les Catalans et d'autres prétendent tirer leur origine des Goths. Peut-être y a-t-il quelque chose dans la maison de Sainte-Brigitte ; et maître Botwith pourrait, chargé par Votre Seigneurie, trouver quelque chose, là ou autre part ; et l'on espère aussi que par la faveur de Sa Sainteté on pourra faire faire des recherches en Espagne. Sa Majesté sera fort reconnaissante

Grégoire écrivit aussi une lettre courte mais amicale à la reine (8) ; dans cette lettre, il la remercie tant du zèle qu'elle met au rétablissement de la religion catholique en Suède, que de l'éducation catholique qu'elle donne aux princes ses enfans ; il l'assure qu'elle peut compter en toute occasion sur son secours et sur sa protection.

Le pape écrivit encore aux principaux partisans de la religion en Suède, tels que Nils Gyllenstjerna, Hogenskjœld-Bjelke, Eric Mathiæ, George Gera, Jean Henrichssohn, Eric Sparre et Nicolas Braske (9), pour les exhorter à défendre courageusement la foi de l'Église catholique et à soutenir le roi du conseil et de la main dans l'exécution de son projet. Dans une autre lettre encore, il encourage les vertueuses religieuses de Wadstena et les invite à persévérer dans le sentier de la piété, confirmant en même temps les réglemens faits par Possevin pour leur couvent (10).

Possevin, qui au mois d'avril 1581 était parti en qualité de nonce, pour sa célèbre mission à Moscou, envoya de Varsovie, par Braunsberg et Dantzick, les lettres du pape à Jean et à la reine, ainsi qu'aux grands du royaume. Il continua à correspondre intimement avec le roi, s'efforçant toujours de le maintenir dans ses dispositions favorables à l'Église catholique.

La haine des luthériens pour l'Église catholique augmentait de plus en plus. Dans l'automne de 1580, pendant l'absence du roi, deux cents femmes de la lie du peuple s'étaient attroupées à Stockholm, excitées en secret par le clergé lu-

---

de tout ce que l'on fera dans cette affaire. (Extrait de la lettre de Possevin au cardinal de Côme, de Lincœping le 25 mai 1580.)

(8) Voyez Appendice, n. 150.

(9) Voyez Appendice, n. 151 et 152.

(10) Voyez Appendice, n. 153.

thérien; elles avaient assailli le château et avaient exigé du préfet la délivrance de deux pasteurs luthériens qui y étaient emprisonnés, à cause des insultes qu'ils avaient faites à l'Église catholique. Ces femmes demandaient aussi qu'il fût défendu aux catholiques de s'assembler pour l'exercice de leur culte. Le préfet les reçut avec le mépris qu'elles méritaient et fit dissiper l'attroupement. Jean se hâta de son côté de revenir de la campagne, et reprocha avec des paroles menaçantes, à ces furies mercenaires du nouvel Évangile, leur insolente conduite (11). Le Père Wisowski, peu de temps après cette scène scandaleuse, quitta la cour de la reine et retourna en Pologne. Il paraît que le général de la Compagnie de Jésus voulait rappeler aussi le Père Warsewicz. La reine Anne de Pologne lui écrivit, le 1er janvier 1582, une lettre dans laquelle elle lui faisait, à ce sujet, les représentations les plus pressantes, le priant, dans le cas où il croirait en effet devoir rappeler le Père Warsewicz, de renvoyer au moins le Père Wisowski en Suède, afin que la reine ne fût pas exposée au danger d'être forcée d'assister au culte profane des luthériens, qui désiraient par dessus toute chose de l'y obliger (12).

Le roi convoqua pour le mois de février 1582 la diète à Stockholm, pour la consulter sur les affaires de Pologne et de Russie, puis, après avoir fait proclamer son fils Sigismond, héritier de la couronne, il fixa de nouveau son attention sur les affaires de l'Église. Pour donner au clergé une preuve de sa sollicitude paternelle, il confirma par un acte authentique la célèbre constitution de Gustave, de l'an 1556, *super sportulis pro humatione funerum levan-*

---

(11) Lettre de Jean Ardulfe au général de la Compagnie de Jésus, de Stockholm 1er septembre 1581.

(12) Voyez Appendice, n. 154.

dis, après quoi il passa à la grande question de la liturgie. Par son éloquence noble, pieuse et pleine d'enthousiasme, il remporta une victoire complète. Le haut clergé, de même que les magistrats, les sénateurs, les chevaliers, la noblesse et la bourgeoisie, la confirmèrent de nouveau de la manière la plus solennelle, et déclarèrent que quiconque ne l'accepterait pas, ecclésiastique ou laïque, devait être regardé comme coupable de lèse-majesté divine et humaine. Le duc Charles de Sudermanie et son clergé ayant toujours été contraires à la liturgie, la diète jugea nécessaire d'enlever au duc tout pouvoir en matière spirituelle et de lui défendre d'accorder désormais un asile dans ses États aux ecclésiastiques séditieux, ennemis de la liturgie, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors, au grand détriment de la paix publique. Mais ces sages dispositions du roi et des États n'eurent qu'un faible résultat : Charles salariait en secret les ennemis de la patrie et de l'Eglise. Un de ces insolens réfugiés, qui avait trouvé auprès de lui un accueil amical, fit imprimer une satire mordante en vers contre le roi Jean; il y représentait sa personne et ses actes sous les couleurs les plus odieuses, et le traitait d'hérétique; mais Jean ne se laissa point effrayer par cette attaque. Afin de s'attacher de plus en plus le clergé, il remplit, au mois de septembre 1583, plusieurs siéges vacans, et entre autres le siége archiépiscopal d'Upsal, qu'il conféra à André Laurentii, évêque de Wexiœ, et celui d'Abo qu'il accorda à Érich Érici, pasteur de Gefle, connus l'un et l'autre pour les plus zélés défenseurs de la liturgie. C'étaient eux qui, d'après l'exemple du défunt archevêque Laurent Peterssohn Gothus, avaient signé les premiers la fameuse réversale de 1575, et avaient réglé le culte conformément à la liturgie (voyez ci-dessus livre II, chap. IV). Tous les sept évêques furent appelés à cette occasion à Stockholm, avec les ecclésiastiques les plus distingués de leurs diocèses, et là, au nombre de cent trois, ils rédigèrent, le 8 septembre, en présence du roi et

des grands du royaume, un acte solennel, par lequel ils s'engageaient non seulement à adopter la liturgie dans toutes ses parties et sans réserve, mais encore d'introduire dans leurs diocèses toutes les autres réformes que le roi désirerait faire en matière ecclésiastique. Ils promirent en conséquence d'interpréter, dans leurs textes, les passages de la Bible conformément au sens que leur ont donné les Pères de l'Église, et afin de rendre, autant que possible, ces sources accessibles à tous les ecclésiastiques, de faire imprimer en Suède les ouvrages des principaux Pères. Ils s'engagèrent en outre à célébrer la messe avec les offices, graduels, répons et antiphonies, tels qu'ils existaient dans l'ancienne Eglise suédoise; et toutes les fois que la solennité du culte l'exigerait, comme aux grandes fêtes de l'année, à la célébrer, ainsi que les autres cérémonies de l'Église, avec les anciens ornemens épiscopaux; à faire que, du moins une fois dans l'année, la messe se chantât en latin dans les églises cathédrales et paroissiales des villes; à permettre plusieurs autels dans les églises et à souffrir que plusieurs messes se dissent en même temps; à faire dire des messes pour les malades, à faire en sorte que les prêtres revêtissent, aux messes ainsi qu'aux offices de l'Église, l'ancien costume catholique, ou tout au moins l'amict et l'étole ainsi que le grand surplis blanc; à faire chanter les premières vêpres, les vêpres du dimanche, les primes du dimanche et des fêtes, notamment celles des saints, dans l'ancien plain-chant de l'Église; à exhorter les fidèles et les ecclésiastiques à faire des fondations pieuses et des dons à l'usage de l'Église et du culte; à faire, autant que possible, l'ordination avec de l'huile bénite conformément à l'ancien rit, etc.; enfin à obéir en toutes choses au roi et à la reine, et, au décès du roi, à ne désirer et ne reconnaître d'autre souverain que le prince Sigismond. Par un autre document rédigé à Stockholm, deux jours après le précédent, tous les évêques promettent d'en-

gager et d'obliger au besoin tous leurs ecclésiastiques à administrer aux malades l'extrême-onction (13). Jean fut

---

(13) Ce document est trop important pour que nous ne le donnions pas ici. Voyez Baazius, III, 44, p. 453. Nos subnotati, Andreas Laurentii, archiepiscopus Upsalensis, Petrus Corali Lincopiensis, Jacobus Johannis Scar. Petrus Benedicti Arosiensis, Nicolaus Stephani Wexiensis, Ericus Erici Abo., Christianus Michaelis Revalensis, episcopi. Notum facimus, postquam divinæ Providentiæ et dispositioni Suæ Regiæ Majestatis Johannis III D. G. regis Suecorum, Gothorum, Vandalorum, magni ducis Finlandiæ, Cardiæ, Ingriæ, et Wibsiæ in Russia, inque Livonia, Esthonia ducis, Domini Nostri Clementissimi placuit constituere nos inspectores Ecclesiarum in hoc amplissimo regno, et directores ordinis ecclesiastici simulque religionis et fidei judices, primum precamur Deum omnipotentem, ut gratiam nobis largiatur, hoc officium recte administrandi suoque Spiritu Sancto nos dirigat, omnia in sacro officio ad gloriæ Dei manifestationem, ejusque Ecclesiæ ædificationem efficiendi, quo Suo Regiæ Majestatis pia voluntas et omnium subditorum utilitas rite promoveantur. Hoc ut rectius procedat, approbamus et deliberato consilio concludimus, servandum esse in nostris ecclesiis ordinantiam illam ecclesiasticam anno 1575 celebratam, dictam liturgiam, quam in omnibus suis punctis et præscriptis titulis stricte usurpandam esse in singulis nostrarum diœceseon ecclesiis promittimus. Conciones proponentur in ecclesiis ex Bibliorum textu desumptæ, sed explicationem textus a Patrum antiquorum scriptis recte hauriendam esse judicamus. Ut autem omnes clerici hoc facere discant, illorum Patrum scripta aut huc adferenda, aut hic imprimenda curabimus, quæ clericorum usui inserviant et expetentibus sufficiant. Ordinantiam Missæ liturgicæ in ecclesiis cujusque jurisdictioni subjectis ita servabimus, ut officia, gradualia, responsoria, et antiphonas juxta morem antiquum retineamus. Dum occasio se offert in summis festis aut solemnitatibus, ut nos episcopi celebremus missam, induemus totum ornatum episcopalem antiquitus institutum, dabimusque operam, ut semel ad minimum in anno celebretur missa latina in templis cathedralibus et urbanis : Possunt tamen plures missæ simul frequentari Suecico sermone, circa repliqua templi altaria, si multi conveniunt, qui de Sacra Cœna

charmé de cette démarche des évêques qui devait le rapprocher du but auquel il tendait. Par un édit du 28 septembre, il confirma dans sa dignité Pierre Caroli, évêque de Lincœping, agrandit son diocèse et lui rendit l'ancien droit de justice ecclésiastique, dans toute son étendue, tel que les évêques catholiques l'avaient possédé jusqu'à la réforme. Il exhorta en même temps les fidèles à rendre à l'évêque toutes ses anciennes propriétés. Il paraît que les autres évêques obtinrent des faveurs du même genre.

---

participare volunt. Promittimus etiam, dicendas esse ægrotis missas, atque tunc induent sacerdotes totum habitum officii, vel ad minimum habebunt amictum et stolam. Neque ullas peragent ministri ecclesiastici partes officii, sive baptizando infantes, sive sepeliendo mortuos, etc., nisi albo amicto sint induti. Vigilias vespertinas die sabbati et solis etiam diebus profestis, sicut et matutinas die solis et in feriis sanctorum cantabunt chorarii integre more priscorum usitato. Imagines deformatas vel vetustate tritas removebimus, ne sanctis sint dedecori. Monebimus clericos omnesque auditores, ut largas contribuant eleemosynas ad sustentationem sacrorum officiorum in templis peragendorum, præsertim ne intermittant morituri dare templis honorario loco testamenti, insuper ut cleri ac auditores ditiores assignent testamentum templis cathedralibus curabimus. Adhuc dabimus operam, ut canonici et ministri ecclesiarum cathedralium ædificent prædia ecclesiæ, in illisque habitent, licet propria possideant. In ordinatione sacerdotum sedulo studebimus ungere eosdem, si possit citra scandalum et tumultum auditorum fieri. Ultimo promittimus, quæ ubique certa obligatione polliceri tenemur, sic nos fore fideles regis nostri clementissimi et reginæ celsissimæ subditos, ut quæramus in omnibus actionibus nostris utriusque Majestatis (illorum) honorem ac utilitatem, damnum vero illarum mature præcaventes. Post obitum serenissimi regis domini nostri clementissimi (quem Deus in multos annos differat) sancte pollicemur nos alium regem non dedesiraturos, præter electum regem Suecorum illustrissimum Sigismundum, cui debitum obsequium præstabimus. *Actum et supradictorum episcoporum subscriptione confirmatum Upsaliæ die 8 septembris anno* 1583.

CHAPITRE II.

Pendant que le roi remportait cette grande victoire, fruit de ses longs et généreux efforts, un coup terrible se préparait pour son cœur ; c'était la perte de sa femme qui mourut le 16 septembre 1583. Comme elle l'avait été pendant sa vie, Catherine fut encore en mourant le modèle d'une vertu accomplie. Sa mort fut celle d'une sainte. Vers le commencement du mois, ses souffrances étaient parvenues à leur plus haut période ; les douleurs qu'elle ressentait dans les membres étaient si fortes, que tout son corps en était déjeté. Elle était couverte de tumeurs qui rendaient son aspect si affreux, que l'on reculait involontairement d'effroi en la voyant. Mais la force d'âme avec laquelle elle supportait ces inexprimables souffrances était digne d'admiration. « Je vois bien, ô mon Dieu, disait-elle à son confesseur Warsewicz, qui ne la quittait pas dans les derniers momens de sa vie, où tendent vos décrets et pourquoi vous m'avez envoyé ces avertissemens ; il est juste que vous châtiiez ce corps de péché ; agréez dans votre miséricorde, ô juste Juge, l'épreuve que vous imposez à votre servante. » Son corps étant tout couvert de tumeurs, elle dit aux assistans : « Voyez de quels bijoux précieux, de quel magnifique collier je suis parée ! Ce sont vraiment là des ornemens plus dignes d'une reine que tout le vain et ridicule éclat du monde ! Ceux-ci sont pour moi les doux avant-coureurs d'une félicité plus pure et plus durable. » Elle se dépouilla alors de ses riches habits, se revêtit d'une simple robe de pénitente et dit à Warsewicz : « Voici votre reine qui n'est plus qu'un monceau de terre brillante et un tombeau récrépi. » Son confesseur ayant voulu lui adresser quelques paroles de consolation, et faire

l'éloge de sa confiance dans le Seigneur et de sa constance dans ses douleurs, afin de l'encourager par ces discours à montrer plus d'héroïsme encore, elle lui répondit avec le calme le plus parfait : « Je n'en suis pas encore venue à mériter des éloges pour une action quelconque ; laissons au juste Juge le soin de nous louer, et craignons le calomniateur universel qui poursuit notre âme. » Plus ses souffrances devenaient vives, plus augmentaient aussi son humilité, son abnégation, sa douceur et son dévouement à Dieu. Elle ne perdit jamais la gaîté de son caractère, et quoique tous les assistans, le roi, ses enfans, les grands du royaume, les premières dames de la cour, fondissent en larmes en la voyant, elle s'efforçait de cacher ses douleurs, s'entretenant toujours avec la plus grande sérénité et ne laissant échapper d'autres soupirs de ses lèvres décolorées que quelques touchantes exclamations de pénitence semblables à celles du roi prophète. « C'est avec raison, ô Seigneur, s'écriait-elle, assise sur son lit de douleur, les mains croisées sur la poitrine, c'est avec raison, Seigneur, que vous m'humiliez ; votre juste courroux s'est abaissé sur moi. Les habitans de ma maison me regardent déjà comme une étrangère. » On voulut faire cependant encore une dernière tentative pour prolonger sa vie de quelques instans ; mais les regards déjà tournés vers sa patrie céleste et n'aspirant qu'après le moment de sa délivrance, elle avait refusé les remèdes qu'on lui offrait et qui consistaient en des eaux minérales très chargées ; aussitôt pourtant que le roi l'en eut priée, les larmes aux yeux, elle les accepta. « C'est parce que nous n'obéissons pas, lui dit le roi, que nous ne croyons pas, et c'est aussi pour cela que les médecins ne peuvent pas nous guérir. » — « Mais je crois, lui répondit-elle avec tranquillité, à quelque chose de mieux que tout ceci, je crois en Dieu ; et à quoi sert d'éluder ses décrets et d'essayer des remèdes quand il a résolu de châtier? » Elle prit d'un air serein ce qu'on lui

présentait et dit à Warsewicz, avec un saint sourire qui annonçait déjà sa prochaine réunion avec Dieu : « Peut-être, bon prêtre, peut-être ne me sera-t-il pas permis d'éviter la mort, et alors ce calice devra être ajouté aux autres. Priez le Seigneur qu'il me fasse du bien. » Ce remède eut réellement l'effet qu'elle en craignait. La reine eut des convulsions, au sein desquelles toute sa nature semblait vouloir se dissoudre. Des abcès s'ouvrirent sur tout son corps ; la pâleur de la mort la couvrit, sa langue se glaça et ses yeux s'éteignirent. Bientôt cependant elle rassembla encore quelques forces, et jetant les yeux sur sa fille âgée de quinze ans, elle dit à Warsewicz les yeux mouillés de larmes : « Je pars joyeuse d'ici avec la miséricorde de Dieu ; il n'y a qu'une seule chose qui m'afflige. Je ne sais ce qui vaudrait mieux pour elle, de mourir dans la fleur de son âge, ou de voir sa malheureuse mère la précéder de long-temps dans la tombe. Vous savez ce que je crains. Oh ! si mes entrailles ne l'avaient pas portée ! Plût au ciel qu'elle ne fût pas née ou qu'elle pût mourir en même temps que moi ! » Remplie d'un esprit prophétique, Catherine déplorait en ce moment l'apostasie de sa fille unique, qu'elle prévoyait et qui arriva en effet, peu de temps après sa mort. Warsewicz chercha à lui donner du courage et lui promit sa guérison, par la confiance qu'il avait dans la puissante protection de Dieu ; mais elle lui répondit : « Pourquoi ne me dites-vous pas qu'après avoir supporté la douleur, il n'y a rien de plus doux pour une chrétienne que de mourir, et pourquoi n'enviez-vous pas plutôt mon heureux sort ? » Quoiqu'elle eût reçu le viatique quatre jours auparavant, elle se le fit donner encore une fois, et le reçut avec tant de piété que tous les assistans fondirent en larmes et en sanglots. Vers la fin du même jour, elle reçut l'extrême-onction, dans les mêmes saintes dispositions. Elle s'accusa hautement d'avoir bien peu fait dans sa vie pour la gloire de Dieu, d'avoir bien mal répondu à la grâce du Sei-

gneur. Elle n'avait demandé du fond de son cœur qu'une chose au Seigneur, c'était la paix de l'Église et la disparition de toutes les hérésies, et d'une seule chose elle pouvait se réjouir, c'était de n'avoir jamais éprouvé un sentiment contraire aux saintes doctrines de l'Église. Elle renvoya après cela tous les assistans, afin de pouvoir passer ses derniers momens dans la prière avec Warsewicz et Ardulfe. Vers minuit, comme ses souffrances augmentaient et que ses forces l'abandonnèrent tout-à-fait, elle appela le roi, et après l'avoir encore une fois exhorté à terminer heureusement ce qu'il avait entrepris et lui avoir recommandé de donner à leurs enfans une éducation catholique, elle lui tendit la main pour la dernière fois et prit congé de lui d'une manière touchante. Elle fit venir aussi ses enfans, les encouragea à confesser avec fermeté la religion catholique, et à suivre l'exemple des pieux souverains qui avaient occupé anciennement le trône de la Suède et qui tous, riches en puissance, en vertus et en renommée, étaient morts au sein de l'Église catholique. Elle demanda à voir encore les gens de sa maison, à qui elle adressa quelques paroles de consolation, leur rappelant les promesses que Dieu a faites à ceux qui supportent avec courage le combat de la vie, et leur recommandant de prier pour qu'elle pût mourir en paix. Peu d'heures après, la mort arriva en effet. Vers le point du jour, une sueur froide couvrit son front, son œil se ternit et les prières accoutumées n'étaient pas encore achevées, lorsqu'au moment où l'on implore le secours des saints pour les moribonds, les mains levées vers le ciel, elle pencha la tête et rendit le dernier soupir. A peine le roi eut-il reçu cette triste nouvelle, qu'il se hâta d'accourir avec ses enfans tout baignés de larmes; il se jeta à genoux près du corps de sa femme, et demeura long-temps en prières pour le repos de son âme. Warsewicz et Ardulfe célébrèrent sur-le-champ en secret la messe des morts, dans la chapelle du château; le

roi et ses enfans y assistèrent et Sigismond y communia pour l'âme de sa mère. Le roi publia immédiatement un édit par lequel il ordonna à tout le clergé d'exhorter le peuple à prier publiquement pour la défunte reine, et plusieurs pasteurs s'y étant refusés, le roi composa lui-même une prière, avec une sorte d'introduction apologétique, dans laquelle il justifiait l'usage de prier pour les morts. Dans toutes les églises des villes comme des villages, il fallut, selon l'usage catholique, sonner les cloches pour la reine à des heures fixes de la journée, jusqu'au jour de ses funérailles.

Jean aurait bien désiré que, jusqu'à l'enterrement dans le caveau royal d'Upsal, le corps de la reine fût déposé dans la chapelle catholique du palais et confié à des prêtres catholiques, pendant que des prières pour le repos de son âme se diraient journellement dans l'église catholique. Mais plusieurs sénateurs l'en détournèrent, en lui faisant observer que cette mesure pourrait avoir des suites funestes pour lui et pour son héritier présomptif. En effet, la haine du peuple ne tarda pas à s'enflammer de nouveau contre les quatre prêtres de l'Église catholique qui restaient en Suède et qui passaient pour jésuites, quoique le Père Warsewicz fût le seul de cet ordre. Le maréchal du royaume se mit à la tête des ennemis et des persécuteurs de l'Église catholique et menaça de faire emballer dans un grand bâtiment tous les jésuites, comme s'il y en eût eu une armée entière en Suède, de les renvoyer et de faire en sorte qu'il ne restât plus un vestige de papisme dans le royaume. Warsewicz et Ardulfe, effrayés de ces menaces, se disposaient déjà à partir; mais à peine le roi l'eut-il appris, qu'il les fit appeler tous deux, et après les avoir fait s'expliquer sur le motif de leur départ inopiné, il les pria de rester tranquilles en Suède, où ils pourraient être assurés de sa protection royale. Les menaces des luthériens n'eurent pas d'effet non plus sur l'esprit du jeune prince Sigismond. D'après son désir, Warsewicz avait

publié le jubilé pour les catholiques de la Suède et l'avait fixé à la prochaine fête de tous les saints. Ardulfe et Laurent Magnus, ayant paru douter qu'il fût convenable de publier le jubilé dans les circonstances du moment, le prince répondit : « Et pourquoi dissimulerais-je ? Chacun peut le savoir et faire ce qu'il voudra ; dût-on même m'arracher la couronne. Devons-nous dormir quand les frères dont nous sommes entourés perdent leur âme ? Devons-nous, pour notre propre perte, cacher ce que nous croyons ? » En conséquence, Sigismond, après s'être purifié par le sacrement de pénitence, reçut la communion le jour de la Toussaint, des mains de Warsewicz, dans la chapelle des jésuites, en présence de plusieurs grands du royaume et d'une foule de peuple. Tous les catholiques de Stockholm suivirent son exemple (14).

Sur ces entrefaites, Jean avait fait tout disposer pour les funérailles de la reine, qui devaient avoir lieu le 15 janvier de l'année suivante. Le haut clergé, les grands du royaume, la noblesse, l'ordre équestre et les personnes les plus distinguées de la bourgeoisie, s'étaient, d'après l'invitation du roi, réunis à Stockholm au jour indiqué. L'office des morts fut chanté par le Père Warsewicz, assisté d'Ardulfe et de Laurent Magnus, et toutes les autres cérémonies de l'Eglise furent célébrées avec la plus grande pompe, selon le rit catholique, et avec cet éclat imposant qui avait de tout temps accompagné les funérailles des rois et des évêques de l'Eglise catholique de Suède. L'office terminé, les principaux membres de la noblesse, en longs habits de deuil, portèrent le corps de la reine sur leurs épaules, du château au faubourg

(14) Nous avons tiré ce récit touchant et consolant de la mort de Catherine, du rapport annuel et détaillé que le Père Warsewicz envoya de Stockholm, le 8 janvier 1584, au général de son ordre à Rome.

du Nord, en traversant les rues les plus fréquentées de la ville. Il fut placé sur un magnifique corbillard, pour être conduit à Upsal, éloigné de sept milles de la capitale. Immédiatement devant le corps marchait une foule innombrable d'enfans et d'ecclésiastiques, deux par deux, suivis des évêques et du haut clergé, tous en étole et en surplis, des cierges allumés à la main, chantant les psaumes de l'office des morts. Derrière le corps allaient le roi avec ses deux enfans, Sigismond et Anne, puis les membres de la haute noblesse et de l'ordre équestre, avec leurs femmes. Tout le peuple s'était rassemblé pour voir le cortége et accourait sur son passage dans tous les lieux par lesquels il passait. Les cloches et l'artillerie ne cessèrent de retentir pendant cette journée, dans toute l'étendue du royaume. Le corps étant arrivé à Upsal, il fut reçu avec la même pompe et fut porté par les grands du royaume dans la cathédrale, et déposé dans un monument en marbre blanc que le roi lui avait fait élever à grands frais dans le chœur. L'archevêque prononça l'oraison funèbre dans laquelle il fit entendre, entre autres, ces paroles remarquables : « Parmi les qualités qui distinguaient la reine, il faut compter celle d'avoir confessé et maintenu inviolablement la religion catholique, qu'elle avait reçue des Jagellons ses ancêtres, et *hors de laquelle il n'y a point de salut.* » Les catholiques, heureux de voir rendre un témoignage si éclatant de la sainteté de leur foi, dans une occasion si solennelle, par le chef de l'Église de Suède, se pressèrent autour de la chaire pour en exprimer leur reconnaissance à l'orateur. Les luthériens, au contraire, furent très mécontens de lui, et les ministres luthériens ne trouvèrent d'autre réponse à faire à leurs ouailles étonnées, que celle-ci : « Il faut bien faire ce que les rois ordonnent. » (*Messen. Scond. illust., t.* VII, *p.* 70, et *Possevin, ch.* III, *note* 12.)

CHAPITRE III.

Le Père Warsewicz, le seul jésuite qui restât en Suède, quitta le royaume au commencement du printemps de cette année, avec cinq jeunes Suédois, destinés au séminaire de Braunsberg (15); il retourna à Varsovie pour donner à la reine Anne de Pologne des détails sur les derniers momens de sa sœur Catherine, dont la mort l'avait cruellement affligée. Jean et Sigismond avaient remis à ce Père des lettres pour Grégoire XIII, dans lesquelles ils lui faisaient part, avec les expressions de la douleur la plus profonde, de la mort de la reine. Grégoire fut vivement ému en recevant cette nouvelle, et il leur en témoigna ses regrets dans une lettre de condo-

---

(15) Ces jeunes gens devaient y être élevés aux frais de la reine, qui, par son testament, avait légué à cet effet, au séminaire de Braunsberg, un fonds de terre de la valeur de 10,000 écus, à prendre sur ses biens patrimoniaux en Pologne. Au nombre de ces élèves se trouva probablement Jean Messenius, né à Wadstena, et qui devint plus tard si célèbre, comme père de l'histoire de Suède. Il marque en effet, sous cette année, dans son ouvrage, qu'il a étudié pendant six ans sous les Pères Jésuites : « *Quorum... juvenum... numero me etiam sexennium convixisse non inficior, et serenissimo regi et reginæ clementissimæ istam propterea, lector, gratiam, quam potui et debui, pro sustentationis beneficio, hac me historia exhibuisse confiteor, citra ullam tamen veritatis injuriam.* (*Scond. illust., t. IV, p.* 86.) Ruehs et d'autres se trompent donc grandement en fixant la naissance de Messenius à l'an 1582, puisqu'en 1583, à la mort de Catherine, il devait être âgé d'au moins quinze ou seize ans. C'est aussi, à ce qu'il paraît, vers cette époque qu'un fils naturel du roi Eric XIV se fit catholique et entra au collége germanique à Rome, pour s'y consacrer à l'état ecclésiastique. Voyez Appendice, n. 155.

léance toute paternelle, en date du 30 juin 1584, les consolant par l'espoir du bonheur qui nous attend dans une autre vie, après un combat glorieusement soutenu pendant celle-ci. « Si en quittant cette vie, écrivait le Saint-Père au roi (16), il était arrivé quelque malheur à votre femme, nous plaindrions son sort, car elle méritait qu'on lui souhaitât toute sorte de bonheur; mais au contraire une grande grâce a été son partage. Elle a de tout temps aspiré et tendu vers cette félicité pour laquelle elle savait que Dieu l'avait créée, et elle a suivi le seul et le plus sûr sentier, sentier choisi par tous les hommes vertueux, celui d'une foi sincère et d'une grande sainteté de mœurs et de conduite; aussi est-elle arrivée au but. Il n'y a donc aucun motif pour la pleurer; beaucoup au contraire pour se réjouir. Nous serions bien fâchés que vous vous affligeassiez trop. Il est impossible sans doute de ne pas déplorer la mort de ceux qui nous sont chers; mais une fois que la nature a payé son tribut, il faut que la raison mette des bornes à la douleur, par la considération de la félicité qui attend ceux qui ont saintement vécu. » Le pape termine sa lettre par exprimer au roi la joie qu'il a ressentie en apprenant la piété que ce prince avait montrée pendant la cérémonie des funérailles et le soin qu'il avait pris de faire dire des messes pour le repos de l'âme de la défunte. La lettre du pontife au prince Sigismond (17) est à peu près de la même teneur; il y exhorte le prince à persévérer avec constance dans la religion catholique, et il lui envoie une croix bénite et quelques autres présens pieux, en preuve, dit-il, de l'amour paternel qu'il lui porte.

La mort de cette grande reine renversa les dernières espérances du rétablissement de la religion catholique en

(16) Voyez Appendice, n. 156.

(17) Voyez Appendice, n. 157.

Suède. Elle était le seul appui, la seule protectrice des catholiques ; par son cœur, supérieure à son sexe, elle avait retenu son époux timide et incertain sur le chemin du salut, et s'était efforcée de l'encourager à achever son ouvrage. Après sa mort, Jean devint la victime de tous les vents. Les sénateurs du royaume ne cessaient de l'obséder pour qu'il fît élever ses enfans dans la religion du pays ; la jeune et malheureuse Anne, à peine âgée de seize ans, renonça immédiatement à la religion de sa pieuse mère, pour obtenir la main du jeune Christian, prince royal de Danemarck, qu'on lui offrait. Mais cette offre insidieuse ne devait avoir pour elle d'autre effet que de lui faire perdre une couronne immortelle, sans lui en procurer une dans ce monde, car le prince Christian était déjà fiancé avec une autre. Sigismond, plus courageux, repoussa la proposition des sénateurs, qui s'efforçaient de lui persuader que le seul moyen de s'assurer la succession de son père serait d'adopter la confession d'Augsbourg. Il répondit qu'il n'estimait pas assez une couronne terrestre, pour l'acheter au prix d'une couronne céleste. Et comme le grand-maître de sa maison, zélé luthérien, cherchait à rendre son attachement à la religion catholique suspect à son père et au peuple, prétendant qu'il ne se fondait que sur des intérêts temporels, il le fit appeler dans son cabinet où il lui dit d'un ton sévère : « Sachez que si je professe la religion catholique, ce n'est nullement pour conserver les bonnes grâces de ma tante, la reine de Pologne, ni pour plaire à celui-ci ou à celui-là, ni pour un avantage quelconque que j'en doive retirer, ainsi que vous vous plaisez faussement à le répandre, mais seulement pour le salut de mon âme ; et c'est à cause de Dieu que je persévère dans cette religion, que j'ai reçue de ma pieuse mère, de sainte mémoire. C'est donc contre toute vérité que vous dites que c'est pour l'apparence seulement que j'assiste au culte des catholiques. Quant à ce que vous ajoutez, que le temps arrivera bientôt où l'on sera obligé

d'allumer des chandelles pour chercher des catholiques, sans pouvoir en trouver, je puis vous assurer en toute vérité que vous ne vivrez pas assez long-temps pour voir poindre ce jour. » (*Lettre d'Ardulfe à Possevin, de Stockholm* 14 *juin* 1584.)

Cependant, pour ne pas envenimer les derniers jours d'un père qui le chérissait ainsi que pour épargner les préjugés du peuple et pour éviter d'armer avant le temps, contre lui, l'insolente fureur des grands du royaume, il assistait parfois avec le roi au culte luthérien; mais cette condescendance ne servit qu'à le rendre plus ardent à remplir tous les devoirs que la religion catholique lui imposait. Il entendait tous les jours en secret la sainte messe, et lorsqu'il voulait partir pour la chasse avant l'aurore, il en demandait d'abord la permission, en s'excusant de ne pas paraître à la messe. De retour de la chasse, il en envoyait le plus beau gibier aux Pères Ardulfe et Magnus, ses directeurs spirituels et les seuls amis qui, à ce qu'il disait en plaisantant, lui voulussent du bien; mais cela était vrai. Ses ennemis mirent tout en usage pour faire cesser les relations intimes qu'il entretenait avec ces deux prêtres. Le pape, instruit sans doute de ces misérables intrigues, et profitant de l'amour que Sigismond et son père montraient pour l'ancienne musique de l'Église, lui envoya trois jeunes Romains, très versés à la fois dans la musique sacrée et dans les sciences théologiques, distingués en outre par des mœurs irréprochables et par une éducation sainte et parfaite. Le prince devait s'entretenir journellement avec eux, puisqu'ils étaient en état d'éclaircir toutes ses difficultés en matière de religion. La lettre que Grégoire écrivit à ce sujet à Sigismond, le 16 février 1585, se termine ainsi (18) : « Nous prions le Seigneur que, de même qu'il a commencé et soutenu en vous la bonne œuvre, pour le plus

---

(18) Voyez Appendice, 158.

grand avantage de divers peuples, il veuille aussi vous protéger comme la prunelle de son œil, afin que nous puissions, avec toute l'Église, nous réjouir dans le Seigneur de la renommée que vous aurez acquise, et que vous receviez un jour, de la main de Dieu, le royaume de la gloire et le diadème de l'éclat. »

A la diète de Westeræs, Jean épousa en seconde noces la jeune et belle Guneila Bjelke, qui devint, à compter de ce moment, la plus puissante protectrice du luthéranisme en Suède. Les résultats de ce mariage ne tardèrent pas à paraître: Jean se montra de jour en jour plus indécis et plus craintif dans ses dispositions en faveur de l'Église catholique; les ruses les plus grossières de l'ennemi l'intimidaient. Les États assemblés à Westeræs passèrent, dans leurs délibérations, des affaires temporelles à celles de l'Église. Afin d'aliéner complètement le roi de la religion catholique et le ramener au luthéranisme, ils lui représentèrent qu'il courait le plus imminent danger de perdre non seulement le trône, mais encore la vie, s'il restait catholique (19). Sans respect même pour les sentimens les plus sacrés de la nature, ils essayèrent de semer la discorde entre Jean et son fils, en engageant le roi à ne pas permettre que Sigismond allât si souvent à la chasse, attendu que, nouvel Absalon, il pourrait bien conspirer contre sa vie. En même temps, pour l'entraîner dans de fausses démarches contre son frère Charles, ils le confirmèrent dans la pensée qu'il avait déjà conçue, que ce prince voulait le détrôner. Du reste, Charles donna un motif suffisant pour croire à de semblables projets, en s'abstenant intentionnellement de paraître, soit à la diète, soit au mariage de son frère. Enfin on traça au roi le tableau le plus chargé des progrès de la religion catholique, s'élevant avec force contre l'insolence avec laquelle les partisans de cette

(19) Messenius Scond. illust., t. VII, p. 72 sq.

religion cherchaient à la propager, et lui déclarant que s'il ne mettait pas un terme à leurs intrigues, une insurrection générale en serait probablement la suite et que tous les ennemis de la liturgie s'uniraient au duc Charles pour le détrôner.

Cette diète, comme tant d'autres, devait finir ainsi par un édifiant tour d'escamotage luthérien. Laurent Forsius, premier pasteur de Stockholm, homme distingué par sa science et par la pureté de ses mœurs, avait depuis long-temps, à la grande satisfaction de ses ouailles, organisé le culte complètement d'après le rituel du roi, et, quoiqu'il ne fût pas catholique, il observait dans les cérémonies tous les autres usages catholiques. Il défendait publiquement et avec beaucoup d'éloquence, dans ses sermons, la sainteté de l'Église catholique, la primatie de saint Pierre, la vénérable antiquité des cérémonies de l'Église, la sublimité et la nécessité du célibat des prêtres. Les évêques et le clergé firent entendre de grandes plaintes contre lui à la diète, où ils exigèrent qu'il fût déposé et puni. « C'était, criaient-ils, un prêtre papiste qui foulait aux pieds les lois du royaume et qui enseignait et prêchait ouvertement, à la grande satisfaction d'une foule de peuple qui l'écoutait, des doctrines réprouvées par les précédens monarques. » Jean, qui professait une grande estime pour cet homme respectable et pieux, ne consentit pas sur-le-champ à sa condamnation, et il exigea des évêques qu'ils montrassent en quoi il errait et qu'ils le réfutassent par des argumens solides. Forsius fut donc appelé en toute hâte à Westeræs pour y rendre compte de sa doctrine. Là, il avoua en présence du roi, des États assemblés et des évêques, que la seule véritable Eglise était celle à laquelle Pierre, prince des apôtres, et ses successeurs les papes de Rome, avaient présidé et présidaient encore, dans une succession non interrompue; toutes les autres Eglises qui s'en étaient séparées étaient des Eglises fausses. Les évêques, irrités de

cette courageuse confession, imposèrent silence à l'orateur, en lui disant qu'il lui convenait d'obéir à ses supérieurs et non pas de les régenter, et en ajoutant qu'il n'avait été appelé que pour avouer son erreur, et non pas pour déployer son éloquence. Il n'avait donc autre chose à faire qu'à rétracter cette erreur, à détester le gouvernement du pape comme tyrannique et à obéir aux lois du royaume et aux édits royaux. Mais l'accusé demeura inébranlable et répondit aux Etats, qui le menaçaient des peines les plus sévères, qu'il était prêt à sceller sa doctrine de son sang, et qu'il ne confesserait jamais devant les hommes ce qu'il serait obligé de nier devant Dieu. L'irritation des évêques contre lui fut portée par là au plus haut point, et ils ne songèrent plus qu'à le perdre. Le roi se posa en médiateur et s'efforça d'adoucir la peine dont il était menacé. On se décida à le déposer, et afin de donner en même temps au peuple un spectacle tragique, aux dépens de la religion catholique, on résolut que cette déposition se ferait avec toutes les cérémonies usitées dans l'ancienne Église. Le peuple et le roi, ce dernier n'y consentant qu'à regret, assistaient, le cœur serré, à cette scène humiliante. L'archevêque et les évêques en habits pontificaux, la crosse à la main et la mitre sur la tête, entourés d'un clergé nombreux, attendaient aux portes de l'Eglise le malheureux qui y fut amené en habit de prêtre catholique et précédé de la croix. L'archevêque monta en chaire, parla des erreurs impies de l'accusé et annonça l'arrêt prononcé contre lui. Aussitôt on lui arracha, l'une après l'autre, toutes les parties de l'habit ecclésiastique, au milieu d'outrages et de malédictions ; on lui rasa la tête, on lava la place de la tonsure, comme pour en enlever les traces de l'huile sainte, dans la supposition qu'il avait reçu l'ordination selon le rit catholique ; on lui frotta même les doigts, parce qu'il avait dit la messe de la manière et dans l'esprit catholique. « Bon archevêque, s'écria Forsius avec une amère ironie, à cet in-

digne traitement, vous m'enlevez ce que je n'ai jamais possédé. » A la fin il fut jeté hors de l'Église avec une sentence d'excommunication en forme, et livré à la fureur du peuple excité par le fanatisme du clergé luthérien. Jean et Sigismond eurent pitié d'un homme si indignement traité, et ils l'envoyèrent dans une province éloignée avec une pension viagère (20).

Les États forcèrent le roi à sacrifier encore une victime à la haine religieuse. De retour de Westeræs à Stockholm, il supprima le collége des Jésuites de Saint-François, naguère si célèbre, quoiqu'il ne fût plus dirigé par des Jésuites, et qu'il n'y eût plus même aucun membre de cet ordre en Suède. Le collége fut remis à des ecclésiastiques luthériens; on les choisit toutefois parmi ceux qui s'étaient montrés favorables à l'adoption de la liturgie.

Le roi se laissa après cela entraîner de plus en plus par le fanatisme des luthériens. Le fameux Chytræus, que Possevin appelait avec raison un demi-savant et un pédagogue empesé, acquit une grande influence sur son esprit. Nous avons déjà vu de quels moyens cet homme se servait pour détacher le roi de l'Eglise catholique (21). Pendant son second séjour en Suède, Possevin avait écrit de Lincœping à Chytræus une lettre amicale dans laquelle il relevait les erreurs contenues dans son *Discours sur l'état actuel des Eglises de Grèce, d'Asie et des autres Etats de l'Orient*, et lui montrait que l'Eglise catholique était la seule véritable, à laquelle tous ceux qui désiraient d'être sauvés de-

(20) Messenius, loc. cit., p. 74. On trouve aussi un récit détaillé de cet événement par deux témoins oculaires dans *Flor. Raymund. Synopsis seu historia de ortu, progressu ac ruinis hæresum XVI. sæculi lib.* IV, *c.* XVII, *p.* 307. *Coloniæ* 1654, *in*-4°.

(21) Voyez ci-dessus, livre II, ch. XII.

vaient appartenir ou revenir (22). Mais Chytræus ne fit aucune attention à cette lettre, et continua à répandre dans toute la Suède et la Pologne son écrit mensonger, afin d'aliéner de l'Eglise catholique les hommes les plus influens de ces royaumes, et de les gagner à la confession d'Augsbourg. Il l'avait envoyé aussi au roi de Pologne, prince pieux et qui ne cessait de s'occuper de la propagation de la foi catholique; Possevin le trouva, lors de son séjour à Varsovie en 1582, dans les mains d'Etienne, et s'empressa de dévoiler les falsifications de Chytræus dans une petite mais savante brochure (23). Celui-ci offensé, répliqua à Possevin dans un style grossier et populaire, et envoya ce libelle à Jean, roi de Suède, accompagné d'une lettre dans laquelle, avec la bassesse habituelle du luthéranisme, il commence par le remercier d'avoir nommé un évêque de Revel en Livonie, l'exhorte à demeurer fidèle aux doctrines de son immortel et illustre père, loue le zèle qu'il montre pour l'Eglise évangélique, et lui promet d'insérer dans l'histoire qu'il écrit tout ce qu'il a fait et fera pour la propagation de l'Eglise luthérienne de Suède, afin de porter par là son nom jusqu'à la postérité la plus reculée (24). Le but de Chytræus était de faire croire au roi lui-même qu'à vrai dire, ce prince n'avait jamais

---

(22) Voyez Appendice, n. 159.

(23) Imprimée dans son ouvrage intitulé : *Moscovia*, p. 278-300. *Coloniæ* 1587, *in-fol.*

(24) Davidis Chytræi Epistolæ, p. 582, Hannoniæ 1614. Son libelle est imprimé dans l'ouvrage intitulé : Doctrinæ Jesuiticæ præcipua capita, t. V, in quo continentur varii libelli adversus fraudes et multiplicia mendacia novæ istius antichristi sectæ, *quæ sacrosanctum Jesu sibi nomen* falso et arroganter tribuit. Rupellæ 1686, in-8°, p. 1-91. Cet ouvrage est un assemblage des plus infâmes mensonges que jamais les luthériens aient inventés contre la Compagnie de Jésus.

cru aux doctrines de l'Eglise catholique, mais qu'il avait seulement voulu répandre des principes luthériens plus modérés et plus tolérans. Possevin reprit donc encore une fois en 1585 la plume contre Chytræus, et rédigea une réfutation détaillée de son Discours, dans laquelle il mit au grand jour avec une science profonde et une grande perspicacité les mensonges théologiques de ce pédagogue. Il y démontre d'une manière incontestable que le roi se rapproche plus de l'Eglise romaine que de la luthérienne, et cela par les motifs suivans (25) : 1° Parce que le roi a composé une liturgie

(25) Cet important écrit est aussi inséré dans sa *Moscovia*, p. 116–278. Nous n'en empruntons que le beau passage qui suit, ch. III, p. 121 sq. At neque regium animum accusatione tui prævenimus, qui jamdiu regna illa impiis adversus Christi Ecclesiam criminationibus atque calumniis, quantum in te fuit, infeceras, et multo minus regia tibi censura proderit, quam Constantinopolitana Wirtembergensibus ac Tubingensibus profuit. Quippe cordatus rex, quantumcumque hæreseos caliginem suis regnis vidit offusam, meliorem tamen lucem aspexit, qua et confessionis lutheranæ, et calvinianarum fraudum tenebras dispellere conatus est. Itaque sapienter intellexit, si quorum versanda essent scripta post divinum codicem, qui a vestris in sexcenta contraria dogmata trahebatur, Patrum consensum unanimem esse revocandum in usum. Atque ut hoc intellexit, sic libellos istos vestros et inferni quisquilias, quæ ad se attinebant, explosit : et ut has explosit, non erubuit publice id pseudo-episcopis objicere eosque falsitatis et impietatis arguere. Tibi vero et aliis faces subministrantibus ac per emissarios illos vestros, qui fœdus icerunt cum morte, cuniculos in Suecia et Gothia agentibus, ipse tamen pleraque fortissime aversatus satis aperte, ecquid de tua doctrina judicaret, aperuit. Quamobrem respice quid templis instaurandis egerit, quæ lutherana rabies direptis ecclesiasticis bonis aut demolita fuerat, aut tanquam cucumerarium in vinea reliquerat : num et quorsum altaria excitaverit, ex quibus adolescentulus recordatus est sæpissime dispensatam esse victimam illam sanctam, qua deletum est chirographum, quod adversus nos erat : num sacrificium incruentum

semblable en beaucoup de points à celle de l'Eglise catholique, et l'a fait adopter dans tout le royaume; 2° parce qu'il

---

et hanc ipsam vocem (oblationem) ejusdem sacrificii primariam partem, quam tu pernegas, et de qua postea tecum pressius agam, pseudoepiscopis frequentissimo in conventu ante septennium ex Patribus, divinoque verbo Stocholmiæ sic ostenderit, ut ad ejus confessionis veritatem eos adegerit: num sancti regis Erici corpus et ossa thecis argenteis summa cum pietate per catholicos tantum sacerdotes honorificentissimo in loco templi Upsaliæ seponi ante quadriennium curaverit: num divæ Brigittæ, a qua genus ducit, ossa et alteram argenteam thecam restituerit, quæ inde aliquot ante annos fuerat ablata: num ejus ordinis sanctimonialium virginum cœnobium adversus furentem Satanæ rabiem non solum sartum tectumque tutatus sit, verum etiam auxerit, neque virginitatis votis, quod vos facitis, obicem poni sit passus. Nihil ignotum loquor. Earum ego virginum adhuc in summis difficultatibus divinas laudes puro ore corporeque die ac nocte canentium vota (quod ad Dei gloriam, tuamque Chytræe aut conversionem aut judicium dictum sit) excepi miraculoque comprobatam eodem ipso die illarum promissionem ac fortitudinem vidi, quæ suo tempore posteritati manifestior erit, cum regnorum illorum commentaria, quæ confeci, appetet tempus, ut prælo tradantur. Virgines porro illas, ut hoc obiter attingam, neque per triginta totos annos, fugati catholici sacerdotes, nec subtractus sæpe cibus, ut ad virginitatem deserendam compellerentur: neque objecti lutherani ministri, quorum blasphemias audirent (quas quidem blasphemias virgines illæ christiana sapientia auribus cera, lanaque prius oppletis repellebant) nec magnis pollicitationibus tentatus earum pudor: nec adeo earum abbatissæ virgini sanctæ flagra inflicta: nec ab hostibus excurrentibus direptum ac fœdatum sanguine plus quam semel templum divæ Brigittæ, quod Vastenis est, celeberrimum: neque per omnem vim atque injuriam antea sacrilege detracti agri ab Enrico rege, qui postea regno ejectus, justas in carcere pœnas dedit, solidum illarum virginum pectus commovere potuerunt, ut vestris unquam illecebris assentirent: ut cum tu nunc sanctimonialium omnium cœtus prostibula scripto isto contra me tuo nomines, intelligere possis, quid de te rex ipse censuerit, quem responsionis tuæ censorem delegeras. Sed

a reconstruit des églises, des couvens et des autels qui avaient été détruits par les luthériens; 3° parce qu'il croit au sacrifice non sanglant du Seigneur dans la messe, et qu'il en prend la défense; 4° parce qu'il honore les reliques des

---

ad eumdem redeo. Quid de statis jejunii diebus, qui sextæ cujusque feriæ jejunium colit; quid de quadragesima, quam ipse ut traditionem apostolicam servat; quid de sanctorum Christi servorum orationibus, quorum opem intelligit in Christo esse maximam, et expetendam; quid de purgatorio, cui tu tantopere oblatras, novissimo inferno dignissimus, cum et ante paucos menses juxta catholico more pientissimæ conjugi reginæ Catharinæ persolvi curaverit regnaque omnia, ut pro anima illius orarent, sancte de resurrectione cogitans, mandaverit; quam grave autem ac disertum de una fide catholica romana testimonium ferri voluerit, in qua nobilissima ejus uxor vixerat, et extremum diem clauserat, jam omnes norunt: frequentissima enim regnorum nobilitate in magno illo Upsaliæ abs se instaurato templo, dum demortuæ exequiis omnes interessent, *audita sunt* (sapienti sine dubio regis consilio) *a pseudoarchiepiscopo ejus civitatis, e suggestu declamante, hæc ipsa verba : Regina inter cæteras* præstantissimas dotes avitam Jagelloniorum et aliorum christanorum regum religionem catholicam, sine qua nemo salvus esse potest, constantissime semper retinuit. Hæc ille. Cæterum quid rex de catholica religione, quam principi filio serenissimo Sigismundo ad omnem pietatem nato integram sinit, quamque morituræ parenti se, ut concessurum promiserat, regia et paterna pietate hactenus præstitit : quantum romano pontifici et Ecclesiæ catholicæ deferat, cujus filios et nutritios, non hostes, futuros reges prophetam prænunciasse optime novit, plerique omnes sciunt. Ecquid ergo rex tibi tuisque gregalibus adjudicaturus sit vel potius adjudicaverit, tuum esto judicium. Sententiam profecto adversus te rex dudum tulit, et justam propter doctrinam, qua tu non negas esse præditum, et liberam ob fastigium regiæ dignitatis, liberiorem forsan editurus, si quid alii similes vestrum perrexerint obstrepere, aut cum invictus rex existimabit, quas de internis atque externis hostibus victorias Deo aspirante adhuc reportavit, easdem altera summa victoria ad regnorum suorum salutem usque ad æternum decus esse cumulandas.

saints et les a fait mettre dans des châsses d'argent; 5° parce qu'il protége les religieuses de Wadstena; 6° parce qu'il observe le jeûne du carême, et qu'il jeûne en outre tous les samedis de l'année; 7° parce qu'il a fait enterrer son épouse conformément au rit catholique, et qu'il a fait prier le peuple pour le repos de son âme; 8° parce qu'il a forcé l'archevêque luthérien à rendre, dans l'oraison funèbre de la reine, un témoignage solennel à la vérité et à la sainteté de l'Eglise catholique; 9° parce qu'il fait élever son fils dans la religion catholique; 10° enfin, parce que toute l'Europe sait quel est l'amour et la vénération que le roi porte au chef suprême de l'Eglise catholique.

Cet écrit, qui est un vrai chef-d'œuvre de polémique chrétienne, et qui fait connaître toutes les abominables hérésies qui, à cette époque, désolaient le Nord, et en particulier la Moravie, la Bohême, la Hongrie et la Transylvanie, est précédée d'une lettre au roi, dans laquelle Possevin expose encore une fois les erreurs des luthériens ainsi que leurs absurdes contradictions, et l'exhorte derechef à rétablir l'Église catholique en Suède, en lui faisant observer que les rois sont à la vérité les héritiers légitimes des États de leurs pères, mais non de leurs fausses doctrines. Il paraît que Possevin fit remettre cet écrit au roi par quelques jeunes Suédois qui, après avoir achevé leurs études théologiques dans les séminaires d'Olmutz et de Braunsberg, retournèrent dans leur patrie au mois de mai 1585 (26).

Sur ces entrefaites, Grégoire XIII était mort le 10 avril 1585, et avait eu le grand Sixte-Quint pour successeur

---

(26) Nous ne concevons pas pourquoi Baasius s'est si fort fâché des instructions que Possevin donna aux jeunes gens qui retournaient en Suède, puisqu'il leur donne seulement les plus sages conseils pour la conduite qu'ils doivent tenir pendant le voyage et dans leur patrie. III, 48, p. 462-468.



au trône de saint Pierre. Cet admirable pape s'occupa avec la même charité et le même zèle que son prédécesseur du rétablissement de l'Église catholique en Suède. Il tenait par dessus tout à l'éducation catholique de l'héritier présomptif de la couronne. Dans deux lettres du 3 juillet et du 22 novembre de cette année, il engage la pieuse reine Anne de Pologne, sœur de la défunte reine de Suède, de ne rien négliger pour que Sigismond soit élevé dans la religion catholique et préservé des embûches des luthériens (27). Dans deux autres lettres du 21 décembre il encourage le roi et le prince Sigismond à ne pas se relâcher dans leur sainte entreprise, et à y travailler avec une entière confiance dans le secours tout-puissant de Dieu, les assurant en même temps tous deux de sa bienveillance et de son appui. Dans sa lettre au prince, il lui fait remarquer que s'il réussit dans son entreprise, il en retirera une gloire immortelle, tandis que s'il échoue, après y avoir donné tous ses soins, il n'en recueillera pas moins la plus riche récompense auprès du Seigneur; car en toutes les choses qui ne dépendent pas de nous, le Seigneur compte la volonté pour le fait (28).

CHAPITRE IV.

Les anciennes hostilités entre Jean et son frère, le duc Charles de Sudermanie, éclatèrent de nouveau et prirent un caractère beaucoup plus grave, qui ne tarda pas à les faire dégénérer en une sanglante guerre civile. Le duc cherchait à se rendre complètement indépendant, et voulait jouir,

(27) Voyez Appendice, n. 100 et 101.

(28) Voyez Appendice, n. 102 et 103.

dans ses États, d'un double pouvoir spirituel et temporel. Sans demander conseil au roi, il avait, de sa pleine puissance, nommé au siége épiscopal de Strengnæs, Pierre Irnæ, adversaire déclaré de la liturgie. Jean fut douloureusement affecté de cet acte, qui non seulement renversait tous ses projets pour le maintien de la liturgie, et par suite pour le rétablissement de la religion catholique dans ses États, mais portait encore une grave atteinte aux décrets de sa souveraineté. Il en fit en conséquence de sérieux reproches au duc. Charles soutint son droit, qu'il prétendait tenir du testament de son père, et il envoya le 17 août 1586 une ambassade solennelle au roi qui se trouvait alors à Stegeborg. Les envoyés étaient chargés d'insister sur ce droit, et dans le cas où le roi ne l'admettrait pas, de lui faire la proposition de faire choisir en tout temps l'évêque de Strengnæs par le clergé du duché, et après que ce choix aurait été approuvé par le duc, de le soumettre, pour la forme seulement, à la confirmation du roi, de telle sorte que l'évêque prêtât aussi serment de fidélité au duc et dépendît de lui en toutes choses. Ainsi qu'on devait s'y attendre, le roi rejeta cette proposition, et les envoyés du duc retournèrent à Nykœping, sans avoir réussi. Le 23 octobre, Charles fit au roi de nouvelles propositions dans lesquelles il insistait toujours sur son droit d'élire l'évêque, et remarquait que cette discussion cesserait promptement si le roi voulait consentir à remettre en vigueur dans le royaume la liturgie imprimée en 1571. Jean offensé de cette fière réponse de son frère, le somma de comparaître devant la diète qui devait s'ouvrir à Wadstena, au mois de janvier 1587, pour y rendre compte de sa conduite illégale en matières spirituelles et temporelles. Afin d'instruire le peuple du véritable motif de la sommation faite au duc, le roi ordonna à l'archevêque et aux évêques d'adresser des lettres pastorales au clergé pour l'engager à déclarer du haut de la chaire que le duc Charles

n'était appelé à Wadstena que parce que, en opposition avec les stipulations du testament paternel, il voulait s'arroger la souveraineté absolue dans ses Etats, et prétendait notamment au droit de nommer l'évêque de Strengnæs. Dans cette même lettre, les évêques engageaient, par l'ordre du roi, les ecclésiastiques de leurs diocèses à suivre strictement la liturgie, à régler le culte d'après elle et à porter le surplis et l'étole dans toutes les cérémonies religieuses, sous peine de sévères punitions.

A cette nouvelle, Charles se prépara au combat; il leva une armée nombreuse, à la tête de laquelle il voulait se rendre à Wadstena. Le conseil du roi et les Etats mirent tout en usage pour lui inspirer des sentimens plus modérés, et pour rétablir l'union entre les deux frères. Charles feignit de renoncer à plusieurs de ses prétentions par rapport au gouvernement temporel de ses États, mais il insista d'autant plus vivement sur ce qui concernait le spirituel. Quant à la liturgie, il répondit au roi que cela ne le regardait point, mais seulement le clergé, à qui il n'avait point d'ordres à donner à ce sujet. De retour dans ses Etats, le duc convoqua sur-le-champ un concile à Nykœping; là, à son instigation, la liturgie du roi fut formellement rejetée comme étant une œuvre abominable du papisme qu'il fallait détester plus que le diable même. (*Messenius*, l. c., p. 79 *sq.*)

Pendant son séjour à Wadstena, Jean avait montré sans réserve son attachement à l'Eglise catholique. Toutes les fois que les affaires publiques lui laissaient quelques momens de repos, il les passait avec son fils chez les pieuses dames du couvent de Sainte-Brigitte.

A peine la session des Etats fut-elle terminée qu'une ambassade polonaise arriva en Suède, pour faire part au roi de la mort d'Etienne Bathori, décédé à Grodno le 12 septembre 1586. La reine douairière Anne et le puissant chancelier Jean Zamoïski avaient fait élire roi de Pologne Sigismond,

fils de Jean, comme dernier rejeton de la maison des Jagellons. Le prince fut proclamé le 19 août 1587, et confirmé le 5 octobre. Ainsi les couronnes de deux puissans royaumes se réunirent sur la tête du dernier Jagellon. Sigismond se prépara à partir pour la Pologne : avant de se mettre en route, il fut obligé de signer, le 6 septembre, à Calmar une série d'articles qui devaient régler les relations futures entre la Pologne et la Suède, et assurer l'indépendance de ce dernier royaume. Quant aux affaires ecclésiastiques, il jura que chaque fois qu'il se rendrait en Suède, pour les intérêts du gouvernement, il n'amènerait avec lui que le nombre de prêtres catholiques dont il avait strictement besoin, afin qu'ils n'acquissent pas plus de pouvoir dans le pays qu'ils n'en avaient alors; il promit aussi de ne point inquiéter les Suédois de la confession d'Augsbourg qui se trouveraient à son service en Pologne; de ne donner de place à aucun Suédois qui n'appartînt à la religion du pays; de laisser dans leur ancien état les couvens et les hôpitaux que son père avait rétablis ou pourrait rétablir encore, à l'exception de l'abbaye de Wadstena qui pourrait conserver son prêtre et son culte catholique; de n'accorder aucun emploi ecclésiastique en Suède aux prêtres catholiques qui partaient avec lui, et qu'il ramènerait peut-être avec lui à son retour; de ne leur confier aucune part aux affaires du royaume ou à l'instruction publique, de veiller à ce qu'ils n'attaquassent aucune personne professant une autre religion, ni ne l'accusassent d'hérésie; enfin de ne jamais souffrir que le pape imposât au royaume un évêque ou un archevêque, non plus que le calendrier grégorien. (*Voy. Baazius, III,* 50, *p.* 475 *sq. Ruehs, t. III, p.* 403 sq.)

Sigismond arriva vers le milieu de septembre à Dantzick, et fut accueilli avec une joie unanime par le peuple de Pologne. L'évêque de Breslau prononça à cette occasion un ser-

mon solennel dans l'église catholique. Le nouveau roi se rendit sur-le-champ à Oliva, où il prêta serment aux États de Pologne, dans l'église des Dominicains.

A compter de ce moment, les affaires religieuses et politiques de la Suède prirent une tournure toute différente. Le duc Charles travaillait sans relâche à obtenir la dictature en répandant de tous côtés les germes de l'anarchie, dans l'espoir de se frayer la route du trône. Il protégea plus que jamais les ennemis de la liturgie et le clergé de son duché. Abraham, ci-devant premier pasteur de Stockholm, qui s'était exilé volontairement à cause de son aversion pour la liturgie, profita, d'accord avec le duc Charles et son clergé, du départ de Sigismond pour allumer la première torche de la guerre civile et religieuse contre le roi Jean et son fils. Il habitait depuis plusieurs années Wittenberg, où il avait composé un grand ouvrage contre la liturgie et ses partisans, et il attendait le moment favorable pour le publier. Ce moment lui paraissait arrivé, et en conséquence il le mit au jour le 22 septembre à Wittenberg, et le fit répandre en même temps en Suède. L'ouvrage était précédé d'une lettre aux évêques suédois. Le roi et l'archevêque y étaient attaqués de la manière la plus indigne et accusés de haute trahison contre l'Eglise et l'Etat. L'archevêque réfuta sur-le-champ ce livre, et établit que la liturgie n'était nullement contraire à la parole de Dieu, mais au contraire entièrement conforme aux doctrines et aux usages de la primitive Eglise. A peine Abraham eut-il reçu ce volume qu'il y répliqua par une satire mordante, qu'il expédia en nombre immense pour la Suède, avec son premier ouvrage. Jean, irrité, donna ordre de saisir ces écrits séditieux, partout où on les trouverait, et de les brûler. Abraham, encouragé par le clergé de Sudermanie, devenait de plus en plus audacieux. Vers le commencement de l'année 1588, il fit imprimer à Hambourg un nouvel ouvrage très violent

contre la liturgie, qu'il envoya en Suède, et qui était encore rempli des attaques les plus amères et les plus injustes contre le roi et les liturgistes. Jean prit alors des mesures plus sévères contre lui; il publia un édit contre le clergé de Sudermanie qu'il savait être la seule cause de ces malheureuses dissensions. Dans un manifesté daté de Calmar, le 12 février 1588, il accusa tous les membres du clergé d'hérésie, de sédition et de haute trahison, les appela des enfans et des disciples du démon, et les menaça d'exil et d'autres peines, dans le cas où ils ne se soumettraient point à la liturgie, ne renonceraient pas à leurs indignes manœuvres, et n'en demanderaient pas pardon au roi. (*Baazius, III,* 51,*p.*477, *sq.*) Mais le clergé, certain de l'appui du duc, ne s'inquiéta pas des menaces du roi. Pierre Jonas, évêque de Strengnæs, convoqua sur-le-champ, avec l'approbation du duc, son clergé en consultation à Œrebro. Mais là, au lieu de faire quelques démarches conciliatrices et de donner au roi l'explication de sa conduite séditieuse, qui tendait à troubler la paix à la fois de l'Eglise et de l'Etat, il persista dans son opposition, rejeta de nouveau la liturgie, admit à sa place la confession d'Augsbourg et le petit catéchisme luthérien, et demanda au roi la révocation du décret de bannissement lancé contre lui. Il fit des représentations semblables aux Etats du royaume et aux évêques, qu'il exhorta à s'opposer avec force aux innovations papistiques que le roi voulait faire, et à maintenir, dans toute sa pureté, l'ancienne doctrine de la parole de Dieu. Le 16 mai, les membres de ce même clergé adressèrent également aux théologiens et aux pasteurs d'Upsal qui tenaient pour le roi, un écrit apologétique dans lequel ils les sommaient, sous la menace d'un châtiment divin, de renoncer aux menées de Satan, de rejeter la liturgie, œuvre de l'Antechrist, et de se ranger sous leur drapeau. Les Upsaliens, étonnés et offensés de cette conduite audacieuse des ecclésiastiques de Sudermanie, leur ré-

pondirent sans retard par une lettre du 18 mai. Ils leur reprochaient à leur tour leurs insolentes intrigues, leurs malicieuses calomnies, leurs supercheries et leurs blasphèmes, et promettaient de réfuter bientôt complètement les révoltans pamphlets par lesquels ils excitaient le clergé et le peuple de Suède à se soulever contre le roi. Cette protestation, toute vigoureuse qu'elle était, ne satisfit pas encore ces ecclésiastiques; ils répliquèrent aux théologiens d'Upsal par un nouvel écrit plus violent et plus inconvenant encore que le premier. Le roi craignant l'effet des ruses du clergé de son frère, qui avait déjà réussi à entraîner dans son parti quelques membres de celui d'Upsal, exigea dans le courant de l'été un serment de fidélité de la part de celui-ci, avec l'engagement de s'opposer à tous mouvemens révolutionnaires de l'autre, de réfuter toutes ses calomnies contre la liturgie et le culte liturgique, et enfin de défendre et de maintenir de toutes ses forces cette liturgie elle-même. Le clergé de Stockholm prit spontanément, le 7 juillet, les mêmes engagemens. Cette importante affaire devint encore une fois le sujet des délibérations à la diète d'Upsal de l'an 1589. Le clergé de cette cathédrale s'y montra encore ferme dans la défense de la liturgie, qu'il justifia, dans une lettre pleine de dignité, du 13 janvier 1589, contre les attaques du clergé de Sudermanie. Celle-ci encore demeura sans résultat. Les ennemis du roi et de la liturgie poussaient la haine au point de publier sans relâche des libelles tous plus violens les uns que les autres et de les répandre parmi le peuple déjà excité. Ils ne négligèrent ni ruses ni mensonges pour parvenir à leur but. Ce fut ainsi qu'ils soutinrent que le dernier archevêque d'Upsal était mort de chagrin d'avoir été obligé de donner sa signature en faveur de la liturgie[1], et qu'il en avait été de même d'Érasme, évêque de Westeraes et de Jonas Buergerssohn, premier pasteur de Stockholm. On répandit des rétractations imprimées que des li-

turgistes étaient censés avoir faites à l'article de la mort, et qui devaient servir pour délivrer les Suédois des chaînes de l'Antechrist. Dans le nombre de ces rétractations, il y en a quelques unes de fort curieuses et de bien dignes de l'escamotage luthérien. Ainsi, d'après le rapport d'un témoin oculaire, Jean Salimontanus, André, pasteur de Jenekœping, se serait écrié avec l'accent du désespoir, au moment de mourir : « J'ai blessé ma conscience et je l'ai violée en adoptant la liturgie. Oh! je me suis bien souvent plaint à mes domestiques de ce que cette liturgie avait changé tant d'hommes honnêtes et savans de notre patrie en hypocrites. Que le Seigneur ait pitié de nous! Malheur à notre postérité, si elle ne retourne pas promptement à la vérité de l'Évangile! » Puis comme il entrait déjà en agonie, il se serait couché tout nu sur le plancher de sa bibliothèque, en pleurant et gémissant, et lorsque les assistans voulaient le consoler et lui donner du courage, il aurait ajouté : « Me voici nu et méprisé de Dieu, et je veux, quoiqu'il soit déjà trop tard, faire pénitence. Avec mes habits je veux me dépouiller de toute l'hypocrisie religieuse, dont je me suis malheureusement revêtu en adoptant la liturgie. » (*Baazius*, *III*, 47, p. 460-62.)

CHAPITRE V.

Jean comprit le danger qui le menaçait, et rappela son fils le roi de Pologne pour le défendre contre ses ennemis. Pendant le peu de temps que Sigismond avait régné sur les Polonais, il avait gagné tous les cœurs et s'était acquis l'amour et le respect de toute la nation. Stanislas Karnikowski, archevêque de Gnesen, ne trouve pas assez de paroles pour louer les grandes qualités du nouveau roi. Le 27 mai 1589,

il écrivait à son père (29) : « Qui ne reconnaîtrait et n'admirerait la providence et la bonté toute spéciales de Dieu en tout ce qu'il a fait pour ce jeune homme extraordinaire? » L'archevêque, après avoir rapporté les actions brillantes par lesquelles Sigismond s'était distingué dès son arrivée en Pologne, et avait assuré le repos intérieur du royaume, continue ainsi : « Le front du roi, ses yeux et tout son maintien annoncent une grande force d'esprit. Avant même de le connaître nous nous sentions tous tellement entraînés vers lui que nous aurions bravé pour lui les plus grands dangers, sacrifié nos biens et notre vie. Il possède un esprit élevé, de la prudence, de la sagesse, un grand amour de Dieu, de la magnanimité, de la clémence envers les vaincus, et en toutes choses une modération plus qu'ordinaire. La chasteté brille dans son regard, et la douceur de ses mœurs est relevée par une gravité royale. Il est d'un accès facile pour tout le monde, aimable dans sa conversation, et si généreux dans le choix et la distribution des récompenses ainsi que dans les secours qu'il prodigue aux malheureux, qu'il n'a jamais encore renvoyé personne sans le satisfaire, ou du moins sans lui donner la promesse positive qu'il serait secouru sous peu. Lors de la dernière assemblée du sénat et des États, quand il les harangua pour ouvrir la session, tous les yeux et tous les esprits se tournèrent vers lui, et nos yeux se remplirent de larmes quand nous vîmes ce royal jeune homme, semblable à un ange envoyé par Dieu, se lever au milieu de l'auguste assemblée, et de la manière la plus gracieuse, la remercier de la couronne qu'on lui avait donnée, et de la confiance qu'on lui avait témoignée ; puis nous exhorter tous à coopérer avec lui à la prospérité de notre république, nous promettant de lui consacrer ses conseils, sa puissance, son bras,

(29) Voyez Appendice, n. 164.

ses biens et sa vie. L'attachement que nous portions déjà à ce jeune prince, orné de tant de dons du ciel, s'en accrut encore. Votre Majesté peut être assurée qu'il nous est plus cher que tout ce que nous possédons..... Quand je songe à la gloire de ce prince que je regarde comme mon fils spirituel, puisque c'est moi qui l'ai sacré, je ne puis m'empêcher de m'écrier plein de joie : « C'est là le roi que Votre Majesté « nous a donné en lui donnant le jour, et que la religion ca- « tholique a formé pour nous par ses enseignemens et ses « doctrines. » C'est pourquoi je félicite Votre Majesté du fond de mon cœur, et je prie le Tout-Puissant qu'il daigne nous conserver long-temps un si grand roi et lui accorder un règne heureux et prospère. » L'archevêque parle ensuite de la nécessité de songer au mariage de Sigismond qui doit prendre pour femme une princesse de sang royal et professant la religion catholique, l'un et l'autre point étant indispensable au repos de la Pologne, et exigé d'ailleurs par les lois fondamentales du royaume. Sixte-Quint avait aussi écrit le 2 juin 1589 à Jean une lettre de félicitations (30) sur l'avénement de son fils au trône de Pologne, et avait saisi cette occasion pour lui rappeler encore que son retour à la religion catholique pouvait seul affermir son propre trône et celui de ce fils. Il l'engage à braver tous les obstacles que peuvent lui opposer quelques grands du royaume, et lui promet de la part des souverains catholiques tous les secours dont il pourra avoir besoin en conseils, en troupes et en argent.

Cependant l'orage grossissait de plus en plus. Les professeurs en théologie de Stockholm, travaillés par Éric Schepper, précédemment un des plus courageux défenseurs de la liturgie, mais qui s'était laissé corrompre par le duc Char-

---

(30) Voyez Appendice, n. 165.

les, avaient aussi embrassé le parti du clergé de Sudermanie. Le roi crut devoir faire alors une démarche décisive : il fit arrêter Schepper avec trois professeurs en théologie de l'université, Nicolas Olofssohn, Pierre Kennizius et Éric Jacobssohn. Ceux-ci jetèrent les hauts cris, se justifièrent dans un écrit adressé à l'archevêque, et le prièrent de s'intéresser pour eux auprès du roi. L'archevêque et les ecclésiastiques de son archidiocèse n'hésitèrent pas à répondre en termes sévères à cet écrit, leur reprochant de nouveau l'injustice de leur conduite et les exhortant à l'obéissance envers le roi. « Nous avons reçu votre lettre, écrivaient-ils le 13 janvier 1590, aux professeurs emprisonnés (*Voy. Baazius, III,* 55, p. 482 *sq.*) ; vous vous y justifiez de ne pouvoir adopter la nouvelle ordonnance sur la messe, dite liturgie, comme nous l'avons fait ainsi que le royaume presque tout entier. Nous remettons à un autre moment toutes les observations que nous pourrions faire là-dessus, et nous nous bornerons à vous dire en peu de mots ce que nous pensons. Vous accusez le roi de vouloir, par le moyen de cette liturgie, introduire de fausses doctrines dans le royaume et notamment l'hérésie de l'Antechrist, et parce que nous ne voulons pas nous opposer à ses mesures, vous nous traitez d'hypocrites. Nous nous étonnons et nous déplorons en même temps que vous soyez tombés dans une si grande absence de raison, et que vous ayez également oublié la parole de Dieu et la vôtre. La parole de Dieu défend de rendre un faux témoignage et ne permet pas de calomnier les princes du peuple. Vous vous oubliez vous-mêmes, et c'est à tort que vous voulez vous donner l'apparence d'hommes honorables et aimant la vérité. Si la perte de l'âme est bien plus malheureuse que celle du corps, votre crime est bien grand d'accuser notre prince de vouloir empoisonner et ruiner ses sujets par l'hérésie. En le faisant, vous ne pouvez éviter l'accusation de haute trahison. Nous avons été parfaitement con-

vaincus par la pieuse déclaration émanée du roi, que cette liturgie ne contient point d'impiété, bien moins encore l'idolâtrie de l'Antechrist; nous le sommes également en conscience que les cérémonies de la liturgie n'en font point un sacrifice papistique. Mais puisque vous nous traitez avec tant d'injustice d'hypocrites, d'esclaves de l'Antechrist et de traîtres à la vérité évangélique, permettez qu'à notre tour nous disions que vous êtes des blasphémateurs, des calomniateurs et des menteurs effrontés. Puisque vous attaquez avec tant de violence et que vous niez la pureté extérieure que la liturgie commande au prêtre qui célèbre la messe, par le lavement des mains, vous pouvez, accoutumés à la malpropreté, vous réjouir à votre aise de votre crasse; mais par la même raison vous ne sauriez prouver que vous êtes des serviteurs du pur esprit : vous imitez l'opiniâtre Abraham, et vous approuvez les ouvrages qu'il a écrits dans un mouvement de colère et de méchanceté. Avec une pareille conduite vous ne pouvez espérer de notre part ni aide ni amitié, pour vous faire obtenir grâce aux yeux du roi et vous faire sortir de votre prison, ce qui n'arrivera que quand vous aurez, dans une humble requête, demandé pardon de votre folie et promis de suivre des conseils plus sages. Quand vous aurez fait cela, nous espérons que votre sort ne tardera pas à s'adoucir; car nous avons un roi doux et clément, qui étend sa miséricorde sur tous ses sujets fidèles et obéissans.»

Cependant les professeurs ne voulaient entendre parler ni de réconciliation ni de soumission; ils répliquèrent avec fierté que s'ils pouvaient être accusés de lèse-majesté, Jésus-Christ, les apôtres et tous les martyrs pouvaient l'être également, puisque, comme eux, ils n'avaient fait que défendre la pure et véritable religion chrétienne et s'opposer à l'idolâtrie du papisme, que le roi et ses mauvais conseillers voulaient faire triompher. L'archevêque fit encore quelques dé-

marches pour apaiser ces professeurs, et leur promit la liberté, s'ils rédigeaient une rétractation par laquelle ils déclareraient accéder à l'opinion du roi concernant la liturgie et reconnaître leur erreur, ce qui devait leur être d'autant plus facile que le sens qu'ils attachaient à la liturgie n'était nullement celui que le roi avait voulu lui donner. Mais cette tentative échoua encore. Les professeurs refusèrent de signer cette rétractation, et Schepper envoya à l'archevêque un écrit contenant les motifs de leur refus. L'orgueilleuse opposition de ces professeurs entraîna plusieurs autres ecclésiastiques à les imiter. L'évêque et le clergé de Wexiœ, qui avaient été jusqu'alors les partisans les plus zélés de la liturgie, abandonnèrent le roi et l'archevêque pour se jeter du côté du clergé de Sudermanie. Dans une assemblée tenue à Wexiœ, le 20 mai 1592, ils renoncèrent solennellement à la liturgie et donnèrent avis au roi de leur résolution, le 28 du même mois. Aussitôt que les professeurs de Stockholm eurent appris cette démarche du clergé de Wexiœ, ils lui écrivirent le 29 juillet, de leur prison, une lettre de félicitation. Le séditieux Abraham en fit autant le 20 septembre, du fond de son exil à Lubeck. (*Voy. Baazius, III*, 56-64, *p.* 484-502.)

Le roi, accablé de souffrances de toute espèce, tomba gravement malade au commencement d'octobre, et le 17 novembre, il passa de cette vie dans une meilleure : il était dans la cinquante-sixième année de son âge. Le duc Charles fut nommé administrateur du royaume jusqu'à l'arrivée du roi Sigismond et il sut profiter adroitement de cet intervalle pour s'assurer le trône de Suède ; le moyen le plus efficace pour y parvenir lui parut être le luthéranisme. Il convoqua sur-le-champ un concile national à Upsal, et afin de remporter une victoire complète sur Sigismond, il ordonna que l'assemblée se composerait non seulement du clergé, mais encore des principaux membres de la noblesse, de l'ordre

équestre; de la bourgeoisie et de l'ordre des paysans. Ce concile devint une véritable convention nationale semblable à celle de la France en 1792. Les membres du clergé qui s'y rendirent furent les évêques de Lincœping, de Strengnæs, de Westeræs et d'Abo (ceux de Scara et de Wexiœ n'y parurent pas à cause de leur grand âge); vingt-deux prélats gradués, quatre professeurs, savoir : Nicolas Olofssohn, Pierre Kennizius, Eric Jacobssohn et Eric Schepper, que le duc Charles avait remis en liberté, et enfin trois cent six ecclésiastiques. Charles y alla aussi, afin d'encourager dans leur opposition à Sigismond et à l'Eglise catholique les laïcs de l'assemblée, qui ne s'y rendaient qu'à regret et qui retardaient tant qu'ils pouvaient leur voyage, parce qu'ils n'ignoraient pas les perfides projets du duc. Celui-ci, pour ne pas les dévoiler avant le temps aux bourgeois et aux paysans, ne prit aucune part aux délibérations du concile qui s'ouvrit le 25 février 1593. Les évêques, les ecclésiastiques et plusieurs dignitaires du royaume proposèrent sagement qu'avant d'ouvrir le concile, on élût un nouvel archevêque pour le présider, l'ancien étant mort en 1591. On demanda à ce sujet l'avis du duc; mais celui-ci, craignant l'influence des évêques, qui étaient tous au fond du cœur dévoués à la liturgie et aux usages catholiques, qu'ils n'avaient combattu que par crainte de la colère de Charles, répondit avec adresse qu'il fallait commencer par édifier l'Eglise avant de chercher quelqu'un pour la présider. Aucun évêque, disait-il, ne devait présider au concile, car les Suédois s'étant séparés du pape, qui ne faisait tenir des assemblées ecclésiastiques que par ses créatures ointes et assermentées, il ne fallait pas l'imiter en cela. Or, comme il s'agissait de déraciner complètement les fausses doctrines, il n'était pas convenable qu'un évêque ou un archevêque présidât à la manière des conciles catholiques. Il fallait au contraire nommer pour la présidence deux candidats, simples pasteurs, et celui que le choix de

l'assemblée indiquerait ne devait, une fois le concile terminé, jouir d'aucun pouvoir sur le reste du clergé.

On procéda donc, le 2 mars, à l'élection du président, et le prévôt de la cathédrale d'Upsal, professeur de théologie à Stockholm, Nicolas Olofssohn, qui sortait de prison, fut, par l'ordre du duc, installé en cette qualité, au chant de l'hymne *Veni Creator Spiritus*. Les séances commencèrent dès le lendemain. Olofssohn vomit feu et flamme contre la liturgie et contre tous les usages liturgiques qui offraient la moindre nuance de catholicisme; ils furent rejetés et abolis comme portant l'empreinte du diable, et l'ancienne liturgie de 1571 fut provisoirement mise à sa place.

Les escamotages luthériens allèrent encore leur train pendant ce concile. Les évêques, celui de Lincœping à leur tête, et après eux les prévôts des chapitres et les bénéficiers du royaume, montèrent l'un après l'autre dans la chaire de la cathédrale, et là, pour se mettre à l'abri de la colère du duc Charles et pour conserver leurs bénéfices, ils confessèrent hautement devant les États le péché qu'ils avaient commis en adoptant la liturgie, et demandèrent pardon à Dieu et aux hommes de ce sacrilége. Les évêques absens firent la même touchante confession. Le fils de l'évêque de Scara demanda pardon au nom de son père, de ce que celui-ci avait adopté dans son diocèse la liturgie, *cette prostituée de Babylone,* et promit désormais de la fuir comme le plus affreux poison. Le misérable Éric Schepper se distingua souvent par sa ridicule confession. Il avoua qu'il avait voulu attaquer le ciel et lutter contre Dieu, mais que comme Icare il s'était brûlé les ailes et aveuglé les yeux; que depuis la défense de la liturgie qu'il avait composée, il n'avait pas joui d'un moment de repos, et qu'il s'était senti oppressé d'un tel poids qu'il lui avait semblé porter le ciel et la terre sur ses épaules. Quelques uns des ecclésiastiques

présens, connus par leur attachement pour la liturgie et dont on craignait encore l'influence, ayant été exhortés à faire une déclaration semblable, répondirent ironiquement que puisque tout le monde abandonnait la liturgie, ils le feraient aussi. Ceux-ci furent comme de raison privés sur-le-champ de leurs emplois et bénéfices. Enfin, pour anéantir jusqu'à la mémoire du crime qu'ils avaient commis par l'adoption de la liturgie, il fut résolu que les engagemens et lettres réversales qu'ils avaient signées et remises au feu roi, seraient immédiatement brûlés. Mais le bruit qui accompagna ce concile, ne permit pas d'exécuter cette résolution. Les rits suivans introduits par la liturgie, furent abolis comme étant des restes de catholicisme : 1° les jours de fête superflus; 2° le surplis des prêtres ; 3° les ornemens et la crosse des évêques; 4° la permission de dire plus d'une messe; 5° les prières pour les morts ; celles-ci devaient être arrachées des rituels et brûlées; 6° l'élévation pendant la messe et la sonnette qui l'annonçait; 7° l'usage de sonner l'*Angelus* le matin et le soir; sauf le samedi, où il était conservé pour avertir le peuple de se préparer à la célébration du dimanche; 8° tous les ciboires dans lesquels le Saint-Sacrement était conservé dans les églises devaient être enlevés; 9° l'usage du sel dans le baptême fut aboli, mais l'exorcisme ne fut que modifié, afin de le distinguer des réformés qui n'en admettent pas du tout; 10° l'usage des cierges allumés pendant le baptême, la bénédiction nuptiale, la cérémonie des relevailles et les prières des agonisans; 11° la multiplicité des autels : dans chaque église il ne devait y en avoir qu'un pour la célébration de la cène; toutes les images devaient être supprimées, afin qu'elles n'excitassent pas la superstition du peuple; 12° les châsses des saints Eric, Olaüs, Brigitte et autres, auprès desquelles le peuple continuait à prier, ou, pour me servir du langage des savans Pères de ce concile, *à sacrifier*,

devaient être enlevées, et les ossemens qu'elles contenaient enterrés dans le cimetière.

Pour mettre les doctrines évangéliques complètement à l'abri des atteintes des prêtres catholiques de Sigismond, il fut résolu que désormais personne ne pourrait obtenir un emploi quelconque, soit spirituel, soit temporel, ni prêcher ou être chargé de l'instruction publique, sans avoir prouvé d'avance son attachement aux doctrines évangéliques en apposant sa signature à la confession d'Augsbourg. Tout catholique occupant une place quelconque devait être destitué, et il devait être défendu à tout Suédois qui aurait étudié dans un collége de jésuites étrangers, ou qui aurait embrassé la religion catholique, calviniste ou autre, de rentrer dans le pays.

Les séances du concile se terminèrent le 19 mars. Tous les assistans signèrent ces résolutions, et avec eux le duc Charles. Il fut résolu unanimement qu'on les présenterait au nouveau roi à son débarquement, et que l'on exigerait de lui qu'il les signât. Le président du concile s'écria, plein de joie : « Maintenant la Suède est devenue unanime, et nous n'avons tous qu'un seul Dieu ! » Quelques membres ayant exprimé au duc Charles leurs doutes que le roi Sigismond consentît à signer, il leur répondit : « S'il ne signe pas, il ne sera pas non plus votre roi (31). »

Les États et le duc avaient fait parvenir le 10 février et le 26 mars à Sigismond, par une députation composée d'Olof Swerkerssohn, Eric Sparre, Thuro et Claus Bjelke, l'invitation de venir en Suède prendre possession du trône paternel. Il se mit en route le 8 août pour descendre par eau le cours

(31) Voyez Baazius, IV, 6-11, p. 513-530, et pour plus de détails Munter, qui les donne avec sa haine connue pour Jean et l'Église catholique. (*Magasin*, t. II, 1, p. 60-126.)



de la Vistule. Il était accompagné de sa femme, l'archiduchesse Anne d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand II, qu'il avait épousée le 21 mai 1592, de sa sœur qui était venue de Pologne pour assister à son mariage, du nonce du pape, Jérôme Malaspina, évêque de Saint-Sever, et de son auditeur Regiero Salomoni, de trois Pères de la Compagnie de Jésus, d'un chanoine de Cracovie et de plusieurs gentilshommes polonais. Le roi, la reine et tous les catholiques de leur suite communièrent le jour de leur départ. Le 4 août le roi dîna dans la célèbre abbaye de chanoines réguliers de Sczielwienk, où le cardinal André Bathori était déjà arrivé pour le recevoir, et où, après la célébration de la messe, il fut confirmé par le roi dans la dignité de commandeur de cette abbaye. Le repas achevé, le roi continua sa route pour Prock, mais ne put arriver à cause d'un orage qui survint, de sorte qu'il fut obligé de passer la nuit à bord du bâtiment. Le lendemain il se rendit à pied, avec sa suite, à Prock, pour y entendre la messe. Les chanoines de ce chapitre allèrent en procession au-devant de lui, le conduisirent à l'église où ils le haranguèrent en latin, et lui donnèrent à baiser les reliques déposées sous le maître-autel. Sans s'y arrêter davantage, il alla à Wladislaw où il arriva à cinq heures du soir et y coucha. L'évêque avait fait les plus grands préparatifs pour le recevoir avec éclat. Depuis la rive de la Vistule jusqu'à la cathédrale, on avait élevé une suite d'allées d'arbres et d'arcs de triomphe. Tout le chapitre, la magistrature et la noblesse reçurent le roi à la porte de l'église, le conduisirent avec un grand chœur de musique au maître-autel; là un *Te Deum* solennel fut chanté, après quoi l'évêque donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Le lendemain de grand matin le roi et sa suite entendirent la messe dite par l'évêque lui-même, qui, la cérémonie achevée, offrit aux illustres étrangers quelques présens précieux. Le roi reçut une croix d'argent avec des reliques, la reine un portrait de la

sainte Vierge, monté en argent et orné de pierres précieuses, et la sœur du roi un joli nécessaire en argent. L'évêque reconduisit le roi jusqu'au bâtiment et lui donna sa bénédiction en le quittant. Le même jour, Sigismond arriva à Thorn. Là toutes les églises, à l'exception de celle d'un couvent de femmes, se trouvant dans les mains des protestans, et les catholiques étant obligés de se servir pour leur culte de l'ancienne église paroissiale qu'ils occupaient en commun avec les luthériens, mais à des heures différentes, le roi crut devoir, pour cette raison, s'abstenir de tout exercice de religion dans cette ville, où il n'entendit pas même la messe. Il visita seulement avec la reine le couvent des religieuses de Sainte-Brigitte, situé à quelque distance de la ville, et il y adressa des prières à cette sainte patrone de la Suède. Le 9 août le roi arriva, par Graudenz, à Mehwe, jadis une des plus célèbres forteresses de l'ordre Teutonique; il y fut reçu de la manière la plus brillante par la sœur du cardinal Radzivil, qui lui fit de riches présens. De là Sigismond se rendit à Marienbourg, où il demeura trois jours pour visiter les admirables fortifications de cette ville, berceau de l'ordre Teutonique, puis il continua son voyage pour Dantzick. A deux milles environ de cette ville, l'attendaient dix bâtimens de Suède, qui le reçurent au bruit du canon. Deux cents hommes à cheval étaient venus au-devant de lui jusqu'à un demi-mille de Dantzick, et ils l'accompagnèrent au canal de la ville. Au bord étaient sept mille fantassins, rangés sur deux haies; tout le peuple y était assemblé. Les magistrats lui présentèrent les clefs de la ville, et le conduisirent à l'auberge qui avait été préparée pour le recevoir. Le roi resta trois jours en cet endroit, durant lesquels il eut plusieurs conférences avec les députés suédois. Conformément aux instructions qu'il avait reçues à son départ, et qui étaient datées du 27 juillet 1593, Thuro Bjelke lui annonça qu'*avant de mettre le pied en Suède*, il devait

confirmer les résolutions du concile national d'Upsal, promettre de ne rien changer à la religion de l'État, et renvoyer le nonce du pape de Dantzick à Varsovie.

Le séjour du roi à Dantzick se prolongea depuis le 14 août jusqu'au 9 septembre. La flotte royale se composait de cinquante-sept bâtimens; la traversée fut très pénible, et les augustes voyageurs furent plus d'une fois en danger de périr. Le nonce du pape courut le même risque, et sa présence d'esprit seule sauva le capitaine qui avait entièrement perdu courage. Toute sa suite se confessa à lui, et comme la tempête menaçait d'engloutir le bâtiment, il dit à ses compagnons en larmes: « Courage, mes enfans! s'il faut que nous mourions, acceptons avec résignation les décrets de Dieu; c'est pour nous une douce consolation de mourir dans la foi de l'Eglise catholique » Le 26 septembre, Sigismond arriva avec quarante bâtimens de sa flotte en vue des côtes de la Suède; mais vu les tempêtes affreuses, il ne put atteindre Stockholm que le 10 octobre; les autres bâtimens furent jetés quelques uns en Gothie, d'autres en Finlande, tandis que d'autres encore furent obligés de mouiller au milieu des écueils; ils n'arrivèrent à Stockholm qu'à la fin du mois.

Le duc Charles de Sudermanie et les grands du royaume reçurent Sigismond et la reine avec les plus grands honneurs; ils allèrent les prendre dans le port, d'où ils les conduisirent au château. Sur les marches du parvis ils trouvèrent la reine douairière avec son fils Jean, duc d'Ostrogothie, alors âgé de cinq ans. Le 12 octobre, Sigismond fit rétablir avec le plus grand éclat la chapelle qui avait servi à sa mère dans le château royal. Le 17, le nonce du pape y célébra une messe solennelle d'actions de grâces pour leur heureuse arrivée; le roi, la reine et toute leur suite y communièrent. Le Père Just y prêcha en polonais, et après lui le Père Ehrenhœfer en allemand. Le service terminé, la pieuse reine fit préparer un bon dîner pour douze pauvres,

et mit elle-même les plats sur la table. Le nonce donna à ces mêmes pauvres 50 écus de sa propre bourse. Cette noble conduite fit beaucoup d'impression sur les grands du royaume ; tous s'exprimèrent avec le plus grand respect sur le compte de la reine. Le 26 octobre, Sigismond se rendit à son château de plaisance de Drottningholm, situé à un mille de Stockholm, où sa mère avait fondé une chapelle à l'usage des catholiques ; il la rétablit et la confia à un Père de la Compagnie de Jésus, afin de pouvoir procurer aux catholiques de Stockholm et de ses environs les consolations de la religion (32).

Les grands changemens que le clergé avait accomplis, avec le secours du duc Charles, au concile d'Upsal, avaient mécontenté beaucoup de gens, surtout dans les basses classes du peuple, et tout le monde attendait avec impatience l'arrivée du roi en Suède ; les paysans ne craignaient pas de menacer l'archevêque, arbitrairement nommé par le duc, et les ecclésiastiques, leur disant (33) : « Si vous ne célébrez pas le

---

(32) Nous empruntons ces détails du rapport sur les missions, adressés par le Père Ehrenhœfer, confesseur du roi, au général de la Compagnie de Jésus, en date de Dantzick des 12 et 20 août, et de Stockholm du 29 octobre 1675.

(33) « Ils ont décidé parmi eux de supprimer, comme ils s'expriment, toutes ces impostures, et de cette façon ils suppriment aussi une foule de choses depuis long-temps en usage chez eux, telles que le cierge, l'habit, c'est-à-dire le surplis blanc ; le cierge qui se porte à la bénédiction nuptiale devant la mariée, la sonnerie des cloches pour les morts ; les cierges qui se portent autour du tombeau ou d'un cimetière, et autres cérémonies semblables aux enterremens ; l'élévation de leur pain et la sonnette lors de cette élévation. Ils ont supprimé aussi la chasuble et ne veulent pas que l'on monte en chaire ni en surplis, ni en aube ; mais que l'on aille sur les tréteaux comme des charlatans. Il ne leur manque plus maintenant, Révérend Père, que de jouer la comédie. Mais en attendant, Révérend Père,

culte comme à l'ordinaire, et si vous ne faites pas l'élévation avec le pain consacré, nous ne payerons plus de dîmes. Voyez tout ce que vous faites avec tous vos conventicules et vos confusions, et songez que dans une paroisse il y a plus de paysans que d'ecclésiastiques. Si nous avons eu jusqu'à présent le véritable Évangile, comme vous en convenez vous-mêmes, il commence maintenant à être mauvais. » Les paysans s'adressèrent donc au roi et lui demandèrent le rétablissement de l'ancienne religion et des cérémonies qui y avaient été de tout temps en usage. Mais ces hiérophantes furieux étouffèrent par leurs cris la voix du peuple, et sous le prétexte de rétablir la pure doctrine de l'Évangile, ils travaillèrent sans relâche avec le duc Charles à renverser le roi. Vers le commencement de novembre, les sénateurs et plusieurs ecclésiastiques assemblés à Stockholm, présentèrent à Sigismond un écrit, par lequel ils lui demandaient de confirmer les résolutions du concile d'Upsal qu'ils désiraient voir proclamer comme lois de l'État, au point que quiconque ne les admettrait pas devait être puni par la perte de l'honneur, des biens et même de la vie. On exigeait en outre du roi qu'il fît sortir du royaume le nonce apostolique, et qu'il confirmât l'élection de l'archevêque Abraham, faite

---

toutes leurs sottises et leurs innovations les rendent odieux au peuple et surtout aux paysans, au point qu'il y a eu quelques mouvemens, au point que dans l'Uplande, on en est venu à dire à l'archevêque et à d'autres : Si vous ne faites pas l'élévation comme vous faisiez autrefois, nous ne vous payerons pas les dîmes. Et songez bien à ce que vous faites dans vos conventicules et dans vos discussions : vous ne devez pas oublier que dans une paroisse il y a plus de paysans que de prêtres, parce qu'ils disent que les ministres travaillent à faire naître quelque révolte, pour pouvoir mettre leurs projets à exécution, etc. » (Extrait d'une lettre que Laurent Gothus écrivait, en date du 31 mars 1591, c'est-à-dire peu de jours avant sa mort, à Possevin.)

par les États et par le duc Charles. Le roi leur donna l'assurance solennelle qu'il ne porterait point atteinte à leur religion, et qu'il laisserait subsister la confession d'Augsbourg; mais il refusa, par de bonnes raisons, de confirmer sans réserve les décrets d'Upsal, comme aussi d'avoir égard aux deux dernières demandes; il ordonna en même temps aux sénateurs de veiller à ce que le clergé de Stockholm s'abstînt désormais de toute attaque malveillante et furieuse contre les catholiques. Mais une réponse si sage fit jeter feu et flamme aux prédicateurs, et des scènes terribles ne tardèrent pas à avoir lieu. Le 12 novembre, un Polonais vint à mourir. Sigismond le fit enterrer solennellement selon le rit catholique, dans l'ancienne église des Jésuites. A peine le clergé eut-il appris cette circonstance, qu'Éric Schepper, que le duc Charles avait nommé provisoirement premier pasteur de Stockholm, assembla tout le peuple, monta furieux en chaire, prononça plusieurs sermons incendiaires contre les catholiques, se plaignit du sacrilége qui avait été commis, par lequel toutes les églises de la ville avaient été profanées, et finit par lancer un interdit sur la ville de Stockholm. En conséquence toutes les églises demeurèrent fermées jusqu'au 17 du mois. La confusion était générale. Pour éviter une grande insurrection, les sectateurs se rendirent chez le roi et lui annoncèrent que le clergé était disposé à lever l'interdit, pourvu qu'il consentît à défendre désormais tout exercice de la religion catholique, ainsi que l'enterrement des catholiques dans les églises. Sigismond leur répondit avec un grand calme qu'il consentait à défendre aux prêtres catholiques la prédication publique et l'exercice du culte, mais qu'il ne pouvait point refuser la sépulture aux fidèles de cette religion. Stockholm devint bientôt de nouveau le théâtre de scènes sanglantes. Peu de temps après cet événement, le roi alla passer quelques jours au château de Schwarza; sur ces entrefaites, mourut un

chanteur catholique de la musique du roi. Les pasteurs lui refusèrent la sépulture ecclésiastique, et il fallut que le corps en demeurât privé jusqu'au retour du roi. Sigismond s'étant empressé de revenir, donna l'ordre d'enterrer le mort dans l'église. Tous les ministres luthériens assistèrent au convoi, et entourèrent la chaire pour empêcher du moins qu'on ne prêchât. Les Polonais présens, irrités d'un si honteux fanatisme, tombèrent sur les ministres, les dispersèrent et rendirent libre le chemin de la chaire, bien qu'ils n'eussent aucunement l'intention de faire prêcher pour le défunt. Un aspirant au ministère fut malheureusement blessé dans la mêlée. Alors les Suédois tombèrent comme des lions furieux sur le petit nombre de catholiques qui se trouvaient dans l'Eglise, et les auraient infailliblement massacrés si un détachement des gardes-du-corps ne fût arrivé pour les protéger. Les ministres et le peuple s'élancèrent hors de l'Église, se répandirent dans la ville, excitant les habitans à la révolte ; ils prirent les armes et s'emparèrent de plusieurs canons, dont le bruit retentit pendant le reste du jour et même durant la nuit. Le roi se rendit avec une troupe armée au milieu des insurgés et les exhorta au repos, qui ne se rétablit pourtant que le lendemain. Les ecclésiastiques poussèrent encore une fois des cris de vengeance, et fermèrent de nouveau les églises qui, pour augmenter la haine du peuple contre les catholiques, ne furent rouvertes que le jour de Noël. Sur ces entrefaites, les ecclésiastiques les plus connus par leur inimitié pour la religion catholique et leur attachement au duc Charles, étaient arrivés à Stockholm de toutes les provinces du royaume. Ils remirent au roi une requête rédigée dans un style bien plus violent encore que la précédente, dans laquelle ils mettaient en avant les prétentions les plus insolentes. Ils demandaient entre autres choses le bannissement total de la religion catholique, la confirmation de la confession d'Augsbourg et des décrets d'Upsal, l'augmenta-

tion des priviléges et franchises de l'Église évangélique, et enfin l'éducation des princes royaux dans la religion du pays. Sigismond écouta tranquillement leurs représentations, mais n'y répondit que le 3 janvier de l'année suivante; il leur dit qu'il fallait avant de rien décider qu'il traitât cette affaire avec la diète, mais qu'en attendant ils pouvaient être assurés qu'il tiendrait religieusement tout ce qu'il leur avait promis verbalement ou par écrit. Les prédicateurs ne se montrèrent pas satisfaits de cette noble réponse, et songèrent à inventer quelque nouvelle ruse. Ils firent la guerre au nonce apostolique, qu'ils feignirent de regarder comme la seule cause qui empêchait le roi de céder, et ils prêchèrent dans les églises une croisade en règle contre lui, pour l'honneur et la délivrance du luthéranisme. Ils ne rougirent pas de répandre du haut de la chaire sacrée les mensonges et les calomnies les plus infâmes contre cet homme vertueux. Ils prétendirent que de sa fenêtre il avait lancé des pierres aux enfans de chœur; qu'il recevait chez lui des prostituées; qu'il avait jeté dans la mer, pendant une tempête, des hosties consacrées à Dantzick, afin d'apaiser le dieu Neptune; enfin qu'il avait formé une ligue générale contre les luthériens, et qu'il était le seul auteur des sanglantes persécutions auxquelles les Suédois étaient en butte. Le bon Père Just fut aussi la victime de calomnies semblables. Ainsi, à en croire l'impudent Eric Schepper, afin de tromper les crédules Suédois et d'ébranler leur foi dans l'Église évangélique, il aurait consacré deux hosties, l'une d'après le rit catholique et l'autre d'après le rit luthérien, et aurait dit aux Suédois témoins de cet acte infernal : « Maintenant je vais vous prouver jusqu'à l'évidence quelle est la véritable Eglise; je vais prendre un fer chaud, je poserai dessus les deux hosties, et celle qui ne brûlera pas sera celle qui aura été consacrée d'après le rit de la véritable Église. » Just aurait exécuté en effet ce qu'il avait annoncé, mais en prenant soin de tremper d'abord

l'hostie dans de l'eau bénite, de sorte que l'hostie luthérienne étant demeurée sèche, devait nécessairement s'enflammer sur-le-champ. « Voyez maintenant! se serait-il écrié plein de joie; la religion luthérienne est certainement la fausse. » Les luthériens, qui ne doutaient point de la vérité de ce que leurs prédicateurs disaient, haïssaient de plus en plus les catholiques, et crachaient au visage de tous ceux qu'ils rencontraient dans la rue ou ailleurs.

En attendant, comme tous ces moyens ne réussissaient point, les ecclésiastiques et plusieurs grands du royaume, tous partisans du duc Charles, se réunirent solennellement à Upsal, et jurèrent d'obtenir du roi ce qu'ils lui avaient demandé, par la force, s'ils n'y parvenaient pas par la voie de la douceur. Charles se mit à la tête de cette ligue, à laquelle adhérèrent sur-le-champ une foule de nobles, de chevaliers, de bourgeois et de paysans. Les pasteurs montrèrent dans cette occasion la plus grande activité; dans leurs sermons et dans leurs conventicules, ils peignaient la ligue comme l'union religieuse la plus sainte, et qui serait si forte que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle; ils sommaient donc tous les Suédois sans exception, riches ou pauvres, de haute ou de basse naissance, ecclésiastiques ou laïques, d'entrer dans cette alliance sacrée, et de la soutenir de toutes leurs forces. Sigismond, qui ne connaissait que trop bien les vues secrètes de Charles, qui savait qu'il ne s'était placé à la tête de cette ligue que pour obtenir, s'il était possible, une grande part au gouvernement du royaume, et s'assurer la possession de son duché, essaya de gagner son oncle par de la douceur et des prévenances, espérant obtenir par son crédit sur les confédérés, le libre exercice de la religion catholique; il lui envoya en conséquence Jean Vogelfeder, chanoine de Cracovie, pour entamer avec lui, à ce sujet, des négociations à l'amiable. Celui-ci assura au duc que le roi lui accorderait tout ce qu'il pou-

vait désirer quant à ses intérêts temporels, pourvu que de son côté il voulût lui prêter son secours pour obtenir la liberté du culte pour les catholiques. Charles n'apprécia point comme il l'aurait dû les généreuses ouvertures du roi, et comme il tendait à la possession de la couronne, il feignit de l'amitié pour le roi afin de pouvoir plus facilement le tromper. Il répondit qu'il était tout disposé à accéder aux désirs de Sigismond, et lui envoya un modèle d'écrit par lequel Sigismond devait s'engager à accorder la liberté de la religion chrétienne en Suède. Le roi répondit, par son envoyé Lindonn, qu'il était prêt à souscrire cet acte, pourvu que l'on voulût en mieux préciser le sens, et promettre de reconnaître aussi sa religion à lui. Charles ne pouvant plus alors se cacher sous le masque de l'hypocrisie, répliqua à l'envoyé qu'il ne pouvait rien décider à cet égard sans avoir pris l'avis des confédérés. Peu de jours après, il fit parvenir au roi, par une lettre, un autre projet d'acte, dans lequel il n'était plus question de la religion chrétienne, mais de la confession d'Augsbourg. On demandait le rétablissement de tous les anciens priviléges de l'Église évangélique, et l'on ajoutait que s'il consentait à accorder tout cela, il pourrait espérer aussi quelques avantages pour sa religion, tandis que s'il ne le faisait pas, le duc Charles n'assisterait ni aux funérailles du feu roi, ni au couronnement du nouveau. Sigismond qui voyait avec plaisir des dispositions plus favorable, à ce qu'il croyait, dans l'esprit de son oncle, répondit par une lettre amicale qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour remplir ses désirs, et l'invita en même temps aux obsèques du roi, dont le corps devait être transporté le 9 février de Stockholm à Upsal.

Une foule innombrable de peuple de tous les rangs s'était rendu à Upsal pour assister à cette cérémonie. Les deux reines douairières, veuves de Gustave et de Jean, s'y trou-

vèrent, ainsi que les deux sœurs du défunt, le duc Gustave de Saxe et toute la famille royale. Le duc Charles de Sudermanie seul ne se rendit point à Upsal. Entouré de six régimens d'infanterie et de trois escadrons de cavalerie, il attendait hors des murs de la ville le roi, qui arrivait avec les restes mortels de son père. Sigismond, qui se doutait des perfides projets de Charles, vint aussi de son côté, accompagné de cinq cents cavaliers, de quatre régimens d'infanterie, de deux escadrons des plus adroits lanciers et de cent gardes-du-corps. Le corps était porté par vingt-huit gentilshommes et accompagné de trente chevaux en caparaçons de velours noir, conduits par la bride par des gentilshommes de distinction. Devant le corps marchait tous les étudians, et six cents ecclésiastiques, des cierges allumés à la main et vêtus de surplis blancs, chantaient des versets latins des psaumes et du livre de Job. Le roi suivait immédiatement le corps; il était en long manteau de deuil et tête nue; derrière lui venaient, aussi à pied, ses sœurs, la reine douairière Guiela et la duchesse de Mecklenbourg et de Saxe; la reine suivait en carrosse, n'osant pas, dans son état de grossesse, se risquer sur une route couverte de neige et de glace. Le cortége arriva ainsi jusque dans le faubourg, d'où le corps fut porté à Upsal sur un traîneau.

Les ministres protestans crurent devoir profiter de cette occasion pour exécuter la conspiration ourdie depuis si long-temps contre Sigismond. La veille des obsèques du feu roi, Éric Schepper prêcha un sermon fougueux, dans lequel il exhortait le peuple à se soulever contre le roi, s'il ne consentait pas aux demandes des confédérés, et à tuer le nonce du pape s'il venait à Upsal. Le duc Charles prit part aussi à cette conspiration; il voulut s'emparer du palais du nonce à Upsal, pour y loger ses domestiques, et il s'apprêtait déjà à en faire jeter les meubles dans la rue. Mais l'œil vigilant

de Sigismond prévint ces complots : le même se hâta de partir pour Upsal ; il trouva son palais libre et protégé par une garde nombreuse.

Le corps fut reçu à Upsal avec la plus grande solennité. Abraham prononça l'oraison funèbre en suédois, et un autre orateur, dont le nom est resté inconnu, le fit en latin. L'enterrement eut lieu presque sans cérémonies religieuses et tout-à-fait à la manière glacée des luthériens.

A peine cette froide cérémonie fut-elle terminée que les confédérés se réunirent de nouveau sous la présidence du duc de Sudermanie ; ils tinrent plusieurs séances et redoublèrent d'efforts pour s'assurer une victoire toujours incertaine. Le 16 février, ils présentèrent au roi une nouvelle requête, plus menaçante et plus arrogante encore que les deux premières. Ils y insistaient principalement sur trois points : 1° La confirmation de la confession d'Augsbourg ; 2° l'exclusion de la religion catholique ; 3° l'éloignement des catholiques de toutes les places. Sigismond prit la requête et répondit sèchement qu'il l'examinerait. Le duc, que cette réponse ne satisfaisait pas, se rendit sur-le-champ, au nom des confédérés, chez le roi et chercha à le forcer par un langage menaçant à consentir aux propositions. Sigismond lui parla au contraire de la manière la plus prévenante et la plus affable, s'efforçant de lui faire sentir tous les maux qu'il allait entraîner sur sa patrie s'il restait plus long-temps uni avec les confédérés, et l'exhortant à la paix. Le duc n'écouta rien ; enhardi par les ennemis du roi, il renouvela sa demande le lendemain, mais sans être plus heureux. Enflammé de colère, il quitta son neveu, et rencontrant dans l'antichambre le conseiller d'Etat Pierre Eraswin, protecteur des catholiques, il tira son épée, et lui dit : « Traître « à la patrie ! si je ne respectais ma propre dignité, je te « tuerais sur la place. » De retour chez lui, il y trouva les confédérés et les paysans, impatiens de connaître la réponse

du roi. Profitant de l'émotion qui régnait dans les esprits, il leur dit qu'il lui était impossible de les entretenir en ce moment, qu'il était fatigué et n'avait pas encore mangé de la journée, mais qu'ils pouvaient tout espérer. Aussitôt qu'il eut fini son dîner auquel avaient assisté plusieurs de ses confidens, chefs de la conspiration, il fit sommer le nonce du pape de quitter sur-le-champ Upsal, puisque sans cela il ne répondrait pas qu'il ne lui arrivât malheur, attendu qu'il ne serait pas en état de retenir la fureur du peuple qui lui attribuait les refus réitérés du roi. Le nonce répondit avec courage qu'il avait reçu du ciel en naissant un caractère qui le rendait inaccessible aux menaces, et que le maître qu'il servait ne lui permettait de rien craindre; que du reste il n'avait pas été envoyé auprès du duc de Sudermanie ni auprès des grands du royaume de Suède, mais auprès du roi de Pologne. « Cette réponse est digne d'un prince! » s'écria le duc quand on la lui rapporta. La tranquillité ne fut pas de longue durée. Le 22 février, les confédérés renouvelèrent leur même demande au roi. Sigismond renvoya encore une fois les députés sans réponse. Charles, de plus en plus furieux, envoya le jour même deux secrétaires d'État au nonce, pour lui dire, dans le langage le plus menaçant, qu'il l'engageait à prévenir le roi que si ce prince résistait plus long-temps aux demandes des confédérés, ni lui ni le nonce ne retourneraient en vie à Stockholm. Le nonce répliqua qu'il ne craignait pas la mort, et qu'il ne se chargeait pas de porter un pareil message au roi.

Le duc et les confédérés, profondément humiliés par la fermeté du nonce et du roi, voulurent organiser une insurrection générale, au moyen de la foule du peuple qui, à leur instigation, s'était rendue à Stockholm. Sigismond, craignant les suites de ce mouvement, s'occupa d'étouffer dans son germe le feu de la révolte. Il se porta lui-même au fort de l'émeute, adressa un long discours au peuple, lui

dévoila les intrigues des confédérés, l'exhorta à la paix dans un langage paternel, s'engagea solennellement à ne rien changer à la religion du pays, et à prendre toutes les mesures que réclamerait la prospérité de la Suède au dedans et au dehors, à faire la paix avec les Russes, à faire frapper de la monnaie d'un aloi plus élevé, etc. De toutes parts le peuple fit entendre des remercîmens au roi, et lui jura de nouveau obéissance et fidélité. De retour auprès des confédérés, pour leur apporter l'heureuse nouvelle des promesses du roi, ils furent reçus par les ecclésiastiques avec de grands éclats de rire; car, disaient-ils, toutes ces assurances du roi n'étaient que de la fausseté. Charles et les confédérés envoyèrent sur-le-champ quelques chefs hardis et audacieux des paysans, qu'ils avaient su gagner à leur cause, auprès du roi pour lui demander au nom de tout le peuple l'exécution de la confession d'Augsbourg dans toute son étendue, la destruction de toute autre religion et la confirmation du nouvel archevêque. Sigismond les écouta toujours avec le même calme, et les renvoya encore sans réponse. Les insurgés voulurent alors assouvir leur fureur sur le nonce. On fit courir de toutes parts le bruit que dans la nuit suivante il fallait attaquer son palais et s'emparer de sa personne. Tant pour prévenir un événement tragique que pour ne pas être accusé d'avoir avili le roi et autorisé des concessions désavantageuses à la religion catholique, dans le cas où le roi se verrait enfin forcé d'en accorder quelques unes, le nonce envoya le jour même son auditeur auprès de Sigismond, pour le prier de permettre qu'il quittât la Suède. Le roi refusa sa demande, en lui faisant dire qu'il n'y avait rien à craindre ni pour l'un ni pour l'autre, puisqu'il saurait toujours maintenir consciencieusement les droits de la religion catholique. La garde fut sur-le-champ doublée au palais du nonce, et la nuit se passa tranquillement. Le lendemain 25 février, tous les grands du royaume, présens à Upsal,

se réunirent en conférence secrète pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans de si graves circonstances. Plusieurs furent d'avis qu'il fallait tout souffrir, même la mort, plutôt que de permettre que l'on arrachât au roi des concessions déshonorantes pour la religion et pour le trône. D'autres, intimidés par l'orage qui grossissait de jour en jour et qui menaçait de les écraser eux et le roi, furent d'avis d'engager Sigismond à consentir, pour le moment, à ce que l'on exigeait de lui, et à remettre à un temps plus opportun le rétablissement de la religion catholique, attendu qu'il valait mieux conserver la Suède à tout prix que de la perdre totalement, et d'exposer par là la personne du roi et le royaume de Pologne tout entier au plus imminent danger, vu la haine implacable qui animait les Suédois contre les Polonais. Sigismond n'approuva ni l'une ni l'autre de ces opinions; mais pour calmer l'esprit des confédérés, il accepta les conditions qui lui furent de nouveau présentées, à l'exception de celle qui consistait à exclure les catholiques de tous les emplois, au sujet de laquelle il ne voulait s'expliquer qu'après son couronnement. Cette restriction déplut fort aux États. Le feu de la révolte parut près d'éclater; encouragés et poussés par les confédérés, ils menacèrent de clore la diète, de s'emparer de Stockholm, de ne plus payer au roi son traitement, de renoncer à l'obéissance et à la fidélité, et d'élever le duc Charles sur le trône à sa place. Le comte Gustave et Henri Bjelke portèrent ces résolutions au roi, et lui déclarèrent que s'il n'était pas disposé à signer immédiatement et sans aucune restriction les demandes, les États allaient venir à l'instant même au château pour lui annoncer qu'ils se regardaient comme relevés du serment d'obéissance et de fidélité. Sigismond céda alors et signa les conditions qu'on lui imposait. Les députés retournèrent joyeux avec cette heureuse nouvelle auprès des États, qui firent sur-le-champ leurs remercîmens au roi par le duc Charles. Ce monarque

fit toutefois encore une tentative pour assurer quelques franchises aux catholiques; il fit appeler le soir même quelques uns des plus modérés d'entre les confédérés, et essaya de les convaincre de la justice de ses demandes. Ses efforts ne demeurèrent pas sans résultat. Les États prirent la résolution que lorsque le roi serait en Suède, les catholiques pourraient exercer librement leur culte, mais qu'en son absence, bien qu'ils continuassent à jouir de tous les droits et priviléges de citoyens suédois, ils ne pourraient point exercer leur culte en public. La tranquillité fut ainsi rétablie après trois journées orageuses.

La solennité du couronnement eut lieu le 1er mars. Le cortége alla du château à la cathédrale. Le roi s'y rendit à pied sous un magnifique dais, porté par les grands du royaume; il était suivi du duc Charles, revêtu des insignes de sa dignité, en manteau ducal et la couronne sur la tête, entouré d'un grand nombre de vassaux; la reine seule était en traîneau, à cause de sa grossesse et entourée également des premières dames du pays. Les gardes royales et ducales étaient rangées en haie des deux côtés du chemin. Charles avait fait ranger sur le côté gauche sept escadrons de cavalerie; le côté droit était occupé par les troupes royales au nombre de quatre régimens d'infanterie et de cinq cents chevaux; le roi et la reine étaient entourés de cinq cents hommes et de cent trabans de la garde. A l'entrée de l'église, le roi fut reçu par cinq évêques, ayant à leur tête l'archevêque d'Upsal, qui prononça un discours en suédois et s'inclina en signe d'hommage; il fit de même pour la reine qui se trouvait à peu de distance du roi, de l'autre côté du portail, sous un dais de drap d'or. Le roi, la reine et le duc Charles allèrent avec leur suite se placer dans le chœur de l'église sur les siéges qui avaient été préparés pour eux. Le sermon fut prononcé par Abraham, et il fut suivi de quelques hymnes mal chantées. Le roi se retira ensuite dans une

pièce, située auprès de son siége, préparée à cet effet et tendue de riches tapisseries, pour y revêtir les habits du couronnement. Il éprouvait une répugnance extrême à se faire couronner et sacrer par l'archevêque; il avait encore eu le projet de se faire remplacer par son oncle, qui ne demandait pas mieux, pour cette partie de la cérémonie; mais plusieurs seigneurs polonais lui ayant fait observer que les ministres luthériens pourraient bien, quand il n'y serait plus, profiter de cette circonstance pour jeter des doutes sur la validité de son couronnement, il se fit couronner et sacrer par Olof Stephani Bellin, évêque de Strengnæs; il refusa avec raison cet honneur à l'archevêque, qui était, après le duc Charles, son plus grand ennemi. Le duc conduisit le roi, de la pièce dont nous venons de parler, vers le maître-autel, sur les marches duquel étaient placés, à une certaine distance, à droite et à gauche, deux bancs, couverts en drap d'or et garnis de riches coussins. Sigismond s'agenouilla au milieu de cet espace, sur un coussin brodé en or : Charles se tenait debout à sa droite. Abraham lut du haut de l'autel une espèce de sermon de consécration, après quoi le grand chancelier du royaume alla prendre la couronne sur l'autel, où elle était restée jusqu'alors exposée aux regards du public, et la remit à l'évêque de Strengnæs, pour qu'il la posât sur la tête du roi. Ce même prélat oignit ensuite le roi au front et aux mains. Sigismond prêta après cela le serment que le vice-chancelier du royaume lut à haute voix, et monta, accompagné du duc Charles et de plusieurs grands dignitaires, sur une tribune élevée dans le chœur de l'Eglise, et sur laquelle était dressé le trône avec les insignes de la dignité royale sous un magnifique dais; les dignitaires restèrent debout sur les marches de la tribune. Le duc Charles seul accompagna le roi jusqu'auprès du trône, et redescendit ensuite sur-le-champ. Aussitôt que les hérauts d'armes eurent proclamé Sigismond, roi de

Suède, des Goths et des Vandales, le duc Charles remonta de nouveau sur la tribune, et lui prêta à genoux le serment de fidélité. Tous les dignitaires du royaume et les hauts fonctionnaires de la couronne en firent autant. Pendant la prestation de serment, la reine alla se placer au même endroit où le roi avait été couronné, et où elle aussi fut couronnée par l'évêque, mais elle ne voulut pas se laisser sacrer, n'ayant pas les mêmes motifs que le roi de craindre que l'omission de cette cérémonie ne lui fît perdre ses états. Elle monta ensuite sur la tribune, se plaça sur le trône à côté de son mari, et reçut avec lui le serment de fidélité. Tous deux, la cérémonie achevée, rentrèrent au château, dans leurs habits de couronnement, accompagnés du duc Charles et de tous les seigneurs suédois et polonais. La nuit était déjà avancée; un somptueux repas fut servi, pendant lequel retentit sans intervalle une musique joyeuse. Le roi et la reine dînèrent sur une table séparée, dressée au fond de la salle sous un dais de drap d'or. Sur la droite et à quelque distance du roi, le duc Charles et sa femme étaient placés aussi à une table séparée, et à côté d'eux les seigneurs polonais. A la gauche du roi et du côté de la reine était assise Catherine Stenbock, dernière femme du roi Gustave, avec les dames les plus distinguées de la cour. Au milieu se trouvaient les sénateurs, les grands dignitaires et les personnages les plus distingués de l'ordre équestre et de la noblesse. On remarqua comme une chose extraordinaire qu'à ce repas on se grisa, ce qui n'arrive jamais dans le Nord à de pareilles fêtes; aussi regarda-t-on cette circonstance comme une preuve du peu de cordialité qui y avait régné, et comme le présage de quelque malheur imminent.

Vers le milieu du mois du mars, le roi se rendit avec la cour à Stockholm, tant pour y attendre les prochaines couches de la reine que pour faire ses préparatifs de départ pour la Pologne. La reine accoucha heureusement le 19 mai,

d'une fille qu'on appela Catherine, mais qui ne tarda pas à tomber malade, et qui mourut le 15 juin; de sorte qu'elle ne put pas même être baptisée solennellement, les parrains, que l'on attendait de Pologne et d'Allemagne, n'ayant pas eu le temps d'arriver. Le nonce du pape l'ondoya au nom du Saint-Père, et célébra ensuite ses obsèques en déposant ses restes dans le caveau royal à Cracovie.

Avant de partir, Sigismond rendit les ordonnances les plus sages pour le bien du pays; il chargea le duc et les conseillers du royaume de tenir les rênes du gouvernement pendant son absence. Il remplit aussi de la manière la plus généreuse les vœux de la nation et du clergé sous le rapport de la religion. Par un acte solennel, en date du 16 mars 1594, il confirma de nouveau toutes les conditions qu'il avait déjà souscrites, et y ajouta même plusieurs autres priviléges et franchises en faveur de la religion du pays : il augmenta la dignité et le pouvoir des évêques et des prélats, fixa leur position à l'égard des chapitres et des autres ecclésiastiques, et ajouta généreusement au revenu tant du haut que du bas clergé. Ce corps en rendit publiquement grâces au roi, et lui promit d'exhorter sincèrement les Suédois à lui conserver la fidélité et l'obéissance. Sigismond avait demandé peu de chose pour les catholiques; il s'était borné au droit d'exercer leur culte, sans aucune publicité, dans la chapelle particulière de Joachim Fugger, ambassadeur de Bavière, à Stockholm; dans la chapelle du château royal de Drottingholm, et dans la chapelle privée des religieuses de Wadstena, les luthériens s'étant déjà emparés de la belle église de ce couvent. Quatre prêtres catholiques, élèves des séminaires de Braunsberg et d'Olmutz, furent chargés de desservir ces chapelles; deux d'entre eux se rendirent à Wadstena. Les trois Pères de la Compagnie de Jésus, qui avaient accompagné le roi, retournèrent avec lui en Pologne, de sorte qu'il ne resta pas un seul jésuite en Suède.

Nonobstant la conduite magnanime que le roi avait tenue à l'égard du clergé luthérien, ce corps parjure l'en paya, même avant son départ, de la plus noire ingratitude. La solennité du Jeudi-Saint que le roi et la reine célébraient avec la plus grande piété dans la chapelle du château, donna lieu aux scènes les plus scandaleuses. Le nonce du pape officia et termina la cérémonie, selon l'usage catholique, par le touchant lavement des pieds de treize mendians de Stockholm. Ces pauvres s'assirent après cela à une table abondamment servie, sur laquelle les plats furent portés par le nonce et par le roi. Enfin ils retournèrent tous chez eux chargés de présens. Le nonce leur distribua 60 ducats de sa poche. Aussitôt que le clergé apprit ce qui s'était passé, il jeta feu et flamme. Le lavement des pieds, quoique institué par Jésus-Christ, fut traité d'usage païen, idolâtre et papiste; il excommunia les pauvres qui s'étaient soumis à ce rit, leur défendit l'entrée des églises, et exigea même que les fidèles ne leur fissent plus l'aumône. Ils furent livrés sans pitié à la fureur du peuple, qui fut poussée au point qu'ils moururent presque de faim. Dans cette occasion comme en toutes les autres, c'était toujours Éric Schepper qui se montrait le plus violent.

Le 24 juillet à six heures du matin, le roi appareilla avec toute sa suite. La flotte qui le transportait se composait de cinquante-sept gros navires et de plusieurs petits. La traversée fut fort orageuse. Le vaisseau du roi et celui du nonce furent plusieurs fois sur le point d'être engloutis dans les flots. Le roi et la reine supportèrent tant de maux avec une admirable piété et une parfaite résignation à la volonté du Seigneur. Tous les soirs, avant de se coucher, ils récitaient le chapelet avec leur confesseur et chantaient les litanies de la Vierge et des saints. Chaque fois que le danger paraissait plus grand, ils se purifiaient par le sacrement de la pénitence, et se restauraient, aussi souvent que les circonstances

le permettaient, en prenant le sacré corps de Notre-Seigneur. Ils mouillèrent enfin heureusement dans le port de Dantzick le 18 août, mais ils ne débarquèrent que le 20. L'évêque de Wladislaw et les sénateurs de Dantzick les reçurent au nom du royaume avec les plus grands honneurs, à bord du navire, et les conduisirent dans la ville, accompagnés de toute la bourgeoisie et avec plus de cérémonies encore que l'année précédente. Ils restèrent à Dantzick jusqu'au 2 septembre. Ils traversèrent ensuite la grande Pologne et se rendirent par Calisch à Cracovie. Pendant la route, le roi et la reine firent un pélerinage à Czenstochaw, où l'on honore depuis plusieurs siècles une image miraculeuse de la sainte Vierge, pour remercier Dieu de leur heureuse arrivée. Afin de montrer sa vénération pour la puissante et gracieuse reine du ciel, le roi descendit de voiture à un demi-mille de Czenstochaw, et fit cette partie de la route à pied. Il y resta avec la reine pendant trois jours, qu'ils consacrèrent tout entiers à la prière, et repartirent le jour de la Saint-Michel, après avoir communié. Le 2 octobre, ils firent leur entrée solennelle à Cracovie, au milieu des acclamations générales de la nation (34).

---

(34) Nous avons emprunté ce récit aux rapports que le confesseur du roi, le Père Sigismond Ehrenhœfer, envoya au général de son ordre, à Rome, sous les dates de Stockholm, 6 mars et 31 mai 1594; Dantzick, 25 avril; et Cracovie, 5 et 14 octobre. Nous tirons de cette dernière pièce l'extrait suivant, donnant des détails sur la navigation.

Rebus sic constitutis 24 julii regia majestas tradita corona regni in thesaurum reservatis clavibus circa horam septimam navim ingressa est cum conjuge, quos ad navim deduxerunt proceres regni, soror autem regis in regno mansura ad scopulos usque deduxit serenissimos. Erat classis tam ex Sueticis quam Polonicis navibus quinquaginta vel circiter navium, et aliquot jam præcesserant, ut totius classis numerus quinquaginta sex vel septem magnarum navium fuerit. Cum

A peine Sigismond eut-il quitté la Suède que les troubles recommencèrent. Charles ne négligeait aucun moyen de

---

autem vento contrario navigandum esset, naves per medium milliare scaphis remigantibus tractæ sunt, et quatuor horis medium milliare confectum est et anchoræ jactæ. Hoc primo die quod memoria dignum sit, hoc accidit. Legati pontificis navis in vicecancellarii navem impegit et naucierum quemdam excussit, qui submersus est, et cum tormenta in eadem navi exploderentur, unum in 20 partes sine læsione cujusquam disruptum est, quod pene miraculi loco habitum fuit. Vespere antequam rex et regina ad lectum se conferrent, litanias una mecum soliti sunt recitare, et hanc consuetudinem toto itinere observarunt 25 julii dicto sacro et recitato itinerario, prout et sequentibus diebus ubi ad terram egredi licuit, vel sub anchoris tuto fieri potuit, observatum est, sublatis anchoris progressi sumus, et eo die quatuor milliaria confecimus. 26, propter adversum ventum eodem in loco perstitimus. 27, eamdem ob causam adhuc hæsimus, et contigit in navi legati apostolici casus admiratione dignus. Laurentius Suecus, nescio quo fato ex superiori contignatione navis deorsum in culinam decidit, et capite in caldariam ferventem incidit, et tamen nihil damni passus est. 28, parum vel nihil passi sumus. 29, circa horam tertiam matutinam aura secunda aspirare cœpit, datisque vela ventis septem milliaria paucis horis confecta sunt, cum autem in scopulis eodem vento ulterius progredi non potuimus in anchoris in sequentem diem substitimus et illo die per medium ventum milliare progressi sumus. Hoc die loco sacri serenissimi una mecum psalmos pœnitentiales recitare cœperunt cum itinerario, qui modus toto tempore servatus fuit, cum sacrum dici non potuit. 31, borealis ventus nobis secundus flare cœpit, quare felici cursu duabus horis quatuor milliaria confecimus, et portum Elseneb, qui est maximus et tutissimus portus in fine scopulorum... Serenissimus rex decreverat per biduum aut triduum in illo subsistere, donec quædam negotia regni plane expedirentur. Res ex voto cessit, nam meridionalis ventus tam firmus et constans flare cœpit, ut inviti usque ad 14 augusti coacti fuerimus hærere. Istis quatuordecim diebus nihil singulare accidit, præterquam quod septimo augusti magna tempestas fuit et fulmen in navim legati pontificis ceciderit, et a summo usque deorsum malum navis

parvenir à la puissance suprême, et ne rougit pas de représenter le roi comme traître à la constitution et à la reli-

---

sine graviori aliqua læsione perstrinxerit. Major pars navigantium hanc tempestatem quemadmodum et Noti perseverantem flatum artibus magicis tribuebant, nec deerant probabiles suspiciones, nam eodem die, quo portum ingressi sumus, cadaver humanum exhumatum est, et nocte sepulchrum lapidibus impletum, nec unquam sciri potuit, quisnam corpus exhumasset, vel quo deportatum fuisset. Accedit ad hoc, quod in alto mari per octo continuos dies septentrionalis ventus flaverit et nos in portu semper contrarium habuerimus. Tandem 14 die cum matutino tempore aura favere videbatur, signum navigationi datum est, jamque decretum erat, ut finito sacro portum egrederemur; verum tempore sacri mutatur ventus et denuo hærendum erat. Regia Majestas, perpendens incommoditates tam diuturnæ stationis, mandat naves remis extrahi ex portu. Vix portum egressis secundus ventus exsurgit, soror regis regi et reginæ valedicit cum quibusdam proceribus regni, et in portum regreditur; tota classis felici cursu tota nocte et die insequenti usque ad horam quartam progreditur. Circa horam quartam fit ventus vehementior et circa noctem tanto impetu fertur, ut de naufragio multo magis quam anno præterito metueretur. Serenissimi et aliquot ex gynæceo (sic!) reconciliatæ sunt, licet pridie confessæ fuissent. Serenissima tota nocte ex intimo cordis oravit ad Deum, frequentius ingeminavit: *O Domine, custodi me ut pupillam oculi. Domine, si vis nos mori, fiat secundum voluntatem tuam, verumtamen oro humiliter, miserere nostri*, etc. Nocte transacta dies aliquid solatii adferre videbatur, interim tamen tempestas non remittebatur, quin tota die eadem tempestate jactati navigavimus, et in securum portum Helensem quatuor milliaribus a Gedano pervenimus decimo sexto augusti, ubi pro gratiarum actione serenissimi *Te Deum laudamus* et *Benedictus Dominus Deus Israel* recitarunt. Serenissimi valde soliciti erant de quibusdam navibus quæ desiderabantur; sed tandem circa noctem omnes appulerunt una excepta, quæ vi tempestatis malum perdiderat, et novem homines interierunt, reliquis salvis. Sicque 40 horis ex scopulis 120 milliaria confecimus. Decimo septimo in anchoris substitimus, donec Gedanensibus et proceribus regni adventus regis innotesceret. Decimo

gion du pays. Il se servit pour cela du secours des ministres luthériens. Au mois d'octobre, il convoqua de son autorité privée les États à Suderkœping, y étala les plus grands griefs contre le roi qui, disait-il, en dépit de sa parole, violait les lois de l'État, et cherchait à déposséder le pur Évangile; puis traçant aux Suédois le tableau des malheurs qui menaçaient leur Église et leur patrie, il demanda que tous les catholiques, tant prêtres que laïques, fussent chassés du royaume. « Quoique notre roi ait promis verbalement et par écrit, dirent les États convoqués sous la dictature de Charles (35), de ne souffrir dans le pays aucun prêtre d'une religion étrangère, nous voyons néanmoins des partisans de la faction jésuitique, exercer publiquement leur culte, même après le départ du roi, à Stockholm, à Drottningholm et à Wadstena, et qui plus est parcourir le royaume pour induire les ignorans en erreur. Nous concluons donc qu'il faut que la patrie soit délivrée de tous ces sectaires, et nous ordonnons unanimement que toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la religion évangélique et qui se seraient fixées en Suède, seront toutes tenues de quitter le royaume dans les six semaines, sous peine d'en être expulsés s'ils ne se retirent pas volontairement. » Afin de

---

octavo portum Gedanensium ad laternam. Serenissimi ingressi sunt, et honorifice ab episcopo Vladislaviensi nomine regni et a senatoribus civitatis Gedanensis excepti sunt. In hoc portu serenissimi quieverunt usque ad 20 augusti, tunc civitatem ingressi sunt. Cives splendido apparatu et adhuc majori quam anno præcedenti serenissimis obviam in armis profecti sunt et senatus illos cum ex navibus descenderent oratione gratulatoria excepit. Nunc ad 2 septembris dies profectionis in Poloniam publicatus est, proficisceturque serenissimus rex Posnaniam, inde Cestocoviam voti causa ad B. Virginem, et inde Cracoviam, ad quam se permansurum sperat ad 3 octobris.

(35) Voyez Baazius, IV, 28, p. 567. Messenius Scond. illust., t. VIII, p. 29.

rendre son triomphe plus facile, Charles avait donné aux évêques et aux prélats siége et voix à la diète, priviléges dont ils avaient été privés dans les premières années du gouvernement de Gustave. Le duc n'agit pas moins arbitrairement à l'égard des affaires temporelles du royaume (36).

---

(36) Carolus princeps propria auctoritate ad mensem octobris anni 1595, regni comitia indixerat, quæ ad 22 octobris finita sunt, in quibus multa in magnum serenissimi regis præjudicium acta et conclusa fuerunt. Primo omnium pseudoepiscopis sessionem et primum locum in consilio attribuit, cum ante hoc ne ad fores quidem conventus admitterentur. Deinde suo et comitialium nomine decrevit, ut nulli liceat appellare ad regem, nisi cum rex in regno fuerit, omnesque officiales regni non per regem sed per Carolum constituantur. Ut omnes sacerdotes catholici et moniales inter sex hebdomadas regno excedant, et officiales catholici deponantur, quique hæc rata habere nolint, tanquam hostes patriæ puniantur. Huic conventui præcipui senatores interesse noluerunt, prout et major pars nobilitatis Ostrogothiæ et Westergothiæ. Ex Finlandia et Livonia fere nemo adfuit. Rustici, quorum in hoc regno magna auctoritas, cum intellexerunt, Carolum principem hæc suo arbitratu inscio rege egisse, nulla ratione rata habere nolunt, quæ Carolus cum suis novatoribus conclusit, prout et major pars nobilitatis. Dicunt enim, si Carolo et senatoribus paucis libuerit constituere quidquid ipsis placitum fuerit, de nostris privilegiis actum erit. Et ad corroborandum nobilium et rusticorum animum non parum juvit, quod triduo post comitia litteræ regiæ venerunt, quibus serenissimus rex pertestabatur, se nihil rati habiturum eorum, quæ concluderentur. Si paulo maturius venissent, totum conventum dissolvissent, interim tamen magni fuerunt emolumenti ad confirmandos regios. Venit hisce diebus quidam ex Suecia, qui serenissimo regi retulit nihil eorum quæ in comitiis Süderkoping conclusa sunt, executioni mandatum, ut omnino sibi persuadeat nec fore ut aliquando executioni mandentur, quod plerique acta et decreta comitiorum execrentur regemque magni faciant propter hanc causam, quod nec propter ingressum in regnum nec egressum quidquam oneris populo imposuerit. Remque se ita habere (de suspensione executionis) vel hinc colligo, scripserat mihi Olaus Aadocæ Stochol-

Il publia un décret qui défendait d'en appeler au roi lorsque le monarque se trouvait hors du royaume, et qui déclarait qu'à l'avenir les employés du gouvernement seraient nommés par le duc et non par le roi. Quiconque s'opposerait à ces dispositions spirituelles et temporelles, devait être puni comme ennemi de la patrie. Le peuple lui-même se montra irrité du pouvoir usurpé du duc. Les plus distingués d'entre les sénateurs ne voulurent point paraître à la diète, la plus grande partie de la noblesse d'Ostrogothie et de Westrogothie ne s'y rendit point, et pas un seul membre de celle de Finlande et de Livonie. Les paysans aussi haïssaient l'administrateur et refusaient d'accepter les décrets de Suderkœping. Tout le monde regrettait l'administration sage et équitable de Sigismond. La religion catholique, que Charles cherchait par tous les moyens à déraciner, faisait au contraire les plus grands progrès, au sein même de cette cruelle persécution. Deux fils du célèbre chancelier du royaume, Gyldenstjerna, abjurèrent cette même année leur erreur, et rentrèrent dans

---

mensis catholicorum pastor de rebus actis in comitiis Süderkoping, et exemplar sueticum impressum decisionum adjunxerat, subjungens, si executioni decreta mandata fuerint et vivus hinc decedere potero, vereor ne capite sanguinolento hinc discedam, quod nihil pro Christo facio, inter tres hebdomadas Cracoviæ apud serenissimum regem ero; jam elapsæ sunt non tantum tres hebdomadæ, sed tres menses, sed nec ipse nec alius exul propter fidem conspicitur. Imo ex eo tempore venerunt huc duo insignes juvenes cancellarii Guldenstern (quorum parens senex inveteratus catholicorum hostis). Alter jam dedit nomen Ecclesiæ catholicæ, alter brevi daturus. Ambo missi sunt gratiam, alter ut litteris det operam, alter ut aulicum apud serenissimum archiducem Ferdinandum agat. Venit et tertius juvenis liber baro Erici Gustavi filius, qui in Italiam proficiscetur, catholicæque religioni optime affectus spero quod reconciliatus redibit. Rapport du Père Sigismond Ehrenhœfer au général de son ordre, en date du 31 janvier 1596.

l'Église catholique. Tous deux se rendirent à Gratz, l'un pour y achever ses études dans le collége des Jésuites de cette ville, l'autre pour occuper une place à la cour du pieux archiduc Ferdinand. Le jeune baron Erici Gustafssohn quitta aussi la Suède, et se rendit en Italie pour y rentrer dans le giron de l'Eglise.

Cependant Charles ne s'endormait point dans sa haine contre les catholiques. A cette même diète de Suderkœping, il rendit, le 22 octobre, un décret qui supprimait le couvent de Wadstena. Il voulut avoir la gloire de renverser de sa propre main ce boulevard de la foi catholique, et il saisit pour cela l'occasion des funérailles du duc Magnus, son frère, qui mourut à Wadstena le 22 novembre. Les principaux dignitaires du royaume, les sénateurs, l'archevêque, tous les évêques et Éric Schepper, assistèrent à cette cérémonie. Dès qu'elle fut terminée, le duc Charles se présenta dans le couvent avec toute sa nombreuse suite, tant ecclésiastique que laïque, et somma les religieuses, qui étaient au nombre de onze, d'abjurer immédiatement la religion catholique et d'embrasser le luthéranisme. Elles lui répondirent unanimement qu'elles aimaient mieux mourir que de faire ce qu'on leur demandait. L'archevêque, furieux, leur fit un long discours, rempli d'injures, dans lequel il leur reprocha d'avoir rempli leurs oreilles de cire et de coton pour ne pas entendre les docteurs du nouvel Evangile. Il termina en les exhortant encore à embrasser le luthéranisme. L'évêque de Lincœping et Eric Schepper leur tinrent aussi des discours semblables. Mais ces généreuses héroïnes ne se laissèrent point ébranler dans la foi catholique. Alors Charles prononça leur arrêt ; il fallait qu'elles sortissent du couvent et qu'elles s'éloignassent de leur patrie. Sept d'entre elles s'embarquèrent sur-le-champ pour se rendre dans les couvens de leur ordre situés en Pologne. Le duc s'empara de tous les ornemens d'argent qu'il trouva et de tout ce qui

avait quelque valeur. Les riches habits pontificaux qui avaient été envoyés au couvent par le pape, l'empereur Rodolphe II, Étienne, roi de Pologne, les ducs Albert et Guillaume de Bavière et autres princes catholiques, furent pris par les évêques, qui se les partagèrent pour en faire des robes pour leurs femmes et leurs filles. Les châsses d'argent des saints Eric, Brigitte et Catherine, furent fondues, et les ossemens enterrés dans quelque lieu ignoré, pour les dérober aux honneurs que les fidèles avaient coutume de leur rendre. La bibliothèque avec son trésor de précieux manuscrits fut détruite, perte irréparable pour l'histoire du pays. Les religieuses, en se retirant, furent obligées de déposer l'habit de leur ordre et de prendre des vêtemens séculiers. Telle fut la fin de cet illustre couvent, ornement du pays et de l'Église du Nord, demeure de la science et d'une piété sincère; il subsistait depuis deux cent quarante ans, six semaines et deux jours. (*Messenius, t. VIII, p.* 23 et 31 *sq.*)

Voulant détruire jusqu'au moindre germe de catholicisme en Suède, Charles chargea l'archevêque, par un décret rendu à Wadstena le 18 décembre, de faire dans tout le royaume une tournée pastorale, dans le but d'engager les évêques et les prêtres à exécuter strictement les décrets du concile national d'Upsal en 1593, et ceux qui avaient été rendus au mois d'octobre précédent à Suderkœping. (*Baazius, IV,* 30, 31 et 32, *p.* 571-576). Abraham se conduisit dans cette occasion avec son despotisme accoutumé, et laissa partout des traces de sa dureté et de son esprit de persécution : les paysans et beaucoup de membres du bas clergé ne voulaient point se détacher de la liturgie mi-catholique du roi Jean, et menacèrent de chasser les ministres qui voulaient leur imposer en place les décrets d'Upsal et de Suderkœping. Il y en eut qui fermèrent leurs églises à ces novateurs à qui ils répondirent qu'ils se feraient volontiers catholiques, si on leur permettait seulement l'exercice du

culte dans la langue du pays. C'était là, disaient-ils, le seul obstacle qui s'opposait à leur retour au sein de l'ancienne Église (37). Plus le peuple s'opposait à l'adoption de ces décrets, plus Charles eut recours à des mesures violentes pour affermir le luthéranisme dans le pays. A l'assemblée d'Arboga, tenue en mars 1597, il augmenta la sévérité des lois contre les catholiques, et déclara ouvertement la guerre au roi comme protecteur des catholiques et oppresseur des luthériens (38). Pour mettre fin à cet état de confusion et pour rétablir la paix, Sigismond résolut de retourner en Suède. Plein de confiance dans l'honnêteté des Suédois, à qui l'administration oppressive de Charles commençait à peser, il se mit en route avec peu de troupes; et quand ses amis prévoyans l'engageaient au contraire à emmener avec lui une armée considérable, il répondait : « Je vais parmi mes

---

(37) Ex Suetia reversus est P. Adamus Steinheim sacellanus regius, qui serenissimo regi totum statum Suetiæ declaravit. Quantum vero ad politicum attinet, princeps Carolus varia molitur, quibus serenissimus prudentia medebitur, quantum vero ad religionem promovendam attinet, inquit, magnum ostium esse apertum, propterea quod concionatores in abrogandis ceremoniis antiquis præsertim elevatione omnes rusticos commoverint (qui hoc in regno multum possunt) ita ut plurimas ecclesias clauserint ut publice dictitent, sibi nihil obstare, quominus fiant catholici, quam sacrum latinum. Sacerdotes catholici tantum tres sunt jam in Suetia, Magnus enim qui Wadstenis præpositum monasterii agebat, mortuus est. Serenissimus rex mecum egit de alio substituendo in ejus locum, sed homo idoneus non reperitur. Rapport du père Ehrenhœfer au général de son ordre, en date de Cracovie 21 septembre 1596.

(38) Exegesis historica non minus æquas quam graves causas commemorans, quibus ordines Sueciæ Sigismundum renunciantes, Carolum, subrogarunt. Stockholm, 1610, in-4°, p. 225 sq. C'est un ouvrage important composé en suédois par l'ordre de Charles et traduit en latin par Messenius.

sujets; contre eux je n'ai pas besoin de soldats. Je saurai bien par la douceur ramener à leur devoir ceux qui se sont égarés. » Sigismond débarqua à la fin de juillet 1598. Mais le despotisme sans bornes et la cruauté de Charles le forcèrent de quitter de nouveau la Suède, vers la fin de l'année. La barbarie du duc envers les amis et les partisans de Sigismond est incroyable. Vers la fin de septembre 1598, plusieurs Polonais, et entre autres le pieux Martin Laterna, de la Compagnie de Jésus, prédicateur du roi, homme également distingué par sa sainteté et par sa science, voulut retourner en Pologne; comme le bâtiment qui le portait était déjà sous voiles, les barbares soldats de Charles vinrent les arrêter dans le port de Stegeborg, où ils furent tous tués et jetés à la mer. Leur fureur s'assouvit principalement sur l'innocent Laterna (39).

Charles enhardi par l'irrésolution et le départ précipité de Sigismond, marchait à grands pas vers une victoire complète. Il convoqua sans retard la diète à Jœnkœping, et fit tant par ruses, représentations et menaces, qu'elle le proclama prince héréditaire administrant le royaume. La diète communiqua cette résolution au roi par deux lettres du 1er et du 5 janvier 1599, dans lesquelles elle l'accusait, de la manière la plus injuste et la plus éhontée, de tous les crimes imaginables, et notamment d'avoir voulu les faire retomber dans l'erreur de l'Antechrist, dont Gustave, de sainte mémoire, les avait tirés. (*Exegesis historica, p.* 362-402.) Dans une assemblée qui se tint à Stockholm le 24 mai 1599, les États s'exprimèrent plus clairement encore : ils assurèrent le duc de leur fidélité, et promirent, après sa mort,

---

(39) Voyez Jon Werwing, Konung Sigismunds och Konung Karl den IX des Historier; utgifna af A. A. von Stiernmann. Stock., 1740, t. I, p. 416; et Messenius Scond. illust., t. VIII, p. 68.

de protéger son épouse et son fils, menaçant en même temps de se délier du serment de fidélité au roi, dans le cas où il n'accéderait pas à tous leurs désirs et à toutes leurs exigences, et s'il ne consentait pas à envoyer son fils Wladislaw en Suède, pour l'y faire élever dans la véritable religion, comme il convenait à un digne roi des Suédois. (*Werwing, l. c., t. I, p.* 469.)

Charles était arrivé alors au but auquel il tendait, et il sut assurer sa victoire par une longue suite de cruautés. Tous ceux qui avaient seulement l'air de s'opposer à ses sanglantes ordonnances étaient livrés au bourreau. Ainsi tombèrent, immédiatement après l'assemblée de Stockholm, trois hommes nobles et d'un grand mérite : Jean Sparre, Christophe Anderssohn, Gyllengripp et Joseph Ralamb. Ils furent décapités. Une foule d'autres, dont la naissance était moins illustre, montèrent au gibet. Les États, effrayés par ces supplices, signèrent à la diète de Stockholm, le 24 juillet de cette année, les résolutions qui leur furent présentées par le duc Charles; ils y accusaient le roi d'avoir violé son serment, de n'avoir pas rempli ses promesses, et d'avoir causé le malheur du royaume. En conséquence, disaient-ils (*V. Exegesis h., p.* 403-426), ils ne voulaient plus le reconnaître pour leur roi et seigneur; ils se déclaraient déliés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et ajoutaient que quoiqu'ils fussent autorisés par là à en faire autant à l'égard de son fils, toutefois ils consentaient à le reconnaître pour leur souverain, si avant six mois il était envoyé en Suède pour être confié au duc, qui l'élèverait dans la religion évangélique et dans les mœurs et coutumes nationales de la Suède, sinon lui et sa postérité seraient déclarés à jamais déchus de la couronne. « En persistant dans la religion catholique, disaient ensuite les États, le roi s'est privé, lui et son fils, de tout droit à la couronne de Suède. Avant son couronnement, il avait à la vérité juré que personne ne serait inquiété pour

cause de religion; mais ces paroles étaient pleines de perfidie, car on devait croire en les entendant que le roi s'engageait à ne haïr et à n'aimer aucune personne à cause de sa religion, et pourtant il est certain que le roi n'a jamais haï de papiste et jamais aimé d'évangéliste, quoique tous les Suédois professassent cette doctrine. »

Charles employa le fer et le feu pour faire exécuter ces résolutions dans toutes les provinces du royaume. Partout il érigeait des tribunaux de sang, pour forcer les habitans des villes et des châteaux à abandonner Sigismond. Les prisonniers qu'il faisait sur ceux qui avaient combattu pour leur roi légitime, étaient décapités et leurs têtes placées sur des poteaux; ce fut ainsi qu'il agit à Abo en Finlande; à Calmar, il fit étrangler deux cent cinquante soldats qui lui avaient offert de la résistance. Il n'épargnait personne. Jeunes et vieux, riches et pauvres, nobles et roturiers, les pères avec leurs fils mineurs, les mères avec leurs jeunes filles, tous tombaient sous sa hache meurtrière. Il se fraya la route du trône à travers des flots de sang (40). Les hommes les plus puissans et les plus nobles du royaume, qui avaient blanchi au service de leur patrie, furent chargés de chaînes, ne sortant de prison que pour monter sur l'échafaud. A la diète de Lincœping en mars 1600, il força les Etats à déclarer que Sigismond et sa postérité étaient à jamais déchus de la couronne, parce qu'il avait agi contrairement au testament et à l'exhortation de Gustave, en abandonnant les véritables doctrines de l'Evangile, pour s'attacher à l'abominable religion du papisme, et à transporter cette couronne sur la tête de celui qui avait délivré le pays des chaînes de ce papisme (41). Ces résolutions furent signées par les États le

(40) Voy. Jacob. Typotius, Relatio historica de regno Suecia Francof. ad Mœn. 1605, pag. 42.

(41) Exegesis hist., pag. 430-459. Baazius, V, 1, pag. 589-594.

19 mars 1600, et le lendemain 20 les malheureuses victimes de la haine du duc furent conduites à la mort. Neuf conseillers du royaume, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir servi fidèlement leur souverain légitime, périrent ce jour-là de la main du bourreau. Charles, tourmenté sans doute par les remords, sortit de Lincœping le jour de leur exécution, mais il força les États à assister à cette scène tragique. Le comte Gustave Banner monta sur l'échafaud avec une admirable fermeté. Après avoir pris congé de sa femme, de ses enfans et de ses amis, et avoir reçu la sainte Communion, il dit en présence de tous les assistans aux évêques qui cherchaient à le consoler : « Je remercie le Créateur de l'univers de ce que rien ne trouble ma conscience ; je me déclare innocent de tous les crimes dont le duc m'accuse ; j'ai toujours servi mon roi et ma chère patrie avec la fidélité d'un honnête Suédois ; j'espère le prouver devant le Seigneur au grand jour du jugement. Je n'ai jamais cherché à nuire à la maison royale ; je n'ai jamais été opposé au duc en aucune chose raisonnable ; sa conscience le lui dira. Ainsi Dieu me soit en aide ! »

En sortant de prison il dit à ceux qui l'entouraient et qui fondaient en larmes : « Vous voyez un homme qui a servi honorablement sa patrie, tous ses fidèles habitans et maint honnête homme, pendant trente-trois ans, et vous voyez sa récompense. Dieu redemandera mon sang à ceux qui le versent si injustement ; on n'agit point envers moi comme je l'ai mérité. » A trois reprises il déclara publiquement son innocence ; au pied de l'échafaud, il embrassa son frère Sten Banner, qui devait mourir avec lui : « Nous avons toujours vécu ensemble comme deux frères le doivent faire. Cette heure met le sceau à notre union. » Le bourreau tenait déjà la hache levée sur lui quand l'évêque de Strengnæs le pressa encore une fois d'avouer son crime ; mais il s'écria avec force : « Non, non, de par Jésus ! je ne mérite pas la mort. »

Le grand Eric Sparre, chancelier du royaume, le suivit sur l'échafaud. Lui aussi protesta de son innocence avec la même intrépidité. « Je me plains surtout, s'écria-t-il, devant Dieu qui est au ciel et devant tous les hommes honnêtes et impartiaux de la Suède et des pays étrangers, de la conduite du duc Charles. Je l'accuse de violence et de tyrannie, et j'appelle sur lui la vengeance à cause du sang de mon frère innocent, envers qui, comme envers moi, il a agi en barbare despote. Je n'ai mérité cette persécution et cette peine de la part d'aucune autorité temporelle, et je ne le reconnais nullement pour une autorité compétente; je la souffre en homme honnête et innocent. Je le soutiendrai et le prouverai au grand jour du jugement devant la sainte Trinité, devant tous les anges et toutes les armées célestes, comme en présence de l'univers. C'est là que je somme le duc Charles de comparaître pour répondre de sa conduite. »

Sten Banner, l'incomparable Thure Bjelke et Benjamin Falk firent en mourant des déclarations toutes semblables. Hogenskjœld Bjelke, le plus bel homme du royaume, Axel Staolarm et Axel Kurk, contre qui ne s'élevait pas même l'ombre d'une faute, obtinrent leur grâce sur l'échafaud et furent reconduits en prison. Mais la haine de Charles n'était pas encore assouvie, et Bjelke fut décapité quatre ans plus tard (42). Encouragé par la facilité qu'il avait trouvée à faire périr ces quatre conseillers, Charles se débarrassa peu à peu de tous les hommes qui lui faisaient encore obstacle. Environ cent quarante personnes, parmi les plus nobles, les plus honnêtes et les plus méritantes du royaume, tombèrent

(42) Joh. Fant litigiorum Johannis III et ducis Caroli historia. Upsalæ 1794, pag. 6 sq. Werwing, t. II, p. 12. Eric Sparres protestation om sin oskyldighet, dans l'appendice de Werwing, p. 111 sq., t. II.

victimes de sa fureur entre les années 1599 et 1604. Un plus grand nombre encore furent envoyés en exil après la confiscation de leurs biens. Ce fut alors seulement que le 22 mars 1604 il se fit proclamer roi par la diète de Norkœping (43). Le 18 février 1608, à Upsal, il se mit lui-même, de ses mains ensanglantées, la couronne de Suède sur la tête, après avoir extorqué un acte de renonciation au jeune prince Jean, fils du second lit de Jean III.

Charles IX et Gustave Wasa montèrent sur le trône de Suède par des moyens également injustes, et s'y affermirent en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines. Mais la Providence a jugé, même dans le temps, cette dynastie qui fut le soutien du protestantisme et l'effroi de l'Église catholique. Elevée avec le protestantisme, elle tombe au moment où le protestantisme lui-même penche vers sa ruine (44), tandis que l'Église catholique, toujours jeune et vigoureuse, achève avec éclat et à pas de géant son œuvre de rédemption, en bravant à la fois les peuples et les siècles. Prions donc le Seigneur, pour que nos chers et malheureux

---

(43) Les actes se trouvent dans l'*Exegesis histor.*, pag. 524-552, et dans Baazius, V, 7, p. 606.

(44) La vengeance céleste a frappé aussi les hommes dont Gustave Wasa et Charles IX s'étaient servis pour accomplir leur œuvre d'impiété. Nous savons quel a été le sort de Laurent Anderssohn et d'Olof Peterssohn, père de la réformation en Suède. Abraham Angerman, archevêque d'Upsal, ennemi mortel de Jean III et de Sigismond III, et la main droite de Charles, ne fut pas plus heureux. Abraham avait élevé celui-ci sur le trône, et Charles, quand il se vit près du but, le déposa l'an 1600, et le fit jeter en prison à Gryppsholm, où il termina sa honteuse vie en 1607, méprisé de tout le monde et en proie à la démence et à la maladie pédiculaire. Il fut enterré sans pompe dans une petite église de village, Charles et les magistrats lui ayant refusé l'entrée du caveau archiépiscopal d'Upsal. Messenius, t. VIII, p. 89 sq.

frères de la Suède ne s'opposent plus à cette grande et sainte œuvre de l'Église catholique, et que délivrés des chaînes qui la retiennent dans les ténèbres de l'erreur, ils s'asseoient avec nous sous la tente du pasteur unique, aux bords des sources rafraîchissantes et inépuisables de la nouvelle Sion.

Non sola gaudes, Anglia (45), martyrum
Cruore fuso, quo nimis hactenus
Inebriavit te frequenter
Proh scelus! hæresis execranda.
Dextras eodem Suecia polluit
Suas piaclo, quæ nece sævIit
In orthodoxos, dogma nollent
Quod leviter vetus abnegare.
Placatus ergo sanguine martyrum
Deus ter almus, protrahat ad suum
Ovile Suecos : Martyresque
Quæsumus, illud idem rogetis.

A Rome, le jour de l'Exaltation de la Croix 1839, dans l'oratoire de Saint-Philippe-de-Neri, à Santa-Maria-in-Vallicella.

---

(45) Ainsi chantait de son exil, en Groenland, le grand historien Jean Messenius. T. IX, p. 56.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

APPENDICE.

CXII.

Multum Reverendo Domino Antonio Possevino.

Molto Reverendo in Cristo Padre. Il signor *Andrea Lorichio* dal quale Vostra Reverenzia avrà la presente, venne a Roma in questi giorni passati privatamente, ove ha dato molto saggio della sua bontà, e valore, e percio' è stato benissimo visto da Nostro Signore, e da me se li è fatto ogni cortesia possibile, come da esso meglio intenderà. Io ho poi ricevuto quelle lettere dell' ultimo di novembre del secretario *Typotio*, il quale in nome del re insiste tuttavia sopra quelli punti, che lei sa : onde io ho risposto ad esso, e a la Maestà del re succintamente rimettendomi a V. Reverenzia, che darà piena risposta a tutto. Il signor Lorichio mostra d'intenderla altramente, e promette di far caldissimo uffizio con Sua Maestà, perche si distolga da simili pensieri, il che piaccia a Dio, che giovi. Rimettendomi adunque alla sua relazione, prego Dio Nostro Signore, che di continuo assista a Vostra Reve-

reniza con la grazia, e favor suo. *Di Roma al primo di Maggio* 1579.

Di Vostra Reverenzia

al piacer suo
il Cardinale di Como.

CXIII.

Al medesimo.

Molto Reverendo in Cristo Padre. Ebbi da V. Reverenzia inanzi che si mettesse in mare per Suezia diversi spacci di lettere, per le quali si ebbe largo conto del viaggio suo, e di quello che di mano in mano aveva operato, massime intorno la creazione degli *collegii* nuovi *d'Olmuz*, e *Brunsberga;* il che tutto piacque a Nostro Signore e le scritture si conserveranno diligentemente secondo il ricordo suo. A don Herbesto si mandarono cento scudi per trattenimento suo, e degli compagni i quali però credo che saranno ridotti ad un solo per la missione fatta in Transilvania. *Ho poi avuto dopo l'arrivo di V. Reverenzia in Suezia le sue lettere di* 7, 26 *et* 28 *d'Agosto, dalle quali s'è intesa la benigna accoglienza fattali dalla Maestà del re, e la buon intenzione che tuttavia mostrava verso le cose publicche; ma che non mancavano disturbi ad impedimenti.* Però ringraziando Dio di tutto, attenderemo a pregarle che ci apri meglio la strada di accrescer la gloria et servizio suo; e perciò V. Reverenzia non si perderà d'animo, *expectando plenitudinem temporis.*

Sua Santità aveva già inteso del travaglio in che si trovava *l'ambasciadore cattolico* costì per alcune imputazioni che li sono state date appresso la Maestà Sua, e n'ha sentito dispiacer grande, considerando il male che ne puo risorgere per l'offesa che ne risulta alla dignità e riputazione di Sua Maestà cattolica, e che questa non è la strada di congiungere in buona e stretta amicizia queste Maestà, come la Santità Sua desiderava per maggior gran-

dezza e servizio di esse, e benefizio pubblico. Per il chè Sua Santità ha voluto scriver il Breve, che sarà qui allegato, a cotesta Maestà, esortandola e pregandola strettissimamente a non creder alle calunnie de' malevoli, atteso che non è punto verisimile, che un forestiero senza aiuto, ne appoggio alcuno, si sia mosso in animo una cosa di tanta importanza; e però che non voglia violare il *Jus gentium*, ne la persona di esso ambasciadore, e far così grandi ingiuria alla Maestà del re cattolico, ma lo lasci andar liberamente, e non dubiti che il suo padrone non sia per castigarlo severamente, quando gli faccia constar ch'egli abbia errato, conchiudendo con la clausula credenziale in V. Reverenzia, la quale perciò dopo aver presentato detto breve soggiungerà con quel caldo ed efficace uffizio, che conoscerà esser necessario, caso che ancora l'ambasciadore fosse ritenuto, e si continuasse in travagliarla.

Il libro di quel *David Chitreo*, del quale V. Reverenzia fa menzione nella sopra mentovata di 28 non è altrimente comparso, e se verrà, si farà quello che lei ricorda.

Quello che lei scrive di mandar degli libretti buoni per spargere, è piaciuto a Sua Santità, e si contenta di far la spesa: per il che se ne darà l'ordine opportuno nella forma da lei scritta.

Si è detto al rettore del collegio germanico che solleciti questi giovani Suezi e principalmente *Pietro Brase*, acciò finiscano i suoi studii, il che esso rettore dice di aver già procurato, facendo opra di tirarli dalla logica alle materie controverse, secondo che altrevolta fu pensato; ma che non in tutti gli è successo: pur se ne farà maggior diligenzia per persuaderli, ed indirizzarli a questa strada come più compendiosa e più utile in questi tempi e in quei paesi.

Si scriverà e farà scrivere in Alemagna, e in Fiandra a favore della Signora *Marchesa di Bada*, e de suoi figliuoli, secondo che si ricerca, conforme alla buona e paterna volontà che Nostro Signore le porta. Che è quanto per hora mi occorre in risposta di dette sue, con pregarle dal Signor Dio l'assistenza dello Spirito e Santa grazia sua. *Di Roma à VII a dì Novembre* 1579.

Al piacer di V. P. R.
il Cardinale di Como.

CXIV.

Jacobo Typotio Secretario Regis Suetiæ.

Multum magnifice Domine, amice charissime. Accepi Dominationis Tuæ literas Kal. Januarii datas, et paucis ante diebus alteras ejusdem fere sententiæ, sed breviores acceperam. Superiores vero aliæ ultimo die Novembris scriptæ redditæ non sunt. Quod attinet ad tria illa capitula, de quibus tantopere sollicitus est serenissimi regis animus, arbitror Majestatem Suam satis aperte, et delucide ex literis jam pridem istuc missis, et post discessum D. Ant. Possevini allatis perspexisse, quid sententiæ summo pontifici sit, et quatenus serenissimi regis desiderio satisfacere possit. Quia tamen propediem ipse Possevinus istic affuturus sit, ex eo Regia Majestas, quæ ad hanc rem spectant, planius cognoscet: cui persuasum ac certum esse debet, Sanctitatem Suam adeo expetere salutem animarum, et sanctæ religionis instaurationem in isto regno, ut proprio sanguini parsura non sit, ne dum si quid aliud expedire intelligeret, et tuta conscientia posset denegatura. Cæterum decet pios filios salutaribus parentum consiliis et monitis audientes esse, et ejus se judicio ac potestati submittere, qui sanctæ Ecclesiæ catholicæ regendæ a Deo præpositus est. Bene valeat Dominatio Tua. *Romæ die quarta Aprilis MDLXXIX.*

CARD. COMENSIS.

CXV.

Illustrissimo et Reverendissimo Domino Cardinali Comensi, Patrono colendissimo, etc. Jacobus Typotius.

S. R. M. Suetiæ Dominus meus clementissimus tum per literas, tum per D. Possevinum satis declaravit animum Christianæ

pietati et religioni catholicæ addictissimum. Sed cum alia ratio sit restituendæ religionis, quam retinendæ, postulavit ea, sine quibus religio in hisce regnis nequaquam restitui potest, nisi cum rerum omnium maxima perturbatione, ac ne sic quidem restituetur, sed fundamenta pie et feliciter aucta subvertentur. Sunt autem illa, quæ S. R. Majestatis animum sollicitum habent tria illa toties frustra postulata : *Sacramenta sub utraque specie : connubia sacerdotum libera : celebratio Sacrorum in populari lingua*, quæ asserit, jam et D. Possevino antea ostendit, subniti auctoritate Sacræ Scripturæ, institutis apostolorum, S. Patrum scriptis, pontificum canonibus, conciliorum decretis, et quod de calice petitur, posse a summo pontifice dispensari, decreto concilii Tridentini demonstrat. Quare cum in posterum decreverit Deo Opt. Max. integra conscientia et religione, non tempori amplius servire, omissis argumentis ad rei probationem, ut ait, nihil necessariis, expectat definitum ad ea S. Sanctitatis responsum, quod ut maturius et ex pii animi sententia accipiat, Illustrissimam V. D. universorumque illustrissimorum cardinalium collegium cohortatur, ut Pont. Max. ad instaurandam in hisce regnis religionem auctores esse velitis. Hisce Illustrissima D. V. bene feliciterque vivat et valeat. *Stockholmiæ die ultima Novembris MDLXXVIII.*

J. Typotius.

CXVI.

Serenissimo Regi Suetiæ.

Serenissime, ac Potentissime Rex, Domine Colendissime.

D. Andream Lorichium, eximiæ pietatis ac virtutis virum, ad urbem privato nomine et devotionis gratia paucos ante dies venientem Summus Pontifex cum sua, tum Majestatis Vestræ causa, cui illum magnopere addictum et devotum sciebat, qua

decuit benignitate excepit et audivit. Qui cum istuc reversurus esset, studii et observantiæ erga Majestatem V. meæ esse existimavi, has ei dare literas, quibus id ipsum significarem, earumque literarum mentionem facerem, quas D. secretarius Typotius semel atque iterum ad me de M. V. postulatis scripsit; quibus quidem nil aliud est, quod hoc tempore respondeam, nisi D. A. Possevinum jampridem hinc discessisse, ac certum et plenum ad omnia responsum attulisse, ex eoque M. V. facile cognituram, quæ salva conscientia et fide, a Summo Pontifice indulgeri possint. Ego vero Majestati V. rectissimam valetudinem, ac perpetuam felicitatem precor, studiaque et obsequia mea promptissima defero. *Romæ die quarto Maji MDLXXIX.*

CARD. COMENSIS.

CXVII.

Secretario Typotio.

Multum Magnifice Domine. Quod superioribus D. Tuæ literis respondi, idem et postremis die ultima Novembris datis, quæ non ita pridem redditæ mihi fuerunt, rescribendum hoc tempore duxi, nempe Summum et optimum Pontificem eo erga Serenissimam Regiam Majestatem animo et charitate esse, ut quæcumque salva fide et officio suo possit, libenter sit ei præstiturus. At quoniam his de rebus fusius cum ejus Majestate acturus est D. A Possevinus, quem, antequam hæc præferantur literæ, istic affuturum non dubitamus, plura scribere supersedebo. Dominationem igitur Tuam bene ac feliciter valere optamus. *Romæ die prima Maji MDLXXIX.*

CARD. COMENSIS.

CXVIII.

Jacobo Typotio Secretario Regio.

Cum R. P. A. Possevinus superioribus diebus ad urbem veniens, in sermonibus, quos cum Summo Pontifice de rebus Suedicis habuit, multum te operæ et laboris posuisse ad promovendam Dei et sanctæ religionis causam, et singularem pietatem ac virtutem in te elucere ostendisset, valde id Sanctitati Suæ gratum et jucundum fuit, gratiasque Deo egit, a quo talem animum accepisti. Quo factum est, ut eidem Possevino istuc iterum proficiscenti, Sanctitas Sua has ad te dari literas voluerit, quibus ipsius verbis te hortaret, ut de iis, quæ coram referet, fidem plenam illi habeas, atque in eo, quod cœpisti, alacriter perseveres; persuasum ac certum habens, præter æternam et immarcessibilem retributionem, quam expectare debes, Sanctitatem quoque Suam benevoli et grati animi indicia erga te, cum occasio tulerit, libenter daturam. *Romæ die quarta Decembris MDLXXVIII.*

Card. Comensis.

CXIX.

Charissimo in Christo filio nostro Joanni Suetiæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Amamus *Laurentium Magnum,* quia eum Tuæ Majestatis observantissimum, inque tuis rebus diligentissimum perspeximus. Quo nomine tametsi eum a Tua Majestate diligi non dubitamus, tamen nostræ erga illum

charitatis judicavimus, illum tibi his literis commendare. *Datum Romæ, etc., die prima Novembris MDLXXVIII.*

CXX.

Responsa ad capita literarum D. Jacobi Typotii Secretarii Suetiæ Regis scriptarum ad Illustrissimum Comensem ultima die Novembris 1578.

Primum. In iis scribitur, Regem Serenissimum Suetiæ esse Catholicæ religioni addictissimum. Ad quod respondetur: Non posse ejus Sanctitatem et Cæsaream Majestatem atque omnes alios Principes Christianos aliter eo de Rege existimare, qui antiquitatis et Patrum adeo expressam rationem habuerit, ut vel præsentibus illegitimis pastoribus, et qui dicebantur Episcopi suorum Regnorum, avitam fidem ipsemet in publico conventu non semel testatus fuerit. Accedere autem illud, quod et per D. Pontum a Guardia, ac variis literis subinde ad Pontificem Maximum missis, denique per me ad Pontificem allatis cum insigni testificatione earum rerum, quas et promisit, et mecum egit, evidentissimum suæ mentis veritate illustratæ non sine totius Ecclesiæ Christi solatio argumentum prodiderit. Quæ cum ita sint, non dubitare ejus Sanctitatem, quin si totius mundi jactura Serenissimo Regi facienda esset, ejus potius quam æternæ salutis, et agnitæ veritatis amissionem sit libentissime subiturus. Qua optimi Regis opinione concepta ejus Sanctitatem vix posse sibi persuadere, ut quæ D. Typotius scribit, ea tum omnino Rex quieto ab aliis occupationibus animo mandaverit, cum et his diversa Serenissimus Rex tum significaverit, tum in capitibus rerum non semel ab ejus Regia Majestate Romam missis satis liquido expresserit.

Secundum. Aliam esse restaurendæ, aliam fundandæ religionis Catholicæ rationem.

Resp. Præterque quod illud pro certo habendum est, ei qui do-

mum, aut rempublicam velit instaurare, super iisdem fundamentis, eademque ratione ædificium esse exstruendum, tum nusquam ostendi poterit, quo tempore hæreses, aut alii errores invaluere, Ecclesiam Dei adversariis quidque concessisse, quale fortassis concedendum esse existimatur. Cum enim Arianorum hæresis totum pene orbem depopularetur, aliæque ex aliis hæreses subinde scatuissent, ab Imperatoribus sive Regibus Christianis nulla alia inita restituendæ religionis est ratio, quam ut conciliis generalibus legitime congregatis antiqua traditio Ecclesiarum omnium servaretur; quæ autem in controversiam vocabantur, hæc ab eadem Ecclesia Dei, quæ Spiritum Sanctum habet, declararentur, et definirentur. Ita Constantinus, Theodosius, Marcianus, cæterique, quos ex Deo regnasse nemo unquam dubitavit, in summis Regnorum difficultatibus fecere. Ita Clodoveus post baptisma susceptum, ita Carolus Magnus et Ludovicus rex adversus Albingenses magnamque Aquitaniæ partem, ac denique cæteri fecerunt, ut etiam sæculo hoc nostro factum est, congregata Synodo Tridentina, Christianisque Cæsare, Regibus, et Principibus, quicumque voluere eidem Synodo interesse per suos oratores ac Theologos, præsentibus. Ita ut qui putet aliam esse rationem restituendæ religionis ineundæ, quam fundandæ fuerit, is nec antiquæ Ecclesiæ primas semitas satis observasse videtur; cum et per Apostolos in rebus dubiis eamdem initio rationem secuta sit primitiva Ecclesia Dei, sicut ex Actis Apostolorum patet : quorum decretis si quis voluisset ex proprio capite refragari, confidenter respondebat Apostolus : Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

Cum igitur Serenissimus Rex hæc sciat, et ut diximus, veritatis, et antiquitatis ex veris historicis, atque legitimis conciliis petendæ non solum amantem, sed etiam perspicacem indagatorem se haberi velit, vix credere unquam poterit ejus Sanctitas, ea verba, quæ modo proposita sunt, aut eorum sensum in ejus adhuc mente hæsere.

Tertium Caput. Nulla ratione pietatem in Regna illa invehi posse, nisi tria illa concedantur, quæ antiquis decretis, et ex Scriptura atque aliis omnibus rationibus concedi posse a Pontifice Maximo monstrata scribuntur.

Resp. Primum. Jam ostensum est, pietatem invehi non solum

posse, sed debere ea ratione, qua Spiritus Dei per Ecclesiam semper docuit, et Imperatores, et Reges Christiani uti legitimi Ecclesiæ filii atque propugnatores fecerunt. Nec vero tria illa restituendæ collapsæ religionis necessaria imo ne opportuna quidem remedia vel ipso experimento fuere. Quo posito ruit hæc propositio. At ruet multo magis, si regius animus Ecclesiæ Dei consilio, omnipotentique dexteræ Dei nixus experiatur, quid sit, eo Spiritu duci, qui Spiritus est Dei, potiusque levissimas eorum vanitates memoria repetat, qui olim objecta malorum specie, neque intelligentes, nec scientes quæ affirmabant, cum neque theologi fuissent, aut rebus exactissime inter sanctos et doctissimos sæpissime disputatis haud interfuissent, ausi ante aliquot annos sunt ista proponere Regi, quæ saluti, existimationi, atque adeo solidæ conservationi ipsorum Regnorum summam afferre perniciem poterant.

Quod autem dicitur, mihi ex antiquis decretis, et Scriptura, atque aliis rationibus fuisse monstrata, ea videntur gratis fuisse dicta, cum extent apud Pontificem Maximum quæcumque ea de re prius scripsi, ac deinde etiam attuli : nam ne ipse quidem Serenissimus Rex existimabat plura eorum esse perpetuo aut omnibus concedenda, quod in capitibus nomine ejus Majestatis a me missis manifesto constat.

Jam de Sacro vulgari lingua dicendo, id adversatur Regis Serenissimi conatui, quo persuasit, ut sacrum solemnioribus diebus latine caneretur, quo facilius antiquissimus ritus catholicus insinuaretur. Adversatur item omnibus Ecclesiis, quæ in fide integra et orthodoxa perstiterunt. Adversatur rationi, cum liquidissime appareat, si quis eam faciendi sacri rationem invehere voluit, aut illico abolitam fuisse, et introductum catholicum morem, aut si quid aliud invexerit, deformem non Ecclesiæ sed Schismatis, aut confusionis inde speciem extitisse. Quod populis quibusdam evenisse compertissimum est. Jam vero cum istum Lutherani, aliive, qui ex Ecclesia exierunt, morem insinuarint, nemo non videt, quot inde scaturierint incommoda, quot pestes manarint errorum, quamvis etiam a ratione humana alienum sit, si ii qui erroris veniam petere, et eum declinare debent, ii quasi formam rectioris Ecclesiæ Catholicis unica in fide perpetuo manentibus præscribere, et eo exemplo constantem Ecclesiæ Dei consensum, et ritum tur-

bare in animum inducant. Porro ostendatur, quonam in concilio, aut Patre, aut Pontificum decreto Ecclesiæ universali præscriptum fuerit, ut missa vulgari lingua diceretur. Nam quæ græce etiamnum dicitur ea, a communi populi lingua longissime abest. Neque vero latinam missam cum in Ecclesia universa occidentali audirent semper populi, ii omnes latina utebantur lingua, ut illam intelligerent, ne Romæ quidem, ubi semper variæ fuere nationes nec denique, qui Itali et Latini essent, omnes iisdem vocibus uti consueverant, ne populus quidem inemendate loquens semper emendatiorem linguam assequi poterat. Rationes vero, cur Spiritus Sanctus in Ecclesia voluerit observari hunc morem cum validissimæ sint, et eas sæpe auribus licet ac cordibus surdis attuli, et ex iis, quæ nomine ipsius Sanctitatis ad ea quæ Serenissimus Rex proponebat responsa sunt, evidentissime cognosci queunt. Sed et ipsemet Rex Serenissimus si suo perspicaci ingenio ad veritatem comprehendam uti voluerit, objectos quosque errores non ita paulo post (quemadmodum ejus Sanctitas non desperat, quicquid alii difficultatum aggerent) facillime confutare poterit.

De Cælibatu vero, ut libere concedatur, ne Regi quidem Serenissimo id probari satis non uno argumento scio. Primum quod in ipsis capitibus rerum ab ejus Majestate propositis diserte declaravit, se cupere, ut cœlibes Sacerdotes sint, quandoquidem qui divinissima mysteria tractare debent, eos castissimos esse deceat, quod vel tempore vicis suæ etiam in umbratili Sacerdotio Veteris Testamenti fiebat. Quod si propter aliquos tantum in iisdem capitibus id peti Regia Majestas ostendebat nempe ob difficultates habendorum sacerdotum eæ certe difficultates multo majores futuræ essent, si aliqui vel cœlibes vel non cœlibes essent. Quamvis ne Sacerdotes quidem deerunt et quidem qui linguam Suedicam paucorum mensium spatio consequuntur, aut ex Suecis ipsis plures, nisi metu et minis impediantur, Catholico more permittantur, ut Sacerdotes fiant, quæ et a me liquido Upsaliæ relata sunt Regi Serenissimo cum ex urbe redirem; illud addens, præter eos quos mecum adduxeram, non defuturos plures alios legitimos sacerdotes si serio res agatur.

Secundum vero argumentum est, eam non esse omnino mentem Regis, quod qui Regiam illius Majestatem castitatis studiosam

etiam in conjugio fuisse et cognovi, ac retuli, cum in animum induxisse credat ejus Sanctitas, ut Christum tractaturi, hi quotidie a carnalibus amplexibus ad spirituales hostias, atque ad vivificum et tremendum mysterium, ut quotidie tanto egemus sacrificio, accedere debeant.

Jam vero quod hoc neque ex Evangelio, aut ex Apostolorum, vel aliorum Patrum antiquorum exemplo ostendi possit, id compertissimum est, alioquin ostendant, an qui Evangelium in Suetia primi promulgarunt, hi eam rationem constituendæ et firmandæ religioni adhibuerunt. Nec enim Spiritus Sanctus, qui futuras istas hæreses prospiciebat, eamdem non ostendisset, si ita paci Ecclesiæ consulendum judicasset. Neque id unquam ex Pontificis decretis non dicam permissum sed constitutum fuisset firmum habere fundamentum perspici potest, quod expositis recte locis et indicatis erroribus, aut falsis glossematibus facili negotio potest ostendi. Quod autem ad Græcos attinet, cum nunquam Sueci Græcos ritus sint amplexi, hoc exemplum a populis illis, qui catholicam fidem olim ab iis, qui a Sancta Sede Apostolica sunt missi, hauserunt, ne cogitare quidem scimus, cum non semel perlatum ad nos sit, populos illos atque adeo nobilitatem summo jam habere contemptui falsos illos Sacerdotes, quod carnalem eorum vitam et scandala plurima experti ad avitam pietatem sint maxime propensi, sacerdotes cælibes habere quidem ipsi percupiunt, ut quod cedit in parochi familiæ et filiarum dotandarum privatum bonum, id in Divini cultus splendorem, et in pauperes et parochiæ juventutem docendam, vel paupercuIas juvandas, ex fundatorum sacrosancto testamento convertatur. At ut redeam ad Græcos, hi ubi carnem cum spiritu conjungere voluerunt, acerbissimas sui schismatis pœnas dederunt; nam separati ab Ecclesia Spiritum Sanctum quoque negarunt a Filio proficisci, aliosque errores ebibentes, jamdiu qui pastorali virgæ Petri, a Christo Domino traditæ, potuerant esse tanquam filii subjecti, ac vitam æternam consequi, ii Turcico acinaci subditi, servique ex hac misera vita ad æternam mortem præcipites ruunt. Sed et illud in tanta libertate ipsimet Græci vestigium debitæ castitatis delere ita non potuerunt, quin adhuc ipsorum Episcopi cælibes vivant, qui cum ex hieromonachis deligantur, neque uxorem ducunt et monastice vivunt.

At, et quod objectum aliquando fuit a Rege Serenissimo, si nempe Sacerdotibus uxores desint, plura peccata committi, id ubi nullam habere vim perspicue ostensum fuisset, jam ne dispensationem quidem hanc ejus Majestas urgere amplius velle visa est. Ut enim mittam castitatem carnis facibus admotis non solere curari, et ut taceam, quæ ab istis hæreticis ministris patratæ sunt cædes, eo consilio, ut alter alterius uxorem assequeretur, videmus autem Parœciarum domos, ubi ipsi habitant, ancillis et multiplici caterva mulierum refertas, otium autem ejusmodi ex hæresi Lutherana invectum, ut non Divinis laudibus, non Sacramentorum administrationibus, non pietatis operibus studium, quod a Catholicis fit, impendatur. Nos ipsi his oculis vidimus, quænam ex istis gynæceis sordes prodire possunt, præterquam quod si ad peccata vitanda dispensationes ejusmodi quærendæ sint, cur item non petent, ut in præcepto legis, quo fornicationem prohibet, Deus ipse dispenset, simul autem plurium concubinarum abusus irrepat, idque denique uti sanctum fiat, quod sordidissimus ille veterator Lutherus scriptum reliquit : si renuat uxor, veniat ancilla.

Quartum Caput. Utramque speciem debere concedi, cum non solum ex aliis rationibus, verum etiam potissimum ex concilio Tridentino id Pontifex Max. facere possit.

De utraque specie quid faciendum sit, jam Summus Pontifex scripsit. Cæterum quod concilium Tridentinum afferatur in medium, cur non idem affertur adversus eos, qui cælibatum Sacerdotum non admittunt? Nam si Spiritu Sancto illud ductum fuisse credunt, quod aliquibus concedi posse utramque speciem intelligunt fuisse decretum', cur et aliis in rebus duci, ut in cælibatu conservando, non credunt? At ut justissimæ causæ concilium Tridentinum divinitus impulerunt ad illud decretum ferendum, seu potius ad deferendum Pontifici Maximo ea de re judicium, ita profecto si qua ex mundi regione impetrandus esset à Sancta Apostolica' Sede unius speciei usus, is ab his Regnis contendi enixe deberet; cum ipsi experti sumus, et qui vocantur sacerdotes cervisiam plerumque adhibere solitos ad consecrationem, et populos sæpe eorum communionem ex vini defectu intermisisse. Ve-

rum et ut hæc non essent, quæ verissima sunt, nondum constat, eos, qui in Suetia calicem petunt, deliberasse facere quicquid ab Ecclesia Dei non solum hac re calicis, verum etiam in aliis fieri debere intelligunt. Existimari autem a quibusdam, plus sub utraque quam sub una specie concedi, cum denique neutram veram speciem cum re Sacramenti Divino judicio habeant. Credi vero usum unius speciei antiquitus non fuisse ut utriusque quidem aliquando apud aliquos alias ob causas fuit, quas ipsi nesciunt, et retuli audire volentibus et scripto testatus sum. Quæ omnia nondum catholicæ fidei non esse signa conjici omnino possent, nisi aliqui id fieri humanis timoribus dicerent, quos illico in medium afferunt, cum se convinci intelligunt.

Sed et quæ lateant sub hoc velamento deceptiones, non solum populi, quibus id aliquando concessum est, declarant, verum etiam hæc una utriusque speciei res scidit Ecclesiam Dei, cujus vinculum quantopere necessarium sit quam arctissimum custodire laborante Satana, ut per rimas aliquas mysticum Ecclesiæ corpus destruatur, et quasi spiritum exhalet, ex iis rationibus, quas ad Regem per suos Theologos Pontifex Maximus misit, cognoscere poterunt, si non intus hæretici æterno suo cum damno, sed Catholici perpetuo et maximo suo cum bono apud Deum et homines esse et haberi velint.

Cæterum quando ejus Sanctitati optatissimum est, ut tantæ rei occasio, quanta est istorum populorum salus, ne ex manibus Serenissimi Regis elabatur, ita nemo non est, quin intelligat, ad propria ejus Sanctitatis commoda, aut ad privatam humanarum rerum accessionem nihil pertinere, cum vel ab ipsomet Rege propositam fidei Catholicæ in hæc regna restitutionem procuret. Jam enim id ætatis prudentissimo Pontifici, et cui non desunt amplissimæ vineæ, quæ indies convertuntur, et in quas operarii mittantur, nisi septentrionalia hæc Regna voluerint fidem adhibere. *Dolebit quidem eos, beneficium Christi assequi nolle, sed tamen interim et culpa, et mœrore vacabit, qui nec sumptibus neque hominibus, neque occasioni pepercerit, ut tum de Rege ipso, tum de populis remotissimis optime mereretur.*

Antonius Possevinus.

CXXI.

Charissimæ in Christo filiæ nostræ Catharinæ Suetiæ Reginæ Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissima in Christo filia nostra salutem, etc. Non minus nobis cordi sunt res Majestatis Tuæ charissimique filii nostri regis, viri tui, quam nostræ; nec quicquam est, quod non tuæ atque illius pietati nos debere existimemus. De negotio neapolitano et polonico curavimus omnia quam diligentissime, misimusque Neapolim cum literis et mandatis dilectum filium Antonium Possevinum, cujus fidem atque erga nos observantiam perspectam nobis esse certo scimus; providimusque, ut et rex suum consequatur, et inter principes ipsos pax et charitas conservetur. De tua autem cura atque opera assidua in catholica religione tuenda et fovenda, inque liberis pie sancteque instituendis, dici non potest, quantopere exultemus. Oramus illis omnem a Domino benedictionem, eamque auctoritate, nobis ab ipsius bonitate tributa, his literis impertimus. Erit autem tuæ præstantis pietatis curare, ut quo magis procedunt ætate, eo longius omnis labendi atque errandi occasio ab iis arceatur; id fiet, prohibenda eorum familiaritate atque aditu, quorum sermo serpit, ut cancer, quique id unum student, ut quam plurimos possint a catholica religione atque a salute abducant, secumque ad sempiternum interitum trahant; eos dicimus, qui perdita doctrina et moribus sunt; id autem diligentissime curaturam esse Majestatem Tuam non dubitamus. Cætera ex Possevino ipso cognosces, etc. *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die prima Novembris MDLXXVII. Pontificatus nostri anno septimo.*

CXXII.

Eidem.
GREGORIUS P. P. XIII.

Charissima in Christo filia nostra salutem, etc. *Laurentius Magnus* egit apud nos summa fide et diligentia ea, quæ Majestas Tua, et rex vir tuus, nosterque in Christo filius charissimus, ei mandaveritis. Amamus eum, et quanquam illum a Tua etiam Majestate hoc nomine diligi persuasum habemus. tamen voluimus ejus fidei et prudentiæ nostrum testimonium tribuere, eumque Majestati Tuæ commendare. *Datum Romæ, etc., die prima Novembris MDLXXVIII.*

CXXIII.

Serenissimo Regi Poloniæ, etc. Antonius Possevinus Soc. Jesu.

Serenissime Rex.

Redeunt *Zacharias* et *Johannes Antonius* Tartarorum Legati, qui benigne excepti, et ornati donis ab hoc serenissimo rege, rem ex animi sententia confecerunt. Hi cum sæpe apud nos fuerunt fide catholica altius imbuti, et sanctissimis sacramentis, una cum septem e suis semel atque iterum muniti, alacres ad propagandam inter suos catholicam religionem, hodie hinc Deo aspirante solvunt. Qui quoniam scripto signis suis obsignato mihi *viginti nobiles adolescentes Tartaros* polliciti sunt, in Pontificiis seminariis instituendos, obsecro per Christi Domini misericordiam Vestram Majestatem, ut velit oratori suo, qui cum iis ibit, et ipsemet Tarta-

riæ tantum negotium de meliore nota et mandare et commendare. Res erit, Serenissime Rex, unde splendidiorem alteram coronam capiti suo imponet; præterquam quod hac item ratione (ut initia cœlestium rerum exigua, sed progressus sunt maximi) Vestra Majestas sibi suoque isti regno arctiore vinculo quam annui tributi stipendio gentem illam devincet. Voluntates hominum enim (ut ipsa optime novit) amore et religione quam arctissime obstringuntur. Et mitto quicquid ex hoc boni ad Polonicum Regnum possit accedere, certe sine copiis isto christiano stratagemate in Orientem sensim fidem Redemptoris nostri invehere, apud Deum, et apud omnes christianos principes, atque adeo apud ipsam posteritatem maximam Vestra Majestas gloriam conciliabit. Majestatis Vestræ literas reddidi huic Serenissimo Regi, egique sæpe vel cum eo, vel eum ejus ministris de iis rebus, quæ cum ad amicitiam conservandam, tum ad negotia promovenda pertinent. Cætera quæ ad religionem pertinent, quando hic maximas difficultates inveni, non possum, quæ velim scribere Vestræ Majestati, quam adversus omnes Christi Domini hostes victricem, et diutissime ad divini nominis gloriam superstitem esse a Deo contendo. *Stockholmiæ XIII Septembris MDLXXIX.*

CXXIV.

Ego *Zacharias Antonoviz* missus a magno Cæsare Machumel erey imperatore Tartarorum legatus, unacum *Antonio Dzizieniewicz* misso a magno duce Adilgereji Calpa fratre ejusdem Cæsaris, ad Serenissimum Regem Suetiæ, fidem meam do, et polliceor, me cum primum in patriam redibo (quod erit quam primum) omnem operam navaturum in mittendos ex Tartaria et Caffa (quæ est mea Patria in Taurica Chersonese *viginti adolescentes Tartares nobiles*, ad Reverend. Patrem Antonium Possevinum, Sanctissimi Papæ et D. N. Vicarii Christi Gregorii XIII Theologum, et ejus Sanctita-

tis nomine apud Serenissimum Suetiæ Regem commorantem. Quos adolescentes in Lithuaniam seu Poloniam, ad Reverend. Patrem Antonium Possevinum (ita ut cum eo convenimus) mittemus, ut fide christiana, literis et bonis moribus imbuti, possint in Tauricam Chersonesum suo tempore redire, ut multos christianos populos, qui ex nostris in plaga illa ad Pontum Euxinum sita, antiquam religionem catholicam romanam, nomine potius quam re (quia desunt operarii catholici) retinent, possint deinde docere. Cum autem vehementer exoptemus, ut Serenissimus Papa, et Dominus noster Gregorius XIII mitti ad nos aliquos Sacerdotes Catholicos jubeat, qui nostras ecclesias adjuvent, quemadmodum eidem Reverendo Patri Antonio Possevino exposuimus; volumus et jubemus omnibus nostris, tum Caffæ, tum sub ditione Cæsaris commorantibus, ut quoscumque ejus Sanctitas seu ejus Sanctitatis Ministri ad nos miserint, ii in domibus nostris, etiam nobis absentibus, omni charitate excipiantur et sustententur, prout veros christianos decet. In quorum fidem has literas nostro sigillo, ut moris est nostri, obsignavimus. *Datum Stockholmiæ in Suetia, vigesima quinta Septembris, anno a Nativitate Domini MDLXXIX.*

CXXV.

S. Catholica Real Majestad.	A Sa Majesté Catholique.
En mi buelta de Roma a esto Regno que fue ya ha dos meses, el capitano *Francisco de Erasso* embaxador de V. M. medio la carta de los 24 de henero, del anno passado, que fue servido escrevirme en su creencia. Lo qual como a mi me fue de sena-	A mon retour de Rome dans ce royaume, qui a eu lieu il y a deux mois, le capitaine Francisco de Erasso, ambassadeur de V. M., me remit la lettre du 24 janvier de l'année passée qu'elle avait daigné m'écrire pour me le recommander. Autant je me

ladissima gracia, assi me pesa que hasta aora no me he podido emplear con mayor esperança, en lo que su Sanctitad de su parte, y V. M. de la suya me han mandado, y si Dios Nuestro Señor es servido que yo quede algun tiempo en este Reyno, assi como parece que yo quedare a lo menos hasta al verano, yo me esforçare (como ya muchas vezes se ha hecho) de quebrar, y atajar, todo lo que pudiera dañar al servicio de Dios, y de V. M. a la qual pues el dicho capitano Francisco de Errasso hara larga relaçion de todo lo que es necessario, y de lo que el con mucho valor y trabajo ha hecho aca, dexando toda vià abierta la puerta à l' amistad entre V. M. y este rey y su consejo, no sere mas largo en esta, sino en supplicar a V. M. que pues que con la marquesa de Baden se fueron a Flandes sus quattro hijos, de quienes se tiene mucha esperanza, a los quales V. M. fue servido offreçer por don Juan de Çuniga su favor y clemencia, mande que en el collegio de los Padres de nuestra compagnia sean instítudos, pues, andando el tiempo, podran aqui, y en otras partes, hazer siempre servicio a V. M. y a sus sereníssimos hijos. Cuja S. C. R. persona guarde Dios N. Señor a la Christiandad por

suis senti honoré de cette lettre, autant il m'est pénible de penser que jusqu'à présent je n'ai pas pu encore travailler avec plus de succès à ce dont Sa Sainteté d'une part et V. M. de l'autre m'ont chargé. Si Notre Seigneur permet que je reste pendant quelque temps dans ce royaume, et il paraît que j'y resterai au moins jusqu'au printemps, je m'efforcerai, comme je l'ai déjà fait bien des fois, d'empêcher et d'entraver tout ce qui pourrait nuire au service de Dieu et de V. M., et attendu que le susdit capitaine Francisco de Erasso rapportera en détail tout ce qui sera nécessaire, ainsi que ce qu'il a fait ici avec beaucoup de courage et de peine, laissant toujours une porte ouverte à l'amitié entre V. M. et le roi de ce pays et son conseil, je ne m'étendrai pas davantage dans cette lettre; je me bornerai à remarquer que la marquise de Bade s'étant rendue en Flandre avec ses quatre fils, jeunes gens d'une grande espérance, et que V. M. ayant daigné leur offrir, par don Juan de Çuniga, sa faveur et ses bontés, je la supplie de vouloir bien ordonner que ces princes soient élevés dans le collége des Pères de notre compagnie, afin qu'avec le temps, soit ici soit en d'autres pays, ils puissent être utiles à V. M. et à ses sérénissi-

muchos años. *De Stocolmia en Suecia a los XIV de Novembre MDLXXIX.*

ANTONIO POSSEVINO S. J.

mes fils. Puisse le Dieu N. S. conserver pendant longues années à la chrétienté la royale et catholique présence de V. M. De Stockholm en Suède le 14 novembre 1579.

ANTOINE POSSEVIN S. J.

CXXVI.

Charissimo in Christo filio nostro Joanni Suetiæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili noster salutem, etc. Accepimus oratorem Philippi regis catholici jussu Majestatis Tuæ ob quamdam regni affectati suspicionem comprehensum esse. Mirati sumus, id homini illi in mentem venire potuisse, facileque existimamus, fuisse a malevolis confictum crimen, quo etiam molestius nobis accidit. Cupimus enim, Majestatem Tuam et Philippum summa perfectissimaque inter vos charitate conjunctos esse, idque magno cum Catholicæ Ecclesiæ fructu; cui quidem fructui magnopere officere intelligimus ista, quæ Satanæ ministrorumque ejus fraude spargi jam cœpta sunt zizaniorum semina : præsertim cum sit res ab omni verisimilitudine alienissima; quis enim credat, hominem peregrinum, tanto locorum intervallo a suis disjunctum, nullis cogitationibus, nullis clientelis, nullis amicorum præsidiis munitum, omnibusque denique iis auxiliis destitutum, quibus instructum oportet esse eum, qui tantum facinus moliatur, regnum appetiisse, deque eo occupando egisse, atque adeo cogitare potuisse? mirum esset, si ad privati hominis villulam aspirasset. Rogamus igitur Majestatem Tuam, quantum possumus, ne istam tam frigidam accusationem, tamque ab omni verisimilitudine

alienam, juris gentium religioni, quo jure legati apud omnes nationes tutissimi esse debent, anteponendam putes, inque hoc legato Philippi ipsius regis tibi amicissimi, tuæque amplitudinis studiosissimi personam spectes, eumque ad regem suum liberum redire sinas, qui si peccasse convictus fuerit, gravissimas procul dubio æquissimi regis jussu pœnas dabit. Fusius hac de re aget cum Tua Majestate nostris verbis dilectus filius Antonius Possevinus; gratissimum nobis facies, si omnem ei fidem tribues, nostroque pio et justo desiderio satisfacies. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die VII Novembris MDLXXIX. Pontificatus Nostri anno VIII.*

CXXVII.

Beatissime Pater.

Qua benignitate, et clementia regia Serenissimus hic Rex me cum nostris in Suetiam redeuntem exceperit, bis jam Vestræ Beatitudini significavi. Eadem autem benignitate cum continenter nos tractet, non possem, nisi magno cum ingrati animi crimine, quotiescumque occasio sese dat, non scribere ad Beatitudinem Vestram. *Quæ vero ad catholicam religionem in hæc regna insinuandam pertinent, eo majores difficultates habent, quo ejus Majestas Germanorum aliquot Principum Lutheranorum, seu variarum illarum sectarum, adventu item illustrissimi Caroli Sudermaniæ ducis, et aliorum quorumdam frequentibus rumoribus urgeri se dicit, ne quid mutet, sed quo in statu res sunt, eas in illo relinquat.* Ex altera parte rex, qui cœptum opus se dicit velle promovere, hoc sibi sine regnorum suorum perturbatione ad exitum perduci posse non cogitat, nisi *utraque species*, et *Missa diebus festis latina*, pro festis autem vulgari lingua recitanda istis populis concedatur; quamobrem sæpe me tum ipse per se, tum per suos alloqui voluit, id ut apud Beatitudinem Vestram procurarem. Cum vero non semel dixissem propositæ huic rei Beatitudinem Vestram et quidem allatis

rationibus, cur id fieri non posset, plane respondisse, ejus Majestas mihi significavit, *se jurejurando obstrictam esse huic regno, ne quid de religione moliretur, quin utriusque speciei dispensationem a Sancta Sede Apostolica saltem pro se et aula sua obtineret.* Cui ego per quatuor Secretarios ab ejus Majestate ad me missos respondi, si id ita esset, hæcque una et potissima tantum esset causa, cur ille hoc peteret, nec vero error in mente alicujus de verbo CHRISTI Domini, aut de Ecclesiæ catholicæ sensu hæreret, me scripturum quidem hoc tantum ad Vestram Sanctitatem, licet et difficultates multas viderem, et *illustrissimo duci Clivensi* etiam pro se solo hoc plures annos petenti justissimis de causis fuerit denegatum. Et primum quidem Upsaliæ rex visus est annuere, ut hoc tantum Vestræ Sanctitati scriberetur; at ubi supervenere aliqui alii Stockholmiam post ejusdem Majestatis huc reditum, institit, ut et reliqua scriberem: quod certe et si propter meam erga ejus Majestatis reverentiam facio, invitus tamen, quod ad me attinet, scribo Vestræ Beatitudini, quæ cum sacrosanctæ Synodo Tridentinæ interfuerit et præfuerit, probe novit, ex iis incommodis quæ sexcenties audita sunt, et indies accidunt, quid Spiritui Sancto visum sit, quod expediat ipsimet Ecclesiæ ad Divinam gloriam, pacemque et unitatem Christianam retinendam. Videt quidem Serenissimus hic Rex sordidos errores per Lutherum invectos fuisse, quos et publice sæpe reprehendit. Patrum autem doctrinam ostendit se cupere, nullos autem hic se habere ex suis, qui sint aut *legitimi Episcopi, aut vere Sacerdotes,* nisi unum, et hunc Apostatem intelligit, ac proinde ne unam quidem speciem, in qua res sacramenti sit, *populis* suis tradi, *quin vero et idolatriam a populis committi, cum panem Lutheranum adorant, cognoscit.* Verumtamen ne Calvinismus irrepat, inquit, hoc esse reticendum, atque interdum sibi persuadet, nulla ratione religionem catholicam invehi posse in hæc regna, nisi eas dispensationes assecutus fuerit. Ut vero calicem obtineat, non desinit Concilii Tridentini decretum et facultatem Vestræ Sanctitatis arbitrio delatam objicere, cum alioquin nondum constet, an qui petunt calicem, ii reliqua omnia concilii decreta admittant. Jam de Missa vulgari lingua dicenda, cum præter illam versionem, quæ facta est ex Lutheri depravata traductione, exemplum unius veræ Ecclesiæ id

est Catholicæ non in iis solum regionibus, quæ ad latinum idioma accedunt, verum etiam in Africana quondam Ecclesia, in Belgio continenter, et in Germania, et Polonia, et in his regnis quandiu catholica fuerunt, allatum sit, tum satis apertum dictum est, ne a Græcis quidem vulgari sed literali lingua quam populi non intelligunt solere recitari, sacrificium autem cum Deo non populo offeratur, necessario non requirere, ut a populo intelligatur, sed ut lectiones, et orationes, quæ in eo habentur, in concionibus exponantur. Id quod semper factum est, et facile fieri potest. Quæ tamen omnia, et multa alia me fusius declaratum dixi, si ejus Regia Majestas vellet, quemadmodum istos suos facit, me dicentem vel secreto audire. At cum hactenus neque hoc, nec vero templum aliquod pro catholicis, ne sepulturam quidem liberam more catholicorum consequi potuerimus, restat, ut quod possimus, agamus, supplicantes humillime Vestræ Beatitudini, ut de tota re adhuc dignetur idscribi jubere, quod ad Divinam gloriam et communius bonum pertinere cognoverit. Volebat ejus Majestas, ut Reginæ Serenissimæ atque adeo aliis omnibus catholicis calicis dispensatio concederetur, at cum hoc sit contra conscientiæ libertatem, quæ tamen hic solet jactari, et Beatitudinis Vestræ rationes, quæ adhuc in manu Regis sunt, attulerimus iis, quos ad me miserat, video nihil amplius hac de re mihi esse scribendum. *Cæterum negotia reliqua de Neapolitanis rebus, de Matrimonio, et de Christianorum principum amicitia ita egi, ut ejus Majestas posset intelligere, nihil a Vestra Beatitudine fuisse prætermissum, quod ad ejus dignitatem et commoda spectaret.* Et ut rex ipsa re intelligit per Beatitudinem Vestram non stetisse, nec stare, quominus paterna omnia officia erga Suam Majestatem exhibeantur, *ita sæpe et perhonorifice semper de Vestra Beatitudine et Sancta Sede Apostolica eum loquentem audivi.* Cum autem ille per suas literas Vestræ Sanctitati negotia sua Neapolitana commendet, vix est, quod ego ea de re, quæ justissima est, quæque admodum cordi est Vestræ Beatitudini, quidquam amplius scribam, cum præsertim non semel ad illustrissimum cardinalem Comensem de tota re scripserim. Sanctitatis igitur Vestræ benedictionem post humillimam suorum pedum deosculationem mihi et cæteris, qui mecum sunt, reverentissime peto. *Stockholmiæ die XIV Octobris MDLXXIX.*

CXXVIII.

Venerabili Abbatissæ Sanctimonialium Ordinis Sanctæ Birgittæ Vadsteni S. P. D. Antonius Possevinus.

Venerabilis in Christo soror, et admodum Reverenda Mater.

Pax Christi Jesu, etc. Aliquot dies sunt, cum ad me allatæ fuere literæ R. V., quas et nomine suarum sororum XXVI Augusti ad me scripsit; cognovi autem ex iis, quæ superiore anno isthuc misi, quæve post reditum in Suetiam cum meis literis allata sunt, ea pervenisse ad manus Vestræ Reverentiæ. Itaque etsi epistolam breviorem justis de causis latori presentium literarum dedi, existimavi tamen mihi esse faciendum, si et hanc adjungerem, quam a Vestra Charitate diligenter legi percupio. Nam quæ Summus Pontifex, qui me remisit ad hæc regna, de Vestra Reverentia, deque istis Monialibus ejus sororibus optat et sperat, exponam pro ratione officii mei, si prius dixero gratissimam mihi fuisse animorum vestrorum omnium testificationem, quam vestris mihi literis significastis. Ac primum Summus Pontifex benedictionem in nomine Dei Omnipotentis Vestræ Reverentiæ cæterisque sororibus vestris animo paterno impertitur, donorumque cœlestium plena incrementa ab eo, a quo omne bonum manat, enixe precatur. Cum autem intelligat, factum esse divinitus, ut Vestra Reverentia suumque istud monasterium inter tot clades, et hæresum turbines steterit adhuc incolume, gratias agit CHRISTO JESU, Domino nostro, et vos omnes hortatur, ad agnoscendam tam singularem gratiam a Deo fonte totius bonitatis vobis collatam. Est autem quod maximo gaudio et vos et Christiani omnes perfundamur, cum videmus in medio errantium populorum sexum fragilem, ac pusillum gregem quasi lucernam lucentem in caliginoso loco, servantem avitæ pietatis, et unius Catholicæ Religionis illibata vestigia, propter quæ Deus glorificetur, qui sit benedictus in sæcula. Amen.

Verum cum ejus Sanctitas intelligat, Satanam omnem movisse lapidem, et adeo non cessare, quo istud Virginitatis et fidei pro-

pugnaculum labefactet, serio monet Vestram Reverentiam, ut nihil invehi permittat in istud monasterium doctrinæ, aut exempli, quod vel catholicam religionem inficere, vel mores, et leges, seu regulas a sancta Birgitta relictas corrumpere aliqua ratione possit. Est auditum quidem summo cum animi dolore ab Ecclesia Dei, non defuisse, qui vel utriusque speciei usum, vel voti et professionis dilationem, aut ejusmodi alia conati sint obtrudere simplicibus istis animabus, fallaci quidem astu, cum quidquid Ecclesiæ, et obedientiæ Vicarii Christi in iis, quæ ejus muneris sunt, adversatur, id plane Deo justissimo vindici displiceat et adversum sit. Porro cum non hæreticis, neque adeo ipsis omnibus Laicis Principibus christianis credita sit dispensatio mysteriorum Dei, neque illis sed Petro, et ejus successoribus dictum sit, Pasce oves meas: erit prudentiæ et fortitudinis christianæ illius, qua pectus Vestræ Reverentiæ communivit Deus, ista quantumlibet speciosa rejicere, eaque ab hæreticis tantum, ab Hussitis, et ejus farinæ superbis monstris vel proposita, vel subdola calliditate petita, tanquam pestem ab isto monasterio arcere, ac potius vitam millies profundere, quam signo nutuve aliquo testari nos catholicos ad istorum morem accedere. Quod si qui istorum sacerdotum, vel ipsarum sororum vestrarum aliquid ejusmodi commiserit, id quam primum dignis pœnitentiæ fructibus erit eluendum, gratia vero CHRISTI Domini sedulo, et veracis ac sacramentalis confessionis studio repetenda, ut istud monasterium tanquam unica fidei catholicæ arx instaurata, possit stare adversus tela, et oppugnationem Satanæ nequissimam. Neque vero metus inopiæ cibi, aut minæ, quantæcumque vobis possunt intendi, a charitate, quæ est in Christo Jesu, vos debebunt avertere: ne quando id vestrarum sororum aliquibus conveniret, quod de quibusdam inquit Apostolus, quæ habuere damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt. Potens est autem Deus facere abundare omnem gratiam, et cibum in vobis, cum nihil unquam deesse possit nobis, si veri, et fortes æmulatores gloriæ Dei erimus. Itaque et quæ ad continendas in monasterio sorores, et quæ ad prohibendum ne quis hominum in illud admittatur, quæ item ad confessionem sacramentalem rite obeundam pertinent, hæc ut omnino fiant, Deus ipse vult, cujus regulam a Vicario Christi ap-

probatam Vestra Charitas professa est; et ipsemet Vicarius Christi hortatur, et sperat. Quæ omnia ut commodius effici possint, neque obex aliquis sit, quominus delictorum antea commissorum onere, aut sacerdotes, qui apud vos sunt, aut aliqua istarum sororum jaceat oppressa; ecce mittit ad vos Dominus Deus præsentium latorem literarum Reverendum Patrem Joannem Ardolphum statura pusillum, sed et sacerdotem, et pietate, ac religione non parvum, qui accepit a me omnem facultatem, quam mihi (licet indignissimo) Sanctissimus Dominus Noster Gregorius XIII Pontifex Summus concessit. Hac igitur et cum Vestra Charitate (si opus fuerit) et cum istis confessariis tantisper utetur, dum isthic aliquos dies commoratus fuerit. Ac vero etiam cum discesserit, meo nomine iis, quibus erit opus, eamdem communicabit. Si vero vel propter metum, vel dolum aliqua ex vobis decepta sic fuisset, ut jurejurando se obstrictam sentiret, quominus religiosa et catholica libertate pro ratione professionis vestræ uti se posse credere, hoc nihil scrupuli, aut dubii vobis injicere debebit. Neque enim quantalibet promissione, aut voto emisso præstare debemus illicita, sed si quid ejusmodi promissum, et adeo juratum esset, quod sit contra Ecclesiæ Catholicæ morem, et contra conscientiam, id nihili ducendum est. Neque enim Herodes peccatum peccato cumulasset, si Sancti Præcursoris Joannis Baptistæ cædem promissam, vel juratam non præstitisset. Et certe cum oporteat magis placere Deo quam hominibus, si propter homines displicere velimus Deo, id nihil aliud est, quam summa cum culpa Deum homini facere inferiorem. Itaque si quid tale commissum est, hoc primum rite, et quanta poteritis contritione catholico sacerdoti erit confitendum. Cum vero confessio peccati non sufficiat, nisi eam fructus pœnitentiæ digni consequantur, re ipsa justitiæ Dei satisfaciendum erit, nempe ut vestræ sorores sensim ad vota, professionemque edendam persuadeantur, si quidem ad istam vocationem vocatæ fuerint. Quod sane pro præsentis temporis statu secreto fieri poterit, ea scilicet prudentia religiosa et simplicitate, quam decet istas Virgines Monasterii Vastenensis. Quod cum totius ordinis Sanctæ Birgittæ caput sit, cogitare debet, sibi perfectius aliis sibi subjectis Monasteriis in via Domini esse incedendum: cum verissimum sit, quod Apostoli discipulus Sanctus Dio-

nysius Areopagita scripsit, per superiora Deum influere in inferiora. Qua sententia monemur, qui aliis præsumus, quique proprias habemus familias, quas regamus, nobis primum, atque istis invigilandum, quo Divina bonitas in alios item sua cœlestia dona dignetur derivare. Ac certe, cum (ut idem inquit Apostolus) qui suorum domesticorum curam non habet, infideli sit deterior, tum horrendum et durum judicium fiet in iis, qui præsunt, si propter humanas causas atque respectus eorum salutem omiserint. Verum et illud dignissimum est meditatione, quanto nimirum præmio jam in cœlis afficietur, quodque evidens pietatis monumentum posteritati relinquet, si integram regularum vestrarum observationem executioni mandatam sororibus suis quasi ditissimo testamento legaverit. Ita enim futurum est, ut cum Deus soleat eligere ea, quæ non sunt, ut sint tanquam ea, quæ sunt; ac vero per minima organa gaudeat magna facere, usurus tandem sit isto monasterio, ad propugnandam Virginitatem, et puritatem fidei sanctæ Romanæ Ecclesiæ, quam qui non habent matrem, neque Deum (ut inquit sanctus Cyprianus) habebunt Patrem.

Cum igitur hæc ita sint, erit facile, ut per vasa munda Sancti Spiritus gratia dimanet ad alias. Quod sane et instituendis in fide catholica aliquibus virginibus et puellis, quæ sunt apud vos, effici posset, ac fortassis efficitur. Ad quam rem valde proderit, si etiam ista ætate tenera doceantur, quot sint Ecclesiæ Sacramenta, quæ Divina, et ipsius Ecclesiæ præcepta, quomodo orandus sit Deus, ut fons, et origo omnis boni; quomodo expetendum sit Sanctorum Dei amicorum patrocinium et lator quidem præsentium methodum utilissimam vestras Sorores per V. Reverentiam facili poterit docere, quam ut etiam scripto consequamini, et re ipsa exequamini, oro V. R. per viscera misericordiæ Christi.

Deinde et illud valde expediet, si qua vestrarum sororum habeat nepotes, aut affines aliquos natu grandiores, qui ad studia literarum et pietatem sint idonei, eorum aliquos aptiores procuret, ut saltem primo vere trajiciant in Prussiam ad Pontificium Seminarium, ubi gratis alentur, et excolentur. Horum autem numerus nunc circiter quatuor, sive sex, examinandi prius diligenter, poterit esse, ac tum ad Reverendum Patrem Philippum Widmanstadium, Rectorem Collegii Brunsburgensis, quod unius diei

itineris cum dimidio spatium Gędano abest, mitti meo nomine poterunt, quemadmodum et alios fecimus, sicut referet is, qui has literas V. Reverentiæ leget. Si vero hi nobiles fuerint, id eo melius erit, quoad aliorum quoque majus bonum pertinebit. Si quo autem libro, aut alia re egueritis, quæ ad propagandam fidem catholicam faciat, ego vobis nulla re, Deo juvante, deero. Cæterum quoniam Serenissimus Rex a me petiit, ut vellem vestra negotia Romana Pontifici Maximo commendare, id perlibenter faciam, ubi à Vestra Reverentia exemplam vestrarum formularum et rationum ita accepero, ut intelligam, quibus fundamentis vestrum jus nitatur. Nam quod pertinet ad Romanos, tantum abest, ut quicquam ademptum velint vestro Monasterio, ut quod erat Romæ servatum, id quoque auctum sit; et Summus Pontifex quotquot ad urbem ex his regnis accedunt, vel gratis institui, vel peramanter excipi, ac dimitti faciat, cum et potissimum in bonum istorum regnorum duo seminaria jusserit in Prussia, et Moravia magnis sumptibus inchoari. At, cum domum Sanctæ Birgittæ, quæ est Romæ; relatum sit mihi, fuisse ad excipiendos, et sustentandos Romæ Gothos institutam, quin et doleant Romani, quod isthinc aliqui non mittantur, qui in ea Sanctæ Birgittæ domo sacra facerent, et Divinum cultum exercerent, cogitandum erit Vestræ Charitati, quid ad ea responderi poterit; sane vero probi homines intelligunt, si ibi sacerdotes ex Gothia essent, non solum piæ voluntati Sanctæ Birgittæ satisfactum iri, verum etiam fore, ut subinde ordini vestro sacerdotes suppeditarentur, unde ille instauretur. Id quod eo magis esset prospiciendum, quo vestrum istud monasterium sacerdotibus eget, cui denique si omnino deessent, insanabile vulnus istarum monialium animabus Satanas conaretur infligere.

Præterea cum mihi Serenissimus Rex dixerit, missam esse aliquando ad istud monasterium aliquam redituum illius Romanæ domus partem, cupio ex Vestra Reverentia cognoscere, quænam eadem de re scripta extent, et rationes. Ego vero omnibus viribus non desinam, vestra, Deo adjuvante, promovere.

Mitto V. Reverentiæ Pontificium Breve, quo altare per me nominandum designari in vestro templo possit, ubi pro animabus catholicorum defunctorum orantes liberationem a purgatorii pœ-

nis illis consequi, per gratiam Dei, possint. Ipsum vero altare meo nomine Pater Joannes Ardulphus, cui hac in re vices meas commisi, nominare poterit. Quem Divinæ bonitatis thesaurum acceptissimum fore Vestræ Charitati et sororibus iste confido, cum in tanta suffragiorum pro defunctis penuria, peropportune hoc donum a Vicario Christi pro facultate sibi divinitus tradita ad vos mittatur.

Quoniam vero in altero Pontificio Brevi Summus Pontifex declarat, ut omnes utriusque sexus regni Suetiæ, qui ab hæretica pravitate ad fidem catholicam, et sanctæ matris Ecclesiæ gremium ex animo reversi fuerint, et confessi cum vera pœnitentia sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum in uno die per eos eligendo sumpserint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam, et remissionem in Domino consequantur : iis vero Christi fidelibus ejusdem regni pœnitentibus, et confessis, qui eosdem, ut ad Catholicam fidem revertantur, procuraverint, et ad id opem et operam præstiterint, quotiescumque id fecerint, decem anni, et decem quadragenæ de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxentur; quæ quidem literæ ad viginti annos proximos duntaxat sint valituræ ab earum adscripta die XXV Novembris 1578 superioris anno incipiendo. Propterea et hæc sciri a Vestra Charitate volui, ne tanti thesauri proximorum animas sublevantes desinant esse participes, cum et acutus stimulus adjici possit iis, qui ad religionem catholicam sunt propensi, quo, dum tempus habent, ad Ecclesiæ catholicæ gremium, extra quam nulla est salus, adproperent.

At cum Summus Pontifex tanquam vigilantissimus Pater isti monasterio quacumque re possit prospicere cupiat, animadvertens Reverentiam Vestram (ut omnes alios mortales), aliquando morituram, et tum, si deesset electa, et rite confirmata Abbatissa, fore, ut istæ moniales difficillime in proposito aut suscepto vitæ instituto permanerent, propterea mihi facultatem concessit, ut eamdem Abbatissam, emissa prius professione fidei juxta articulos a Sede Apostolica propositos, confirmare possim. Quod etsi modo necessarium non est, cum Divina Providentia miserante V. R. vivat, et (ut speramus, ac Deum enixe rogamus) diu victura sit, non possum tamen prætermittere, quin ad V. R. scribam, existimare

me; Deo futurum pergratum, si V. Reverentia (quod fortasse fecit) cogitet talem ex multis instruere, quæ sibi morienti credatur esse diligenda in sui locum. Quamvis si omnes regulas, et professionem suam doceantur, et serio perfectioni vacent, non dubitem futurum, quin Christi Domini Spiritus multas sit tales habiturus, quibus tantum negotium digne committi possit.

Denique, ne quid cœlestium donorum, quæ mihi dispensanda sancta Sedes Apostolica mandavit, V. Reverentiam, aut istas Virgines celem, sciat, Summum Pontificem omnibus utriusque sexus Christi fidelibus hujus regni concessisse, qui singulis annis pœnitentes et confessi, in Nativitatis, Resurrectionis, et Ascensionis Domini Nostri Jesu Christi, ac omnium Sanctorum prima Novembris celebrari solita festivitatibus, sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum devote sumpserint, ac pro hæreticorum ad fidem catholicam reductione, et sanctæ romanæ Ecclesiæ tranquillitate, Romanique Pontificis felici statu pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, singulis annis plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem in Domino consequantur; dictis literis, et concessione Pontificia ad viginti annos proximos valituris a die adscripta XXV Novembris 1578 anni superioris. Itaque expediet, ut singulas sorores, et eos, qui catholici sunt, pro data occasione V. R. adhortetur ad tantam gratiam digne consequendam, cum si eam oblatam parvi faceremus, deinceps fortassis ubi vellemus, eam nequaquam consequi possemus. Ut vero tandem his literis finem imponam, præter aliqua munera pia, quæ præsentium lator Charitati Vestræ tradet, mitto etiam sacrum caput unius ex undecim millibus Virginibus, quæ cum sancta Ursula Coloniæ Aggripinæ feliciter martyrium passæ sunt. Illud apud alias beatæ Birgittæ reliquias, vel aliquo alio in sancto loco poni poterit, ut tanto Divinæ charitatis pignore excitatæ sorores vestræ habeant ante oculos, quam vitæ puritate atque constantia usque ad sanguinem, si opus fuerit, imitentur. Quod si particulam mihi aliquam reliquiarem beatæ Birgittæ et beatæ Catharinæ, per tabellarium, qui præsentium latorem prosequetur, V. Reverentia mittere voluerit, erit mihi gratissimum. Dominus Deus sua vos omnes gratia communiat, et augeat, Amen. Commendo autem vestris omnium charitatibus etiam atque etiam præsentem hujus

regni statum, et hanc civitatem, in qua pestilentia grassatur, Serenissimos inprimis Regem, Reginam, et Principes filios, et me cum iis, qui sunt mecum. *Holmiæ die XV Octobris MDLXXIX.*

CXXIX.

Dilecto filio Antonio Possevino Soc. Jesu Presbytero.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili salutem et Apostolicam benedictionem. Volentes pro nostro universalis pastoris munere prospicere, ne si quando contingat Abbatissam monasterii monialium Sanctæ-Birgittæ Vastenensis in regno Gothiæ ab humanis excedere, novæ Abbatissæ electio, et quæ ad Episcopum Vastenensem, qui modo, ut accepimus, hæreticus est, pertinere solet, confirmatio differatur in ejusdem monasterii incommodum, et detrimentum; tibi, quem ad illas partes pro fidei catholicæ negotiis mittimus, ut occurrente prædictæ Abbatissæ obitu, eam, quæ in Abbatissam ab ipsis monialibus canonice, et juxta earum statuta electa fuerit, emissa prius ab ea in manibus tuis professione fidei juxta articulos pridem a Sede Apostolica propositos, et juxta formam solitam præstito juramento, auctoritate nostra confirmare libere, et licite valeas, tenore præsentium facultatem tribuimus. Non obstantibus constitutionibus, et ordinationibus Apostolicis, ac ipsius monasterii, et illius ordinis statutis, et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque. *Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXV Novembris MDLXXVIII. Pontificatus nostri anno VII.*

CXXX.

Stanislao Varsevicio Antonius Possevinus.

De iis quæ agendæ erant cum Rege Suetiæ.

Breves literas ad Reverentiam Vestram misi per D. Joannem Secretarium, qui mire festinabat ad Serenissimum Regem. Iis autem significabam, redditas mihi fuisse epistolas duas, quas ab ipsa scriptas secunda et tertia die hujus mensis acceperam ante quatriduum. Scribam autem ad R. Vestram uberius modo, cum inchoatum ad divinam gloriam negotium sit ejusmodi, ut valde ad rem attinere existimetur, si sæpe inter nos colloquamur; eoque rem Divina dextera adjutrice promoveamus, quo Deus ipse vult, cujus opus agimus, quique ex abysso illa infinitæ suæ misericordiæ, ubi videbit, serio nos Divinæ suæ bonitati cooperari, eliciet rationem aliquam, qua comprehendens astutos in astutia sua, glorificetur, et fidos sibi famulos roboret, ac tueatur.

Gaudeo magnopere, V. Reverentiæ probatam fuisse missionem P. Ardulphi, cujus negotia scio futura esse cordi Charitati Vestræ, primum quidem in sacrificiis, deinde vero quotiescumque se aliæ occasiones offerent.

Jam quod spectat ad uberem fructum, qui perceptus est Arosii ex promulgato Jubilæo, cum ea occasione Catholici pene omnes, generalem confessionem fecerint, gratias agimus Domino. Stockholmiæ item eadem re impulsi, unde viginti Sacramenta sumpserunt, quorum pars nunquam Ecclesiæ fuerat reconciliata. Cum autem manu tangamus, quanti faciendus sit hujusmodi thesaurus, idem poterit in diem Dominicæ Nativitatis promulgari, qui iterum Divina gratia se communiant. Quod si quis istam frequentationem Sanctissimi Sacramenti non ita caperet, cum Vestræ Reverentiæ sint plures ad manum rationes, tum illa præsentis necessitatis maxima est, quæ ex desiderio augendæ in se Divinæ gratiæ cuilibet inesse debet. Et sane tum hac ratione, tum aliis rebus,

gratia (quod Sanctus inquit Augustinus) meretur augeri, ut aucta mereatur perfici.

Legi, quæ ad meas literas respondit Serenissimus Rex, quas equidem potissimum scripseram, ut neque occasioni, quam ferebat hæc lues, quæ indies vehementius evagatur, deessem; et intelligeret ejus Majestas, non stare per catholicos, quin per mortem, et vitam infamiam, et bonam famam Divinus cultus propagetur. Ac dum filii hujus seculi, et pestes istæ animarum hæreticæ fucum suum venditant, interea nos, qui per infinitam Dei bonitatem filii lucis sumus, veros conatus adhibeamus ad proximos adjuvandos. Cæterum Serenissimæ Reginæ, et V. Reverentiæ oblatam fuisse istam occasionem propagandæ religionis, maximum fuit (ut credo) in oculis Divinæ Majestatis operæ pretium.

Quod vero attinet ad responsum, quod ad me Rex misit, ut missa fiant, quæ sexcenties repetita sunt, quæque, si Rex vere saperet, toto pectore amplecteretur, existimo (quando Rex ea de me dixit, quæ scribit) V. Reverentia, oblata opportunitate, quam pro sua prudentia nanciscetur, his verbis illum alloquatur: « Equidem Rex, quod ad Patrem Possevinum attinet, non possum non « aperire V. Majestati id, quod in illo animadverti de causa, cur « conceptam de V. Majestatis religione catholicam sententiam de- « ponere nequeat. Etsi enim in reditu suo ex urbe duriora quædam « invenit (quod ille magna ex parte adventui Illustrissimi Ducis « Caroli, et aliorum quorumdam tribuit, qui in illius aures insu- « surrant), agnoscit tamen plura a V. M. eo dici, quo istos hære- « ticos aliqua spe potius lactet, quam quod cupiat illorum (ut illa « quondam vocavit) sordibus inquinari. Meminit autem, quanta « constantia Catholicæ Ecclesiæ Pontifici Maximi Primatum ipsimet « Patri Possevino confessa est, et revereatur. Quæ item Vestra « Majestas publice adversus istos Pseudo-episcopos et falsos Pasto- « res (iis quidem præsentibus, et eorum publico habito conventu), « ex auctoritate Sanctorum Patrum tutata sit. Habet ante oculos, « quæ in præfatione cujusdam Liturgiæ (licet in illa non pauca « desiderentur) Vestra Majestas scribi, atque adeo quot Patrum « ipsorum sententias adversus falsa Lutheranorum sacra citari, et « in lucem edi fecerit. Novit edicto promulgato, et sæpissime ite- « ratis monitis V. Majestatem jussisse, ne quis Luthero uteretur:

« ne quis item eum coram se ex suggestu, sed Patrum antiquorum « orthodoxam doctrinam afferret. Invenit autem V. Majestatis « jussu Vincentium Lirinensem Stockholmiæ typis excusum; missos « Romam proprio viatico scholasticos; collegium non solum V. Ma- « jestatem esse meditatum, verum etiam illud adscitis tantum « catholicis, et ejectis Lutheranis præceptoribus inchoatum. Au- « divit vero in Pomerania, antequam (biennio propemodum elapso) « navem huc venturus conscenderet, hunc ipsum de pietate Vestræ « Majestatis rumorem, qui late universa in illa ora maritima, et « præsertim in civitate Stetinensi percrebruerat, cum adessent « non solum qui P. Possevini erant comites itineris, verum etiam, « qui eum deducebat ad V. Majestatem; cognoverat autem antea, « quæ Paulus Romæ, quæque post liquidius D. Pontus a Guardia « ad ipsum Pontificem a V. Majestate Orator missus de religione « catholica et dicto et scripto nomine V. Majestatis, cujus attulerat « credititias literas, retulisset: ut interim taceam, quæ alii Ro- « mam ex his regnis subinde scribebant. Et hæc tamen omnia « contigere, priusquam ipse P. Possevinus pedem in regna Vestræ « Majestatis inferret, quem neque intulisset, nisi a V. Majestate « accersitus fuisset, cum eum suo nomine Pontus a Pontifice « Maximo petiisset. Quæ cum ita sint, ac vero Cæsari multo antea, « et oratoribus aliorum regum, atque in primis Legatis Catholici « Regis idem Pontus hæc eadem narrasset, Romæque, quo testa- « tiorem fidem veritatis faceret is ipse Pontus rite et Catholice « cum suis (quantum videri potuit) confessus fuerit, sacramque « Synaxin ab ipsismet qui de Societate nostra sunt, præsente P. « Possevino acceperit: an obscura hæc possunt esse argumenta, « quibus passim de religione catholica V. Majestatis omnes fere « Provinciæ eam in cœlum efferunt, et majora ita sibi polliceantur, « ut alibi quoque pietas restituenda sit, si tanto operi (Deo mise- « rante) finem imposuerit? Verumtamen id longe maximam de V. « Majestatis animo ipsi Patri fidem fecit, quod frequentibus et « longis colloquiis per quinque menses superiore anno cum Majes- « tate Vestra habitis, non prius hinc discessit, quam ex ore Ves- « træ Majestatis fidei ipsius articulos expresse omnes audierit, quæ « omnes hæreses detestata est, atque ubi illi catholico ritu totius « anteactæ vitæ cursum non sine lacrymis admodum pie confessa

« fuit, tum illum amplexa sic est, ut se in æternum posthac religionem catholicam servaturum promiserit ; ei vero discedenti diceret, ut et suos (quod ille petebat) hic relinqueret, et ut nos mitteret, ac vero ut plures catholicos libros afferri cum vestibus sacris curaret, quam ad rem literas item illi ad Dominum Malvetium dedit, quibus eam in rem septem aureorum millia ex Neapolitana pecunia curarentur. Accedit promissum illud tam sæpe ei repetitum, quo deberet testatam Vestræ Majestatis mentem Pontifici, cæterisque Principibus facere, nempe se prius morituram, quam ut filii cum hæreticis quantislibet conjugia miscerent. Quam ob causam et ipse Pater labores itineris alios, Vestra Majestate cupiente, et Pontifice mandante suscepit : ut mittam quantopere illi commendaverit, ut sub catholici Regis patrocinio alerentur, et catholice instituerentur Serenissimæ Marchionissæ Badensis Sororis Vestræ Majestatis filii, et ut ipse comes Edzardus a Cæsare advocaretur, illique animum adderet, ad introducendam in Emdam Civitatem Phrisiæ orientalis religionem catholicam, et aliquem ex ejus filiis Vestræ Majestatis nepotibus apud Cæsarem eam ob causam collocaret; quibus de rebus Cæsar perhonorifico decreto, quod ipse Pater ad Vestram Majestatem misit, benevolum responsum dedit. Accedunt singultus, et gemitus amarissimi, quos maxima cum pietate Vestra Majestas satis diu egit præsente eodem Patre Possevino, antequam ei catholice confiteretur, cum regia illa verba protulisset, desiderare se, ut sibi pedum digiti omnes præciderentur, quo ejus Pater Gustavus ex inferno, ubi Vestra Majestas sciebat eum esse ob hæresim Lutheranam, liberari potuisset; a qua hæresi Vestra Majestas dixit, si cum ejus pater seductus fuit, ipsa fuisset provectiore ætate, credere se parentem suum in illos errorum laqueos nunquam fuisse casurum. Accedit item fides ipsi Patri data, qua Vestra Majestas asserebat, se templa omnia, eorumque res Ecclesiæ Catholicæ redditurum quidem, quod si omnino, se superstite, facere non posset, legaturum se filio, ut opus inchoatum prorsus perficeret. Cumque ipsa tam accurate inter alios D. Hobenschildium superiore anno de veritate purgatorii, de oratione Sanctorum Servorum Dei, qui sunt in cœlis, doceret, auctoritatesque Patrum vel ab ipso Patre Possevino per Joannem Secre-

« tarium studiose conquireret ; cumque Roma accersivisset per
« literas manu sua subscriptas aliquos Collegii Germanici alumnos,
« atque vexillo unicuique militum peteret, an saltem assequi pos-
« set unum catholicum sacerdotem ; sciretque filium scribere ad
« Summum Pontificem, eum perpetuo fore obedientem Ecclesiæ,
« et Sanctæ Sedis Apostolicæ filium : cum denique Vestra Majestas
« tum multis aliis indiciis, tum literis ipsis ad Pontificem Maximum
« scriptis significasset, se velle omnino esse catholicum, Luthera-
« nos autem diceret, si quod hoc anno (convocato inter se con-
« ventu) statuerent prorsus id in sequenti anno mutaturos, nec
« quicquam soliditatis in eorum doctrina, vel veritatis in istis falsis
« sacerdotibus agnosceret, quos tantum dicebat se tolerare, ne po-
« pulis interea, dum insinuatur Catholica fides, ad Calvinismum
« accederet; an potuisset aliquis de pietate Vestræ Majestatis am-
« bigere? At quod pertinet ad Patrem Possevinum, cum maxima
« reverentia prosequatur Vestram Majestatem, etiam hoc habet, ut
« non possit oblivisci benignissimæ cujusdam et regiæ clementiæ,
« qua erga illum usa est V. Majestas, quamque uti homo gratus, et
« religiosus apud Summum Pontificem, et alias, uti facit, identidem
« prædicat. Quamobrem Vestra Majestas neque partam maximam
« istam gloriam, et salutis tantorum regnorum spem sinat amitti :
« neque vero malevolis ansam det, ut vel inconstantiæ, vel simu-
« lationis, vel nimiæ trepidationis, quæ longe abesse debet a quovis
« Christiano, quanto magis a regibus, Vestræ Majestati tribuatur :
« præsertim cum ista soleant etiam a Deo acerbissime puniri, atque
« æternæ memoriæ ab historicis consignari. Jam quidem illud cum
« trepidatione Vestra Majestas perpendere debet, quod non sine
« divina vindicta lues hæc inflicta est huic regno, quæ tam mul-
« tos singulis horis sine veris Sacramentis absumit, et illam hac il-
« lac vagari facit : cum et ad hoc accedat Mosci victoria, quæ copias
« Vestræ Majestatis ad Nerviam tantum non profligavit. Certissi-
« mum autem est, Rex, Vestram Majestatem inchoati operis prose-
« cutione, et fide Omnipotentissimi Regis Christi nixum impetratu-
« ram a Deo, ut neque amplius pestilentia grassetur, et labes ista
« hæreseos ex regia sua familia abstergatur ; in qua una cum tot
« regum decades ante Gustavum vixerint, Vestraque Majestas ma-
« ternum genus ducat a sancta Birgitta, omnes et Catholici, et

« fidei vere propugnatores fuerunt. » Hæc mi Pater, etsi Vestra Reverentia fortasse non semel cogitavit, ac dixit, et vero tam longum sermonem habere non ita est facile, tamen suo tempore repeti, vel quod uno in colloquio defuerit, in altero supplere poterit, hæcque arma præsertim Reginæ Serenissimæ, D. Lorichio, et aliis fidelioribus, addo item D. Comiti Petro, et Domino Henrico Sparræ interdum, ac ipsi Secretario Henrico Matthæi filio suppeditare, aliquid certe momenti habebunt. Video enim, si qua re angatur Rex, propterea angi, quod rem nimium promoveri videt. Quamobrem id operam dat, ut neque qui propensissimi ad fidem catholicam populi sunt, ii habeantur tales, et ipsismet Comiti Petro, et Domino Henrico Sparræ, de quorum fide ejus Majestas multa quondam bona mihi retulit, jam ulla fides a nobis habeatur. Quod etiam arte eorum fieri, qui ipsis infensi sunt, fortasse est verisimile. Hæc igitur dum suo tempore dicentur, maturescent fortasse alia inter hos imbres, et procellas, quibus agitamur, et in quibus etsi certe admodum angustiamur, non tamen dejicimur.

Est autem etiam illud non levis ponderis apud regem futurum, si certus reddi possit, Lutheranos ipsos Principes, qui ejus metum exaudierunt, potius risuros, quod tam facile de sanctissimo itinere deflectat, quam ut ejus Majestatem in majore ulla existimatione habeant, quæ unica religionis catholicæ propugnatione sua regna stabilire, et æternum comparare potest. Præterquam quod si nostrarum animarum exactissime ratio reddenda est æterno judici, quid ille non vereatur, per quem cunctantem, neque Divinæ dexteræ firmæ credentem, tot animæ deceptæ a falsis istis pastoribus singulis diebus pereunt, atque ad infernum decidunt, ut nix, qualis in alia re divæ Birgittæ revelata visio fuit.

Sed venio ad Serenissimum Principem Sigismundum, cujus in memoriam revocandæ erunt literæ, quas ille ad Pontificem scripsit, et a Pontifice accepit tanquam a verissimo Patre, et eo qui est Christi Vicarius. Servantur autem a Sede Apostolica ejusmodi literæ tanquam pignus et depositum protestatæ fidei, quam fidem si præstiterit ejus Celsitudo, cum id aget, quod omnino debet, ac de illo requirit ipse regum Rex Deus, tum nihil erit, quod sibi de cæteris Christianis Principibus polliceri non possit. Cum vero in Catholicos alios Principes multa concurrant, propter quæ

urgentibus necessitatibus sperare auxilium invicem queant, certe in istum Principem aliqua præcipua cadunt, quæ si catholicus permanserit, illum sint (strepant licet omnes adversarii fidei) mirifice communituri, et firmissimo præsidio circumsepturi. Nam præter ætatem, et vitæ innocentiam cum religione catholica hactenus conservatam, quas Deus solet inprimis respicere, Rex Catholicus, et Polonia omnis, quæ peculiari vinculo sanguinis, et aliarum rerum est ipsi astricta, semper eum, etsi centies e regno esset ejectus, ob catholicam fidem (quæ quidem ob Dei gloriam erectio plus sexcentis regnis esset expetenda) idem ipsum regnum eidem restituent. Nec Pontifex Maximus eum unquam deseret, quem et in filium suscepit, et Patri ipsius, si religionem promovere velit, nulla in re se defuturum scripsit. Ac cum Catholicus Rex, ejusque Pater Carolus V quadraginta circiter annos bellum cum Gallis gesserint, ut affinem suum Sabaudiæ Ducem, patriisque sedibus restituerint, profecto nec Sigismundo Principi affini suo deerit. Res vero Neapolitanæ non contemnendæ, quæque omnes integræ demortuis Reginis Suetiæ, et Poloniæ, ad ipsum pertinent, facillimum exitum habebunt.

At et matrimonii negotium explicatius reddetur, et Orbis ipse Christianus mirifice lætaturus est, cum audierit ipsum adolescentem jam (quemadmodum audivi) paucos ante dies ob illustrem suæ fidei confessionem, et hæreseos abominationem plagas fortiter sustinuisse, cum Patri testatus esset, malle se regno et vita carere, quam falsis et idololatricis istorum Lutheranorum sacris interesse. Quæ certe ubi ad aures Pontificis Maximi, et Principum Christianorum pervenient, incredibilem ei amorem ab omnibus conciliabunt. Nihil vero erit, quod a dextera Dei, quæ exaltat humiles, non possit expectare. In eo igitur fovendo et roborando, cum verissime sciam Vestram Reverentiam muneri suo non deesse, obsecro tamen per viscera misericordiæ Christi, perque eam, quam Deus de illo nobis tradidit curam, ut orationibus et aliis pietatis operibus, tum vero per ipsam Reginam Serenissimam illum etiam atque etiam una cum Patre Visocio et Patre Alberto confirmet. Restant autem pauci anni vitæ ex morbo atritæ ipsius Reginæ Majestati, quos neque debet neque potest fructuosius et sanctius, quam in hoc sanctissimum opus impendere. Nec sane hactenus

aliam ob causam ipsa lucis hujus usuram inter tot, et tam diuturnos angores corporis et animi est assecuta, quam ut ipsos filios suos quam altissime in catholica religione confirmet, ut per eos multi populi Deo miserante serventur. Sed neque ipse Princeps immemor est earum rerum, quas sæpe Serenissimus ejus Pater Lutheranis objecit; ut et ipse, qui plus Deo, quam terreno Patri debet, eidem eadem objiciat Patri, si quando vel metu, vel errore deceptus eum velit a catholica religione divertere. Ergo certe memini, me sæpe a Rege audisse querelas, quod acerbius inquireretur (ut ille aiebat) ab Hispanis adversus hæreticos; Religionem enim liberiorem esse debere, nec proinde se posse, etiam si volebat esse catholicus, quemquam vi ad catholicam religionem cogere. Hoc itaque telum Princeps cum Serenissima Regina retorqueat contra Patrem, nec se cogi ulla ratione ad facinus patiatur, cum præsertim tanto minus id fieri debeat, quanto vim inferre pietati est impium. Impietatem autem arcere (ut justissime Catholici, nec sine magna prius adhibita charitate faciunt) sanctissimum et gratissimum Deo opus est. Præterea non desunt Reverentiæ Vestræ aliæ rationes, et exempla Principum Christianorum, et ipsorum olim Suetiæ Regum, qui quoniam catholicam fidem propugnarunt, ex imo ad altissimum dignitatis gradum evecti sunt. Quibus si addantur interdum rationes eæ perefficaces, et paterni amoris plenissimæ; quas suis novissimis literis Pontifex Maximus Regi, Reginæ, et Principi scripsit, quæque omnes in manibus ipsius Reginæ sunt, sane magnum operæ pretium erit. Quarum certo vim cum exposuerit Reverentia Vestra, tum antea exponet pluribus, quanti faciendum sit, quicquid a Christi Vicario in negotio potissimum fidei proficiscitur. Revocet autem R. V. interea ad Reginæ Serenissimæ memoriam, quanta corporisque contentione mater olim (Valente Imperatore) cum insequente filio properabat ad locum cruciatuum, ne martyrii ipsa expers esset, quæ interrogata, quid ita anhelans filium etiam unicum et parvulum adduceret, respondit, ne scilicet et ipse non martyr evadat. Quibus et aliis rationibus, quando eo venimus, ut aperte Christianis, et Evangelicis armis pugnandum sit, dubium non est, quin Divina dextera nobis aderit; ac forte (si quo alio) hoc modo per filium convertetur cor patris erga Catholicam Ecclesiam, aut saltem per ea, quæ infirma videntur,

fortia (ut fieri solet in Divina palæstra) confundantur. Et video quidem imminere nobis tempestates non minimas; sed quando jam aliquot annos languidius processit res, atque humanis potius industriis ac timoribus, ne dicam majore (in re fidei) circumspectione actum est, quam ea ratione, qua omnes martyres, et sinceri servi Dei egerunt, ac vero ex Suetia ad Sedem Apostolicam non solum scripserim, sed accurrerim, ut postea in vanum non curreremus, unde et rationes, quibus in tanta re debemus agere retuli. Videamus autem jam astum istum Satanæ quo tendit, abjicienda omnis larva est; et cum veritas sola ancipites istas et contortas serpentis astutias oppressura sit, Dei benedicti major quam omnium rerum, ipsius quoque vitæ, ratio est habenda. Quod si nos denique indigni martyrii ejiciamur, non ejicietur Deus, neque ad id exemplum exarescet, quod alioquin alios, et quidem quos jam ad seminaria præmisimus alumnos ad negotium fidei promovendum animabit, qui suo tempore eodem exemplo incitati (ut certissime spero) jam quasi proscissa per aliquas afflictiones tellure, et fidei catholicæ seminibus jactis, inde aliquam messem colligant. Videmus autem, quantum jam vel apud ipsos hæreticos Patris Joannis Herbesti sincera coram isto Rege habita fidei prædicatio, et fortitudo, licet modo absentis prædicatur. Quamobrem præter illa, quæ in discessu V. R. inter nos collocuti sumus, sæpe illud mihi in mentem venit, nihil isti rerum statui opportunius posse in concionibus, aut item privatis colloquiis, quam martyrum eorum, qui pro fide fortissime pugnarunt, gesta narrari, quod quidem prudenter et apte ad Evangelii declarationem facere V. R. optime, et Pater Visocius norunt. Quæ denique per ipsam etiam Principissam, quæ tam alte pietatem supra ætatem imbibit, ipsi Principi instillari poterunt, quandoquidem minus patebit suspicioni colloquium, cum inter sese de Divinis rebus conferentes ad Divinum cultum tuendum accendentur. Interea meo nomine Serenissimum Principem salutabit, eique referet, mihi quidem ab amico innotuisse, quæ ipse ob Divinam gloriam imitatus Serenissimos majores suos Jagellonios Reges pertulerit; sed et expectare me ut pergat, ita, ut orbi Christiano, et Principibus omnibus catholicis, ejus constantiam, et fortitudinem testari possimus. Ex altera parte ubi item meo nomine Serenissimam Reginam salutaverit, id ipsum ei dicat, eamque

animet ad sanctissimum fortitudinis trophæum, priusquam moriatur adhuc altius erigendum, et stabiliendum. Quæ cum Divinitus in hoc regnum deducta ignem catholicæ fidei accenderit, imponat obsecro operi Sanctissimum colophonem, et potius moriatur, quam sinat, ut filio, quem ad æternam gloriam edidit, cœleste regnum una cum pietate adimatur. Si quid autem ad rem faciet (faciet autem multum) illi vel Regi, vel filio interdum proponet, quicquid Principes catholici, quidque Poloniæ Rex, Regi serenissimo Suetiæ polliciti sunt, si serio pietatem promoverit. Quamobrem eorum aliquot literarum exempla V. R. mitto, ut iisdem rationibus, eamdem rem urgeat. Quod et cum aliis, de quibus supra scripsi, fieri nonnunquam poterit. Si quando vero intelligeret D. Hogenschildus, quantum flagellum promereatur susceptæ impietatis patrocinium, forte non ita in rebus sanctissimis intercederet. In meliorem autem mentem aliqua fortasse ratione induci posset, si ei ex historiis (ut ille jam pridem avidius, quæ catholici scripserunt, videtur perlegere) adnotata loca quædam afferentur. Interim orationibus adjuvabimur invicem, quas certe post Reverentiæ Vestræ discessum licet indignissimus non solum nunquam intermisi, sed et nescio quo majore animi solatio et sedulitate ad Deum fudi.

Quod ad nos attinet, recte valemus, et hodie cum Joanne nostro ac duobus aliis Torvesundium veni, cum meliori parte sarcinularum nostrarum. Patrem Hubertum jam nostrum affectum reliqui in Collegii villa, dum ejus consuetudo tutior sit. Nam illis, qui ex morbo in hospitio nostro occubuerunt, sacramenta tradidit: cumque jam aliquid horroris ex ea re apprehendisset, expedire visum est, ut saluti tam boni patris usque ad majorem necessitatem consuleremus. Patrem Guilielmum, qui aliquot dies laboravit ex tibia, evocavi ad me. Pater Laurentius est Stockholmiæ, et (si meum consilium sequetur) res domesticas melius disponet, atque in villam collegii tum interdum ibit, tum Stockholmiam saltem festis diebus redibit. Sed mira res est, cum ad eum audiendum aliqui conveniant, et ille dicat se ursisse illos, ut venirent ad se ad sacramentum confessionis, nemo tamen adhuc auditus est ab eo. Ita altas habet radices hæretica stupiditas, ac forte aliquid aliud subest, de quo post, Guilielmum item nostrum fratrem evocavimus ad eamdem collegii villam, ubi moratus apprehensione pestis

exhalata, postea in Torvesundium fortasse veniet. Hospitium seu domus nostra tanquam infecta clausa prorsus est. Libri tamen omnes separato, et tuto loco sunt, ubi nemo unquam fuit eorum, qui relicti erant domi.

In collegii villa paucos dies commorati cœpimus operam dare catechismo per interpretem Suecum docendo, quod si in privatis domibus rusticorum adhibito aliquo scholastico, vel, si quem habetis apud vos, sueco, a Reverentiis Vestris fieret, certe id ad gloriam Dei fore crederem. Ita Patres nostri in Indiis faciunt, ac nescio quomodo, nescio quid spiritualis majoris consolationis ex hac ratione docendi percipitur, quam ex publicis concionibus, in quibus propria utimur lingua; præterquam quod Deus videtur delectari, cum res, quæ nobis sunt difficiliores, promoventur tamen, quod quidem signum charitatis est, quam ipse Spiritus Sanctus maximam in nobis diffunderet, si cordis nostri angustias in his angustiis dilataremus. Adhibuimus autem post catechismi doctrinam litaniarum recitationem, ad quam statim adjiciebamus orationem, quam per periodos vertebat interpres, ut isti etiam orare discerent, et orando fidem docerentur, cum ea etiam in oratione insererentur, quæ ad hoc pertinebant.

Si isthic Generosus Dominus Lorichius fuerit, quæso, Vestra Reverentia eum ex animo, meo nomine, salutet, ac roget, ut omnino, si sibi patuerit exitus in Germaniam, vel Poloniam, me præmoneat, vel per hominem certum, etiam nostris sumptibus, ad nos mittendum. Ejus autem rationibus expediet, si id fecerit, nam necessarias ad eum literas mittam.

Quin etiam atque etiam cupio, ut Vestra Reverentia mihi subinde, vel per homines certos, aut per fratrem nostrum, qui apud vos est, ad nos missum (nisi ille Stockholmiensem viciniam exhorruerit), nos de omnibus certiores faciat, quod certe nobis permagno solatio erit in Domino; tabellariis autem satisfaciemus, ut scribit.

Triduum est, cum ad Dominum Consulem literas misi, quibus significabam literas Vestræ Reverentiæ mihi redditas fuisse, cum iis, quas Pater Vinocius mihi scribebat. Respondebam autem videri mihi satius, ut propter eas rationes, quas ipsamet afferebat, scriberet de sua ab hæreticis conversione ad catholicam fidem, quam

ad alia modo aggrederetur; quæ quidem suo tempore commodius scribi poterunt. Idipsum mihi etiam nunc videtur. Quamobrem faciat hoc in Domino, si per valetudinem licet, quandoquidem Superioribus nostris id totum postea ostendendum erit, qui sine dubio id, quod ad majorem Dei gloriam erit futurum, judicabunt. Ego sane idipsum cupio aliquando videre.

Sed ecce longior fui quam debebam. Quod tamen Vestra Reverentia præsenti rerum statui tribuet. Ut enim versamur prope morientes (sævit autem indies sic lues Stockholmiæ, ut jam aliquibus diebus septuaginta, nisi multo plures sint, moriantur) videtur non esse ab re, si sæpe quasi ex testamento Vestris Reverentiis legem id, quod ad Divinum cultum promovendum spectat. Ita certe magis solutus cura jam vel vivam, vel moriar, cum omnia quæ ad onus mihi impositum attinent, in sinum R. R. V. V. effuderim. Hæ vero literæ Patri meo charissimo *Visocio* erunt communes, fratremque nostrum una cum Reverendo Patre Alberto Vestra Reverentia salutabit, cujus orationibus, et sanctissimis sacrificiis etiam atque etiam me, et omnes nostros commendo. *Ex Villa Reginæ Torvesundio die XIV Novembris MDLXXIX.*

CXXXI.

Regulæ Abbatissæ Vastenensi observandæ ab Antonio Possevino Soc. J. jussu Gregorii XIII. P. M. *Anno 1580 conscriptæ.*

Ut sanctissimum sacramentum semper in Monasterio, cum accensa lampade (uti jam post meum adventum cœperunt) decenter conservetur.

Ut mutetur suo tempore; sint item pro imminentibus necessitatibus aliquæ parvæ hostiæ conservatæ, ut Virgines possint, ubi erunt bene præparatæ, communicare.

Ut oleum sacrum pro extrema unctione, et pro baptismo et con-

firmatione, quod attuli, diligenter asservetur; quo quidem oleo, licet annus effluxerit, si adhibita diligentia recens per Sacellanos Reginæ, aut alios obtineri non poterit, iis facultate Apostolica nobis concessa Sacerdotes uti poterunt.

Ut sanctas reliquias accurate, et quando illas ostendere cogentur (quod tamen quam rarissime hoc tempore fieri debebit), duos cereos accensos super altari ponant.

Ut quæcumque præter regulas sui Instituti tradidi eis ex concilio Mediolanensi pertinentia ad virgines moniales, quatenus eorum Instituto respondent, curent in Domino observari.

Ut catechismum Canisii manuscriptum, et suetice versum, quem dedi, bis in anno saltem, publice in refectorio legant: moniales autem, quæ norunt scribere, sibi unaquaque describat, ut etiam puellas, quas apud se habent, eumdem edoceant.

Ut idem faciant de libello, qui dicitur Practica spiritualis, quem suetice versum illis relinquo; est enim utilissimus.

Regulas item sui ordinis saltem singulis mensibus pro ratione Instituti S. Birgittæ, in cœnaculo legant, ut antiqua disciplina suavius revocetur.

Sciant autem moniales, quatuor diebus anni festis, Nativitatis, Paschatis (Resurrectionis), Assumptionis Beatissimæ Virginis, Commemorationis omnium Sanctorum, se posse assequi Jubilæum, ad viginti annos a die datæ Brevis Sanctissimi Domini nostri Gregorii XIII, cujus Brevis exemplum relinquo.

Sciant item, ex altero Brevi (cujus etiam exemplum relinquo) omnes, qui ad fidem catholicam in his regnis convertuntur, Indulgentiam plenariam se consequi, si resipuerint, et rite confessi, atque absoluti sacramentum sanctissimum Eucharistiæ acceperint. Quæ item Jubilæi gratia ad viginti annos a die datæ Brevis sit valitura.

Confessarii virginum, qui pro tempore erunt apud eas, quique catholici sinceri erunt, non prius id muneris obibunt, quin professionem fidei a Pio IV felicis memoriæ editam sic profiteantur, et spondeant, ut tactis sanctis Evangeliis etiam illam jurent, sicuti Domini *Joannes* Monachus, et alter *Joannes*, Sacerdotes, coram me et illis fecerunt.

Habebunt autem dicti confessarii facultatem, tam inter se, et

cum virginibus, quam cum aliis, qui ad sanctam Ecclesiam Catholicam Romanam redierint, absolvendi ab omnibus casibus, censuris, etiam in bulla cœna reservatis, in foro conscientiæ, quousque eis dicta facultas non fuerit revocata, quæ tum ipso facto cessaret, si alicui laico aut fœminæ sub utraque specie communionem darent, aut Sacrum Sueticum ex parte, vel ex toto recitarent, vel aliquid quod hæresin saperint, docerent, aut ea intentione facerent. Ubi tamen resipiscerent, et vere contriti absolutionem peterent, ea poterit concedi, nisi id dolo, et ob spem ejus absolutionis fecissent.

Cavebunt ne posthac Virgines Sacerdoti (ut hactenus factum est) inserviant Altari, sed scholasticum aliquem puerum prius Ecclesiæ conciliatum adhibebunt ad id ministerium.

Sacerdotes, quam sæpius poterunt, facient sacrum.

Si qua Virgo, vel Vidua, probatione peracta, et absoluto sextodecimo suæ ætatis anno, juxta sanctæ Synodi Tridentinæ Decretum, præhabito examine maturo, ex regula Ordinis admitti ad professionem voluerit, confessarii ipsarum virginum, etiam non monachi (ubi monachi non essent) poterunt nomine Summi Pontificis eam admittere ad professionem.

Demortua præsenti Abbatissa, ea, quæ canonice, et secretis votis eligetur in Abbatissam, confirmari poterit ex facultate Summi Pontificis mihi tradita, quemadmodum constat ex brevi ejus Sanctitatis, quod in monasterio apud Abbatissam præsentem relinquo. Nova autem Abbatissa, antequam confirmetur, professionem fidei faciet, quam jussu Pii IV Pontificis Maximi Abbatissæ profiteri debent; quod et de Priorissa intelligendum est.

Quandiu altare in eminenti loco, et in Ecclesiæ extrema parte (ut erat antiquitus) ædificatum non fuerit, sacrum fiet in cubiculo illo, quod assignavi, ex quo ad eum per cancellos, et velum quod, ibi est interstinctum, virginibus prospectus patet. Diebus autem Dominicis poterit fieri in magno altari in choro a monacho sene; sed ita, ut interstitium asserum fiat, intra quod virgines non maneant, ipse autem Sacerdos ingrediens in chorum ipsas virgines etiam faciens sacrum videre non possit. Ad extremum, quanto se arctius constringent cum Christo earum sponso, quantoque magis a mundi hominumque omnium consuetudine abstinebunt, clausu-

ramque servabunt, tanto uberiora dona, et solida solatia a Divina bonitate se accepturas sciant; sic enim regna hæc septentrionalia ex bene culto hoc semine poterunt, Deo juvante, aliquando in messem magnam excrescere.

Quod ad Scripturas et libros attinet, qui sunt in Sacrario ita unicuique expositi, ut jam plures distracti sint, hæc cuncta Abbatissa intra proprii monasterii septa recipiat, et diligenter servari curet.

Bona monasterii in catalogum redacta servet, eorumque, ubi possessio inita fuerit, rationes ad Summum Pontificem mittat.

De statu monasterii saltem singulis annis scribat ad Summum Pontificem, dum Divina lux in eis regionibus clarius illucescat.

Oratio coram Sanctissimo Sacramento dum istæ maximæ necessitates ingruunt, quatenus per regularum observationem id fieri commode poterit, frequentior habebitur, hæcque tum pro his regnis, tum pro missione operariorum: Summus vero Pontifex, Illustrissimus Cardinalis Comensis, Pater noster Generalis, et Societas, atque ego miser peccator per sanctam Birgittam, et reliquos Sanctos, quorum hic reliquiæ sunt, Redemptori nostro commendentur.

Jesus vos sua gratia tueri, tegere et roborare dignetur. Amen.

CXXXII.

Beatissime Pater.

Paucos ante annos, cum Vestra Beatitudo eleemosynam huic nostro monasterio Stæ. Birgittæ misit, magnopere sublevatæ sumus et excitatæ ad agendas ex animo gratias Deo Benedicto, quod paterna viscera pietatis Væ. Sanctitatis erga tam remotas regiones nos pauculæ virgines expertæ essemus. Verumtamen cum primum adventum Rdi. Patris Antonii Possevini ejusque literas accepisse-

mus, in spem venimus, fore, quod qui Spiritus Vam. Baem. et Sanctam Romanam Ecclesiam regit, is etiam nostras calamitates esset respecturus, et ineffabili sua misericordia consolaturus. Cum autem idem Rdus. Pater a Va. Bne. remissus esset in hæc regna, placuit Divinæ bonitati, ut per homines et literas, quas ad nos præmiserat, deinde per illum ipsum certiora Divinæ erga nos providentiæ pignora cerneremus. Jam enim effluxerant triginta anni, cum prorsus a nobis ablegati erant Episcopi, Monachi, et Sacerdotes pene omnes; cumque modo a Danis hostibus, et illis quidem hæreticis, modo a nostrismet pene continuis vexationibus, præter bonorum omnium amissionem et incendia, atque adeo ministrorum hæreticorum insinuatam in ipsam Ecclesiam nostram prædicationem vehementissime cribraremur. Visum est tandem immensæ Salvatoris nostri erga nos benignitati, ut a sancta Sede Apostolica, et a Va. Bne. nos per eumdem Rdum. Patrem Antonium Possevinum et suos sublevaremur, certioremque de Divina providentia spem concipientes, ita in incepto confirmaremur, ut adversus insultantes lupos nos miseræ licet oviculæ errantes in deserto fortiores evaderemus. Ego itaque cum meo, tum mearum sororum nomine humillimas Deo et Væ. Sti. gratias agens, tam pro hac saluberrima visitatione, quam pro donis pretiosis, quæ ad nos mittere dignata est; rogabo cum his virginibus æternam Dei charitatem, ut ipsa, quæ remuneratrix est omnium, cœlestes suæ pietatis thesauros Væ. Bai. et sanctæ Sedi Apostolicæ aperiat, nec desistam post mortem, quæ a decrepita mea ætate non multum distat, recordari istius beneficii maximi, quo Va. Bdo. viscera mea consolari dignata est, antequam morerer; ac dum vivo, diligenter operam dabo, sicuti omnes facimus, ut sancta Birgitta, et ejus filia, cujus sanctæ reliquiæ cum multis aliis hactenus apud nos Divinitus sunt asservatæ, intercedant pro diuturna incolumitate Vestræ Sanctitatis et exaltatione sanctæ Sedis Apostolicæ.

Quod autem superest, Bme. Pater, id est, quod me maxime anxiam habet, quod cum in universis his regnis duos tantum Suecos Sacerdotes, et hos quidem decrepitos ac fere prorsus inutiles habeamus, video filias meas brevi sine catholicis sacerdotibus futuras, nisi Divinæ providentiæ spes, Vestræque Sanctitatis sollicitudo paterna animum mihi adderent : propterea illam humillime roga-

mus, ut ex alumnis, quos ex hac nostra regione remotissima variis in seminariis sustentant, jubeat aliquos in Romana domo sanctæ Birgittæ ad nostræ nationis homines alendos instituta, ita sustentari, ut idonei facti, et regulam nostram amplectentes, possint non solum huic monasterio, quod nostri ordinis est caput aliorum, verum etiam ipsamet alia monasteria seu visitando, seu ministrando in spiritu adjuvare, ut remissus disciplinæ vigor instauretur, ac Deo glorificato, gaudium hoc a V. Sanctitate ipsi beatæ Birgittæ in cœlis accedat. De qua tota re, ac de reditibus nostris, qui Romæ sunt, Serenissimo Rege et Regina Suetiæ etiam hoc cupientibus, locuti sumus cum R. Patre Antonio Possevino, ejusque fidei pro ea quam exhibuit erga nos charitate libentissime omnia commisimus. Quamobrem obnixe obsecramus Vam. Bnem., ut pro sua singularissima benignitate velit hanc curam nostrarum rerum, cum simus orphanæ, et omni auxilio destitutæ, sic suscipere, ut non solum quod justum, sed quod tantæ necessitati æquum est, efficiatur.

Cum vero reliqua nostri ordinis monasteria eo magis mihi sint curæ, quod post tot annorum decades nulla ratione mihi licuit eorum statum cognoscere, rogo per viscera misericordiæ Christi Vam. Bnem., ut quod per me minus effici potest, id ipsa exequi curet, Episcopis sive aliis re commendata: qui cum postea Væ. Sti. factum retulerint, quod satis erit reformationi nostrorum ordinum recognoscendæ et conservandæ, huic Monasterio significari jubeat. Interea cum reliqua suppleturus sit idem R. P. Antonius Possevinus, a quo secretiora aliqua, que his literis committenda non sunt, Sanctitas Vestra cognoscet, finem his literis facio, me et has omnes sorores meas, et universum ordinem nostrum Væ. Bnis. orationibus commendans, et post humillimam pedum deosculationem ejus benedictionem nobis omnibus petens. *Vadstenis die XV Martii MDLXXX.*

Væ. Stis.

Humillima obedientissima in Christo serva

Catherina Benedicti indigna Abbatissa Monasterii Vadsten. Sanctæ Birgittæ.

CXXXIII.

Sanctimonialibus Sanctæ Birgittæ Monasterii Vadstenensis. Ant. Possevinus.

Pax et Charitas in æternum sit vobiscum Dilectissimæ in Jesu Christo filiæ. Amen.

Dominus Jesus, qui cum discipulos suos quam vehementissime amasset, in finem sic dilexit eos, ut quo ardentioris in eos charitatis argumentum ederet, ipsique puriora fierent ac solidiora vasa cœlestium donorum, eos sua præsentia visibili voluit destituere, Divina vero in Spirito sancto misso de cœlis, ita eos armare, ut intrepidi adversus omnes spirituales mundi, et carnis nequitias victores evaderent. Itaque tum Apostoli, ea Christi Domini charitate concepta, foras omnes excluserunt timorem, et luce illa cœlesti cognoverunt, quicquid deinde faciebant, id Spiritus sancti ope, potestateque non humana, sed Divina fieri. Hoc ipsum, charissimæ sorores in Christo, videtur velle vobiscum facere Sponsus Vester, qui per multos dies, cum tam in professione, quam emisistis, quam in confirmatione vestræ Abbatissæ et Priorissæ, atque in audiendis multis spiritualibus colloquiis ipse Dominus per nos ejus indignissimos servos, vos quasi quadam visibili præsentia solatus sit; vult modo, ut ad alia negotia eamus, non quidem vos derelicturus, sed eo magis vobis affuturus, quo longius abesse a vestris oculis videretur. Erat enim bonus Jesus fructuosior discipulis, cum eos fracto pane reliquit in Emmaus, quam dum illi visibilem ejus præsentiam, intuebantur. Nec aberat animo ab Apostolis periclitantibus in mari quando qui finxit oculum et omnia considerat, videbatur dormiens abesse longissime. Aderat autem in summis illis certaminibus Divo Antonio, cum dæmonibus colluctanti, quo tempore minus athleta ille inexpugnabilis id cogitabat. Hinc igitur factum est, ut tot viri sancti, sanctæque mulieres, certissime credentes, Divinæ super nos oculum providentiæ vigilare, vel in abditas eremos, etiam inter medios leones, ac serpentes, vel in mo-

nasteria longe a conspectibus hominum dissita se intruderent, ubi constantissime ac Dei gratia tecti diutissime (ad mortem scilicet usque) viventes, in summa spiritus exultatione animas denique efflabant; quod nisi per totos ducentos annos in tanta horum mutatione regnorum, et cladibus, potissimum autem per quinquaginta hos proximos annos, quibus hæreses omne pietatis antiquæ vestigium sustulere, vos ipsæ ex parte fuissetis expertæ, longior essem, in Divini brachii ope enarranda. Quod cum ita se habeat, viriles in unaquaque vestrum percupio esse animos, qui fortissime omnes ictus hostium nostrorum excipiant, scientes nihil unquam humanæ creaturæ nocere posse, nisi ipsiusmet adversum se ipsam voluntas hostibus nostris obtulerit. Hanc enim in nobis arcem munitissimam, id est voluntatem condidit Deus, ut nisi quis se ipsum prodat, et liberum arbitrium quasi proprium gladium suo interfectori tradat, nunquam sit periturus, nunquam fructus bonæ voluntatis uberrimos sit amissurus; comburat flamma corpus, ut sanctæ Apolloniæ contigit; in medio rotarum virgo existat, ut sancta Catharina; alia virgo ad loca ipsa immunda pertrahatur, ut beata Agnes; mamillæ, ut sanctæ Luciæ, amputentur; in naves imponantur sine armentis, et velis, uti cum sancta Magdalena, et cum suis est factum: nunquam tamen (si salva voluntas fuerit) amittetur coelum. Quin etiam ex cruce corona multiplicabitur ad gloriam, si infracto animo fidem Sponso vestro inviolatam (ut spero) præstiteritis. Quamobrem quod æterna Dei sapientia discipulis suis locuta est, id etiam vobis, quæ per illos (sicut et nos fecimus) credidistis, fuisse dictum arbitremini: *Confidite* (inquit), *ego vici mundum, et tristitia vestra convertetur in gaudium.* Jam vero num ille in vobis quoque mundum vicerit, et adhuc vincat, ipsa hujus Monasterii inter tot ærumnas, et totius religionis eversionem, conservatio clamat. Sed quavis lateres isti, ac locus (ut tot alii Deo dicati) dirutus fuisset, sane ipsa vestra vocatio, per quam ex profundissimis tenebris in hanc admirabilem lucem estis ingressæ, gravissimum, et certissimum mentibus vestris testimonium præberet. *At vero, quæ hic sæpe miracula edidit Deus, cum sacrilego ausu bona* S. *Birgittæ fuere alienata*: *cumque qui Beatissimæ Virginis, et* S. *Birgittæ statuis per medium sectis, in earum pectora morionum vultus ob contemptum insculpsit, statim inciderit in vesaniam mentis*:

cum item adversus sanctæ illius matris vestræ Birgittæ revelationes perfidus ille Sudercopiensis e suggestu obloqui volens, statim obmutuit, et a Satana correptus postea hoc in monasterio, ubi blasphemaverat, interfectus est a Danis : cum denique (præter alia multa) accidit insignis ille casus in ipsa die professionis vestræ, quam hujus anni antelucano tempore Dominicæ Quinquagesimæ cum tot lacrymis coram me emisistis, paulo deinde post Lutheranis sua mysteria celebrantibus, instigante nempe, et veracibus nuptiis vestris invidente Satana : nos omnes novimus, rumoremque illum, ut certissimum Divinæ erga nos providentiæ, et orantis pro vobis Matris vestræ signum agnovimus. *Quis enim tum, carissimæ filiæ, pugnabat pro vobis, nisi Sponsus vester, cum dejecto tabulato, triginta illico vel mortui sunt, vel attriti, et luxati?* Idque in templo vestro, in quo ex sanctæ Birgittæ, atque adeo Salvatoris nostri instituto, nemini matrimonia celebrare licebat? Sic vidistis verissimum esse id, quod Apostolus dicit, infirmum Dei potentius, stultumque Dei sapientius esse omnibus hominibus. Habentes itaque tales et tantas, non solum repromissiones, verum etiam factas in excelso Dei brachio virtutes, adestote mihi animo, et a facie inimicorum nostrorum ne unquam timueritis. Christus enim factus est nobis sapientia, justitia, et fortitudo. Cumque in eo, qui nos confortat Christus, omnia possimus. etiam posthac, Deo miserante, poterimus. Quod si (ut quondam vestrum aliquibus contigit) Satanæ ministri, quique pestilentes hæreses, et venena sua adversus omnem sanctitatem, et virginitatem sparsere, vos ad eorum errores audiendos, aut legendos vellent adigere, tum fidei clypeum, spe Christi firmissima nixæ, istis opponite, auresque cordis, et corporis incantatoribus istis, nil nisi carnem, aut libertatem sapientibus, prorsus occludite; sin autem vobis, ut antea factum est, minitentur (nisi hæreticos audiveritis) sese vobis cibum dempturos, mementote istam esse tentationem, et astum a Satana ipsi vestro Sponso Christo intentatum, qui tamen statim evanescet. Quamobrem et vos cum illo, qui semper loquetur in vobis, alacriter respondete : Non in solo pane vivit homo. Esto autem, non det cibum terra, tum dabit vobis cœlum manna.

Hæreticus vero si terrena subtrahat violenter, cœlestia Deus certissime suppeditabit; qui est benedictus in sæcula. Quantopere

vere (o benedictæ Virgines !) lætabuntur animæ vestræ, testimonium vobis perhibentibus conscientiis vestris in die justi judicii Dei? Quamve secure in morte adversus diabolum vos accusantem sistent se ipsi vestri conatus adhibiti, ac virtus, tanquam causæ vestræ patroni, quam constanter tutatæ fueritis, tum uberrimo, ac plenissimo cum gaudio sentietis? Sic igitur fide stantes extinguetis omnia ignea tela nequissimi : nec fallaci dolo, falsaque verbi Christi interpretatione, aut sub utraque specie aut a Sacerdotibus excommunicatis, Eucharistiam Sanctissimam accipietis; qui cum spiritu incœperint, carne voluerunt consumari; ac modo, ut superbias suas, aut timores aliunde incussos tegant, Spiritus sancti decreta (qui usque ad consummationem sæculi suam reget Ecclesiam) imperitissima pervicacia audent infringere.

Sed ecce fortasse cupitis scire, quanam ratione adhuc melius hæc omnia in medio pravitatis constitutæ præstare, Spiritu sancto adjuvante, possitis. Itaque sic habete, nos cum a Deo ad ejus honorem omnibus rebus anteponendum, eique ex toto corde inserviendum creati, cumque pretiosissimo ejus filii sanguine redempti simus, immensam ejus bonitatem nihil a nobis velle, præter sanctificationem nostram, id est, ut in adventu summi judicis inveniamur immaculati, servientes interim ei in omni sanctitate, ac justitia omnibus diebus nostris. Cum autem nihil nobis accidat, quin hoc ipsum sapientissima Dei providentia permittat, aut concedat, pro certissimo habeamus oportet, fore ut omnia in bonum nostrum cooperentur, si dilexerimus Deum, bonique et sinceri æmulatores gloriæ Dei fuerimus : tum enim animæ vestræ veritate hac altius degustata illuminabuntur, et incalescent. Et illuminabuntur quidem intelligentes, nihil omnino mali esse in mundo, præter ipsum peccatum, et culpam. Hac enim sublata, tantum abest, ut morbi, persecutiones, opprobria, incommoda, mors, possint esse mala, ut fœcundissima semina et pignora sint tum pacis, et quasi serenitatis interioris, in qua tanquam in lumine videtur Deus, qui veritas verissima est, tum etiam cœlestis et sempiternæ hæreditatis. Incalescent autem animæ, quia non poterunt alia re incendi, et delectari, quam eo, quod tantorum bonorum est ferax, id est, quod ipsa Dei Patris sapientia summo expetens desiderio sitivit, et degustavit usque ad mortem, mortem

autem crucis, quam proposito sibi gaudio maluit sustinere. In qua cruce cum propter ardentissimum obediendi æterno Patri desiderium, et immensam erga nos ejus inimicos charitatem, fortioribus quam ferreis clavis detineretur, suavissimum inde nobis percopiosissimam sanguinis sui pretiosissimi effusionem, pœnarum, et crucis calicem perpetuo recogitandum propinavit. In nobis vero id ipsum sitit adhuc benignissimus Sponsus animarum nostrarum; quod tum sitiebat, salutem scilicet nostram; ut nostram ejus sanguine memoriam replentes, menti deinceps eumdem ipsius sanguinem tanquam rectissimum scopum proponamus. Quo fiet, ut nihil nisi quod ille voluit, velimus, nihil nisi quod ipse sitivit, sitiamus; et inde ingratissimi criminis nostri et vitii pondere examinato, bonitatem Dei perpendamus, quæ nos ex divitiis benignitatis suæ sustinuit : sic autem ejus vulnera cogitatione fixa penetrabimus, atque hic tanquam in petra firmissima abscondemur, qui non ita multo post, in spiritu auræ tenuis, id est cum summa consolatione in animabus nostris, ubi latebat, se exeret, ac quasi transfiguratus in nobis, omnia nostra interiora illustrabit.

Cum igitur Deus nihil præter bonum et sanctificationem nostram desideret, cumque via crucis, et opprobriorum illa sit, quam elegit ipse, qui rectissima est via, ecquid possumus timere (carissimæ filiæ) etiamsi cœlum videatur ruere? sive enim caro peracutis stimulis, sive mundus pristinæ recordatione libertatis, quæ erat vera servitus; sive diabolus per superbiam velit nos subducere de suavi jugo Christi, his omnibus ita lætæ obviam ibitis, ut tentationes quidem has permissas esse a Deo, sed ad vestram vigilantiam, abstinentiam, continentiam, et fortitudinem excitandam, ad odium certe concupiscentiæ, quæ viget in membris nostris concipiendum, atque ad infinitam ejus divinæ Majestatis bonitatem perpendendam concessas ex summa misericordia fuisse intelligatis. Nemo autem vobis extorquere cœlum de manibus poterit, aut naufragium ullum immittere, si libero arbitrio tanquam ancipiti gladio (quod Deus nobis est elargitus), ad amorem vestri non solum præcidendum, sed et eradicandum (qui quidem est conscientiæ vermis), atque ad gloriam Dei propagandam, utamini. Ita bonum certamen certabitis, et in hoc parvulo vitæ momento, unde pendet æternitas, dulcissimum gloriæ sempiternæ pondus ille operabitur

in vobis, qui non mentitur, Deus. Tantum quod in manibus vestris depositum a Deo donum tenetis, tenete adhuc, nulloque unquam tædio, aut confusione afficiamini, si vel hoc vitæ curriculum longius, vel præter id, quod de vestro instituto conceperatis, aliud vos invenisse putaretis. Hoc enim est proprium Satanæ, ut cum sancta viderit initia, quæ turbare non potuit, progressum tentet interturbare; quem nisi queat impedire, calcaneo denique (id est extremo vitæ nostræ termino) insidietur atrocius. Verumtamen quicquid perfidus moliatur, retusa illi sunt cornua, detritæque vires in sanguine Christi crucifixi, qui animarum vestrarum genus ornavit, et vestri inviolabile patrocinium suscepit. Interea quando in ista perfectionis palæstra decertatis, orationi instate, quæ si humilis, continua, et fidelis fuerit, nihil est, quod præterea extimescatis. Humilis autem erit, si vos ipsas non autem alias judicabitis; ac si aciem ingenii adversus perversam voluntatem vestram, non contra proximum acuetis. Ita in vestram ipsarum animi cellam interiorem ingredientes, recogitabitis magna cum humilitate, nullam vestrarum unquam procurasse, aut rogasse Deum, ut vos crearet, aut baptismo initiatam per sanguinem suum pretiosissimum recrearet. Certe quoniam nihil eratis antea, atque quod modo sitis, id a sola et ineffabili Divina misericordia estis consecutæ. Itaque hoc æneum esto in cordibus vestris fundamentum, vos nihil fuisse, neque esse adeo, nisi quantum Deus voluit, et vult. Tum sentietis Deum appropinquantem vobis, qui superbiæ tumores deprimit, a quibus longissime refugit Spiritus sanctus. Tum nihil, quod sancta vobis præcipiet obedientia, arduum videbitur, quandoquidem (ut Divus inquit Bernardus) nihil arduum est humilibus, nihil asperum mitibus. Et vero amantibus Deum, quicquid imponitur oneris, non est labor, sed sapor. Porro erit oratio continua, si semper Divinam in vobis bonitatem scrutemini, et intueamini, quæ certe cum ex abundantia immensæ charitatis suæ tot et tanta beneficia singulis momentis operetur in vobis, est unde illi summas gratias agamus. Denique oratio erit fidelis, si viginti fide, et alacri spe credatis id, quod certissime scitis, nempe Deum posse, scire, et velle justas petitiones vestras audire. Et velle quidem absque omni dubio, quæcumque saluti nostræ necessaria sunt, ea nobis præstare. Ecquis enim (ait Salvator) ovum petenti filio, scorpionem

porriget! Itaque si paupertatis, continentiæ, et obedientiæ virtutem ex animo petieritis, et proximorum salutem sincere optaveritis, quod ipsum sitit in nobis Christus, an non solum fieri, sed ne cogitari quidem unquam possit, vobis ut Divina bonitas desit! Absit tantum a mentibus vestris torpor, et facessat otium, quo virtutes omnes computrescunt, et sentietis magnalia Dei; nec in vobis quidem tantum, sed etiam per vos in aliis, cum nihil efficacius sit ad aliorum promerendam salutem, quam suæ salutis summam habere curam, et purissimum cordis holocaustum Deo continenter offerre. Scilicet, qui jubemur non religiosi tantum, sed et omnes omnium generum Christiani, totis ut viribus Christum Dominum amplectamur, et amemus, hunc si tepide diligeremus, sane digni essemus, ut ex illius ore evomeremur. Quod si contingeret (quod Deus avertat), quonam nisi ad inferna rueremus! At de vobis, charissimæ filiæ, id per Divinam gratiam absit, ut dici unquam possit. Proinde cum negotium Divinum qualecumque illud sit, præsertim vero orationem, et quæ sancta vobis obedientia præceperit, egeritis sincere, sedulo, et serio, omnem operam, tanquam ad cœleste negotium, quodque suis oculis, qui (ut dixi) finxit oculum, observat Deus, cunctas (inquam) animi vires adhibete. Adhibebitis autem, si quemadmodum in corporeis exercitiis pedem, aut brachium alterum in cella vestra non relinquitis, cum inde exitis, sed toto corpore ad id quod præscriptum est, egredimini, ita etiam in spiritualibus exercitiis, ac præcipue in orando Deo, et obedientia præstanda non solum memoriam, aut intellectum, sed voluntatem plenissimam in rem conferetis. Plura enim effici possunt, quorum tamen ipse Deus, qui scrutatur corda et renes, non tantum extrinsecum considerat opus, quam quanto animi pondere, sedulitate, hilaritate id efficiatur. Et hoc est, quod scriptum reliquit Apostolus, aut potius per Apostolum Spiritus Sanctus, hilarem enim (ait) datorem diligit Deus.

Cæterum, quæ ad paupertatem, et castitatem spectant, cum illa inexpugnabile religionis propugnaculum, et hæc cœlestis gratiæ sit custos, me ad ea refero, quæ in libello, qui dicitur *Practica spiritualis,* quem vobis suedice scriptum relinquo, fusius scripta sunt. Istum libellum ut versetis, atque interdum etiam in cœnaculo vestro, ut catechismum legatis, percupio. Turpissimum vero fuerit,

si cum totas vos Deo addixeritis, deinde ob exiguas res, qualessunt mundanæ omnes, aliquid proprii retineretis. Quare pateant, volo, Abbatissæ et Priorissæ omnia, nihil ut in arca, ac ne in affectu quidem lateat. Divinæ enim Providentiæ ulla ratione atrox ejusmodi injuria irroganda non est, ut cum erga vos non solum illa fuerit liberalis, verum etiam ipsum Filii Dei sanguinem totum propter nos ardentissima charitate effuderit, vos quidquam mundanei hujus luti, et sordium terrenarum apud vos retineatis. Quod certe a vobis (vel minimum sit licet) excluderet omnis boni largitorem. At quæ ad castitatem pertinent, cum conversatio vestra in cœlis sit, angelicaque illa ut sit, oporteat, et ex minima labe purissimus Dei oculus mirifice offendatur (qui enim peccat in minimo, ait ille, factus est omnium reus); hac obsecro per misericordiam Dei, vestras vires intendite omnes filiæ, ut occasione omni sublata, tanquam subtracta materia, ignis intrinsecus quam citissime evanescat. Occasionem autem tolletis, si hominum atque item mulierium consuetudinem non solum fugeritis (nisi quatenus ad Divinam gloriam aliquando, ex Abbatissæ obedientia, id esset faciendum) verum etiam ne cupieritis quidem. Audet vero Satanas, et ardet rabie, quod sibi a pauculis mulierculis, sexuque fragili, cum cæteri potentes integram ei suarum animarum servitutem addixerint, videat in aquilone, ubi sedem fixit, bellum indictum. Itaque pertentat omnes vias, quibus nos in pedicas suas illaqueet, et blasphemare aliquando possit, quod non fecit Deus hæc omnia: sed tanto gloriosior erit vester triumphus, quanto ipsæ non pro vobis tantum, sed et pro his omnibus regnis bonam militiam sub vestri Sponsi vexillo militantes, operis Divini eritis instrumenta, ut veræ memoria religionis consistat, et cultus, qui in tantis terrarum spatiis peccato gliscente, et hæresibus quaquaversum exundantibus, quasi demersus est. Quamobrem velim, reminiscamini laboris patriarchæ Noe, qui centum laboravit annos, arcam ut conderet, ipsis tantum octo hominibus ex mundi totius naufragio servandis, cui cum tam diuturnus labor undique tanquam futurus inanis exprobraretur, non propterea sanctus senex desistebat, in spem contra spem credens, quod per eum laborem, perque tam longanimem patientiam, orbis universus ex paucissimis hominibus esset instaurandus. Ejus vero laboris et nos, et quicumque sumus, atque alii, qui per tot sæ-

cula fuere superstites, atque adeo vos estis fructus. Sed et Abbatissæ matris vestræ, et aliarum, quæ ad cœlum ex hoc monasterio migrarunt, similis labor fuit in hoc orbe septentrionali, in quo licet diluvium duret, adhuc jam tamen columba procul reditura conspicitur, cum indies ad vos aliæ virgines adjunguntur, et ad Catholicam Ecclesiam aliquæ animæ accedunt. Quod si matres vestræ quinquaginta ante annos hunc locum (qui vestri Ordinis est caput) deseruissent, num vobis postea is patuisset ad hæreses, carnem, mundum, infernum effugiendum? Sed qui elegit vilia Deus, is per ea confudit fortes, ac fecit, ut non solum in tota Aquilonari plaga portum Virgines paucissimæ sine stipatoribus, sine milite custodierint, sed identidem ex crebris minis, direptionibus, et incendiis instauraverint, atque indies vivis ex lapidibus extruant. Itaque state in Domino charissimæ, alteraque manu etiam vos magistras vestras secutæ malleum ad ædificandas in vobis virtutes, alteraque gladium ad arcendos hostes, et, qui tentat vos, Satanam imperterrito animo stringite. Sic reget dexteram vestram Deus, qui cum bona in nobis omnia facit, nec ejus opera soleant esse imperfecta, faciet item, ut istud vestræ fortitudinis exemplum aliquando, quæ in vestrum locum sufficientur aut vobis addentur, magnos spiritus in virtute Spiritus sancti concipiant. Porro cernitis, quanti boni organum fuerit, quanti item meriti sit apud Deum beata Birgitta, ita ut cruentus hostis, potentes reges, et ministri hæresum acerbissimi, nihil adversus vos potuerint. Certe (quod habet Scriptura) plus apud Deum valet filius unus obediens, quam mille impii. Nam et ille semper victorias loquitur, et cum fructum facit in tempore suo, omnia etiam, quæcumque facit, semper prosperabuntur. Verumtamen contra etiam unius e vobis peccatum maxime Spiritum sanctum contristaret. Cumque maledictiones, quas post vestram consecrationem audivistis hostibus vestris inflictas, adeo tremendæ sint, quantum obsecro essent horribiliores, si ipsæmet Monasterium vestrum, et animas vestras lædentes injuria gravissima Deum afficeretis? Quamobrem hortor etiam atque etiam vos in Domino Jesu, nulla ut die examen conscientiæ, quod faciendis spiritualibus exercitiis didicistis, intermittatis. Nec vero iis capitibus examinandis tantum contentæ sitis, sed potissimum causis vestrarum propensionum, aut pronitatum expendendis: sic enim ad radicem securim

poni vult Deus. Quod si quid difficilius inveneritis, quo angamini, id Abbatissæ aut Priorissæ vestræ fidenter aperite. Nam hac ratione Satanas, qui cum se detegi videt, vilissimus est, integrum hominis pectus mirifice perhorrescit. Interea ut ad id redeam, quod initio scripsi, vos solas ne relinqui existimetis. Adest Deus, qui omnia sua præsentia, vos vero item gratia præsidioque cœlesti sustentat et implet. Relinquo vobis sponsum vestrum Christum in Eucharistia, quem tum decentissime custodietis, si præter cultum externum animum purissimum conservaveritis, orationesque sæpe ante illud ex vestræ Abbatissæ obedientia feceritis. Verum et cœlites omnes, ac Beatissima potissimum Virgo, cum cœlesti illo Virginum exercitu universaque pro vobis Ecclesia militans sedulo Deum rogat. Jam certissimum de sancta Sede Apostolica, deque sanctissimo Domino nostro Gregorio XIII Pontifice Maximo, qui non semel e nostris aliquos, me vero bis hoc biennio ad has regiones misit, testimonium habetis, quantopere illi cordi sitis, qui nec capitibus nostris pepercit, quominus paterna vos cura adjutæ, meliora subinde indies sperare possetis. Quod si antea sanctæ Apostolicæ Sedi licuisset, ad vos aliquem mittere, pristinam Pontificum Maximorum erga vos charitatem fuissetis expertæ, quam et Nicolai, et Hadriani ipsorum, dum essent Cardinales, et Joannis Arcimboldi Mediolanensis Archiepiscopi, atque aliorum adventu Gothia hæc, et reliqua regna senserunt. Ego sane licet indignissimus, quamdiu tamen vixero (sed et post mortem, sicut de infinita Dei misericordia spero) quanta potero diligentia vobis opem omnem de cœlo desuper, ac de terra deorsum procurabo. Vos interim me nostrosque, et inprimis sanctam Sedem Apostolicam, et ista regna, cum Regis et Reginæ filiis assidue vestris orationibus ne cessetis per viscera misericordiæ Christi Domini Divinæ bonitati commendare. Jesus sit vobiscum in æternum. Amen. *Vadstenis die XVI Martii MDLXXX.*

CXXXIV.

Laurentio Erici, Montano, Sueco.

Joannes Ardulphus ejusdem Collegii Alumnus.

Eo te, charissime Laurenti, amore ab eo tempore, quo simul in eodem cubiculo Romæ versabamur in Collegio Germanico, in Domino complexus sum, ut te quantumvis fugientem et tergiversantem literis persequi cogar, ac cum Joseph Patriarcha, qui fratres pascentes greges quærebat, ipse quoque te fratrem meum quæram, ne forte in die justi et perhorrendi judicii Dei mihi dicatur : Ubi est Laurentius frater tuus?

Cæterum quæ de te, dum Vadstenis ageremus, audieram, ea certe mihi magnum attulere mœrorem, non eo quidem nomine tantum, quod nos, et Urbem Romanam, Collegiumque Germanicum, ac denique ipsos omnes catholicos animo amaro, sannis et detrectationibus convelleres (nos enim libenter hæc propter Christum toleramus), verum inprimis, quod ita tu tibimet Dei iram, et vindictam congregasses in die iræ : dum ea, quæ vera non sunt, nec vidisti, nec per ullum mortalium, qui sit pietatis et veritatis amans, testari unquam poteris, audacter tamen affirmas, et in caput tuum effingis. Fateor tamen ingenuè, me diu hæc suspicari, nedum credere vix potuisse de te, qui talem apud nos te volueris haberi, erga studia diligentem, atque erga eos, qui nobis præerant obedientem, ut jam satis certa testificatione accepta earum rerum, quæ de te spargunter, tu nostram et aliorum multorum expectationem ac judicium de te conceptum fefelleris; teque ipsum (quod caput est) misere deceperis; qui tot mensibus alto sub pectore vulnus erroris, et odii in Ecclesiam catholicam retinens, interea plus quinquagesies sanctissima Sacramenta ad judicium sumpseris, ac reliqua omnia catholico ritu ficte peregeris : nunc autem iis, qui omnem a te gratitudinem, et gratiarum actionem pro summis suis laboribus, et sanctitatis exemplo commeriti fuisseut, malum

pro bono, et odium pro dilectione, execrando impietatis modo, reddideris.

Quod vero pertinet ad convitia, quæ et in Urbem, et in ipsum Germanicum Collegium jactas, existimassem ea potius ex aliquo humano timore vel necessitate, aut capiendæ tantum gratiæ studio, quam ex malevolentia fuisse profecta, nisi accepissem, te quamprimum ex urbe exivisti, ejusmodi quædam ex visceribus tuis vomuisse; ubi vero in cæteris collegiis humaniter exceptus fuisti, in iis etiam semina latentis in tuo corde duplicitatis et odii te reliquisse. Mirantur autem omnes boni, qui fieri possit, ut quicquam indignationis adversus illos conceperis, qui te tanta benevolentia et charitate sunt amplexi: qui tanta liberalitate lectum, mensam, indusia, vestes, libros, magistros denique gratis tibi subministrabant; qui tanquam filium in corporis animique tui morbis tractarunt; qui ex urbe discedentem literis humanissimis, commendatione, atque pecunia sunt prosecuti. Quos cum traducere audeas, non intelligimus, quid non solum non Christiani, sed ne humani quidem in toto pectore reliquum sit. Sed age, expendamus paululum, quid fiat in Urbe Roma. An vero ignotum est tibi, plurima in ea civitate templa esse, et ædes sacras, non autem ruderes, et templorum ruinas, quæ sunt impietatis Lutheranæ vestigia, quæque etiam in his regnis cernuntur, ac cernerentur magis, nisi Serenissimi Regis sedula pietate indies instaurarentur: scio certe ducentas, et eo amplius, Romæ Ecclesias seu Basilicas esse, in quibus Divinæ continenter laudes decantantur et ferventes orationes a piis Catholicis ad Deum, et pro te tuique similibus funduntur. At vero præter multorum millium Martyrum sepulcra, et puteos sanguinis martyrum plenos, aliqua Apostolorum corpora, sicut et aliorum sanctorum Gregorii, Chrysostomi, et Gregorii Nazianzeni, Ecclesiæ Doctorum, atque aliorum sacra corpora in urbe asservantur, tanquam verissimæ fidei pignora, quam vita, scriptis, et morte consignarunt. Quæ res unica, quamvis in hominibus probitas nulla esset, quod tamen (si vel duntaxat cogitaretur, improbissimi animi esset argumentum) gravissima est causa, cur eam Urbem, et vere sanctam, et piam suspiceremus, et veneraremur. Num vero ignoras in ipsa Urbe præter tot sancta Virginum monasteria, et alia-

rum familiarum religiosarum Cœnobia atque Collegia, in quibus maxima viget pietas et castimonia, esse plurimas hospitales domus, in quibus omnis generis pauperes et ægroti aluntur : esse et nobilium, et artificium, et aliorum sæcularium pene innumeras sodalitates, quarum una captivorum, alia orphanorum enutriendorum, alia pauperum juvandorum, alia aliorum pietatis operum sedulam curam gerunt. Eorum autem hominum qui in hujusmodi sunt sodalitiis, eam esse vitæ modestiam, et ardentem charitatem, ut si illos cum Germaniæ, aut cujuscumque alterius nationis catholicæ fidei adversariis contuleris, Romanos certe, quorum solidæ fidei per universum orbem annunciatæ ipse olim Paulus Apostolus gratulabatur, Christianam et Evangelicam semitam terere dices : Lutheranos vero ministros sæpe sine ulla ratione, ut bruta, mortalem vitam agere planius cognosces. Taceo nunc tot studiosorum Collegia, in quibus tantam modestiam te vidisse testeris, velis, nolis, necesse est; qualem, nec ante unquam videras, nec ullo alio in Christiani Orbis loco post visurus es. Ecquid igitur, Deus optime, ad Urbem convitiis lacerandam commovit? Dic obsecro per Christi sanguinem, ac gloriam Deo da, cujus judicium non effugies. Vidistine unquam in Romanis plateis ullum ebriosum, aut inter cantharos diem vitamque expendentem! At contra negare non potes, quin sæpissime a summo diliculo usque ad multam noctem homines cum modestia et pietate, sepulcraque martyrum obeuntes, ibique martyrum Dominum Jesum ardenter orantes, ipsi tui oculi se vidisse, et conscientiam tuam extimulasse ad aliquid boni fateantur. Jam de nostro Collegio Germanico, cum ad ædem S. Apollinaris frequentissimi vel stationis die, vel reliquis festis diebus Urbis incolæ confluant, qui se cœlesti pane recreant, quive doctrinam Christianam et Catechismum discunt, quid habes in quo illud mordeas! Et quidem haud nego, Romæ, ut alibi, peccata committi, cum ex toto terrarum orbe eo convolent, totque externi, externorum Principum aulici, qui difficile in officio possunt contineri, in Urbe frequentissima reperiantur; sapientis est, oculos in plures, et eos qui sapientiores sunt conjicere, quam in paucos insipientes, atque carnales. Alioquin enim et omnes Christi Apostolos damnes necesse est, quod inter eos unus proditor, quod inter septem diaconos primos Nicolaus unus

extiterit, qui revocata uxore abutens, cælibatui sacerdotum primus bellum indixit. Tu autem non ignoras, quot ubique Evangelicæ conciones Romæ exaudiantur, quibus nihil aliud, nisi contra vitia et peccata liberrimo zelo proclamatur : quot confessarii pœnitentium confessiones sine intermissione excipiant : quamdiu in templis resideant, ut salutare animabus a Christo remedium institutum adhibeant. At neque nescire potes, quàm frequenti, severaque justitia noxii plectantur, deque iis supplicium sumatur : ut sanctissimam Pontificis vitam, charitatemque erga omnes, præcipue erga Septentrionales omittam. Quid ergo amplius restat? si propter paucos totam condemnas Ecclesiam Dei, omnes tu novus judex damnes necesse est, ut interea tibi in Suetia loco Sancti Ansgarii, vel Erici, novum templum uti sancto viro, ac nescio cui Prophetæ heri enato extruatur.

Sed de Collegio Germanico tantum abest, ut quicquam habeas, in quo illud laceres, ut id faciendi, vel mendacissimo cuiquam materia (Divino beneficio), nulla possit suppetere. Nam ego, mecumque omnes Christiani Alumni testor toti mundo coram Deo, et Angelis ejus, me sexennii ferme spatio, quo in eo viximus, cum et tu ibi esses, nihil unquam vidisse, vel audivisse, quod Christianam puritatem, honestatem, pacem, et tranquillitatem lædere potuerit. Quamobrem, quod dixeris, peccata graviora in eo tolerari; calumniæ plenum est, cum si quis aut seditionis initia, aut verba minus honesta serere unquam eo in veræ virtutis domicilio audeat, is, nisi illico corrigatur, dimitti quam primum soleat; ut et tu fatearis necesse est, nisi ad omne bonum surdus ac cœcus esse volueris. Atqui quanta pietas, quæ modestia, qui frequens Sacramentorum usus, quæ Divinæ laudes, quæ pietas vigeat in illo sancto Collegio; quam item accurate, et utiliter omnes diei horæ insumantur, studendo, studia repetendo, conscientiis examinandis, ipsemet non ignoras, si quid conscientiæ reliquum est tibi; aut si sentis Deum verissimum judicem istud mendacium nunquam, nisi serio resipiscas, tibi condonaturum.

Quæ Laurenti cum ita sint, te per vulnera Domini Nostri Jesu Christi, ac per ejus pretiosissimum sanguinem rogo, ut te in cubiculum cordis tui recipiens consideres aliquantulum, quid facis. Cogita vero Deum, qui non irridetur, stare ad judicandum, et te

ipsum non ita paulo post, judicaturum, verane an falsa dixeris: ac num iis, quibus maculam aliquam injuste asperseris, cum boni nominis restitutione, et dignis pœnitentiæ fructibus elueris. Dispice autem, num eo tempore poteris effugere manus Dei, cum appropinquabit hora mortis, quæ te in singula momenta expectat? Ambula igitur quæso in luce, dum tempus habes, ne tenebræ te majores comprehendant. Si vero lucem assecutus es unquam, qua Catholicam religionem veram esse cognoveris, in qua omnia pietatis opera, fidei consensio, legitima pastorum successio, martyrum omnium constantissima mors, miracula, Patrum antiquorum omnes libri asservati, unacum integra et non depravata sacra Scriptura, templa ædificata, quorum nemo unquam hæreticorum aliquod extruxit, pax, fides erga Principes, Nosodochia, Virginitatis asservatio, et reliqua sexcenta fidei per charitatem operantis argumenta extant adhuc, atque ad Indos quosque a fidelissimis Dei servis Evangelium prædicantibus importatur; eamdem certe retinebis religionem, non monstruosam istam variorum capitum hydram Augustanam potius confusionem, quam confessionem. Quod nisi feceris, certe scias, te secundum carnis libertatem viventem, quam te novum istud (si Deo placet) Lutheranum Evangelium docet, faciem Dei nunquam visurum. Lustra porro omnes antiquas non commentitias hostium historias: perlege omnium sanctorum vitas: expende Divinam ipsam Scripturam, ac videbis, num maledicendo, et inter cantharos vivendo in cœlum quisquam ingressus sit; ac non potius oportuerit, ut vigente fide per multas tribulationes, jejunia, carnis macerationem, vitam sanctè traductam, sanctissimum illud Dei regnum per Domini Nostri Jesu Christi sanguinem assequeremur.

Quod si ais, quemadmodum ad reliquas blasphemias audio te addere, Romanam Urbem ex Sancti Joannis Evangelistæ ac Divi Petri testimonio Babylonem appellari; audi, quæ Tertullianus adversus sui temporis pestes quondam scriptam reliquit : *Erat* (inquit) *Babylon ipsa Roma, magna, et Regnorum superba, et Sanctorum Dei debellatrix, quo scilicet tempore Sanctorum martyrum sanguis a Tyrannis fundebatur, trecentosque integros prope annos Pontifices ipsi vitam pro Christi nomine profundebant : sed ubi collum Evangelico jugo subdidit, quæve erat discipula erroris, facta est ma-*

gistra veritatis, tum cessavit esse Babylon. Idololatria vero omni extincta suum jus palam obtinuit a Christo Jesu principatui traditum : de quo contra Donatistas (ac modo contra Lutheranos) Catholicam Ecclesiam de terrarum orbe periisse mentientes scriptum est a Augustino, superbas Inferorum portas non victuras Apostolicæ ac Romanæ cathedræ petram et successionem.

Hæc habui, quæ tibi ex charitate scriberem, in quibus illud a te in optimam partem accipi cupio, quod, ut Chirurgi in minuendo putrido sanguine brachium ægroti ferientes bonam ejus valetudinem curant, ita ego istud ex animo tuo non tantum tuum quàm Satanæ venenum cupiens auferri, vulnera, quæ tibi ipsimet inflixisti, veritatis cuspide ad saniem omnem extrahendam altius attigerim. Quod si perrexeris contra veritatem obloqui, ne mireris, si ii, qui gratitudinis erga Christum Dominum ejusque Ecclesiam arctissimo vinculo intelligunt sese obstrictos esse, non solum atramento et publicis libris, sed et ipsius nostri sanguinis effusione, Deo dante (ut Martyres solebant), inter media quoque pericula, istos tuos dolos sint aperturi. Sin vero id genus telorum intorques in catholicam religionem, *quod ad emungendos aliquos thaleros, et ad cibum quærendum* (ut jam a prudentibus animadversum est) *ista arte uteris*, memineris proditiones (ut in proverbio est) placere quidem, proditores autem minime; teque ut in hac aula post editas blasphemias, ne unum quidem obolum collegisti, eamdem quoque mercedem isthinc, ubi es, te reportaturum, ubi tuis mendaciis magnum patrocinium putabas te posse reperire. Ita qui poteras magna cum laude inter bonos versari, si pietati ac literis operam seriò dedisses, nunc profugus modo hac, modo illhac quasi fratricida pererras, et nondum justissimi Dei finis. Jesus tibi suam gratiam impertiat. Amen. *Lincopiæ quinto Nonas Maji anni MDLXXX.*

CXXXV.

Nicolao Gyllenstierno Baroni in Ludholm et Fuglewich, Archicancellario Suetiæ, et Gubernatori Smolandiæ, Ant. Possevinus S. P. D.

Divina providentia fieri puto, quod tardius Regia navis, qua mihi in Prussiam trajiciendum est, huc appellat. Dum enim illam expectamus, occasio non ingrata se obtulit colloquendi cum generoso Domino *Hogenschildo*, qui triduum est hic commoratus, et aliqua perscribendi de ratione Divinæ Scripturæ, ac Sanctorum Patrum legendorum, quæ scripta dedi ejus Dominationi unacum aliquibus libris, quos a me jam erga Patres satis animatus, visus est libenter accepisse. Cum vero quidam Serenissimi Regis aulicus antea de me quæsivisset, quid de Ecclesia vera sentirem, ac quibus proprietatibus sic eam posset dignoscere, ut inter tot sectas quæ saluti posset consulere, id Deo adjuvante contexui; quod quia perspicaci Vestræ Illustris Dominationis judicio spero non injucundum futurum, tum hoc, tum scriptum de Dei verbo, et patribus legendis ad eam mittere volui, rogans ipsam enixe, utrumque ut legat, descriptum exemplum ad Illustrem Dominum *Ericum Sparre* Vicecancellarium quamprimum curet perferendum. Neque enim dubito (cum pia desideria non soleat Deus frustra suggerere), quin aliquando teterrimæ istæ errorum tenebræ opera bonorum, ac præcipue vestrarum Illustrissimarum Dominationum a Deo dispellantur, ubi veritate altius degustata intellexerint, nullum erga se a *Christo Jesu* beneficium majus posse conferri, quam ut avitæ Religionis negotium promoveant. Ut autem id primum exoptent, deinde opportune proponant, gravissimæ causæ sunt, quibus adduci debent. Primum quidem ipsum munus, quo in hoc regno funguntur, ad quod præcipuarum legum intermissa observatio sic in usum revocanda esset, ut ipsum regnum quibus initiis constitutum fuit, non nisi iisdem instauraretur, mancum autem, ac mutilum est, cum Ecclesiasticæ leges, quibus olim flore-

bat, ac quasi præsente spiritu corpus hoc ad pietatem omnem exercendam movebatur, abolitæ sint verorumque Pastorum et Theologorum loco ii Divinum negotium tractent, *quibus* (ut ingenue loquar) *ne anserum quidem cura esset committenda.*

At vero salutis æternæ procuratio, quæ una omnium debet esse (præsertim Magnitudinis tuæ) antiquissima, ita vestram Illustrem Dominationem spero urgebit, ut cum justissimo Judici ratio non solum commissi, verum etiam omissi officii usque ad minimum quadrantem reddenda sit, ipsa fidenter *Christo* Domino in tremendo illo tribunali possit respondere : *Quod debui præstare, præstiti, nec me hominum facies neque pericula deterruerunt, quominus populi salutem procurarem.*

Sed cum ad aliorum salutem quærendam præcipua liberorum, quos Divina bonitas Vestræ illustri Dominationi concessit, habenda sit cura, scio tantum in ea futurum prudentiæ atque solidæ charitatis, ut iis, qui a Deo ad sempiternam gloriam sunt conditi, multo ardentius, quæ cœlestia, quam quæ sunt fluxa in terris, sit comparatura. Quorsum enim, Deus optime, patrimonium, aut hæreditas illis pararetur, quos sine religione catholica æternis esse suppliciis addicendos ita exploratum est, sicut certissimum est, sine fide (quod inquit Apostolus) impossibile esse ad Deum accedere.

Quamobrem per charitatem *Christi* dispiciat, quibus institutis eorum adolescentiam præmuniat. Nam si ex Catechismis Lutheranorum errores nunc ebiberint, quanto profectiores fient ætate, tanto a recto fidei tramite longius divertent, quod exiguus error initio, sit maximus in fine. Multo autem christiano nomine indignius est, tenebras pro luce, et Lutheranam heri enatam hæresim pro catholica doctrina pueris obtrudere, quam si parentes venenum pro lacte ipsis filiis propinare curarent, præsertim cum quod tenera ætas capit, idem firmius retineat, et inveterata sapiat. Quæ est causa, cur ad vestram Illustrem Dominationem mitto latinos et sueticos Catechismos Catholicos, quibus ejus filii imbuantur : inter quos si qua filia natu major sit, operæ pretium esset, si Vastenensi monasterio instituenda traderetur, quod alios quoque nobiles fecisse cognovi. Ei certe christiana dos acquireretur digna parentibus christianis, atque iis, quorum avi, abavi, atavi, quoniam in fide catholica vixerunt, plus stemmatum religione,

quam quantislibet ornamentis sunt consecuti. Quod si ex adolescentibus erit, quem in Germaniam aut alio ad optima studia mittendum cupiat, eam, quam pollicitus sum, fidem præstabo, nempe, ut eo in loco sit, quo nullus ad informandam vitam, veramque nobilitatem augendam tutior et honestior esse queat. Ut autem hoc ita fore facilius credat, mitto ad eam literas, quas Pontifex Maximus Vestræ Dominationi Illustri dudum scripserat, sed me absente a regio quodam Secretario retentas, deinde (ut fuere tempora) non visum est antea expedire, uti ipsi redderem, sed redeo ad id, unde digressus sum.

Ad munus, quo Vestra Dominatio Illustris fungitur, atque ad salutem animarum procurandam, accedit præsentis rerum status occasio, quæ maxime viam complanat ad catholicam religionem insinuandam. Cum enim in *Sudermania* Calvinismi fundamenta jaci audiantur, qui Calvinismus sanguinis effusionem et mirum cladem semper invexit in regna, reliqui autem populi, dum adhuc vel *senes filiis antiquam fidem in memoriam revocant*, vel eam Regina Serenissima cum retineat, pristinum cultum non sinant oblivione deleri; Lutheranismus vero ab iis, qui dicuntur Pastores, potius ob libertatem carnis, atque ob necessaria vitæ fovetur, quam quod vere sciant, quid religio sit, quidve miseri agant, vel loquantur; Rex denique Serenissimus Catholicam magis fidem, quam Lutheranam et Calvinianam hæreses amplectatur, fit, ut si serio ac commode res agatur, vera fides antiqua restitui possit; fractis jam per istas dissensiones viribus hæreticorum, cognoscentibusque et horrentibus ipsis rusticis hæresum sterilitatem, quæ omne studium pietatis eraserunt.

Porro qui in tanta re vel præcipites esse vellent, vel trepidiores sunt, quam expediat, iis rationibus ad officium et moderationem possent revocari, quas interdum attigi; sed Serenissimus Rex eas aliquando aliis negotiis distentus minus audierit, expectabam (quod et spero), ut omnia Deo miserante maturescerent. Ea vero sunt, quod Divinitus hoc biennio accidit, ut fere omnes in Suetia, qui dicebantur Episcopi, ex hac vita decesserunt. Quare timere poterat, ne per eos a pseudopastoribus turbæ excitarentur, is metus sublatus est. In remotioribus autem regnorum finibus, quid obstaret, si unus, aut alter pedetentim legitimus Paro-

chus insinuaretur, qui sensim catholicam religionem doceret. Nunc enim tentandi non viderentur Smolandiæ fines ob Danorum viciniam, neque parœciæ Illustrissimi Caroli ditioni finitimæ commovendæ, sed quæ aut prope Laponios jacent, vel Septentrioni propiores Finlandiæ tractus juvari possent. Interea vero si Holmiæ tum ob Reginæ Serenissimæ aulicos, tum ob legatos ac mercatores externos templum, quod ne Turcæ quidem Catholicis denegant, concederetur, nescio quidnam tumultus commoveri posset, nisi hostibus fidei (quod factum est hoc anno), arx committeretur. Quod si tantam rem Serenissimi Regis atque Illustrium Consiliariorum auctoritate decretam fuisse populus intelligeret, seditiosis autem illud initio supplicium sumeretur, quod veræ et publicæ pacis ratio posceret, veritas interea, quæ ipsis Regibus (ut inquit Scriptura) est fortior, radios suos in plurimorum corda diffunderet, facillime ad catholicam fidem converterentur, quemadmodum in Africa integris civitatibus contigisse sanctus Augustinus testatur, quod et postrema mei longioris ad Vestram Illustrem Dominationem scripti responsione continetur. At neque iis qui dicuntur Pastores reditus adimerentur, cum qui inter eos sunt ad religionem Catholicam propensi (quos equidem non paucos novi), facile catholicum Sacellanum admitterent: nec reliqui (si certo scirent agros et decimas sese non amissuros) detrectarent Sacerdotis unius admissionem, quem nullo negotio alerent, cum tantam plerique familiam alant, et cum parœciæ ipsæ aliquando administrandæ traderentur. Quæ dum fierent, operariorum, qui excoli potest, numerus cresceret, ac Patrum libri in hæc regna possent importari, sine quibus post paucissimos annos ipsa nobilitas, et reliqui omnes in rerum omnium ruditatem, atque horridam barbariem caderet. Scripta enim Lutherana, Calviniana, Anabaptistarum, et reliqua quotidie certissima cum animarum pernicie huc inferuntur. Biblia vero non depravata, et Sancti Patres, atque antiquissimæ Synodi, quibus hæreses omnes explosæ sunt, non cernuntur, neque verum ab iis, a quibus id expectat Deus, remedium adhibetur.

Ac certe iis rationibus, qui regnarunt ex Deo, quique vere sapientes ac docti Reges fuere, in barbaras ac prorsus rudes provincias Religionem catholicam invexerunt, aut restituerunt: neque

dexteram Christi Domini abbreviatam experti sunt, sedulo pro Christi nomine in sanctissimum istud opus incumbentes, paratus enim Deus est multo plura præbere, quam ut nos possimus accipere, sed inprimis vigenti fide, assidua oratione, sinceraque animi conversione placandus est, cui facile est in momento ditare pauperem et fractum vas reficere.

Jam vero miserrimum est, dum utramque sanctissimi Sacramenti speciem prætex imus, universum populum privari re Sacramenti, et ob accidentia *Christum* verum deseri, frustumque interim panis adorandum populo per pseudoparochos proponi; nec tamen cogitari, dum bona *Christi* in laicorum usum extorta sunt (quæ tamen si reliqua rite fierent, fortassis ratio iniretur, quæ tutiore conscientia retineri possent ab iis, qui eadem possident), neminem ad cœlestem gloriam pervenire, in quam nihil coinquinatum introibit.

Cæterum quod ad Vestram Illustrem Dominationem, et ad generosum Procancellarium potest attinere, cogitent obsecro, quonam in apice dignitatis erat *Thomas Morus* apud Henricum Angliæ Regem, quo tempore Rex ille amore mulieris dementatus, relicta religione catholica sanguinem catholicorum cœpit effundere.

Cum enim Thomas Morus opulenti illius regni esset cancellarius, seque jacturam animæ suæ intelligeret, si Regis sui conatibus in religionis abolendæ causa assensisset, maluit officio se abdicare, ac tandem sanguinem profundere, quod et illustrissimo martyrio fecit, quam reticere veritatem, aut propter unius sive alterius apostatæ somnia catholicam fidem prodere, in qua præstantissimi Imperatores, Reges, Doctores, Martyres omnes mortui sunt. Itaque et Angliæ Rex ille cruentus vitam æterno cum dedecore finivit et sempiternis cruciatibus affectus est. Thomas Morus autem celebratur omnium vocibus, ejusque christiani pectoris fortitudo perpetuam coronam promeruit. Qui rerum status si esset in Suetia, non tamen timere deberemus; nec vero inprimis Vestræ Dominationi Illustri esset tacendum. Verum quando Serenissimus Suetiæ Rex ab omni sanguinis siti abhorret, multis autem in rebus jam ad Catholicam Ecclesiam accedit, est Christiani nobilis, et animi ingenui aliquanto fortius quam hactenus factum est, veritatem ipsam tueri, atque opportune, importune Divinum ne-

gotium (ut dixeram) promovere, ne Satanæ regno amplificato, hæreseos macula diutius Septentrioni inuratur, regnaque hæc et cœlestem possessionem amittant, et eam quæ in terris est, non retineant. Id ego omni conatu, totoque pectore in Christi nomine commendo Vestræ Illustri Dominationi, ac generoso Domino Procancellario, cæteris in rebus sinceram omnem operam, et fidem Divina adspirante gratia pro Serenissimo Rege, proque Vestris Illustribus Dominationibus præstiturus. Quos Dominus Jesus cœlestibus gratiis cumulatos ad sui nominis gloriam diutissime servet incolumes. Amen. *Stecburgi in Ostrogothia die XXV Julii MDLXXX.*

CXXXVI.

Reverendo P. in Christo, Domino Johanni Possevino, amico suo observandissimo et devotissimo.

Reverende Domine. Cum in nonnullis *colloquiis* cum R. D. Vestra habitis intellexi summam R. D. Vestræ Humanitatem conjunctam esse cum singulari eruditione, ac multarum rerum insigni experientia, quapropter statueram adhuc semel R. D. Vestram invisere, priusquam ex hoc regno discessura, verum cum partim publica negotia ex mandato Serenissimo Regiæ Majestatis Domini mei clementissimi expedienda, partim privatæ res impediant, quo minus hoc meum institutum persequi queam, quamobrem primo (uti debeam R. D. Vestræ) omnia mea officia promptissimo animo defero, atque semper oblata esse cupio, ut, si quid sit, quod ex re et usu R. D. Vestræ esse poterit atque id a me præstari possit, me utatur tanquam suo amicissimo. Deinde Deum optimum maximum enixe precor, ut felicem et optatam navigationem R. D. Vestræ clementer concedere velit, atque reditum propitius fortunare, in cujus omnipotentis divinæ et immensæ Majestatis patrocinium ac defensionem R. D. Vestram nunc et semper quam

commendatissimum esse exopto. *Datum in prædio meo Ytterbii anno octogesimo, die XXVII Julii.*

R. V. D.

NICOLAUS GYLDENSTERN.
S. R. Maj. et Regni Cancellarius Baro
liber de Luentholm et Follewick.

CXXXVII.

Sueco, qui cum ad catholicam accessisset Ecclesiam LUTHERANUM PANEM *loco corporis Domini, de manu Ministri Lutherani sumpsit, Antonius Possevinus* S. J. S. P. D.

Audio te accepisse de manu Lutherani pastoris panem, loco sanctissimi Sacramenti corporis Domini Nostri, quod quidem poteras a Sacerdote vero et catholico sumere, si voluisses. Quod facinus ut per se impium est, et homine Christiano indignum, ita nisi illud dignis pœnitentiæ fructibus ac lacrymis elueris, dubitandum non est, quin Divina justitia diu te impunitum non sinet. Nam ut tibi maximam et super omnem captum gratiam Deus erat elargitus, cum dum isthic essem, abjectis hæresum sordibus ita abrenunciasti Luthero Apostatæ, ut Christum Jesum, ejusque Ecclesiam sequereris, ita maxima, et supra omnem captum plaga, et pœna debetur ingrato, *qui*, ut S. Petrus Apostolus scripsit, *rediit tanquam canis ad vomitum, et sicut sus volutatur in luto, et volutabro suo.* Væ tibi in die mortis tuæ, nisi resipueris. Væ tibi in die judicii horrendi Dei, quoniam veritatem agnitam abjecisti, quod quidem est peccatum in Spiritum sanctum. Maledicto proximam, inquit S. Paulus, esse eam terram, quæ cum imbres semenque bonum ceperit, germinat tribulos et spinas. Quanto igitur propior es tu maledictioni, qui cum verum Christum accepisses de manu Sacerdotum Catholicorum, eum, ne (ut Judas) quidem cum 30 de-

nariis, sed *cum frusto panis, in quo nihil nisi panis erat, commutasti, deque manu bubulci, qui se venditat Sacerdotem, cum nemo unquam illum rite initiaverit (quippe extra catholicam Ecclesiam neque sacerdotes, neque sacra legitime fiunt), panem quidem symbolum hæreseos trepida impietate sumpsisisti?* Sed interim, quod vero catholico Sacerdoti pollicitus fueras, fregisti, habens damnationem, quia fidem irritam fecisti. Quamvis autem ut radius solis non conspurcatur a luto, ita Christus non potuerit a te inquinari, quo tempore illum in vero Sacramento sumebas, doleo tamen sanctum esse datum cani et margaritam porco. Doleo, inquam, vicem tuam, qui me hortante cum ad divitias Divinæ bonitatis accessisses, deinde in istud impietatis baratrum recidisti, vel metu, ut potius credo, vel quod ficte tum accedebas, respiciens Regis Serenissimi potius quam Dei gratiam et tuam salutem, vel quod antea senseras te conscientiæ stimulo agi, quod antiquitas omnis, omnes martyres, omnes veri doctores, omnes virgines nulla se in alia Ecclesia, quam in Catholica continuerunt et salvarunt. Id enim tu innuebas, cum de tua sententia te exquirerem, monerem autem, ne ad divinum illum ignem, id est, ad sanctissimum Sacramentum sordidis vestibus accederes, ne quando inventus te non habere vestem nuptialem, foras in æternum projicereris. Quæ omnia nisi alterum sæculum futurum esset, quo omnium etiam verborum otiosorum reddenda ratio est, nisi item vitam aut mortem, id est, gloriam vel damnationem æternam esse post brevissimam hanc vitam crederemus, et sciremus, fortassis utcumque tolerari possent; licet etiam gentiles, et quibus nullum fidei lumen illuxit, mendacium et ingrati animi vitium, natura dictante, vehementer oderunt. Verum quoniam Deus non irridetur, pauloque post quando minus id existimabis, vocaberis ad tremendum illud tribunal, quid obsecro, cogitas, te dicturum? Quis te vero ex manibus Satanæ perpetuisque illis incendiis eximet? An ne erat satius, tanto, quanto cœperas exemplo tibi quidem primum, deinde familiæ tuæ, cæterisque multis viam ad cœlum ostendere, quam te novis doloribus inserere, quos quidem alii ex aliis primum in hoc mundo, deinde sempiterni, alii in inferno consequentur. Quod si Patres tuos interrogasses, te Regum optimorum Magni, Erici, et aliorum, qui ex Deo regnarunt, vitam, et sapientiam, atque inprimis religionem

exquisivisses, hi debuissent esse satis, qui te ad currendum in cursu inchoato incitassent. Sed manum ad aratrum posita, et retro respiciens, tu ipse cogita, an eris aptus regno cœlorum. Et tamen quoniam adhuc vivis, novitque Deus mutare sententiam, si nos mutemus vitam, non desinam te hortari, ut ad cor redeas, et ad pristinam religionem catholicam revertaris. Revertere igitur, revertere, charissime Frater, humanosque respectus abjice, Evæque et serpentis astus tibi blandientium abjice. In Deo autem confide, qui potens est fracta vasa reficere, quandoquidem omnia sunt in manu sua. *At qui te fecit sine te* (ut inquit S. Augustinus), *non salvabit sine te.* Jam vero vides mortem in agris tentoria fixisse, dum jam annus est, cum passim lues, et quidem in isto loco, ubi tu es, non semel grassata est. Itaque si sapies, dijudicabis te, ne Deus te judicet, potiusque experieris illud, quod Deus promisit: *In quacumque hora peccator ingemuerit, et fecerit judicium et justitiam ab omnibus peccatis suis, amplius ejus peccatorum non recordabor,* quam illud alterum: *Vocari, et renuisti, in interitu tuo ridebo.* Aperi igitur aures Christo te vocanti, et redi, ac tunc infinita te charitate excipiet is, qui potestatem habet mittere corpus et animam in gehennam; quique est Rex Regum, et Dominus Dominantium. Ita vero filio etiam tuo, et saluti ipsius æternæ consules, mihique si te ista serio præstitisse audivero, occasionem et animum addes, ut illum filii loco sicut plures alios istorum regnorum habeam; qui vero tibi has literas reddet, is te consolari, et absolvere in nomine Domini poterit, si serio (ut volo de Divina bonitate sperare) resipueris. Jesus sit tecum, charissime in Christo Frater. *Stecburgi ultima die Julii MDLXXX.*

CXXXVIII.

Ogenschildo Bielche Consiliario Regis, Præfectoque Ostrogothiæ, Antonius Possevinus.

Tabellarius, qui isthuc venit, occasionem mihi præbet harum literarum scribendarum V. Ill. D., ne omnino ingrati animi crimine accuser, si ipsius literis gratissimis cæterisque officiis erga nos præstitis, nec respondissem, neque gratias egissem, quas certe illi ago, quantas possum maximas. Quod vero et Pontificis Maximi literas, et reliqua tam grato animo suscepit, fecit quod primum quidem nobilitatem istius animi decebat, deinde vero quod ex ejus candida mente sperabam. Ego vero ad ipsum Pontificem Maximum literas has, quas V. D. Ill. ad me misit, quamprimum Divina gratia adspirante trajecero, mittam, quæ scio ejus S. non mediocre in Domino solatium afferrent. At et majus illud aliquando futurum confido, ubi gustatis altius illis rationibus, quas ad V. D. Ill. misi, intelliget, quid a se Deus velit, nempe ut iterum nova lux illucescat in hoc regno, quam martyrio, miraculis, probitate, non minis, non licentia, non improbitate invenere olim sancti amici Dei. In quam rem, ut possit magna cum animi fortitudine atque suavi prudentia apud Serenissimum Regem incumbere, et agere cum reliquis Ill. consiliariis, scio curabit, ut sincerrimam lucem hauriat ex eo fonte, qui per proprios siphones Patrum, non per cisternas dissipatas fluenta suæ gratiæ derivavit. Nec vero illam moveat, quod multæ hæreses sint, necesse enim est semper hæreses esse (ut inquit Apostolus), ut qui probati sunt, manifesti fiant, at non propterea quidquam pati potest Ecclesia, quæ est firmamentum et columna veritatis. Itaque ad hanc accedendum est ei, qui velit esse membrum corporis Christi, et ab ipso capite pendere. Nec cum Christo conditionibus, sed obedientia agitur. Neque a filiis erga matrem censura, vel judicium, sed humilitas, atque obsequium expectatur. Si Ecclesia Christi est (quam negare, id negare esset Christum, super quem

fundata perpetuo ejus præsidio nititur), hanc audire oportet. Alioquin sit tibi (inquit Christus) sicut ethnicus et publicanus, si Ecclesiam non audierit. Porro cogitare, eam in fidei rebus errasse unquam, aut posse errare, id esset Christi sanguini vocique ac promisso fœdissimam maculam aspergere. Quamobrem optime Domine, si quid ejusmodi suggeret aliquibus unquam Satanas, ipsa prudenter noscet, qua ratione istas amoliatur insidias. Ego vero interim spirituales precationum suppetias V. D. Ill. non ex uno loco comparabo, quibus unacum Serenissimo Rege inchoata ad Divinam gloriam negotia queant promoveri. Nos vero post reditum tabellarii, quem ad Serenissimum Regem misimus, vela Spiritui Sancto dabimus, precantes Deum clementissimum per sanguinem Filii ejus, ut V. Ill. D. suo sincero timore munitum uberrima gratia tueatur. *Stecburgi die III Augusti MDLXXX.*

CXXXIX.

Georgio Geræ Regio Consiliario, et in Ostrogothia Legifero, Antonius Possevinus.

Cum tabellarius ad Serenissimum Regem redierit, ante cujus reditum navim haud conscendemus, intellexi divinitus fieri, ut possim adhuc officium hoc literis cum Illustrissima D. tua præstare, quod multo colloquio facere non licuit. Ista enim sinceri animi tui nobilitas magnum mihi addidit calcar, ut tecum aliquanto liberius pro christiana charitate, meoque munere agerem. Eo vero magis, quod ejusmodi res sunt, quæ ad istorum regnorum commodum, ad Serenissimi Regis decus, ac dignitatem, ad officii tui rationem atque inprimis ad Divinam gloriam spectant. Et hæc omnia sane tecum egissem antea, si vel tui majore cum otio colloquendi se dedisset occasio, vel nisi hic annus pestilentia grassante totus in pererratione fuisset absumptus, Rexque Serenissi-

mus non tam propere hinc discessisset. Neque enim parvi momenti ea sunt, de quibus Pontificis Maximi, et Christianorum aliquot eminentiorum Principum nomine tuam Illustrem D. hortatus fuissem, atque rogassem. Quorum summa ea erat, ut cum iidem Principes una cum Pontifice, ab ipso Serenissimi Regis oratore propensionem ejus Majest. erga religionem catholicam cognovissent, nihil iis antiquius fuerat, quam ut tam Regio opere confecto, amicitiæ vinculum inter hoc regnum, et ipsos quam arctissimum, quibuscumque rationibus fieri posset, constringeretur. Sed ad primarium opus conficiendum, id mihi, tum ibi, tum aliis tui similibus erat in Domino proponendum, meminisse, quoniam in statu Suetica et Gothica res esset, cum vera apud nos catholica religio florebat: quot eximii Reges, quanta pietas in populis, quot bonarum literarum periti, quam assidua virginum Deo dicatarum casta precatio pro regni hujus incolumitate, quot ubique rite initiati ac veri Sacerdotes vera sacramenta ministrantes, sacrosanctum corporis Christi Domini Sacrificium Deo offerebant, cui (ut B. Augustinus inquit) vel Judæorum umbratilia, vel ethnicorum falsa omnia sacrificia cesserunt. *Porro despiceres, quam fœdæ ex Lutheranismo divisiones in populos invaserant, quantæ ruinæ templorum, quæ in hominibus insatiabilis edendi bibendique cupiditas, quanta in facinoribus licentia, ac denique quantus Divinarum et humanarum legum contemptus, prorsus ut cithara conversa esset in luctum, servilique timore hominum mentes occupante, tantummodo fallacia, mendacia, astus infelici calliditate ad scelera tegenda concinnarentur.* Habebam hæc multaque aliaque raptim attigi, cum a nobis novissime discederes. Sed fusius omnino erant attingenda, si huc, quemadmodum sperabamus, reverti potuisses. Quod quando non fit, accipiat Generosus Dominus meus, quod paterni erga se animi in Summo Pontifice, obsequii autem in me certum tibi poterit esse argumentum. Quo die Pontifex ad regendam Ecclesiam vocatus est, ingens desiderium inter alia illum incessit septentrionalium regionum in Christo juvandarum. Magna enim commiseratio jam diu mentem ipsius ceperat, cum cogitasset tot nationes, quæ natura ad innocentiam atque pietatem feruntur, quæque a sanctis Bonifacio, Ansgario aliisque martyribus catholicam fidem imbiberant, post aliquot sæcula, quibus hæc terra unius labii fue-

rat, pro libidine unius, et alterius Apostatæ sic decipi, ut jam circumlati omni vento doctrinæ nescirent quid crederent, sed quasi lumine omni extincto præcipites in *atheismum* ipsum, qui finis hæresum est, ruerent. Itaque Collegio Germanico Romæ, cui uni Collegio duodecim millium aureorum nummum reditus perpetuos attribuit, aliis item pluribus Seminariis in *Germania*, *Moravia*, *Prussia* institutis, magnam studiosorum adolescentum manum collegit, qui gratis sustentati, verissima doctrina, castissimisque moribus imbuuntur. Quamobrem cum ad ejusdem Pontificis aures perlata essent desideria Serenissimi Regis, nihil ille prius habuit, quam ut in rebus omnibus operam et studium omne ejus Majestati deferret. Sic primo, deinde iterum me in Suetiam misit. At dum in Italia ad hæc negotia tractanda rediissem, pervenerunt huc Pontificiæ literæ consiliariis iis reddendæ, quorum erga Divinum cultum propagandum propensio, benique publici studium et erga Seren. Regem fidelitas magis constitisset. Inter quos cum tua Generosa Dominatio esset, eas quidem reddidissem antea, nisi justis de causis in hanc diem id fuisset differendum. Ac breves quidem illæ sunt, sed quæ a paterno Pontificis pectore profectæ, quantopere ingenuitati tuæ confidat, et quantum mihi reliqua relaturo et aliquando scripturo fidei possis adhibere, satis abunde testentur. Caput igitur hoc est, si oculos in te ipsum converteris, agnosces te ad Divinam gloriam æternamque felicitatem conditum esse, prorsus ut quicquid ad eam spectet, tibi id sit omni sedulitate procurandum. Si vero te, non tibi solum, sed aliorum quoque saluti natum memineris, ac Consiliarii Regis munus, quo fungeris, perpendes, id ipsum altius adhuc intelliges; si legiferi officium, quale tibi in tota Ostrogothia delatum est, cogitaveris, cognosces, quantæ tibi curæ esse debet, ut antiquæ Ecclesiæ leges, sine quibus reliquæ leges (atque ut corpus sine anima, sic regnum mutilum est) in pristinam observantiam aliquando restituantur. Quæ tu si per temporis injuriam minime possis efficere, ingemiscas tamen oportet, pulsesque precibus ad ostium Christi, nec quando opportunum tempus fueris nactus, desistas apud tuos collegas, atque inprimis apud Serenissimum Regem tantum bonum promovere. Hi sunt reditus, quorum accessio ad reliquas fortunas tibi quærendi sunt: ad quos sane alii quoque, ut spero, accedent, de quibus

tua G. Dne. ita mihi proponente libenter Ser. Reginæ scripsi, aliunde alia solidiora procuraturus, si tu, qui nosti, quæreentibus regnum Dei hæc omnia adjectum iri, omnes nervos industriæ tuæ, Deo aspirante, in id intenderis, ut saltem isti restituendæ religionis tractationi ostium pateat, nec metu, aut nescio qua infelicissima licentia claudatur : ad quam tractationem non detrectabo reditum, quoties advocer. Cum quicquid nobis vitæ dat Deus, id ob salutem animarum longioribus trajiciendis maribus et debeamus (Christi adjuvante gratia) impendere, et eadem adspirante sim impensurus. Quod quando ad alienos adjuvandos externi nos facimus, ecquid tu facere debes, a quo hoc officium patria, amici, stemma familiæ tuæ, majores tui, qui in Catholica Religione cum honorifice et optime viverint, cœlesti gloria perfruuntur, sanctorum omnium cœtus, ac potissimum iste omnium Dominus Deus, non solum expetunt, sed volunt, ac jubent æterno tuo ac certissimo cum præmio, si id procuraveris : perpetuo cum damno, si omiseris? Quo vero magis in hoc sanctissimum negotium incumbas, converte item oculos tuos ad omnia templa, quæ in toto terrarum orbe, ac præsertim in hoc regno excitata sunt, postquam Sanctissimum Christi Domini nomen fidesque ad nos invecta est. Nullum certissime reperies, quod unquam a Lutheranis, a Calvinianis, ab Anabaptistis reliquisve novatoribus extructum fuerit. Paucos enim ante annos ista monstra peperit hominum impietas. Cum justissimo Dei judicio fiat, ut qui nolint benedictionem, hæc elongetur ab eis, quamque sibi quisque foveam fodiat, in eam cadat. At cum maxima templorum pars extet adhuc, nemo tam cæcus fuerit, quin ipsis oculis cernat, quonam cultu universa per orbem terrarum Ecclesia ab ipso usque Apostolorum tempore Divinæ Majestati servivit. Si vero omnes omnium historiarum libros evolveris, reperies nulla in regione unquam jacta fuisse Christianæ fidei fundamenta, jaci modo nisi per eos, qui ab Ecclesia Catholica prodierunt. Ita enim et hoc tempore in toto novi orbis terrarum longissimo tractu fit, ad orientem, ad meridiem, ad occidentem, dum enati heri nescio qui grammatici, et Apostatæ fundatam martyrio atque miraculis fidem catholicam conantur evertere. Verumtamen adhuc universalium omnium legitimarum Synodorum, Patrumque Europæ, Africæ, atque Asiæ antiquissimorum scripta perlege, quæ non sine causa male sibi conscii adver-

sarii vel sustulerunt, vel in Scholis publice nunquam perlegunt, vel scholiis depravarunt, vel, si quid ex iis depromunt, id mutilatum citant. Nullum igitur in iis aliam Ecclesiæ formam, nullos alios ritus, non plus aut minus Sacramentorun invenies, quam Sancta Catholica Romana Ecclesia inter omnes tyrannorum, et hæreticorum injurias, et persecutiones inviolabili fide, atque unitate servavit ac servat. Quare et per hanc unanimem Ecclesiam Spiritus sanctus verbum Domini late longeque semper propagans, iterum suæ Divinæ bonitatis radios in hæc regna diffundere vult, si qui sint, qui nolint tantam negligere salutem. Quod nisi fiat, ad Suetiam horribilis illa Christi sententia spectabit. Hoc est judicium Suetiæ, quia rediit lux in Suetiam, et dilexerunt magis Sueci tenebras, quam lucem. Quare Generose Domine per viscera misericordiæ Christi, animæ primum tuæ, deinde aliis consule. Neque ista ardui negotii moles, aut potius facies, rationes tuas impediat, quas serio Divinæ voluntati cooperantibus, Divina ipsa dextera, quæ suis rebus non deest, facile solet expedire. Certissime enim et tu experieris, quod sanctus Basilius scriptum reliquit: Homo vult, Deus occurrit; quodque multo antea per prophetam inuerat Deus: occurristi lætanti, et facienti justitiam. Quin etiam solus ipse conatus in pietate promovenda tanti est, ut ex ipso conatu quasi ex parvo semine, is qui incrementum dat Deus, quique potest ex lapidibus suscitare filios Abrahæ, sit te facturus in gentem magnam, quanquam prolem ex matrimonio per tot annos tibi suscipere non licuit, eam tibi largo fœnore multarum animarum in lucem catholicam partu rependat. Si vero aliquando hoc procurandi dies illuxit, hæc certe videtur ipsissima. Vides enim grassantem (non sine Divini numinis ira) pestilentiam, quo tempore vexatio solet dare intellectum; senes vero ipsos adhuc esse superstites, qui cum libenter soleant (quod experti sæpe sumus) antiquam religionem in memoriam filiorum revocare, facilius totum istud negotium reddant. Accedunt variæ Sectæ, quæ jam in hoc regnum irrepunt, Belgis suo Regi jam rebellibus, defectionem item, et varias Sectas in hoc regnum importantibus, a quibus ingenium rusticorum aquilonarium satis abhorret. Tu vero ea ætate es, tibi ne sit ulla ratione cunctandum. Quid enim scis, an in crastinum diem sis victurus? Ac etsi magna et infinita miseri-

cordia Dei est, magnam item et infinitam esse Dei justitiam nosti. Quos enim redemit, et in sanctitate et justitia omnes annos vitæ suæ ambularent, ab iis quantam rationem usque ad minimum quadrantem exacturus sit, nemo nescit, nisi cui nulla conscientia est, aut qui putat, quia Christus passus est, infernum esse sublatum. Et antidotum quidem efficacissimum sanandis nostris morbis Filius Dei gratis in cruce confecit. Verum hoc nisi (quemadmodum rectissime docet B. Augustinus) ad os admoveatur atque ebibatur, frustra nobis de dæmonum illa mortua fide, quam Lutherani prædicant, blandiremur. Claves item ac potestatem Ecclesiæ soli Catholicæ (nec enim amplius quam una Ecclesia semper fuit) ipsemet Dominus tradidit. His cœlum in virtute sanguinis ejus nobis aperitur, vinculaque nostrarum iniquitatum dissolvuntur. At nisi ad istam Ecclesiæ accesseris officinam, cui uni sanguinis sui dispensationem Dominus credidit, Divinæ influxus gratiæ non manabit ad te. Quapropter Generose Domine vocantem audi Christum, vitæque tuæ anteactæ peccata Catholico Sacerdoti maxima spe de Dei bonitate, maximo de iis dolore concepto contitere. Tum Illustris Dominatio tua re ipsa intelliget, quam sit bonum a veritate vinci, a qua qui vincitur, victor evadit. Ego vero, ut omnes scrupuli, si qui essent in re fidei, ex tuo pectore eximerentur, mitto ad te capita quarumdam materiarum ad religionem spectantium, quas non solum cupio, ut attente in isto otio legas; verum etiam, ut eorum exemplum optimo et illustri affini tuo, meo singulari in Christo Domino, *Nicolao Bielke* mittas. Quod si quædam liquidius cognoscere cupiveris de statu præsenti Christianæ Ecclesiæ, poteris ab Ill. Domino Cancellario epistolam bene longam petere, quam Serenissimo Poloniæ Regi ea de re scripsi. Homilias autem Patrum, quas Caroli Magni tempore collegit Alcuinus, ad te mitto, ut eas cum aliis libris, quos a me tua Ill. D. humaniter accepit, perlegere possis. Cæterum quia non ignoramus astutias Satanæ, qui boni aliquid aggredientibus multas solet in animo species difficultatum excitare, non dubito quin ubi cor tuum Divina gratia incaluerit, satis esse potentiæ atque sapientiæ intelligas in amantissimo illo Christi pectore, quibus difficiles omnes nodi prudenter explicentur omnesque inanes metus facile depellantur. Sed neque trepidandum est, ubi non est timor,

cum jam ad eum pietatis gradum Serenissimus Rex fuerit evectus a Deo, ut pene sola auctoritate, si præsertim vestri ordinis consensus accesserit, negotium Spiritu Sancto juvante pacate ac sensim confici possit. Atqui si turpissimum haberetur, Danis in hoc regnum invadentibus pectora pro patria liberanda non apponere; nimium certe turpe est Divino in conspectu atque adeo universæ Christi veræ Ecclesiæ, et Principum Catholicorum Satanæ obviam non iri, tam diu de universis his regnis triumphanti, dum per Apostatam nescio quem carnis libertatem invehentem æterna jam populis pernicies illata est, turpissima vero magistratibus nota vel timoris, vel avaritiæ, vel carnis inuratur, qui Christiani nunquam esse potuissent, nisi Catholica sola Ecclesia (Deo ita ubique disponente) Evangelium, Patres, cultum omnem divinum in hæc regna invexisset. Quare si proprio sanguine tam fœda labes esset eluenda, ne a præclarissimo quidem opere tunc esset cessandum, cum præsertim pro Christi gloria ipse virginum imbellis sexus tot cruciamenta pertulerit. Itaque optime sistas te oportet coram Deo, ejusque omnipotentissimum brachium perpendas. Simul vero prospicias, quantum solidæ dignitatis patriæ, familiæque tuæ acquiris, si ita curaveris. Contra vero fixa obsecro cogitatione considera, quam expavescendum æternum illud Væ futurum sit, quod adversus hujus sæculi prudentes, hominesque plus quam Deum metuentes, ex Judicis inflexibilis ore paulo post est proditurum. Quem vero non terreat irrevocabilis illa sententia, qua Christus dicturus est: Amen nescio te, tu me coram hominibus ob caducissimarum rerum timores, quasi non essem Deus, erubuisti. Ecce tempus est, ut ego te erubescam coram Patre meo. Vade maledicte in ignem æternum! Quæ quidem nunquam spero cadent in tuam Dominationem Illustrissimam. Ac certe non cadent, si has Christi voces, quas tibi non sine infinita Charitate per suum Servum ac Vicarium Pontificem mittit, non oscitanter in cor tuum admiseris. JESUS te sanctissimis suis donis cumulatissimum reddat. Amen. *Stecburgi die IV Augusti MDLXXX.*

CXL.

Joanni III. Suetiæ Regi Antonius Possevinus soluturus ex Ostrogothia in Prussiam.

Serenissime et Clementissime Rex.

Rem sapientia et liberalitate Regia dignam Vestra Majestas effecit, quæ mihi ad Summum Pontificem et Illustrissimum Cardinalem Comensem perpulchras pelles mitti mandaverit, quod munus pro ipsius et Serenissimæ Reginæ desiderio, et pro eo, ac debeo verbis ornabo. Interea vero ejus Sanctitatis et Illustrissimi Cardinalis nomine maximas Regiæ Vestræ Majestati gratias ago. Sed et ingenti me beneficio affecit, quod Christiana magnanimitate, uti Regem decebat, inania quorumdam terriculamenta contemnes, jusserit e meo comitatu aliquos in his regnis commorari, Billiumque adolescentem probum et catholicum scholis præfectum in Collegio relinqui, qui sane omnes tum apud Deum Sanctissimum sacrificio et precibus, tum apud homines exemplo, Vestræ Majestati commodo erunt ac dignitati, cum etiam, qui externi catholici sunt in his regnis, deponent illud consilium, quod fortassis iniverant alio emigrandi, vel qui aliunde expectantur, libentius Holmiam appellent, si cognoverint, sibi non defuturos, a quibus catholica doctrina, et veris Sacramentis instruantur. Hæc autem una res in eminentium totius orbis christiani Principum animis mihi satis occasionem præbet, qua spem filiorum foveam, quam de Vestra Majestate sane ingentem conceperunt. At quod iterum me in Germaniam, et alio trajicere facit optime sperantem, colloquium illud postremum fuit, quod ipsa mecum habere dignata est: præsertim cum pristinum religionis negotium (modo dum minus id reliqui adverterent) affirmaret se non esse intermissuram: Senatui vero suo dixisset, bona se conscientia non posse tueri, ut ii veri essent Sacerdotes, qui a rite ordinatis Episcopis non fuissent initiati. Neque ii item essent *Episcopi, qui ex Regia tantum Cancellaria* literas, præterea nullam in Ecclesiam legitimam a

tribus veris Episcopis ordinationem accepissent. At quæ omnia plenius adhuc gaudium accessit, quod hic cum Illustribus quibusdam Vestræ Majestatis Reverendissimæ consiliariis sum locutus. De his enim (etsi plerumque soleant non unæ latebræ esse in animis hominum) aliquid audeo sperare firmius, quam fere nunquam cogitassem. Veritas enim, quam ipsi non semel ex me audiverunt, libri item, ac scripta, quæ avide tum legerunt, tum lecturos se polliciti sunt, innatumque omnibus sciendi desiderium, eo illos, Deo aspirante, videntur adegisse, ut quod a Vestra Majestate Reverendissima de restituenda catholica religione sapientissime cogitatur, jam non improbent, sed Christiani Regis factum agnoscant: illud tantum cupiant, ut quidquid hac de re faciendum sit, circumspecte, et aliquo meliorum consilio promoveatur. Unus vero illorum officii dignitate primarius, sincere, atque ex animo (quantum attente perpendens colligere potui) mihi dixit: *Crede nobis, non sine causa Serenissimum Joannem ex omnibus Gustavi filiis, ut cæteris pietate atque aliis dotibus præstantem, et meliorem elegimus Regem.* Alter vero, liquidius se cognoscere testatus est, veritatem in Lutheranis dogmatibus esse non posse, cum in iis jam animadverteret vera ea esse, quæ Vestra Majestas Reverendissima solita est detestari. Omnes autem istos Illustres Consiliarios (quod est bonæ mentis indicium) male habet, quod præter Catholicam religionem, quæ apud Serenissimam Reginam docetur, aliud Illustrissimæ Elisabethæ, aliud Vestræ Majestati R. in una ipsa arce ii qui dicuntur Sacellani, concionentur. Sed illud quoque visi sunt ægerrime ferre, quod in Sudermaniam et Nericiam atque Vermelandiam Calvinismus irrepat, quem sicut a Regibus defectio, ita eversio totius fidei atque omnis impietas consequi solet. Quod tamen sapientissimo Dei consilio fit, qui catholicam unitatem solitus est semper isto hæresum dissidio reddere illustriorem ac fortiorem, cum præcipue eidem dissidio eadem unitas diligenter opponitur. Quare pro sua sapientia facile Vestra Majestas intelliget, quo spectet Dei voluntas, cum istas et alias vias ad inchoatum pietatis negotium sternat; is enim, qui verax est, per Prophetam dixit: Divisum cor eorum, nunc interibunt. Primum autem populi hi, qui ab antiqua religione non abhorrent, si mature et recenti adhuc morbo, Calvinismi et aliorum

hæresum damna sensim per aliquos fideliores agnoverint, paulo momento ad V. M. pium desiderium suscipiendum impellentur. Senes vero ubique in his regnis, dum plerique adhuc superstites sunt, cum (si nonnihil animentur) libenter avitæ pietatis reminiscantur, eamque liberis in memoriam revocent, certe M. V. haud mediocriter poterunt commodare. At dum Serenissimam Reginam quasi lucerna habemus ardentem, cujus una pietas pro quantalibet amplissima dote sufficere poterat, videt quanta inde datur occasio, ut ipsius Regialis aulæ prætextu, relicta aliis tantum libera optione, complures nullo cum strepitu ad Ecclesiam catholicam accedant. Id quod unum maximi faciebat Serenissimus Poloniæ Rex, qui hoc ipsum pro salute et dignitate Vestræ Majestatis superiore mihi anno Vilnæ inculcarat. Regina enim (ille aiebat, quod absit) demortua, difficiliores postea futuræ erunt rationes; quamvis etiam tunc Deus, qui fidei negotio mirabiliter adest, nunquam moriatur, atque cum desunt humanæ rationes, potentiæ suæ vires exercere soleat. Verum et Principes Catholici, iidemque potentissimi sunt, qui vel solius amicitiæ nomine non exiguum subsidium tantæ rei bene gerendæ, improborumque conatibus retundendis sunt allaturi, cum quibus sic certe agam Serenissime Rex, ut nunquam Vestram Majestatem pœniteat, me egisse iis de rebus, quas mihi cum illis agendas mandavit. Contra vero eo redactæ sunt protestantium respublicæ ac Principes (qui tam non adeo potentes sunt, ut omnes cum uno catholico Rege possint conferre) cum alter alteri non fidat: quemadmodum ipse etiam Chytræus, qui erat illorum partis, quique jam videtur ad Picardicam sectam inclinare Vestræ Majestati, coactus est scribere. Cum autem illi mutuis dissidiis agantur, Augustanæque confessioni jam nec Augusta ipsa a Saxone requisita subscribere voluerit, sed maluerit Collegio Societatis nostræ admittendo assentiri; plures autem, ubi Lutherus docuit, errorum chimeræ quotidie erumpant, quæ tandem sicut omnibus aliis hæresibus accidit, in nihilum evanescent. Cernit M. V. quo res denique casura sit. Nemo non eorum existimat, suis se posse pleno imperio dominari, nisi detestabili temeritate peculiarem sectam, aut commentitiam quamdam Ecclesiam quisque sibi confingat, et jam si quis e Germanis V. M. urgere amplius audeat, ne catholicæ religioni, Patrumque doctrinæ insinuandæ det ope-

ram, tutum habeat campum, in quo pro sua sapientia iis respondeat; dicant scilicet, de quanam inter se religione conveniant, in qua, ubi de omnibus vere consenserint, tum scribant. Interea vero sat diu, ac satis quidem indigne Regium istud diadema, et tot populos fallacibus scurris fuisse subjectos, qui neque a Deo missi, neque sacerdotes unquam fuere, aratroque potius quam alteri idonei sunt, quibus ne anserum quidem cura, ne dicam christianorum ovium sit danda; tempus esse, ut animarum saluti serio consulatur, quando divino flagello excitamur, æternaque alia vita sit, quæ fluxæ huic est anteferenda. Et nimium vero hactenus Satanæ regnum infausta perditarum ob hæreses animarum accessione fuerit amplificatum. Quod si quis eorum Principum Smidelino jam Christi deitatem subdole neganti, alius Chemnitio mendacissimo homini, reliqui aliis tanquam diis adhærent, quibus etiam vita functis alii novarum opinionum idola sint excitaturi, non posse vitio verti V. Majestati, quod antiquissimam quam ex fidei symbolo omnes testantur Ecclesiam sequi velit. Cui cum Spiritus sanctus adsit, illos vero hæreticos agnoverit, ac plerumque publice confessa sit, cur majores suos præstantissimos, qui cum summa laude in catholica religione vixerunt, ipsi Germaniæ Principes non imitantur? His autem regnis, quæ ad eos non spectant, non desinunt sese immiscere, cum V. Majestas nihil in eorum ditionibus moliatur? Jam vero a finitimus regionibus non ita hæc regna premuntur, ut Religionis causa valde metuendum sit. Nec enim tam facile Germani protestantes, cum inter sese miras discordias alant, in unum coëunt; nec mare Balthicum ita parum profundum est et angustum, ut statim illud pertranseant, vel gratis unanimes transvolent. Atque ut transvolarent, num propterea continuo datis Suecorum manibus exciperentur? Moscus autem, qui Lutheranos, et cæteras hæreses pluscane odit et angue, Finlandis ob antiquam pietatem, cui adhuc satis dediti sunt, molestus non erit. Polonus vero amplissimi regni Rex ac V. Majestatis affinis, et vere catholicus, tantum abest, hoc unquam ut nomine his regnis sit infestus, ut pro religione catholica, et pro V. Majestate vitam sit profusurus. Danus igitur unus restat, cui tamen non tam parum domui suæ negotiorum est, aliena ut curet. Quin cum ob hæresum dissidia Hemmingium Aphnia non ita multo ante ablegarit, cumque Dani quotiescumque in Suetia castra

posuerunt, non semper victores evaserint, diu cogitabit, quid moliatur, si quid tamen molitur. Quod quidem etiamsi faceret, nescio quis ei erit sponsor de obtinenda victoria : hæc enim, si justa in causa a Deo exercituum speranda sit, profectò in causa veræ religionis a V. Majestate, quæ gloriam Dei quæreret, vere esset expectanda. Quæ si quando aliis Regibus in hoc ipso negotio promovendo non omnino plena adfuisse videtur, id sane aliis causis, ac fortasse, quia non semper milites catholici ipsam Christi tantam gloriam spectant, tribuendum est. Neque verò hic agitur, ut bello, aut vi ista conficiantur, quanquam si quid ejusmodi necessitas cogeret ; *cum Serenissimus Gustavus male deceptus ausus sit catholicam religionem expellere, cur eamdem bene persuasa Vestra Majestas revocare non audeat?* Ac tamen populi tunc omnes erant catholici, qui Regis needum in Regio throno firmati viribus et imperio cesserant, licet inviti. Nunc autem omnes certe non sunt hæretici. Atque ut hæretici essent, cur eidem potestati, quæ Divinam causam agct, non cederent? Porro non habent hic hostes munitissima præsidia, nec ullæ V. Majestatis arces sunt interceptæ ; nec nobiliorum aliquæ sunt cinctæ propugnaculis civitates : nec fuere, qui Majestatis Vestræ nomine sanguine civium, aut eorumdem nobilium manus imbuerint : nec amplius ita occultæ sunt fraudes hæreticorum, ut ad seditionem facilei populi concitentur. Potest vero ipsa per se Majestas Vestra (si opus sit) istorum novatorum commenta convincere. Sicut autem a nemine bona ecclesiis adempta repetantur (quæ fortasse V. Majestatem imitati suo tempore multi in publicum patriæ pauperumque commodum, et Divini cultus splendorem veritate agnita restituent) : ita nec a V. Majestate quæritur, ut catholicæ fidei confessio vi extorqueatur ab aliquo. Quæ omnia, si antequam quidquam agatur, consiliarii Regii intellexerint, multa quæ alioquin oriri possent incommoda facillime antevertentur : ii vero maturum in Vestra Majestate consilium admirati avide complectentur. Quod si arcibus, atque in classi maritima homines pii, Vestræque Majestati fideles aliqui imponantur, aut qui fideles sunt, suo stipendio non careant, et istis adducti rationibus benigne foveantur, eorumque filii (quod jam non pauci faciunt) apud catholicos alantur, nunquam in Septentrione Rex fuit, qui gloriam adeo solidum sibi ac posteris suis in tam præclaro negotio tam suavi ratione

comparaverit. At quod insinuandum si pacis confectio cum Mosco, vel alia ejusmodi expectantur; dispiciat sapiens Rex, quanto satius erit, pacem cum Deo prius conficere. Scriptum est enim, ac quod scriptum est manebit in æternum : *Quærite regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis.* Sed enim et alibi scriptum est : *Et erit opus justitiæ pax.* At justitia nulla est, ubi catholica religio non est; quamobrem religio ubi fuerit, tum ista diu duraturam pariet pacem cum Mosco, et lanceæ convertentur in vomeres, ipsiusque Mosci provinciis, quod ferro non potuit, id forsan religione frenum injiciet. Certe hac una re inchoata, intuetur jam animo (ut credo) Majestas Vestra se non solum rediviva paulatim reddiitura hæc Regna, verum etiam a Regio suo stemmate notam hæreseos abstersuram, quam omnes sapientes Reges jure optimo semper exhorruerunt. Sacramenta vero a Christo Dei Filio instituta, ipsumque adeo Christum Dominum in regna sua invehere, idololatriam istorum non sacerdotum tantopere Deo infensam abolere, ac Divinas laudes per ora Deo placentia in templis restituere, animasque majorum sive in cœlis sint, sive pœnas expient peccatorum, vivifico Christi sacrificio consolari, cujus sacrificii cessatio horrendum Antichristi adventum prænuntiat, Catholicis autem catholicam cupientibus sepulturam tradere, quibus nec Turcæ nec Tartari denegant, et eam quondam ipsi catholici ob catholicos ipsos struxerunt, tot ac tantas benedictiones atque coronas capiti Vestræ Majestatis imponent, ut sincerissimo gaudio perfusa Regi Regum Deo sit perpetuo benedictura. Quis ergo mihi dabit Serenissime Rex, ut diem illum videam, quo per verum Episcopum a summa quam Christus in Ecclesia potestate instituit, oleo vere consecrato Vestra Majestas inungatur in Regem? quæ licet et hæreditatis jure, et legitima electione sit Rex, istaque fortassis ordinationem Dei non perpendentibus videantur externa; tanti tamen est, ut Reges omnes, qui ex Deo unquam regnarunt, mystico fuerint oleo inuncti, sanctissimis invocationibus ac precationibus confirmati, charismataque inde omnem captum humanum superantia ab alto acceperint, quibus postea in difficillimis quibusque rebus explicandis evasere clarissimi. Quam ad rem ut Vestra Majestas animum serio adjiciat, certe videtur eam Divina providentia cohortari. Nec enim in Finlandia ullus amplius Pseudoepiscopus vivit, et unius anni spatio

Pseudoarchiepiscopus Upsaliæ ac Pseudoepiscopus Arosiensis vitam cum æterna morte commutarunt. Vestra vero Majestas a Deo impulsa Lincopensem Pseudoepiscopum ante duos menses eodem ex officio dejecit. Quapropter cum nec sollicitandis iis qui dicuntur pastores facessere negotium possint: jam (inquam) appetit tempus, ut Vestra Majestas tanquam novus David ab aliquo vero Samuele inungatur, et benedictionibus repleatur. Sic enim Serenissimo quoque filio Principi materiam saltem parabit, qua templum id est Ecclesiam uti alter Salomon, nemini Dei dicatam instauret. Quam ad rem ingens spiritualium virium cumulus accedit, si confirmationis Sacramento una cum filiis, maximaque suorum regnorum parte signata fuerit ac confirmata. Quod unum tanti est, ut sine tanto Sacramento nec Apostoli in orbem terrarum Christi nomen invehere potuissent, et Christianum nequaquam esse posse perfectum beatus Clemens, sancti Petri successor, diserte pronuntiaverit. Eusebius vero Cæsariensis tantum huic sacramento tribuerit, ut dicere non dubitaverit, Novatium hæreticum Spiritum sanctum promereri non potuisse, qui cum baptizatus esset, in gravi ægritudine signaculo Chrismatis non est signatus. At vero spes certior æternæ vitæ, conscientiæ tranquillitas, sine qua amarissima, et præcipitiorum plena sunt honorum quantumlibet excelsa fastigia, tot laquei Satanæ, qui incredibili angelorum lætitia unico ictu per pœnitentiæ sacramentum solventur; decor item scientiarum, quæ vigente religione catholica florebant in hoc regno præsidium universæ catholicæ Ecclesiæ, Principumque eminentissimorum, quod Serenissimo Principi conciliabitur (quando nullum ad alligandas hominum voluntates vera religione vinculum est fortius), accedent. Et quidem ipse Princeps, si catholice vixerit, cum isto præsidio munietur, tum certe non minima spes est, ut cum aliquando Poloniæ Proceres unicum e familia Jagellonia stipitem tanquam suum deligant Regem, cum et Serenissimo Stephano desit proles, atque Illustrissimus Stephanus, ejus fratris filius, Hungara uxore ducta rationes illius Regis de regno illi procurando prorsus impedierit, frequentiora interim (si hoc spectandum sit) omnium hominum cum Suecis commercia erunt. Quæ vero in exilium acta olim Patrum scripta fuere, si re ipsa per V. Majestatem ad suas antiquas sedes revocata fuerint, non solum istud novatorum tam

multiplex contagium eradicabunt, verum etiam viventi ac morienti Vestræ Majestati maximo apud Christum ipsimet patrocinio erunt, quibus per ipsam, uti et veritati, fuerit homos restitutus.

Quæ me causa impulit, ut dum Regia navis trajiciendis nobis instruebatur, brevissime de ratione, causis atque ordine legendorum Patrum quædam perscripserim, in quo si quid est, quod ad Divinam gloriam spectet, id post ipsum Deum, a quo omne bonum est, Vestræ Regiæ Majestati tribuendum est totum, cum enim audivisse aliquid ejusmodi ab ipsa scribi mandatum, nec tamen absolutum fuisse, ipse ut potui, atque (ut puto) non inutiliter præstiti. Spero autem, ubi id sibi jusserit legi, mandaturam, ut jam serio antiqui Patres, veraque inprimis Biblia, non illa ab hæreticis toties depravata, in hæc regna inferantur. Quo mandato in re collato lux veritatis clarior illucescet, quique Lincopiæ Vestræ Majestati Patrum lectionem commendanti ausi sunt objicere, se nec Patres unquam, nec alios, nisi istos hæreticorum locos communes vidisse, intelligent, solere Vestram Majestatem (ut os Regium decet) ea loqui, quæ non tantum dici, verum etiam inprimis effici velit. Ego vero P. Nicolaum Milonium Germanum Theologum, quem petente Vestra Majestate Pontifex Maximus huc mecum cum aliis misit, abducam, ut tantisper dum ad illam oram Deo dante revertar, Gedani hæreat, mandatis Vestræ Majestatis Regiæ, ac literis meis transmittendis operam daturus, cui item, si qui de Patrum libris pro Suetia coëmendis juberetur, ipse omnia perdiligenter, ac fideliter exequetur.

Cæterum Serenissime Rex obsecro V. Majestatem per Dei dexteram, quæ nunquam abbreviabitur, ut non cito moveatur, si quid adversus hæc cœpta Satanas per eos, quorum nec fides, neque doctrina, nec testificatio ulla veræ pietatis unquam apparuit, diceretur aut scriberetur. Christus ipse Rex Regum verset ob oculos Majestatis V. R., a quo Divinitus tantis e cladibus et proditionibus erepta est, atque ita erepta, ut et ad istud solium undecim ante annos evecta sit. Quod si dum Christi negotium ita non ageret, admirabilem tamen illius dexteram est experta, quid tandem Divinam rem promovens, pro qua idem ipse Filius Dei mortuus est, experietur? Quamobrem justi Noe sæpe recordetur centum totos annos arcæ fabricandæ (frementibus licet improbis) operam et laborem

impendentis, per quam octo tantum animæ salvæ factæ sunt, quæ tamen paucæ mundum universum instaurarunt. Moysis item ad Deum ascendentis meminerit, et quia populus idola sibi excitaverat, aut murmuraret, ejus salutem iterum sæpeque postea non prætermittentis. Ita enim facto potiusque verbis sapienter Vestra Majestas eos redarguet, qui inanes terrores solent objicere, loquentes, quæ non oportet falsoque carnis prætextu dictitantes, si catholica religio redeat, Regibus et Magistratibus suam elevatum vel ademptum iri potestatem. Dixerint ista sane, qui Christi voci non credunt, ac quibus Christi in Ecclesia potestas cognita non est, quæ quidem in mentem Vestræ Majestatis nequaquam cadent probe intelligentis, tantum abesse, ut regna terrena per sacrum Ecclesiæ ordinem, seu hierarchiam inclinentur, ut et sine ipso tanquam corpora sine animabus mutila sint, ac tamdiu vigeant, atque incrementum accipiant, quamdiu Ecclesiæ Christi promovendæ ac conservandæ Reges sese fideles filios quando in Ecclesia renati sunt, præstant. Cum autem non terrenis Regibus, sed Ecclesiæ soli dictum a Christo sit: *Ego vero tecum usque ad consummationem sæculi: Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam;* nulla alia ratione regna ulla duratura sunt usque ad sæculi consummationem, nisi cum Ecclesia inviolabili fœdere consentiant. Itaque qui doctissimi et præstantissimi Reges vel Imperatores fuere, jus ipsi Ecclesiæ a Christo delatum sic sartum et tectum tenuerunt, ut et ipsi steterint, Imperiaque propagaverint: quæve illorum nomina posteritati ab historiographis commendata in ore omnium versantur, multo celebriora sunt in cœlis, ubi jam per tot sæcula ipsi æterna cum Deo felicitate perfruuntur. Nec vero quoniam unus aut alter privatas ob causas forsan patriæ incommodavit, id Ecclesiæ ordini sacro quiquam fidei, aut firmitatis debet adimere, nisi aliquis putet, quia in Christi familiam proditio invasit, propterea Apostolicum ordinem fuisse delendum. Carolus Magnus cum Imperium propagaret, non tam arcibus, quam legitimis Episcopatibus et Sacerdotibus provincias muniebat. An ne illi et sapientissimo, et non longe ab istis regionibus, cum septentrionalium ingeniis sæpe versato quidquam propterea dignitatis ademptum est, quia Ecclesiæ Ordinem introduxit? Catholicus Rex Hispaniæ (ut de nostro sæculo loquar) trecentos prope Episcopatus habet in suis

regnis (solum enim Neapolitanum centum quadraginta sex habet) nec tamen inde magistratus aut dignitas labefactatur; quin et Christiano orbi nationibus atque pecunia adversus imminentem Turcam propugnaculo sunt; et id fit, quod Christus mandavit: Reddite, quæ sunt Dei Deo, quæ sunt Cæsaris, Cæsari: cumque Christo sua a Rege relinquuntur, Christus.

Verum ubi Ecclesiæ leges siluerunt seque populi ex Ecclesiæ ordine subduxerunt (quemadmodum in Belgio factum est), cernit Majestas Vestra, quantum sanguinis fundatur, quanta omnium ordinum confusio sit consecuta; quæ ibi horrida inferni sit facies, filiis adversus Patres, Patribus adversus filios ensem stringentibus; quique legitimos Episcopos rejecerunt, ii jam discordibus tot hæresum disseminatoribus apostatis (velint nolint) infamem reverentiam præstant, ut alii Lutheranos, alii Calvinianos, alii Puritanos, alii Anabaptistas ministros homines de fæce plebis adorent. Quod item ipsum in Africa Wandalorum Regibus Genserico et Hunerico, Episcopos et Sacerdotes expellentibus accidit; nam et regnum Wandalorum postea extinctum est: et tertiam illam orbis partem tanta fœditas errorum obruit, ut jam mille anni sint, cum Christus nec in ea commorari, nec ullum adeo Christianorum Regum ibi esse voluerit.

Itaque quanto supplicio dignos Vestra Majestas putaverit, qui pessima ista consilia obtrudunt, si quis (inquit ante mille quingentos annos S. Ignatius Martyr) adversus Reges arma movet, supplicio dignus, quanto majore dignus erit, qui absque Episcopo aliquid facere velit. Nunc autem cum Holmiæ Augustinus quidam, et alter Germanicus homo e suggestibus tot blasphemias contra Pontificem Maximum Principesque catholicos, et Ecclesiam Christi, atque adeo adversus tabernaculum Dei et Sanctos ejus continenter evomant, quid secuturum sit, judicet Majestas Vestra, quæ enim integrum annum pestilentia in his regnis grassata est, jam iterum eo rediit perniciosior, quo non in corpora solum, sed et in animas sævit, quibus desunt catholici sacerdotes. Vestræ autem Majestatis nomini summam omnium inurere notam audent, tum *impotentiæ*, quod quæ ipsa sæpe, ac postremo Lincopiæ adversus istos obtrectatores jusserit, executioni haud mandentur; tum *trepidationis*, de qua sibi pollicentur homunciones, sese Regia cœpta posse subver-

tere; si quid ejusmodi jubeat Majestas Vestra, eam non Regio et candido animo, sed callido astu id facere. Verumtamen Majestas Vestra et Regia, et candida et sapiens est, quæ ut novit ista Reges non decêre, ita facile queat unius et alterius ligni subtractione hanc flammam extinguere, quod cum ante triennium fortiter fecerit, de Abrahamo et Olafo pseudoministris, quos Holmia ejecit, nihil tamen inde, licet oblatraverint, secutum est damni.

Sed et multa in hoc genere hoc anno adversus catholicos Holmiæ contigerunt, quæ tamen ejusmodi fuere, ut quantolibet aliquorum procacium permissu et astutis ambagibus, Vestraque Majestate absente Christi servos opprimere nonnulli tentaverint, re tamen ipsa efficere non potuerunt, ut aliquis ante Baal Lutherique fraudes genua flecteret. Interea vero quacumque nos ab ipsa in Gothia evocati iter fecimus, non populos solum, et nobiles quibuscum agere potuimus ad catholicam veritatem propensos invenimus; sed et qui dicuntur Pastores, aliqua veritate audita sese paratos esse uxores relinquere, alii catholicum sacerdotem admittere et alere, nonnulli omnia dimittere potiusque falsum nomen munusque sacerdotis obire velle, si deliberatam Vestræ Majestatis voluntatem aperte cognoscerent, planissime testati sunt. Quæ omnia non vereor ut alte in corde Majestatis Vestræ resideant, cui bonum erit semper, in omnibus a veritate vinci, quæ cum (Scriptura non mentiente) potentior Regibus sit, faciet, ut pro accidentibus, res non admittantur. Larva autem falsæ religionis a populis deposita, curabit, ut veram religionis faciem induant: cum qui in Ecclesia non est (ut inquit B. Augustinus), totum potest habere præter salutem; potest habere honorem; potest habere sacramentum; potest cantare Halleluia; potest respondere Amen; potest Evangelium tenere; potest in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti fidem et habere et prædicare, sed nunquam nisi in Ecclesia catholica salutem poterit invenire. Dominus *Jesus* hanc salutem æternam Vestræ Majestati Regiæ dignetur impertire, sanctosque conatus ad exitum perducere, Catholicos autem omnes, ac præcipue istos quos relinquo sacerdotes, et ipsas Deo dicatas virgines, cum omnibus Vestræ Majestati fidelibus sub ejus patrocinio tueri. Amen. *Stecburgi in Ostrogothia pridie nonas Augusti MDLXXX.*

CXLI.

Serenissimo Poloniæ Regi Stephano I. Antonius Possevinus S. J. S. D. P.

Serenissime et Clementissime Rex.

Cum Serenissimus Seciæ Rex indicasset, ut ex Gothia iisdem de rebus ad Pontificem Maximum redirem, de quibus ante biennium Balthicum mare trajecti, atque in Italiam sum reversus, navim Regiam conscendi, properaque (Deo miserante) usus navigatione, Brunsbergam inde Varsaviam veni. Quo in loco nihil prius habui, quem ut ejuspem Seren. Suetiæ Regis adjunctam epistolam ad Majestatem V. Regiam mitterem, licet aliquid antea de tota re R. D. Nuntium certiorem fecissem. Ex ea epistola intelligi poterit, quid mihi fidei possit adhiberi in tractatione eorum negotiorum, quæ saltem scripto, ut agerem, idem ipse Rex Suetiæ mihi mandarat. Quorum illud erat caput, quod ad mutui inter V. Majestates fœderis confectionem pertinet, quod fœdus, cum ipse Regi Suetiæ dixissem, audivisse me per V. Majestatem non stetisse, quin sanciretur, si ille multo antea voluisset, ille tamen instituit, ut negotium promoverem, de quo se alias ad V. Majestatem literas dedisse significavit. Cum autem de Seren. Suetiæ Regina consilium exquisivissem (nempe ut aliquid certius V. Majestati proponerem), respondit mihi satis asseveranter, Seren. Regem conjugem suum promissis Suis staturum, si quid hac de re confici posset. Atqui ego non semel ea illorum Majestatibus de V. Majestatis R. animo declaravi, quibus vincula affinitatis atque amicitiæ, quæ cum V. Majestate intercedunt, arctius constringerentur. Quæ tota res, quoniam ad primarium missionis eo meæ negotium si spectat, ut inde occasio capi queat promovendi in septentrionali illa plaga pietatis, non dubito quin V. M. futura sit cordi: cum præter non minimas alias commoditates atque item, quod ad decus et dignitatem V. M. id spectare possit; tum quoniam enixe hoc exoptat Summus Pontifex non alium ad finem, quam ut tot animarum saluti consulatur, Deoque ipsi cum V. M.

gratificabitur, solidissimæ gloriæ, quæ sola vera gloria est, in cœlis particeps fiat. Quare cum hoc unum ingentia possit præclarissimis V. Majestatis conatibus accersere de cœlo præsidia, obsecro per Christi Domini sanguinem Majestatem V., ne propter maximas alias occupationes, atque adeo, quoniam forsan non omnino desiderio ipsius in reliquis negotiis a Rege Serenissimo Suetiæ satisfactum esse videatur, hanc curam intermittat; quin vero aliquando eidem Regi innuere dignetur, et me injunctum mihi cum V. M. officium præstisse fideliter, ac V. Majestatem percupere non solum armis istis ferreis hostes pari animo aggredi, verum etiam unius ipsius religionis vinculo, quod est perfectissimum fœdus regna statuere, atque si res et justitiæ ratio postulet, augere. Cæterum quia ad Summum Pontificem propero, differam in aliud tempus ea M. M. exponere, quæ ad rerum Sueticarum statum attinent: quæ tamen ex R. D. Nuntio aliquando rescire poterit. Id autem unum dico, dissidiorum turbine hæreses omnes involvi ac dissipari solent, eodem item jam concursu, quæ in Suetiam Lutherana monstra irrepserunt. Calviniani enim Duce Illmo. Carolo sua vellent promovere: Anabaptistæ ex Hollandia cuperent suam hæresin statuere, nisi quod paucitas continet eos. *Populi autem antiquam et unam catholicam religionem non pauci respiciunt:* Rex ipse Seren. non minimis desideriis ad pietatem impellitur, atque interim non desunt qui ad fidem catholicam conversi constanter veritatem tueantur. Dominus JESUS unigenitus Dei Filius, verus Deus, multas coronas V. Majestatis capiti non tam de devictis hostibus, quam de multis regnis in antiquum religionis statum restitutis imponat. *Varsaviæ die XX Septembris MDLXXX.*

CXLII.

Brunsbergensis Seminarii.

Pontificii historia, qua ortus et progressus, deinde ratio restituendæ per illud fidei catholicæ in variis Regnis Septentrionalibus narrantur.

Antonio Possevino Soc. Jesu anno MDLXXXV conscripta.

Joannes III, Suetiæ Rex, Erici Regis frater, et Gostavi Regis filius, cum Catharinam Primi Sigismundi Poloniæ Regis filiam duxisset uxorem, atque ad hanc ducendam in Lithuaniam trajecisset, dum adhuc Magnus Finlandiæ Dux esset, uxoris pietate, et catholicæ religionis mysteriis, quæ ipsa frequentabat, aspectu permotus (licet per aliquot annos in hæresi altius pedem fixisset) sensim ab eo, quo erga *Lutherum*, mox erga *Calvinum* studio ferebatur, abductus est. *Variis autem illorum imposturis retectis, hæsit tamen firmius, quam par erat, in ea sententia, ut calicis concessionem laicis in Sanctissima Eucharistia dandam, aliaque nonnulla in laxando sacerdotibus cœlibatu, et in Romanis ac Catholicis ritibus ad tempus intermittendis, procuranda esse a Summo Pontifice existimaret*, Reginam vero ipsam per quemdam Catholicum Sacellanum (simpliciore ingenio hominem) impelleret ad eumdem calicem sumendum. Et vero sperabat Rex posse iis vel concessionibus vel laxationibus regna sua ad catholicam religionem redigi. Quamobrem permisit Reginæ uxori, ut alium aliquem sacerdotem ex Polonia evocaret. Quæ res fecit, ut *Joannes Herbestus Rutenus sacerdos* spectatæ ac firmæ fidei et probitatis vir ab Anna Regina Poloniæ ad Suetiæ Reginam sororem suam mitteretur, a cujus concionibus cum esset hortatus, ut hæc ad Pontificem Maximum Gregorium XIII ben. mem. de condonando sibi commisso peccato in utraque specie sumenda aulicum suum allegaret, obtinuit. Pontifex autem cognito Regis Suetiæ animo, et *Stanislai Hosii Cardinalis* zelo, qui rem urgebat, accensus, sacerdotem Societatis Jesu *Stanislaum Varsevicium* tum Vilnensis Collegii Rectorem eo ire jubet, acturum

cum Rege, si quid profici amplius posset. Ivit, ac rebus liquidius cognitis, cum non multo post Vilnam rediisset, Romam de tota re scripsit. Pontifex igitur Everardo Mercuriano Præposito Generali ejusdem Societatis mandat, ut alium de Societate sacerdotem in Suetiam alleget, cui linguam illius gentis callenti curæ sit, ut quacumque liceat ratione Divinam rem promoveat. *Laurentius Norvegus,* qui erat in Belgio, delectus est, qui ubi aliquandiu Stockholmiæ hæsit, atque in Regis notitiam se insinuasset, sex adolescentes e Suecis Romam ire curavit: deinde nonnullis disputationibus de fide, quas Rex inter illum et quosdam ministros instituit, non inutiliter interfuit. Multa enim ex Patribus ostendit, quibus hæretici convicti sunt, inter quos aderant interdum Pseudoepiscopi, Rege mandante atque adeo illos confutante. Tum cujusdam quasi Collegii, seu Seminarii Stockholmiæ excitandi cum Rex Laurentii consilium probasset, et quæ ad id essent necessaria, suppeditare incepisset, difficilem progressum, exitum autem tristem postea res habuit, quod neque regna illa admittendis catholicis præceptoribus (licet laicis) erant idonea, nec quibus oportebat rationibus, tantum negotium fuerat inchoatum. Hæc dum agerentur, Rex nobilem Aquitanum *Pontum a Guardia* Romam cum de aliis, tum de aliquo mittit, quem a Pontifice Maximo petat, ut in ejus pectus nonnulla magni momenti cum Pontifice communicanda privatim effundat. Pontifex igitur *Antonium Possevinum,* qui tum Societatis Jesu erat secretarius, in Suetiam ire jubet: qui, cum Rege quinque menses demoratus, ac sæpe de religione collocutus, ubi videt obfirmatum iis in rebus animum, quas supra attigimus (licet interim Rex quædam catholicam fidem sapientia magis præstitisset *quemadmodum in commentariis extat, quæ idem Antonius de rebus Sueticis scripsit*), agit cum Rege, ut eo consentiente *ad Cæsarem* de quibusdam negotiis, quæ et Rex cupiebat, et ad invehendam commodius religionem pertinebant, deinde *ad Pontificem* Maximum proficiscatur, cum quo rationes sit collaturus, quibus Rex, quoad ejus fieri possit, campos earum rerum efficiatur, quæ ad propagandam pietatem spectarent. Antonius autem Stockholmiæ in Suetia relictis *Gulielmo Good Anglo* sacerdote et *Joanne Fornerio* sociis, quos secum adduxerat, iterum mare trajicit cum aliquibus studiosis adolescentibus, quos Romam adduxit. Hic Pontifici Maximo ostendit inter

alia, nullum videri præsentius remedium ad regna illa Septentrionalia convertenda, quam si duo Seminaria citra Balticum mare, alterum *Brunsbergæ* in Prussia, *Olomucii* alterum in Moravia excitentur, ad quæ *Suecii, Gothi, Finlandi*, præter Saxones, Pomeranos, Livones et alios sensim emittantur. Sic enim has plantas quasi in catholicos hortos translatas neque continenter ab hæreticis oppugnatum iri, nec in oculis connubia falsorum illorum sacerdotum, libros hæreticos, et alia habituros, ex quorum consuetudine putarent (sicut eatenus fuerat factum) nullam in orbe Christiano religionem hæresi Lutherana esse veriorem. Addebantur rationes aliæ. Sane, si Pontifex hoc inter cætera opus aggressus fuisset, secuturum, quod per quadraginta annos in Septentrionalibus regnis nunquam evenerat, nempe, ut semina futuræ uberrimæ frugis spargerentur, et qui inde minus firmi educerentur, aut altioribus studiis essent aptiores, hi Olomucium, reliqui Brunsbergam ob faciliorem trajectionem deportarentur. Utrobique autem cum Societatis Jesu collegium esset, non esse de scholis, ac de præceptoribus aliis ullo pretio conducendis cogitandum: quin vero cum utroque in loco essent Varmiensis, et Olomucensis episcopalium diœcesium seminaria, facilius rem progressum esse habituram, *et teneras illas Septentrionales plantas, ingenio simplices ac bonas, cæteroque vere deceptas*, exemplo reliquorum adolescentum inflexum iri, et procedente tempore sacerdotes futuros, qui postea redirent in patriam, animasque alacriter ad Dei gloriam excolerent; centum propemodum adolescentes, adnumeratis seminariorum administris et Præfectis posse *duorum millium et quadringentorum aureorum* pensione annua sustentari, qui paucorum lustrorum spatio alios novos alumnos allicientes et excipientes, ingentem fidei ex parvis scintillis flammam essent excussuri. *Suetiæ porro Reginæ tanquam sanctæ mulieris magni faciendam esse querelam, quæ lacrymans Antonio dixisset: Ecce hic quadraginta totos annos destituta religione sunt hæc regna, et tamen nunquam Apostolica Sedes huc hactenus misit, qui oves perditas quæreret, ac ad vera pascua reduceret.* Pontifex igitur rationibus istis perceptis, eas tamen Cardinalibus perpendendas tradit, qui *Germanicæ congregationis* dicuntur. Hi rem unanimes comprobarunt. Delatum itaque iterum Antonio Possevino munus fuit, ut redeat in Suetiam, fundamenta utriusque Seminarii Olomucii et Brunsbergæ jaciat, et

ex regnis Septentrionalibus, atque aliis regionibus novos conquirat tyrones, quos ad ea loca amandet. Is utrumque Seminarium cum instituisset, ac pecunia ad suppellectilem, literis ad evocandas è diversis locis adolescentes, qui in media hæresi, et schismate vivebant, et legibus firmasset, in Suetiam transmisit, quo ut trajiceret, navim armatam Rex ille ad oram Balthici maris navigare jusserat. Hæc fuere Seminarii Brunsbergensis (ut et Olomucensis) initia, occasio, causæ, quæ anno hujus sæculi septuagesimo octavo acciderunt.

Seminarii Brunsbergensis progressus et roboratio.

Reversus in Suetiam Antonius, etsi a Pontifice Maximo non impetraverat (ut neque omnia esse urgenda putaverat) quæ Rex volebat, id unum tamen spectans, ut sibi tempus in Suetia commorandi daretur tantisper, dum bonam adolescentum manum ad Seminaria emitteret, annum ibi substitit integrum, et (aliis rebus ad statuendam religionem procuratis) *quinquaginta partim emissis, partim eductis*, relicta item cura Stanislao Varsevicio, qui jam apud Reginam illam eò remissus pietatem una cum *Simone Viseccio* altero Reginæ concionatore Societatis promovebat, Brunsbergam delatus est, ubi præter *Suecos, Gothos, Finlandos*, reperit Lubecenses, et alios, quos Brunsbergense Collegium admiserat, pro legum seminarii ratione, sicuti Antonius monuerat. His autem omnibus ad catholicam religionem animatis, ipse Antonius ad Urbem, quo ex Suetia fuerat accersitus, rediit. Cumque temporis brevitate, et aliis de causis non esset consecutus, quod necessarium esse videbatur, ut tum Brunsbergensi, tum reliquis Septentrionalibus Seminariis annua pensio saltem ad quindecim annos (vel moriente Pontifice) numeraretur, id ex *Moscovia* veniens, quo fuerat allegatus, obtinuit. Motus autem proprii singulis ac præcipue Brunsbergensi seminario scribi et obsignari jussi sunt, quorum exemplaria Romæ sunt apud ipsam Societatem. Cognoverat enim Pontifex, dum hi anni effluxissent, eo seminario, quasi freno contineri plures in officio nationes, a quibus exul nimis diu fuisset catholica religio, neque eam, quæ undecumque in ærarium Romanum pecunia inferebatur, magis salva conscientia, utilius et minore periculo aut jactura impendi, quam in tot tanquam obsidibus Ecclesiæ catholicæ comparandis, qui varias suo tempore regiones ad Christi Domini obse-

quium ac reverentiam erga Sedem Apostolicam beneficiis plus quam vi aut armis adigerent. Quamobrem et illud aliquando, cum in hunc sermonem incidisset, Antonio dixit: *Vides, quid hactenus effectum sit ex tanta pecuniæ summa, quæ alio quibusdam petentibus missa est. Magnam enim partem frustra misimus. Sed quam in Seminaria expendimus, hanc nemo nobis eripit, et vero in animis innocentibus, lucro animarum certissimo, collocamus.* Quæ quidem verba cum postea Poloniæ *Rex Stephanus* audivisset, consilium Pontificis vehementer collaudavit, atque idem ipsum (uti postea dicetur) in *Transylvanico Seminario* secutus est. Interea Pontifex altero præter motus illos propios seminaria Septentrionalia quasi firmamento communivit; protectorem eorum declarans *Cardinalem Comensem*, cujus opera et paterna diligentia pene hæc omnia fuerant instituta.

Ad Seminarium Brunsbergense ut redeam (ut opus erat e regnis, quibus nulla fidei lux illuxerat, qualescumque etiam aliquos natu minores deligere, quod his saltem parentes, qui apud Regem gratiosi erant, devinciebantur, et ii altiores in Catholicismo radices agere poterant) res numero et studio pietatis, quantum ætas et ingenium Septentrionalium ferebat, per *quinquennium* haud male processit. Sequenti porro anno cum jam Sodalitas majorum natu Beatissimæ Virgini dicata ex iisdem Pontificiis alumnis *Sigismundum Suetiæ Principem*, et Regis filium rogassent, ut nomen sodalitati Brunsbergensis seminarii daret, libenter annuit, et in eorum numerum cooptatus, variis officiis, scriptionibus, poëmatibus, ac inprimis orationibus ad Beatissimam Virginem, quæ pro eo habentur, sustentatus est, ac non parum erga catholicam religionem, in qua constantem se gerit, affectus. Hic unus e fructibus (ut alios multos sileam) uberrimus Pontificii seminarii fuit, quippe regius adolescens non solum eorum regnorum hæres, verum etiam aliorum regnorum forte successor esse queat, in quæ aliquando restituere possit catholicam religionem.

Sed et adolescentes (licet nondum sacerdotes), qui ex seminario vel ob valetudinem, vel propter alia nonnunquam in Suetiam trajecerunt, magnum ubique catholicæ fidei ignem incenderunt, et in parentibus atque affinibus quaquaversum, quæ ferme sepulta catholicæ religionis semina jacebant, excitaverunt, perstantes ipsi in iis, quæ a Seminario didicerant, ad quod subinde adductis aliis

alumnis, ut fuerant admoniti, redierunt; aut qui mortui sunt, catholice ac pie abierunt, cum etiam aliqui nomen familiis aliquibus religiosorum dederint.

Idem quoque reliquarum nationum alumni præstitere tum præsentia, tum literis, et catholicorum librorum vel importatione, vel illatione, quemadmodum edocti jam sunt, et vero ipso usu fructuque percepto magis indies ad id inflammantur.

At altera Antonii in Suetiam trajectione, cum *Laurentius Magni Gothus,* hic quidem jam *grandævus, et ad pietatem natus, isque duorum Upsalensium Archiepiscoporum, qui catholici diœcesim illam novissime administraverunt, fratris filius,* sacris in Prussia initiatus, et in Suetiam reductus fuisset, factum est, ut Rex prope Sigismundi Principis latus eum semper retinuerit, apud quem sacris operatur, et ut vitam innoxiam sexennium pene totum egit, sic agit hactenus, et catholicos confirmans hæreticos constanter oppugnat.

Post aliquod vero tempus *Joannes Jussoila,* Finlandus, factus Pragæ sacerdos, qui antea tum Romæ, quo Antonius eum duxerat, tum in hisce seminariis literarum studiis operam navaverat, cum in Suetiam navigasset, a Principe in Concionatorem (necessario ac peropportuno tempore) admissus est.

Interea cum alii alio (præsertim superiore æstate circiter viginti missi fuissent, qui fructum aliquem ferrent, et *Isaacus Feuctinus* Suecus ad sacros ordines suscipiendos Vilnam ivisset, domus est Summi Pontificis numine coëmpta, quæ seminario non tantum Brunsbergensi, quantum et Vilnensi magna ex parte usui esset. Cum enim Poloniæ Rex eunti in Moscoviam Antonio dixisset, e re christiana futurum, si duo alia seminaria, alterum *Claudiopoli* in Transsylvania propter Ungaros, et orientalem illum tractum, *Vilnæ* autem alterum propter Rutenos, Livones, Moscos et alios a Summo Pontifice instituerentur, utraque ut fierent, eidem Antonio ex Moscovia reverso mandatum fuisset, Vilnæ aliquando alumni perpauci fuerunt, quod neque propria esset domus, et quam Rex promiserat seminario aptam, hæc variis litibus esset affecta. Superveniens autem annonæ caritas fecerat, ut Antonius bonam alumnorum partem ad seminarium Vilnense spectantem in Brunsbergensi viliore pretio aleret, donec item for-

mati, ac re aliquatenus constituta Vilnam (sicuti postea factum est) mitterentur. Quamobrem et Seminarium illud ab hoc Brunsbergense progenitum est, ac quanquam Transsylvanicum pridem institutum sit, alii tamen in Brunsbergensi firmiores parantur alumni ejus gentis, qui specimen ingenii atque pietatis non mediocre præbent.

Jam vero præter *Saxones, Tartaros, Suecos, Gothos, Danos* et *alios Mosci* quoque sunt in Seminario Brunsbergensi, domibus quibusdam Studiosorum *Derpati* et *Policiæ* in finibus Moscoviæ inchoatis, quæ domus a Vilnensi seminario pendent, magno poterunt non ita multo post esse præsidio. Nam et nunc catechismum Rutenice vertunt, quodcumque antea Rutenis convertendis ab Ecclesia factum est, ut formula fidei ad illos eorum lingua, librive alii mitterentur, ex quibus lucem catholicam haurirent. Hi modo occasione Brunsbergensis Seminarii faciunt, ingenti messis spe, si quis hæc opera initio exigua, exitu maxima cordate perpenderit.

Nam et esse Brunsbergam eo in loco, a quo *Prussia universa* juvari potest, et prope quam utrinque duo magna emporia, *Regiomontum* et *Gedanum* sita sunt, ad quas prorsus hæreticas civitates ex universa Europa frequentissimi mercatores navigant, et e conspectu Suetiæ et Daniæ regna esse posita, ad quæ continenter hinc trajicitur, neque vero ferme *per tria millia millium passuum* in hac Septentrionali ora ullam aliam extare catholicam civitatem, aut oppidum, quam hoc, unde operarii et libri catholici possint disseminari, tanto ponderis est, quanti nemo est quin cogitet, qui hanc septentrionalem plagam perspectam habuerit. Certe Magnus *Hosius Cardinalis Varmiensis*, quique ei in Episcopatu, pietate et doctrina successit *Martinus Chromerus*, ac cui nunc delectus est coadjutor Regius adolescens *Cardinalis Batoreus*, uti et Rex ipse Poloniæ (*quatuor nempe Christianæ reipublicæ lumina*) viderunt, uti ex collegio Societatis Jesu, quod in hoc oppido primum ab eodem Hosio fundatum est, *collegia* reliqua *Sarmatiæ*, *Livoniæ*, *Transsylvaniæ*, prodierunt, sic ex Seminario a Summo Pontifice constituto paucissimorum annorum spatio *Moravicum*, *Vilnense*, *Rutenicum* et *Transsylvanicum* erupere. Ne quid denique dicam, quantus exstiturus sit fructus ex *typographia catholica* quæ hac Seminarii occasione nunc paratur, cum nulla in tanta vasti-

tate ac tractu civitas sit, quæ non habeat typographos omnes hæreticos, nullum autem catholicum hoc pene integro sæculo hactenus habuerit, qui se iis opponeret. Quæ certe una res perniciem Septentrioni tulit ingentem, hoc tamen unico antidoto, quod diximus depellendam.

Catalogus eorum qui ex Regnis et tractu Septentrionis ad Seminarium Pontificium Brunsbergense venerunt ab hæresi, ut ibi excolerentur in fide catholica, vel ad alia Seminaria mitterentur.

Laurentius Magni Gothus, Archiepiscopi Upsalensis demortui nepos et factus sacerdos et collocatus apud Serenissimum Suetiæ Principem.

Joannes Jussotta, Finlandus, factus Sacerdos et concionator Serenissimi Principis Suetiæ.

Joachimus, Finlandus factus postea Societatis, et pie mortuus Brunsbergæ.

Andreas Stalterus, Suecus.

Joannes Potomander, Suecus.

Gabriel Fralood, Suecus.

Gaspar Bernardinus,
Severinus Bernardinus,
Fabianus Bernardinus,
Joannes Bernardinus, } Franciscani ordinis studiosi, quos Pater Possevinus ex Lithuania misit, ut postea majori scientia exculti suum ordinem juvarent.

Antonius a Beren, Lubecensis.

Bernardus Küpper, Lubecensis.

Joannes Ilsa, Polonus.

Abraham Martinus, Lithuanus.

Andreas Jacobi, Suecus.

Sivardus Olai, Suecus.

Nicolaus Laurentii, Suecus.

Jacobus Servius, Suecus.

Laurentius Dune, Suecus.

Joannes Bal, Suecus.

Antonius, Tartarus.

Joannes Flegel, Silesius.

Petrus Neubaur, Lubecensis.

Joachimus Hertzanberg, Lubecensis.
Richardus Blankenein, Lubecensis.
Hermannus Austenus, Coloniensis, ivit ad Carthusiam posteà.
Michael Justæi, Finlandus.
Petrus Canuti, Suecus.
Joannes Arturus, Hybernus Sacerdos.
Andreas Laurentii, Suecus.
Georgius Georgii, Suecus.
Henricus Petri, Suecus.
Andreas Jonæ, Suecus.
Nicolaus Clementis, Suecus.
Nicolaus Lapocii, Suecus.
Laurentius Jonæ, Ostrogothus.
Daniel Nicolai, Suecus.
Petrus Andreæ, Suecus.
Petrus Olai, Calmariensis Gothus.
Valentinus Thomæ, Suecus.
Joannes Gottingius, Mindensis Saxe, factus posteà Sacerdos.
Mathias Joannis, Suecus.
Gabriel Erici, Suecus.
Abel Erici, Suecus.
Olaus Erici, Suecus.
Laurentius Nicolai, Suecus.
Michael Ventelech, Pomeranus.
Daniel Sebeck, Scotus.
Albertus Brantmeier, Regiomontanus.
Sigismundus Obiscius, Polonus.
Christophorus Kirchamer, Carinthius.
David Jung, Scotus.
Balthasar Debiz, Silesius.
Augustinus Silbeck, Suecus.
Nicolaus, Norvegus.
Hermannus Jacobi, Suecus.
Guilielmus Fribener, Prutenus.
Scipio de Palma, Suecus.
Andreas Menzelius, Suecus.
Thomas, Anglus.

Andreas Heinrici, Suecus.
Laurentius Laurentii, Suecus.
Petrus Korb, Ostrogothus.
David Kirkamer, Carinthius.
Samuel Graven, Suecus.
Olaus Alginus, Suecus.
Christianus Rossfeldt, Westphalus.
Petrus Piperus, Suecus.
Laurentius Vontelka, Pomeranus.
Joannes Vinceus, Scotus.
Laurentius Benedicti, Suecus.
Andreas Vinceus, Suecus, ex parentibus Scotis.
Canutus Jung, Suecus.
Joannes Tameson, Scotus.
Christophorus Dominici, Tartarus.
Petrus Nicolai, Suecus.
Joannes Dzordzi, Tartarus.
Joannes Gorassi, Moscus.
Alexander Dziurian, Tartarus.
Zacharias Culcius, Gedanensis.
Jacobus, Moscus.
Andreas Lock, Scotus.
Daniel Gudovius, Gedanensis.
Siguardus, Norvegus.
Joannes Jovet, Suecus.
Magnus Andreæ, Gothus.
Hermannus Remensinder, Rigensis Livo.
Georgius Scultetus, Silesius.
Stephanus Kossinski, nobilis Moscus.
Georgius Georgifalvii, Transsylvanus.
Andreas Kisastovii, Transsylvanus.
Marcus Demetrius, Transsylvanus.
Joannes Billius, Suecus.
Samuel Musculus, Saxo.
Guilielmus, Rigensis Livo.
Antonius Alexandri, Suecus.
Olaus Starck, Suecus.

Ulricus Milonius, Germanus.
Isaacus Feuctinus, Suecus, *factus Sacerdos.*

CXLIII.

Al S. Cardinal di Como Antonio Possevino S. J.

Di *Varsavia* scrissi a Vossignoria Illustrissima dandole sommario conto delle cose del Seminario di Brunsberga, dove io m' ero trattenuto XVII giorni per poter collocarvi quei che con meco vennero di Gothia, e per vedervi talmente dispose le cose, che Nostro Signore et Vossignoria Illustrissima n' avessero con alcuna consolazione, distenta notizia, siccome porto meco. Aggiunsi la rilazione dello stato delle cose di Suezia, e quel che pareva che dovesse cominciarsi a riconsiderare per andar trattenendo quel negozio, poiche questo niente costerebbe, e l' averci Dio benedetto dato modo di cavarne quaranta persone, senza alcuni altri, che dovevano seguirmi, dava qualche segno, che Cristo Signor nostro voleva col suo modo che si continuasse quell' impresa.

Venni dapoi a *Vratislaviam*, ed indi parimente scrissi a V. S. Illustrissima mandandole un plico di *Monsignor R. di Bertinoro*, per via del Serenissimo Nunzio *Malaspina;* dopo il quale tempo essendo io venuto in Olmuzzo, e dimoratovi quindici giorni, per attendere quel medesimo che si fece in Brunsberga, me ne sono venuto in questa città per render le lettere del Re di Suezia à questa Maestà, e per trattener il negozio del Principe di Suezia, conforme al desiderio speciale della Regina di Suezia, siccome V. S. Illustrissima avrà veduto dalla lettera scrittami il 30 di questo prossimo passato mese di Agosto dal Padre Varsevicio, la quale io mandai a V. S. Illustrissima.

Circa *il Seminario di Olmuzzo* si degnerà V. S. Illustrissima vedere il foglio aggiunto col catalogo delle persone, che ci erano in-

sino all' ultimo del passato, numerandosi venti uno di *Suezia*, *Gothia*, *Finnlandia*, e *Norvegia*, essendo gli altri di quel tratto settentrionale col resto dell' altre Provincie rimasti in Brunsberga.

Avrà coll' aiuto di Dio V. S. Illustrissima qualche interna consolazione col veder in quali luoghi, e in quante varie Provincie si è aperta la porta a quel bene che suole seguire a simili negozii, i quali essa per grazia di Dio promosse. Bene la supplico umilissimamente che si degni leggere quelle poche linee latine, le quali sono aggiunte sotto il catalogo degli alunni di Olmuzzo, che io mando. Ed oltre ciò mi resta dirle, che quel Seminario si trova senza debiti, e aversi provisto in XIX mesi che cominciò, di buona parte di utensili, letti, cuoperte, etc. disposizione di luoghi, e alcune vesti insino alla somma di cinquecento talleri, oltre ciò si trova nelle mani il danaro per viver per tutto Dicembre. Oltre il quale gli resta più di cinque cento talleri di provisione di grano e siligine, il che tutto si ha comprato dalle pensioni decorse. Le quali cose (come erano necessarie per ordinare alquanto questo negozio), non si sarebbero potute fare subito, se tutto il numero di coloro, che costituiscono quel corpo, fosse stato insieme nei primi mesi, non essendosi dato straordinario danaro alcuno. Ne parimente ci sarebbe stato luogo per porvi le persone delle parti settentrionali, e di altre rimote regioni. Siccome nell' instruzione di V. S. Illustrissima è espresso, e siccome essa potrà pensare, che qualche tempo e fatica conveniva che si spendesse, se si voleva far la cosa con scelta di gente utile, e non di coloro che del loro vivono facilmente.

Or da questo, e da i conti distinti ch'io porto meco, e dalle consulte fatte, co i nostri, V. S. Illustrissima potrà colla Divina grazia veder se riusciva, o riuscirà quel che in Roma fu proposto circa questo particolare. In che la supplico con ogni riverenza di sospender il giudizio infino a quell' ora, se altro per avventura le fosse occorso di dubbio.

Ho lasciato tutti i Suedesi vestiti, sebbene questo non è di obligo: E se la Maestà Divina si degnerà di tener la sua mano a queste imprese, non sono fuori di speranza, che V. S. Illustrissima sia per aver caro che le si propongono altre cose, onde

con molta facilità possa aiutarsi il restante di tutto il settentrione, e di quelle parti di Germania, nelle quali infin ora non si ha fermo piede, o ingresso. E in questo non converrà formar nuovi Seminarii se non si vorrà.

Quanto poi ad altri particolari che sono degni di considerazione circa questo Seminario di Olmuzzo, e di Brunsberga, cioè se alcuni delle parti più rimote dovranno vestirsi, o non; ovvero se pure dovrà serbarsi questo benefizio a colore i quali vorranno prometter di esser ecclesiastici, E se dei Moravi dovrà pigliarsi qualche numero, atteso il dubbio ch' il capitolo di Olmuzzo ed altri non volessero facilmente sgravar se stessi sopra Sua Santità. E finalmente se converrà pigliar qualche ordine, acciochè il capitolo col Vescovo non vogliano secundo alcune loro condizioni introdotti pigliar a benefizio loro, quel che sopravanzasse danaro di Nostro Signore ho rimesso il tutto a V. S. Illustrissima, alla quale non solo io porterò le ragioni pro e contra co i mezzi che si offeriscono, ma eziandio essa potrà (parendole) conferirne co i Padri di questa Provincia i quali verranno alla congregazione, e i quali tutti hanno ottima intenzione di propagare questo seme: sebbene talora si presentano alcune difficoltà, le quali facilmente si spianano, quando si piglia la cosa pe'l verso.

Fui in *Vratislavia,* parte perche la ragione del viaggio lo richiedeva, parte perche desideravo raccomandare il negozio della pensione conceduta da Nostro Signore al Sigr. Magno, al Sigr. Gerino, ma avendo io ritrovato che il Decano nominato da Nostro Signore non era Decano, e che un altro era succeduto, io supplico umilmente V. S. Illustrissima, che voglia rivocarlo a memoria di Sua Santità. *Perciocchè veramento solo l'aviso che si ebbe di questa grazia in Suezia, commosse l'animo di molti a rendersi più pronti a promuover le cose dèlla religione cattolica: stante che il dubbio di perder il proprio senza la speranza di subsidio esterno gli teneva assai timidi.* E ora si intendessero, che detta grazia non avesse avuto effetto, ritornerebbero più che mai a cader' nel detto timore.

Fui anco à Nissa, dove stava il vescovo di Vratislavia, di cui dirò (piacendo a Dio) a V. S. Illustrissima cose che non le dispiaceranno, e fra tanto saprà che con aver egli fatto il Sigr. Gerino suo vicario generale, e con attender alquanto più vivamente il

negozio spirituale, e con trovarsi pure in esser ancora nella Silesia maggior e minor dugento parochie cattoliche, e sette badie, et sette monasteri di virgini, pare che la cosa della religione pigli qualche meglior progresso.

In Moravia parimente segue il medesimo. E il Vescovo di Olmuzzo, il quale è veramente un Prelato benedetto, mi disse che *Opavia* città eretica, la quale volle quasi lapidare il Vescovo Guilielmo, aveva ora ammesso curato e Predicator Cattolico : E il medesimo si tentava di far in un altra, etc. *Di Praga alli 7 di Novembre* 1580.

Nomina, cognomina, ætas, patria, distinctio per classes et dies receptionis Alumnorum Sanctissimi Domini nostri, qui sub cura Olomucensis Collegii versantur.

Physici.

Olaus Sondergelteus, Finlandus.	28	an.,	rec.	12	Oct.	1579.
Sebastianus Stubrachius, Moravus.	22	—	—	8	—	1579.
Rodolphus Williams. Oxonien. Anglus.	26	—	—	28	—	1580.
Logici.						
Petrus Cuprimontanus, Suecus.	32	—	—	12	—	1579.
Lucas Doctorius, Rhutenus.	20	—	—	17	Sept,	1579.
Albertus Suanto, Suecus.	22	—	—	20	Nov.	1579.
Antonius Berrennius, Saxo.	19	—	—	19	Jul.	1580.
Hermannus Amsterdamus, Hollandus.	20	—	—	5	Sept.	1580.
Ericus Rospikius, Gothus,	28	—	—	5	—	1580.
Georgius Haska, Lusatius.	21	—	—	2	Nov.	1580.
Thomas Vernich, Rupinensis.	24	—	—	ult.	Oct.	1580.
Rhetores.						
Laurentius Boiezus, Suecus.	17	—	—	23	Mart.	1579.
Joannes Gingalio, Bohemus.	19	—	—	2	April	1579.
Petrus Wildussius, Rhutenus.	19	—	—	16	Sept.	1579.
Sebastianus Præmishen, Rhutenus.	21	—	—	16	—	1579.
Joannes Medelpadius, Suecus.	22	—	—	12	Oct.	1579.
Henricus Cochius, Westphalus.	30	—	—	14	—	1579.
Chrophorus Stephetius, Silesius.	17	—	—	15	Sept.	1579.

Andreas Servius, Suecus.	27	ann.,	rec.	12	Oct.	1579.
Thomas Franciscus, Pilsnensis.	20	—	—	2	Nov.	1580.

Humanistæ.

Gasparus Scoblicius, Croatus.	19	—	—	19	Sept.	1579.
Leonardus Coriandinus, Gothus.	17	—	—	8	Oct.	1579.
Olaus Fondonius, Lappo.	19	—	—	8	—	1579.

Syntaxistæ.

Hermannus Fabritius, Colonien.	18	—	—	22	Oct.	1579.
Mathias Rhenanus, Colonien.	17	—	—	30	—	1579.
Ubertus Rhenanus, Colonien.	14	—	—	30	—	1579.
Olaus Alginus, Suecus.	18	—	—	20	Nov.	1579.
Hermannus Ansenus, Colonien.	20	—	—	29	Jul.	1580.
Jacobus Servinus, Suecus.	19	—	—	29	—	1580.
Nicolaus, Calmarius-Suecus.	24	—	—	1	Sept.	1580.
Petrus, Wasthenius-Gothus.	23	—	—	1	—	1580.
Henricus Lossius, Norvegus.	20	—	}			
Isaacus, Fechtinus, Gothus.	20	—	} rec.	7	—	1580.
Nicolaus Plochius, Gothus.	20	—	}			
Andreas Bingius, Gothus.	19	—	}			
Georgius Brunus, Suecus.	15	—	} rec.	20	Oct.	1580.
Henricus Balkius, Suecus,	15	—	}			
Andreas Menselius, Gothus.	17	—	}			
Gerardus Dentezius, Tornacen.	22	—	rec.	20	—	1580.

Grammatistæ.

Martinus Crusius, Suecus.	13	—	—	23	Mart.	1579.
Guilielmus Amsterdamus, Hollandus.	19	—	—	5	Sept.	1580.
Leonardus Lænander, sive Hartmannus Regiomotannus.	16	—	—	20	Oct.	1580.

Studiosi qui etiam ex parte inserviunt pro famulis.

Laurentius Biemus, Silesius.
Adamus Geuslerus, Prutenus.
Urbanus Haska, Silesius.
Joannes Sorbinus, Moravus.

Nomina famulorum qui alumnis omnino inserviunt.

Georgius Holubius, Moravus cocus.
Wenceslaus Helka, Moravus subcocus.
Martinus Fioglinus, Moravus.
Georgius Crusius, Bavarus calefactor.
Stephanus Lanio, Bavarus credentiarius.
Clemens Unterpergerus, Carniolus infirmarius.
Mathias Gleicherus, Cazinthius sartor.
Petrus Hoffmanus, Silesius janitor.

Famuli alii, quos adjungendos esse catalogo dixit Pater Præfectus Seminarii cum discessurus essem.

Daniel Sambucus, Pannonus, scriba.
Martinus Klossol, sartor, Silesius, quod unus sartor non esset satis.
Mauritius, Moravus a manibus.

Nomina et cognomina Patrum et Fratrum Societatis qui occupantur cum alumnis.

Pater Nicolaus Limburgius, Leodiensis, Seminarii Præfectus.
Pater Petrus Forrentinus, Belga, studiorum Præfectus.
Magister Tobias Mainhart, Bohemus, cubiculi Præfectus.
Magister Vilhelmus, Bavarus cui alter sufficiendus erit.
Petrus Clemens, Saxo, OEconomus.

Catalogus Alumnorum qui discesserunt.

Stephanus Witzai,	Hungarus	17 ann.,	discessit	7 Sept. 1579.
Franciscus Bolka,	Hungarus	20—	discesserunt ante 16 —	1579.
Benedictus Zongor,	idem.	16—		
Stephanus Wilez,	idem.	17—		
Ladislaus Bonichis,	idem.	18—		
Martinus Higinius,	idem.	28—	discessit	28 Mart. 1580.
Georgius Cropacius,	Bohemus	30—	—	20 Maii 1580.

Ex his tamen unus postea errore suo agnito rediit, qui suis modo sumptibus Olomuci literarum studiis pergit operam dare, Deinde D. Archiepiscopus Laurensis alium Hungarum qui satis bene audit ad seminarium misit.

Martinus autem Higinius tradita illi a Patribus fide probitatis missus est in Hungariam in Turcarum fines interiores ubi aperuit scholam, fructusque ex eo speratur.

Georgius autem Cropacius, nobilis Bohemus, cum propter liberius illius ingenium dimissus esset, ac vero me redeunte vehementer ursisset, ut iterum admitteretur in Seminarium, existimatum est, ut neque reciperetur, nec tamen omni præsidio destitutus relinqueretur, quod ob nobilitatem, et quia nobilem matronam Picardicam convertit, quodque ejus parentes hæretici nihil illi suppeditant, adjuvandus videretur. Itaque ad duos menses pensionem ei solvi apud civem Olomucensem unius talleri cum dimidio pro singulo mense, pecuniamque Patri Rectori Collegii reliqui, qua si vel is vel aliquis alius pergant in studiis et pietate, possint tantisper juvari, dum cum V. D. Illustrissima loqui potero.

Quæ ad majorem Seminarii Pontificii Olomucensis et Catalogi Alumnorum notitiam facere videntur hæc sunt.

Primo. Mille quingentis septuaginta septem talleris, ac decem cruciferis, hoc est mille ducentis aureis nummis ali poterant, quinquaginta pro ratione viginti quinque tallerorum pro singulo. Et adhuc supererant treceuti et viginti septem talleri, singulis annis: qui in extraordinarias res, aut aliquas vestes potuissent expendi. Et hac ratione institutum est illud Seminarium, quoniam ad id usquetempus ita cæteri quoque convictores et episcopales alumni ita solvebant.

Secundo. Cum his duobus superioribus annis Polonia et Austria triticum ex Moravia extraxerint, ejusque pretium carius factum sit, pensio convictorum et alumnorum aucta est usque ad triginta talleros. Itaque ex dicta summa Pontificia quinquaginta adhuc ali possunt, quoad victum: et adhuc supersunt 77 talleri et decem cruciferi. Quibus si addantur centum aurei nummi aut paulo plus, possunt dari vestes decem et octo aut viginti alumnis septentrionalibus, si opus esset. Atque id cum ipso Præfecto, et cum Patre Rectore collegii Olomucens.; satis diligenter supputatum est. Sed an hoc necessarium sit, semper, aut tantum hoc biennio, cum cæteri alumni jam sese induant, uti faciunt reliqui convictores, judicare poterit Roma.

Tertio. Cum personæ Catalogi excedant numerum quinquaginta, sciendum est, octo tantum attribui Seminario Pontificio : ex quibus aliqui informantur ad pietatem, aut instituuntur etiam in studiis literarum. Reliqui aluntur ex pensionibus alumnorum *Episcopi* et *Baronii a Bernestan*, ac reliquorum convictorum, quorum omnium major numerus est, quam Alumni Pontificii.

Quarto. Intelligi debet, eos qui majorem progressum fecerint in literis, audire singulis diebus controversias, quæ est lectio ad Theologiam spectans : et bis in hebdomada casus conscientiæ ; suisque temporibus id est post Pascha, audituros aliquid rerum mathematicarum.

Quinto. Quod ad ipsas catalogi personas attinet, primus in ordine, *Olaus*, qui erat acerrimus Ecclesiæ catholicæ persecutor, et minister hæreticus, cupit post Philosophiæ studia absoluta posse Theologiam audire: quæ nundum potuit prælegi ordinate in Collegio Olomucensi, rebus ejus Collegii hoc non ferentibus. *Huic vero cura data est Finlandicæ Grammaticæ conscribendæ, ut postea item eam in linguam vertatur Catechismus.*

Sexto. Petrus Cuprimontanus, qui est quartus in ordine, et ab omnibus optimum probitatis et fidei testimonium habet, Romam venire post aliquot tempus cuperet, quod ut sacerdos fieret, videretur satis necessarium, si Septentrioni subveniendum sit. Porro huic quasi præfectura Suecorum erat assignanda in Seminario. Ei vero injuncta est cura, ut subcisivis horis *Grammaticam Sueticam, quam in Suecia confici curaveram, revideat, ut ante jam editum Suedice Catechismum catholicum poni possit. Relictæ item illi vitæ Sanctorum Septentrionalium, et alia ex antiquis manuscriptis libris descripta in Gothia, ut ubi cum aliis quibusdam perspectæ fuerint, Olomucii edantur et in Suetia possint inferre.*

Septimo. Hermannus Amsterdamus, octavus in ordine a me ex Suecia adductus venit Romam. Hic cum Sueticam linguam noverit, magnaque cum pietate integrum annum religionem catholicam, quoacumque potuit, docuerit, perutilis futurus videtur, ubi altiores in disciplinis radices egerit. Porro adolescens hic aliquos e suis martyres insignes habet, quorum Surius mentionem fecit. Ac cum spiritualia exercitia dum Olomucii fui, egerit, forsan ad perfectiorem vitæ statum ascendet.

Octavo. *Thomas Wernich* qui est 11 in ordine, cum ab ejus fratre, qui est Prædicans (ut aiunt), Lutheranus, mitteretur ad Catholicos, exploratum, quidnam Jesuitæ docerent, quidque Papistæ (ut illi loquuntur) facerent, primum in itinere miraculo ad fidem catholicam magnopere cœpit permoveri. Miraculum autem id fuit, quod duo ejus comites cum in aquam benedictam stercus et urinam immisissent, alter repente cæcus effectus est, alter pediculis corrosus laborare cœpit in extremis. Hic Thomas ab Ilicinio canonico postea exceptus, et mihi a R. Episcopo Olomucensi commendatus admissus est in Seminarium Pontificium. Peculiare ad concionandum habet talentum. Ac cum duodecim tum fratres tum sorores habeat, et præter hos etiam permultos fratrum et sororum filios et avunculos ad triginta, facile intelligi potest, quantus ex hoc homine jam quadriennium in fide catholica probato manare possit fructus ad ipsam Saxoniam et Pomeraniam, in quorum finibus natus est. Cupit autem hic admodum, ut aliis suis locus ne desit, ut fiant catholici. Quod quomodo non magno sumptu fieri posset, dicetur Deodante, ubi Romæ fuero.

Nono. *Leonardus Coriandinus*, nobilis Gothus, qui optimum ab omnibus testimonium habet atque a *Principe Suetiæ*, cum quo educatus est, valde diligitur, a Serenissima item Regina mihi commendatus, Romam omnino ducendus esse existimatus est : tum quod ille hoc percupiebat, ut altius in pietate fundaretur : tum quod non ita pridem demortuo ejus Patre periculum imminebat, ne si diutius Olomucii hæsisset, primo vere in Suetiam revocaretur. Cæterum ex nobili isto adolescente non mediocris certe fructus ab omnibus speratur, quem jam quidem alius Gothus, qui non est alumnus extrahere ex Seminario nitebatur.

Decimo. Decem adolescentes sunt ex Suecis et Gothis, qui cum nomina Sodalitati Beatissimæ Virginis dederunt, magnam de se spem præbent, qui ut aliquando a Patria longius amoveantur ad tempus forsan V. D. Illustrissima auditis rationibus expedire judicabit.

Undecimo. Petrus Vastenius, Gothus 31 in ordine, cum perstare cupiat in religione catholica, minus autem aptus sit literis addiscendis (etsi aliquid latine novit) paulo post alicui arti addicetur, vel Viennæ, vel Brunæ, apud nostra collegia, *ut etiam artificum*

catholicorum pro Suecia seminarium aliquod sit. Paucis vero talleris artifici magistro pro primo anno traditis, ei visum est, ut consulatur.

Duodecimo. Gerardus Denterius, Tornacens., nobilis filius ejus, qui quondam Gubernator erat Tornaci, cum ob fidem exilium patiatur, et laboret a fama, ita admissus est, ut primis sex mensibus se ipsum alat, et induat in Seminario, ut hoc tempore observetur quodnam de se specimen præbeat : Tum si bonum præbuerit, victum quidem gratis habeat, sed vestes sibi comparet. Habebit enim unde a cognatis aliqua adhibita diligentia eas sibi comparet, cum et aliquam pecuniam secum attulerit. Hæc vero probandi ratio ad aliquod tempus visa est mihi in rem conferenda, ut et rectius pecunia Summi Pontificis expendatur, et ita alumnorum numerus augeatur sine accessione pensionis Pontificiæ.

Tredecimo. Leonardus Lœnander, 42 in ordine, frater illius docti adolescentis Regiomontani est, quem mecum Romam abduco, ac de quo R. Episcopus Britonoriensis V. D. Illustrissimæ scripsit. Leonardum autem hunc bonæ spei adolescentem Deus nobis concessit in Silesia transeuntibus, cum ibi commendatus esset *Duci Brigiæ Principi valde hæretico.* Et in eo adolescente educendo frater ipsius, qui mecum venit, suam egregiam operam posuit : cum autem manifestum eidem adolescenti periculum immineret, si Olomucii prope Silesiam mansisset, visum est omnibus, ut præmitterem illum Viennam, unde Græcium abducam, tantisper ibi relinquendum, dum potero cum V. D. Illustrissima colloqui. Is autem interim ex pensione Olomucensi aletur. Porro duo hi adolescentes (si pergant ut cœperunt) Regiomonto quod est magnum emporium maritimum, ac Prussiæ universæ multum commodi allaturi, Deo miserante videntur.

CLXIV.

Al medesimo.

Molto Reverendissimo in Cristo Padre. Dopo essersi stato un buon pezzo senza lettera di V. R. il che attribuivo agli travagli e

pericoli di peste, se ne sono avute molte in un tempo medesimo, cioè de l'ultimo di Dic. et di VI. XIV. XVI di Genaro et di XIII et XIV di Febraro, ale quali però non mi occorre dir altro per risposta, se non che incresce e *duole infinitamente a Nostro Signore, che la mala qualità de' tempi sia tale, che il servizio di Dio venga impedito, et che tanta fatica et diligenza usata riesca del tutto vana per quelli che dovevano ricevere cosi prezioso et salutifero frutto, poiche quanto a noi avendo usato quella carità e sollecitudine che si conveniva, possiamo consolarci e rimettere il tutto a la divina misericordia e providenza.* Credo che V. R. se saranno continuate le difficoltà nella causa principale, *avrà presa risoluzione di passar il mare,* e accostarsi di quà come scrive, che aveva in animo. E però di questo non le dirò altro, rimettendosi tal determinazione al giudizio e volontà sua. A questi giorni con occasione d'una buona vacanza *Nostro Signore si è ricordato del Signor Magno aggiungendoli una pensione di 200 scudi d'oro,* come V. R. vedrà dalla nota qui inclusa, il che potrà far sapere ad esso Signor Magno, perchè possa procurar d'averne il pagamento. *Si è avuto dal rettore del collegio d'Olmus nota della spesa fatta, e del numero degli Alunni, li quali sono parsi troppo pochi a Nostro Signore, non essendo se non 22, e però Sua Santità mi ha ordinato di scriverli che accresca il numero sia a 40 almeno.* Il che dico a V. R. ancora, acciò sappia la mente di Sua Santità. Monsignor *Capilupi* muorsi a di passati con dispiacer grande di tutta la Corte, e mio particolarmente. Piaccia a Dio d'avergli dato luogo di gloria, come s'ha da sperare per il buon fine che ha fatto. Dio Nostro Signore abbi V. R. ne la sua santa grazia. *Di Roma a 14 di Maggio 1580.*

Di Vostra Reverenzia

Al piacer suo
il Cardinale di Como.

Pensio 200 duc. pro *Laurentio Magno* clerico Oppidi Scheninges Lincopensis dioeceseos super fructibus Decanatus dignitatis non majoris ecclesiæ Vratislaviensis, de quo provisus fuit Wolfgangus canonicus de Longa Villa clericus Pragensis dioeceseos, etc.

CXLV.

Extrait du second rapport de Possevin au cardinal de Como, sur son ambassade; écrit à Varsovie en septembre 1580.

. . . .
. . . .
. . . .

Dopo quel tempo, *caddi in una febbre*, la quale alquanti giorni mi tenne in Lincopia, dove il Re *alli 2 di Giugno*, cioè il giorno del Corpus Domini, dopo pranzo avendo convocato i falsi pastori d'Ostrogothia, fece loro quel ragionamento, il quale mandai di Dantzic a Vostra Signoria Illustrissima alli venti del mese passato... Però come è cosa fatta così alla sprovista, e col modo usato dal Re secondo la sua natura, si eccitarono varii *rumori e tumulti; non senza consenso di alcuni principali consiglieri del Re, i quali conoscendo, quanto il Re facilmente si ritira da qualunque buono disegno, quando gli si propone la turbazione e perdita del Regno*, fecero, che seguisse poco effetto di quel ragionamento fatto a' falsi pastori, se non che il Re mandò alcuni suoi nobili, l'uno a *Lincopia* l'altro a *Smalandia* con uno de' suoi segretarii, a visitar le parochie della Smaladia e della Gothia, per intimar loro la volontà del Re, circa le cose della religione, e per assicurargli in modo, che non facessero mossa coi popoli, e anco per trarre da loro qualche più attuale obedienza, circa il modo il quale vorrebbe che si tenesse circa la sua *liturgia*, e alcune altre cose meno cattive. *Questo Gentiluomo* per esser d'animo, e anco esternamente in buona parte cattolico, fu da me provisto de' libri cattolici, e fra suoi servitori collocai un buon giovane cattolico, il quale alcun tempo era stato presso noi altri. E detto gentiluomo si chiama *Kanuto Kanuti*, nobilissimo, altre volte stato *maggiordomo maggiore* del *Re Enrico* predecessore e fratello del Re presente. E questo Kanuto desiderando di ritirarsi in Italia per vivere fra Cattolici, volle da me avere lettere di racomanda-

zione à V. S. Illma., con intenzione d'andare ragunando qualche somma di danari questo verno, e se potrà strigarsi dalle mani del Re, venirsene verso la seguente estade in coteste parti. . . . .

. . . Andossene dapoi il Re a *Stecburgo*, castello o palazzo suo non lungi dalla costa d'Ostrogothia verso il mezzo giorno, la quale è bagnata dal mare Baltico, e quivi mi fece chiamare dopo la mia infermità. E per quel che si poteva raccogliere, tanto per gli antichi suoi disegni, *quanto pei nuovi movimenti seguiti in Stocolmia e oltre ciò* pel sospetto delle cose di Dania, dove quel Re s'intende, che cerca occasione di rompere guerra col Re di Suezia, e parimente *per rispetto delle nozze del Duca di Mechelburg con sua sorella*, per le quali era comparso *Zacharia Veiling*, Lubecese, ambasciatore del detto Duca, e un altro del Palatino del Reno; si lasciò intendere, ch'un giorno mi ragionerebbe per ispedirmi verso costà. Or aveva il *Signor Erico Sparre* vicecancelliere del Regno, e genero del Signor *Conte Pietro Presidente del consiglio*, trattato molte volte e molto efficacemente col Re, perche mi ritenesse, ma in somma non acconsentì, sì per le dette occasioni, forse più che cagioni, sì ancoperche (come io una volta ho raccolto) Sua Maestà tentava di vedere, s'io avessi voluto condiscendere ad alcuna delle dispensazioni da lui desiderate, senza le quale (come più volte ho scritto) dice di non poter fare alcuna cosa. . . . .

. . . Così *alli 19 di Giugno*, abitando io una lega lungi dalla corte, fui del maggiordomo della Regina, e del maggiordomo del Principe chiamato al Re, il quale a lungo mi parlò. E la somma del ragionamento fù questa. . . . .

. . . Che già questa seconda volta, nella quale ero stato un anno, io avevo potuto conoscere in modo le cose di Suezia, circa il negozio della religione, il quale si trattava, che senza che, o Sua Maestà me ne ragionasse più a lungo, o ne scrivesse minutamente a Sua Santità, avrei potuto fare quella relazione, che sapevo, e per la quale mi aveva di Roma chiamato ch'egli sperava, che Dio nel giorno del giudizio gli avrebbe misericordia, perciocchè faceva quel che poteva. *Che i consiglieri suoi nelle mani de' quali è quasi affatto il Regno, erano per introdurre il Principe a gravissimi inconvenienti, se non si concedeva da Sua Santità alcuna dispensazione, e specialmente al Principe, o alla Principessa la communione* sub utraque specie. *E questo*

almeno per lo spazio di dieci anni. E che si maravigliava, perchè quel che si concedeva a molte migliaia di Boemi, a se non si concedesse. *Che se si pensava ch'egli non facesse seriamente nelle cose della religione, chi l'avrebbe potuto costringere, di ricorrere a Sua Santità? Che nondimeno sarebbe in perpetuo amico alla Sede Apostolica.* Che non si sperasse, che prima d'ottenere questa dispensazione, si potesse avere Collegio o Seminario per Cattolici nei suoi Regni; che nel restante egli faceva ciò che poteva, *circa i digiuni, ceremonie, predicazione delle buone opere, e d'altre tali cose, acciocchè i suoi popoli non cadessero affatto nella gentilità e paganesimo.* Che già i Danesi cantavano nelle litanie, *libera nos ab erroribus Suecorum,* e che lo bestemmiavano come *Papista.* Che non era tenuto all'impossibile. Che si vedeva come riusciva la cosa in Fiandra e in Boemia, dove nondimeno sono molti cattolici, i quali non sono in Suezia. Che aveva udito, che i *Cardinali* nella loro promozione giurano d'andare per tutto il mondo a convertirlo, ma poi si scusano per l'impossibilità, non permettendolo il Turco. Inferendo che anco egli doveva essere scusato per la detta o simile impossibilità.

Io sebbene (come in ultimo ragionamento) mi ero proposto di toccar il Re alquanto più vivamente del solito per sua salute, nondimeno veduto la disposizione nella quale si trovava, mi mutai in parte, e gli dissi, che spererei, che ora coll'assenzia mia (giacchè Sua Maestà così giudicava) esso non mancherebbe, più che mai di promover il negozio della religione cattolica: giacche non minore sospetto di noi altri come suggeritori lo potrebbe fare. Al che egli acconsentì, aggiungendo, che così fra se parimente aveva prima pensato. . . . .

. . . Soggiunsi, ch'una cosa, la quale mi aveva dato grande consolazione, era stata, l'aver inteso, che Sua Maestà pochi mesi innanti aveva in Vasteno, presenti i suoi consiglieri, e alcuno Segretario, detto, *chi i sacerdoti presenti di Suezia non erano veri Sacerdoti.* Alla quale cosa egli rispose così. *Io vi dirò, come dissi. Mostrai a miei consiglieri, che di due sorti di Sacerdoti avevamo in questo Regno; gli uni, i quali da Vescovi cattolici furono ordinati, e questi erano, e sono veri Sacerdoti. Gli altri fatti da questi Vescovi presenti, non erano, nè sono veri Sacerdoti, perciocchè ne anco erano veri Vescovi quei, che non essendo stati canonicamente promossi, nè da tre altri Vescovi*

(come anticamente si faceva) *consecrati, hanno avuto solamente dalla nostra Cancelleria una cedola, in virtù della quale si sono insinuati in quel carico.*

Or rispondendo io, che tanto più speravo, che Sua Maestà dovesse conoscere il danno, che seguiva a tutti i suoi popoli, i quali erano privati almeno di sei veri Sacramenti, e consequentemente della grazia e frutto della passione di Cristo Signor Nostro, le quali cose per essi si derivano in noi, stette alquanto sospeso, con tutto ciò soggiunse che *sperava, che i suoi popoli, in buona parte si salverebbono per la loro semplicità*, e perchè per mezzo del battesimo, il quale da ciascuno può conferirsi, appartenevano alla vera chiesa, come membra. Io allora brevemente gli toccai, che dove non erano Vescovi e Sacerdoti veri, nè uso di così efficaci sacramenti era difficillissimo a salvarsi.

Spediti questi punti, *il Re trattò meco delle lettere, che si dovevano scrivere fuori, per riposta di quelle, che da Sua Santità, è da altri Principi io avevo portato l'anno passato.* L'una fu *al Re di Polonia* in credenza o mia, o (non potendo andar a quel Re) delle lettere mie; perciocchè io mi scusavo per gli altri negozii, rapportando questo fatto a Monsignor il Nunzio *Caligari;* e così a Sua Sa. Rma. mandai la lettera in mia credenza, accompagnandola con una la quale io scrissi al Re di Polonia. *Or quel ch'il Re di Suecia desiderava era di potersi congiungere in una lega con quel di Polonia contro il Moscovito*, il che (s'io debbo dire quel che penso) era per veder il Re di Polonia in progresso di vittoria, e per desiderare di non restare addietro spogliato di questo onore, e anco per dubbio, ch' il Re di Polonia facendo pace col Moscovito, non escludesse il Re di Suezia, sopra le cui spalle cadesse poi il peso della guerra. . . .

. . . L'altre lettere furono *all' Imperatore* e *Imperatrice,* pure credenziali, per tener viva la pratica d'alcuno matrimonio cattolico, già ch'era morta *Eleonora sorella dell' Imperatore,* alla quale il Re pel Principe aveva posto il pensiero, e di che l'Imperatore non mi si mostrò alieno. . . . .

. . . Le principali lettere poi di Sua Maestà erano *per Nostro Signore* e *per V. S. Illma.* pure in mia credenza senza l'altre particolari *del Signore Vicerè di Napoli* e per simili. . . . . . .

. . . E perchè non senza desiderio e maggior disegno del Re di

Polonia alcuna volta era stato trattato col Re di Suezia, di *collocare la sua figliuola Principessa in matrimonio, col figlio del presenta Vaivoda de Transsylvania,* pure nipote del Re di Polonia, mi rispose il Re che la Regina di Suezia sua moglie non inclinava punto a questo maritaggio, l'esito del quale tanto meno sarà, quanto dapoi s'è intesa, che quel giovine si è gliià maritato in Transsylvania. . . . . . . Passato questo ragionamento, il Re mi raccomandò gli altri suoi negozii, e specialmente con *Nostro Signore* acciòcche continuasse di favorirgli. . . . .

. . . La Regina parimente dalla quale, presenti il Principe e la Principessa, ebbi udienza, mi diede lettere per Sua Santità, mi commandò ch'io *strettamente raccomandassi il Principe a Nostro Signore sotta la protezione di cotesta Santa Sede;* mi commandò *matrimonio*, mi diede un nobile suo cortigiano per la compagnia nostra, mi mandò *cento talleri per elemosina alle monache di Santa Birgitta in Dantzic* e mi incaricò molto di far ritornare nel primo stato *la casa di S. Birgitta*, della quale aveva (e non so da chi) inteso, ch'era stata attribuita ad altri usi, *per essersi* detto *in Roma, che le monache di Vasteno erano deviate dalla fede cattolica.* . . . . . .

. . . .

. . . Dapoi i Re mi mandò parte delle mi spedizioni, e *egli navigò verso Stocolmio, quando commise al grande Cancelliere del Regno*, il quale è suo stretto parente, e è governatore della *Smalandia, che venisse a trovarmi a Stecburgo,* dove aveva commandato ch'io mi trasferissi, come in luogo più sicuro, acciòche quivi aspettassi la nave armata, la quale dapoi mi mandò provista di uomini, et di vettovaglia in abbondanza. . . . .

. . . *Al grande Concelliere diede ordine*, di quanto aveva à ragionarmi, conforme alla volontà delle loro Maestà, e a quella del Re circa la religione, e circa *alcun dono di pelli che volea mandare a Nostro Signore e V. S. Illma.* Dapoi scusando la guerra, e gli altri carichi del Re, *mi disse da parte di Sua Maestà,* ch'a me mandavano alcuni doni, che *mi servirebbero per viaggio..* . . . .

. . . Io, fatti i debiti ringraziamenti et ragionato avendo delle cose della religione, dissi che *di quel che mi presentava da parte delle loro Maestà, piglierei quel solo che mi bastasse per viaggio; il restante, se pure alcuna cosa resterebbe, anderebbe in utile di quei che condurrei*

fuori di Suezia, i quali erano ventidue persone, per collocare nei Seminarii e in istato sicuro della loro salute. . . . .

. . . Mi pregò poi il Cancelliere, ch'io volessi ricevere *un suo Nipote* nel *Seminario*, e egli ne scrisse a sua sorella ch'è governante maggiore delle damigelle della Regina, la quale ancorchè fece caldo uffizio per mandarlo, il Re nondimeno fece difficoltà, allegando la picciolezza del giovinetto, e dicendo, che dopo due anni basterebbe ch'uscisse, pretendendo, come io stimo, di non voler far strepito o rumore, massime in Stocolmio, dove il Re era, acquetar le cose, e dove insieme il giovinetto era appresso il Principe. Però lasciai ordine al Padre *Varsevicio*, che non cessasse di procurarne l'uscita, siccome con simil difficoltà si ottene però un' *altro nobile di Ostrogothia*, il quale è in *Olmuzzo* al Seminario. . . . . . .

. . . Pochi giorni dapoi, venne a trovarmi il *Governatore di Ostrogothia*, il quale è uno de principali consiglieri del Re, il colloquio del quale io avevo per tutto uno anno procurato per diverse vie, e con molto desiderio per esser egli di credito presso il Re, il principale, e di seguito uno de' maggiori, e *di ingegno forse il più perspicace*. Tre giorni stette in *Stecburgo*, tre volte ragionammo insieme. Il demonio aveva usato ogni sforzo, perchè non ci abbocassimo. Il Signor *Ponto della Guardia per non parere Cattolico*, *e per navigare con tutti i venti, come suole,* mentre a me prometteva di voler fare e dire, gli aveva da principio quando io ritornai in Suezia disuaso, che ragionasse meco, con dire che non mi parlasse, poichè io non gli parlerei d'altro che di religione. . . . .

. . . .

. . . Poco inanti lui, venne due volte a parlarmi un altro consigliere del Re nominato il Signor *Giorgio Gera*, *leggifero in Ostrogothia,* e con lui si fecero i medesimi uffizi, con libri, con scritti e colloquii. E *tutti questi tre*, i quali sono de' principali del Regno, *ebbero i Brevi di Nostro Signore*, i quali V. S. Illma. mi mandò già pel capitano *Cagnuolo*, i quali essendo stati ritenuti un pezzo in mani del Re, mi furono finalmente restituiti. Così tutti mostrarono particolare sentimento, e mi mandarono diverse vettovaglie in segno d'amore, come a navigante, e *vollero mangiar meco*, e il grande Cancelliere mi scrisse poi due lettere, con qualche più segnalato argomento di sincerità, siccome poi V. S. Illma. vedrà piacendo

a Dio. . . . .

. . . Si sparsero anco più liberamente (poi che partivamo) *i catechismi Suedesi* in molte parti, e quanti altri libri quali avevo; scrivendo io al Re, e a consiglieri quelle lettere, le quali potessero più svegliargli, dalle quali lettere, oltre quel che dirò di sotto, facilmente più si scuopriva lo stato delle cose di quel Regno, il quale conosciuto, sarà molto più facile il giudicare, quale via si ha a tenere, se non a concedere alcuna cosa, almeno a trattenere quanto più si potrà il Re, acciocchè con questo benefizio del tempo, *facendosi grande il Principe, e instituendosi alcuni operarii idonei nei Seminarii, che ormai non sono pochi, e trattenendo la pratica di scritti, e libri, con diversi di quel Regno* (siccome con essi s'è concertato) *non sia così facile al demonio, di estinguere i semi gettati in quei paesi, dalla misericordia divina.* . . . .

. . . Or come eravamo in luogo assai salubre, e libero, mentre stemmo in Stecburgo, attesimo à pigliare il giubileo per le cose di Portogallo *facendo qualche spezie delle quaranta ore innanti il Santissimo Sacramento,* nel quale cinque di quelle anime che con noi menammo, si resero cattoliche siccome l'altre prima fatto avevano, e *due ministri vennero a riconciliarsi* facendo confessione generale, con accordo seguito fra noi, che ci seguirebbono almeno alla primavera seguente, per aver allora l'occupazioni della ricolta di tutto l'anno per le loro famiglie alle quali desideravano per quel tempo che nei Seminarii si fonderebbono nella verità, lasciare il necessario sostentamento, il quale anco dal Padre Varsevicio sarebbe procurato, per mezzo della Regina. . . . .

. . . Mandammo anco *un Sacerdote in Stocholmio,* e *un altro* di quei che condussi meco, *nella corte del Re,* il quale a persuasione nostra ritenne presso la Regina il Signor *Magno,* avendo prima voluto mandarlo fuori. E si risolse anco Sua Maestà di non lasciar affatto che le scuole rimanessero in mano di eretici ma loro ristabilì per Rettore un *Gio. Billio sicuro e manifesto cattolico,* ed assegnò al governo delle cose domestiche un altro cattolico d'animo, ma non riconciliato. . . . .

. . . Lasciò poi Suo Maestà, ch'io conducessi *molti giovani* meco, e *or colle parole, ora coi fatti mostrandosi contrario ora con fatti e con parole favorevole alla religione cattolica*, è certo, che conviene, e

non fidarsi del primo, ne disperarsi nel secondo, attese le tante mutazioni, le quali non solo alla giornata, ma spesso ad ogni ora avvengono. . . . .

. . . Queste cose così avvenute partimmo il giorno di S. Lorenzo di Stecburgo, e trattenendoci per cagione del vento quattro giorni fra diversi scogli, finalmente arrivati alle foci del mare Baltico, lo passammo con molta prosperità in due giorni e mezzo, *il quale, in venti giorni con gran pena in un altra nave passò il Segretario del Re, il quale ci portò le pelli per Sua Santità e per V. S. Illma.* e nondimeno in quei sette giorni, che stemmo in nave, *provammo* col dire le litanie, e col fare alcuni ragionamenti per interprete *tanta disposizione in tutti quei della nave*, che poteva congetturarsi quel che farebbono gli altri. *Così noi dicevamo le litanie, e acconsentivamo ad ogni cosa che loro si mostrava, dicendo, che da questo modo de' cattolici scuoprivamo ch' era la vera parola di Dio nella chiesa cattolica.* Il che fu cagione, che dopo la distribuzione di diversi catechismi, e altri libri in quella nave, si rimandassero edificati; e più contenti, donando a tutti quella somma di danari che si giudicava conveniente. . . . .

. . . Restà ora, che (*oltre quel che si vedrà nelle sudette lettere scritte al Re, e a suoi consiglieri*) io tocchi alcuni punti dello stato, nel qual ho lasciato le cose di quel Regno e del Re, *percioecchè così potrà formarsi più facilmente giudizio circa i mezzi, che in Roma piacendo a Dio si proporranno più digesti*, per andare, o dando opra a quel che piacerà alla providenzia di Dio, o secondo essa tessendo questa tela, e coll occasione di lei ordirne altre, siccome pare che la Divina bontà in effetto vada sempre, e ora ultimamente in Scozia scuoprendo. . . . .

. . . Prima dunque *cominciano a pullulare più apertamente diverse eresie in Suezia,* il che prima non era, *e questo è per rispetto principalmente di quei, che della Germania inferiore si sono ritirati in Stocolmio, altri che sono presso il Duca Carlo fratello del Re*, in cui grazia è un cognominato *Bovellano,* il quale altre volte *monaco, ha per moglie una monaca* : costui *è Calvinista,* e coll' occasione della discesa del Duca Carlo al Palatinato del Reno, onde condusse la moglie nel suo Ducato, già si sono comminciati a lievare gli essorcismi usati nel battesimo fino all' ora presente in quei Regni. *E*

così apparivano manifesti non solo segni ma effetti del calvinismo. Dall' altra parte i popoli sono inclinati alla religione antica, e massime in Gothia e in Finlandia, e sono amatori della vecchia disciplina e cerimonie, massime i vecchi di età. Si che questa diversità causerebbe aiuto, et stabilimento piu tosto che altro al Re, *s'egli volesse essere piu risoluto nell' introdurre la religione catolica.* I consiglieri parimente sono alieni dal Calvinismo, e benche i stranieri vorrebbono; *e il falso vescovo depcsto in Lincopia si pensa, ch'i falsi pastori facciano pratiche, perche il Duca Carlo succeda in luogo del Re, al che il Re di Dania tiene l'occhio per favorirlo, nondimeno si vede, che già gli altri non si fidano, che il Duca Carlo non fosse molto peggiore, per la sua natura, e anco pe'l Calvinismo;* oltre che quasi generalmente in tutti è dicaduta molto l'autorità di Lutero, per l'occasione di diversi ragionamenti, e della lode de' Patri antichi, et della disseminazione de' buoni libri fatta con consenso del Re da Cattolici. Ne si vede grande difficoltà alla riduzione de' popoli, se si havessero con una piu risoluta volontà del Re operarii della propria lingua, pei quali erano tanto necessarii i Seminarii, che se non si facesse altro tutta la vita, che pigliar occasione di cavare gente, e insinuarsi con buoni ragionamenti e disseminare libri, e rimenare in Suezia alcuni più fideli già istrutti e promossi agli ordini sacri, non pare che si sarebbe piccolo servizio a Dio Nostro Signore. . . . .

. . . Mancano parimente libri in lingua Suedese cattolici, essendo stati tutti estinti, e per questo avendosi procurato di fare tradurre in quel miglior modo, che si è potuto, e copiar libri antichi manuscritti, si vedrà di farne quel che costì sarà giudicato, a maggiore gloria di Dio. . . . .

. . . Frattanto *il Duca Carlo spronato* (come è probabile *da Calvinisti), andava procurando di dirizzare una stampa nel suo Ducato, per propagare quella peste, et si diceva che aspettava anco alcuno principale ministro di Germania à quest' effetto.* . . . .

. . . *In Stocolmio poi i Calvinisti per tirare alla parte lorro i Luterani, communicarono questo Pasqua nella loro cena con essi,* ma ciò servi, come a Sansone servirono le code delle volpi legate insieme, percioecchè subito *s'eccitarono tante fiamme contra icatolici ch' alcuni ne partirono prigione* (ma dal Re furono poi liberati) *altri altre perse-*

cuzioni assai gravi e il *P. Lorenzo* nostro fuga et espulsione. . . . . . Oltre questo, la *Principessa Elisabeta*, sorella del Re aderisce nell' eresia al Duca Carlo; et *così nell' istessa casa del Re si predica in tre modi, dal Predicatore della Principessa, luteranamente con mistura e insinuazione del Calvinismo; da quelli del Re ne luteranamente, ne alla calvinista, ma sotto pretesto della dottrina de' Padri al modo del Re; da' nostri alla Regina, e a' suoi Pollacchi, in quella lingua, cattolicamente.* In tutto il Regno poi, fuori del Ducato del Duca Carlo si predica alla luterana, se non che i *Calvinisti hanno talora alcuna loro segreta conventicola in Stocolmio, quatunque essi poi quando vengono a morire, si lasciano* (per non perder la roba, e quel ch'essi giudicano onore) *governare da pastori luterani, per esser sepiliti solennemente nei cimeterii o chiese.* . . . . Quant' all' animo e opinione del Re, *sebbene la qualità della sua natura, il timore, l'onore*, et *l'educazione sieno quattro venti, i quali in lui eccitano spesso varietà e tempeste*, nondimeno, con quanto diligente osservazione si è potuto andare questi tre anni esaminando, *esso si è mostrato più inclinato alla religione cattolica, che all'altre. Perciocche oltre l'opre di pietà*, delle quali (come già ho scritto) ha dato qualche saggio, *da due anni in quà non s'è communicato dalle mani d'altri, che d'un Martino vero Sacerdote*, ma stato Luterano, e ora segue la dottrina del Re avendo moglie l'ha mandata già un pezzo fa in Finlandia; *il che io ho talora pensato che Sua Maestà facesse, per poter con meno inquieta conscienzia communicarsi da lui. Ha tentato il Re molte volte, che noi assolvessimo il detto Martino,* ma non vi era quell' intiera disposizione e modo che conveniva, e ultimamente intesi che lo mandò ad uno di quèi monachi in Vasteno, il quale avevamo assoluto, perche lo riconciliasse.

Come è poi quasi naturale la bugia alle persone timide et sospettose, e massime nate in quella contrada del Settentrione, et oltre ciò nudrite nell' eresia; così il Re qualsivoglia poco colore di bene o utile, il quale apparisca a suoi disegni, pensa che basti, per potere nelle cose della prima tavola della legge dissimulare, ordinare meglio la chiesa, di quella che sempre è stata; impedir anco chi crede il contrario, *costringere per via di giuramento i predicatori, a voler seguire il suo modo, ed a cavare tutto quel che potesse da Santa Chiesa,*

per formare secondo la sua idea quella sorte di chiesa; *la quale per ignoranza del vero,* (sebbene con alcuna buona intenzione, e colla lettura d'alcuni Padri) *si ha preposto nella mente.* In che siccome molta specie di pietà pare essere a prima vista, *poichè in voce concede l'autorità e primato del Papa, i sette Sacramenti*) e commenda, e quasi costringe alla lettura de' Padri, *dispregiando i moderni eretici*, e una volte con molte lagrime essendosi confessato a me innanti due anni e volendolo a dappoi fare, col Padre Varsevicio, dopo avermi mancato di quel che fuori di confessione mi aveva promesso; nondimeno Dio, il quale non può esser burlato, ha scoperto assai chiaramente, che *oltre l'errore dell' intelletto circa l'utraque specie, supera in lui la cecità dell' amore proprio, in pretendere di aver immaginato un mezzo di conciliare la chiesa* e *ridurla a miglior ordini che non era;* e *però la chiama inferma, dicendo ch'egli segue la trionfante, e la pacifiaa, e altre tai cose, le quali tutte pie distintamente sono formate in alcune mie scrittura latine, ch'essendosi dogmaticamente scritte per confortarle, saranno, se bisognerà, mostrate, per avere di tutto piu luce.* . . . . .

. . . Ho detto che pensa di poter dissimulare con legittima conscienza; e così non molto cura le promesse fatte; *cose anco egli volontieri usa di coloro, i quali hanno ingegno versatile e doppio; e però si servì del Signor Ponto della Guardia*, il quale per mostrare costì ch' il suo Re era affatto cattolico, colla medesima doppiezza si confessò e communicò in Roma cattolicamente, e *dimandato in Rostockio da Davide Chytreo, se si era communicato sotto una spezie, rispose: io l'ho fatto, e mi communicherei anco sotto quattordici spezie per fare il fatto mio.* E questo mi riferì un Francese, il quale stando presso lui allora, dappoi io menai meco a Brunsberga a quel Seminario. . . . .

. . . Quanto all' ordinare la Chiesa meglio della cattolica, si vede non solo dalla *Liturgia sua* (*benche egli già si scusò di averla fatta per indurre i popoli, che non se n'avedessero alla Religione cattolica*), ma anco si comprende dalla disposizione, che vorebbe poter dare a tutte l'altre cose, nelle quali perche la verità gli mostra non avere diretta autorità da Dio, e *vede chiaramente, che questa è data al Vicario di Cristo, però cercava e cerca in modo di estorquerla da cotesta Santa Sede, che come privilegio speciale gli servisse*

a lasciare memoria al mondo, che ciò che nessuno o concilio, o altri non ha potuto fare, egli solo ha conseguito. . . . .

. . Circa l'impedire poi chi crede il contrario di quel ch'esso crede, *si vidde manifestamente quest' anno passato verso la festa d'Ogni Santi, quando al Principe diede alcuni schiaffi, perchè detto gli aveva, che piuttosto vorrebbe perdere la speranza della corona, e la vita, che andare a quelle prediche e false messe, alle quali lo sforza.* Nè solo da questo si vede il detto impedimento ch'egli altrui dà, ma insieme dall' aver impedito, quanto ha potuto sempre, che mai non si communichino i suoi figliuoli, sperando di poter conseguire (siccome ora ridimanda) che si communichino sotto l'utraque specie. *Però la divina bontà* risguardando l'innocenza di quei figliuoli, *ha fatto, che segretamente sieno sotto una specie la notte del Natale passato con molta divozione da uno de' nostri communicati.* Si aggiunge ch'il Re va tentando diversi cattolici, se quando ricevesse la facoltà o dispensazione di communicarsi sotto l'utraque, esse vorranno seguirlo, e per questo anco procura, ch'alla Regina si conceda il medesimo. *E ad un suo barbiere, il quale era ridotto a termine di rendersi cattolico, egli disse: Aspetta ancora un poco, ne ti fare, se non ti danno la communione sub utraque. E il Principe* stesso ad un nostro confidente, la cui opra usiamo per conservare Sua Altezza in fede, *ha detto, che suo Padre l'ha strettamente avvertito, che si guardasse molto bene di non essere ingannato da' nostri Sacerdoti circa l'utraque specie, e che Suo Padre non fa difficoltà più principale in altro;* ma il buon Principe non penetra ancora il tutto, specialmente non avendo mai veduto altrove la forma della chiesa cattolica, con tutto che n'abbia così fatto desiderio, che sempre Sua Altezza conversa più volontieri coi Polachi cattolici, la lingua de' quali possiede come naturale, che coi Suedesi. *E continua tuttavia di desiderare d'uscire fuori del Regno, per andarsene alla Regina sua zia in Polonia, ed uscire delle molestie, le quali il Padre gli dà, le quali per che fossero meno acerbe, Sua Maestà ha preso da alcun tempo in quà con lui una più dolce strada, cioè per via di carezze, invitandolo spesso a bere, et talora volendolo indurre, che conversi fra le vergini damigelle della madre.* . . . .

. . . Del formare poi un corpo di religione a suo modo, il Re s'immaginò, che coll' autorità, la quale teneva nei suoi Regni, po-

tesse farlo. *E così da' falsi Vescovi estorse il giuramento, dando loro promessa delle dispensazioni. E questa è la causa, per la quale ha tanto inculcato le dette dispensazioni, e poiche quasi tutti i detti falsi vescovi sono morti, meno inculca la petizione del celibato etc., E i detti giuramenti sono in un libro, che sino alla sua partita ha preso di se il P. Lorenzo Norvego, ma poi restituito al Segretario del Re nominato Giovanni di Enrico il quale poco innanti la sua partita gli domandò.* . . . .

. . . Nè solo volle costringere i falsi Vescovi, ma anco alcun Predicatore Cattolico, che non predicasse dell' *intercessione de' Santi*, (sebbene egli dice di crederla) nè del *Purgatorio*, nè *contro l'uso dell' utraque specie*, nè *della potestà del Papa circa l'esercitare il coltello materiale fuori di suoi proprii Dominii*, ed il deporre i Re o scommunicar chi egli vuole, nè che la messa si dica pei morti, per la guerra, fame etc., nè che si congiuri l'acqua benedetta, nè si porti intorno l'Eucharistia : nè che debbano osservarsi le pelegrinazioni alle memorie de' Santi : nè che si diano indulgenze per danari, nè che si dispensi in gradi proibiti nella legge naturale antica. . . . .

. . . Dalle cose dette è parimente avvenuto, che Sua Maestà depose publiccamente il falso Vescovo di Lincopia, per non avergli tenuto la promessa ed il giuramento, e per questo spesso riprendi i predicatori luterani. *E dall' altra parte non può tollerare i predicatori cattolici, quando predicano di quelle cose ch'egli giudica diminuirgli il credito o la potestà temporale*, pensando anco che interrompono il corso della sua fabbrica, se non vogliono secondarlo o tacendo o ragionando a suo modo. . . . .

. . . Quanto poi alla Regina, essa camina nella pietà con molta pazienza delle sue infermità e del travaglio, che queste cose del marito gli danno, nelle quali per non avere sempre guerra, sopporta molte cose indegnamente, e quel che più mi spiace, *ha quasi tutte le damigelle eretiche, e molti altri principali servitori*; nè può sperasi umanamente molta vita di lei, sebbene pare, che Dio la sostenga viva per l'ajuto di quei Principi, e ch'essa da alcuni mesi in quà sia stata aiutata dalla bontà divina più particolarmente in gustare più vivamente il debito che tiene con Dio. . . . .

. . . *Queste cose presupposte, pare ch'in questo negozio di Suezia*,

resti solamente l'uno de' due mezzi cioè o riscindendo affatto questa pratica, e dandogli di nuovo una precisa negativa, il che servirebbe a levar la fatica e i pericoli a coloro, che s'impiegano in tale missione, e i quali forse altrove s'impiegherebbero con maggiore o quiete loro, o più apparente frutto; ovvero (poiche sempre si potrà fare questo) andare per adesso trattenendo il negozio, per le seguenti ragioni. . .

. . . *Prima*, perche quei due Principi di Suezia si conservino in fede cattolica, dai quali non solo in quei Regni, ma eziandio altrove dove la Principessa si maritasse, potrebbe sperarsi qualche notabile bene, per essere fin' ora assai animata alla protezione de' cattolici. . . . .

. . . *Dapoi*, perche per la lingua, pel ceppo, per la vicinanza, per l'età, nella quale va crescendo, e per la religione, è molto probabile, che tutti gli Ecclesiastici di Polonia, e molti altri Signori, Polacchi et Lituani dei più cattolici, e forse anco degli eretici getterebbero l'occhio sopra lui, per eleggerlo Re quando questo Re di Polonia mancasse, a cui Dio conceda lunghissima vita. E la presenza di alcuni cattolici in Suezia va pure a quel Principe cagionando sempre maggiore abito nelle cose della pietà. . .

. . . Oltre ciò, dee essere di molta considerazione, *quel Monastero di Vastena* capo di tutto l'ordine di S. Birgitta, il quale (come altra volta si scrisse) *pare che da Dio Nostro Signore miracolosamente in tutto il Settentrione si conservi solo come l'arca di Noe, per riparar il seme cattolico cessato che sarà questo diluvio d'eresie.* E alla considerazione del monastero di Vastena segue la cura la quale dee aversi di quell' anime, che già sono o cattoliche o propense alla fede cattolica, acciochè non sia stato indarno detto da Cristo Signor Nostro che lasciate le novante nove pecorelle, si segua la smarrita nel deserto. Il che forse per non essersi sempre con longanimità eseguito in tali imprese, restano cosi alte tenebre in molti Regni et provincie di tutto il mondo. . . . . *Si aggiunge che tagliandosi affatto questa pratica sarebbe molto facile, che l'una di tre cose seguisse in materia dei Suedesi, i quali si istituiscono nei seminarii di Sua Santità; cioè ovvero, che fossero dal Re rivocati sotto gravi pene, e forse fallacemente invitati al ritorno, al che non mancano a questa ora suggeritori; ovvero si proclamassero come ribelli e banditi del Regno, nè dapoi vi avessero facile il ritorno*

per portarli la verità imparata; o finalmente i parenti loro, i quali con questo benifizio vanno disponendosi alla fede cattolica, non solo cessassero di far progresso, ma insieme patendo nella vita, et nella roba, incitassero i giovani al ritorno. E come un male suole tirarne molti altri seco, non sarebbe gran fatto di chiuder la porta agli altri, i quali si pretende d'andare cavando, massime della Finlandia. . . . .

CXLVI.

Charissimo in Christo filio Nostro Suetiæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Reddidit Nobis literas Majestatis Tuæ dilectus filius Antonius Possevinus, exposuitque ea, quæ Majestas Tua ejus fidei et prudentiæ commisit. Valere te familiamque tuam, inque tam multis difficultatibus, quas ostentant ii, qui non satis perspectam habent optimam voluntatem Rege Christiano dignam, tamen non intermittere te studium revocandi universum regnum ad Ecclesiam Catholicam, extra quam salus nulla esse potest, lætati sumus in Domino, ejusque bonitati gratias egimus, Tuæque Majestati gratulamur, summam tibi facultatem oblatam esse Christianæ Reipublicæ Principem omni gaudio cumulandi. Quanquam enim magnam illis jam diu spem optatissimi exitus tribuerunt præclara pietatis fundamenta a Tua Majestate constituta, tamen sua ista tam libera, tamque aperta hæresum confutatio, sacrorumque templorum refectio, ornamentorumque eorum, quibus tum loca ipsa tum Sanctorum, qui quidem fuerunt, viva Dei templa, reliquiæ tectæ erant, restitutio, dici non potest, quanta tum Catholicos principes, tum bonos omnes lætitia perfundat. Jam illud, quantum est? Majestatem Tuam præclare cognoscere eos, qui istic sibi vindicant sacerdo-

tum et pastorum nomen, neque esse vere Sacerdotes, neque legitimos Dei Ministros, nihil hoc verius potest dici, nihil hujus veritatis cognitione regno isto salutarius accidere. Quid quod sacras Virgines Vasteni per Possevinum confirmari voluisti, earumque numerum augeri, sanctæque Brigitæ locum ornari, veterumque redituum bonam partem illis restitui curasti? quo plures ibi alentur Virgines ad Dei gloriam, eo plura habebis apud eum promerita. Sunt hæc omnia certissima Divinæ erga Majestatem Tuam misericordiæ testimonia: neque enim potuit sine Divino præsidio pavidarum semper Virginum Monasterium adversus tam multos, tamque assiduos infensissimorum hostium conatus et machinas consistere, et tua cura, atque studio amplificari. Quia vero Dei perfecta sunt opera, debes etiam eorum omnium quæ restant, optatissimum exitum ab illius benignitate expectare. Hac igitur spe adducti sumus, ut Tuæ Majestati, quantum quidem salva Dei gloria possumus, omnibus in rebus satisfacere cuperemus, utque de duobus illis postulatis, præsertim vero *de calice* agi permitteremus, sed continuo sese ostenderunt multæ gravissimæque difficultates et scandala iis ipsis in locis, in quibus aliquando hoc permissum fuerat, exorta, tanta tum eorum Principum, qui id postularunt, pœnitentia, ut fuerint coacti gravissimis propositis pœnis laicos ab eo usu deterrere. Magna igitur, ut vides, res est, diligentissimeque consideranda et tractanda, præsertim cum hominum perfidia bonorum spem atque expectationem fefellerit: docuit enim experientia ipsa, non modo nihil lucri factum esse, sed multum etiam damni acceptum. In tam gravi igitur negotio, tamque præsenti Catholicæ Ecclesiæ unitatis scindendæ periculo necessarium esse judicavimus, rem omnem cum magnis hujus ipsius Ecclesiæ Principibus, quorum etiam Oratores in Tridentina Synodo fuerunt, communicari: facile etiam patiremur, hac de re in Concilio agi, si quod extaret. Nunc autem non convenit Sedi Apostolicæ quidquam agere, quod scandalum cuiquam merito afferre possit, quodque possit optimorum filiorum animos ulla in parte lædere. Hoc etiam consilio magnopere satisfactum iri existimavimus Tuæ Majestatis amplitudini, cum enim agatur de perfecta perpetuaque Regni Potentissimi ad Catholicam Ecclesiam adjunctione, non convenit quidquam decerni clam, atque inscien-

tibus iis Principibus, quibus optatissimum esse non dubitamus et gloriosi laboris, et perpetuæ pro Christo dimicationis socium et consortem habere. Scribemus igitur ad eos Principes, atque ubi eorum sententiam cognoverimus, iterum rem omnem quam diligentissime considerabimus, tuæque postulationi sine ulla mora respondebimus. Sic autem credere certumque habere Majestatem Tuam cupimus, summam semper Nos in hoc negotio, cæterisque in rebus omnibus rationem habituros esse tuorum commodorum, regnique istius incolumitatis. Interea hortamur Majestatem Tuam, quantum possumus, et rogamus, ut susceptum Catholicæ Religionis restituendæ, confirmandæ, amplificandæ studium nunquam intermittas, adhibeasque ad hoc opus omnium præstantissimum eas ipsas rationes, quibus Jesus Christus Dominus Noster, laudatissimique Reges ejus servi fidem orthodoxam in locis alienissimis, et ut humanæ prudentiæ videri poterat, desperatissimis disseminarunt, alueruntque ingenti cum fructu. Inter cætera autem præstantissimum remedium esse non ignoras, liberam Catholicorum Concionatorum prædicationem verbi Dei, quod ut non est alligatum, sic nunquam revertitur ad Deum vacuum, hoc enim pollicitus est Ipse Dominus. Accedat etiam oportet vera, et legitima sanctorum sacramentorum administratio : sunt enim vasa pretiosissima Divinæ gratiæ, sine quibus frustra niteretur quis eam aut sibi acquirere, aut aliis communicare. His rationibus in spiritu et veritate pascentur provinciæ suæ Christo ipso non solo pane, quem tam detestanda cum idolatria porrigunt miseri illi ministri, neque a Deo missi, neque consecrati; neque ulla consecrandi, ac veri sacrificii offerendi facultate præditi, sese ipsos, cæterosque, quos tanta cum impietate pascunt, in infernum præcipitantes, ac sempiternis cruciatibus devoventes. Verum quia hæc tam fructuosa, tamque necessaria sacramentorum administratio non potest sine aliquo Catholico Episcopo fieri, facile intelligere potest Majestas Tua, quantopere hoc tibi providendum sit, neque enim potest grex pastore carere, non magis, quam Regnum Rege, aut corpus capite. Talis autem Episcopi habendi summa tibi facultas datur, non solum quia Nos paratissimos habes ad eum tribuendum, quem ipse præstantissimum, tibique fidelissimum esse judicaveris, sed etiam quia tanta est regnorum istorum amplitudo, ut possis

sine aliquo motu in aliqua regione remotissima, aut Finlandiam, aut Northbotniam versus, aut ubi melius commodiusque judicaveris suavissimum Catholicæ Religionis jugum restituere. Quod si tanta est nonnullorum hominum neque dignitate, neque opibus, ac potentia cum Tua Majestate conferendorum perversitas, ut audeant in istis regnis Calvinismum, hoc est summum impietatem introducere, verendum erit, ne Tuæ Majestati desint vires, aut animus, veros Episcopos, et Dei Ministros habendi, et tuendi? Sic pollicemur, ubi pectus tuum munieris ea constantia, quam sine dubio largitur Deus iis, quorum conatus versantur in ipsius gloria constituenda, et amplificanda, facillime evasura ea, quæ possunt humanæ prudentiæ videri difficiliora. Possemus Majestatem Tuam verissime hortari, commemoranda Divina erga te bonitate in gravissimis periculis propulsandis, in multis victoriis tibi tribuendis, proponendo et exemplo Poloniæ Regis vicini et cognati tui, qui dum pietatis magis, quam militum armis utitur, atque ubique veram religionem restituere contendit, experitur Divinæ bonitatis largitatem; sed certum habemus te et hæc cogitare, et pro scuto uti ad ea depellenda, quæ solet Satan suggerere, quoties videt, Reges Catholica Religione colenda, restituenda, tuenda sempiternas sibi in cœlo coronas acquirere. Quod vero attinet ad cætera, quæ Nobis commendas; de *negotio Neapolitano* et lætati sumus, inter Reginas compositum esse, et ut hactenus fecimus, sic nunquam intermittemus curare, atque agere, ut res eum exitum habeat, quem maxime cupimus. De matrimonio cum Principe, quia sororis Imperatoris Electi obitus facit, ut de aliquo alio cogitandum sit, agit nostris verbis dilectus filius Possevinus, qui per loca nonullorum magnorum Principum iter facturus est, videbitque, quibus maxime rationibus possit tuo desiderio satisfieri, ubi ex ipso omnia cognosces, tum poteris omni cum libertate uti nostra auctoritate, atque opera. De *Erasso*, de quo ad Nos scripsisti, nihil aliud par erat expectari a tam pio, et magnanimo Rege. Et certe non potuit Majestas Tua amoris sui pignus melius, quam apud Regem Catholicum collocare. Curavimus totum factum ad eum fusius scribi; narravit enim diligentissime Possevinus tum per literas, tum postea coram de tua præstanti erga Erassum benignitate, non solum in eo honorifice tractando in navi Regia remit-

tendo, inque gravibus ei negotiis committendis, eorumque dissidiorum auctoribus puniendis, quæ poterant, tam potentium Regum tam arctam conjunctionem labefactare, et dirimere : quibus de causis non dubitamus, Regem Catholicum negotium a Tua Majestate sibi propositum amplexurum. Ut autem omnibus in rebus, præsertim vero in iis, quæ ad Catholicam Religionem pertinent, nunquam cessabimus, quaque ratione poterimus, tuis rebus et gloriæ adjumento esse, sic noluimus Possevino parcere, quominus eum tertio in Prussiam mitteremus, ut inde has ad te literas mittat, fusiusque prescribat, quæ ei mandare volueris, possitque non solum operarios ad te mittere Religionis causa, sed etiam Majestati Tuæ inservire apud vicinos Principes, ad quos ei mandata dedisti de fœdere, et matrimonio. Quod si existimaveris, ipsum aut alios istic adesse oportere Religionis rerum causa, non recusabit et se, et alios omnibus laboribus periculisque offerre, ut possit Tuæ Majestati, et Deo inservire. Quia vere te Possevinum perfecte nosse semperque commendatissimum habuisse certo scimus, quod quidem tam gratum Nobis fuit, quam si omnia tua in eum officia in Nos ipsos fuissent collata, non putamus alia commendatione opus esse, quam ea, qua bis jam usi sumus, cum eum ad Tuam Majestatem mitteremus. Cognosces certe hominem Tuæ Majestati fidelissimum, credesque, et committes quam tutissime, atque omni cum libertate, ejus fidei, prudentiæ, charitati omnia, quæcumque ad Dei gloriam, atque ad tuam amplitudinem pertinebunt. *Datum Romæ, etc., die XXV Martii MDLXXXI, etc.*

CXLVII.

Charissimo in Christo filio nostro Stephano Poloniæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Diligentissime egisse Majestatem Tuam cum Rege Suetiæ de iis rebus, quæ ad Catholicam Religionem pertinent, cognovimus ex dilecto filio Antonio Possevino tanta cum voluptate, quantam Nobis debuit afferre Dei gloria, et virtus tua in ea optanda et quærenda. Rogamus, ut nullam opportunitatem omittas, tam præclarum negotium urgendi iis rationibus, quas ex Possevino ipso aut coram, si licebit, aut certe per literas cognosces. Deus benedictus cumulet Majestatem Tuam sua gratia, atque omni felicitate. *Datum Romæ ut supra.*

CXLVIII.

Charissimo in Christo filio Henrico Francorum Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Dilectus filius Pontus Gardiæ, qui nunc est apud Regem Suetiæ magna cum auctoritate, eique inprimis charus, significavit se habere nonnulla negotia in tuo Galliæ regno, cupere autem, ut ea Tuæ Majestati commendemus; noluimus ejus postulationi deesse. Commendamus igitur hæc ipsa negotia Majestati Tuæ, quantum possumus. Spera-

mus, ad eam charitatem, qua soles tuos omnes amplecti (est enim Pontus Gallus) hanc nostram commendationem magnum pondus allaturam. *Datum ut supra.*

CXLIX.

Charissimo in Christo filio nostro Philippo Hispaniarum Regi Catholico.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Aget cum Tua Majestate Venerabilis frater Ludovicus Laudensis Ecclesiæ Episcopus, Nuntius Noster, de quodam negotio gravissimo Regis, regnique Suetiæ causa. Cupimus, ut ei fidem tribuas, eaque agas, quæ eximia, ac spectatissima prudentia et pietas tua pollicetur. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXIX Aprilis MDLXXXI. Pontificatus Nostri anno IX.*

CL.

Charissimæ in Christo filiæ Nostræ Catharinæ Suetiæ Reginæ Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissima in Christo filia nostra salutem, etc. Reddidit Nobis literas Majestatis Tuæ dilectus filius Possevinus, exposuitque ea, quæ illius fidei commisisti, legimus, audivimusque omnia libentis-

sime, nec quidquam Nobis gratius esse potest tua constanti pietate, et prudentia in optimis Regis viri tui sensibus, et consiliis fovendis, inque curando, ut nati tui in fide Catholica conserventur, qua quidem corona nullam eis præstantiorem parare posset Majestas tua : hæc enim omnia ex Possevino cognovimus tanta cum voluptate, quantam debuit Nobis afferre tua laus, et Dei gloria, quæ hac ipsa charitate, et studio maxime continetur. Negotium Neapolitanum maximæ semper Nobis curæ fuit, nec unquam Tuæ Majestati auctoritate, atque opera deerimus : omnia enim præstanti pietati tuæ Nos debere arbitramur. Cætera ex Possevino cognosces, quem etiam paratissimum habebis ad ea omnia, in quibus poterit Dei gloriæ, et liberorum tuorum amplitudini inservire. *Datum ut supra.*

CLI.

Dilecto filio Nobili Viro Nicolao Brascho Primo Consuli Stocholmiæ, et Suetiæ Regis Secretario.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Reddidit Nobis literas Nobilitatis Tuæ dilectus filius Antonius Possevinus, te dignas, hoc est pietatis, et charitatis plenissimas. Gratias agimus Divinæ bonitati, quæ tibi istam tam præclaram, tamque constantem voluntatem est elargita, retinendæ scilicet perpetuæ domus tuæ laudis in Religione colenda, atque apud Regem omni ope, auctoritate, studio tuenda, et amplificanda. Nunc autem jactis jam istic in multorum animis Catholicæ Religionis fundamentis, non dubitamus, te eo majori conatu Dei causæ inserviturum, quo certior fructus ostenditur. Et, quamquam in hoc glorioso labore nihil humanum spectandum est (nullum enim potest esse inter homines tam magnum præmium, quod possit ulla ex parte conferri cum ea mercede, quæ apud Deum reposita est iis, qui in tam Divina actione versantur),

tamen praeter ea bona, quae tuae virtuti etiam in hac vita praebentur, nunquam deerit huic Sanctae Sedi voluntas, tibi gratificandi, teque et tuos ornandi. Cupimus etiam, ut nostris verbis significes dilecto filio *Joanni Henrico* Regis Secretario, ipsum unice a Nobis diligi propter eximiam ejus pietatem, quam elucere cognovimus in sanctae Religionis negotio juvando, et tuendo. Caetera ex Possevino ipso cognosces, cui hoc ipsum negotium commisimus, mandavimusque, ut Tuae Nobilitati indicet omnia, quae dies ipsa declarabit, fieri opus esse, ut in eo quamplurimum proficiatur. *Datum Romae apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XV Martii MDLXXXI. Pontificatus Nostri anno IX.*

CLII.

Dilecto filio Nobili Viro Nicolao Gyllenstierno Sueciae Regni Archicancellario.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Exposuit Nobis dilectus filius Antonius Possevinus, quam praestans sit auctoritas et virtus tua, et quod caput est, quanta Dei benignitas in tua mente sua gratia collustranda, inque ostendenda veritate a sanctis Patribus usque ab initio tradita, semperque a Catholica Ecclesia constantissime retenta, novorumque dogmatum falsitate detegenda. Noluimus deesse, quominus significaremus, fuisse hoc Nobis jucundissimum, rogamusque, ut summa virtute et constantia regno isto Catholicae Religionis cultum stabiliri contendas, atque ad illam coronam aspires, quae tibi hoc facto incomparabilis reposita est in coelo, utque et posteris tuis non solum certam spem relinquas perpetui Catholicorum Principum patrocinii, sed aeternae etiam salutis januam aperias, quae quidem sola est, et pretiosissima haereditas, quam-

debent parentes optimi suis posteris tradere. *Datum Romæ ut supra.*

CLIII.

Dilectæ in Christo filiæ Abbatissæ Vasteni Ordinis S. Brigitæ.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecta in Christo filia salutem, etc. Dici non potest, quantam Nobis voluptatem attulerit testimonium dilecti filii Antonii Possevini, tuæ tuique Monasterii virginum pietatis et virtutis. Magna laus est, vos istam vitam ab omni carnis contagione, et labe puram elegisse, sed multo magis sic vivere, ut vestrum institutum et votum, quo vos ipsas Deo in perpetuum consecrastis, rebus etiam et factis ipsis comprobetis. Pergite in Dei timore et charitate vivere, majoresque indies progressus in omni virtute et sanctitate facite; hoc enim non solum pertinet ad vestram salutem, atque ad eam professionem, quam apud Possevinum fecistis, quam confirmavimus, et cum omni benedictione confirmamus, sed cæteris etiam Monasteriis, quæ in Catholicorum locis sunt, incredibilem alacritatem afferet, et stimulum vestræ virtutis imitandæ, nostroque nomine Divinæ bonitati gratias agendi, unde etiam vestris apud Deum meritis maximus cumulus accedet. Nos non cessabimus Deum orare, ut vobis perseverandi vim, atque omnis virtutis incrementum largiatur. *Datum Romæ, etc. die XV Maji MDLXXXI, etc.*

CLIV.

Anna Dei gratia Regina Poloniæ, magna Dux Lithuaniæ, Russiæ, Prussiæ, Massoviæ, Samogitiæ, Livoniæ, etc. Domina, *Reverendo in Christo Patri Claudio Aquavivæ Societatis Jesu Generali.*

Reverende in Christo pater. Redditæ sunt nobis P. V. literæ, ex quibus studium ipsius erga nos et Serenissimum Regem Dominum conjugem nostrum observantissimum intelleximus. Quod nobis pergratum accidit. Ac quod a nobis quidem P. V. de revocando ex Suetia P. Varsovicio postulat, id nobis potissimum in eo videtur esse constitutum, ut interim P. V. de alio Sacerdote in ejus locum mittendo dispiciat, qui in aula illa Serenissimæ sororis nostræ sacrificia catholica obeat, et sacramenta Serenitati illius ritu catholico administret. Cujus rei nobis non obscure spem fecerunt cum literæ ipsæ P. V., tum etiam sermo istorum, qui nobis ab ipsa literas reddiderunt. Alioqui enim magnopere verendum esset, ne evocatis Sacerdotibus omnibus catholicis ex aula illa, Majestas illa Reginalis soror nostra charissima ad eadem illa profana sacra, quod minime vellemus, redire cogatur, ad quæ paulo ante adventum P. Varsovicii induci cœperat ab iis, quorum authoritatem atque ductum contemnere non potest. Cujus sane rei quis alius culpam sustineret, nisi is, qui P. Varsovicium inde abduceret, equidem non intelligimus. Quamobrem mittat primum P. V. in Suetiam P. Visocium (hunc enim nobis ii nominarunt, qui literas P. V. reddiderunt), tum nos officio nostro non deerimus, et reditum P. Varsovicii, quantum in nobis erit, procurabimus. Bene valeat. *Datum Varsoviæ die 1 Januarii, anno Domini MDLXXXII.*

Donec autem eo P. Visocius pervenerit, nollemus sane P. Varsovicium illinc revocari.

Anna Regina,
Poloniæ imp.

CLV.

Admodum Reverendo in Christo Patri, Claudio Aquaviva, Præposito generali Societatis Jesu.

Admodum Reverende in Christo Pater.

Præsentium lator, *Joannes Suecus*, Erici olim Regis, qui in carcere mortuus est, intimus aliquando famulus exstitit, verum capto Rege, fortuna mutata rebusque omnibus spoliatus, inde in cantorum ordinem relatus est, hic a me cum uxore et liberis ad catholicam religionem, Dei gratia, conversus, multa pro religione perpessus est, ut præter alia, in absentia Regis, diu etiam carcerem, capitisque periculum sustinuerit; sic tamen, ut, me ob persecutionem latitante, ipse captivus in concilio malignantium, magna omnium admiratione, fidei nostræ ita rationem reddiderit, ut non dubitaverimus, Deum potius quam eum locutum. Post hæc ad Reginam, piæ memoriæ, ejusque filium Sigismundum promotus est, ut in sacris cantui præesset: verum non ita diu post in gravem incidit ægritudinem, ex qua triennio integro lecto adhæsit; hic igitur christianorum adminiculorum memor, pro salute sua, profectionem vovit ad sacra limina Apostolorum D. Petri et Pauli, et deinceps (si fieri possit) ad Sepulchrum Domini nostri. Hoc itaque iter, cum Principis sui literis ingressus, ad me huc Pragam venit, ut confessione generali totius vitæ instituta, mea commendatione munitus, susceptam peregrinationem prosequeretur. Hanc charitatem filio meo spirituali et fideli adjutori meo negare non potui: cui autem potissimum eum commendarem, non habui, præter Reverendam P. V. Rogo proinde Reverendam Pietatem Vestram, ut eum pro sua in illos neophytos charitate commendatum habere dignetur, eumdemque Patribus nostris, in his, quæ Societatis nostræ numeris sunt, ita commendare non gravetur, ut ex charitate in illum et ipsius et multorum in Domino ædificationem pendere intelligant. *Existimo isthuc in peregrino habitu venisse filium Erici Regis*

demortui. Si is ad Ecclesiasticum statum promoveretur, non ingratum fore crediderim Regi Suetiæ, neque regno illius inconsultum. Verum si adhuc Romæ sit, sub illud tempus quo isthuc venient legati Principis Suetiæ, ut alio mittatur expedire existimarem. His R. P. V. quoque optime ac diutissime valere opto, meque illius charitati plurimum commendo. *Pragæ 5 Augusti anni 1586.*

R. P. Vestræ

indignus servus
Laurentius Norvegus.

CLVI.

Charissimo in Christo filio nostro Joanni Suetiæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili noster salutem, etc. Si quid in præsentis vitæ exitu adversi contigisset Reginæ conjugi tuæ, doleremus illius vicem, digna enim erat, cui bona omnia optare deberemus. Nunc autem præclare cum illa actum est. Adspiravit, contenditque semper ad eam, ad quam se a Deo factam esse intelligebat, beatitudinem, incessitque ea via, quæ unica est certissimaque, atque a bonis omnibus semper trita, fidei nimirum sinceritatis, et vitæ ac morum sanctitatis, pervenit tandem. Quod igitur illius causa doleamus, nihil est; quod lætemur, permultum. Nollemus, te gravius affici, quam par est; neque enim fieri potest, ut charissimorum nostrorum discessu omnino non doleamus; sed ubi naturæ locus datus est, finem mœrendi afferre debet ratio, et eorum, qui pie sancteque vixerunt, felicitatis cogitatio. Ferendum non esset, si quis in magna tempestate, præsentique periculo doleret, eos, quos diligere se diceret, ante profectos jam in portum pervenisse,

cuperetque eos secum habere sui laboris, ac periculorum socios; quin æquum esset, illorum bono lætari, eumdemque cursum tenentem ad eos contendere. Magnam autem Nobis voluptatem attulit pietas tua in divinis officiis sacrosanctoque Altaris sacrificio pro conjugis anima adhibendo, inque filio ad veram pietatem cœlestiumque bonorum fructum optimorum præceptorum studio instituendo atque educando. Speramus fore, ut Dei benignitas talibus initiis usura sit, ad maximam Majestatis Tuæ posterorumque tuorum, universique regni tui felicitatem. Id vero immensam ejus bonitatem toto pectore precamur. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXX Junii MDLXXXIV. Pontificatus Nostri anno XIII.*

CLVII.

Dilecto filio Nobili Viro Sigismundo Principi Suetiæ.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Gravem tibi fuisse obitum Reginæ matris optimæ, facile suadet naturalis amor, et pietas tua. Sed ut dolorem admittit natura, sic modum præscribit ratio: dolendi vero finem affert sempiternæ felicitatis, bonorum omnium pietati et sanctimoniæ, quibus laudibus excelluit mater tua, a Deo repositæ cogitatio. Qui ergo charissimos suos, quos Deus ex hujus vitæ periculis ac miseriis evocavit, diligunt, quique cum iis esse cupiunt, debent non illorum absentiam, quos in summa felicitate versari, Deoque frui sperant, dolere, sed conari, ut pari pietate, ac virtute eodem perveniant. Hoc velle et conari Nobilitatem tuam, pietate tua in Catholica Religione, ad quam a matre ipsa institutus eras, retinenda et colenda Nos dubitare non licet. Speramus, patrem, quo etiam volente perseveras, tam præclaræ voluntatis, quæ etiam Dei munus est, uberiores ab eodem Deo indies fructus relaturum. Tu vero fili istam Dei gratiam custodi quam diligentis-

sime, nec te unquam ab ista voluntate dimoveri sine, et cura, ut virtutibus, Christiano et Catholico Regi dignis, animum compleas, summaque Dei in te beneficia agnosce, eique perpetuo gratias age, quod te et hic Regem esse voluerit, ut in illa altera sempiterna ac beatissima vita suum tibi regnum deferat. Mittimus Nobilitati tuæ Crucem, et dona quædam spiritualia; speramus, ea tibi grata fore: erunt certe argumenta nostræ paternæ erga te charitatis. *Datum ut supra.*

CLVIII.

Eidem.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Magnas Omnipotenti Deo gratias in lætitia cordis nostri agere debemus, quod postquam gloriosæ memoriæ genitrix tua de corpore mortis hujus ad Dominum migravit, tanta te gratia Salvatoris Nostri virtuti induit, ut nihil unquam contra salutem tuam zizaniorum seminatores, aut tenebrarum Principes efficere potuerint, ut nemini obscurum esse possit, quod scuto veritatis suæ protexerit te Deus. Quanquam autem speramus, Divinam gratiam, quæ optimam Nobilitati tuæ voluntatem est elargita, effecturam etiam, ut majores indies profectus facias, progrediarisque de virtute in virtutem, neque defuturos Nobilitati tuæ viros, Dei timore et sapientia præditos: tamen quoniam accepimus, libenter te audire psalmodiam Divinæ laudis, quæ more majorum Christiano ritu decantatur, paterna sollicitudine jussi inquiri, et reperti sunt tres piæ conversationis juvenes, Ecclesiastici cantus non ignari, quos ut hac in re tuæ pietati deserviant, cum Apostolica benedictione mittimus, qui etiam, quoniam sacrarum literarum non mediocrem habent cognitionem, in aliis quoque Christianæ disciplinæ colloquiis utiles aliquando No-

bilitati tuæ esse poterunt. Rogamus Dominum, ut qui cœpit, et confirmavit in te opus bonum, magno, ut speramus, cum multarum gentium fructu, ille te in finem usque tanquam pupillam oculi sui custodiat, ut et Nos in Domino cum universa Ecclesia de tua gloria lætemur, et tu tandem regnum decoris, et Diadema speciei de manu Domini accipias. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XVI Februarii MDLXXXV. Pontificatus Nostri anno XIII.*

CLIX.

Davidi Chytræo Rostochiensi Antonius Possevinus. ***Post exoptatam gratiam uberem, et sapientiam veram, quæ de cœlo est.***

Crederem Chytræe miraturum te, quod ab ignoto tibi homine iis de rebus scriberetur, quæ sunt maximi momenti, atque adeo ad æternam vitam pertinent, nisi mihi certo persuaderem, constare tibi homini, qui sacras literas tractat, charitatis vim nulla re circumscribi, quin se ad notos et ignotos extendat, omnia speret, omnia tentet, omnes invitet ad agnoscendam et admittendam eam, quæ est in Christo Jesu, salutem, et sincerissimam cousolationem. Et quidem ego (biennium agitur) cum ex tuis scriptis te cœpi noscere, inter quæ, cum quicquid anno superiore collegisti de *Augustana Confessione,* atque hoc anno scripsisti novissime *de statu religionis in Græcia, Oriente, et Africa*, id te mihi adhuc notiorem reddiderit, fateor sæpe cupivisse, me tecum posse colloqui, ut *de ipsa veritatis assequendæ ratione* aliquid forsan Christiana pietate non indignum ex me (qualiscumque sum) audires. Verum cum neque illud fieri potuerit, et hoc alterum tibi justis de causis debeam, quas liquidius aliquando forsan cognosces, statui has tibi literas cum *epistola* ab amico tuo *ad Serenissimuui Poloniæ Regem* scripta mittere, ex qua intelligeres universæ statum Ecclesiæ, qualis modo

sit in reliqua Europa magis ad occasum vergente, hoc est in Germaniæ parte, Polonia, Italia, Galliis, Hispania, Insulis aliquot amplis, ac denique in Indiis, quæ ad Occidentem atque Meridiem, et ad Orientem longissime a nobis sunt sitæ. Erit autem facile tibi, viro harum rerum percupido, colligere, quonam in loco Ecclesia illa sit, atque religio, de qua cum tantopere digladientur inter se et Protestantes et Calviniani, ac reliqui, equidem non ita miror, si ii, qui statum reliquarum orbis christiani regionum haud noverunt, variis circumferantur opinionibus. Ac tamen quod non ignoras, una sit fides necesse est, una religio, non incertus Sacramentorum numerus, non dubii articuli fidei, certum porro tribunal, in quo pro captu nostro, et ejus vitæ, quam in hac valle miseriarum degimus, si quid oriatur ambiguum, id aut decidatur, aut si antea decisum fuerit ex eo, tanquam ex Divino oraculo, suscipiatur. Quod nisi sit, erimus pejores omnibus hominibus, quibus vel in politicis rebus ad fovendam pacem sartamque ac tectam rempublicam conservandam certum non deest tribunal, a quo (ubi rite examinatæ res sint) provocare denique aut temerarium aut seditiosum habeatur. Vides autem, quæ in Saxonia ebulliant plus quam antea controversiæ de præcipuis religionis capitibus, quidque inter cæteras civitates Protestantium de ipsius Christi Domini persona jam dissensiones existant. Ex quibus tandem luce meridiana clarius agnoscimus, ut nullum iis fidei symbolum est, ita Spiritum sanctum adesse non posse. Vides porro inter Sacramentarios, Anabaptistas, et reliquos, quot de ipsis religionis fundamentis dissidia creaverint, cum tamen omnes clamitent, se habere verum Evangelium, verum verbum Dei. Qua in re, licet vel humanus timor, vel ejusmodi aliæ causæ possint aliquos retardare a veritate libere primum amplectenda, deinde pronuntianda, ipsa tamen res, quæ, ut dixi, summi momenti est, atque ad æternam salutem, vel interitum pertinet, debet nos acrius incitare, ut a somno surgamus, et in Jesum Christum sincerissimo oculo intuentes, audiamus quid in nobis ipse loquatur. Tum id amplectamur, quod semitam certissimam nobis ostendat ad ipsum, qui est pax nostra, quique de nobis nihil aliud vult, nisi sanctificationem nostram. Quum autem tot diversarum opinionum species animum cujuslibet non solum distrahere, verum etiam fatigare admodum possint, crederem ego, facilem et tutissimam methodum ad

ipsam veritatem investigandam esse, ut in ipsum Dei Filium ac humani generis Redemptorem cum integra fide ac demissione inspicientes, alte consideraremus, qualemnam statum eorum, quos redimebat, in hac peregrinatione relinquere voluerit: nimirum, ut eos qui erant dispersi, sicut Divus ait Joannes Evangelista, congregaret in unum; et expenderemus ardentissimam illam ad Patrem cœlestem pro Apostolis, et iis, qui credituri erant per verbum eorum, orationem, cum jamjam in stadium Redemptionis ingressus esset, in qua duo illis petiit, et procul dubio pro sua reverentia impetravit; *Unitatem* videlicet, et *veritatem;* ut ostenderet veritatem sine unitate consistere et conservari non posse. Quam ob causam petitionem de unitate aliquoties repetere voluit: atque ita videremus, quonam eos telo transfixit mundus, caro, amor proprius, et Satanas, qui Ecclesiæ unitatem et concordiam, quam oratione et sanguine suo sanxit Filius Dei, misero in hoc sæculo non solum perturbarunt, verum etiam disrumpere atque funditus evertere tentarunt: nimirum sibi, quasi ad sese primos omnium ab Apostolis pervenisset verbum Dei, vel tanquam primi per verbum eorum credidissent, temere usurpantes. Sane vero hanc lucem clarius viderit, qui semotis affectibus et pertubationis in conspectu Dei expenderit providentiam ac ordinem, quem Christus Dominus (Apostolo teste) tradendis Pastoribus atque Doctoribus in Ecclesia sua ad hunc finem constituit, ut jam non simus parvuli fluctuantes, neque circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia, ad circumventionem erroris. Nam aut hoc ante in Ecclesia catholica impletum est, et fuerunt jactæ immobiles anchoræ fidei contra omnes hæresum procellas, ut jam frustra novatores eas extrahere conentur; aut, nisi factum jam fuit, accersat quisque testem conscientiam suam coram Deo, quomodo ipsi non circumferantur omni vento doctrinæ, qui tot fluctibus dissensionum jactantur, ut nunquam ad portum appellere, et inter se concordiam inire possint. Et quidem non me fugit, plerosque viros eruditos, quibus suspicio de corrupta doctrina ante quadringentos vel quingentos annos injecta fuerat, ita ad clarissimam veritatis agnitionem pervenisse, ubi se ad antiquitatis, et Sanctorum Patrum lectionem, qui ante mille ducentos, trecentos, et quadringentos annos vixere, contulerunt, apud illos testes omni exceptione majores, spiritus Dei et omnis sanctitatis

plenos, et vicinos illi luci, quæ de cœlo per Filium Dei allata est, et per Apostolos in mundo propagata, eamdem prorsus doctrinam, quæ hactenus sarta tecta servatur in Ecclesia catholica, invenerunt, firmissime in hac conquievisse, illisque longe majorem fidem, quam iis, qui hoc tempore a se ipsis missi sunt, habendam esse decrevisse. Qua via et ratione si et tu utereris, in illorum cœtu potius, quam in aliorum, qui se ab illis segregarunt, malles consistere.

Tum vero quia familia quælibet cognoscitur ex ea, quæ deducitur a majoribus successione, is facile Ecclesiam et familiam Christi invenerit, qui successionem Apostolorum investigare, quasi filum, ut ita dicam, Thesei sequi voluerit. Quod si eam nec apud se, neque apud alios sectarios invenire potuerit, ad Ecclesiam Romanam, in qua invenitur, si vult numerari in familia Christi, se conferat, vel, si ibi defecit, quorsum translata sit, ostendat.

Postremo cogites velim coram Deo, cum semper Ecclesiam Christi permanere necesse sit, et ipse in ea maneat, sicut dixit: *Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*, illaque sit domus, columna, et firmamentum veritatis; quam item oportet esse civitatem supra montem positam, et talem, qualem descripsit Esaias: *Erit in novissimis diebus Mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eam omnes gentes, ut a nemine ignoretur, nec quisquam excusationem, quod illam ignoraverit, habere possit;* an talis Ecclesia, quæ a Luthero, sive alio quopiam novatore originem duxit, numve cum Esaiæ vaticinio, et aliorum prophetarum testimoniis conveniat, qui de regno Christi (quod est Ecclesia) prophetarunt, in quo adoraturæ essent omnes gentes, et omnes Reges servituri illi; et quod regnaturus esset à mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum: denique ubinam fuerit talis Ecclesia (cum permansura sit semper) videlicet ante Lutheri tempora, sive eorum, qui ab illa sese divulsere, atque tot sectas inter se dissectas, Spiritu non sancto, sed vertiginis pepererunt.

In quæ omnia si cum Dei timore, quasi coram tribunali Christi, aciem mentis intenderis, felicem te Chytræe, cui Deus pro infinita misericordia sua oculos aperiet, sicut aliquando Syriis per mediam Samariam transeuntibus, et ubinam essent non videntibus, aperuit;

sic autem non ipsas duntaxat Protestantium, aut aliquorum, qui sese Catholicis opponunt, verum etiam ipsorum Catholicorum rationes sedato animo, diligenter, ac ordinatè legeres maturiusque pensitares. Ut enim decernere aliquid, ac sententiam ferre inaudita parte, injustum est, ita vel non illos audire, vel non admittere, qui suam causam et verbo Dei, et nube tot testium ac Patrum antiquissimorum tueri solent, sicuti Catholici faciunt, certe nullam justitiam, aut ordinem sapit. Porro tu non ignoras, quam sæpe Catholicos incusarunt Lutherani sive Calviniani, quod Consilia Catholicorum non essent libera, quæ tamen cum inter ipsa pene hæreticorum loca haberentur, cumque publicam et tutissimam fidem Protestantibus misissent nominibus Summorum Principum subscriptam, eo minus tamen videntur veritatem amasse, quod nec postea proficisci ad eadem loca voluerunt, qui se tam firma veritate niti, ac verbo Dei gloriabantur: nec vero ab ipsis Protestantibus reliqui ac præcipue Catholici unquam vocati sunt, ut de communi re communi item consensu apud eos ageretur, quòd si Lutherani, vel alii catholicis mitterent eamdem fidem publicam, quam ipsi a Catholicis acceperunt: equidem haud vereor, plures Theologi isthuc, atque in Saxoniam, et adeo in medios Turcas, et Tartaros Catholici (dicam autem sine fide publica) convolaturos. Tum autem unus Smidelinus vi potius, et laici Principis auctoritate, quam veritate ad sua dogmata sæpe immutata populos non cogeret: sed potius Evangelici animi cerneretur ingenuitas, verique inveniendi sincerissimum desiderium: nec quicquam isto charitatis indicio posset esse artius ad unum in vinculum hominum corda constringenda.

Jam quod attinet ad extremum tuum scriptum de statu præsenti Religionis in Græcia, et reliquis regionibus Orientis, certe maluissem (si velim hac in re tantum rationem habere nominis tui) ne illud edidisses in lucem; plura enim sunt, quæ non ita se habent, quemadmodum sive scriptum est tibi à præpropero in Asia peregrinante, sive aliunde illo hausisti. In reliquis item nonnulla sunt, quæ omnino videbantur omittenda, cum aut veritati, aut item aliis tuis scriptis adversentur. Sed et non minimam suspicionem injecisti iis, qui te diligunt, te esse Picardicæ sectæ, Confessionemque ipsam Augustanam, quam paulo antea collegeras, re vera tibi non

esse cordi. Ego vero, ni fallor, videor mihi ex eodem ipso scripto sentire, te magnis ad Catholicam religionem stimulis a Divina charitate incitari, quippe qui quasi aliud agens, ostendis tamen id, quod in Latina Ecclesia creditur, creditum semper in Græcia, Asia, Africa sic fuisse, ut non privati hominis, vel Pontificis unius aut alterius, sed Ecclesiæ totius catholicæ, et quidem antiquissimæ, ipsorumque adeo omnium verorum Martyrum eamdem fuisse sententiam et fidem, quæ apud Catholicos viget, quæque ad Indias usque remotissimas passim propagatur, ut Evangelium verum in toto orbe annuntietur. In hac autem de te opinione eo magis confirmor, quod non semel relatum est nobis, cum antiquos Patres legeres, veritatemque catholicam sæpius reperires, te non potuisse continere, quin in gemitus, et clamores erumperes, ac item aliquando ex angore animi te humi prosterneres, veras illas voces enuntians : *Quid ego doceam amplius falsum, qui veritatem videam nimis evidentem?* Quamobren te per viscera misericordiæ Christi iterum rogo, ut attento et pacato animo, qualem decet christianum, tecum ipse revolvas, quæ in eadem, de qua superius dixi, adjuncta epistola ad Serenissimum Poloniæ Regem scripta continentur ; continetur inquam inter alia verissimus præsentis et antiquæ status Ecclesiæ, quem magna ex parte meis oculis vidi, cujus nomen, et si modo justis de causis tuæ humanitati non scribo, scies tamen fortasse aliquando, si cognovero, me aliquid profecisse. Quod quidem avide percupio. Id vero ut tibi facere liceat, literas posses mittere Gedanum Georgio Gescano, vel Zachariæ Leomano mercatoribus cum hac superscriptione : Joan. Ant. Francisci ; ii enim ad me mittendas statim curabunt. Oro vero te per Christi Jesu pretiosissimum sanguinem, hæc ut candidissimo ex animo tuique amicissimo profecta credas. Nec enim edere aliquid in lucem prius volui (quamvis non desint, qui hoc cupiant, et Dei gratia id mihi non esset difficile præstare) quin te prius Evangelicum secutus consilium, charissime Chytræe, fraterna charitate admonerem, eo majore spe, quod scio te de quodam libello alio tuo olim ingenue admonitum a nobili quodam legato Serenissimi Regis Poloniæ in ora Pomeraniæ, libenter ea suppressisse, quæ minus tibi antea eam innotuissent, tu prælo mandaveras. Quod si rebus tuis expediendis videres aliquam difficultatem, et nodos se offerre (si nempe

tibi Dominus Jesus, ut spero, illucesceret), nolim quidem vel tuæ fidei, vel Divinæ Providentiæ, quæ est abyssus immensa, injuriam facere, si pro christiana pietate meam tibi operam, et officium re ipsa pollicerer: sed equidem dicam, me quicquid unquam possem apud Summos Principes, qui dignantur me nonnihil audire, id certe coram Deo in gratiam tuam tuorumque præstiturum, ut nec tibi, nec tuis ratio ulla quietè vivendi, et ædificandæ Ecclesiæ Dei desit. Idque ut modo secretissime ageretur, tum suo tempore pateret tibi campus prodendæ pietatis tuæ, qui scis summo in cœlis gaudio, nec in terris apud bonos ulli dedecori esse, si quis resipiscat; et qui tot animas perdiderat, eas (ut fecit D. Augustinus recedens ab hæresi Manichæorum) maximo cum fervore ad Dei gloriam reducat ad Ecclesiam catholicam, extra quam non est salus. Jesus tibi, pro quo sicut pro omnibus dignatus est acerbissimam passionem pati, oculos mentis illuminet uberrimisque benedictionibus impleat cor tuum. Amen.

Lincopiæ in Ostrogothia mense Maio anni MDLXXX.

CLX.

Charissimæ in Christo filiæ Nostræ Annæ Poloniæ Reginæ Illustri.

SIXTUS P. P. V.

Charissima in Christo filia Nostra salutem, etc. Semper fuit gravissimorum virorum testimonio celebrata pietas, et Dei gloriæ Catholicæque Religionis amplitudinis zelus tuus, ab ineunte ætate susceptus semperque retentus officiisque omnibus declaratus, cujus etiam zeli testes sunt tuæ literæ datæ XXIII Maii proximeque Nobis redditæ. Quod assidue precari te scribis, ut Pontificatus hic, Dei voluntate Nobis delatus, Ecclesiæ suæ sanctæ ornamento atque

amplitudini sit, pie facis gratiusque Nobis facere nihil potes. Sustinemus enim onus gravissimum, versamurque in magnis fluctibus inque magna ecclesiasticæ disciplinæ perturbatione, multisque in locis jactura atque interitu. Et quanquam in Christi causa tuenda nihil te nostra voluntate indigere intelligimus, tamen pro nostro munere facere non possumus, quin hortemur, ut eam universe quam commendatissimam habeas; illud prospice, ut cures prævideasque, ne Princeps Suetiæ a matre catholica pie sancteque institutus, nunc ea orbatus, de suscepta disciplina et fide, hoc est, de recta unicaque salutis via improborum consiliis deducatur. Vellemus Nos quidem illum, si fieri posset, apud Majestatem tuam esse; si a Patre impetrari non poterit, cura per alios, quorum pietatem perspectam habes, ut in fide perseveret. Scimus, illum non tam sanguinis conjunctione, quam Christi charitate, qua nullum arctius vinculum esse potest, fore tuæ pietati commendatissimum. De Andrea Patritio satisfecimus postulationi tuæ, quod aliis etiam literis significavimus Majestati tuæ. *Datum Romæ apud S. Marcum sub annulo Piscatoris die tertia Julii MDLXXXV. Pontificatus Nostri anno primo.*

CLXI.

Eidem Reginæ.

SEXTUS P. P. V.

Charissima in Christo filia Nostra salutem, etc. Commendavimus alias Majestati tuæ Principem Suetiæ, hortatique sumus, ut eum in fide catholica retineres, non quod non esset Nobis perspectissima pietas et zelus tuus, sed ita postulabat ratio muneris Nostri et studium Dei gloriæ et ipsius Principis salutis; id vero diligentissime semper fecisse ac facere Majestatem tuam, ex tuis literis summa cum voluptate cognovimus. *Negotia* tua *Neapolitana* magnæ

semper curæ Nobis erunt. De venerabili fratre *Episcopo Vendensi* nihil est, quod labores, atque in ejus negotio, sic omnibus in rebus Majestati tuæ libenter gratificabimur. Venerabilem fratrem Vincentium Porticum Archiepiscopum Ragusinum, cujus fidem atque integritatem plurimi facimus, tua quoque commendatione et judicio quam commendatissimum habebimus. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XXII Novembris MDLXXXV. Pontificatus Nostri anno primo.*

CLXII.

Charissimo in Christo filio Nostro Joanni Suetiæ Regi Illustri.

SIXTUS P. P. V.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Quam fuit Majestati Tuæ cognita superioris Pontificis Gregorii erga Te voluntas et charitas, eam cupimus Nos etiam perspectam testificatamque esse; quæ enim fuerunt eo Pontifice, eædem quoque sunt hoc tempore diligendi omnibusque officiis prosequendi causæ : multæ illæ quidem, et gratissimæ, sed illa omnium maxima, qua Te dicunt excellere, studium scilicet Catholicæ Religionis isto in regno universo constituendæ, propagandæ, tuendæ. Est, quod gratias agamus Divinæ bonitati in te ista mente afficiendo; est, quod gratulemur, summam tibi datam esse facultatem pietatis explicandæ in re omnium maxima, Deo acceptissima, tibi populisque tuis in omnem æternitatem fructuosissima. Est enim catholica fides ac disciplina, siquidem pie sancteque colatur, fundamentum salutis, custos innocentiæ, bonorum denique omnium semen et causa. Incumbe igitur in istam curam toto pectore, ad quam te vocat bonorum expectatio, præmiorum a Deo propositorum magnitudo, summa in te Dei beneficia, populorum tibi commissorum tuæque ipsius salutis

studium. Erunt autem hæ literæ testes Nostræ erga te charitatis, cujus quidem declarandæ auctoritate atque opera, quæcumque Nobis facultas dabitur, eam cupidissime amplectemur. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XXI Decembris MDLXXXV. Pontificatus Nostri anno primo.*

CLXIII.

Dilecto filio Nobili Viro Sigismundo Suetiæ Principi.

SIXTUS P. P. V.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Ex quo tempore visum est Divinæ bonitati, cujus consilii rationem ut sæpe intelligentia comprehendere non possumus, sic semper animo et voluntate suscipere atque admirari debemus, Nostræ tenuitati laboriosissimum hoc Summi Pontificatus munus imponere, sic semper cogitavimus, Catholicos Principes omni officio, et charitate amplectendos esse, quod eorum scilicet opera atque industria nostram omnium ecclesiarum sollicitudinem non mediocriter allevari posse intelligeremus. In his Nobilitatem tuam inprimis numeramus. Magna in expectatione es : habes enim magna undique ad virtutes adjumenta, naturæ bonitatem, matris Reginæ incomparabilis diligentissimam, quoad vixit, institutionem, ea defuncta materteræ item Reginæ pari cum sorore pietate ac laude perpetuum in te excolendo studium, et quod caput est, Divinæ gratiæ præsidium, atque opem, quin possis Nostram, bonorumque omnium expectationem non solum sustinere et tueri, sed etiam vincere. Hæreticorum vero, hoc est Christi hostium, qui in tua ditione erunt, nequitia atque perfidia magnam pietati tuæ suppeditabat materiam apud bonos gloriæ, apud Deum gratiæ, eritque illorum perversitas campus, in quo excurrat virtus tua, dum catholicos ab illorum insidiis prohibebis, dumque perditos illos monendo, hortando, rogando, terrendo

contuberio ab impietate avocare, eque naufragio eripere, qui si tandem audire et manus dare, atque ad portum, hoc est, ad catholicam Matrem Ecclesiam, unde infeliciter discesserunt, reduci voluerint, quid hoc tuo labore gloriosus, quid tali exitu fructuosius, quid bonis omnibus optabilius, quid Divinæ bonitati acceptius? sin obstinati recusabunt, ipsi quidem interibunt, sempiternasque perfidiæ, atque impietatis pœnas dabunt: Tu vero præclaræ voluntatis, conatusque tui uberrimum a Deo feres fructum nihilo minorem, quam si rem confecisses; quæ enim Nostra in potestate sita non sunt, in iis voluntatem spectat Deus, eamque pro facto accipit, ubi qui rem suscepit, nullam laboris atque officii partem prætermisit. Hue igitur te para, hæc cogita, hæc tibi ad summam gloriam, atque ad amplissima a Deo præmia promerenda proposita esse intellige: ubi autem facultas dabitur, rem aggredere; id vero facturum esse te non dubitamus, qua quidem spe, atque expectatione omnia pietati tuæ paternæ charitatis studia, atque officia deferimus, bonaque omnia a Deo precamur. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XXI Decembris MDLXXXV. Pontificatus Nostri anno primo.*

CLXIV.

Sueonum Regi Joanni III. Stanislaus Karnkowsky

Archiepiscopus Gnesnensis, Poloniæ Primas, etc.

Diuturnioris ad Majestatem vestram serenissimam literarum mearum silentii, quod a felicissimo Serenissimi Regis nostri in regnum adventu haud equidem tenui lubens, non arbitror ulla excusatione opus esse: graves nostræ et turbulentæ Reipublicæ nostræ tempestates, atque procellæ omnem mihi hujus officii facultatem eripuerant, cum omnem curam, cogitationem atque sollicitudinem meam in una Regis et regni salute et dignitate tuenda atque conservanda penitus defixissent. Sed posteaquam

nobis aura divinæ benignitatis afflavit, optatæque pacis clarissima lux, tam domi quam foris citius quam speravimus et sine multo civium sanguine affulsit, existimavi equidem et ab hoc officio meo in hac Republica senatorio, et ab eximia, qua in Majestatem Vestram unice feror observantia alienum fore, si meum magnum gaudium quod percipio ex his beneficiis cum M. V. non communicarem, quam scio non minus lætari bonis nostris meximis Dei immortalis in nos et serenissimum Regem nostrum, quam nos ipsos; simulque illi gratularer filii Regis gloriam apud remotissimas etiam gentes celebrari, hac enim ipsius etiam M. V. honorem et decus intelligo contineri. Quis non singularem Dei providentiam ac benignitatem ex eis, quæ Dominus in Divino hoc adolescente Rege operatus est, non agnoscat, non admiretur? Mare quod Polóniam Suetiamque dividit celeri prosperaque navigatione transmisit, auspiciis suis rejecto primo et repulso a Regiæ mœnibus Æmuli exercitu : incolumis ipse eodem nullo prohibente pervenit, regnique diadema suscepit. Deinde devictis fusisque Æmuli ejusdem copiis ac ipsomet in potestatem suam cum iis qui dissidii istius fuerant autores redacto, divisum regnum ad unitatem brevissimo temporis intervallo redegit, suique nominis, virtutis et felicitatis famam latius in orbem protulit quasi concordibus omnium sententiis atque suffragiis Rex appellatus sceptra et fasces regni suscepisset. Quæ quidem omnia ut sunt admiranda Dei Opt. Max. in illo et nobis opera, ita nos hoc nomine sanctissimum illius numen in agendis gratiis, pie religioseque venerati sumus et quotidie veneramur et adoremus. Sed in ipsius Regiæ M. fronte, oculis totoque corporis habitu ingens quædam lucet vis animi, quæ nos omnes, antequam eum bene nosse cepissemus, in sui amorem incredibilem studiumque pertraxit : nullum ut periculum jacturamque vitæ ac fortunarum perhorruerimus, nullum laborem effugerimus. Depugnabant milites nostri pro illius gloria fortissime, morteque ea de causa obeunda nihil ut ad contestandam in Regem suum fidem, graviusve ad sempiternum decus et immortalitatem sibimet ipsis parandum splendidius et illustrius existimabant. Jam vero cum periculis dissidii istius civilis Domino adjuvante perfuncti sumus majori indies divinarum Regiarumque illius virtutum admiratione afficimur : futurumque speramus ex

istis initiis non æquaturum illam modo avorum, proavorum majorumque omnium suorum regum gloriam, sed etiam longe superaturum. *Viget enim magnum et extollens in illo ingenium, consilium, prudentia, insignis in Deum pietas, animi magnitudo, clementia in devictos, in rebusque omnibus moderatio plane singularis : tum in vultu pudor, morum suavitas regia gravitate temperata*, facilem præbet omnibus ad se aditum, in alloquio comis. in decernendis dandisque virtutum præmiis, et egentibus sublevandis ita liberalis, ut neminem unquam ab se demiserit, quem si re præsenti non potuit, spe tamen haud dubia suæ beneficentiæ consolaretur. Unum autem hic tacitus prætermittere non possum, cum Regia ipsius Majestas in proximo præteritorum comitiorum exordio Senatum et ordines affata fuisset omnium nostrum mentes oculosque in se converterat, *nemo potuerat tenere lacrymas, cum Regem adolescentem veluti speciosissimum Summi Dei Angelum spectasset in amplissima ordinum corona assurgentem*, identidem orationibus audissetque agentem voce sonore gratias tam de regno delato, constantique omnium voluntate ex omnibus partibus erga se contestata atque conservata, quam ad Reipublicæ studium non modo adhortantem et excitantem nos omnes, sed etiam operam suam, consilium, authoritatem, vires et facultates omnes ac ipsam denique salutem pro eadem Republica offerentem atque devoventem. Quis dubitare possit maximam inde factam et accessionem summi nostri erga divinum hunc adolescentem amoris ? Credat velim Majestas Vestra ipsa etiam vita et omnibus charissima putantur nobis chariorem esse. Atque hoc ille modo istisque artibus in hisce comitiis, quæ illius imperii veluti quædam basis firmamentumque fuerunt, Rempublicam universam pacavit, judiciorum authoritatem stabilivit, fidem revocavit, lapsamque et diffluentem hominum licentia disciplinam legum severitate corroboravit. *Magna sane Regis adolescentis et super ætatem animi ingeniique ornamenta :* rerum brevissimo temporis spatio gestarum gloria illustrata, quæ non tantum nos, qui hæc intuemur, sed finitimi etiam populi et hostes tam inclyti hujus regni quam Christiani nominis admirantur et suspiciunt. Equidem tanta filii spiritualis Regis mei, quem et renunciavi et unxi, gloriam, honorem, gaudium et coronam meam duco. *Talem nobis M. V. Regem genuit, talem religio*

catholica præceptis institutisque suis formavit, et instruxit, quod ego M. V. ex animo gratulor, Deumque Opt. Max. precor, ut hoc nostrum gaudium et diuturnum nobis esse et continua ejusdem Regis felicitate indies cumulatum velit. Porro quemadmodum isthæc nostra comitia transacta sint, non arbitror, M. V. latere. Itaque aliis omissis hæc pauca attingam, difficillimam de constituendo inter regnorum electionumque Regalium modo deliberationem in tempus aliud rejecimus. Nollemus non post fata serenissimi moderni Regis nostri extra quærere Regem, si domi nasceretur, edocti nimirum cum præteritis interregnis, tum hoc postremo in quantas difficultates et pericula Respublica devenerit. Consultatum igitur est a Senatu de Serenissimi Regis conjugio, de quo cum et ipsam M. V. sollicitam esse non dubitem, ut et pientissima lectissimaque fœmina Serenissima Regina et Domina nostra pro sua in Rempublicam pietate et serenissimæ nepotem suum et pene filium Regem affectu plane materno sollicita est, perpetuoque ut mater de filii ornamentis gloriaque cogitat, hæc illi suggerenda putavi: Primum ne quid regni hujus senatu inconsulto hac de re statuatur. Cum enim regnorum salus atque permansio inde exspectari soleat, non immerito more institutoque veteri a nostris regibus id semper fuit servatum publicisque legibus cautum. Impegerat quidem ad eum lapidem Divus Sigismundus Augustus, cum arbitratu proprio ex illustri Radziviliorum familia conjugem accepisset; verum quas turbas ea de causa in Rempublicam excitaverit, quam triste imperium amore subditorum erga se restincto habuerit, non est necesse commemorare, cum hæc non longe a præsenti hominum memoria distet. *Deinde ne de alia quidem sponsa cogitetur, quam quæ Romanam et Apostolicam fide profiteretur.* Cum enim Regum consecratio ad solum Archiepiscopum Gneznensem de jure pertineat, coronari et consecrari omnino non potest Regia sponsa, nomenque et dignitatem Reginæ obtinere, si alicui sectæ extra Romanam Ecclesiam adhæreret. Regnum enim hoc in Catholicæ et Romanæ fidei sanctitate semper permansit, in tantaque pro amplitudine regni nobilium et procerum frequentia omnino non multi reperiuntur, qui se ab orthodoxa religione segregarunt. Nec omissa isthæc deliberatio fuit, expediatne Regiæ Majestati bellum cum hæreditario in-

clyti hujus regni hoste Moscho post tot Reipublicæ difficultates et vulnera revocare. Dictæ erant diversæ sententiæ, sed maxima omnium pars in hoc consensit, ut ab hoc tantisper abstineatur, donec recte firmiterque constitutam habeamus Rempublicam recentiumque vulnerum cicatrices obducamus, et ut omittam incommoda bellorum, cum plerumque non ejus arbitrio deponantur, qui ea intulerit, magna apud nos ex continuis bellis hominum licentia crevit, invaluerunt enim cædes, domorum invasiones, expilationes, raptus virginum, turpiaque alia scelera et flagitia, a quibus plerosque nec divini nominis metus, nec legum severitas hactenus coercuit, quamvis a proxime defuncto Rege, inque proxime præteritis comitiis a Regia Majestate graviter in multos sit animadversum. Enimvero nulla alia administrandi regni ratio melior potest reperiri, quam quæ est a spiritu Domini profecta. David enim Rex ille ejusdem divini spiritus donis cumulate instructus, rectam gubernandi rationem filio suo Salomoni precatus ita loquitur : *Deus, judicium Regi da, et justitiam tuam filio Regis, judicare populum in justitia et pauperes in judicio.* Et paulo post : *Orietur in diebus illis justitia et abundantia pacis. Tandem et dominabitur a mari usque ad mare et a fluvio usque ad terminos orbis terrarum, coram illo procident Æthiopes et inimici ejus terram lingent.* Hanc eamdem viam sacræ Regiæ Majestati Domino nostro clementissimo tenendum censui, ut primo domi licentiæ frenum imponatur, regeretur luxus, et libido patrandorum flagitiorum audacia comprimatur, humanitasque bellorum assiduitate in multis prope modum amissa revocetur. Non deerit occasio in Moschoviam viribus conjunctis cum Majestate Vestra gravius etiam bellum inferendi, nec metuo, ne Regia Majestas Dominus noster Clementissimus quidquam de innato et spectato nobis animi sui vigore remittat. Hæc scripsi pro mea in Rempublicam et hanc regiam Majestatem Dominum nostrum clementissimum fide ac in Majestatem Vestram cultu et observantia singulari. Nihil enim magis cupio, quam ut serenissimus Rex noster nobis cum sui nominis immortalis gloria nostræque Reipublicæ incolumitate et ornamento imperet. Cæterum ad ejusdom imperii firmitudinem illud video maxime necessarium esse, ut pactis tam per Oratores Majestatis Vestræ in electione, quam per ipsam Regiam Majesta-

tem Dominum nostrum clementissimum ante coronationem conventis et sancitis quam primum satis fiat. Hoc namque modo ordinum regni in Regiam Majestatem fides, amor, studiumque firmum et perpetuum erit. Faxit Deus Opt. Max., ut sic Sacræ R. M. Domini nostri clementissimi cum Majestate Vestra conventus tam utrique Majestati Vestræ sempiternæ laudi sit, quam utriusque illarum regnis salutem, incolumitatem, pacem, otium terra marique cum dignitate ferat, id quod ego suppliciter divinam illius Majestatem ad aram Sanctissimi orare non desinam. Commendo tamen obsequia mea Majestati Vestræ. *Lovicii XXVII Maii anno Domini MDLXXXIX.*

CLXV.

Charissimo in Christo filio nostro Joanni Suetiæ Regi Illustri.

SIXTUS P. P. V.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Quod tuæ, atque tuorum salutis dignitatisque studium, quo tenemur maxime, jam diu suasit, ut præclaris ornamentis, quibus Majestas Tua aucta atque illustrata est, valde gaudere, tibique vehementer gratulari deberemus, id toto animo hactenus fecimus, hoc vero tempore etiam per literas libentissime facimus. Cum enim magnitudinem munerum, quæ Divina liberalitas in te, tuosque contulit, summamque tuam ad pietatem propensionem mente complectimur, non possumus te non summopere hortari, ut quæ beneficia cum hominum laude consecutus es, ea Catholicæ Religionis, a qua Dei laus, ac vera gloria proficiscitur, studio augeri, atque amplificari velis. Nam cum bonorum omnium dator, idemque moderator Deus Sigismundum filium tuum, qui in ipso ætatis flore tecum virtutibus certat, teque bene agendo vincere contendit, singulari cœlestis præsidii ope in mediis errroribus pravas, et a catholica veritate

alienas opiniones abhorrere, et prorsus effugere voluerit, tum nobilissimo Poloniæ regno repulsis competitoribus præfici, et demum in Suetiæ, totiusque regni tui ditione successorem te superstite designari fecerit, nihil tibi Patri Optimo honorificentius, nihil Sigismundo filio religiosissimo dignius aut apud homines optabilius expectari licuit. Jam vero cum tui consilii esse debeat, firmamentum tibi simul, et liberis ac posteris afferre, et tuam deceat sapientiam, unde tot præcipua dona, et regnandi sumpta sunt initia, ab eodem illorum usum et diu ac bene regnandi adjumenta petere : pro paterna in tuam familiam benevolentia Majestatem Tuam monemus, si præstare studes, ne tui, quorum rationem Deus procul dubie a te exigit, a catholicæ veritatis via deflectant, et sic qui forte deflexerunt, ne in erroribus misere pereant, si cupis ut qui potestati tuæ commissi sunt, nullas unquam seditiones excitent, aut a fide deficiant, quæ curari a te diligentissime debent, monemus, inquam, ut futuro Sigismundi in isto regno regimini, iter caute instruas, viam prudenter pares, quam cum ille ingressus fuerint, te, ab tuos, atque subditos Catholicorum institutorum cultores, benevolosque inveniat, et ut adoptatam salutis metam pervenire possint, cupide procedentibus quasi tamen virtutis suæ splendore præferat. Neque enim conveniens, aut diuturna administratio esse potest, ubi inter eos, qui parent, atque ipsum qui præest Religionis dissimilitudo, et studiorum regnat imparitas. Id autem assequere si tuæ virtutis, et constantiæ memor, quod a te olim alienum non fuit, catholicos verbi Divini Concionatores in regnum quam primum admitti jubeas. Hi siquidem semine Orthodoxæ, fidei jacto, et zizaniis a tritico segregatis desideratum bonorum operum fructum metent, esurientibus panem salutis porrigent, quos vere salutari verbo paverint, tecum ac cum Sigismundo futuro eorum Rege fidei unitate, charitatisque vinculo devincient, aditus popularibus insidiis obstruent, subditis denique tranquillitatem, tibique ac posteris perpetuam afferent securitatem. Quod si, quo debes studio, id præstiteris, te non pietatis solum laudem ac fructum, dum vixeris, sed ut te Deus mortalibus exemerit (quod tuo, ac tuorum commodo serio fieri optamus), æternæ beatudinis præmium consecuturum pollicemur. Erunt fortasse inter tuos atque inter regni Optimates, qui his piis studiis resistere..., quorum conatui si non humanis

sensis, quæ timidi cauta vocant, te addixeris, sed divino consilio fretus, adversantibus in tua ac tuorum salute curanda restiteris, facillime eludes, et si hoc præcipue tempore super eis audendum esse putaveris, semper eludere, semperque super eis audere poteris. Deus enim, qui bonorum, ac maxime Regum votis favet, præclaris tuis cœptis præsto erit. Nos vero, qui Majestati Tuæ, quæcumque Christiano, et in Catholicam Religionem propenso Regi debentur, omnia ex animo cupimus, felicem votis tuis exitum a Deo deprecabimur, et ut quam primum eveniat, cum præstantium virorum, si consilium hoc iniveris, opem, tum magnam nostrorum ac finitimorum tuorum manum; atque adeo pecuniam, si ita res feret, tibi non deesse curabimus. Verum etsi eadem de re aliquod vereri Nos cogant non tua quidem consilia, nihil enim a te tantis a Deo honoribus aucto hoc tempore nisi dignum et laudabile expectari potest, sed occultæ perpetui Catholicæ fidei hostis artes et insidiæ satis notæ Nobis atque perspectæ, quas per te irritas et inanes fieri cupimus, et ideo pluribus ad te scribere deberemus : tamen cum te præclare cognoscere certo sciamus, quantopere tibi in salutis tuæ liberorumque ac subjectorum incolumitatis studio, omni non modo contentione, sed etiam dimicatione elaborandum sit, contenti sumus tuam solum tuorumque causam prudentiæ ac pietati Majestatis Tuæ, cujus unius cura et opera omnia perfici posse confidimus, valde commendare. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die secunda Junii MDLXXXIX. Pontificatus Nostri anno V.*

SUPPLÉMENT A

L'APPENDICE.

N. B. ***Nous avons réuni les pièces suivantes sous la forme de supplément à l'Appendice, parce que, se rapportant à l'ensemble de l'ouvrage, on n'y trouvera aucun renvoi spécial.***

I.

Sanctissimo Domino Nostro Papæ.

Devota pedum oscula beatorum. Non dubito fore plerosque, Beatissime Pater, qui meos mores parum circumspectos affirment, eo quod Sanctitati Vestræ modo et semper gravissimis curis affecte importunum negotium afferre præsumo. Sed velim eos scire et perpendere, quantum huic Sanctæ Sedi et Christianæ religioni nocerem, si potius in rebus arduis et admodum piis taciturnum, quam importunum hominem agere mallem. Tacens siquidem ut meo privato commodo salubrius, ita publicæ religioni perniciosius con-

sulerem, fieretque silentium meum apud Deum et ipsam Sanctitatem Vestram inexpiabile. Agam itaque, Sanctissime Pater apud Beatitudinem Vestram eo confidentius, quo hoc meum pium et sanctum negotium justius ab ipsa et omnibus bonis intueri exaudirique mereatur. Credere enim nequeo, aliquod sani et christiani hominis pectus adeo durum fore, quod ad præsentes querelas meas non medullitus moveatur. Tantum abest ut credam, quod Sanctitas Vestra necessarium remedium in rebus fidei Catholicæ modo per regnum Suetiæ multum periclitantibus aut omnino collapsis, diutius differre patiatur. Jam enim, Beatissime Pater, in eo ipso regno tam ecclesia metropolitana Upsalensis, quam aliæ ferme omnes ecclesiæ cathedrales, episcoporum præsidentia nimis hic caruerant, ideoque in varia scelera, multiplices corruptelas, nefarias hæreses, et abominandos errores expositæ, eisque infelicissime contaminatæ, miserandum Christianæ Religionis occasum paternis oculis Vestræ Sanctitatis exhibent, tantamque commiserationem gemitibus inenarrabilibus obsecrant, quantam Vestra Apostolica Sublimitas ex divino vel humano jure, aut ex sua ipsius innata benignitate taliter vacillanti religioni conferre habeat. Ego a multis annis vigilantissimam operam meam conservandæ fidei christianæ in terris illis accomodaveram, nec quicquam scienter ommiseram, quo huic Sanctissimæ Sedi Apostolicæ me fidelem exhiberem. Sæpe namque alias Romæ agens coram sanctissimæ recordationis Leone Decimo Pontifice summo et optimo infelicissimam ac incredibilem ruinam Ecclesiæ et christianæ fidei in Suetia exponens, ostendebam, quomodo ibidem omissis vel fugatis Episcopis ac Prælatis, tota christianæ religionis structura funditus corruerat. Movit pientissimi Pontificis animum tam miseranda querela, quam (quia mitissimi cordis erat) uberrimis ac paternis lacrymis excipiens, firmiter decrevit et statuit remedium quantocius corruenti rei divinæ adhibere. Sed crudele et semper lacrymabile fatum Sanctissimo Pontifici vitam et desolatæ Ecclesiæ Suecanæ spem omnem resurgendi pariter eripuit. Desperassem profato ad tam subitum optimi pontificis occasum, nisi maxima Successoris Adriani Sexti benignitas me rursus erexisset, qui mihi non solum bene sperare, sed plene confidere jusso, totum pondus reformandæ Religionis per Regna Suetiæ et Gothiæ imposuit, omniaque consilia et auxilia liberaliter ac abunde

promisit, quæ unquam a vero Dei Vicario vel a Sancta Sede Apostolica ad perfectionem hujusmodi Christianissimi negotii petiturus essem. Talibus promissis confortatus me non sine maximis vitæ ac rerum periculis et damnis in Suetiam recepi, ubi religionis ruinam humana industria vix reparabilem inveniens, mox nuntio ad Sedem Apostolicam remisso, significavi Sanctitati Vestræ, me nimis frustra contra invalescentes hæreses et schismata conaturum, nisi prius consecratis per regna illa Episcopis, qui Sedi Apostolicæ jurati, sanguinem et vitam pro unitate ac libertate Catholicæ Ecclesiæ, sponte, dum secus fieri nequiret, effunderent. Sed quia hoc remedium, quod mihi solum et unicum pro restituenda conservandaque religione videbatur, vel omissum, vel in præsentem diem dilatum fuerat, vix dici aut crediqueat, quot mala in divinam et humanam rempublicam dilata illa Episcoporum consecratio pepererat? Hic perplexus hæreo, Beatissime Pater, loquarne, an taceam. Si locutus fuero, forsan molestus videbor Sanctitati Vestræ; si tacuero, reus ero destitutæ religionis Christianæ mihi a Sancta Sede Apostolica et tot summis Pontificibus commendatæ, quæ nunquam in tantam calamitatem (me vivo) concidisset, si pallium et Archiepiscopalem Consecrationem pariter obtinuissem, quando meis humeris totius Ecclesiæ Suecanæ administratio per Sanctitatem Vestram, a principio Sui Pontificatus, imponebatur. Tunc enim oves Christianæ, vocem meam ut veri et indubitati pastoris sui audientes, sese a lupina hæreticorum calliditate, cautius præcavissent; nec data fuisset occasio potentissimis persecutoribus, omnes ecclesiæ Suecanæ possessiones occupandi. Quantum tamen sub nomine administrationis me ipsorum sacrilegæ violentiæ objeceram, quot pericula pertuleram, novit Deus, noverunt in circuitu Reges et principes, noveruntque fortissimæ et vicinæ Civitates Vandalicæ, immo non solum noverunt, sed profunda compassione mirantur, quomodo inter tot districtos persecutorum gladios, Christianæ fidei negotia, animosius quam securius hactenus per hæc infelicissima tempora sustinueram. Non mihi tantis operibus laudem asscribo, Dei enim solius munere et misericordia factum est, me usque modo salvum permansisse, nec quicque omisisse, quod a meo officio in Sanctam Sedem Apostolicam conferri potuisset. Reliquum est, Beatissime Pater, ut Sanctitas Vestra cogitare dignetur, quid in tam dif-

ficillimo religionis negotio, pro Sanctæ Sedis Apostolicæ honore fieri debeat. Ego enim amodo in illam severam et tumultuosam Patriam me nequaquam recipere audeo, nisi obtento consecrationis munere et pallio Archiepiscopali, tantaque Sanctitatis Vestræ auctoritate suffultus fuero, quantam rei gerendæ magnitudo expostulat. Fateor, Beatissime Pater, non esse parvitatis meæ, quo præscribam Sanctitati Vestræ in agendis consilium, quo taliter aut secus faciat, nihilominus officium fidelis filii præterire nequiens. Hoc constanter mea sententia et fide assero, quod ante omnia institui oporteat per terras illas Episcopos, qui sedi Apostolicæ jurati sese murum pro domo Domini inter tot venalia hæreticorum jacula ponere non formidabunt; quos etsi in terris illis modo reperiri difficillimum sit, nihilominus ubi Sanctitas Vestra mihi Archiepiscopalem consecrationem, cum plena auctoritate alios Episcopos ordinandi ac consecrandi, super totam provinciam Upsalensem, unacum revalidatione facultatum mihi ab Adriano VI concessarum, contulerit, ita omnibus partibus satisfacere studebo, quemadmodum rationem omnium gestorum meorum irreprehensibilem fore velim, coram Divino judicio et Sanctitate Vestra atque omnibus justi et injusti discrimen habentibus, caveo etiam, quod Magnos Reges et principes ac Potentissimos Magistratus Vandalicarum Civitatum, pro reformatione sacræ religioni mihi modo inclinatissimos, eo convertam, quod obedientia Sanctæ Sedis Apostolicæ, ac Ecclesiastica libertate restitutis, debita Cameræ Apostolicæ integre a consecratis Episcopis persolvantur, omniaque pro voto Sanctitatis Vestræ ibi disponantur, ac si Sanctitas Vestra legatum aliquem a latere in negotio tam difficillimo destinasset. Hæc sunt, Sanctissime Pater et Colendissime Domine, quæ Sanctitatem Vestram celare non potui, nec debui; ea confidentia ductus, quod tantum ea acceptare et exaudire dignetur, quantum ipsa publica Christi religio, infelicissime fluctuans, a vero Christi Vicario consolari, restaurarique mereatur. Et ut plurima paucis ac jurejurando concludam, testor Deum Immortalem, quod vix minore labore restituenda erit vera Christi Religio in Regnum Suetiæ, quam si ipsum jam a Paganismo et perfidis Ethnicorum erroribus ad verum Christi cultum convertendum foret. Deus Sanctitatem Vestram in hoc antichristiano et periculoso tempore conservet, eique inspiret tantum

votis meis consentire, quantum ex sincero animo collapsam Rempublicam Christianam adjuvare contendo. ***Ex Gedano Civitate Prutziæ, Anno Domini MDXXVII, prima die Mensis Julii. Meo sub Signeto.***

SANCTITATIS VESTRÆ ET SANCTISSIMÆ SEDIS APOSTOLICÆ FIDELIS COMMISSARIUS ET DEDITISSIMUS FILIUS JOHANNES MAGNI GOTHUS ELECTUS ARCHIEPISCOPUS UPSALENS., ETC. SCRIPSIT MANU SUA.

II.

Charissimæ in Christo filiæ Nostræ Catharinæ Suetiæ Reginæ Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissima in Christo filia Nostra salutem, etc. In iis, quæ mandavimus dilecto filio *Stanislao Varsavitio*, Presbytero Sodalitatis Jesu, ut cum Tua Majestate nostro nomine ageret, est quiddam gravissimum, de quo cum Rege viro tuo agendum est, quale id sit, ex ipso Varsavitio cognosces. Cupimus et rogamus, ut in ea re adhibeas operam, atque authoritatem tuam, neque enim dubitamus te pro tua prudentia judicaturam, omnemque in eo curam, et diligentiam posituram, ut possimus eum fructum inde percipere, quem incredibiliter optamus, et speramus. Ipsi autem Varsavitio omnem fidem uti tribuas rogamus. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die X Martii MDLXXIV. Pontificatus Nostri anno II.*

III.

Dilecto filio Stanislao Varsavitio S. J. presbytero.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili salutem, etc. Ad ea, quæ ex literis dilecti filii nostri Cardinalis Varmiensis cognovisti, velle nos per te agi in Suetia, quo speramus jam te pervenisse, mandavimus autem dilecto filio nostro Cardinali Comensi, ut alia quædam præscribat, in quibus omnem diligentiam, atque operam te adhibere volumus, ut videlicet quod vehementer cupimus consequi possimus: nihil autem nisi Christi gloriam, et publicum, ac Regis ipsius bonum cupimus. Omnia planius ex ipsius Cardinalis Comensis literis cognosces, eique fidem tribues, agesque ut confidimus. *Datum ut supra.*

IV.

Charissimo in Christo filio Nostro Maximiliano Hungariæ et Bohemiæ Regi Illustri in Romanorum Imperatorem Electo.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Amamus multum in Domino charissimam filiam Catharinam Reginam Suetiæ, quia ejus pietatem, et in Catholica fide retinenda et colenda constantiam perspectam habemus: eam enim Nobis testata est per quemdam Nobilem, quem hac de causa ad Nos misit non ita diu. Hæc igitur Regina magnopere cupit *controversiam insignium trium coronarum,* quam ejus vir habet cum Rege Daniæ, per nos com-

mendari Majestati Tuæ, cujus judicio Reges ipsi eam dirimi voluerunt. Non potuimus Reginæ negare, tametsi Rex ejus vir non sit nec debet huic Sanctæ Sedi conjunctus, atque obediens. Commendamus igitur hoc negotium Majestati Tuæ, quantum possumus, hoc est, quantum jus, atque æquitas patitur, nec Majestatem Tuam qualiter velle, pro eo qui in te est summus justitiæ amor, certum habemus. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XX Novembris MDLXXIV. Pontificatus Nostri anno III.*

V.

Charissimo in Christo filio Nostro Rudolpho Hungariæ et Bohemiæ Regi Illustri, in Romanorum Imperatorem Electo.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Etsi certum habemus, ea quæ jus postulare intelligit Majestas Tua, esse ei sua sponte commendatissima, tamen quia omnia cupimus Charissimis in Christo filiabus nostris Poloniæ, et Suetiæ Reginis, facere non possumus, quin commendemus earum causam, quam habent adversus *Julium Ducem Brunswicensem* super hæreditate Sophiæ Sororis suæ; erit Nobis gratissimum si curaveris eam quam celerrime expedire ea cum æquitate, et industria, quæ a Tua Majestate sine ulla dubitatione expectatur. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XVII Septembris MDLXXVII. Pontificatus Nostri anno VI.*

VI.

Dilecto filio Nobili Viro Petro Comiti.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis Vir salutem, etc. Ex literis Nobilitatis Tuæ, et ex sermone dilecti filii *Antonii Possevini* incredibili cum voluptate cognovimus de tua præstantissima voluntate, atque opera in iis rebus, de quibus ille tecum egit mandato nostro. Egimus gratias Deo, quantas potuimus, maximas. Quantum vero, et quibus conditionibus Tuæ Nobilitati concedendum putemus, quod attinet ad res Ecclesiasticas, ex eodem Possevino cognosces, inque eo magnam suorum meritorum rationem duximus. Interea si quem tuorum liberorum volueris aut Romam mittere, aut in Germaniam ad Collegia, quæ substentamus, curabimus, ut eum paterna charitati, ac diligentia institui, ornabimusque suo tempore iis dignitatibus, quas convenire intelligemus. Illud Nobilitatem Tuam scire volumus, plurimum a Nobis fieri dilectum filium *Henricum*, generum tuum: narravit enim Possevinus, qua præstanti voluntate atque animo sit in iis rebus, quæ pertinent ad Dei gloriam, atque ad Catholicæ Religionis amplitudinem. Erit igitur Nobis una cum universa familia semper charissimus et commendatissimus. *Datum Romæ, etc., die prima Novembris MDLXXVIII, etc.*

VII.

Dilecto filio Nobili Viro Baroni in Eckolen.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis Vir salutem, etc. Narravit Nobis dilectus filius Antonius Possevinus, quanta cura et studio Nobilitas Tua in-

cumbat in ea, quæ Dei sunt, quæque ad commune bonum magnopere pertinent, quantumque boni omnes sperent, sibique polliceantur a tua præstanti virtute et pietate. Voluimus igitur has literas testes esse nostræ erga te charitatis, quam confirmamus esse vere paternam, eamque Nos tuis meritis debere profitemur, quæ etiam semper plurimi fecimus. Cætera ex Possevino ipso cognosces. *Datum ut supra.*

VIII.

Dilectis filiis Consuli, et Senatoribus Nobilis et Catholicæ Civitatis Pilsnensis.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecti filii salutem, etc. Reddidit Nobis vestras literas dilectus filius *Antonius Possevinus*, narravitque, quanta cura, et studio Catholicam fidem tueamini, quamque fortiter Chisti hostium conatus propulsetis, utque citius extrema omnia sustinere parati sitis, quam Christi causam prodere, traditamque a Majoribus vestris constantissimeque retentam laudem abjicere, quantum etiam in vobis, atque in vestra civitate præsidii sitam sit Catholicis omnibus adversus impiorum hominum injurias. Accepimus hæc omnia cum eo gaudio, quod vobis afferre debuit Christi gloria, quam ut semper propositam haberemus, eique inserviremus, idem Dominus Nos huic muneri præesse voluit. Et quanquam certe scimus, Dei charitatem omnes labores vobis jucundissimos reddere, tamen curabimus, quantum quidem in Nobis erit, omnes injurias dimoveri, quantumque apud Catholicos Principes authoritate atque opera præstare Nos posse intelligemus, vobis debere profitemur. Interim fortiter sustinete. Est enim Catholicis omnibus propositus cursus magnus ille quidem, sed præmium longe maximum. *Ego enim, inquit Deus, protector tuus sum, et merces tua magna*

nimis. Cavendum autem magnopere est, ne dum totum simul spatium aspicimus, deterreamur, atque a proposita spe et præmio decidamus. Scripsimus fusius ad vestros cives, eas literas vobis quoque communes esse volumus; quo etiam in his breviores sumus. Cætera ex dilecto filio Antonio Possevino intelligetis, eique omnibus in rebus summam fidem tribuetis : est enim vestri studiosissimus Nobisque propter pietatem, doctrinam, modestiam, et Dei gloriæ zelum charissimus. *Datum Romæ, etc., die prima Decembris MDLXXVIII, etc.*

IX.

Charissimo in Christo filio Nostro Stephano Poloniæ Regi Illustri.

GREGORIUS P. P. XIII.

Charissime in Christo fili Noster. Amavimus semper Majestatem Tuam unice, tibique in ista dignitate amplissima precati sumus cumulum eorum bonorum, quæ sunt vera, et maxime bona : quia vero nihil potest esse præstantius Dei charitate, hac te flagrari in Catholica Religione Elbingæ restituenda, tantopere lætati sumus, quanto Nos opere lætari oportuit tuo summo bono, Dei gloria, ac animarum salute. Egimus gratias Deo, quantas potuimus maximas, teque ejus bonitati commendavimus, quodque ab ejus bonitati precati sumus, hoc a tua quoque opera, quæ sese Divinæ gratiæ promptissimam administram præbet, summopere expectamus, ut pari pietate cæteris quoque locis subvenias, in quibus aut extinctam, aut afflictam esse intelligis sacrosanctam Religionem. Nihil est, unde possis majorem fructum percipere non solum in futura, sed etiam in præsenti vita. Nos vero non cessabimus Deum orare, ut te indies magis ac magis cumulet sua gratia, ad sui nominis gloriam, ad Catholicæ Ecclesiæ suæ amplitudinem, ad tuam sempi-

ternam felicitatem. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXIX Augusti MDXXXIX. Pontificatus Nostri anno VIII.*

X.

Dilecto filio Nobili Viro Guilielmo Duci Bavariæ.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Nihil potuit Nobis acerbius accidere tutissimo nuntio interitus Alberti patris tui. Fuit enim ille semper Nobis, ac superioribus Pontificibus charissimus; idque magno suo merito: nihil enim potuit fieri in Catholica Religione tuenda, inque omni virtute colenda accuratius atque ardentius. Itaque diceremus, magnam Nos, atque universam Ecclesiam jacturam fecisse, nisi Nos consolaretur singularis pietas et prudentia tua: certum enim habemus, paternarum magis virtutum et gloriæ, quam opum et potentiæ hæredem et dici et velle esse te, ongissimoque intervallo ea, quæ Christi sunt, humanis rebus omnibus anteponere, hocque animo et conatu perpetua amplissimæ istius Domus gloria dignissimo, ad eam beatitudinem aspirare, ad quam parentem tuum ab immensa Dei bonitate nactum vocatum esse confidimus. Omni igitur ex parte lenitur noster dolor. Quidquid enim damni accepimus interitu clarissimi Principis, speramus tua præstante virtute et pietate restitutum iri. Cum illo vero præclare actum esse intelligimus, fruitur enim sempiterna felicitate, quæ quanta sit neque oculis, neque auribus percipere, neque ulla existimatione assequi possumus. Te vero, ac fratres tuos semper commendatos habebimus, ut filios scilicet charissimos, neque committemus, ut ullum a Nobis amantissimi Parentis officium desiderare possitis, idque libentius multo re ipsa præstabimus, quam verbis pollicemur. Hæc interea ad tuas literas re-

scribenda duximus. Cætera cognosces ex eo quem mittimus. *Datum Romæ apud S. Patrum sub Annulo Piscatoris die XXI Novembris MDDXXIX. Pontificatus Nostri anno VIII.*

XI.

Dilecto filio Nobili Viro Carolo Archiduci Austriæ.

GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. De edicto Nobilitatis Tuæ, quo pueri prohibentur ad hæreticorum scholas ire, jubenturque Magistris Catholicis uti, tanto cum gaudio accepimus, quantum æquum fuit, Nobis afferre laudem tuam Dei gloriam, animarum salutem. Nihil enim debet esse Catholicis Principibus commendatius Catholica Religione, nihil potest esse huic ipsi Religioni, ac Dei gloriæ adversarium magis impia hæreticorum doctrina; nihil hac peste animabus Christi sanguine redemptis exitiosius. Vetus hæc cautio est: fuit enim olim proposito anathemate interdictum, ne Catholici hæreticorum libros haberent legerentque, mandatumque, illorum scripta omnia Episcopis tradi et cremari, neque id modo decreverunt in Conciliis Patres, sed optimi etiam Principes executi sunt. Itaque Theodosius ex decreto Synodi Ephesinæ Nestorii et Theodori Mopsuestini libros cremavit; adjecit etiam Porphyrii Apostatæ libros adversus Christianam Religionem editos, Justiniani quoque jussu cremati fuerunt libri Anthymi et Severi, quos quinta Synodus Constantinopolitana hæreticos esse judicarat damnaratque. Duorum item illorum portentorum Wicleff et Huss scripta Synodi Constantiensis decreto incensa fuerunt. Videbant enim viri sapientissimi, nihil melius, nihil Catholicæ Ecclesiæ salutarius fieri posse, quam si huic cancro, qui subito universas civitates et Provincias corripere solet, ignis quamprimum adhibeatur: teneram vero ætatem, facilemque ut ceram ad

quamvis formam suscipiendam, hoc veneno imbui, quod quidem edicto tuo prohibitum est, exitiosissimum esse, omnes intelligunt. Hortamur igitur, ut hoc, quod tanta cum gloria et fructu suscepisti, constantissime retineas, edictumque istud quam diligentissime servari facias, cæteraque omnia, quæ pro Catholica Religione animo concepta habes (pleraque enim ad Nos perscripsit dilectus filius Germanicus Malaspina Nuntius Noster) exequaris. Aderit Deus pietati tuæ, reddetque, ut solet, facillime ea, quæ nonnunquam videntur humanæ prudentiæ difficillima, et desperata. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die tertia Decembris MDLXXX. Pontificatus Nostri anno IX.*

XII.

Dilecto filio Nobili Viro Ferdinando Archiduci Austriæ.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili Nobilis vir salutem, etc. Quantum esse oporteat Clericorum omnium sanctitatem, tum ipsorum professio, qua se præter cæteros Christianos proprio et peculiari sacramento Deo addixerunt, tum innumera sanctorum Patrum œcumenicorumque Conciliorum usque a Nicæno decreta de ipsorum officio et vitæ honestate edita, apertissime declarant. Videbant enim viri sapientissimi, non posse Clericos labi, ut non eodem quoque casu cæteræ Christianæ Reipublicæ partes labefactæ corruerint. Cum enim Clericorum cura duabus potissimum in rebus versetur, in populo edocendo, quid agi conveniat, idque non tantum verbis, sed quod maxime opus est, factis, inque Deo sanctis atque assiduis precibus propitio et placato reddendo; utrique muneri gravissime obstant ipsorum crimina; vita enim impura omnem adimit verbis fidem, et victimæ impiorum sunt abominabiles Domino, vota justorum placabilia. Ex omnibus autem criminibus fœdissi-

mum est concubinis, hoc est Satanæ membris, affixos esse homines, in sortem atque hæreditatem Domino adscriptos. Itaque gravissimis edictis Patres animadverterunt in eos, qui non verentur in tanta turpitudine volutare. Quin etiam voluerunt, eos non solum crimine, sed suspicione etiam vacare, et cavere, ne cum iis mulieribus habitarent, de quibus posset aliquid turpe existimari. Immortali igitur laude dignus est dilectus filius *Gulielmus Bavariæ Dux*, qui decrevit, tam tetram luem in sua ditione extinguere, certissimumque habemus, maximum illum hoc facto a Deo, cujus honori et voluntati inservit, mercedem relaturum; sic summa Dei benignitas, quæ tam præstantem illi mentem immisit, adsit ejus conatibus, omni memoria et honore celebrandis, aderit certe, neque deerit suæ causæ. Sed humana etiam consilia adhibenda sunt; providendumque, nedum Clerici eligunt patria potius, et Ecclesiis, quam concubinis carere (huc enim insaniæ miseros illos perventuros magnopere verendum est) sese ad vicinas conferant, sentinamque omnem in eos derivent. Certum habemus, Nobilitatem Tuam nemini pietate et Dei gloriæ zelo cedere, sed tamen pro nostro officio et munere facere non possumus, quin rogemus et obsecremus in Domino, ut non solum patiaris, tam impuram fæcem in tuis locis subsidere, sed ut eos etiam, qui tuæ ditionis sunt, eadem peste correptos sanari, aut certe a reliquis abscindi cures. Scribimus item ad alios vicinos in eamdem sententiam; nihil enim magis cupimus, quam justissimum bellum nullo cum sanguine aut periculo, immortali autem cum gloria et fructu suscipi adversus Satanam pro Christo. Tantum autem tribuimus Nobilitati Tuæ, quantum debemus tribuere Principi optimo et laudatissimo, ac religione et pietate nemini inferiori. Itaque illud etiam rogamus, ut quæ Venerabilis frater Episcopus Vercellensis Nuntius Noster decrevit Curiensis Ecclesiæ salutis causa, ea, quantum in te erit, inviolate servari cures. *Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXVIII Januarii MDLXXXI. Pontificatus Nostri anno IX.*

XIII.

Dilecto filio Ponto Guardiæ.
GREGORIUS P. P. XIII.

Dilecte fili salutem, etc. Omnia tua erga dilectum filium Antonium Possevinum officia, quæ multa et magna fuisse ipsemet testatur, fuerunt Nobis gratissima. Acquiescimus magnopere in tuis promissis confirmandi atque adjuvandi Regem in suis optimis sensibus et consiliis de Catholica Religione. Convenit hoc tuæ præstanti pietati, atque expectationi, quam de te concitasti. Nec unquam discedet hæc memoria ex animis Principum Catholicorum, inprimis vero, quod optandum est, grata erit Deo, a cujus bonitate referes præmia, quibus solet remunerari eos, qui ejus gloriæ inserviunt. *Datum Romæ, etc. die XV Martii MDLXXXI, etc.*

XIV.

Charissimo in Christo filio Nostro Sigismundo Poloniæ et Suetiæ Regi Illustri.
CLEMENS P. P. VIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Difficile admodum Nobis visum est nonnullorum sermonibus credere, sic confirmantium, cogitare Te ad regnum paternum in Suetiam ire, regnumque istud deserere. Quæ autem Nobis causæ visæ sunt, cur illis non crederemus, eædem quoque debent Te ab omni illa cogitatione, si qua forte in animo tuo versetur, abducere. Cur enim id cogites? An patriæ ac tuorum desiderio? At istud etiam tenuissimos homines tangit. Regem autem nihil decet, nisi magnum atque excelsum cogitare; levitas atque inconstantia (unde Te longissime abesse certo scimus) etiam infimis dedecori est. An forte adduceris mo-

lestiarum, quas istic sustines, magnitudine? Sic enim confirmant, nam superius illud nemini venit in mentem, de Te supicari. At multa hac in re tibi cogitanda sunt. Primum nullam unquam non modo regni, sed ne civitatis quidem aut oppidi gubernationem molestiis vacuam fuisse. Tum molestas adversasque res materiam et dotem virtutis esse, nec posse quidquam Principi optabilius accidere, quam campum sibi dare, in quo possit virtus exerceri. Quid vero potest esse tibi gloriosius, quam regnum magna virtutis opinione, magna omnium expectatione ineunte ætate acceptum, tueri consilio, prudentia, virtute; nec defatigari, nec laboribus frangi, nec perditorum hominum conatibus de suscepto consilio dimoveri, sed quod magna cum spe sis ingressus, pari virtute usque ad extremum tenere. Jam illud quantum est, non tibi regnum delatum esse tua causa, sed Christi gloriæ, sacrosanctæ religionis, bonorum salutis communis denique boni causa? quibus omnibus quid habet rationis, privatas res rationesque tuas anteferre, illa omnia abjicere, ut ipse molestiis curisque vacuus sis? Quanta vero cum Romani Pontificis ac Sedis Apostolicæ voluntate in regno es collocatus? quam multæ gratiæ Deo actæ, quod te rege catholica istic religio in tuto esset, quod spes esset, omni illa ejecta impietate, quæ tantopere istic grassatur, orthodoxam fidem reductum iri? Ergo illa omnia contemnes, atque abjicies? Ergo bonos omnes summa spe, catholicos istic fructu, Nos gaudio incredibili, te ipsum summa gloria fraudari patieris? Quid quod ista duorum regnorum amplissimorum Suetiæ et Poloniæ conjunctio firmissimas opes allatura est catholicæ ecclesiæ, ejus hostibus detrimenta inæstimabilia? Quid quod posteritatem tuam regno isto privas? Cogita prudens, quanta hæc sint, ut alia pene innumera omittamus, et confide eumdem ipsum Deum, qui Te istuc vocavit, qui suos tuæ fidei commisit, qui, si te invictum a laboribus præstiteris, sempiternas tibi coronas præparavit, suæ causæ affuturum, quæque nunc forte videntur difficilia atque impedita, facillime expediturum. De Nobis hoc tantum polliceri possumus, Te regnumque istud tam Nobis commendatum fore, quam debet esse catholicæ religionis incolumitas, et Christi gloria, pro qua vellemus sanguinem, nedum quidquid habemus opum, profundere. *Datum Romæ apud S. Marcum sub Annulo Piscatoridie XXVIII Augusti MDXCII. Pontificatus Nostri anno primo.*

XV.

Eidem Regi.

CLEMENS P. P. VIII.

Charissime in Christo fili Noster salutem, etc. Nisi perspecta esset Nobis virtus tua, magnopere vereremur, ne obitum parentis ferres dolentius, quam par esset, quamque prudentis hominis cogitata ratio in rebus mortalibus fluxisque æstimandis postularet, neve animo caderes in rebus adversis sustinendis, inque perditorum hominum conatibus, si qui existerent, frangendis; sed ut vitæ ac rerum tranquillitas optanda homini magnopere est, sic quoniam perpetua hæc esse non possunt, petendum a virtute, inprimis a Deo præsidium est, sicque cogitandum, nihil animo Regio dignius esse, quam adversa fortiter ferre, et pari virtute optima quæque tueri; quod Catholico inprimis Regi faciendum est eo majore spe atque animo, quo certius habere debet, optimæ causæ et voluntati optimisque conatibus opem a Deo paratam esse. Qua spe nixus David Rex sic Deum alloquebatur: *Tu es ipse Rex meus, et Deus meus, qui das salutem Jacob — In te inimicos nostros ventilabimus cornu, et in nomini tuo spernemus insurgentes in nobis*. Neque vero hæc eo scribimus, quo putemus tibi gravius aliquid eventurum! sed tecum una recognoscimus optimi et catholici Principis virtutem et munus. Restat ut de nobis id polliceamur, quod cum veritate affirmare possumus, quodque tibi speramus persuasum esse: Te a Nobis ut filium optimum unice in Christo diligi, tuasque res æque ac nostras cordi Nobis esse. Tu vero omnibus de rebus certiores Nos fac, ut quæ facto maxime opus esse intelligemus, in iis nostram tuæ pietati charitatem probare valeamus. Nihil vero cupimus magis, quam ut utroque, tum Suetiæ tum Poloniæ regno, summa cum pace et tranquillitate fruaris: idque immensam Dei bonitatem facturam confidimus, catholicæ scilicet fidei gloriæque suæ, te Rege, ampliandæ causa. Quo etiam, si ipsi consilia, conatusque tuos dirigis (directurum autem confidimus) et omnia prospera evenient, et nihil te gloriosius atque illustrius. Cætera ex Nuntio nostro cognosces ejusque verbis fidem tribues. *Datum Romæ*

apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIII Februarii MDXCIII. Pontificatus Nostri anno II.

XVI.

Dilecto filio Nobili Viro Joanni Zamoiskio Poloniæ Cancellario.

CLEMENS P. P. VIII.

Dilecte fili Nobilis Vir salutem, etc. Perpetua Nostra cogitatio et cura vestri regni amplitudinis efficit, ut non de præsentibus modo rebus, sed de futuris etiam laboremus. Quoniam igitur accepimus, Regum vestrum cogitare in Suetiam ire, paterni illius regni obtinendi rerumque illarum constituendarum causa, non possumus pro nostro erga eum charitate, de illius persona totaque illa de re non gravissime angi; sed consolatur Nos spes non parva, de qua scribendum ad te duximus; plurimi facimus prudentiam et virtutem tuam. Quamobrem tranquillo animo essemus, si, eo discedente, una ires, nec eum desereres; certum enim habemus, neminem esse majore prudentia et rerum usu, cujus ille consilio atque opera sive in pacis sive in belli rebus uti possit. Quamobrem hortamur et rogamus, ut velis id facere et cogitare, qua maxime ratione possit de Suetiæ regno succedere, inceptumque illud quam facillimum reddi; provideri etiam, ne qua turbandi facultas in Polonia hominibus novarum rerum cupidis relinquatur; nihil enim aliunde periculi esse potest, nisi a seditionibus ac dissidiis intestinis; nam ab externis armis quies ostenditur, ac si quid videtur umbræ residuum esse, certum habe. Nos omni studio atque opera niti, ut evanescat. Tu igitur prudentia atque authoritate tua rem gubernabis. *Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die X Arpilis MDXCIII. Pontificatus Nostri anno II.*

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

NOTE.

Les pièces justificatives qui suivent se rapportent aux pages suivantes du texte, savoir :

N° 112,	page 3,	ligne 6.
113,	18,	10.
114,	22,	11.
115,	*ib.*,	17.
116,	24,	11.
117,	*ib.*,	*ib.*
118,	25,	9.
119,	36,	12.
120,	38,	20.
121,	46,	23.
122,	47,	8.
123,	51,	9.
124,	*ib.*,	27.
125,	52,	10.
126,	53,	2.
127,	62,	25.
128,	64,	3.
129,	67,	13.

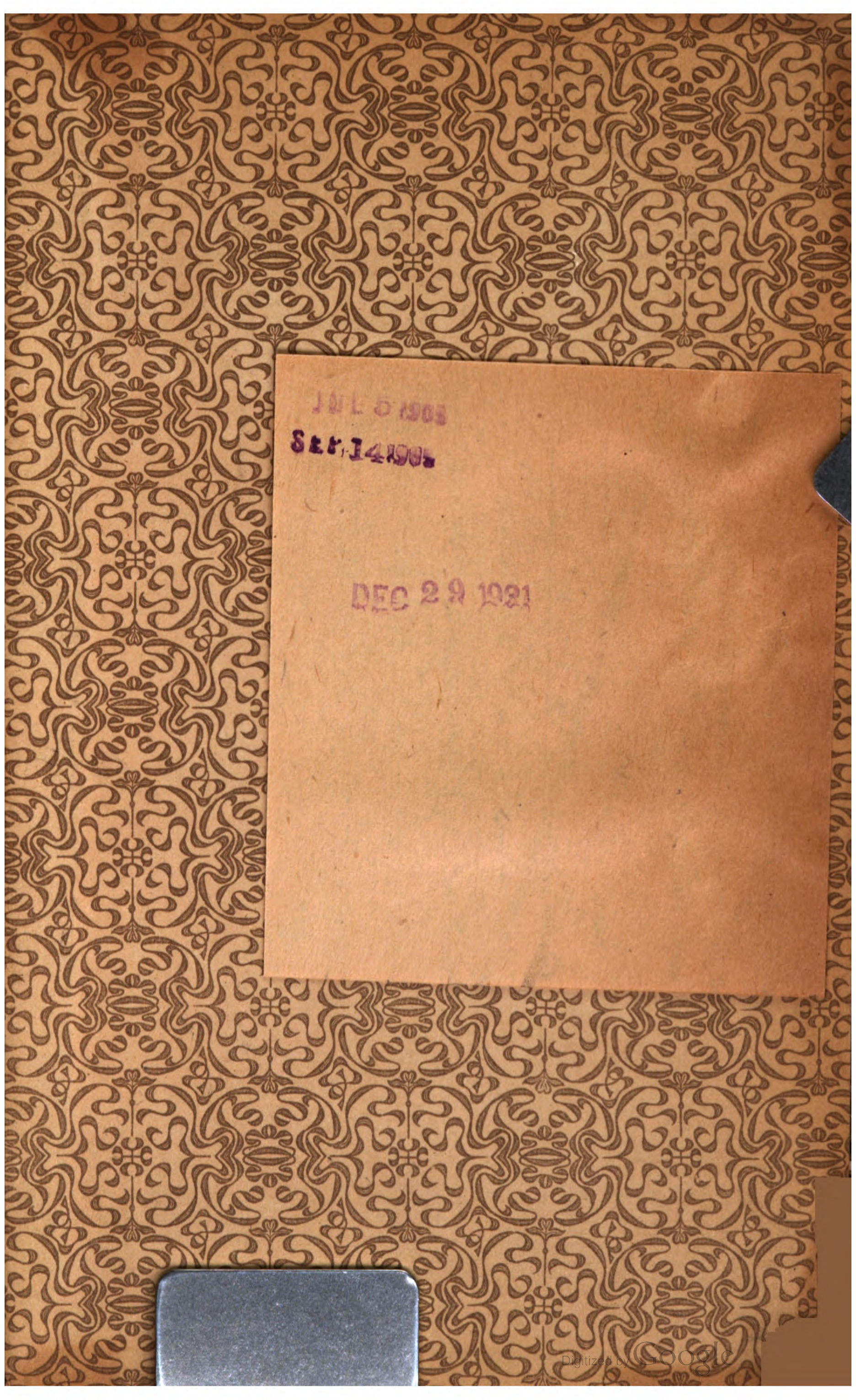
N° 130,	page 71,	ligne 26.
131,	108,	19.
132,	110,	31.
133,	112,	25.
134,	131,	10.
135,	154,	12.
136,	155,	11.
137,	157,	8.
138,	159,	22.
139,	162,	7.
140,	166,	30.
141,	174,	22.
142,	175,	15.
143,	*ib.*,	*ib.*
144,	176,	5.
145,	178,	4.
146,	*ib.*,	21.
147,	180,	12.
148,	*ib.*,	*ib.*
149,	*ib.*,	*ib.*
150,	181,	2.
151,	*ib.*,	10.
152,	*ib.*,	*ib.*
153,	*ib.*,	*ib.*
154,	182,	21.
155,	194,	5.
156,	195,	4.
157,	*ib.*,	24.
158,	197,	31.
159,	202,	1.
160,	207,	9.

N° 161,	page 207,	ligne 9.
162,	*ib.*,	20.
163,	*ib.*,	*ib.*
164,	215,	1.
165,	216,	19.

SUPPLÉMENT A L'APPENDICE :

N°ˢ 1 à 16, page 423 et suiv.




JUL 5 1905
SEP 14 1905
DEC 29 1921


Widener Library
3 2044 105 509 962